REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

HMed
R

REVUE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DIXIÈME ANNÉE

Tome XII. — Mars-Juillet 1909

163841
15/8/21

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101

1909

Tous droits réservés.

D
1
R27
t.12

L'Industrie dans la Flandre wallonne à la fin de l'ancien régime

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

La Flandre wallonne formait à la fin de l'ancien régime une des régions industrielles les plus importantes de l'Europe occidentale. Il y avait là d'antiques traditions de travail, d'activité et d'habileté professionnelle, et de vieux débouchés. Les plus importantes de ses industries étaient les industries textiles et, au premier rang, celles de la laine. Il était impossible de décrire l'organisation du travail dans toutes les industries. Sans exclure les autres de notre étude, notre effort a porté principalement sur les industries textiles. Notre travail embrasse la période qui s'étend du milieu du XVIIIe siècle à la Révolution. Nous avons choisi comme point de départ les environs de 1750, parce que les théories nouvelles se répandent surtout à partir de cette date. L'administration centrale manifeste certaines tendances plus libérales. Gournay, l'apôtre de la liberté, entre au Conseil de Commerce grâce à Machault en 1751. Partout la lutte s'engage entre la liberté naissante et les privilèges surannés.

I. — LE RÉGIME CORPORATIF.

Le système corporatif est resté, jusqu'à la Révolution, la base du régime du travail. Les capitulations des villes ont assuré au Magistrat le droit de créer des corps d'arts et métiers, de leur donner des statuts, de les modifier à son gré.

Corporations et métiers libres. — La plupart des métiers, et en particulier ceux de l'industrie textile, sont érigés en corporations ou jurandes, sauf dans le plat pays où le travail reste libre.

La corporation se recrute par serment et chef-d'œuvre ; elle exerce sur ses membres un droit de contrôle et de police ; il faut payer un droit d'entrée pour en faire partie, et comme la corporation possède le monopole du métier, elle vend en quelque sorte le droit au travail.

Il n'y a pas de jurandes dans les villages et les petits bourgs, mais si le métier libre ne connaît ni le chef-d'œuvre, ni la fixation du nombre des apprentis, ni le droit d'entrée, le travail n'y est pas pour cela complètement libre. En effet, les centres industriels exercent en fait une sorte de tutelle sur les campagnes, parce que bon nombre d'ouvriers y travaillent à domicile pour le compte d'un entrepreneur de la ville ou du gros bourg voisin ; de plus, c'est la ville qui achète les produits de l'industrie des campagnes ; enfin les égards visitent fréquemment le plat pays, pour s'assurer qu'on n'y fabrique pas d'étoffes prohibées.

A Lille, la dentelle est un métier libre. Dans l'industrie de la laine, la draperie est un métier libre, tandis que la sayetterie et la bourgeterie forment deux corporations distinctes. A Roubaix, au contraire, la sayetterie et la bourgeterie sont réunies en une seule corporation. A Armentières, il n'y a ni maîtrise, ni statuts, ni règlements, ni jurande, « en sorte que les différents particuliers du même métier n'ont jamais formé un corps de communauté »[1].

La vie corporative. — D'une manière générale, dans les métiers qui sont en jurande, l'artisan est obligé de faire partie de la corporation. Pourtant, le corps des bouchers de Lille, qui comprend, en 1775, quatre-vingts membres, en compte vingt qui ne sont pas en jurande[2].

L'artisan est officiellement inscrit à la corporation. Le maître jouit de la plénitude des droits ; il peut discuter et voter dans les assemblées, sur les règlements, les statuts, les comptes de gestion. Le rôle du compagnon est assez vague et mal défini et ne s'aperçoit guère. Quant à l'apprenti, il est en quelque sorte sous la tutelle de la corporation.

L'assistance à la messe, à certains jours déterminés, est obligatoire pour tous les membres de la corporation. A Lille, les tisserands doivent assister à la messe le jour de Saint-Maur, les jours de procession et de funérailles. A Lannoy, celui qui manque à la messe le jour de la Transfiguration est puni d'une demi-livre d'amende[3].

Les maîtres et suppôts paient des taxes et des cotisations. Les revenus de la corporation comprennent en outre des droits de scel, des droits d'apprentissage et de maîtrise, des amendes.

Parmi les dépenses, dont deux comptes donneront une idée précise, les dépenses en boisson, que leur modicité avait fait tolérer longtemps, sont devenues, pour les suppôts, « une charge scandaleuse ». Une ordonnance du Magistrat de Lille, du 8 juin 1774, qui défend

1. État des sommes imposées... (Archives d'Armentières, HH 28).
2. Tonlieu du poids du roy (Archives du Nord, série E, registre 2455).
3. Leuridan, *Précis de l'histoire de Lannoy*, p. 81.

de faire aucune dépense extraordinaire sans son autorisation écrite, interdit de faire passer dans les comptes aucune dépense de boisson ou de bouche à la charge du corps[1].

Les dépenses excèdent fréquemment les recettes, ainsi qu'on peut s'en convaincre en examinant le compte des haut-lisseurs de Lannoy en 1787-1788[2]. En pareil cas, le déficit est comblé par un emprunt en rentes viagères et quelquefois en rentes héritières, et le service de la dette embarrasse la situation financière. Les recettes de ce compte, qui proviennent de la réception d'un apprenti, des amendes et du droit de scel, s'élèvent à 900 livres, 16 sols ; les dépenses, qui atteignent 1.253 livres, 4 sols, 7 deniers, sont groupées sous les rubriques suivantes : frais de la messe annuelle et des flambeaux à la procession seigneuriale, salaire du domestique du corps, part des égards dans les droits de scel, vacations, part de la ville dans les amendes (un tiers), intérêts des emprunts et rentes viagères, formation et audition du compte, salaire du greffier pour services rendus à la manufacture.

Le compte de l'égarderie de Roubaix pour l'année 1785[3] accuse un déficit de 2.042 florins. Les recettes, qui s'élèvent à 5.515 florins, se décomposent ainsi :

Droit de scel sur 34.817 pièces	5.369 f	11 p	
Réception de trois fils de maîtres	36		
Amendes	109	09	

Les dépenses se montent à 7.557f 04p 8d :

Frais de la messe annuelle et des flambeaux à la procession seigneuriale	28	11	0 d
Rentes viagères et héritières	3.188	06	0
Salaire du messager	38	0	0
Impôts. Mémoires des gens de métiers. Plombs. Chauffage. Vacations et délégations extraordinaires dans l'intérêt de la manufacture. Vin, bière	2 311	03	0
Aux égards, aux auneurs, aux jurés ambulants, un liard par pièce présentée au scel	541	07	0
Aux égards, moitié des amendes et des droits de maîtrise	72	14	6
Salaire des deux auneurs	300		
Salaire des deux jurés ambulants	360		
Repas de la fête des Tripiers	306	08	2

1. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police FF.
2. Leuridan, *Précis de l'histoire de Lannoy*, p. 83.
3. Comptes des égards (Archives de Roubaix, HH, 48).

Aux égards, pour surveillance relative au déchet ou pluquin....	100		
Aux égards, vacations extraordinaires.....	96		
Au bailli, surveillance générale de la manufacture.....	48		
Aux échevins, vacations.....	22	10	0
Aux bailli et échevins, audition du compte.....	50		
Au greffier, services rendus à la manufacture et formation du compte.....	64	05	0
Aux sergents, services rendus à la manufacture.....	30		

Au moment de la suppression des corporations, la plupart étaient fortement endéttées et particulièrement celles de Roubaix et de Lannoy. Ainsi, les teinturiers de Lille n'ont que 27 livres de déficit, les peigneurs de laine 115 livres, les sayetteurs, bourgeteurs et tisserands ensemble 547 livres, mais la corporation de Roubaix a un actif de 6.152 livres et un passif de 58.132 livres, la corporation de Lannoy, un actif de 400 livres et un passif de 17.159 livres [1]. Ce sont les emprunts et la crise industrielle provoquée par l'application du traité de commerce franco-anglais de 1786 qui expliquent cette situation.

Les « maîtrises, jurandes et communautés de métiers » furent supprimées par les lois des 2 et 17 mars 1791, qui donnaient à toute personne le droit de faire tel négoce ou d'exercer telle profession qu'elle trouverait bon, moyennant délivrance et paiement d'une patente, et celles des 14 et 17 juin, qui interdisaient les associations professionnelles et défendaient à ceux qui se livrent au même métier de se donner des chefs, de s'assembler, de prendre des résolutions, de tenir des registres, de faire des règlements « sur leurs prétendus intérêts communs » [2].

Les sociétés de secours mutuels. — Les corporations n'ont pas d'importance comme sociétés de secours mutuels. Dans le compte de la corporation des sayetteurs de 1764, ne figure aucune dépense pour les besoins de ceux qui, par suite de maladie ou pour toute autre cause, ne pourraient pas travailler. D'ailleurs, en 1737, le Magistrat de Lille avait refusé aux sayetteurs de Saint-Sauveur l'autorisation de fonder une confrérie ayant pour objet le soulagement des malades, — et il n'avait pas donné les motifs de son refus.

---

1. Situation des corps et métiers, 1791-1792 (Archives du Nord, District de Lille, liasse 74).

2. Voir Des Cilleuls, *Histoire et régime de la grande industrie...*, p. 118 ; G. Martin, *Associations ouvrières au XVIIIe siècle*, p. 1 et 181 ; Gerbaux et Schmidt, *Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante*, t. Ier, p. 177).

La loi fixant au 1er avril « l'époque de la liberté des arts et métiers », le Magistrat de Lille rend le 22 février une ordonnance par laquelle il déclare qu'il tiendra exactement la main à ce qu'il ne soit fait jusque là aucune infraction aux règlements sous les peines et amendes qui y sont portées (Archives de Lille, Registre aux Ord. de police KK).

En 1760, les boutonniers demandent au Magistrat de Lille l'autorisation d'ériger une société dans le but d'assister leurs confrères malades et de faire prier Dieu pour le repos des âmes de ceux qui viendront à décéder. On paiera un droit d'entrée de huit patars ; la cotisation sera de quatre patars payables le dernier dimanche de chaque mois. Pour avoir un certain fond, on ne distribuera de secours qu'après une année. La « bourse » c'est-à-dire l'allocation accordée aux malades, sera de 20 patars par semaine. Au bout d'une année de secours, ceux qui continueront d'être malades et infirmes n'auront plus « autre prétention qu'un obit ». Les sociétaires devront assister à la messe de Saint-Nicolas et aux obits, à peine de 2 patars d'amende [1].

Conditions de l'exercice du métier. — L'apprentissage dure en général deux années : ainsi, dans la filterie, la sayetterie, la bourgeterie [2]. Il est plus long dans la teinturerie ; depuis 1733, on exige quatre années d'apprentissage et trois de compagnonnage. A Lille, les maitres teinturiers s'opposent à la réception à la maitrise de Le Plat en 1767 [3] et de Davesne en 1778 [4], parce qu'ils ne remplissent pas ces conditions. Une ordonnance du Magistrat, du 12 avril 1775, défend aux maitres des différents corps d'arts et métiers de recevoir « aucun apprenti à la maitrise, qu'il n'ait expiré le temps prescrit, sans l'assentiment du Magistrat » [5]. Dans les campagnes, l'apprentissage n'était pas exigé [6].

Il est défendu à tout apprenti de participer au gain ou à la perte du patron ; l'apprenti doit travailler au seul profit du maître. En 1773, l'apprentissage d'Olivier Jonville, qui vient d'être reçu à la maitrise, est déclaré nul, parce qu'on découvre qu'il avait fait à Delahaye, maître sayetteur à Lille, chez lequel il était apprenti, des avances pour acheter les matières nécessaires à la fabrique. Delahaye est déclaré « inhabile » dorénavant à recevoir des apprentis [7].

---

1. Lettre aux mayeur et échevins (Archives de Lille, carton 1238, dossier 15). — Il ne fut pas donné suite à ce projet.

2. Après la réunion des sayetteurs, bourgeteurs et tisserands en une seule corporation, le Magistrat de Lille prescrit que la première année, les apprentis travailleront sur des étoffes de laine et la seconde, sur « des étoffes de fil de lin et autres » ; si le maître n'a pas les deux sortes de métiers, l'apprenti fera sa seconde année chez un autre maître. Des tempéraments à cette ordonnance seront apportés pendant trois ans (Ordonnance du 14 avril 1784, Registre aux Ord. de police JJ, Archives de Lille).

3. Requête présentée par neuf maitres teinturiers (Archives du Nord, Flandre wallonne liasse 329).

4. Lettre du Magistrat (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 330).

5. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police GG.

6. Lettre du Magistrat de Lille (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 330).

7. Delahaye avoua qu'il avait travaillé pour le compte et avec les fonds de Jonville (Sentence qui déclare un maitre sayetteur inhabile à former des apprentis, Archives de Lille, carton 1201, dossier 21).

L'obligation du chef-d'œuvre, — qui n'est assez souvent qu'une formalité, — est conservée : il faut exécuter le chef-d'œuvre pour devenir maître. Le chef-d'œuvre est également nécessaire pour devenir franc-sayetteur : l'épreuve consiste alors à faire une demi-aune de soie devant deux maîtres. Le chef-d'œuvre des charpentiers consiste en l'une des quatre pièces suivantes : un quart d'escalier « sur noyeaux assemblés à queue d'aronde », un demi-tour d'escalier à courbe rampante, un double manteau de cheminée assemblé à tenons et mortaises à onglet; une lanterne de moulin ; les fils de maîtres, et ceux qui ont fait leur apprentissage dans la ville peuvent choisir ; les autres prennent celle qui plaît aux maîtres désignés [1].

Les aspirants à la maîtrise donnent des repas et collations aux maîtres du corps et font des dépenses de cabaret dont ceux-ci profitent. Par une ordonnance du 16 juillet 1768, le Magistrat interdit ces pratiques [2], et punit toute contravention de cent florins d'amende pour chacun : un tiers sera attribué au dénonciateur, un tiers à la corporation, un tiers à la ville comme amende de ban enfreint ; en cas de récidive des maîtres, l'amende sera doublée [3].

Pour avoir accès à la maîtrise, il faut aussi acquitter des droits d'entrée. Le Magistrat de Roubaix, par un règlement du 3 novembre 1759, fixe ces droits à 24 florins pour les gens de la ville, et à 120 florins pour les étrangers [4]. A Lille, les bourgeteurs payaient 60 sous, plus un droit annuel ; en 1779, pour les sayetteurs, bourgeteurs et tisserands, les frais d'admission à la maîtrise sont fixés à 12 florins : 8 florins pour le corps, 48 patars aux maîtres, 12 patars au greffier, 20 patars aux valets [5].

Les fils de maîtres étaient privilégiés en ce qu'ils n'étaient pas tenus à l'apprentissage, que l'obligation du chef-d'œuvre était moins rigoureuse, et que les droits d'entrée étaient pour eux réduits de moitié : ainsi, à Roubaix, ils ne payaient que 12 florins. Les gendres de maîtres payaient comme eux 12 florins, mais devaient avoir fait un an d'apprentissage [6]. Les veuves de maîtres et suppôts pouvaient continuer le métier de leurs maris pendant leur veuvage. Pour les filles majeures, la question fut résolue par l'affirmative à propos de l'admission dans la corporation de la filterie des demoiselles Bigo, prononcée par le Magistrat de Lille en 1780 ; les maîtres filtiers ayant fait opposition à leur entrée, les demoi-

1. Ordonnance du 18 juillet 1767 (Archives de Lille, Registre aux Ord. de police EE).
2. Elles avaient été défendues par une ordonnance du 4 juin 1602.
3. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police EE.
4. J. Crombé, *L'organisation du travail à Roubaix avant la Révolution*, p. 51.
5. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police HH.
6. Registre de la manufacture, f° 148 (Archives de Roubaix, HH, 41).

selles Bigo répondirent « que le chef-d'œuvre n'était qu'une formalité, que plusieurs de leurs ancêtres avaient pour tout chef-d'œuvre fait faire deux tours à un rouet à trois fils, et que, bien mieux, le même chef-d'œuvre avait servi successivement à certains aspirants qui n'y avaient pas mis les mains ». Elles obtinrent gain de cause.

Les idées de liberté faisaient des progrès. Le Conseil de Commerce autorisa, en 1786, le sieur Gruzon, beau-frère et associé de Lebec, teinturier à Lille, à continuer après la mort de celui-ci les opérations de teinture, bien qu'il n'eût pas rempli les formalités de l'apprentissage [1].

Le Magistrat de Lille se réservait d'ailleurs le droit de dispenser des règles concernant l'apprentissage, ceux qui lui paraissaient avoir des motifs suffisants pour en solliciter l'exception [2].

Un arrêt du Conseil d'État du Roi, du 7 juillet 1767, avait défendu d'admettre à la maîtrise les aspirants qui ne seraient pas en possession du brevet créé par l'édit de mars 1767 « pour tous les corps d'arts et métiers », à peine de 200 livres d'amende et de nullité de réception ; ces brevets étaient taxés à 200 livres. Ces exactions de la fiscalité royale étaient préjudiciables à l'industrie ; les tisserands de Lille se plaignirent à Turgot du dépérissement de leur communauté. Turgot renvoya leur mémoire à l'intendant, M. de Caumartin, en lui disant : « Il me paraît que les représentations de cette communauté sont fondées, si son exposé est exact ; dans ce cas, vous voudrez bien faire savoir à ses gardes-jurés qu'ils peuvent procéder indistinctement à l'admission de tous ceux qui se présenteront. »[3]

La corporation paralyse l'initiative individuelle et supprime l'essor. En maintenant de force ou en ne modifiant que trop lentement les procédés et la technique, elle empêche le progrès et tend à ruiner l'industrie ; sa protection est devenue une véritable tyrannie. Elle compte, pour se maintenir, sur la durée des privilèges et des monopoles. La lutte entre le régime corporatif et la liberté économique remplit toute la seconde moitié du XVIIIe siècle.

II. — LE TRAVAIL ET LES TRAVAILLEURS.

Le capitalisme industriel. — Il y a encore vers la fin de l'ancien régime beaucoup de petits patrons n'ayant que quelques métiers. Pendant longtemps,

1. Bonnassieux, *Conseil de Commerce et Bureau de Commerce, Inventaire analytique des procès-verbaux*, p. 523.
2. Lettre du Magistrat (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 330).
3. Lettre de Turgot (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 330).

la corporation s'est efforcée de maintenir l'équilibre entre les membres d'une même corporation. Dans la crainte que les plus fortunés ne se mettent à concentrer les commandes, la corporation a limité le nombre des instruments de travail. Il est interdit d'avoir plus de six métiers : « ce serait la ruine de la fabrication si on facilitait la réunion des manufactures en quelques mains ». Il en est ainsi à Lille, jusqu'en 1777. A cette date, le Magistrat de Lille qui édicte les statuts ou leur donne force de loi, qui nomme ou agrée les chefs du métier, qui fixe les conditions de l'apprentissage et de la maîtrise, et qui détermine les conditions du travail urbain, rend deux ordonnances qui permettent, en principe, la constitution de la grande industrie. L'ordonnance du 18 janvier déclare qu'il est libre aux sayetteurs et aux bourgeteurs d'acheter la laine sur le dos du mouton, de la faire peigner, filer et teindre chez eux pour l'usage de leur fabrique [1]. Celle du 20 décembre permet aux sayetteurs et aux bourgeteurs de fabriquer des étoffes de laine avec tel nombre de métiers qu'ils le jugeront à propos [2].

A Roubaix, aucune disposition ne limite la production de chaque maître [3] ; d'une façon générale, les règlements étaient moins étroits à Roubaix, et c'est une des raisons du développement rapide de la fabrique de cette ville.

A côté du « travail domestique du petit patron », il y a le travail à domicile. L'ouvrier reçoit du maître les matières premières et travaille chez lui. Il reporte son ouvrage quand il est terminé [4]. C'est déjà une première forme de la grande industrie, « si l'on entend par là une industrie capitaliste où le travail est dans la dépendance du capital, qui étend chaque jour son rayon d'action et sa production, pousse aux progrès techniques et à la division du travail pour produire davantage encore et suffire aux débouchés nouveaux » [5]. Dans ce cas, c'est le marchand fabricant, l'industriel qui dirige l'industrie ; non seulement il fournit la matière première, mais il fournit parfois l'outil. Ainsi, à Lille, dans les métiers des ouvriers en camelots, il n'y a que la charpente de l'outil qui appartienne à l'ouvrier : le rot et le harnas sont fournis par le fabricant [6].

---

1. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police GG et carton 1203, dossier 8.
2. *Ibid.*, Registre aux Ord. de police GG et carton 1203, dossier 13.
3. Leuridan, *Histoire de la fabrique de Roubaix*, p. 34.
4. Textes nombreux. Voir en particulier Archives du Nord, District de Lille, liasse 92 ; Dieudonné, *Statistique du département du Nord*, II, p. 440 ; Archives de Roubaix, HH, 41.
5. Ph. Sagnac, *L'industrie et le commerce de la draperie...*, dans la *Revue d'histoire moderne*, 1907-1908, t. IX. — En Flandre, on voit, au début du XVIIIe siècle, de puissants capitalistes comme Arnoult van der Cruissen donner du travail à 3000 ouvriers qui ne sont évidemment pas réunis dans un atelier, mais qui habitent la même ville et entre lesquels le travail est divisé.
6. Dieudonné, *op. cit.*, II, p. 437.

Les capitalistes s'étaient rendus maîtres de la matière première et parfois de l'outillage ; de là à s'emparer des locaux industriels, il n'y avait qu'un pas : aussi voit-on apparaître le travail dans les grandes manufactures. Toutefois, dans les industries de la laine et du lin, les manufactures proprement dites, les grands ateliers placés sous la direction effective des capitalistes n'apparaissent pas avant la Révolution.

La manufacture d'étoffes de soie de Cuvelier-Brame, à Lille, compte 60 métiers battants et une centaine d'ouvriers vers 1789 [1]. La manufacture de grès d'Angleterre, de Douai, occupe aussi cent ouvriers avant le traité de commerce de 1786 [2]. Deux manufactures de faïences, à Lille, occupent chacune une soixantaine d'ouvriers [3]. Les manufactures de toiles peintes concentrent également de nombreux ouvriers. L'installation de ces manufactures coûte généralement très cher. Leperre-Durot établit ainsi la somme que lui a coûté sa manufacture de porcelaine :

Achat de terrain et dédommagement à différents occupants.....	30.981 florins.
Achat de terres reçues et payées...	20.292
Bâtisse des fours, ateliers et moufles, y compris les briques et tuiles venant de Bourgogne.....	25.215
Pour les modèles des services de vaisselle et moule des figures des premiers artistes.....	20.096
Moulins à broyer.....	1.852
	98.436 florins.

« Non compris les charbons, avances aux ouvriers, l'or, l'argent, les courbures venant de Paris et de l'étranger, et le plâtre de Montmartre. »

Ce sont le plus souvent les « manufactures royales » qui représentent la grande industrie. *L'Almanach du Commerce*, de 1789, indique comme manufactures à Lille, les établissements de Cuvelier-Brame et de Cuvelier-Wartel, pour les étoffes de soie ; de Lefebvre et Petit, pour les faïences ; de Clemmen, Louis Durot, Durot-Prévost, Jodocus Marousse, pour les indiennes ; de Leperre-Durot, pour les porcelaines ; de Boussemart, Boussemart-Decherf, Tiberghien, pour les velours d'Utrecht ; de Rousselle pour la verrerie [4].

Les négociants achètent les produits fabriqués par les petits industriels incapables de les écouler eux-mêmes, et les revendent

1. Dieudonné, *op. cit.*, II, p. 458.
2. Lettre du directeur Lemaire (Archives du Nord, District de Douai, liasse 242).
3. Dieudonné, *op. cit.*, II, p. 96, 97. — La première avait été fondée par Jacques Février en 1696 et la seconde par Barthélemy Dorez en 1711.
4. *Almanach du commerce, des arts et métiers des villes de Lille, Douay et Dunkerque, de 1789*, p. 89.

soit sur le marché national, soit à l'étranger. A Lille, ils se réunissent à la Bourse. Comme ils ont la haute main sur la Chambre de commerce [1] et l'administration municipale, c'est sous leur influence que sont faits les règlements de fabrication. Le sort de l'industrie est entre leurs mains ; ils tiennent les fabricants à leur merci. L'*Almanach du commerce* de 1788 donne les noms de 58 négociants à Lille [2].

Les ouvriers. — Les ouvriers étaient de même à la merci des patrons. D'après les lettres-patentes du 2 janvier 1749 [3], les ouvriers ne pouvaient quitter les fabriques et manufactures sans avoir obtenu un congé exprès et par écrit de leur maître, à peine de cent livres d'amende « au paiement de laquelle ils seront contraints par corps ». Il était défendu de les prendre à son service sans congé des maîtres ou des juges de police, à peine de trois cents livres d'amende. Le 12 septembre 1781, le roi renouvelle les lettres patentes de 1749 [4]. Tout ouvrier doit faire enregistrer son nom et son surnom au greffe de la police. Il doit passer un engagement avec le maître qui veut l'employer ; à la fin de l'engagement, le maître lui fournira un billet de congé qui sera libellé sur un livret spécial à chaque ouvrier. Les ouvriers des fabriques en soie et en gaze, ne peuvent quitter sans avertir six mois à l'avance ; pour les ouvriers de la plupart des autres fabriques, ce délai est réduit à quinze jours [5].

A Roubaix, il était interdit à tous les fabricants de recevoir aucun ouvrier ou de lui donner du travail sans le consentement du maître qu'il venait de quitter ; à la seconde récidive, le maître était privé de la maîtrise pendant trois mois [6].

---

1. Un arrêt du Conseil d'État du Roi du 31 juillet 1714 avait ordonné l'établissement d'une Chambre de commerce à Lille. Elle comprenait un directeur, quatre syndics et un secrétaire, élus par les négociants. Le député de la ville au Conseil de Commerce était choisi par le directeur et les syndics, conjointement aux électeurs (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 8).

Elle disparut dans la tourmente révolutionnaire, comme les autres institutions de l'ancien régime, et fut rétablie le 25 pluviôse an XI, en exécution d'un arrêté des consuls du 3 nivôse. Elle fut composée de quinze membres élus par « les commerçants les plus distingués de la ville, spécialement convoqués au nombre de 59 » (Archives du Nord, M XIII a, liasse 1).

2. *Almanach du commerce*, de 1788, p. 24.

3. G. Martin, *Associations ouvrières au XVIIIe siècle*, p. 175.

4. *Recueil des Édits, Déclarations, Lettres patentes enregistrées au Parlement de Flandre*, t. VIII, p. 382. — Voici le modèle du billet de congé annexé aux Lettres patentes du 12 septembre 1781 : « Je soussigné, Fabricant, demeurant à..., certifie que le nommé..., dit ..., de la paroisse de..., province de..., a travaillé chez moi pendant..., en qualité de..., et qu'il a rempli ses engagements envers moi avant que d'en sortir, en foi de quoi, j'ai signé.

Fait à..., le... »

Voir aussi l'Ord. du Magistrat du 24 mars 1787 (Archives de Lille, Registre aux Ord. de police KK).

5. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police HH.

6. Ordonnance du Magistrat (Archives de Roubaix, HH 41).

En 1788, deux ouvriers, Louis Maillard le jeune, et Pierre-Paul Lévêque, partis de la manufacture royale de Beauvais sans congé ni permission, arrivent à Douai le 26 juin. Le subdélégué d'Haubersart informe l'intendant, le 27 juillet 1788, qu'ils se sont adressés à Couck, fabricant de haute-lisse, pour avoir de l'ouvrage, que celui-ci a d'abord refusé de les employer, mais qu'il s'est ravisé sur l'annonce que les billets de congé leur parviendraient bientôt. Mais le directeur de la manufacture ne veut pas fournir les billets, et d'Haubersart fait promettre aux ouvriers de retourner à Beauvais dans un mois ou six semaines, quand ils auront gagné l'argent que Couck leur a avancé pendant qu'ils étaient sans travail. Si le directeur de la manufacture n'est pas dans l'intention d'attendre, écrit le subdélégué, « je ne connais d'autre moyen que celui de les faire arrêter et de les faire conduire à Beauvais, de brigade en brigade », mais en prenant cette voie rigoureuse, il s'exposera à les perdre pour toujours, « c'est ce qu'ils m'ont fait entendre » ; il vaut mieux temporiser. L'intendant en réfère à M. de Tolozan le 5 août. L'intendant du commerce répond le 24 en faisant connaître la solution que M. de Menou, le directeur de la manufacture de Beauvais, désire voir donner à l'affaire : Couck n'aurait pas dû accepter les ouvriers ; on ne peut se fier à leurs promesses de retourner à Beauvais, car on sait d'autre part qu'ils ont demandé des renseignements pour passer à Tournai ; cette désertion serait un très mauvais exemple si elle n'était pas punie ; qu'on les renvoie par la maréchaussée, il paiera les frais. Le 7 septembre 1788, l'intendant répond à son tour que cette voie lui paraît trop rigoureuse et qu'il lui semble qu'il n'y a pas lieu d'user d'autorité : si le directeur de la manufacture désire avoir les ouvriers en question plus tôt que le délai qu'ils ont demandé, qu'il leur fasse des propositions avantageuses [1].

La journée de travail avait été réglementée minutieusement dans le but de maintenir l'équilibre économique entre les membres de la corporation et aussi de prévenir les incendies que risquait de provoquer l'éclairage à la chandelle [2].

Il est probable qu'à Lille, on continuait de faire respecter les statuts sur ce point, car l'un des griefs les plus fréquemment exposés par les Lillois dans leurs procès, est qu'à Roubaix, les ouvriers peuvent tra-

1. Voir sur cette affaire un dossier intéressant aux Archives du Nord (Flandre wallonne, liasse 187). — Il est à supposer que les ouvriers ne furent pas inquiétés ; les idées de liberté gagnaient d'ailleurs du terrain à cette époque.

2. Une ordonnance du Magistrat de Lille du 30 décembre 1762 défend aux filtiers et autres manufacturiers d'établir des poêles dans leurs ouvroirs, sans l'intervention du clerc des ouvrages de la ville, pour prévenir les incendies (Archives de Lille, Registre aux Ord. de police DD).

vailler « sans entraves, jour et nuit ». D'autre part, on ne trouve pas trace de plaintes au sujet de la durée de la journée, ce qui permet de supposer qu'elle n'était pas excessive.

On ne rencontre pas non plus de plaintes ou réclamations relatives aux salaires [1]. D'après Dieudonné, en 1789, le salaire d'un tisserand à Lille était de 7 fr. 50 par semaine [2] ; les autres ouvriers employés aux métiers gagnaient environ 0 fr. 75 par jour. A Roubaix, Tourcoing, Lannoy, dans les calmandes, le tisserand gagnait un franc par jour ; le redoubleur, 60 à 75 centimes [3]. Le salaire d'un ouvrier en toiles peintes était de 2 francs par jour [4]. Un ouvrier en soie, chez Cuvelier-Brame, avait de 1 franc à 1 fr. 50 [5] ; le salaire moyen d'un filtier était de 1 franc [6] ; celui d'un ouvrier tanneur de 1 fr. 10 [7]. A Comines, un ouvrier en cordons et rubans de fil gagnait un franc par jour [8]. A Douai, un ferblantier avait de 20 à 24 sous par jour [9]. Dans les manufactures de faïence, on donnait de 3 à 7 francs par jour aux tourneurs, mouleurs et peintres, et de 0 fr. 75 à 1 fr. 50 aux autres ouvriers [10]. Dans la manufacture de grès anglais de Douai, quelques-uns gagnaient jusqu'à 40 livres par semaine [11]. Les blanchisseurs de fil, par contre, étaient fort peu payés : cinquante centimes par jour [12]. Une bonne dentellière gagnait facilement 300 francs par an [13]. Dans la bonneterie, une ouvrière qui coud de 10 à 12 paires de bas par jour, gagne de 8 à 10 sols ; celles qui travaillent aux champs en gardant les vaches gagnent 5, 6 et 7 sols. Une fileuse a 10 sols environ ; les enfants, 4, 5 et 6 sols [14].

A Lille, la plupart des ouvriers demeurent « dans des caves basses, étroites, humides, salpêtrées même, dans lesquelles l'air ne peut se renouveler, ces dernières habitations n'ayant pour toute ouverture que la porte, qui, fermée dans la mauvaise saison et dans la nuit, ne peut, lorsqu'elle est ouverte,

1. Selon Roland, « les ouvriers qui n'ont pour vivre que le travail des mains, quelque laborieux qu'ils soient, restent toujours dans la misère et languissent véritablement plus qu'ils ne vivent » (*Encyclopédie méthodique, Arts et manufactures*, t. Ier, p. 18).
2. Dieudonné, *op. cit.*, II, p. 428.
3. *Ibid.*, p. 440.
4. *Ibid.*, p. 432.
5. *Ibid.*, p. 458.
6. *Ibid.*, p. 234.
7. *Ibid.*, p. 398.
8. *Ibid.*, p. 269.
9. *Ibid.*, p. 56.
10. *Ibid.*, p. 92.
11. Archives du Nord, série L, District de Douai, liasse 242.
12. Dieudonné, *op. cit.*, II, p. 339.
13. Dieudonné, *op. cit.*, II, p. 310.
14. D'après Roland, *Encyclopédie méthodique*, cité par G. Martin, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, p. 279.

donner accès qu'aux miasmes fétides qu'exhale le ruisseau qui les borde » [1].

Selon les patrons de Lille, qui exagèrent probablement un peu, les francs-sayetteurs étaient pour la plupart « des ivrognes qui ne s'appliquaient à rien, le plus souvent venant travailler le vendredi et demandant de l'argent d'avance » [2]. Il est certain toutefois que l'oisiveté avait de « nombreux partisans », que les cabarets, cafés et autres maisons publiques étaient très nombreux et que les désordres y étaient fréquents [3].

III. — LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL.

L'administration centrale, par les arrêts du Conseil et les lettres patentes, l'intendant de la province et le Magistrat des villes par les ordonnances, réglementent la fabrication. Dans les villes, le Magistrat jouit d'un pouvoir absolu sur les métiers. Le Magistrat de Lille a toutes polices et juridictions sur tous les corps et communautés d'arts et métiers ; il tient ces droits de la concession du souverain qui a été confirmée par les articles 12 et 26 de la capitulation du 27 août 1667, et en conséquence de ce droit de police, il rend tous les règlements nécessaires à « la manutention des manufactures » [4]. De plus, aucun corps ne peut intenter de procès sans son autorisation, et la permission du Magistrat est encore nécessaire pour convoquer les assemblées ou engager des dépenses extraordinaires [5].

Jamais la réglementation et la surveillance ne furent plus étroites et plus tracassières que pendant la période comprise entre 1750 et 1779, date à laquelle des lettres patentes laissèrent la liberté, quant aux dimensions des pièces et aux combinaisons des fils. Pour la sayetterie, par exemple, la longueur et la largeur des pièces étaient déterminées, ainsi

1. Morel, *Dissertation sur les causes qui contribuent le plus à rendre cachectique et rachitique la constitution d'un grand nombre d'enfants de la ville de Lille*, Paris, 1812 (Bibliothèque de Lille, FZ, 508).

2. Cité par Flammermont, *Histoire de l'industrie à Lille* (*Conférences rédigées par A. de Saint-Léger*), p. 52.

3. Arrêt de la Cour du Parlement de Flandre du 10 mai 1783 (Bibliothèque de Lille, FZ, 618).

4. Avis de la Chambre de commerce (Archives du Nord, série E, registre 2457). « Tous les règlements dérivent de celui de 1732 auquel le corps municipal en sa qualité de juge policiateur a ajouté ceux que l'invention de nouvelles étoffes ou l'imitation de celles étrangères a rendus nécessaires » (Mémoire de la Chambre de commerce, 1781, Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 187). — En 1751, M. de Trudaine fait travailler à une collection des arrêts, règlements et ordonnances concernant « le commerce » : il en demande à Lille (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 329).

5. Ordonnance du 8 juin 1774 (Archives de Lille, Registre aux Ord. de police FF).

que le nombre des fils à la chaîne et à la trame. L'artisan devait mettre sa marque sur la pièce qui recevait ensuite un plomb aux armes de la ville et un plomb d'aunage [1]. De cette façon, on pouvait distinguer la fabrication nationale de la fabrication étrangère et l'administration connaissait la quantité de pièces produites [2].

A la suite d'une mission dans le nord de la France, vers 1761, M. de Bacalan disait dans un rapport à M. de l'Averdy : « La liberté est sans doute préférable aux règlements ; jamais elle ne peut nuire, et les règlements sont presque toujours nuisibles ; ils gênent l'industrie des fabricants, arrêtent l'émulation, étouffent le génie, asservissent et humilient le fabricant, mettent une distance énorme entre son état et celui du marchand, tandis que dans l'ordre des choses, il devrait être placé au dessus... ou du moins à côté. Les règlements sont une arme que les gardes et les inspecteurs manient à leur gré, qui sert également à favoriser la mauvaise foi et à vexer l'industrie [3] ».

Les idées de liberté se faisaient jour peu à peu depuis le milieu du siècle et remportaient parfois de petites victoires sur la réglementation et les privilèges. En 1758, le contrôleur général écrit à l'intendant qu'il ne faut pas gêner la fabrication des étoffes nouvelles faites à l'imitation des étoffes étrangères. En 1776, la Chambre de commerce de Lille était d'avis de laisser toute latitude aux bourgeteurs pour le nombre de fils de laine et de lin dans les toiles anglaises, afin d'obtenir de la variété [4].

Lorsque Necker arriva aux affaires, il comprit que le régime de l'observation stricte des règlements était mauvais pour l'industrie et il voulut établir un système intermédiaire entre la réglementation outrancière et la liberté. C'est l'objet des lettres patentes du 5 mai 1779 [5] : « Si les règlements sont utiles pour servir de frein à la cupidité mal entendue et pour assurer la confiance publique, ces mêmes institutions ne devraient pas s'étendre jusqu'au point de circonscrire l'imagination et le génie d'un homme industrieux et encore moins jusqu'à résister à la succession des modes et à la diversité des goûts. Et comme nous avons trouvé que ces différentes vues ne pouvaient être remplies ni par un assujettissement

1. Voir sur les plombs d'étoffes de copieux détails dans l'ordonnance du 1er mai 1773 (Archives de Lille, Registre aux Ord. de police FF).

2. A Roubaix, le roi touchait 16 deniers par pièce (Comptes des égards, Archives de Roubaix, HH, 48).

3. Cité par Des Cilleuls, *Histoire et régime de la grande industrie...*, p. 368. — D'après M. de Bacalan, on vendait à Paris pour drap de la fabrique Van Robais d'Abbeville, trois fois la quantité livrée par la manufacture. Ainsi, l'objet principal de la réglementation, protéger le consommateur, n'est pas atteint.

4. Flammermont, *Histoire de l'industrie...*, p. 65.

5. *Recueil des Édits...*, t. VIII, p. 243.

trop rigide aux règlements, ni par leur destruction et l'établissement d'une liberté indéfinie, nous avons dû chercher s'il n'était pas quelque régime intermédiaire qui pût servir à conserver les principaux avantages des deux systèmes : nous avons pensé d'ailleurs que les lois du commerce devaient se modifier avec la variété des temps et que, lorsqu'il s'ouvrait de nouveaux débouchés et s'élevait de nouveaux concurrents, il fallait nécessairement s'écarter un peu des règles et institutions qu'on avait adoptées dans d'autres circonstances. »

L'article 1er déclarait : « Il sera désormais libre à tous les fabricants et manufacturiers, ou de suivre dans la fabrication de leurs étoffes telles dimensions ou combinaisons qu'ils jugeront à propos, ou de s'assujettir à l'exécution des règlements. » Pour permettre aux acheteurs de s'y reconnaitre, les tissus réglés auront les lisières indiquées dans les règlements et aux deux extrémités, la lettre R tissée sur le métier, la dénomination de l'étoffe, le nom du fabricant et le lieu ; les tissus libres seront distingués par des lisières différentes et un plomb distinct. Les fabricants qui auront pendant soixante ans, de père en fils, exploité la même manufacture, pourront y apposer les plombs eux-mêmes.

On pouvait donc à volonté observer les règlements ou les négliger. Mais à Lille et à Roubaix, le Magistrat qui déterminait les conditions du travail continua de faire respecter les anciens règlements dont celui de 1732 était la base et les lettres patentes ne furent pas appliquées [1]. Toutefois, le Magistrat de Lille, pour encourager la fabrique des étoffes de soie, la déclara libre à quiconque voudrait l'entreprendre [2]. A Roubaix, les règlements sont moins complets et moins minutieux qu'à Lille, — et c'est l'une des raisons de la prospérité de la fabrique, — mais le Magistrat est persuadé que la manufacture ne s'y est conservée et accrue que par une exacte observation des règlements [3].

Après 1779, l'administration centrale et l'intendant continuent d'édicter des règlements. Des lettres patentes du 4 juin 1780 portent réglementation des étoffes de laine [4]. Celles du 28 juin 1780 portent règlement pour la fabrication des toiles et toileries [5]. Elles sont accompagnées de tableaux indicatifs des règles à suivre dans la Flandre et le Hainaut. Une ordonnance de M. de Calonne, du 28 octobre 1781, porte que les pièces de toile d'une aune un quart ou d'une aune et demie pourront avoir

1. Voir A. de Saint-Léger, *La rivalité industrielle entre la ville de Lille et le plat pays...* dans les *Annales de l'Est et du Nord*, 1906 (p. 55 du tirage à part, note 1).
2. Ordonnance du 31 décembre 1782 (Registre aux Ord. de police JJ).
3. Archives de Roubaix, HH, 46 (94).
4. *Recueil des édits...*, t. VIII, p. 304.
5. *Ibid.*, p. 312.

cent aunes de longueur, que les nappes qui n'auront pas plus de deux aunes et demie pourront avoir jusqu'à cent aunes ; que celles qui auront plus de deux aunes et demie ne pourront excéder quatre-vingts aunes ; que les serviettes ordinaires pourront avoir jusqu'à cent vingt aunes, et les serviettes très fines, jusqu'à cent trente [1]. La fabrication du fil, entre autres, est encore réglementée le 27 avril 1786, par une ordonnance de M. Esmangart qui rappelle trois ordonnances de M. de la Grandville (14 novembre 1736, 16 avril 1737, 21 mai 1740), une de M. de Séchelles (21 janvier 1744), cinq de M. de Caumartin (13 décembre 1769, 15 août 1773, 30 décembre 1776, 16 avril et 11 décembre 1777), pour les rendre exécutoires. La première contravention sera punie d'une amende de 100 florins ; la seconde, d'une amende de 300 florins ; la troisième, d'une amende de 1.000 florins et de l'interdiction. Un tiers des amendes sera attribué aux égards, un tiers au dénonciateur, un tiers au corps des filtiers [2].

La liberté ne devait triompher de la réglementation qu'avec la Révolution. Son triomphe fut accueilli diversement selon les corporations et il y eut de nombreux fabricants pour le regretter. Si un certain nombre de fabricants d'étoffes en laine de Lille demandent, par une pétition adressée au directoire du district, que les bureaux de marque, tant de la perche aux draps que de la sayetterie, de la bourgeterie, de la tissanderie et celui des égards de la teinture soient supprimés, en exécution de la loi du 16 octobre 1791 [3], par contre, les fabricants de camelots et les fabricants de drap de Lille, les fabricants de fil retors de Lille et de Bailleul réclament à l'Assemblée nationale contre la suppression des règlements [4] : « Votre intention n'a pu être de soustraire les fabricants à l'observation des règlements portés pour garantir aux acheteurs que les marchandises ont la quantité et la qualité que leur volonté est de se procurer... Un ouvrier, un fabricant liés par des règlements ne perdent que la facilité de nuire à la société... » Et ils supplient l'Assemblée de déclarer que « dans les suppressions ne seront pas compris les établissements de police municipale ». La protestation est signée par 35 fabricants de camelots, 18 fabricants de

1. Archives de Lille, carton 1205, dossier 18.

2. Archives de Lille, carton 1214, dossier 13.

3. Archives du Nord, District de Lille, liasse 92. — Le Directoire du District est d'avis de s'en tenir aux lettres patentes de Necker de 1779. — L'art. 2 de la loi du 16 octobre 1791 porte que « les bureaux établis pour la visite et la marque des étoffes, toiles et toileries sont supprimés, ainsi que les visites et les marques ; les commissions données aux préposés chargés du service des dits bureaux... sont révoquées ».

4. *Protestation des fabricants de fil retors de Lille et de Bailleul, des fabricants de camelot et des fabricants de drap de Lille contre la suppression des jurandes et des corporations d'arts et métiers.* 8 avril 1792, 13 p. in-4 (Bibliothèque de Lille. FZ, 1127).

drap, 104 fabricants de fil retors de Lille, et 105 fabricants de fil retors de Bailleul [1].

Les égards surveillent l'exécution des règlements ; ils ont le droit de faire des visites à domicile sans être accompagnés des échevins. Ils sont aussi juges des conflits entre artisans et patrons à propos du prix des façons. Ils sont choisis parmi les fabricants par le Magistrat, devant qui ils prêtent serment ; leur commission est à vie, sauf révocation pour justes plaintes.

A Lille, dans la sayetterie, les six égards sont obligés d'être tous les jours de neuf à douze heures et de deux à quatre heures au bureau de visite. Ils doivent reconnaître la qualité et la fabrication des pièces qu'on apporte à plomber, vérifier les dimensions et le nombre de fils. S'il n'y a « rien à dire », ils apposent le plomb aux deux bouts. Ils reçoivent chacun 300 florins par an comme salaire ; la marque est apposée gratuitement sur les plombs fournis par le fabricant. Si la pièce est défectueuse, deux mayeurs, nommés haubans, coupent la pièce ou appliquent un plomb portant les mots « défectueux court » ou « défectueux long ». Leur salaire est de 150 florins ; celui qui est chargé des visites chez les magasiniers, teinturiers, apprêteurs, reçoit 30 florins de plus. Il y a encore deux anciens maîtres du corps chargés de veiller aux fraudes qui pourraient être commises dans les marchés ou chez les peigneurs de laine sur les matières servant à la fabrication. Un registre contenant « le jour du mois, le nom et la demeure du fabricant et le nombre et la dénomination des pièces qu'il fait plomber » est tenu par un ancien fabricant préposé à cet effet par l'administration municipale « qui peut en tirer quand elle le

---

1. En l'an IX, les fabricants de fil retors demandent le rétablissement des anciens règlements. « Dans les premiers instants de la Révolution, écrivent-ils, le sentiment vif de la liberté qui devait en être le fruit ayant porté à en étendre la jouissance au delà peut-être des bornes qu'on avait dû se prescrire, on a cru devoir se dégager même des entraves salutaires qui n'avaient d'autre objet que d'assurer la supériorité de nos fabriques sur celles étrangères. Dès lors, la cupidité, qui ne voit qu'elle et préfère toujours un intérêt sordide du moment à un avantage réel, mais éloigné, ne reconnut plus de frein ; les règlements furent négligés, annulés même, par le fait, les dimensions des écheveaux furent plus ou moins altérées, le consommateur trompé conçut d'abord de la défiance ; trompé de nouveau, il chercha à s'approvisionner ailleurs, et la filterie de Lille, naguère si florissante, perdit bientôt une grande partie de sa splendeur. Cette cause n'est peut-être point la seule qui ait agi, mais on ne peut se dissimuler qu'elle soit celle dont l'influence s'est fait le plus sentir... L'oubli des règlements a fait tomber la filterie, leur remise en vigueur la relèvera ».

Le préfet Dieudonné prend alors un arrêté pour les rétablir, mais le ministre informé déclare la chose impossible. Les filtiers se rabattent sur un règlement qui ne serait obligatoire que pour ceux qui l'auraient souscrit. Le ministre répond qu'il « ne pense pas que le gouvernement par son approbation puisse donner un caractère en quelque sorte légal au règlement que projettent les fabricants » (Archives du Nord, M.H 21, liasse 1).

veut un relevé exact et comparatif des branches de fabrication qui sont en activité, celles qui prospèrent et celles qui languissent »[1].

Le bureau de la bourgeterie est composé comme celui de la sayetterie et fonctionne de la même façon.

La tissanderie n'a pas de bureau particulier ; les fabricants sont assujettis aux règlements et au bureau de la bourgeterie pour les étoffes que les tisserands fabriquent concurremment avec les bourgeteurs. Quant aux toiles en couleurs de toute espèce, « elles se fabriquent arbitrairement par eux ».

Les égards de la filterie, à Lille, touchent chaque année 200 florins de la ville et 100 du corps des filtiers[2].

A Roubaix, les quatre égards examinent et reçoivent les aspirants à la maîtrise, représentent le corps comme personne civile, et administrent ses biens et sa caisse, sous l'autorité du Magistrat. Ils ont le droit de faire des saisies quand les étoffes contreviennent aux règlements. Leur surveillance n'est pas une juridiction : les différends à propos de l'inapplication des règlements, les contraventions sont portés aux plaids des échevins. En principe, leurs fonctions sont gratuites, sauf une part dans les amendes. En fait, ils s'attribuaient parfois des vacations exagérées et leurs dépenses de bouche étaient excessives. Un règlement du Magistrat de Roubaix du 13 septembre 1760 prescrit « qu'il ne sera plus renfermé de vin au bureau de l'égarderie » et que « les égards ne pourront plus porter en dépense ni buvettes d'eau-de-vie, vin ou bière, ni frais de cartes à jouer... Toutes les dépenses payées par les égards sont écrites sur leur livre et ils devront faire mention des causes et raisons pour lesquelles elles ont été faites et ils en produiront quittance »[3].

A Lannoy, le salaire des jurés-gardes était de 45 livres prélevées sur le produit des plombs ; les droits de plomb étaient de quatre patars par pièce, indistinctement[4].

Un arrêt du Conseil du 9 août 1781 établit à Douai un bureau pour la visite et la marque des toiles et toileries qui se fabriquent dans la généralité de Flandre[5].

Au-dessus des égards, il y avait à Lille des tribunaux qui jugeaient les

---

1. Mémoire de la Chambre de commerce, 1er novembre 1781 (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 187).

2. Commissions d'égards de la filterie (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 330).

3. Mémoire de la Chambre de commerce (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 187) ; Leuridan, *Histoire de la fabrique de Roubaix*, p. 278 — Voir plus haut le compte de 1785.

4. Mémoire de la Chambre de commerce (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 187).

5. *Ibid.*

procès. Pour la draperie, c'était la Haute-perche aux draps; pour la sayetterie, le Siège de la sayetterie ; pour la bourgeterie, le Siège de la bourgeterie ; pour la filterie, le doyen et les maîtres du corps en exercice. Ces « Sièges » sont remplis par des magistrats et d'anciens fabricants appelés haubans « qui sont des personnes intelligentes et très au fait des manufactures ». On y juge sommairement, sans frais et sans ministère d'avocat, ni de procureur, les contestations pour contraventions [1]. Le Siège de la sayetterie, par exemple, prononce des amendes proportionnées au délit, un tiers est attribué à l'administration municipale, et deux tiers à l'acquit des charges du corps. Il s'assemble tous les samedis. Il est composé de quatre mayeurs ou commissaires « tirés du corps du Magistrat » parmi lesquels sont deux négociants, des haubans, de quatre maîtres du corps et des deux sortants de maîtrise (ces deux derniers n'ayant que voix consultative), d'un greffier et d'un huissier. « C'est à sa vigilance et à celle du corps municipal dont il ressortit que l'on doit la réputation dont nos fabriques ont joui jusqu'aujourd'hui [2]. » Du Siège de la sayetterie et des autres, on peut en appeler au Magistrat et du Magistrat au Parlement de Flandre.

IV. — LES CONFLITS DANS L'INDUSTRIE.

L'industrie était gênée, en dehors de la réglementation, par de nombreux conflits entre les villes et le plat pays, entre les corporations, entre patrons et ouvriers, parfois entre les ouvriers eux-mêmes.

Conflits entre les villes et le plat pays. — Les villes n'hésitaient pas à recourir à la force pour empêcher les villages de leur faire concurrence. Elles prétendaient que les villages devaient s'occuper exclusivement de l'agriculture [3]. Les baillis des quatre seigneurs haut-justiciers soutiennent les intérêts des campagnes en invoquant le principe que « la liberté est l'âme du commerce » ; le Magistrat de Lille et la Chambre de commerce affirment que la liberté entrainerait « la ruine des manufactures » et « une dépopulation extrême [4] ».

---

1. Avis de la Chambre de commerce (Archives du Nord, série E, registre 2457).

2. Mémoire de la Chambre de commerce (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 187).

3. Nous aurons à parler de l'accueil qui fut fait à l'arrêt de 1762 relatif au droit de fabriquer dans les campagnes. — Les différentes phases de la rivalité entre les villes et le plat pays sont exposées en détail avec la plus grande précision par A. de Saint-Léger (Art. cité des *Annales de l'Est et du Nord*, 1906).

4. Non seulement il y a opposition formelle dans les idées, mais les faits sont présentés d'une manière toute différente par les Mémoires des Baillis et du Magistrat. En voici un exemple intéressant : « Il est de fait, disent les Baillis, que les fabriqueurs de drap de la

Les mêmes arguments sont reproduits à chaque saisie opérée dans les campagnes. L'ouvrier peut subsister à meilleur marché dans le plat pays, parce que les vivres, les boissons, le logement y coûtent moins cher et que les impôts y sont moins élevés. Mais, permettre l'industrie dans le plat pays a de grands inconvénients ; d'abord, la châtellenie, et en particulier Tourcoing, Roubaix, Wattrelos sont contigus à la domination étrangère qui ne cherche qu'à attirer chez elle nos manufactures ; on peut facilement exporter les métiers, ce qui n'est guère possible dans les villes fermées ; « le fléau de la guerre » peut les tenir longtemps dans l'inaction ; les ouvriers de Tourcoing et Roubaix trouvent aisément à se défaire de leurs déchets ou pluquins à l'étranger, ce qui les encourage à en faire de grandes quantités.

De plus, pour conserver la qualité et la réputation des étoffes, il faut s'assujettir aux règlements. Or, si les règlements sont rigoureux dans les villes, dans le plat pays il est très difficile de les faire exécuter. « Les habitants se mutinent et se rendent maîtres de ceux que la raison conduit, qui doivent céder à la force que ces ouvriers tiennent de leur caprice et lorsqu'ils ne peuvent se satisfaire, ils passent d'un moment à l'autre sous la domination voisine avec leur famille, leurs métiers et leur industrie, ce qui n'arrive pas dans les villes murées où les règlements, la police et la force contiennent un chacun [1] ».

Enfin, le progrès des manufactures dépend de l'abondance des matières premières ; ce n'est point en les répandant dans la châtellenie qu'on assurera l'approvisionnement de la ville. Plus il y aura de fabriques et plus ces matières augmenteront de prix parce que l'agriculture sera négligée. Que les habitants s'attachent à cultiver, à filer le lin, la laine, le coton, ce à quoi ils ne peuvent suffire puisqu'on est dans la nécessité de faire filer en Artois et même en Picardie. N'ont-ils pas d'ailleurs la fabrique de la toile quand la terre ne réclame pas leurs soins ? « Il convient de renfermer les manufactures dans les villes murées autant qu'il est possible et aussi de maintenir les habitants du plat pays à l'agriculture et à la préparation des matières premières [2] ».

Non seulement les Lillois exerçaient des poursuites judiciaires contre les industriels du plat pays qui fabriquaient des étoffes semblables à celles

---

ville de Lille ne sauraient fournir à la moitié de ce qu'il faut pour la consommation seule des habitants. » A la même date, le Magistrat écrit : « Les manufactures de Lille font des draps à la façon d'Angleterre et de Hollande pour fournir plus de six villes comme Lille : aussi est-il vrai qu'ils en envoient dans toutes les villes du pays et même plus loin » (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 7).

1. Avis de la Chambre de commerce, 1759 (Archives du Nord, série E, registre 2457).
2. Avis de la Chambre de Commerce (Archives du Nord, série E, registre 2457).

de Lille et interdisaient l'introduction dans la ville des produits de leur fabrication, mais ils défendaient absolument de sortir de la ville des métiers et des outils [1]. En 1766, un maître-filtier de Lille, Duriez, ayant résolu de transporter son établissement à Haubourdin, le corps des filtiers demande à l'intendant la confiscation des moulins à tordre le fil et des matières premières [2]. En 1767, un particulier est condamné à une amende de 300 florins pour avoir voulu faire sortir des métiers de la ville [3]. Même après que la liberté de l'industrie est accordée aux campagnes, les prohibitions continuent ; l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 20 décembre 1781 punit la sortie des métiers et outils d'une amende de 300 florins, outre la confiscation. En 1782, des « ustensiles de fabrique » que le sieur Dugueau envoyait à Arras sont saisis [4] ; des instruments pouvant servir à l'industrie de la sayetterie et à celle de la bourgeterie sont également saisis sur la Barque de Lille à Douai [5]. En 1785, le sieur Delobel, maître-sayetteur, demande à transporter sa fabrique dans un faubourg de la ville ; il est débouté, attendu, dit le Magistrat, que « la nuit la plus courte suffit pour l'exportation des métiers » [6]. En 1789, le subdélégué Lagache refuse au sieur Povelche l'autorisation d'établir une fabrique de fil à Bondues, à cause de « la facilité qu'aurait ce particulier de faire la fraude [7] ».

En dépit de l'hostilité des Lillois, l'industrie rurale résiste et même parvient à dépasser la ville qui manque d'esprit d'initiative et qui a trop

---

1. Tous les industriels, même ceux du plat pays, redoutent la création de nouvelles fabriques. En 1758, les gens de loi de Roubaix ont appris que le sieur Pottier « manufacturier très intelligent, très versé dans les teintures, l'apprêt des laines et les fabriques » doit aller établir des fabriques à Arras ; ils demandent aux baillis de l'empêcher. « Ils ne croient pas qu'on puisse porter un coup plus mortel à leur fabrique. » (Archives de Roubaix. HH. 30, n° 5. — Voir aussi aux archives de Lille, carton 1192, dossier 13 : Moyens d'opposition au projet de Pottier, manufacturier à Lille, d'établir à Arras la sayetterie et la bourgeterie et une manufacture de peluche façon Utrecht.)

Le 21 mai 1760, les égards de Roubaix saisissent des outils et instruments que Desobry veut transporter à Arras. Desobry allègue devant l'intendant qu'il use de la liberté commune à tous les commerçants ; les égards répondent que ce n'est point gêner la liberté du commerce, mais « veiller à sa conservation » que d'empêcher le transport des ustensiles propres à une manufacture, d'une ville dans une autre : que cette règle s'observe dans toutes les manufactures, comme l'atteste l'ordonnance du Magistrat de Lille de 1620 publiée de nouveau en 1759, qui punit ces transports de 300 florins d'amende et du bannissement. L'intendant condamna Desobry à 12 florins d'amende au profit de l'égarderie (Leuridan, *Essai sur les relations industrielles qui ont existé entre Roubaix et Arras de 1479 à 1786*, p. 19).

2. Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 329.

3. Archives de Lille, carton 1200, dossier 1.

4. Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 10.

5. *Ibid.*, liasse 7.

6. Demande du sieur Delobel (Archives du Nord, Flandre wallonne, liasse 10).

7. Demande du sieur Povelche (*Ibid.*, liasse 330).

de confiance dans son monopole et ses privilèges. « Par suite de leur lutte contre Lille, qui prétendait conserver le monopole de certains genres d'étoffes, les Roubaisiens ont été amenés à tourner les règlements, à chercher des procédés nouveaux et à diversifier continuellement les tissus de leur fabrication [1] », d'où la grande variété des étoffes roubaisiennes.

Conflits entre les corporations. — Les conflits entre corporations étaient fréquents et interminables. Dans l'industrie textile en particulier, il était malaisé de déterminer exactement les tissus qui étaient du ressort de telle ou telle communauté de métier ; de même, on ne pouvait classer par avance les étoffes qui seraient inventées.

A Lille, les sayetteurs et les bourgeteurs se disputaient le droit de fabriquer les étoffes qui n'étaient pas désignées dans les statuts de ces corporations. « En parcourant tout ce qui s'est passé depuis l'établissement du corps de la sayetterie et de la bourgeterie, on les voit toujours en opposition ; ce n'est qu'un tissu de difficultés et procédures ; la jalousie y règne partout, une contestation est-elle réglée, une autre s'élève et perpétuellement on voit les Magistrats, la Chambre des comptes, le Conseil souverain du Brabant, le Conseil privé et depuis, les intendants, le Parlement et le Conseil du Roy occupés à terminer leurs procès et à donner des règlements, ordonnances et arrêts [2] ».

Les bourgeteurs disputaient aussi aux tisserands la fabrication des molletons et des coutils. La Chambre de commerce et le Magistrat avaient permis aux tisserands de fabriquer des coutils de toute nature et de toutes dimensions. En 1770, les bourgeteurs firent saisir chez un tisserand des coutils en fils de soie qu'ils prétendaient avoir seuls le droit de faire. Le tisserand se plaignit au Magistrat. Par une ordonnance du 4 octobre 1770 [3], le Magistrat déclara cette fabrique commune aux deux corps. Les bourgeteurs en appelèrent au Conseil supérieur de Douai, qui avait remplacé le Parlement supprimé par Maupeou, alléguant que les bourgeteurs ont le droit exclusif d'employer la soie dans les étoffes, que les tisserands ne peuvent en aucun cas se servir de soie dans leurs ouvrages, qu'ils n'ont aucun titre pour fabriquer des coutils en soie et que les statuts qui le leur défendent restent toujours en vigueur [4]. Les tisserands répondent que les officiers munipaux sont compétents pour porter le règlement dont il est fait appel, que la fabrication des coutils en fils de soie n'a jamais

1. A. de Saint-Léger, *Annales de l'Est et du Nord*, 1906, p. 414.
2. Avis de la Chambre de commerce (Archives du Nord, série E, registre 2457).
3. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police EE.
4. Mémoire imprimé (Archives de Lille, carton 1202, dossier 2).

appartenu exclusivement aux bourgeteurs, que ce sont les tisserands qui l'ont introduite les premiers et que toute étoffe nouvelle doit être commune si elle emploie des matières attribuées aux deux corps [1]. Le Conseil supérieur cassa la sentence du Magistrat le 18 janvier 1774 [2].

Les tisserands, à leur tour, firent appel de l'arrêt du Conseil supérieur au Conseil du Roi. Mais sur ces entrefaites, l'arrêt qui permettait aux campagnes de fabriquer toutes sortes d'étoffes fut publié en Flandre. Les Lillois sentirent alors l'impérieuse nécessité de faire cesser ces procès et de s'unir s'ils voulaient soutenir la concurrence du plat pays. Une pétition des frères Brame, approuvée par la Chambre de commerce [3], demanda la réunion des sayetteurs, bourgeteurs et tisserands en un seul corps. Le Magistrat prononça la réunion en 1779, mais les sayetteurs étaient hostiles aux bourgeteurs et les bourgeteurs hostiles aux tisserands ; bourgeteurs et sayetteurs s'adressèrent au Parlement de Douai, rétabli depuis 1774, qui annula l'ordonnance du Magistrat. Les tisserands appuyés par le Magistrat envoyèrent une requête au Conseil de commerce [4]. Le 17 avril 1783, des lettres patentes prononcèrent définitivement la réunion des trois corps des sayetteurs, bourgeteurs et tisserands de la ville de Lille en une seule communauté [5]. La corporation prendra le nom de Maîtres sayetteurs-bourgeteurs-tisserands ; les biens et les revenus des trois anciennes corporations seront administrés en commun. Tous les procès et différends qui existent « seront et demeureront assoupis [6] ».

Il y avait aussi à cette époque des débats et des procès entre les fabricants de couvertures et les fabricants de draps qui, pour soutenir leur industrie qui périclitait, faisaient, au mépris des ordonnances, des couvertures avec leurs déchets. Le 14 mai 1781, le Magistrat de Lille republia l'ordonnance du 23 septembre 1737 qui défendait aux fabricants de draps et pinchinats de faire des couvertures à peine de 24 florins d'amende [7].

Ces conflits n'étaient pas particuliers à l'industrie textile ; il y avait par exemple de nombreux procès entre menuisiers et charpentiers. Ainsi, les menuisiers se plaignent au Magistrat que le sieur Cordier, maître-char-

---

1. Mémoire imprimé (Archives de Lille, carton 1202, dossier 2).
2. Extrait des registres du Conseil supérieur (Archives de Lille. carton 1202, dossier 2).
3. A différentes reprises. en 1734, 1753, 1755, la Chambre de commerce consultée sur la réunion s'y était opposée. Vers 1777-79. elle comprenait plusieurs tisserands.
4. Voir Bonnassieux, *Inventaire analytique*, p. 432.
5. *Recueil des Édits*..., t. VIII, p. 443.
6. La fusion eut un heureux résultat ; elle amena un excédent de recettes et en 1786, le Magistrat put réduire de moitié la taxe des suppôts (Flammermont, *Histoire de l'industrie*..., p. 75).
7. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police HH.

pentier, a fait plusieurs ouvrages de menuiserie ; les charpentiers, de leur côté, se plaignent que le sieur Hallewaert, maître-menuisier, a fait un gitage sous le plancher des orgues de l'église Sainte-Catherine [1]. Une ordonnance du 27 avril 1774 fixe les ouvrages que les menuisiers feront à l'exclusion des charpentiers et ceux que les charpentiers feront à l'exclusion des menuisiers ; ils pourront faire concurremment les moulins des filtiers, « les métiers, outils et ustensiles des manufactures ». Les contraventions seront punies de 24 florins d'amende [2].

Conflits entre patrons et ouvriers. — Le droit de coalition n'est pas reconnu aux ouvriers ; l'arrêt du Conseil du 9 mai 1760 leur interdit de s'associer pour faire valoir leurs revendications [3]. De même que nous n'avons pas rencontré de réclamations relatives aux salaires, il n'y a guère de conflits entre le capital et le travail dans la Flandre wallonne ; les querelles ou les révoltes restent des faits isolés et sans grande portée.

Dans les pluquins ou déchets de laine, les ouvriers faisaient entrer quantité de fils et matières utilisables ; ils augmentaient le pluquin pour augmenter leur profit. Le Magistrat de Lille, en 1762, 1772, 1778 [4], interdit aux ouvriers de conserver le pluquin pour le vendre ou l'employer à leur usage ; ils devront le rapporter aux maîtres, à charge par ceux-ci de leur en payer la valeur.

A Roubaix, en 1757, la défense faite aux ouvriers de s'attribuer les pluquins amena une émeute le 4 octobre. « Des avanies furent faites par les ouvriers au Magistrat et égards assemblés. » La maréchaussée dut intervenir ; des condamnations s'ensuivirent. Au mois de janvier 1758, l'intendant renouvela la défense ; les cavaliers de la maréchaussée vinrent l'afficher à Roubaix où ils restèrent quatre jours « par crainte de désordres et de sédition des ouvriers [5] ».

A Lille, le refus des patrons de payer aux ouvriers sayetteurs, bourgeteurs et tisserands le temps qu'ils ont passé à tisser sur les pièces la dénomination de l'étoffe, le nom du fabricant et le lieu, provoque une émeute en 1783. Les ouvriers se rassemblent en grand nombre, le 23 août, vers sept heures et demie du matin, sur la place de Saint-Sauveur et de là se transportent dans les différents ateliers, tirant de force ceux qui y travaillent, menaçant ceux qui ne font pas cause commune avec eux, culbutant les métiers. Le Magistrat, de concert avec M. de Sombreuil, com-

1. Archives de Lille, carton 1140, dossiers 2 et 4.
2. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police FF.
3. G. Martin, *La grande industrie...*, p. 332.
4. Archives de Lille, Registre aux Ord. de police FF.
5. Crombé, *L'organisation du travail à Roubaix avant la Révolution*, p. 63.

mandant des troupes de Lille, parvient à rétablir l'ordre. Vers midi, les ouvriers vont se plaindre au Magistrat qui les calme [1]. Le Magistrat ne croit pas que les maîtres soient pour rien dans l'émeute. Il est vrai qu'elle n'aurait pas eu lieu s'ils avaient voulu payer le temps employé à tisser les inscriptions exigées par les Lettres patentes de 1779, « mais la modicité du prix de la plupart de ces étoffes et la longueur du temps que ces ouvriers auraient employé à cette besogne, joints aux dépenses qu'il fallait faire pour approprier leurs métiers à ce genre de travail, leur ôtait alors tout moyen de les vendre et l'impossibilité où ils se sont trouvés de les satisfaire sur ce point justifie bien leur refus dans lequel nous n'avons d'ailleurs rien aperçu qui sente l'humeur ou l'esprit de résistance [2] ». Mais pour d'Ormesson, ce sont les maîtres qui, seuls intéressés à se soustraire à l'obligation de faire tisser leurs noms sur les pièces, auront excité les ouvriers à se rendre les instruments aveugles de leur mécontentement. « C'est principalement à eux qu'on s'en prendrait, si pareil désordre venait à renaître [3] ».

Conflits entre ouvriers. — Enfin, à côté de ces conflits entre patrons et ouvriers, il y avait parfois des conflits entre ouvriers d'origine différente.

Les ouvriers sayetteurs de Lille voyaient d'un mauvais œil l'arrivée d'ouvriers du dehors ; ils obtinrent du Magistrat que les patrons n'emploieraient d'ouvriers étrangers que lorsque ceux de la ville se refuseraient à faire la besogne. Pourtant les patrons trouvaient que les « francs-ouvriers » étaient des ivrognes et des paresseux.

Aristote CRAPET.

---

1. Lettre du Magistrat (Archives de Lille, carton 1206, dossier 14).
2. Lettre à Lenglé de Schœbeque (Archives de Lille, carton 1208, dossier 14).
3. Lettre de d'Ormesson à Calonne (Archives de Lille:, carton 1208, dossier 14).

COMPTES RENDUS

E. W. Dahlgren. **Les relations commerciales entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique (commencement du XVIIIe siècle).** T. Ier : *Le commerce de la mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht.* Paris, Champion, 1909. In-8, xvi-739 p., avec 7 cartes.

On sait que M. E. W. Dahlgren, directeur de la Bibliothèque royale de Stockholm, a étudié depuis longtemps dans une série de livres et d'articles, en français et surtout en suédois, le commerce et les explorations des Français au commencement du XVIIIe siècle sur les côtes de l'Océan Pacifique. Il était regrettable pour nous, historiens, qui malheureusement ignorons presque tous le suédois, qu'un de ces ouvrages, le principal, ne fût pas écrit en français. M. D. nous a fait le très grand plaisir de présenter son ouvrage en français. Mais ce n'est plus le livre de 1902. C'est un véritable monument qu'il élève à la gloire de nos marins et de nos armateurs de Bretagne et de Saintonge, de 1700 à 1730 environ.

Il nous est impossible de donner ici une idée parfaite de cette histoire ; il faudrait entrer dans le menu détail. Voici d'abord l'indication des chapitres. Dans le premier livre, M. D. étudie le milieu, les Indes espagnoles, le commerce de ces pays, la production d'or et d'argent, la fraude, le commerce des Français (toiles, draps, soieries), les flibustiers, précurseurs des explorateurs et des commerçants, aux XVIe et XVIIe siècles. Dans le livre II, les grandes compagnies de commerce — compagnies de Chine et de la mer du Sud, en 1698 — et leurs expéditions, puis leurs vicissitudes et leurs transformations. Dans le livre III, les rapports entre la France et l'Espagne et les négociations auxquelles donna lieu le commerce des Français avec la mer du Sud, réservée en principe au pavillon espagnol. Dans le livre IV, le commerce de la mer du Sud dans ses rapports avec la guerre de la Succession d'Espagne. Par ce simple sommaire, on voit que cet ouvrage ne concerne pas seulement l'histoire proprement économique, mais encore l'histoire politique et diplomatique. L'histoire diplomatique en est renouvelée par les considérations d'ordre économique qu'on en séparait autrefois. Au traité d'Utrecht, dans les négociations qui

le précédèrent, le commerce de l'Amérique, celui notamment des Indes espagnoles, joua un rôle très important, et par sa connaissance approfondie des relations de la France avec l'Océan Pacifique, M. D. le montre mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Voilà pour les historiens l'intérêt général de l'ouvrage : c'est de montrer sous leur vrai jour les rapports de tout ordre entre la France d'une part, l'Espagne et l'Angleterre, de l'autre.

Pour les géographes il aura également un grand intérêt. Les voyages de nos marins et de nos commerçants ont été aussi des voyages d'exploration. Navigation dans des détroits difficiles, comme celui de Magellan, découverte d'îles, levers cartographiques, lors du voyage de Beauchesne (première expédition, en 1698), etc. ; mais c'est surtout dans le tome II que la géographie interviendra, avec le voyage du *Saint-Antoine*, qui le premier fit le voyage d'Europe en Chine par la mer du Sud. Les sept cartes que contient le premier volume ont une grande importance, surtout la deuxième, qui représente le détroit de Magellan : dressée pendant l'expédition de Beauchesne, elle fut supprimée par le gouvernement français ; il n'y en a plus qu'un exemplaire, aux Archives du service hydrographique de la Marine. On y verra (p. 135) tous les noms français donnés par de Beauchesne aux baies, aux îles, aux caps, aux rivières du détroit, et qui ne sont plus qu'un souvenir, les Anglais, venus quelque soixante-dix ans après, ayant sur leurs cartes marines imposé leurs noms.

Les économistes s'intéresseront surtout à deux questions : l'organisation du commerce avec l'Océan Pacifique et l'extraction des métaux précieux des Indes. — Le commerce fut d'abord monopolisé par des compagnies ; mais des entreprises imprudentes leur portèrent un coup fatal ; il y eut des querelles intestines, des procès à l'infini, que les avocats excellèrent à faire durer ; le gouvernement ne sut pas prendre un parti ferme. Le commerce privé s'empara de ce commerce ; on arma à Lorient, à Saint-Malo surtout, pour l'Océan Pacifique. Les compagnies se querellèrent avec ces concurrents privés. Mais ceux-ci tirèrent le plus clair du profit de ce commerce lointain. Ici donc se répète l'histoire des grandes compagnies de Richelieu et de Colbert : le monopole est partout atteint, à la fin du règne de Louis XIV, aussi bien aux Indes occidentales qu'aux Indes orientales et en Afrique ; et le commerce privé est le seul qui puisse prospérer dans ces pays d'où l'on avait prétendu l'exclure. — Quant aux métaux précieux, c'était la principale marchandise que l'on demandait aux Indes espagnoles — au Chili et au Pérou, en échange des soieries, des toiles, des draps de France. L'importance des matières précieuses entrées en France par le moyen de ce commerce avait été aussitôt aperçue

par le gouvernement ; il réquisitionnait les lingots, pour payer les frais de la guerre de la Succession d'Espagne et recourir un peu moins aux emprunts et aux « affaires extraordinaires ». Dans son ouvrage célèbre sur les finances, Forbonnais, au XVIIIe siècle, estime à 200 millions environ la valeur de l'or et de l'argent qui, de 1700 à 1720, entrèrent en France par le commerce de la mer du Sud. M. D. porte à 250 millions, on l'a vu, dans un mémoire spécial, très précis, dont la *Revue* a rendu compte (t. IX, p. 364). Il revient ici sur ce sujet, particulièrement aux pp. 421 et suiv., d'après la *Correspondance du Contrôle général*, les Archives de la Marine, etc. C'est là un chapitre fort intéressant de notre histoire financière.

Par les divers genres d'intérêt qu'offre cette œuvre, où l'auteur a su porter légèrement le poids énorme de ses documents, on verra peut-être que le commerce français avec la mer du Sud n'est pas un petit sujet comme l'historien non averti pourrait le croire, et que, en soi et par la manière dont l'a compris M. D., il a joué un rôle de premier ordre dans l'économie et la politique du XVIIIe siècle commençant. — Ph. SAGNAC.

Camille BLOCH. **L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution** (*Généralités de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Châlons, Soissons, Amiens* (*1764-1790*). Paris, Alph. Picard, 1908. In-8, LXIV-504 p.

M. Bloch a trouvé un beau sujet de thèse, et ce beau sujet a rencontré l'historien qu'il méritait, telle est la double conclusion à laquelle une étude même superficielle, à plus forte raison attentive, conduit nécessairement la lecture de ce livre. Rien n'est plus riche en substances diverses, rien n'est encore plus mal connu que l'histoire de l'assistance en France. Une monographie charitable met forcément en lumière en même temps que les inégalités de fortune existant dans un pays, les conditions économiques et sociales, accidentelles ou permanentes, qui déterminent ces inégalités, le flux et le reflux de la misère. Elle permet de saisir aussi l'espèce de réaction sentimentale, morale ou religieuse que la vue de la détresse provoque chez une partie de la classe aisée, et d'où découle la charité : ainsi, en même temps que l'état matériel d'un peuple, elle nous dépeint son état d'âme ; elle nous fait connaître, si je puis dire, son degré de solidarité, de moralité, de laïcité.

Des diverses époques où le mouvement d'assistance a été le plus fort et le plus digne d'intérêt, le XVIIIe siècle est le plus voisin de nous : il a été l'initiateur et le maître de la Révolution, et par delà, du XIXe siècle : il présente enfin, à côté des efforts instinctifs et spontanés de la masse charitable, un effort intellectuel méthodique des penseurs et des théori-

ciens pour constituer une doctrine objective de l'assistance, effort intellectuel, qui a naturellement réagi sur le premier et l'a détourné de sa direction primitive. Aussi doit-on savoir doublement gré à M. B. d'avoir traité et presque épuisé la question de l'assistance en France au XVIIIe siècle.

A la vérité, son livre ne porte pas sur l'ensemble du territoire. Pour rendre sa tâche possible, M. B. l'a limitée : il n'a voulu étudier que la vieille France, la région de Paris. Mais il est hors de doute que la valeur du livre dépasse ses frontières géographiques ; l'étude des idées de Turgot, de Necker resterait identique, quel que fût le cadre de l'étude ; de même l'exposé des volontés royales, et les cahiers de 1789, les diverses monographies communales que nous possédons montrent jusqu'à l'évidence que le midi, le nord ont souffert des mêmes abus, connu les mêmes maux que l'Orléanais ou la Picardie. D'autre part, M. B. n'a pas poussé la peinture jusqu'à la minutie. Mais s'il reste à préciser certains points de détail, il a posé la plupart des problèmes — et il les a résolus. Sans doute ses conclusions ne plairont point à tous. Les historiens, les lecteurs dont le passé accapare la faveur, trouveront qu'elles ne s'accordent point avec leurs préférences ; mais ils ne pourront nier que son livre est profondément honnête, impartial et consciencieux, que rien n'y est affirmé sans preuves, que la documentation y est d'une richesse voisine de l'exubérance, et que, si l'on veut faire abstraction de ses opinions et de ses préjugés, il faut s'incliner devant cette érudition et ces déductions critiques.

Je ne vois à signaler qu'une lacune : la France ne peut être isolée des pays étrangers. Il y a eu en Angleterre un mouvement charitable analogue à celui de la France ; des économistes, des philosophes ont travaillé à régénérer l'assistance anglaise, à combattre le paupérisme, et ces efforts, ces systèmes ont réagi sur ceux du continent. Il eût donc été nécessaire au début, et au milieu du volume, en faisant le tableau de la France hospitalière en 1765, avant d'étudier le mouvement réformateur, de préciser ce que pouvait être l'influence anglaise, et je suis certain que M. B. aurait trouvé des éléments d'information précieux dans les ouvrages de Leslie Stephen ou de Halévy.

Mais c'est là un détail, et les critiques que je pourrais adresser à M. B. ne seraient, elles aussi, que des critiques de détail. Mieux vaut ne pas s'y arrêter et dire ce qu'il y a de nouveau et de fort dans l'ouvrage ; pour cela il suffit de le résumer.

Le premier livre a pour objet de nous exposer le système d'assistance tel qu'il fonctionne en 1764. La misère dans la première moitié du XVIIIe siècle n'a cessé de s'aggraver : elle est devenue un fléau social,

elle se traduit par un accroissement de la mendicité et de la mortalité, par une diminution de la natalité. L'État, qui voit dans le paupérisme une cause de désordre, les économistes, qu'attirent tous les problèmes économiques et politiques, ne peuvent se désintéresser de celui-ci. On commence à analyser la question ; si les théoriciens ne peuvent encore définir la pauvreté, ils s'entendent du moins à admettre qu'elle provient d'un mauvais régime agraire et d'un mauvais régime industriel : pour l'atténuer, c'est donc la législation de l'État qu'il faut tout entière modifier. Mais, en attendant, il faut faire face au paupérisme, et l'organisation charitable est insuffisante. M. B. montre, en un chapitre très neuf et très précis, comment les institutions charitables du XVIIIe siècle procèdent de trois mouvements distincts : d'abord un mouvement spontané ancien, d'origine populaire et religieuse ; puis, au XVIe siècle, un mouvement différent, sinon contraire, effort de l'État pour établir à côté et au-dessus de l'assistance ecclésiastique, jugée insuffisante et vieillie, un système public, répondant aux besoins de l'État et revêtant souvent un caractère policier ; enfin, au siècle suivant, la charité religieuse se réveille tandis que la royauté poursuit plus énergiquement que jamais sa lutte contre la mendicité. Mais tous ces efforts aboutissent à des résultats très imparfaits. Il faut lire dans le livre de M. B. les chapitres si suggestifs consacrés aux hôpitaux, à l'assistance des enfants. Et le spectacle de cette charité étroite, routinière, confessionnelle est parmi les plus affligeants qui puissent être.

Aussi comprend-on facilement qu'il ait ému cette France du XVIIIe siècle si généreuse et si sensible, d'autant plus affligée des malheurs de cette terre que sa confiance plus aveugle dans la Providence n'allait pas sans une croyance déterminée dans le droit au bonheur. A l'heure où la conception de la solidarité progresse, où les droits de l'homme apparaissent comme intangibles et sacrés, où la science fait naître l'espoir de triompher de la maladie, comment laisserait-on le pauvre sans secours, le malade sans soins ? Et si les particuliers ne peuvent accomplir le devoir d'assistance, comment l'État refuserait-il de s'acquitter d'une fonction qui lui revient ? Dès la fin du règne de Louis XV, le mouvement s'affirme : il se prononce avec Turgot et Necker. Le premier reproche à la charité privée d'être désordonnée, arriérée, purement instinctive et sentimentale : il veut organiser une assistance rationnelle qui donne au misérable le moyen de vivre dignement, c'est-à-dire du travail, et donner du travail, il n'y a guère que l'Etat qui le puisse. De là sa création des ateliers de charité. Le second, plus hardi encore, dénonce la misère comme une iniquité sociale. Le gouvernement, impuissant à réformer la société, doit du

moins, et peut efficacement atténuer les abus, accomplir l'œuvrs de justice et d'équité. Il chercha en financier habile à mieux répartir les crédits, à éviter les dépenses inutiles ; il accomplit, avec l'aide de Mme Necker, qui fut un véritable « ministre de la bienfaisance », une réforme considérable dans tous les domaines de la charité. Ce fut sous son administration que le régime des hôpitaux fut transformé, qu'un service d'hygiène publique fut définitivement organisé. Et l'élan survit à l'impulsion de Turgot et de Necker ; les malheurs qui désolent la France à la fin de l'ancien régime, l'aggravation du paupérisme donnent au problème une gravité, à la solution une urgence croissantes ; de plus en plus l'initiative privée apparaît condamnée à l'impuissance, et les écrivains qui étudient la question, même les moins « interventionnistes », sont d'avis que l'intervention de l'Etat est seule efficace, qu'elle est nécessaire ; ils réclament la transformation de l'assistance en service public.

Mais, service public, ce n'est point encore assez. Si la loi inspire une confiance infinie, ses agents sont suspects, ou jugés incapables. Il semble que leur action personnelle ne puisse aboutir et que, pour remédier à ce grand abus social, il faille un grand effort organisé et permanent de la collectivité tout entière, de la nation. Cette affirmation de la souveraineté nationale en matière d'assistance précise l'affirmation de la souveraineté politique ; elle découle de la même cause, du mouvement des idées philosophiques et juridiques ; elle conduit aux mêmes conséquences, à la gestion des affaires par des représentants élus.

C'est la doctrine révolutionnaire, dont les travaux des assemblées provinciales fournissent déjà d'excellents exposés. Entre les plans de Thouret, de Lavoisier, et ceux de Turgot et de Necker, il n'y a que peu d'écart chronologique : la divergence doctrinale est profonde. Quand le comité de mendicité se réunit, il n'a plus qu'à s'emparer de toutes ces critiques et de tous ces projets, qu'à en prendre la moyenne, si l'on peut dire, pour arriver aux conclusions qu'on sait, pour réclamer ce système d'établissements charitables soutenus par une contribution nationale, administrés par des délégués de la nation que la Convention décréta plus tard, mais qu'elle ne put réaliser. Et M. B. conclut en ces termes : « Au XVIIIe siècle, dans la conception de la bienfaisance, comme dans le mode d'application du secours, le domaine de la police se restreint peu à peu, celui de la raison, de l'« humanité » et de la justice s'élargit. La philanthropie proclame le droit de l'indigent et l'obligation de la société que l'Etat représente ; dans les dernières années de l'ancienne monarchie, elle affirme le devoir de la nation elle-même. Ainsi, selon le vœu des contemporains, c'est exclusivement dans le domaine du droit que se meut cette

assistance nationale dont la Révolution a recueilli des maux de l'ancien régime expirant l'héritage lentement formé et enrichi. »

Cette analyse est trop rapide pour montrer tout le mérite et l'intérêt du livre de M. B. ; elle permettra cependant, malgré sa brièveté, de saisir la variété et l'importance des questions qui s'y trouvent traitées, comme aussi la méthode rigoureuse avec laquelle l'auteur les a étudiées. Cette méthode est pleinement, strictement historique; M. B. s'est efforcé de montrer pas à pas l'incessante et double réaction des faits sur les idées, dès idées sur les faits, de présenter côte à côte, ou pour mieux dire mêlés, les progrès de la doctrine et ceux de la pratique. Il y a complètement réussi, et son ouvrage marque encore une fois de plus comment, en sociologie, l'observation minutieuse des faits et des dates s'impose à l'érudit, et comment, en dernière analyse, pour être bon sociologue, il faut avant tout être un bon historien.

Si l'on ajoute à tout cela que le livre de M. B. est d'une lecture facile et attrayante, nul doute qu'il ne rencontre auprès du public le même succès qu'il a obtenu déjà en Sorbonne : c'est un ouvrage capital sur le XVIIIe siècle, dont la connaissance s'impose. — Léon CAHEN.

Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne (1808-1813), publiée pour la Société d'histoire contemporaine par M. Geoffroy de GRANDMAISON. Tome II, janvier-septembre 1809. Paris, A. Picard, 1908. In-8, 470 p.

Le second volume de la correspondance du comte de La Forest [1], ambassadeur en Espagne, que vient de publier M. Geoffroy de Grandmaison, s'étend depuis le mois de janvier 1809 (départ de Napoléon, entrée de Joseph à Madrid) jusqu'à la fin de septembre 1809 (au lendemain de la retraite de Wellington, après la bataille de Talavera, et de la rentrée de Joseph dans sa capitale, le 15 août). Il comprend les dépêches des volumes 678 et 679 de la correspondance d'Espagne aux Affaires étrangères.

M. G. a groupé les dépêches de La Forest pendant ces neuf mois en trois chapitres, chacun d'eux correspondant à une période de trois mois. Dans sa régularité chronologique, cette division ne laisse pas que d'être très artificielle. Elle fractionne arbitrairement les opérations militaires. Par exemple, à suivre les opérations des lieutenants de Napoléon, mars 1809, ni pour Soult en Portugal, ni pour Victor et Sebastiani sur le Tage, ni pour Ney dans les Asturies, ni pour Gouvion-Saint-Cyr en Catalogne,

1. Cf. pour le compte rendu du tome I, la *Revue*, t. VII, p. 557 sq.

ne marque la fin d'une période. Au contraire, le débarquement de Wellington, le 22 avril, qui provoque bientôt la retraite de Soult, ouvre une période d'opérations militaires qui ne se termine qu'après Talavera, au milieu d'août 1809. Elle est pourtant morcelée en deux chapitres par M. G. On ne voit pas non plus à quel stade des opérations militaires correspond la fin de septembre 1809. Cette division trimestrielle n'est d'ailleurs pas plus justifiée pour l'histoire politique que pour l'histoire militaire. A quoi répondent dans le gouvernement du roi Joseph les dates du 30 mars et du 30 septembre ? Il est évident que M. G. a dû avoir une raison pour grouper les dépêches dans des cases de dimensions rigoureusement égales. Il est regrettable seulement qu'il ne nous l'ait pas fait connaître.

Chacun des chapitres de M. G. est, comme dans le volume précédent, accompagné d'un sommaire où l'auteur rappelle : 1° les opérations militaires du trimestre ; 2° les principales indications envoyées par La Forest sur le gouvernement de Joseph, ces dernières étant résumées avec une brièveté excessive.

Le premier chapitre du tome II (le quatrième dans l'ensemble de la correspondance) est intitulé : *Installation du roi Joseph à Madrid.* Les nouvelles militaires que transmet La Forest, de janvier à fin mars, sont relatives aux opérations de Victor sur le Tage (bataille de Médellin) et de Sébastiani sur la Guadiana, dont il force le passage à Ciudad Real ; à la campagne de Portugal de Soult jusqu'à la prise d'Oporto ; au second siège et à la prise de Saragosse. Dans le chapitre II, *Retour offensif des alliés*, les opérations militaires d'avril à fin juin auxquelles La Forest fait allusion sont celles de Ney contre La Romana en Galice, et de Gouvion-Saint-Cyr contre Reding en Catalogne, tandis que Soult s'installe à Oporto, et que Victor et Sebastiani restent sur la défensive dans la vallée du Tage. Le 22 avril, Wellesley débarque à Lisbonne. Il se concentre à Coïmbre le 9 mai. Soult menacé est obligé de quitter Oporto. A Lugo, il fait sa jonction avec Ney et passe de là dans la province de Léon. Les mois de juillet, d'août et de septembre, qui font l'objet du troisième chapitre : *Campagne du roi Joseph*, sont la période critique de la campagne de 1809. En juillet, Wellesley se concentre sur le Tage avec La Cuesta et Venegas. Joseph appelle Soult en hâte pour faire une diversion contre les alliés qui menacent Madrid par la vallée du Tage. Il se rend lui-même à l'armée de Victor. Victor se heurte aux alliés à Talavera de la Reyna. La bataille est indécise et le roi se replie sur Madrid, que les Français évacuent pour se retirer à Aranjuez. L'approche de Soult, la retraite de Wellesley et sa brouille avec La Cuesta, les manœuvres de Soult, de

Sébastiani et de Ney dégagent Madrid, où Joseph fait sa rentrée le 15 août.

Les nouvelles militaires parvenaient difficilement et fragmentairement à La Forest. Au surplus, n'est-ce pas à lui que les historiens des guerres de la péninsule songeront d'abord à s'adresser. Ce qui nous intéresse le plus dans ses dépêches, c'est le tableau du gouvernement de Joseph, de la situation intérieure de l'Espagne, les renseignements sur les rapports de Joseph et de Napoléon. Sans doute, à cet égard, nombre d'indications utiles pourront être extraites de sa correspondance: sur l'entrée du roi Joseph à Madrid en janvier 1809, sur l'attitude de la population vis-à-vis de lui, sur l'organisation du ministère et du Conseil d'État, sur le personnel gouvernemental, sur les difficultés financières et les expédients du roi, sur ses décrets concernant les ordres religieux et les biens de l'Église, sur la mission confiée à Sotilo auprès de la junte de Séville en avril 1809, sur les voyages de Joseph à Tolède et Aranjuez en mai 1809, sur l'impression produite dans l'entourage du roi par l'arrivée de Rœderer en ce même mois, sur les discussions et les divisions des maréchaux, les doléances de Jourdan, l'agitation et la confusion dans Madrid à l'approche de Wellington, l'exode d'Aranjuez et le retour à Madrid, sur l'émotion provoquée par l'annexion des États pontificaux et l'enlèvement de Pie VII. Mais ces indications sont disséminées dans la correspondance sans qu'il s'en dégage ni des vues d'ensemble bien nettes, ni des opinions précises ou originales. On est frappé de la pénurie de nouvelles et de renseignements de La Forest sur les provinces espagnoles, de ses illusions sur la portée du soulèvement. J'ai signalé précédemment combien son optimisme officiel — qui lui laisse croire ou qui lui fait écrire que les victoires allemandes de 1809 auront sur l'Espagne le plus heureux contre-coup — et aussi la méfiance et l'antipathie que lui témoignaient Joseph et son entourage, rétrécissaient le champ et diminuaient la valeur de ses observations. — Pierre Muret.

Pierre Quentin-Bauchart. **Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de Février (24 février-24 juin 1848)**. Paris, Juven, 1907. In-8, 458 p.

M. Quentin-Bauchart vient d'achever l'étude qu'il avait entreprise sur la politique de Lamartine, par l'histoire de la politique étrangère. M. Q.-B. s'est borné à la période pendant laquelle Lamartine dirigea les affaires extérieures, soit comme ministre de février à mai 1848, soit comme membre de la Commission exécutive de mai aux journées de juin, c'est-à-dire pendant toute la phase révolutionnaire de la seconde République.

Dans ce court espace de quatre mois, M. Q.-B. a sensiblement étendu les limites de son sujet ; ce qu'il a voulu, c'est donner « une histoire, aussi complète que le permet la documentation, actuellement accessible, de la diplomatie de cette époque ».

L'ampleur du sujet que s'est ainsi fixé M. Q.-B. explique pourquoi son exposé est parfois un peu trop sommaire sur des questions qui exigeraient plus de développement et de précision. Il est, dans les conditions actuelles, difficile de résumer une histoire dont les détails sont souvent obscurs et mal élucidés. Mais, puisque M. Q.-B. ne se laissait pas arrêter par cette difficulté, il était justement tenu, dans le récit des faits, à plus de prudence et de précaution que s'il s'était agi d'une période mieux connue. Or M. Q.-B. a, la plupart du temps, négligé ces précautions. Le plus grand reproche qu'on puisse lui adresser est d'avoir omis toute indication qui renseignerait sur la valeur des sources utilisées, toute note qui signalerait tout au moins ces sources. La plupart des citations sont dépourvues de référence, et cette lacune est d'autant plus regrettable qu'il s'agit bien souvent de textes étrangers. Certains passages demanderaient à être étayés par des preuves, et, lorsque ces preuves sont citées, elles auraient parfois besoin d'être discutées. M. Q.-B. suit trop fidèlement l'*Histoire* de Lamartine et les Mémoires de l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Normanby (*A year of Revolution*, London, 1857, 2 vol. in-8, trad. franç., Paris, 1858, 2 vol. in-8). Ces témoignages sont plus d'une fois sujets à caution.

Malgré ces traces de travail un peu trop hâtif, le volume de M. Q.-B. est d'une grande clarté. Après avoir exposé la situation extérieure au lendemain du 24 février (chap. Ier et II), il fait connaitre les idées qui devaient diriger la conduite de Lamartine (chap. III), puis il passe en revue les procédés diplomatiques, le personnel, les moyens, les obstacles (chap. IV). Après ces préliminaires, il aborde séparément chacune des questions qui se posaient alors dans les relations extérieures : l'entente anglaise et la question irlandaise (chap. V), la question russo-allemande (chap. VI), la question polonaise (chap. VII), l'expédition des réfugiés allemands (chap. VIII), l'échauffourée de Risquons-tout (chap. IX), les affaires italiennes (chap. X, XI, XII). Les quatre derniers chapitres sont consacrés à l'étude de la politique étrangère durant le gouvernement de la Commission exécutive. Si ce plan a l'avantage de la clarté, il a par contre l'inconvénient de dissimuler un peu trop le lien qui unit ces diverses questions. On constate, en passant d'un chapitre à l'autre, des variations dans la politique de Lamartine ; un exposé chronologique, ou du moins un chapitre complémentaire résumant cette évolution chronologique, aurait fourni l'explication de ces variations.

Ces observations faites, il faut reconnaître que M. Q.-B. a su donner à son récit un tour attachant et assez nouveau. De cette étude complexe, il a dégagé des conclusions originales et intéressantes. Deux points surtout sont à retenir : la transformation des conceptions diplomatiques vers 1848, et le caractère réaliste de la politique de Lamartine.

M. Q.-B. a bien mis en relief, dès le début, l'importance de cette date de 1848 dans les relations extérieures. C'est le moment où disparaît tout l'ancien système diplomatique, formé dès la Révolution de 1789 avec la théorie de la guerre de propagande, perfectionné plus tard par Metternich avec le principe d'intervention. Depuis 1830, tous les grands États ont peu à peu renoncé à ce dogme de l'intervention ; l'idée de neutralité s'est implantée lentement à Londres, à Berlin, à Vienne. De même, les libéraux français, belliqueux par tradition, ont, sous des influences multiples, transformé leur conception ; eux aussi, ont admis progressivement les idées de neutralité, de libre développement des nationalités. C'est surtout depuis 1840 que cette obscure transformation s'est accomplie, et, au moment où éclate la Révolution de Février, elle est à peu près achevée. Lamartine va proclamer la théorie nouvelle dans son *Manifeste aux puissances*. Le *Manifeste* apparaît ainsi comme un document capital : il oppose à la politique belliqueuse de l'intervention ou de la propagande la politique pacifique des nationalités. Mais, pour appliquer cette politique, Lamartine aura à vaincre deux résistances : l'hostilité du tsar Nicolas, dernier partisan de l'intervention, l'opposition des démocrates français d'extrême-gauche, qui maintiennent encore les principes belliqueux de 1793.

Telles étaient les conditions de la politique de Lamartine ; le plus grand obstacle, comme on le voit, vient des démocrates, des membres des clubs, des réfugiés étrangers, qui n'ont pas accepté la conception nouvelle. En analysant dans le détail cette politique, M. Q.-B. en a nettement dégagé le caractère réaliste. C'est là un point important. On parle trop souvent, sans préciser, de l'idéalisme nébuleux, de la politique de poète de Lamartine. Il ne semble pas, après la lecture de l'ouvrage de M. Q.-B., qu'on puisse encore employer ces termes. Ayant à résister aux démocrates sans pouvoir les désavouer, Lamartine, dans cette tâche difficile et complexe, use presque toujours d'un tact et d'une habileté remarquables ; et si l'on compare la situation extérieure de la France en février et en juin, on peut affirmer que l'œuvre de Lamartine n'a pas été vaine et stérile. — A. Crémieux.

Raymond Lazard. **Michel Goudchaux (1797-1862), son œuvre et sa vie politique.** Paris, Alcan, 1907. In-8, 683 p.

M. R. Lazard vient de consacrer au banquier M. Goudchaux, qui fut deux fois ministre des Finances pendant la seconde République, une étude de 683 pages. On peut se demander si la personne de Goudchaux et le rôle qu'il fut appelé à jouer dans les événements politiques exigeaient un travail si volumineux. Cette longueur s'explique par la méthode suivie par l'auteur. M. L. a voulu faire de son étude un recueil de documents. De la page 24 à la page 551, le volume consiste presque uniquement en citations du *Moniteur*. Toutes les séances de l'Assemblée où par la Goudchaux, tous ses décrets ou projets de décrets sont fidèlement rapportés. L'inconvénient de cette méthode est d'abord de morceler l'œuvre politique et financière de Goudchaux, d'en dissimuler les grandes lignes. C'est ensuite d'utiliser uniquement les documents parlementaires, de négliger tous les autres renseignements fournis par les journaux ou les mémoires. D'ailleurs, même pour les documents parlementaires, ce répertoire ne dispense pas de recourir au texte du *Moniteur* pour retrouver l'ensemble de la discussion qui éclaire bien souvent les paroles de Goudchaux.

Dans cette énumération chronologique des discours et des actes de Goudchaux, on ne peut que difficilement apercevoir les étapes de la vie politique du financier ; trois périodes se distinguent cependant : la période d'action occulte jusqu'au 24 février ; — la période des ministères pendant l'année 1848 ; — la période d'opposition depuis 1849. La première période nous semble une des plus importantes et des plus difficiles à élucider. Cette partie a été complètement négligée par M. L. ; deux pages seulement lui sont consacrées (p. 6 et 7). Il était pourtant possible de retrouver quelques traces de l'activité de Goudchaux, dont le rôle bien qu'effacé n'en fut pas moins important dans les dernières années de la Monarchie de juillet. Un document, dont M. L. ne fait nulle part mention, permet d'éclairer un peu ce rôle. C'est la déposition de Goudchaux devant la Commission d'enquête sur les journées du 15 mai et de juin (*Assemblée Constituante, Impressions*, t. XIII). Cette déposition nous montre la formation, pendant l'année 1847, d'un « Comité démocratique de la Gauche », sous la direction de Goudchaux. C'est justement dans les réunions de ce comité que les idées sociales de Goudchaux se précisèrent. M. L. ne fait qu'une rapide allusion (p. 7) à ces discussions où se trouvèrent aux prises les partisans de Pierre Leroux, de Buchez et de Louis Blanc ; il ne semble pas en avoir aperçu l'intérêt. Pourtant, si l'on en croit le pamphlétaire Victor Bouton, qui a tracé dans ses *Profils révolu-*

tionnaires (Paris, 1849, in-8) un rapide portrait de Goudchaux (p. 9-10), il y aurait eu là une curieuse tentative de conciliation dirigée par le banquier, un essai de rapprochement entre le prolétariat et le capital, qui n'aboutit d'ailleurs à aucun résultat pratique.

Ces incidents, laissés dans l'ombre par M. L., expliquent justement le choix de Goudchaux comme ministre des finances le soir du 24 février. Ici encore, cette histoire du premier ministère de Goudchaux présentait une série d'obscurités que M. L. n'est pas parvenu à éclairer. La situation financière, au lendemain de la Révolution, les premières mesures, l'action de Goudchaux dans le Gouvernement, les détails de la séance du 3 mars, tout cet exposé manque de précision et de clarté. Pour reconstituer l'histoire de ces quelques jours de ministère, il y aurait eu intérêt à utiliser les discussions entre Goudchaux et le financier Fould à la Constituante, en 1849, notamment les incidents de la séance du 19 avril (p. 460).

Petit-fils de M. Goudchaux, M. L. s'est laissé guider par ses sentiments familiaux ; la biographie qu'il a rédigée est une apologie un peu hâtive, écrite trop souvent sans la moindre précaution critique : nous avons déjà signalé l'insuffisance de la documentation ; il faut y joindre l'absence de bibliographie et de références.

L'ouvrage se termine par un appendice qui contient une série de lettres de Goudchaux, trois opuscules du banquier, la plupart de ses articles financiers parus dans *Le National* en 1843 et 1844. — A. Crémieux.

Hubert Bourgin. **L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise, au XIXe siècle.** Paris, 1907. In-8, 178 p. (1 carte). Publication de la Société d'Études historiques et scientifiques du département de l'Oise.

Ce livre est un essai d'application de la méthode sociologique à l'étude de l'industrie de la boucherie. Des deux parties qui le composent, intitulées *Les faits* et *Recherche des causes*, la plus importante aux yeux de l'auteur est la seconde, les phénomènes n'ayant pour lui d'autre intérêt que de permettre la recherche des causes sociales qui les déterminent. Sans examiner si cette préoccupation sociologique n'est pas contraire à une étude impartiale des faits, si elle ne porte pas à méconnaître la fréquence ou l'importance des phénomènes qui n'ont pas le « caractère social » et qui ne veulent pas se « prêter à l'analyse et à l'interprétation sociologiques », voyons ce que valent les *faits* recueillis et ce que « l'étude positive » de ces faits nous apporte de nouveau et de sûr.

Quatre chapitres ont été successivement consacrés aux différents phénomènes qui intéressent la *forme*, la *matière*, le *régime* et la *fonction* de l'industrie ; mais M. B. avoue lui-même que ces phénomènes sont de nombre et d'importance très variables, suivant les chapitres, et que les « éléments de la connaissance économique » sont parfois insuffisants (p. 17). Notamment, il n'a guère de renseignements sur la différenciation, la spécialisation de la boucherie et de la charcuterie (p. 63) ; sur le nombre des bouchers dans l'ensemble du département — Beauvais excepté — il n'a pas de données suivies, ce qui est fâcheux, car il eût été intéressant d'apprécier au juste l'accroissement des boucheries dans les campagnes (pp. 18-41) ; s'il parle de la grandeur des établissements de boucherie, c'est-à-dire du nombre de personnes employées par établissements, il ne dit rien de l'activité respective des divers établissements, de l'importance de leur débit ; il n'a pu évaluer la quantité et la qualité de la consommation.

De la « réalité, ainsi connue », M. B. a tiré « toutes les notions » qu'elle pouvait donner. Incontestablement son « analyse des faits » est minutieuse ; pourtant elle n'est pas toujours assez explicative : par exemple, il affirme que le développement et l'accroissement de la boucherie « diffèrent selon les régions et selon le mode de peuplement », et il ne dit mot du « mode de peuplement » (p. 41) ; — pourquoi remarque-t-il « en général une grande constance dans les nombres des bouchers des principales villes du département... » (p. 33) et un ralentissement, à la fin du XIXe siècle, dans l'augmentation générale des bouchers, des bouchers de campagnes surtout (p. 40) ? n'est-ce pas d'une part parce que l'usage de la viande s'est généralisé plus vite dans les villes que dans les campagnes, n'est-ce pas parce que la population des campagnes, d'autre part, s'est accrue moins vite que celle des villes, parce qu'elle a diminué même comme dans l'arrondissement de Clermont ? il ne nous en dit rien ; — « la quotité de la population [lui] a paru manquer de valeur déterminante. Toutefois, à mesure sans doute que s'atténuent les différences de localité ou de consommation, il [lui] semble qu'une constance tende à s'établir entre le développement de l'industrie et le développement de la population » ; s'il en est ainsi, n'était-il pas nécessaire d'expliquer comment, dans l'arrondissement de Clermont, entre 1871 et 1904, le nombre des boucheries a pu passer de 54 à 72 et le chiffre de la population tomber de 88.795 habitants à 80.794 ? — la taxe municipale a retenu longtemps son attention, mais l'usage de la taxation administrative ne date pas seulement, comme il le croit, de la période « prérévolutionnaire » (p. 104) ; d'ailleurs, il prête aux administrateurs une théorie de la taxe qu'ils n'ont

pas eue (p. 121) ; la taxe ne prétend nullement régler arbitrairement les prix, ni modifier leur développement ; elle a simplement pour but de rendre le prix de la viande proportionnel au prix des bestiaux. Par ailleurs, au contraire, M. B. s'est peut-être donné trop de mal pour prouver et expliquer. En définitive, sa « Recherche des causes » aboutit à cette « loi générale » que « la cause principale et essentielle dont dépend le développement de la boucherie, c'est la consommation » (p. 178). En réalité, cette explication n'est qu'une donnée courante, que M. B. ne confirme même pas scientifiquement, puisque les chiffres ne lui ont pas permis d'évaluer la consommation à différentes époques et, par suite, de montrer quels rapports il peut y avoir entre l'augmentation des boucheries et les progrès de la consommation. D'autre part, cette prétendue « loi générale » qui lui fait dire que « c'est de la consommation que viendrait à la production industrielle l'appel... » (p. 178), peut-elle se concilier avec la complexité des phénomènes économiques qui réagissent si profondément les uns sur les autres qu'il est souvent difficile — pour ne pas dire impossible — de saisir celui qui détermine l'autre, et dans quelle mesure il le détermine ? Enfin cette « loi » est-elle vraiment une explication ? Si la consommation est, dans l'industrie de la boucherie, la « détermination causale..., on ne peut la concevoir autrement, conclut M. B., que comme une détermination, de valeur sociale et collective, de facteurs psychologiques... Dans un état donné d'exploitation industrielle, se forment des mobiles sociaux d'action » (esprit d'entreprise, de concurrence...). « Ce sont ces mobiles qui font, quand ils aboutissent à une décision, qu'une maison de boucherie se constitue..., qu'un boucher établi se spécialise. *Les variations de la consommation ont précisément pour effet, par les représentations collectives qu'elles font naître, de conduire les mobiles à la décision, ou de les développer, ou même de les susciter là où ils ne sont pas encore apparus* » (p. 167). Admettons cette explication — qui ne repose plus seulement sur l'analyse « positive », « scientifique » des faits, mais aussi sur des données psychologiques ; — il resterait encore à M. B. à montrer ce qui détermine les variations de la consommation. En somme, il n'a fait que reculer la véritable explication, il ne l'a pas donnée ; il lui eût fallu pour cela se préoccuper — tout comme un historien — des conditions modernes d'existence, des progrès de l'économie rurale, du progrès économique général, en un mot des transformations de la vie sociale, qui sont bien trop complexes pour être formulées en lois. — J. Letaconnoux.

J. Darcy. **Cent années de rivalité coloniale. L'affaire de Madagascar.** Paris, Perrin, 1908. In-8, VIII-161 p.

Comme dans son précédent ouvrage, consacré à l'Afrique en général [1], M. Darcy n'envisage, dans cette étude d'un chapitre particulier de l'expansion coloniale de la France au XIXe siècle, que la résistance qu'elle rencontra de la part de l'Angleterre ; la thèse est aisée à soutenir en ce qui concerne Madagascar, où notre pays s'est constamment heurté, non à la concurrence, mais à la mauvaise volonté obstinée d'un peuple que ses intérêts et ses traditions semblent obliger à contrecarrer par principe les efforts coloniaux de toute autre puissance ; au XIXe siècle ce rival ne pouvait être que la France, de là l'hostilité latente, on peut même dire le conflit presque continuel qui divisa les deux États, au moins sur ce terrain colonial, jusque vers 1898. Il est très apparent à Madagascar, où l'Angleterre ne tenta cependant aucune entreprise sérieuse pour son propre compte : ce fut une perpétuelle politique de « bâtons dans les roues », encouragée par l'indifférence et l'inexpérience maladroite du gouvernement français ou de ses agents, surtout entre 1830 et 1881.

M. D. condense d'abord, en une cinquantaine de pages, toute l'histoire de cette longue rivalité de 1814 à 1881 ; aussi ne trouvera-t-on dans cette première partie, simple travail de vulgarisation, qu'un récit très sommaire, d'ailleurs correct et clairement disposé, établi surtout d'après les documents du recueil de MM. Marcel Dubois et Terrier [2] : les prétentions exorbitantes sur Madagascar de sir Farquhar, gouverneur de Maurice, après 1815, curieux exemple de ce *furor consularis* bien connu des agents anglais, la politique indépendante et active de la Restauration, les décisions énergiques du cabinet Polignac, malheureusement arrêtées par la révolution de 1830, sont de nouveau exposées, après les livres récents de MM. Schefer et Gaffarel [3]. Puis vient la longue période de semi-abdication, sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire : elle est due d'abord aux principes mêmes, en matière coloniale, des politiciens libéraux arrivés aux affaires après 1830 [4], et surtout à l'entente de ces deux gouvernements avec l'Angleterre en Europe ; par contre l'activité anglaise, notamment celle des missionnaires de la *London Society*, s'applique alors

1. Voir la *Revue*, t. V, p. 504.

2. *Les colonies françaises, Un siècle d'expansion coloniale*, Paris, Challamel, 1902. — Nous n'avons relevé, dans l'exposé de M. D., qu'un simple lapsus (p. 10), sur la date de la rupture de la paix d'Amiens (mai 1803).

3. Ch. Schefer, *La France moderne et le Problème colonial (1815-1830)*, Paris, Alcan, 1907. — P. Gaffarel, *La Politique coloniale en France de 1789 à 1830*, Paris, Alcan, 1908.

4. Voir notamment les singulières déclarations de Sébastiani (p. 29) ; sur cette question, cf. Schefer, p. 257 et 430.

sans relâche à éveiller les méfiances et à exciter l'hostilité des Hovas contre nous.

La seconde partie, qui résume l'histoire de notre politique à Madagascar depuis 1882 jusqu'à l'expédition de 1895, est plus ample et, aux textes du recueil de MM. Marcel Dubois et Terrier, viennent s'ajouter, comme source d'information nouvelle, d'intéressants documents, souvent inédits, pièces diplomatiques et correspondance de M. Le Myre de Vilers. Là encore, et conformément à son titre même, M. D. a passé très rapidement sur les faits militaires et coloniaux proprement dits pour insister sur la question politique de l'opposition anglaise. Celle-ci reste d'abord aussi obstinée et aussi dépourvue de bonne foi, notamment lors de l'application du traité franco-hova de décembre 1885, signé à la suite de l'expédition de l'amiral Pierre et du blocus de l'île : l'affaire des exequatur est, sous ce rapport, particulièrement caractéristique. Mais alors survient la mission de M. Le Myre de Vilers, résident à Tananarive de 1886 à 1889, dont l'auteur établit avec précision et éloges le rôle capital : pour la première fois depuis le début du siècle, le gouvernement anglais se heurtait à une politique « nette, ferme et active » et c'est, d'après M. D., ce qui le porta à se résigner et à abandonner son opposition systématique à notre établissement à Madagascar (vers 1887) ; la convention franco-anglaise de 1890 y reconnaissait le protectorat français.

M. D. analyse aussi, d'une façon fort claire et intéressante, le rôle du dernier des premiers ministres hovas Rainilaiarivony, les causes de ses attitudes successives à l'égard des Français, notamment de l'hostilité qu'il leur témoigna après le départ de M. Le Myre de Vilers et qui amena la rupture de 1894. Là, le rôle des Anglais se réduit aux intrigues de quelques aventuriers et de quelques missionnaires, sans importance dès que la France se décida à l'expédition militaire ajournée depuis Polignac. Et cependant l'Angleterre ne se désintéressa pas de notre conquête : les questions de l'annexion, de la juridiction consulaire, du régime douanier donnèrent lieu à de nombreuses notes (livres bleus de 1896 à 1898) jusqu'à la convention d'avril 1904, qui a réglé les dernières difficultés. — P. Kaeppelin.

Paul Matter. **Bismarck et son temps**. Tome III. Paris, Alcan, 1908. In-8, 658 p.

Nous avons rendu compte ici même (cf. t. VII, p. 631) des deux premiers volumes de ce copieux ouvrage. Le tome III (*Triomphe, splendeur et déclin*) va du début de l'année 1870 à la mort du chancelier (1898). Naturellement, le récit des années 1870-71 est spécialement développé, il

occupe à lui seul 300 pages. Deux chapitres traitent de la politique intérieure et du Kulturkampf jusqu'en 1882, un de la « politique d'affaires » (changement de régime douanier, colonies, législation sociale), trois de la politique extérieure jusqu'à la mort de Guillaume Ier (Allemagne et France ; — Congrès de Berlin ; — Dix années de politique extérieure). Les chapitres XV à XVII racontent la chute de Bismarck et ses dernières années. Une conclusion, qui est plutôt un résumé de forme oratoire, occupe les quinze dernières pages. On le voit, le récit s'est, en quelque sorte, élargi dans le 3e volume, au fur et à mesure que la personne de Bismarck devenait plus importante dans l'histoire de l'Allemagne et de l'Europe. Les inconvénients connus du cadre biographique y sont nécessairement plus sensibles. M. M. s'est appliqué, en général avec succès, à y remédier. Toutefois, l'impression persiste par endroits, après la lecture, que certaines parties très importantes de l'histoire de l'Empire allemand (politique sociale, régime économique, colonies, Alsace-Lorraine) sont traitées un peu de haut, et en même temps, que le rôle particulier de Bismarck y est indiqué — peut-être faute de moyens permettant de le préciser — d'une manière un peu vague.

Par contre, toutes les fois que le chancelier dirige les événements, surtout lorsqu'il s'agit de négociations diplomatiques, ou d'intrigues de cour, ou de débats parlementaires, M. M. est à l'aise dans son sujet, il dit tout le nécessaire et rien que le nécessaire, et on le suit sans fatigue et avec plaisir. L'exposé de la « consolidation de l'Empire », le tableau du congrès de Berlin peuvent être, à ce point de vue, recommandés spécialement au lecteur. De même, les parties descriptives sont traitées avec le savoir-faire que nous avons déjà signalé à propos des premiers volumes.

La documentation est abondante. M. M. est très bien au courant de ce qui a paru, même tout récemment, sur son sujet, en France et en Allemagne surtout. Je ne vois guère de lacune à signaler que pour les articles de M. Bourgeois dans la *Revue du mois*, sur la crise de 1875, qui, si je ne me trompe, ne sont pas mentionnés. Les publications étrangères, anglaises surtout, auraient pu, semble-t-il, être utilisées davantage, spécialement les *Blue Books*. La méthode de recherche et de discussion est demeurée excellente, les références précises et exactes. Naturellement, à mesure qu'on se rapproche de l'époque immédiatement contemporaine, les documents sûrs, et de première main, deviennent plus rares, et le nombre grandit des « coins mystérieux » qui subsistent dans la biographie politique de Bismarck. Toutefois, M. M. en a bien éclairci quelques-uns, autant du moins qu'il est possible de le faire actuellement (question romaine, négociations de Thiers avec Bismarck, alerte de 1875 : sur ce dernier point sa conclusion manque un peu de netteté).

Dans la forme, le récit, comme dans les premiers volumes, vise quelquefois un peu à l'effet oratoire ; l'ensemble a des qualités de clarté et de simplicité très louables, mais de temps à autre, une phrase un peu solennelle, ou étrangement métaphorique, surprend le lecteur. Quelques taches de style aussi, qui semblent trahir une rédaction par endroits un peu hâtive [1], et, pour finir le compte de ces petits reproches de détail, une ou deux inexactitudes, qui ne touchent pas au sujet traité [2]. Je ne les aurais pas relevées si le travail de M. M. ne méritait pas la lecture attentive qui conduit à remarquer ces légères imperfections. L'ouvrage, en l'état de notre information, ne peut être définitif, et il n'y prétend pas. Comme synthèse provisoire, c'est sans doute ce que nous avons de mieux. — R. Guyot.

Édouard Driault. **La question d'Extrême-Orient**. Paris, Alcan, 1908. In-8, 391 p.

Ce livre procède de la même conception que le précédent ouvrage de M. Driault sur *la Question d'Orient* [3] dont il est la suite : étudier dans son développement historique et ses transformations un des plus vastes problèmes internationaux, le suivre depuis ses origines jusqu'à la période contemporaine, dégager de la littérature historique qui lui a été consacrée les grands faits et les dates essentiels, sans avoir la prétention d'apporter des constatations nouvelles ou de renouveler le sujet par une étude directe et critique des documents. Des synthèses et des mises au point de ce genre exigent des qualités de précision et de netteté, un art de résumer, de tracer des divisions et des subdivisions, que nous avons déjà eu occasion de reconnaître et de signaler dans les livres de M. D. Elles sont précieuses pour le grand public, que trop d'érudition ou de critique rebuterait, et elles

1. Des incorrections : p. 182, « à *son* instar » ; p. 302 « des dizaines de *mille* d'adhérents » ; p. 342 : « nous avons... *de* faire en sorte » ; p. 387 : « Bismarck avait joué *à* l'étonnement » ; p. 390 : « se faire *accroire* de son empereur ». Des impropriétés : p. 208, « protagoniste » ; p. 211 « prosopopées » ; p. 441, « écharde », etc. Certaines fautes d'impression ressemblent à des fautes d'orthographe : p. 233, « concluerait » ; p. 274, « dracon*n*iennes » ; p. 378, « provo*qu*ante », etc.

2. Mulhouse n'est pas une « ville suisse » avant 1798. Colmar est française longtemps avant 1673, ce n'est pas seulement « Belfort et le Sundgau » que nous donnait le traité de Munster (p. 226). Les « gens de Cologne et de Mayence » n'étaient nullement Prussiens, de fait ni de cœur, en 1797, et ce n'est pas Napoléon qui les avait réunis à la France, mais la Convention (p. 231). *Ego nominor leo* est un exemple de grammaire, non le vers connu de Phèdre. Signalons aussi un certain manque de méthode dans la transcription des noms propres : Si l'on écrit avec raison, comme M. M., Augustenburg, Eulenburg, Mülher, Thüningen, Löwenfels, Eckstädt, pourquoi écrire B*u*low, Delbr*u*ck, S*u*ckow, Glücksbourg, B*œ*ticher, G*œ*rtz, D*œ*nhoff, etc?

3. Édouard Driault, *La question d'Orient*, Paris, 1900.

ne le sont pas moins pour les historiens, à qui elles fournissent des faits clairement classés, des cadres commodes pour situer les études de détails qu'ils auraient occasion de lire ou de composer.

L'histoire de la question d'Extrême-Orient de M. D. est divisée en neuf chapitres. Les quatre premiers, qui représentent environ un tiers du volume, sont consacrés à la question d'Extrême-Orient jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; les chapitres VI à IX inclus, à la période contemporaine jusqu'au traité de Portsmouth.

Les quatre premiers chapitres contiennent un exposé de l'histoire de la Chine et du Japon jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et un exposé, jusqu'à cette date, des rapports des Européens avec la Chine et le Japon, ou, plus exactement, M. D a replacé les relations de l'Europe et de l'Extrême-Orient dans le cours de l'histoire de la Chine et du Japon. Le résumé que M. D. nous donne de cette histoire est très bien divisé et nous rendra des services. Il nous dispensera de recourir à l'ouvrage désuet de Pauthier et Bazin, ou aux ouvrages anglais de Wells Williams, de P.-O. Adams et de Boulger [1], ou aux chapitres de M. H. Cordier dans les volumes V, VI et VII de l'*Histoire générale*. Le premier chapitre, *la Chine ancienne*, est consacré à l'histoire de Chine depuis 2206 av. J.-C. (dynastie des Hia) jusqu'à la conquête mandchoue de 1644. L'auteur y étudie la Chine sous la dynastie des Tsin (au IIIe siècle av. J.-C.), dont le fondateur, Hoang-Ti, fut le rassembleur de la terre chinoise ; sous celle des Han, qui s'empara de l'Asie centrale et introduisit le bouddhisme en Chine ; sous la domination des Mongols au XIIIe siècle, sous la dynastie nationale et populaire des Mings jusqu'en 1644. Le deuxième chapitre, *Le Japon ancien*, embrasse l'histoire du Japon jusqu'au XVIe siècle, pendant la période légendaire, jusqu'au premier empereur mortel Zimmu (660 av. J.-C.), pendant la période du gouvernement des empereurs jusqu'en 1186, pendant les premiers shogounats et « l'âge noir » ou époque d'anarchie féodale des XIVe et XVe siècles. Dans le troisième chapitre, *les Temps modernes, le christianisme en Extrême-Orient* (XVIe-XVIIe siècles), M. D. retrace, en Chine, la conquête mandchoue depuis 1644 ; au Japon, pendant le XVIe siècle, le gouvernement remarquable des grands chefs féodaux Oda Nobounaga, Hideyoski et Iyeyasu, les fondateurs du Japon moderne, puis, après l'expulsion des chrétiens et la fermeture du Japon en 1633, la période du shogounat d'Edo (1602-1868), qui arracha le Japon aux désordres des querelles féodales, lui donna dans la paix les moyens de développer ses

1. G. Pauthier et Bazin, *Chine moderne*, Paris, 1837-1853, 2 v. ; S. Wells Williams, *The Middle Kingdom*, Londres et New York, 1883, 2 v. ; Adams, *History of Japan*, Londres, 2 v. ; Boulger, *History of China*, 2 v.

caractères originaux et sa propre culture intellectuelle et morale et, « en lui permettant d'étudier et de se recueillir, prépara son glorieux avenir ». Le quatrième chapitre est intitulé *les Chinois dans l'Asie Centrale* (XVIIe-XVIIIe siècles). C'est l'attaque par l'Ouest de la grande domination musulmane fondée au XIVe et au XVe siècle par Tamerlan et ses successeurs, tandis que l'Europe allait commencer par l'Est le refoulement des Turcs et des Turcomans. M. D. en raconte les principales phases : la conquête de la Mongolie et du Thibet, celle de la Dzoungarie, celle du Turkestan chinois et de Tachkent, l'établissement de la suzeraineté chinoise sur l'Annam, sur la Birmanie, sur l'Indo-Chine et dans l'Inde, jusque sur les Gourkhas du Népaul.

C'est en les encadrant dans l'histoire d'Extrême-Orient ainsi traitée par grandes périodes, que M. D. a exposé les relations de l'Europe avec le Japon et la Chine. Nous connaissions déjà les grandes ambassades et les grands voyages du XIIIe siècle à travers l'empire mongol de Guillaume de Rubruquis, de Du Plan de Carpin et du Vénitien Marco Polo, et l'établissement des Portugais à Macao en 1553. L'histoire des missions en Chine et de la querelle des rites a été racontée avec quelques détails par M. H. Cordier aux tomes V et VI de l'*Histoire générale*. Les relations du Japon avec l'Europe au XVIe et au XVIIe siècles ont été l'objet d'une excellente étude de M. H. Nagaoka [1], attaché à la légation du Japon à Paris ; celles de la France et du Siam au XVIIIe siècle, d'un livre de M. Lanier [2]. M. H. Cordier, dans son ouvrage sur *les relations de la France et de la Chine au XVIIIe siècle* [3], a exposé les rapports de l'évêque d'Adran avec le roi d'Annam, Giâ-Long. Enfin la plupart des très nombreux ouvrages relatifs aux rapports de la Russie et du Japon au XIXe siècle remontent jusqu'au traité de Nertchinsk, de 1689, et de Kiakhta, de 1727 [4]. M. D. a résumé ces diverses études. Mais il y a dans l'histoire des rapports de la Chine et du Japon certaines questions qu'il aurait dû, à notre sens, traiter avec plus de détail ou ne pas négliger complètement. Dans sa conclusion (p. 374), il signale l'importance de la pénétration économique de l'Europe en Extrême-Orient. Son livre est néanmoins très superficiel sur les rapports commerciaux, et il ne semble pas pour le XVIIe et le XVIIIe siècles, qu'il ait, à défaut de recherches personnelles, tiré tout le parti possible des chapitres de Nagaoka sur les rapports commerciaux du Japon avec les Portu-

1. H. Nagaoka, *Histoire des relations du Japon avec l'Europe*, Paris, 1905.

2. Lanier, *Étude historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, Versailles, 1883.

3. H. Cordier, *La France en Chine au XVIIIe siècle*, Paris, 1883.

4. Cf. H. Cordier, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, t. I, Paris, 1901 ; Leroy-Beaulieu, *La rénovation de l'Asie*, Paris, 1900 ; Pinon et Marcillac, *La Chine qui s'ouvre*, Paris, 1900 ; V. Bérard, *La révolte de l'Asie*, Paris, 1904.

gais, les Espagnols, les Hollandais et les Anglais, ni utilisé les ouvrages de Madrolle sur *les premiers voyages français en Chine et la Compagnie de Chine*, de Bonnassieux sur *les grandes compagnies de commerce*, et de Weber sur *la Compagnie française des Indes* [1]. Nous pensons aussi que M. D. ne serait pas sorti du sujet qu'il traitait, en étudiant l'influence de la Chine sur l'art et la littérature du XVIIIe siècle, les appréciations qui ont été portées par les nations européennes sur la civil.sation chinoise [2].

Dans l'histoire de la pénétration européenne en Chine au XIXe siècle, à laquelle M. D. consacre la plus grande partie de son ouvrage, on peut, dit-il dans sa conclusion, distinguer deux phases : la première est celle des deux guerres de 1842 et de 1860, par lesquelles l'Angleterre et la France obligèrent la Chine à ouvrir quelques-uns de ses ports au commerce européen ; dans la seconde, déterminée par la guerre sino-japonaise, l'Europe, assurée de la faiblesse de la Chine et travaillée par l'impérialisme économique, se précipite avec une sorte de fureur à l'exploitation du marché chinois. Cette deuxième phase a été terminée par la guerre russo-japonaise, qui semble avoir mis fin à la tentative de l'Europe pour imposer sa domination aux peuples de race jaune. « Il paraît établi désormais que l'expansion de l'Europe ne se développera pas davantage, que les jaunes ne seront pas absorbés par les blancs, que l'Extrême-Orient ne sera plus un terrain de colonisation comme l'Amérique autrefois, ou l'Afrique encore aujourd'hui. » (p. 368, 375 et 376). La première phase est étudiée par M. D. dans son chapitre V, *La première guerre étrangère ou guerre de l'Opium et l'ouverture de la Chine* (1830-1850), et dans son chapitre VI, *Les Taï-Pings et la deuxième guerre étrangère* (*1850-1875*) ; la deuxième, dans son chapitre VIII, *Le dépècement de la Chine*, *1875-1901* (guerre sino-française de 1883-1885 ; guerre sino-japonaise de 1894-1895 et traité de Shimonosaki ; la curée européenne en Chine en 1898 et l'insurrection des Boxeurs en 1900). La *fin du Shogounat*, *la restauration impériale au Japon* et le gouvernement éclairé de 1868 à 1889 font l'objet du chapitre VII, et *la guerre russo-japonaise de 1904 à 1905* celui du chapitre IX.

Pour cette seconde partie de son livre, il y a un ouvrage auquel M. D. a dû beaucoup, et qui a mis à sa disposition les documents les plus importants. Il s'agit des trois gros volumes de M. H. Cordier sur *les relations de la Chine avec les puissances occidentales de 1860 à 1900* [3], suivis de

1. Madrolle, *Les premiers voyages français en Chine et la Compagnie de Chine*, Paris, 1902 ; Bonnassieux, *Les grandes compagnies de commerce*, Paris, 1892 ; Weber, *La Compagnie française des Indes*, Paris, 1904.

2. Cf. l'étude de V. Pinot, *Les physiocrates et la Chine au XVIIIe siècle* (*Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. VIII, p. 200 à 214).

3. Tome I. *L'Empereur Toung-Tché* (1864-1875), Paris, 1901 ; t. II. *L'Empereur Kouang-Siu, Première partie*, *1875-1887*, Paris, 1902 ; t. III. *L'Empereur Kouang-Siu, Deuxième partie*, *1888-1902*, Paris, 1902.

ses deux livres sur l'expédition de Chine de 1857-1858 et sur l'expédition de Chine de 1860 [1]. Mais les études de M. H. Cordier, précieuses par les documents publiés, étaient mal composées. Les documents n'étaient même pas toujours assemblés dans l'ordre chronologique; de fréquents retours en arrière, des digressions, des répétitions rendaient la lecture et le maniement de ces études difficiles. Il importait d'en dégager les faits et les idées essentielles. M. D. avait déjà tenté de le faire dans une série de comptes rendus critiques [2], et j'ai retrouvé dans son livre plusieurs des idées qu'il avait ainsi mises en lumière, sur la responsabilité des missions dans les troubles et les insurrections de la Chine (p. 199 et sq.) ou sur les tentatives de la papauté pour entrer en rapports directs avec l'Empereur de Chine et assumer, sans l'intermédiaire de la France, le protectorat des missions (p. 281 et sq.). Les chapitres qu'il vient de publier achèvent la tâche qu'il avait commencée dans ses comptes rendus et nous présentent ce qui mérite d'être retenu des lourds recueils de M. Cordier.

Les crises d'Extrême-Orient depuis le traité de Shimonosaki, en dehors du livre de M. Cordier, ont provoqué un nombre considérable d'études historiques. Je rappelle, pour ne citer que quelques ouvrages français, celles de Maurice Courant sur *Okoubo*, d'Alexandre Halot sur *l'Extrême-Orient*, de Pinon et de Marcillac sur *la Chine qui s'ouvre*, de Pierre Leroy-Beaulieu sur *la Rénovation de l'Asie*, de Marcel Monnier sur *le drame chinois*, de Raoul Allier sur *les troubles de Chine et les Missions chrétiennes*, de Tardieu sur les origines du conflit russo-japonais [3], de Chéradame sur le monde et la guerre russo-japonaise, etc. M. D. connaît toute cette littérature historique contemporaine. Il est permis toutefois de regretter qu'il n'ait pas cru devoir nous en donner une bibliographie complète, et qu'il se soit, d'une manière générale, montré si peu prodigue de renseignements bibliographiques Un livre comme le sien est mieux qu'un ouvrage de vulgarisation ou un manuel, et il ne s'adresse pas qu'au grand public. Il mettra à la disposition des historiens de la question d'Extrême-Orient les faits essentiels ; mais si l'un d'eux était tenté d'étudier et de reprendre dans le détail un des épisodes, l'ouvrage de M. D. ne le dispenserait pas des longues et minutieuses recherches qu'exige une bibliographie critique et complète. Et c'est là, à notre avis, la principale critique qu'on peut adresser à ce très consciencieux et très utile travail. — Pierre MURET.

1. *L'expédition de Chine de 1857-1858*, Paris, 1905 ; *l'expédition de Chine de 1860*, Paris, 1907.

2. *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. III, p. 198 et sq., et 657 et sq. ; t. IV, p. 134 et sq. ; t. VI, p. 278.

3. A. Tardieu, *Questions diplomatiques de l'année 1904*, Paris, 1905.

REVUE DES PÉRIODIQUES

La Révolution de 1848. 1908.

Novembre-Décembre. = *Victor Considerant. Son œuvre.* [Fin. VII. La République (1848-1849). VIII. L'exil et le Texas (1849-1869). IX. La fin (1869-1893). Conclusion : l'intérêt de la doctrine de Considerant tient d'abord à ce qu'elle exprime « le fouriérisme en ses éléments solides, intelligemment analysés et distribués » ; ensuite à ce qu'elle offre d'original ; elle a évolué avec les années, sous l'action des événements ; d'abord monarchiste réformateur, puis républicain, Considerant était devenu, à la fin de sa vie, démocrate socialiste, tandis que ses idées économiques inclinaient du fouriérisme pacifique aux « solutions du socialisme égalitaire et prolétarien » ; seule, peut-être, sa morale, fondée sur la pensée libre et le rationalisme, n'a pas varié.] — A. Lebey *Dix lettres inédites de Persigny (1834, 1841, 1842, 1843).* [Fin. Quatre dernières lettres, de Doullens (VII-IX) et de la Conciergerie (X) à Mme Rozanne, contenant notamment une appréciation du fouriérisme, admirable théoriquement, mais dénué de valeur pratique, et l'expression de l'émotion causée à Persigny par la mort du duc d'Orléans : « Ce n'est pas sans une vive émotion que je considère l'incertitude du destin de la France ».] — Suzanne Wassermann. *Le club de Raspail en 1848.* [Fin. C'est le club de Raspail qui a soulevé la question polonaise, en votant le 6 mai une pétition relative à la Pologne, mais il n'a joué dans la journée du 15 mai qu'un rôle effacé ; c'est fortuitement que Raspail a été mis en avant, et il semble avoir fait tout son possible pour empêcher la manifestation ; lors du procès de Bourges, l'accusation a prétendu qu'il avait voulu aller à l'Hôtel de Ville, mais rien n'est moins certain. Le club disparut immédiatement après le 15 mai. En somme, il a eu très peu d'influence sur l'évolution de la deuxième République, de février à mai. « Toutefois, il est certain qu'en développant chez plusieurs milliers de citoyens, pour la plupart ouvriers des faubourgs, l'enthousiasme de la République, Raspail contribuait à entretenir l'agitation dans Paris, et c'est en ce sens qu'il porte la responsabilité très lointaine des événements. »] — J. Prudhommeaux. *Une lettre du général Bugeaud.* [Datée d'Alger, 15 sept. 1842, et adressée à Considerant. Elle comprend trois parties : récriminations de Bugeaud contre Alp. Toussenel, qu'il avait nommé commissaire civil à Bouffarik, mais dont il se sépara bientôt, estimant qu'il était « impropre à l'administration » ; protestation contre la version, recueillie par la presse, d'un prétendu succès du commandant Bisson, du 3e chasseurs d'Orléans, à Miliana, succès imaginaire, inventé par Bisson lui-même pour se faire valoir ; invi-

tation adressée à Considerant de venir fonder en Algérie un phalanstère, et réflexions amères sur les critiques dont son œuvre à lui-même, Bugeaud, est l'objet.]

1909. Janvier-Février. = A. BERTHOD. *L'attitude sociale de P.-J. Proudhon. La conciliation des classes travailleuses.* [C'est à tort qu'on considère Proudhon comme « le plus violent et le plus dangereux des socialistes ». De l'étude méthodique de son œuvre, il résulte que la « lutte de classes » ne joue pas dans son système le rôle qu'elle joue dans le marxisme, et que, si l'on voulait qualifier aujourd'hui sa politique, on dirait « qu'elle est radicale-socialiste plus encore que socialiste ; plus exactement c'est une politique d'union radicale et socialiste ». L'article est un fragment d'un ouvrage que M. B. prépare sur Prudhon.] — J. DEROIN. *Le testament d'une féministe de 1848.* [Appendice documentaire à la biographie de J. Deroin, publiée ibid., en 1908, par A. Ranvier.] — J.-F. JEANJEAN. *Quelques lettres inédites reçues par Armand Barbès.* [Cinq lettres, la dernière d'Albert, 1848-1869.] — P. MULLER. *Le prince Albert de Broglie en Alsace en 1850.* [Trois lettres à Ant. Struch, membre de la Constituante, les deux premières sur la campagne électorale dans le Haut-Rhin en 1850, la troisième sur le déplacement de M. West, préfet du département.]

La Révolution française. 1909.

14 Février. = E. GABORY. *Les royalistes et les biens nationaux en Vendée.* [Tandis que les républicains vendaient les biens des émigrés et des réfractaires, l'armée royaliste, en 1795, mettait la main sur tous les biens vacants, ecclésiastiques, républicains ou royalistes, et les louait à son profit, sans souci de leur origine. D'après un registre contenant le sommier et bail à ferme de ces différents biens, dans la commune de Chaize-le-Vicomte (Vendée).] — A. FRIBOURG. *Méthode pour une édition critique des discours de Danton.* [Cette édition comprendrait les textes revus par Danton, qui nous sont parvenus intacts, et les discours reproduits par les journaux ; pour ces derniers, les plus nombreux, l'éditeur choisirait le meilleur texte, qu'il imprimerait en entier en forme de texte courant, et il indiquerait en forme de notes les additions et les variantes empruntées aux autres comptes rendus. Comme exemple, M. F. publie d'après cette méthode le discours du 10 mars 1793 « sur la situation politique ».] — L. LÉVY-SCHNEIDER. *Napoléon et la garde nationale, à propos de l'ouvrage de M. Bucquoy « Les gardes d'honneur du premier Empire ».* [Fin. Le sénatus-consulte du 13 mars 1812 et celui du 3 avril 1813 comportent une refonte de la garde nationale, mais ils ne sont encore suivis que d'appels partiels. Jusqu'à la fin de 1813, Napoléon a constamment hésité sur la composition des gardes nationales et le rôle à leur assigner ; il a adopté successivement toutes les solutions contradictoires, et il s'est laissé mener par les événements. A la fin de 1813, l'imminence de l'invasion lui montre la nécessité d'appeler à la défense du pays toutes les forces vives de la nation, et en premier lieu, la garde nationale. Il y arrive enfin, mais progressivement, toujours avec hésitation et par appels régionaux ; les événements vont plus vite que lui, et il tombe avant d'avoir organisé un soulèvement général de la nation. En 1815, il reprend

cette conception, mais cette fois encore le temps lui manque.] — *Documents inédits. I. La grande peur dans la Creuse.* [Reproduction d'une « relation des événements du 30 juillet » 1789 qui se sont passés à Felletin (Creuse), donnant de curieux renseignements sur la grande peur dans ce coin de France]. *II. Acte de mariage d'Élisa Bonaparte avec Bacciochi* [Acte du 12 floréal, an V, aux Archives de l'état civil de Marseille. Élisa s'appelle et signe encore « Marianne Bonaparte ». Une note de la livraison de mars fait savoir que ce document n'est pas inédit, ayant été publié par M. Marmottan, en 1898, dans son livre : *Élisa Bonaparte.*]

Revue de Paris. 1908.

15 Septembre. = Ct E. Picard. *Valmy.* [Publie, d'après les originaux des archives de la Guerre et des Archives nationales, la correspondance de Dumouriez et de Servan depuis la fin d'août 1792. Fin le 15 oct.] — *Journal d'un garde suisse (1787-1792).* [Fin le 1er oct. Il s'agit de Jacques Gamaliel Fonjalaz, de Vevey, engagé aux gardes suisses au début de 1787. Son journal contient, à côté de détails sur la vie de l'auteur au régiment, des renseignements sur l'émeute de juin 1788 au faubourg Saint-Antoine, sur les événements de juill. et oct. 1789. Au début de mai 1791, Fonjalaz obtient un congé de semestre ; il rentre à son régiment en mars 1792, prend part à la défense des Tuileries au 10 août, échappe par miracle, quitte Paris le 11 septembre et regagne Vevey, après avoir fait un séjour à Lyon, où il assiste au massacre des prisonniers de Pierre-en-Sise. Le journal de Fonjalaz, dont la date de rédaction n'est pas indiquée, est agréable à lire, mais il contient des anecdotes suspectes ; c'est un document à utiliser avec précaution.]

15 Octobre. = E. Lavisse. *La famille royale en 1700.* [Extrait du tome VIII de l' « Histoire de France » publiée sous la direction de M. Lavisse.]

1er Novembre. = F. Masson. *Un aventurier à Sainte-Hélène. Le colonel comte Piontkowski.* [Extrait de l'ouv. récent de M. M., « Autour de Sainte-Hélène », dont nous avons donné, t. XI, p. 378 sqq., le compte rendu.] — P. Desrangs. *Souvenirs d'un officier prussien (1870-1871).* [Étude sur les « Kriegsbriefe » du major, puis général Hans von Kretschman, publiées en 1903 par sa fille Lily Braun. Ces lettres, qui contiennent, à côté de détails d'un réalisme saisissant, des critiques fort âpres sur les indécisions du haut commandement et l'attitude de certaines troupes (notamment les Bavarois), ont soulevé en Allemagne, lors de leur apparition, de vives polémiques.]

15 Décembre. = J. Lemoine, A. Lichtenberger. *Le Père Talon.* [Né en 1605, jésuite le 9 oct. 1621, le P. Talon s'acquit une grande réputation par la publication de son « Histoire sainte », ou il avait présenté, du Nouveau Testament, une version à la fois « édifiante et agréable ». Ce qu'il a laissé de plus intéressant, ce sont les nombreuses lettres qu'il a écrites à Condé, auquel il avait voué un profond attachement. Il le renseignait sur les faits divers du jour et, lorsque le jeune duc d'Enghien fut entré au collège de Clermont, sur les moindres détails de la vie scolaire du prince. Ses rapports avec Bourdelot, autre familier du prince, ont été traversés par des querelles assez fréquentes. Le P. Talon mourut en 1691.]

1909. 1er Janvier. = *Conseils à Murat.* [Lettre d'Agar à Murat, de l'an XI, très

intéressante pour la connaissance du caractère du futur roi de Naples ; elle figure dans le tome II des « Papiers de Joachim Murat », récemment paru (voir ci-après, p. 68).] — Dr G. Dumas. *Le diable en Thiérache*. [D'après le « Manuel de l'admirable victoire du Corps de Dieu sur l'Esprit malin », de J. Boulèse (1575). Il s'agit du cas de Nicole Obry, de Vervins, dans le corps de laquelle, en 1565, vinrent se loger Belzébuth en personne, accompagné de 29 autres démons ; il fallut des exorcismes répétés pour les chasser, et l'affaire, qui mit aux prises catholiques et huguenots, fit grand bruit. Selon toute apparence, Nicole Obry était atteinte d'hystérie.]

15 Janvier. = Cte de Souvigny. *Pour défendre Monaco*. [Extrait, publié par M. L. de Contenson, de la « Vie, mémoires et histoire » du Cte de Souvigny, qui à 63 ans, en récompense de ses longs services militaires, fut nommé gouverneur de Monaco. Son installation dans la ville, ses rapports avec le prince Honoré.]

15 Février. = F. Caussy. *Les débuts de M. de Calonne*. [Après quelques renseignements sur ses origines, et son installation comme procureur général au Parlement de Flandre, exposé de son rôle dans l'affaire de Bretagne ; le duc d'Aiguillon, content de ses services, en fait un intendant, à Metz.] — Ch. de Calonne. *Soucis d'intendant (1766-1768)*. [Lettres de Calonne à son père, tirées par M. Caussy d'une « correspondance volumineuse » récemment acquise par la Bibliothèque nationale. Dans cette première série (nov. 1767-août 1768), Calonne traite surtout de ses affaires intimes, de ses dépenses d'installation, etc. ; il parle aussi, avec une complaisance remarquable, de son rôle public ; employé par Choiseul pour une rectification de frontière avec les Pays-Bas autrichiens, la tête lui tourne, et il a les visions d'avenir les plus flatteuses. A suivre.]

Revue des Deux Mondes. 1908.

1er Décembre = E. Daudet. *L'exil et la mort du général Moreau. III. Le retour en Europe*. [I. Alexandre envoie Daschkoff à Moreau en février 1813. Dans un mémoire que Moreau rédige en avril 1813, il conseille au tzar une diversion contre Napoléon faite par les Français prisonniers en Russie, dont il prendra le commandement. Il recommande de ne pas parler aux Français de leur gouvernement futur tant que l'Empire ne serait pas renversé et de laisser à chaque parti l'espoir de réaliser ses desseins. Désir de Moreau d'entrer en relations avec Bernadotte. Il confie une lettre pour le roi de Suède à un négociant de Philadelphie, David Parish, qui est retenu à Hambourg par Davout. Pas d'entente entre Moreau et les Bourbons. II. Le départ de Moreau le 20 juin. Il n'éprouve ni regrets ni remords. Son espoir d'empêcher qu'à la chute de Bonaparte, la France ne soit victime des vengeances de l'étranger. Son débarquement à Gothenbourg, le 24 juillet. Le 1er août, il rejoint à Stralsund Bernadotte, qui lui fait un accueil triomphal. Les conversations de Moreau et de Bernadotte. Arrivée de l'ancien aide de camp de Moreau, Rapatel, à Stralsund, attaché à sa personne par Alexandre Ier. Arrivée de Moreau à Prague le 16 août. III. Moreau à Prague. Il est conquis par Alexandre. Pour achever de le séduire, Alexandre a recours à sa sœur, la grande duchesse Catherine d'Oldenbourg. Le rôle de Moreau à l'état-major des alliés. La jalousie de Schwartzenberg. La mort et les funérailles de Moreau.]

15 Décembre. = H. Welschinger. *Bismarck et la formation de l'Empire allemand à Versailles.* [A propos du troisième volume de Paul Matter sur *Bismarck et son temps.*]

15 Janvier 1909. = E. Dejean. *Un coin du midi de la France au XVIIe siècle. Le diocèse d'Alet sous l'épiscopat de Nicolas Pavillon (1639-1677).* [Nicolas Pavillon, né à Paris, le 17 novembre 1597, d'un père correcteur à la Chambre des comptes. La piété grave, la dignité et la régularité de la vie de sa famille. Vincent de Paul initiateur de Pavillon dans la vie religieuse. Il l'occupe à l'œuvre des Missions et il le désigne à Richelieu pour le siège épiscopal d'Alet. Description géographique du diocèse d'Alet. Pauvreté de l'évêque. I. Incurie des prédécesseurs de Pavillon qui, depuis un siècle, ne résidaient pour ainsi dire point. Ignorance et immoralité de la population des villages et des campagnes. La féodalité des rustres à peine dégrossis, bravant les lois, les intendants et les Parlements. Les prêtres du diocèse choisis et nommés au hasard, sans aucune garantie, ignorants et corrompus, ne vivant pas mieux que leurs paroissiens. Les capucins de Limoux et de Chalabre, les vrais maitres spirituels du diocèse d'Alet. Leurs déclamations forcenées. Protection qu'ils trouvent auprès des gentilshommes. II. Décision de Pavillon de résider. Son activité. La formation du clergé. Après un synode tenu en 1640, le diocèse est distribué en sept cantons, et dans chacun d'eux les prêtres doivent tenir tous les mois une conférence de deux heures. Les séminaristes à Alet, d'abord logés chez quelques ecclésiastiques, deviennent de plus en plus nombreux. A tour de rôle, sous le nom de régents, ils se remplacent dans les paroisses où ils font des maitres selon le cœur de Pavillon. Les régentes, jeunes filles appartenant pour la plupart aux meilleures familles du pays, apprennent à Alais à faire l'école et le catéchisme et partent deux par deux dans les villages, institutrices et sœurs de charité. Exigences de Pavillon pour ses pasteurs et ses fidèles. Il s'immisce dans la vie tout entière de ceux qui religieusement dépendent de lui. Les pénitences publiques. Pavillon évêque féodal du Xe ou du XIe siècle. III. Lutte de Pavillon contre les insoumis de son diocèse, une partie de ses chanoines, les moines jacobins de Quillon, augustins de Caudiez, capucins de Limoux, puis les mauvais prêtres du diocèse, les hobereaux gênés dans leur brutalité et froissés dans leur vanité. Le syndicat des mécontents trouve un appui auprès du Parlement de Toulouse (arrêts en faveur des chanoines contre leur évêque, de 1663 et de 1664) et de celui de Grenoble (arrêt de 1664). Mais le roi, par un arrêt du Conseil du 15 septembre 1665, évoque le jugement des affaires de l'évêque d'Alet avec les insoumis de son diocèse. Désignation de deux commissions pour étudier, l'une, les différends entre les chanoines et leur évêque, l'autre, entre l'évêque, les réguliers et les gentilshommes. Les deux commissions se prononcent pour Pavillon. IV. La lutte de Nicolas Pavillon contre deux traitants, les frères Aosthène, l'un président et juge mage en la sénéchaussée, l'autre receveur des tailles du diocèse, qui mettent en coupe réglée le diocèse d'Alet. La lutte, commencée dès 1643 par une dénonciation de Pavillon contre eux aux États du Languedoc à Béziers, ne se termine qu'en 1671 ; d'un côté Pavillon, les États du Languedoc à partir de 1655, la cour des aides de Montpellier qui condamne les deux prévaricateurs en 1657 ;

de l'autre, le Parlement de Toulouse qui leur permet de continuer à exercer leur charge et les hobereaux qui s'insurgent en leur faveur (investissement du château de Cornanel). Mort de Pavillon en 1677.] — Csse R. de COURSON. *Le roman d'une princesse.* I. Les années heureuses. La princesse est Sophie Dorothée de Celle, femme de Georges-Louis, roi de Hanovre en 1698 et roi d'Angleterre en 1714. Elle était fille de Georges-Guillaume, duc de Celle, et d'une demoiselle du Poitou, Éléonore d'Olbreuse. Elle naquit le 15 septembre 1666 au château de Celle. Son oncle était Ernest Auguste, duc de Hanovre, marié avec Sophie, fille du Palatin, roi de Bohême, et petite-fille de Jacques Ier. La duchesse Sophie, intelligente mais hautaine et ambitieuse, aux prises avec la maîtresse d'Ernest-Auguste, la comtesse de Platen « la Pompadour du Hanovre ». Haine des deux femmes contre la duchesse de Celle, mère de Sophie Dorothée, « la parvenue ». C'est la duchesse Sophie qui a l'idée du mariage de son fils Georges-Louis avec Sophie Dorothée. Le 14 septembre 1682, elle arrive inopinément au château de Celle, et malgré la résistance de la duchesse, elle obtient le consentement de son beau-frère Georges-Guillaume. Georges-Louis, froid, maussade, gauche et parfaitement déplaisant. Désespoir de Sophie Dorothée. Le mariage au château de Celle le 21 novembre 1682. II. Philippe de Kœnigsmark. Naissance de Georges-Auguste, deuxième roi d'Angleterre, le 30 octobre 1683. Haine de la comtesse de Platen pour Sophie Dorothée. Elle donne au prince Georges pour maîtresse Ermengarde Mélusine von Schulemberg. Le Suédois Philippe-Christophe von Kœnigsmark à la cour de Hanovre en 1689. Sa beauté, sa prodigalité, son goût des aventures. Il éblouit Ernest-Auguste qui le nomme colonel de ses gardes. Son intrigue honteuse avec la Platen. Sa liaison avec Sophie Dorothée. Leur correspondance. En 1694, Kœnigsmark est accueilli en favori à la cour de Frédéric-Auguste de Saxe. Ses propos inconsidérés sur les histoires scandaleuses de Hanovre sont répétés à Georges-Louis. Colère de Georges-Louis et fuite de Sophie Dorothée à Celle. Espoir de Sophie Dorothée de rompre son mariage et d'épouser Kœnigsmark. Mais Georges-Guillaume refuse d'intervenir et renvoie sa fille à Hanovre. III. La catastrophe. Les projets d'enlèvement. Le retour de Kœnigsmark à Hanovre. La Platen le fait assassiner le 1er juillet 1694, au moment où il sortait de l'appartement de Sophie Dorothée. Son ensevelissement mystérieux et le silence sur le drame du 1er juillet. Les réclamations d'Auguste de Saxe (sa maîtresse Aurore de Kœnigsmark). Elles sont arrêtées par l'intervention de l'Empereur. Sophie Dorothée est retenue prisonnière au château d'Ahlden. Son procès de divorce. Elle perd son rang et ses droits, défense lui est faite de se remarier. Le manoir d'Ahlden lui est assigné comme demeure. Sa captivité à Ahlden jusqu'à sa mort le 13 novembre 1726. D'après la biographie de Sophie Dorothée par l'historien anglais Wilkins.] — F. STROWSKI. *Fénelon avant le préceptorat du duc de Bourgogne.* — R. de VOGÜÉ. *Essais et notices. La chute d'une Impératrice.* [D'après Méneval : *Marie-Louise et la cour d'Autriche entre les deux abdications*, et les livres de Masson et de Welschinger.]

1er Février. = Mis de SÉGUR. *Au couchant de la monarchie. I. L'avènement de Louis XVI.* [I. Le 10 mai 1774. II. La situation du royaume à l'avènement de Louis XVI. III. Louis XVI. IV. La famille royale : la Reine, Mesdames, le comte

de Provence et le comte d'Artois. V. Le choix de Maurepas. VI. Maurepas.] — G. HANOTAUX. *Fachoda. La négociation africaine.* [Continué le 15 février.]

Revue des Questions historiques. 1909.

Janvier. = P. RICHARD. *Origines de la nonciature en France. Oscillations de la représentation permanente après Léon X, 1522-1534.* [Suite de l'article de juillet 1906. Durant le pontificat de Léon X, Rome est en relations constante avec les rois de France et cinq nonces se succèdent ; après la mort du pape, la rupture se produit, mais la tradition ne tarde pas à se renouer, malgré les épreuves qu'a à subir la papauté ; ce sont d'abord des missions temporaires et déterminées, qui se transforment en ambassade résidant à demeure : Adrien VI envoie à François Ier, pour essayer de le réconcilier avec Charles-Quint, Merino, archevêque de Bari ; les négociations traînèrent pendant quinze mois ; par le fait de son séjour prolongé, Merino fut appelé à s'occuper de toutes sortes d'affaires et remplit réellement le rôle d'un nonce. Sous Clément VII, la mission d'Aléandre ne dura que quatre mois, en pleine guerre. Pendant les négociations de la ligue de Cognac, le Saint-Siège fut représenté par le florentin Acciaiuli ; l'agent pontifical fut ensuite Salviati, dont le rôle fut insignifiant, des négociateurs spéciaux venant à chaque instant prendre en mains les affaires importantes. Après la paix, Clément VII envoie une nouvelle mission dont le chef est Cesare Trivulzio, évêque de Côme ; ses brefs de créance le désignaient nettement comme nonce résidant ; il resta en France de novembre 1529 à novembre 1533. Il eut à s'occuper d'affaires importantes, des difficultés soulevées par le divorce d'Henri VIII, du mariage de Catherine de Médicis. Puis Filippo Strozzi, oncle de la jeune reine, représenta la papauté en France jusqu'à la mort de Clément VII. En somme, c'est avec Clément VII et l'ambassade de l'évêque de Côme que commença la marche régulière de la nonciature de France.] — L. LALLEMAND. *Les maladies épidémiques en Europe du XVIe au XIXe siècle II. Remèdes employés pour les combattre.* [Suite. 1. Mesures de précaution prises pour empêcher les progrès des maladies contagieuses, quarantaines, enquêtes, cordons sanitaires, blocus des villes contaminées, etc. ; 2. Prières publiques, messes, processions ; 3. Établissement de bureaux de santé, commissions de bourgeois chargées, avec l'aide de commissaires ou d'archers, de pourvoir au service médical, d'envoyer les malades aux hôpitaux, d'empêcher l'introduction dans la ville de personnes ou de marchandises suspectes ; 4. Mesures générales d'hygiène, nettoyage des rues, des fontaines, massacre des chiens, chats et autres animaux errants, etc. ; 5. Les services médicaux en temps de peste ; on fait venir ordinairement des médecins étrangers à la ville, qui ne soignent que les malades atteints par l'épidémie. Les traitements sont le plus souvent bizarres et impuissants. A suivre.] — A. DE BOILISLE. *La désertion du cardinal de Bouillon en 1710.* [Suite. Le cardinal avait, en partant, adressé au roi une lettre où il déclarait donner sa démission de grand aumônier et de dignitaire de l'ordre du Saint-Esprit et reprendre la liberté que lui conférait sa qualité de prince souverain ; cette lettre, dont les copies manuscrites et imprimées se multiplièrent, produisit à la cour et à la ville un très mauvais effet. Le roi décida en son conseil que les revenus et bénéfices du cardinal seraient

mis sous séquestre et que l'affaire serait renvoyée au Parlement de Paris. Un procès pour crime de félonie commença immédiatement, mais on se heurta bientôt aux privilèges ecclésiastiques. Le clergé avait étendu ses immunités, par la déclaration de 1659, jusqu'au cas de lèse-majesté inclus et tous les précédents montraient qu'un cardinal, même au cas de lèse-majesté, échappait à la juridiction royale. On dut donc se borner au séquestre des biens et des pouvoirs spirituels du cardinal ; la collation des bénéfices à sa nomination passa à l'évêque diocésain. Malgré tout, des difficultés se produisirent avec Rome ; Clément XI protesta contre la procédure du Parlement ; des négociations furent engagées et les poursuites furent définitivement abandonnées, au grand désespoir de Saint-Simon. Louis XIV prit des mesures administratives : il ordonna de détruire les exemplaires de la *Généalogie* que l'on pourrait saisir ; Baluze fut exilé à quarante lieues de Paris, perdit sa pension, sa chaire au Collège de France et la direction de cet établissement ; on lui permit en 1713 de revenir à Paris. Le roi fit démolir les monuments que le cardinal avait élevés à Cluny à la mémoire des ducs d'Aquitaine et fit enlever les armes de La Tour d'Auvergne du tombeau de Turenne, à Saint-Denis. A suivre.] — P. Féret. *Une négociation secrète entre Louis XIV et Clément XI en 1715* [d'après les archives des Affaires étrangères. La Constitution *Unigenitus* avait été reçue par l'assemblée des évêques le 1er février 1714, mais le cardinal de Noailles et quelques autres prélats refusèrent leur adhésion. Le conseiller d'État Amelot fut envoyé à Rome pour engager avec le pape à ce sujet des négociations secrètes ; il devait proposer au souverain pontife la réunion d'un concile national. Cette proposition rencontra un accueil peu favorable du pape et du négociateur qu'il désigna pour entrer en relations avec Amelot, le cardinal Fabroni. Clément XI aurait voulu que le roi « dénationalisât » le cardinal de Noailles et le livrât à son jugement ; de la sorte, pensait-il, les libertés de l'Église gallicane auraient été respectées. C'étaient là des conditions inacceptables. Pendant qu'à Paris on faisait de toute façon pression sur le cardinal, à Rome les négociations traînaient en longueur ; le pape commençait à montrer des dispositions plus conciliantes — uniquement pour gagner du temps, selon Amelot — quand la mort du roi vint tout arrêter.] — Cte de Sérignan. *La vie aux armées sous la Révolution et le premier Empire.* [Suite et fin. Il y eut peu d'armées où les cas d'insubordination aient été plus fréquents que dans les armées révolutionnaires et impériales. Le cas le plus typique est l'insurrection de l'armée de Rome contre Masséna en 1798 ; elle fut l'œuvre des officiers et les soldats n'y prirent part que par leur adhésion ; au même moment, des mouvements analogues avaient lieu à Mantoue, à Peschiera, etc. Au temps de l'Empire, les actes d'insubordination collectifs disparurent, mais ce qui continua à se produire, ce furent les cas d'indiscipline isolés. Les pillards ne reconnaissaient plus aucune autorité et n'hésitaient pas à maltraiter leurs chefs quand ceux-ci voulaient les empêcher de se livrer au brigandage. Il y avait des bataillons entiers de « fricoteurs » et, dans la retraite de Russie, la grande Armée fut une lamentable cohue.] — A. Roussel. *Lamennais d'après ses correspondants inconnus.* [Suite de la correspondance de M. des Saudrais, 1807-1809.] — R. de Boysson. *La ville de Sarlat anoblie par Louis XIV.* [Condé, nommé gouverneur de la

Guyenne en 1651, s'y créa un parti solide en distribuant de l'argent aux seigneurs et aux villes ; déclaré en état de rébellion, on envoya contre lui l'armée du comte d'Harcourt, qui, ne pouvant forcer Périgueux, se dirigea sur Sarlat. La ville quitta le parti du prince pour celui du roi ; elle fut récompensée par l'exemption perpétuelle des tailles, moyennant un abonnement de 300 livres par an (15 février 1652). A la fin de décembre, les frondeurs reprirent Sarlat après un siège de quatre jours. Les rigueurs du gouverneur, Chavagnac, soulevèrent la population qui, dans la nuit du 24 au 25 mars 1653, ouvrit les portes de la ville aux troupes royales.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1909.

Février. = M. S. [Cne SAUTAI]. *Montcalm au combat de Carillon (juillet 1758).* [Fin. III. Le combat de Carillon. La journée du 7 est employée à élever un retranchement long de 300 toises, barrant l'accès du fort Carillon ; dans la soirée, arrivent des renforts envoyés par le chevalier de Lévis, et lui-même rejoint Montcalm dans la nuit. Le 8, vers midi, l'armée anglaise débouche de la forêt et attaque sur trois colonnes. Le combat dure quatre heures. Les Anglais doivent renoncer à forcer le retranchement, et se retirent, avec une perte de près de 2.000 hommes, contre environ 400 aux Français. Le 9. Abercromby, désespérant du succès, replie ses troupes sur la rive nord du lac Saint-Sacrement. Retentissement de cette victoire en France ; Montcalm est nommé lieutenant-général ; de nombreuses promotions et gratifications sont accordées à ses officiers.] — H. B. *Les armées du Rhin au début du Directoire (Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle).* [Suite, et à suivre. IX (fin). L'approvisionnement des armées. Exactions et dilapidations des commissaires des guerres et des employés des administrations, dont le luxe s'oppose à la misère du soldat. L'abus du système des réquisitions entraîne le gaspillage des ressources, et écrase les populations au point d'amener, en germinal an IV, une révolte à Virton, dans le département des Forêts.] — P. A. [Cne AZAN]. *La bataille de Messkirch, 15 floréal an VIII (8 mai 1800).* [Extrait d'un volume, en cours d'impression, sur la campagne de 1800 en Allemagne. La bataille de Messkirch a été amenée par la manœuvre de Moreau tendant à gagner, si possible, la ligne de l'Iller avant les Autrichiens. Elle n'a pas été livrée suivant un plan bien coordonné ; chaque commandant de corps a opéré d'après son inspiration personnelle. Étude des mouvements de l'aile droite (rôle particulièrement actif et brillant de la division Montrichard), du corps de réserve (son succès a été dû à l'intervention de Richepance), du corps du Centre (l'inaction de Gouvion-Saint-Cyr est incompréhensible et s'explique probablement par la sourde hostilité de ce général contre Moreau) et de l'aile gauche. A suivre.] — G. L. *Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807.* [Suite, et à suivre. IV (suite). La route de l'armée de Mayence à Berlin. Au début de décembre 1806, à la suite des négociations de paix avec la Saxe, la route Erfurt-Fulda est remplacée par une nouvelle communication allant de Mayence à Berlin par Giessen, Cassel, Halberstadt, Magdebourg et Brandenburg. La Grande Armée à Berlin. Entrée du 3e corps le 25 octobre, de Napoléon le surlendemain ; entière soumission des autorités et de la population.

Clarke nommé gouverneur de la ville ; mesures de Napoléon pour réorganiser l'administration dans le département de Berlin ; inquiétudes à l'égard des subsistances. Passage incessant de troupes pendant le mois de novembre. Dès le 12 septembre, Napoléon avait décidé de créer deux régiments de dragons à pied ; à la fin d'octobre l'abondance des chevaux de prise permet de les monter ; cette opération a lieu au dépôt formé à Potsdam.] — [Lt-Cel BALAGNY]. *La bataille de Bussaco* (*27 septembre 1810*). [Fin. Observations sur la bataille : elle « fut perdue, comme la plupart des actions engagées dans la Péninsule contre les Anglais, par suite de mauvaises dispositions tactiques, d'un mode d'attaque défectueux et précipité, de l'absence de liaison dans les attaques, et surtout du manque d'autorité du commandement ». Masséna, usé, semble craindre de faire acte de chef vis-à-vis de Ney. Sous le point de vue tactique, la bataille de Bussaco offre un exemple typique du procédé d'attaque invariablement employé par les Français, en Espagne, contre les Anglais, et de la méthode défensive de Wellington : les Anglais, déployés un peu en arrière d'une crête, attendent les Français qui montent en colonne serrée, et sont accueillis à l'improviste par un feu terrible, suivi d'une contre-attaque qui les refoule en désordre. A Bussaco, la perte des Français en officiers, a été énorme : près de 250 ; ce chiffre fournit la preuve et de la vigueur de l'attaque et de l'efficacité du mode de résistance. Il faut ajouter que si Wellington défendit avec plein succès sa position, il ne sut pas profiter de sa victoire ; il ne suivit pas les Français dans leur retraite précipitée, et, le 29, lorsque Masséna exécuta sa marche de flanc, il ne chercha pas à l'inquiéter.] — *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'investissement de Paris. Ve partie : Marche des armées allemandes de Sedan sur Paris.* [Suite, et à suivre. XVII (suite) Combat de Châtillon.] — *La correspondance inédite de Napoléon aux archives de la guerre.* [Dix lettres, décrets et ordres, de thermidor an XIII à frimaire an XIV. A suivre.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

27 Février : M. Émile Levasseur lit quelques passages du volume qu'il va publier prochainement, « Salariat et salaires ».

6 Mars : M. Ernest Seillière donne lecture d'une étude sur « Taine et Nietzsche » dans laquelle il retrace les relations qui s'établirent entre les deux écrivains et l'influence exercée par le philosophe français sur le penseur allemand.

M. Marcel Marion, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, est élu correspondant pour la section d'économie rurale.

13 Mars : M. Émile Levasseur dépose sur le bureau une étude intitulée « Le prix du blé dans divers pays depuis 1771 ».

M. L. de Lanzac de Laborie fait une lecture sur « Le commerce parisien au lendemain de la proclamation de l'Empire (1804) ; la crise de 1805-1806 et les débuts du blocus contentinal ».

20 Mars : M. Louis Passy commence la lecture d'un mémoire sur « La création des sociétés d'agriculture en France au milieu du dix-huitième siècle ».

— A la séance mensuelle de la Société d'histoire moderne tenue le 7 mars, M. H. Salomon a fait une communication « à propos des volumes de M. G. Hanotaux et de quelques ouvrages relatifs à l'histoire de la troisième République ».

— La Société de l'histoire de la Révolution française a tenu son assemblée générale annuelle à la Sorbonne, le 14 mars, sous la présidence de M. A. Aulard, président de la Société. Après un « rapport sur les travaux de l'année », présenté par M. Camille Bloch, secrétaire général, les lectures suivantes ont été faites : « Un épisode de la réaction de 1816 : le procès du *Nain tricolore* », par M. Boutillier du Retail ; « Les dangers du modérantisme dénoncés par le représentant Millard à la Société populaire de Chalon-sur-Saône (frimaire an II) » par M. Raoul Bonnet ; « Un conflit entre les curés de Paris et le gouvernement royal au XVIIIe siècle à propos des registres de l'état civil », par M. Léon Cahen ; et « Robert Rhum, ou un conventionnel accapareur » (le représentant François Robert, accusé d'accaparement par la section de Marseille, parce qu'il avait chez lui huit barriques de rhum), par M. Aulard. La séance s'est terminée par l'audition et l'approbation du compte rendu financier présenté par M. Noël Charavay, trésorier. et par la réélection du quart sortant des membres du Comité directeur. MM. P. Chevreux et L. Lévy-Schneider ont été élus à deux places vacantes dans deux autres séries du Comité.

— La Société d'histoire de la Révolution de 1848 a tenu son assemblée générale le 25 février, sous la présidence de M. Ferdinand-Dreyfus. M. Gabriel Monod a fait une conférence sur les troubles du Collège de France en 1841 ; M. Prudhommeaux a étudié les rapports de Louis-Napoléon et de Cabet ; M. André Lebey a lu une lettre inédite de Ledru-Rollin à Ferdinand de Lesseps et M. Moysset a lu un passage des *Mémoires* d'Hippolyte Carnot.

— A la séance du 5 mars, de la Société de l'histoire de l'art français, les communications suivantes ont été faites : « un prétendu Chardin au Musée de Niort », par M. H. Clouzot ; documents sur le ciseleur Pierre Gouthière, par M. Jacques Robiquet ; identification récente de tableaux au Musée de Caen, par M. P. Vitry.

— La commission chargée de recueillir et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 25 mars au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès. M. P. Caron, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente, depuis la dernière réunion plénière.

A propos de l'instruction discutée dans la séance précédente pour la publication des documents relatifs à l'assistance, des observations de M. Deschamps ont provoqué une discussion à laquelle ont pris part MM. Camille Bloch, Ferdinand-Dreyfus, Brette, Jaurès, Aulard, Ch. Gide, Douarche.

La commission a ensuite examiné un projet d'instruction pour la publication des documents relatifs à l'industrie, présenté au nom de la sous-commission par M. Ch. Schmidt. Après un échange d'observations auquel ont pris part notamment MM. Jaurès, Dejean, F. Faure, Ch. Benoist, l'instruction a été adoptée.

— Ouvrages en préparation :

On annonce la publication prochaine, à la librairie Ollendorff, de lettres inédites de Gambetta, publiées par P.-B. Gheusi sous le titre : *Gambetta par Gambetta. Lettres intimes et souvenirs de famille.*

Pour faire suite à leur publication : *Documents de sculpture française du Moyen âge*, MM. P. Vitry et G. Brière préparent chez le même éditeur, D.-A. Longuet, un album qui contiendra les reproductions des œuvres les plus importantes de la sculpture française pendant la Renaissance.

— Le *Bulletin mensuel des récentes publications françaises*, publié par la Bibliothèque nationale depuis 1882, va subir, à partir de l'année 1909, des modifications importantes qui en augmenteront l'intérêt et transformeront cette nomenclature en une véritable bibliographie courante de la production française. Chaque fascicule mensuel enregistrera désormais rigoureusement tous les ouvrages nouveaux (sauf les réimpressions clichées de livres de classe, de piété ou les suites de périodiques), entrés à la Bibliothèque au cours du mois précédent, soit par la voie du dépôt légal, soit par don. Les nombreux dons d'éditeurs et d'auteurs suppléent dans une large mesure aux lacunes si souvent constatées qui résultent du rendement imparfait de la loi sur le dépôt légal. Au classement alphabétique par noms

d'auteurs adopté jusqu'à ce jour, on va substituer un classement méthodique permettant de grouper sous des titres généraux et des rubriques particulieres les ouvrages consacrés à l'étude des questions similaires ou traitant de sujets identiques. Le cadre de classement indiqué par le prospectus de la librairie Champion (éditeur du périodique), paraît suivre naturellement la classification en usage au département des imprimés.

Les notices sur les livres anciens, sur les cartes et plans acquis par la Bibliothèque forment des listes particulières, ainsi que les recueils de fac-similés et de planches gravées qui entrent aux départements des manuscrits et des estampes. Les douze fascicules de l'année seront munis d'une double table par noms d'auteurs et par mots typiques ; grâce à ces tables, le volume annuel formera un instrument bibliographique très utile, remplaçant avantageusement le plus souvent la *Bibliographie de la France* publiée par le Cercle de la librairie.

— Le premier numéro d'une nouvelle revue provinciale vient de paraître sous le titre : *Les Marches de l'Est*, recueil trimestriel illustré de littérature, d'art et d'histoire. Ce périodique renfermera des études sur les provinces de l'Alsace, de la Lorraine, du Luxembourg, des Ardennes et des Pays Wallons. Son but est de montrer, dit le programme publié, que ces pays frontières, « désunis par les hasards de la guerre et des traités, ont connu des gloires communes et ont participé à la même civilisation. L'histoire politique et militaire, l'histoire de la littérature et de l'art des provinces comprises entre le Rhin et l'Escaut forment le champ d'action ouvert à ses collaborateurs ». La revue paraît à Paris et à Nancy. L'administration est à Paris, 10, rue du Regard ; l'abonnement annuel fixé à 20 francs.

— Dans un article, signé T. G., publié par le *Temps* du 5 mars, a paru le récit, emprunté à *la Jeunesse du roi Louis-Philippe* par F.-A. Gruyer, membre de l'Institut, d'une entrevue qui aurait eu lieu, en septembre 1792, entre Danton et le duc de Chartres, le futur roi des Français. Si ce récit ne s'abritait que sous l'autorité de MM. Gruyer et T. G., nous ne prendrions pas la peine de relever une mystification qu'à une autre époque le grave *Temps* eût jugée indigne de lui et de ses lecteurs. Mais on a prononcé le nom du duc d'Aumale, qui, dit-on, « a recueilli le récit parmi ses plus précieuses traditions de famille ». Que le duc d'Aumale ait raconté cela, c'est invraisemblable. Mais si c'est vrai, *amicus Plato*..... Première invraisemblance : le duc de Chartres, revenant de Valmy, va chez le ministre de la guerre, Servan, qui est au lit ; il trouve là Danton, qui devait avoir autre chose à faire à ce moment que de perdre son temps auprès d'un de ses collègues. Comme Servan refuse au duc le poste qu'il lui demande, Danton prend Chartres à part et lui dit que le ministre est un « imbécile » (*sic*). « Qui êtes-vous ? demande Chartres, étonné. — Danton, ministre de la justice. » Premier acte de mélodrame. — Deuxième acte : Chartres va trouver Danton. Le ministre lui parle des massacres de septembre et se vante de les avoir faits. « Vous êtes trop jeune pour comprendre », ajoute-t-il. Or, Danton dira bien au tribunal révolutionnaire qu'il a fait la révolution du 10 août. S'il avait fait septembre, il était homme à le dire, et il ne l'a pas dit. Inutile de raconter ici — après

A. Dubost, Robinet, Aulard et tant d'autres — comment, à la nouvelle du siège de Verdun, il n'a pas osé résister à plusieurs sections de Paris (voir ici Mortimer Ternaux, t. III) et au Comité de surveillance de la Commune, comment il a fait supprimer le mandat lancé contre son collègue Roland, comment il a sauvé Duport, etc. Les prophéties de Danton sont amusantes ; il fait au duc de Chartres un cours d'histoire : il prévoit le retour à la monarchie ; la République à peine faite, il n'a pas confiance en elle. — Mais les hommes de la Révolution agissaient ; ils ne doutaient pas. — Il conseille au futur roi des Français de fortifier Paris. Sommes-nous en 1840 ou en 1792 ? C'est un Danton de la monarchie de Juillet que nous avons là. *Is fecit cui prodest*. Louis-Philippe n'était peut-être pas fâché que l'on crût ces histoires.

— La *Rivista di Scienza* (*Scientia*), dont la Revue a déjà annoncé la création, entre en 1909 dans sa troisième année, avec une innovation : tous les articles allemands, anglais, italiens seront traduits en français dans un supplément spécial (Abonnement, 25 fr. pour la France, chez Alcan). C'est une revue de synthèse scientifique, qui embrasse tout le domaine des sciences depuis les mathématiques, par les sciences physiques et la biologie, jusqu'à la sociologie et l'économie sociale. C'est dire qu'elle intéresse les historiens. Parmi les articles historiques parus, signalons : Supino (Le caractère des lois économiques), W. Cunningham (Impartialité en histoire), V. Pareto (L'économie et la sociologie au point de vue scientifique), Carver (L'école classique anglaise d'économie politique), Landry (L'école économique autrichienne), Kidd (Les deux lois capitales de la sociologie), Westermarck (L'origine du célibat religieux), Loria (L'adresse historique dans la science économique), Oppenheimer (Essence et origine du capitalisme), E. Rignano (Le matérialisme historique), J. Bonar (Commerce intérieur et extérieur), Ph. Sagnac (De l'importance relative des faits économiques dans l'évolution historique), etc. C'est une revue unique en Europe. Éditée à Bologne, dirigée par des savants de Bologne, Milan, etc., elle montre ce que peuvent faire dans l'organisation du travail scientifique les Universités de la Haute-Italie.

— Le nombre des travaux consacrés à notre histoire moderne par les érudits et les professeurs américains (États-Unis) tend à s'accroître constamment. Dans la liste des « doctorial dissertations » en cours d'exécution à la date de décembre 1908, nous relevons les titres qui suivent. A l'Université de Columbia : *J. H. Reed*, Les remontrances des parlements français au XVIIIe siècle et leur influence sur la Révolution. A l'Université Cornell : *C. C. Eckhardt*, La paix de Westphalie ; *Mlle E. Ellery*, Brissot de Warville ; *A. A. Friedlander*, Chaumette et le culte de la Raison ; *Mlle E. V. Moffett*, Un ami de la tolérance au XVIe siècle, Gilbert Cousin. A l'Université Harvard : *A. P. Usher*, Le commerce des grains en France aux XVIe et XVIIe siècles. A l'Université John Hopkins : *W. T. Laprade*, Influence exercée à l'époque même par la Révolution française sur le peuple anglais. A l'Université de Yale : *H. W. Lawrence*, Le procureur général du Parlement de Paris au XVIIIe siècle.

— Pour compléter la revue des études consacrées à Montaigne que nous avons donnée dans le dernier numéro de la *Revue* (X, 359-367), nous devons encore signaler une brochure du Dr Armaingaud : *Montaigne a-t-il été hypocondriaque?* (Paris, Masson, in-8, 12 p.), dans laquelle il prouve contre le Dr Landouzy que Montaigne n'a jamais été hypocondriaque, même au plus léger degré. Le dernier fascicule de l'*Histoire de la littérature française classique de Ferdinand Brunetière*, établi par M. Michaut, contient un chapitre étendu sur *Montaigne*, p. 575-638. C'est la reproduction d'un cours fait à l'École normale supérieure en 1900-1901. C'est dire qu'il n'est plus tout à fait au courant. Ce n'est même plus l'expression dernière du jugement de Ferdinand Brunetière, que l'on trouvera dans le tome VIII de ses *Etudes critiques*. Il convient de mentionner enfin un important article de M. Victor Giraud dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1909 : *les Epoques de la pensée de Montaigne*. D'après l'ouvrage de M. Villey, il examine plus particulièrement la religion et la morale de Montaigne. — V.-L. B.

— Il convient de signaler aux historiens un récent rapport de M. Émile Levasseur, extrait des *Comptes rendus des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques* (Paris, Picard, 1908, 168 p.). L'Académie avait mis au concours en 1904, pour le prix Léon Faucher à décerner en 1908, le sujet suivant : « Décrire dans une région de la France (département ou pays) l'état de la culture, et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés ». Dix-huit mémoires avaient été déposés, traitant du Bocage vendéen, de la Mayenne, de la Manche, du Calvados, de l'Oise, des Ardennes, de la Meurthe-et-Moselle, de l'Auxois, de la Nièvre, de la Puysaye, de la Côte-d'Or, du canton de Beaune, de la Sologne (deux mémoires), d'un canton de l'Isère, des Bouches-du-Rhône, du Pays Landais. Chacun d'eux est analysé longuement par M. L., qui termine son rapport par un chapitre intitulé *Résumé et conclusion*, où l'on trouvera des indications bibliographiques précieuses. Ce rapport constitue une importante contribution à l'histoire de l'agriculture et des classes agricoles en France au XIXe siècle.

— La monographie de M. René Fage sur *La vie à Tulle pendant la Révolution, Fêtes, cérémonies, manifestations publiques* (Paris, A. Picard, 1907, in-8, 195 p.), tiendra une place honorable dans la liste, déjà longue, des travaux de cet érudit. Elle est faite à l'aide de documents des archives départementales et communales. On y trouve, à côté de détails pittoresques, des indications utiles pour l'histoire générale. Le récit de ces nombreuses fêtes célébrées de 1790 à l'an VIII met en lumière une fois de plus un fait très important et dont on ne saurait se lasser d'accumuler les preuves : l'union intime, chez les révolutionnaires, de l'esprit démocratique et de l'esprit militaire. Rien de plus caractéristique à cet égard que le discours prononcé le 6 mai 1792, au cours d'une fête de la Liberté, par le président du directoire du département ; tout y est : l'exaltation guerrière, l'appel au ralliement autour de « l'étendard aux trois couleurs », l'invective contre les « tyrans » et leurs « esclaves », contre les émigrés « traitres et lâches », enfin

contre les « hommes perfides qui ne sont restés avec nous que pour nous trahir », et qui seront bientôt les suspects. Notons aussi la dépression de l'esprit public à Tulle en 1795 et 1796 : elle n'a rien de surprenant, après l'effort de la période précédente. Après le 18 fructidor, les fêtes, toujours accompagnées d'une pompe militaire, sont célébrées de nouveau avec ardeur : réveil momentané du « patriotisme » de l'an II, avec les mêmes caractères.

Nous avons reçu une autre brochure de M. Fage ; elle est intitulée : *Un demi-siècle de théâtre à Tulle, 1800-1850* (Paris, A. Picard, 1907, in-8, 84 p., extrait du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*). C'est une bonne « contribution », dont les éléments sont puisés aux sources locales. Tulle, qui a vu jouer George, peut revendiquer les débuts d'une des actrices les plus remarquables du XIXe siècle, Rose Chéri.

— Le tome II des *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1815*, publiés par le prince MURAT et M. P. LE BRETHON (Paris, Plon-Nourrit, 1909, in-8, 500 p., portr. et fac-sim.) a suivi de près le premier (cf. t. XI, p. 232). Il embrasse une période de deux ans et demi, de juillet 1801 à décembre 1803, et est entièrement relatif au commandement de Murat en Italie. La plupart des pièces qu'il contient sont très intéressantes pour l'histoire des républiques cisalpine et italienne, et on y trouvera beaucoup, et beaucoup de neuf, sur les démêlés de Murat et de Melzi. Bien curieuse est (p. 471 et suiv.) cette longue lettre, non datée, mais probablement de l'été de 1803, où Agar prodigue à Murat des conseils sur la manière de consolider et d'augmenter encore sa brillante situation politique et militaire. Pour ce second volume, comme pour le premier, l'éditeur ne mérite que des éloges.

— C. JEANTON et J. MARTIN. *Le château d'Uxelles et ses seigneurs*. Paris, Picard, 1908, in-8, 240 p. (planches). — Le château d'Uxelles fut construit vers le milieu du XIe siècle par Bernard le Gros de Brancion ; réparé dans le courant du XVIe siècle, il a été détruit dans les premières années du XIXe, et c'est sur l'emplacement du premier qu'a été construit le château actuel. En s'aidant de plans et de vues qui datent de la fin du XVIIIe siècle, mais qui sont antérieures aux premières démolitions, MM. Jeanton et Martin ont esquissé une description du château. Puis ils ont passé en revue les différentes familles qui se sont successivement transmis la propriété du château d'Uxelles, depuis la famille de Brancion jusqu'à celle de La Chapelle, qui l'occupe aujourd'hui. Nous voyons ainsi défiler après les Brancion, les Blanot, les Saint-Germain, les Trezelles, de Neufville, de Sercy, du Blé, de Beringhen, Verne, Maynaud de Lavaux. Parmi ces personnages, il en est qui ont eu une place non seulement dans l'histoire locale, mais aussi dans l'histoire générale, tel ce Nicolas du Blé, marquis d'Uxelles, qui fut maréchal d'Uxelles, et prit part aux négociations de la paix d'Utrecht. MM. Jeanton et Martin ont reconstitué avec soin, grâce aux archives du château d'Uxelles, dont ils donnent en appendice un inventaire, aux archives départementales et aux divers dépôts de Paris, des généalogies minutieuses et précises qui font de leur monographie un excellent travail d'histoire locale. L'exécution matérielle est irréprochable et fait le plus grand honneur à la maison Protat. — V.-L. B.

— A. Tuetey. *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. VIII. Convention nationale (Coll. de la ville de Paris), 1908, in-8, 847 p. — Avec le tome VIII de son Répertoire, dont l'éloge n'est plus à faire, M. A. Tuetey aborde les sources manuscrites de l'histoire de la Convention. Il l'a consacré tout entier à l'histoire des événements jusqu'à la défaite des Girondins (journées des 31 mai, 1er et 2 juin 1793), réservant pour d'autres volumes les institutions et les mœurs. Ce volume aurait dû comprendre une introduction sur la journée, encore si mal connue, du 31 mai. Mais le volume était déja très gros ; l'auteur donnera donc son travail en tête du prochain tome. Nous n'avons plus qu'à l'attendre ; souhaitons que le Conseil municipal de Paris, qui a tant fait pour l'histoire de la Révolution française, donne le plus vite possible à M. T. le moyen de publier la suite. — Les parties les plus développées dans le présent recueil concernent le procès et l'exécution de Louis XVI, le mouvement patriotique des sections de Paris à la suite des revers de Belgique et de Vendée, la lutte des Montagnards et des Girondins. — P. S.

— Dans son livre sur *Le haut commandement des armées allemandes en 1870* (Paris, Plon-Nourrit, 1908, in-12, x-336 p., avec une carte), M. le Lt-Col Rousset s'est proposé de faire connaître au grand public français l'essentiel des travaux allemands de Verdy du Vernois, Cardinal de Widdern, Fritz-Hœnig, sur les batailles autour de Metz. L'idée était bonne, et a été heureusement exécutée. Il n'est plus permis maintenant d'ignorer que la conduite stratégique et tactique des armées allemandes, en juillet et août 1870, n'a pas été impeccable ; il y a eu des à-coups, qui auraient pu avoir les plus graves conséquences. Le roi Guillaume et le maréchal de Moltke, trop vieux pour supporter les fatigues des camps, ont dû laisser en somme assez flottantes les rênes du commandement ; sans l'initiative hardie, l'énergie indomptable des sous-ordres — et aussi, il ne faut pas l'oublier, avec un autre adversaire que Bazaine, — les grandes victoires d'août auraient pu être des défaites. C'est l'impression que laisse le livre, substantiel et vivant, de M. R. En appendice, une étude intéressante sur les Mémoires du prince de Hohenlohe-Ingelfingen.

— Émile Lafont. *La politique religieuse de la Révolution française*, préface de Louis Havet. Paris, J. Rousset, 1909, in-12, x-302 p. — Ce livre est à la fois un exposé des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1800 et un recueil des documents les plus importants et les plus intéressants relatifs à cette histoire. Ce ne peut donc être qu'un exposé très général. Aussi l'auteur ne fait-il pas d'érudition ni de bibliographie. C'est une vulgarisation des travaux parus. La partie documentaire servira à ceux qui n'ont pas sous la main les divers recueils où il faut puiser. On y trouvera les brefs du Pape, sinon *in extenso*, du moins en longs extraits, et divers rapports, pétitions, discours. Le livre est clair, exact, et sera lu avec profit par ceux qui n'auront pas le temps de faire une étude complète de la question. — P. S.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *J. de Bonnefon.* Le dossier du roi. Le baron de Richemont, fils de Louis XVI. Paris, L. Michaud. — *H. Bouchet.* La conception de la représentation dans la Constitution de 1875 et ses déviations postérieures. Dijon, Imp. Jobard. — *Vte de Chalvet-Nastrac.* Les projets de restauration monarchique et le général Ducrot. Paris, Picard, 6.00. — *Vte A. de Courson.* Le dernier effort de la Vendée (1832). Paris, Emile-Paul, 5.00. — Souvenirs du chevalier de Cussy, garde du corps, diplomate (1795-1866), publiés par le Cte *M. de Germiny.* Tome Ier. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *H. Defontaine.* Du costume civil officiel et de l'uniforme militaire des officiers à la cour ou auprès des chefs d'état français depuis 1804 jusqu'à nos jours (pl.). Paris, Geoffroy, 15.00. — Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay, publiés par *V.-L. Bourrilly et Fleury-Vindry.* Tome Ier (1513-1525). Paris, Laurens (Publ. de la Soc. de l'histoire de France). — Mémoires de la duchesse de Gontault, gouvernante des enfants de France pendant la Restauration (1773-1836). Nouvelle édition. Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *P. Hémon.* Le Deist de Botidoux a-t-il trahi les députés girondins proscrits ? (La Révolution en Bretagne, III). Paris, Champion, 2.00. — *L. Lachaze.* Les États provinciaux de l'ancienne France et la question des États provinciaux aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'assemblée provinciale du Berry sous Louis XVI. Paris, A. Rousseau. — *L. Lacour.* La Révolution française et ses détracteurs d'aujourd'hui. Préface par A. Aulard. Paris, Per Lamm, 1.00. — *Graf von Lavalette.* Im Dienste Napoleons I. Erinnerungen. Hrsg. von G. Kuntze. 2 vol. Stuttgart, R. Lutz, 10 mk. — *E. Lavisse.* Histoire de France. Tome VIII. 2e partie (fascicule 53): *H. Carré.* Le règne de Louis XV. Paris, Hachette, 1.50. — *L.-P. Lefèvre.* Yvetot pendant la Révolution (de 1788 à 1815). Yvetot, Lachèvre. — *Vte A. Révérend.* Titres et confirmations de titres. De la Monarchie de juillet à la 3e République (1830-1908). 1re partie. Paris, Champion, 25.00. — *J. Turquan.* Les sœurs de Napoléon. Paris, Tallandier, 3.00. — *G. Vanel.* L'émigration en Normandie. Le Comte et la Comtesse de Manneville, d'après leur correspondance. Caen, Delesques.

Histoire diplomatique. — *Émile Bourgeois.* La diplomatie secrète au XVIIIe siècle. I. Le secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois. Triple et quadruple alliances (1716-1718). Paris, Colin, 10.00.

Histoire militaire. — *C. Bidault.* Les chevaux de l'armée sous la Révolution et l'Empire. Paris, Berger-Levrault, 3.00. — *Von Caemmerer.* Die Ereignisse von Ende April 1813 bis zum Waffenstillstand. Berlin, Mittler, 12 mk. — *Lt L. de Chilly.* Le premier ministre constitutionnel de la guerre. La Tour Du Pin. Les origines de l'armée nouvelle sous la Constituante. Paris, Perrin, 5.00. — *Ct V. Dupuis.* La campagne de 1793. Tome II : D'Hondtschoote à Wattignies. Paris, Chapelot, 10.00 (Publ. de la Section historique de l'État-Major de l'armée). — *Cne V. Huber.* La guerre de 1870-1871 aux environs de Montbéliard. Montbéliard,

Imp. Montbéliardaise. — *Cant C. Lévi*. La défense nationale dans le Nord en 1870-1871. 2 vol. Paris, Charles-Lavauzelle, 15.00.

Histoire religieuse. — *Chne V. Caillard*. La vénérable Anne-Marie Javouhey (1779-1851). Paris, Lecoffre, 2.00 (Les saints). — *E. Dimnet*. Figures de moines. [La Trappe, Saint-Martin du Canigou. L'abbaye de Liessies en 1720, etc.] Paris, Perrin, 3.50. — *H. Moris*. L'abbaye de Lérins. Histoire et monuments. Paris, Plon-Nourrit, 15.00. — *S. Reinach*. Orpheus. Histoire générale des religions. Paris, Picard, 6.00.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *M. Bruchet*. L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793). Paris, A. Leroux, 7.50 (Coll. de doc. inédits sur l'hist. écon. de la Révolut. franç.). — *E. Caillaud*. Les idées économiques de Condorcet. Poitiers, Imp. Bousrey. — *P. Cayla*. Les théories de Law. Paris, Giard et Brière, 4.00. — *E.-V. Dahlgren*. Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique (Commencement du XVIIIe siècle). Tome Ier : Le commerce de la mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht. Paris, Champion, 20.00. — *P. Drouet d'Aubigny*. La doctrine économique de Boësnier de l'Orme d'après son ouvrage « De l'esprit du gouvernement économique ». Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. — *A. Hesse*. L'industrie sucrière en France et les premières tentatives de législation internationale (1864-1877). Paris, Giard et Brière. — *Lt G. Lautour*. Journal d'un spahi au Soudan (1897-1899), publié par J. Hérissay. Paris, Perrin, 3.50. — *A. Legorju*. Histoire de la Société nationale d'éducation de Lyon, fondée en 1829. Lyon, Rey. — Département des Bouches-du-Rhône. La vente des biens nationaux, par *R. Moulin*. Tome Ier. Paris, A. Leroux, 7.50 (Coll. de doc. inédits sur l'hist. écon. de la Révolut. franç.). — *F. Mourlot*. Recueil des documents d'ordre économique contenus dans les registres des délibérations des municipalités du district d'Alençon. Tome II. Paris, A. Leroux, 7.50 (Coll. de doc. inédits sur l'hist. écon. de la Révolut. franç.). — *H. Tortelier*. Le collège Saint-Augustin de Vitré (1853-1908). Vitré, Imp. Lécuyer. — Un siècle de commerce entre la France et le Royaume-Uni. Tableaux statistiques et graphiques. Paris, Imp. Nationale (Ministère du Commerce).

Histoire des Sciences. Histoire littéraire. Histoire de l'art. — *Béranger*. Œuvres inédites, publiées par Henry Lecomte. Paris, Daragon, 8.00. — *M. Bloch*. Auguste Neffzer, fondateur du « Temps ». Paris, Chaix, 1.00. — *H. Bordeaux*. Portraits de femmes et d'enfants [Mme de Charmoisy, La Ctesse de Boigne, Mme de Charrière, Mme de Lespinasse, Une inconnue de Sainte-Beuve, etc.]. Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *G. Brandes*. Voltaire in seinem Verhältnis zu Friedrich dem Grossen und Jean-Jacques Rousseau. Berlin, Marquardt, 3 mk. — *E. Dacier*. Une danseuse de l'Opéra sous Louis XV. Mlle Sallé (1707-1756). Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *Dr P. Delaunay*. La Maternité de Paris. Paris, J. Rousset, 20.00. — *R. Descharmes*. Flaubert, sa vie, son caractère et ses idées avant 1857. Paris, Ferroud, 6.00. — *R. Descharmes*. Un ami de Flaubert. Alfred Le Poittevin. Œuvres inédites. Paris, Ferroud, 4.00. — *Fontenelle*. Pages choisies, publiées par H. Potez. Paris, Colin, 3.50. — *J.-B. Galley*. Claude Fauriel (1772-1843). Saint-Etienne, Imprimerie de la « Loire républicaine ». — *L. Günther*. L'œuvre dramatique de Sedaine. Paris, Larose. — *Dr E.-T. Hamy*. Les débuts de Lamarck. Paris, Guilmoto, 3.50. — *G. Lanson*. Manuel bibliographique de la littérature française moderne. I. XVIe siècle. Paris, Hachette, 4.00. — *A. Le Braz*. Au pays d'exil de

Chateaubriand. Paris, Champion, 3. 50. — *Ed. Lepelletier*. Émile Zola, sa vie, son œuvre. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *L. Loquin*. Les musées de Nevers. Nevers, Ropiteau, 1. 25 (Les Cahiers nivernais). — Documents sur l'art décoratif français du IXe au XIXe siècle, publiés d'après les moulages de la collection des Arts décoratifs par *L. Lumet et Y. Rambosson*. 1re série (100 pl.). Paris, Éditions de l'art décoratif, 100. 00. — *J. Mélia*. La vie amoureuse de Stendhal. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *L. Metman* et *Lesecq des Tournelles*. Le Musée des arts décoratifs. Le fer (130 pl.). Paris, Longuet, 120. 00. — *H. Omont*. Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale. Tome II : La Bibliothèque royale à Paris au XVIIe siècle. Paris, Leroux, 12. 00. — *A. Pavie*. Médaillons romantiques. Lettres inédites de Sainte-Beuve, Madame V. Hugo, V. Pavie, etc. Paris, Émile-Paul, 5. 00. — *J. de Reuilly*. La Raucourt et ses amies. Paris, Daragon, 20. 00. — *F. Rossel*. Voltaire créancier du Wurtemberg, correspondance inédite. Paris, Champion, 5. 00. — *G. Rudler*. La jeunesse de Benjamin Constant (1767-1794). Paris, Colin, 10. 00. — *G. Rudler*. Bibliographie critique des œuvres de Benjamin Constant. Paris, Colin, 3. 50. — *L. Séché*. Le cénacle de la Muse française, 1823-1827. Documnnts inédits. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *G. Strauss*. La politique de Renan. Paris, Calmann-Lévy, 7. 50. — *G. Vallette*. Reflets de Rome. Rome vue par les écrivains. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *F. Vézinet*. Molière, Florian et la littérature espagnole. Paris, Hachette, 3. 50. — *J. Vianey*. Le Pétrarquisme en France au XVIe siècle. Montpellier, Coulet, 8. 00 (Travaux et Mémoires de Montpellier). — Lettres de Belle de Zuylen (Mme de Charrière) à Constant d'Hermanches (1760-1775), publiées par *Ph. Godet*. Paris, Plon-Nourrit, 5. 00.

Histoire locale et généalogique. — *Ch. Mottheau*. Brunoy, esquisse historique. 1re partie, la ville. Paris, Picard (Publ. Société de Corbeil, Étampes et du Hurepoix, VIII). — Deux livres de raison bourguignons. Le livre de Dominique de Cuny, chronique dijonnaise du temps de la Ligue, et le livre de la famille Robert. Notes sur le village de Couchey. Introduction et notes de *C. Oursel*. Dijon, Nourry. — *J. Trévédy*. Essai sur l'histoire de Concarneau. Rennes, Plihon et Hommay. — *E. Longin*. Anne de Gonzague en Franche-Comté (1641). Étude historique. Besançon, Imp. Dodivers. — *J.-B. Perchaud*. Lectures sur l'histoire du Limousin et de la Marche. Paris, Cornély. — *G. Fleury*. La ville et le district de Mamers durant la Révolution (1789-1804). Tome Ier. Mamers, Imp. Fleury. — *H. Boucher*. Souvenirs d'un Parisien. 2e série (1853-1862). Paris, Perrin, 3. 50. — *R. Brothier de Rollière*. Nouveau guide du voyageur à Poitiers et histoire des rues de Poitiers. Poitiers, J. Lévrier. — *E. von Borries*. Geschichte der Stadt Strassburg. Trübner, 7 mk. — *Cte Ch. de Beaumont*. La maison Bonnin de la Bonninière de Beaumont. Paris, Champion. — Diaire de J. Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643), publié par *L. Meschinet de Richemond*. La Rochelle, Imp. Texier (Publ. des Archives hist. de la Saintonge). — *L. Du Pin de Beyssat*. Généalogie de la maison du Pin du Xe au XXe siècle. Châteauroux, Imp. Badel. — *Mise de La Tour du Pin*. Journal d'une femme de cinquante ans, 1778-1815, publié par son arrière-petit-fils, le Cel Cte Aymar de Liedewerke-Beaufort. Tome II. Paris, Imp. Chapelot.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

Les Mémoires du Cardinal de Bernis et les débuts de la Guerre de Sept ans

Disgracié depuis le 13 décembre 1758, le cardinal de Bernis résolut un jour de consoler sa disgrâce par le spectacle de sa vie. Il se proposait de raconter rapidement l'histoire de sa jeunesse, avec plus de détails celle de son ministère : le recueil de ses plans, de ses projets (du moins de ceux qu'il avait pu garder par devers lui ; car beaucoup — et les plus intéressants — étaient restés dans les papiers des Affaires étrangères), et celui de ses œuvres littéraires termineraient la publication. Pour éviter toute indiscrétion, Bernis prit pour secrétaire et presque pour « confesseur » sa nièce, Mme de Montbrun, alors âgée de vingt-trois ans [1]. Quelque plaisir qu'il eût à dicter ses *Mémoires*, Bernis pourtant les laissa incomplets. Après son départ pour Rome où l'appelait la réunion du conclave, il se désintéressa de son œuvre. Il était rendu à la politique, aux intrigues, à l'ambition : le passé, même le sien, ne lui importait plus assez pour qu'il voulût lui consacrer une partie de ses loisirs.

Le manuscrit inachevé resta entre les mains de Mme de Montbrun, qui le communiqua au chevalier d'Azara [2], puis, après elle, demeura la propriété de la famille de Bernis. Le général de Bernis décida de le publier ; il réunit les documents nécessaires : mais il fallait compléter les recherches, disposer en ordre et présenter au public les matériaux amassés. La famille du cardinal s'adressa à M. F. Masson qui accepta avec empressement [3]. Il voyait, dans la divulgation des *Mémoires*, le début d'une grande œuvre de justice, la réhabilitation du XVIIIe siècle. « Le règne de Louis XV, surtout à partir de 1756, étranglé, si l'on peut

1. *Mémoires*, I, CXXIV. Ce détail, fourni par Bernis, n'a pas retenu, semble-t-il, l'attention de l'éditeur. Il permettrait pourtant à un ami de la famille de Bernis de dater avec certitude l'époque de la rédaction des souvenirs.

2. Le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège, connut à Rome Bernis et vint à Paris plus tard. Nous ignorons à quel moment il eut communication des *Mémoires*.

3. *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis* (1715-1758), publiés par Frédéric Masson, 2 vol. in-8. Paris, Plon, 1878.

dire, entre deux périodes éclatantes, est resté dans l'obscurité, comme une vallée que couvre tour à tour l'ombre de deux montagnes. Les curieux y ont glané des anecdotes, les pamphlétaires en ont tiré des brochures, les moralistes en ont tiré des sentences, mais l'histoire vraie.. a passé dédaigneusement [1] ». Sur ce domaine déserté par l'histoire a fleuri la légende, et cette légende n'est point glorieuse : les seuls témoignages auxquels on peut se référer émanent de philosophes ou de révolutionnaires, intéressés à décrier un régime qu'ils ont combattu. Mais, avec Bernis, les serviteurs de la monarchie, les acteurs mêmes du drame politique, élèvent leur voix en faveur de leur temps si injustement flétri : ils permettent de voir que, sous Louis XV, il n'y a pas eu seulement des histoires d'alcôve, des intrigues galantes, mais aussi de la grande histoire, des vastes desseins, des nobles ambitions, des ministres éminents, des citoyens vertueux. « Où l'on n'a cherché jusqu'ici que la galanterie, on verra apparaître la bravoure, le patriotisme, l'honnêteté de la vie privée et publique ; la France d'il y a cent ans, cette France qu'on a, à dessein, montrée corrompue, vide et lâche, sortira telle qu'elle est, avec des vices sans nul doute et des taches, mais avec des vertus aussi, telle que doit l'être celle qui a préparé la génération des martyrs et des héros [2] ».

L'importance historique des *Mémoires* paraissait d'autant plus considérable à leur éditeur qu'il était pleinement convaincu de leur véracité. Bernis était exilé, disgracié depuis longtemps, quand il entreprit de raconter sa vie. Et il ne pouvait guère espérer revenir aux affaires : la rancune de ses ennemis était trop tenace, les désastres de la guerre de Sept ans trop récents. Il nous a dit lui-même pourquoi, dans quel esprit il avait dicté ses souvenirs à sa nièce : « Mon dessein, en vous faisant l'histoire de ma vie, est de vous instruire et de me corriger, de m'affermir dans les principes dont j'ai éprouvé la bonté, de me prévenir des idées dont les fausses lueurs m'ont égaré ou ébloui, et de puiser dans ma vie passée des instructions utiles pour l'avenir. Le plaisir de me distraire et de m'occuper, dans un temps où je suis dépourvu de travail, entre, je l'avouerai, pour beaucoup, dans l'objet de cet ouvrage [3] ». Pensée d'édification, d'amusement ; nullement dessein d'ambition : « Je vous dirai en toute sincérité que la chimère de faire parler de moi après ma mort n'est pas l'objet que je me suis proposé en vous dictant les mémoires de ma vie ». Et la preuve en était que le cardinal recommandait à sa nièce de ne « laisser prendre aucune copie de ces mémoires... »,

1. *Mémoires*, t. I, p. I.
2. *Ibid.*, p. VI.
3. *Ibid.*, p. CXXII.

de n'en « confier le dépôt... qu'à des mains sûres et éprouvées » [1]. L'ouvrage ne devait pas voir le jour, même après la mort de l'auteur.

Écrivant pour lui et pour ses proches, Bernis n'avait aucune raison de n'être pas véridique, aucun intérêt à ménager : on peut être certain qu'il a dit nettement sa pensée. Aurait-il d'ailleurs rédigé ses *Mémoires* à un autre moment de sa vie, que son œuvre mériterait la même créance : car, par nature, par hérédité, il est avant tout un sincère. « Bernis, écrit M. Masson, a cette grande qualité ou ce grand défaut d'être avant tout sincère. Il est sincère en affaires, sincère vis-à-vis des étrangers et des citoyens, sincère vis-à-vis du roi et de lui-même, sincère envers et contre tous » [2]. Cette sincérité est si forte, si rare, qu'elle se manifeste lorsqu'il parle de lui-même : « Le fond de mon caractère est la modestie, mais je ne croirai jamais y manquer en pensant sur moi-même aussi favorablement qu'un juge pourrait le faire s'il lisait dans le fond de mon cœur » [3]. Ni orgueil, ni fausse modestie. Les mémoires de Bernis, c'est, pour ainsi dire, la confession de l'homme politique au cardinal. Et pour expliquer une pareille franchise, un esprit critique aussi dégagé d'arrière-pensées mesquines, il faut se souvenir de la naissance et de la famille de l'auteur. La sincérité, chez Bernis, est une vertu de race plus encore qu'une qualité individuelle ; tout autant que ses armoiries, elle prouve ses quartiers de noblesse.

Sincère vis-à-vis de tout et de tous, Bernis est en même temps libre de toute compromission. Son caractère lui interdit les bassesses, sa naissance lui permet toutes les ambitions. Le temps travaillait pour lui : il n'a rien fait jamais dont il pût rougir : « La fortune pouvait être longue à venir ; mais on était assuré que Bernis ne l'achèterait ni par une vilenie, ni par une fausseté. Il n'était et ne voulait être le valet de personne. Il ne s'humiliait pas plus devant le cardinal Fleury, que devant Couturier, le directeur de Saint-Sulpice [4]. » Auprès de Mme de Pompadour, malgré la légende contraire, même attitude, même indépendance. « Il entre (dans la maison de Mme Le Normand), sinon en supérieur, du moins en égal, admis par le roi auquel son nom a été soumis, choisi par Mme Le Normand, mais la choisissant à son tour, aimable, mais non plat, ami, mais non amant, ami sincère, dévoué, utile, ami désintéressé et rien que cela... Point d'intérêt dans cette liaison, ou du moins, si l'intérêt existe, il ne perce point. Par son nom, par ses talents, par son esprit, Bernis peut aspirer à tout.

1. *Mémoires*, id.
2. *Ibid.*, p. XIV.
3. *Ibid.*, p. CXXIV.
4. *Ibid.*, p. XXVII.

Ce n'est pas de la boue qu'il sort, ni d'une étude de notaire ; à toute fonction il est, de naissance, égal ; et à qui serait tenté de l'oublier, il ne se fera pas faute de rappeler que si le roi l'a fait ministre et cardinal, ce sont ses quartiers qui l'ont fait comte de Brioude et comte de Lyon [1]... ». Et voilà une seconde raison d'ajouter foi aux assertions de Bernis : il n'avait rien à cacher.

Enfin, toutes les fois où M. Masson a pu contrôler les allégations des *Mémoires* au moyen de documents imprimés ou de pièces d'archives inédites, il a observé une concordance parfaite, qui confirme, d'une manière éclatante, les arguments psychologiques analysés plus haut. Le manuscrit de Bernis nous donne donc une histoire vraie du rôle politique du cardinal, des négociations auxquelles il a été mêlé ; on pourrait presque, avec ce seul document, raconter les débuts de la guerre de Sept ans, et les origines de l'alliance autrichienne.

II

L'attente de M. Masson ne fut point déçue. Les *Mémoires* de Bernis ont obtenu un vif succès ; beaucoup des allégations du cardinal ont été adoptées tout de suite comme des vérités historiques : la théorie de la distinction des deux traités de Versailles, l'un défensif, l'autre offensif, l'un sage et habile, l'autre dangereux et téméraire a puisé dans la publication des souvenirs une plus grande force, une plus grande précision. Pourtant, d'assez bonne heure, on a formulé des réserves, surtout du côté allemand. Le fait s'explique aisément. Depuis longtemps, les érudits prussiens ont étudié la guerre de Sept ans avec le secret désir de pouvoir justifier la conduite de Frédéric II ; ils tendaient à faire de l'Impératrice et de Kaunitz des provocateurs, du roi de Prusse un ami de la paix, presque une victime : la force des choses les conduisit vite à diriger leur effort de critique contre l'œuvre où Bernis rejetait sur la cour de Berlin la responsabilité de l'agression contre la Saxe, et celle de la guerre européenne qui suivit. Déjà, en 1882, M. Oncken [2] signalait une erreur grave du cardinal. Depuis, la méfiance a grandi. M. Prutz [3], dans son *Histoire de Prusse*, passe sous silence le rôle de Bernis. M. Koser [4] ne produit guère le témoignage de Bernis que pour le réfuter. Enfin un érudit, à qui l'on doit, sur les débuts de la guerre de Sept ans, un recueil

1. *Mémoires*, p. XXXVII-XXXVIII.
2. Oncken, *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*. Berlin, 1882, in-8. Bd. II, p. 49.
3. Prutz, *Preussische Geschichte*, t. III. Stuttgart, 1901, in-8.
4. Koser, *König Friedrich der Grosse*, 3e éd., t. II, Berlin et Stuttgart, 1905, in-4.

de textes magistral [1], M. Kuntzel, a consacré aux *Mémoires*, en 1902, une étude critique [2] dont la conclusion est extrêmement sévère. Aux yeux de l'auteur, le cardinal ne fut ni un modeste, ni un sincère, mais un intrigant et un orgueilleux ; son œuvre, écrite en disgrâce, mais pour préparer sa rentrée en faveur, présente tous les caractères d'une apologie. La marquise de Pompadour, à qui il adressait, au lendemain de la catastrophe, des lettres serviles [3], était morte ; et, avec une grande ingratitude, mais une grande habileté, il a travaillé à se décharger sur elle des hontes et des désastres que son ministère avait provoqués pour la France. Ses allégations ne peuvent être acceptées sans preuves, et toutes les fois qu'on les peut contrôler, elles sont en désaccord avec les faits ou les autres documents : ce qu'il a dit ne compte pas.

Faut-il accepter cette condamnation ou continuer, comme le font encore la plupart des écrivains français [4], d'accorder créance au témoignage de Bernis et juger ses actes avec indulgence? telle est la question qui se pose et que nous voudrions résoudre en étudiant deux épisodes importants, les conférences de Babiole, et le traité d'alliance franco-autrichien du 1er mai 1756.

III

Au moment où Stahremberg fit à Mme de Pompadour l'ouverture qui devait aboutir aux conférences de Babiole, Bernis se trouvait à la cour, où il était venu non seulement se délasser des fatigues de son ambassade, mais encore briguer, sur les conseils de ses amis, la succession de Duras, convaincu de maladresse. Quand il arriva le 7 juin, son voyage n'avait plus d'objet, la succession n'était plus ouverte. Il eut du moins la consolation d'être admirablement accueilli. Le roi, la marquise lui prodiguèrent les marques de faveur : Bernis put espérer une prompte compensation à la déception qu'il venait d'éprouver. Le danger était de se laisser prendre dans une des factions qui divisaient la cour. Bernis — du moins il le dit — le discerna et sut l'éviter. Il se posa en ami du roi, en conseiller honnête et désintéressé, en messager de paix et de concorde. C'est ainsi qu'il réconcilie la marquise et l'Infante, qu'il recommande à

1. Kuntzel, *Preussische und österreichische Acten zur Vorgeschichte des siebenjährigen Krieges*, 1899, in-4.

2. *Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte* (1902, t. XV).

3. Dans Masson, II, 306, 320, 325, 330, 337, 342, 345, 350, 353, 359.

4. Cf. Waddington, *Les débuts de la guerre de Sept ans*. Il est à remarquer que les historiens allemands de l'école de Lehmann paraissent s'appuyer encore volontiers sur le témoignage de Bernis.

Mme de Pompadour plus de modération et de réserve, qu'il corrige en ce sens ses lettres, et apaise le différend qui la séparait du prince de Conti [1]. Au point de vue politique, même attitude, même onction. Il professe que l'heure est grave, que tout est mal et va vers le pire, qu'il faut un effort commun de tous les bons citoyens pour vaincre l'anarchie générale et arrêter la décadence du royaume : « Le débordement du luxe le plus scandaleux, la misère du peuple, nulle vraie lumière dans le conseil, aucun courage de citoyen à la cour, nuls généraux de terre ni de mer à la veille de la guerre : tels furent les objets sinistres qui se présentèrent à moi à mon retour de Venise [2]. »

Ce tact, cette sagacité donnèrent tout de suite à Bernis une très grande autorité : on prononça son nom comme celui d'un ministre futur : « je ne devais pas douter que, dès qu'on serait dans l'embarras, on ne me retînt à la cour pour m'attacher aux affaires [3] ». Mais cette perspective, qui aurait dû le flatter, l'inquiétait fort : « Je savais combien il est aisé, en matière de crédit, de se brouiller avec ses amis et surtout avec ses amies » [4]. Sa fortune rapide indisposait d'ailleurs les puissants du jour : « Je ne pouvais prolonger mon séjour à Versailles sans exciter contre moi une jalousie trop forte pour ne pas être dangereuse. M. Rouillé, assez honnête homme pour ne pas me faire des perfidies et même pour me rendre justice, était trop borné pour n'être pas jaloux. M. de Machault, M. le prince de Soubise et autres amis particuliers de Mme de Pompadour regardaient de mauvais œil la préférence qu'elle me donnait sur eux en toute occasion ; ..... il m'était aisé de voir que bientôt Mme de Pompadour serait inquiète [5] ».

Aussi Bernis se résigna-t-il vite à retourner à son poste : il avait recueilli des grâces singulières et n'avait point en somme perdu son temps : il annonça qu'il partirait pour Venise le 12 août. L'annonce de sa décision provoqua l'allégresse des jaloux : « je vis briller sur le visage des ministres et des courtisans une joie et une sérénité qui m'annoncèrent que j'avais pris un parti fort sage [6] ». Il suivit la cour à Compiègne, objet de toutes les attentions, de toutes les envies, flatté par les agents étrangers comme l'homme d'État en vue, traité avec distinction par le roi et sa famille. Même l'ambassadeur de Frédéric II, Knyphausen, lui sou-

1. *Mémoires*, I, 196.
2. *Ibid.*, 205.
3. *Ibid.*, 196.
4. *Ibid.*, 197.
5. *Ibid.*, 196.
6. *Ibid.*, 197.

mettait des plans secrets relatifs à une guerre commune de la France et de la Prusse contre l'Autriche [1]. Aux approches du 10 août, Bernis, à son grand étonnement, reçoit l'ordre de rester à la cour, et il apprend que le roi l'envoie à Madrid remplacer Duras [2] : le hasard l'a bien servi. Le nouvel ambassadeur se donne tout entier à sa nouvelle mission ; malgré les difficultés de la tâche, il ne désespère pas de réconcilier les deux couronnes. Mais, à son insu, une fortune plus grande lui était réservée. La Providence (« car on ne peut expliquer que par elle ce qui arriva ») destinait au futur cardinal « de plus grandes choses à traiter, une carrière plus brillante, mais plus dangereuse à parcourir [3] ». Kaunitz chargea Stahremberg de proposer secrètement un accord à Louis XV, et Bernis allait être chargé de la négociation.

Il est difficile, en lisant ce récit vivant, coloré, amusant malgré l'enchevêtrement des chapitres, de ne point se laisser prendre au charme de la narration et de ne pas éprouver à l'égard de l'auteur une impression très sympathique. Mais une étude plus attentive du texte oblige à plus de réserve et de défiance : on y discerne vite l'intention apologétique. Bernis a voulu montrer que par son caractère, son crédit, il était tout désigné pour être chargé des pourparlers avec Stahremberg, et il n'a rien négligé pour grandir son rôle ou sa personne. Les éloges qu'il se décerne constamment sont significatifs à cet égard ; s'il ne se conduit pas en homme modeste, il est du moins très habile à tirer avantage des moindres incidents. Le panégyrique est du reste trop évident pour être vraiment dangereux ; si Bernis tient à faire remonter à la Providence l'origine de sa puissance comme celle de sa vie, libre à lui : c'est un propos d'homme d'Église habitué à mêler constamment l'intervention divine aux intrigues humaines. Malheureusement pour Bernis, son récit ne pêche pas seulement par le défaut de modestie, il contient des contradictions, et parfois aussi des erreurs.

Les contradictions sont nombreuses : il suffira d'en produire quelques-unes. Bernis se dit habile et sage ; il tient à ménager les puissants du jour et notamment les ministres ; il s'oblige à rester dans l'ombre, pourtant il ne néglige aucune occasion de dire leur fait aux ministres et de vanter sa perspicacité : dans l'affaire de Mandrin, il adresse à Rouillé et à Mme de Pompadour des « représentations fort vives [4] ». Après l'affaire de l'Alcide et du Lys, il *insiste*... « sur la nécessité de prévenir le concert dan-

1. *Mémoires*, 210 et 213.
2. *Ibid.*, 215 et 217.
3. *Ibid.*, 197 et 220.
4. *Ibid.*, p. 202.

gereux de nos ennemis [1] » ; plus tard, il croit que Frédéric nous échappe et communique ses idées aux ministres [2] et c'est lui qui, à force de prières, obtient l'envoi de Nivernais à Berlin [3]. Ainsi, ce modeste est presque un importun. Bien plus, à Compiègne, tous les ambassadeurs le fréquentent, pourquoi ? pour faire de lui « le dépositaire des plaintes qu'ils faisaient contre M. Rouillé, dont l'incapacité et la hauteur les révoltaient également [4] ». On peut assurer que tous ces diplomates n'eussent point accusé le ministre des affaires étrangères devant un de ses subordonnés, si celui-ci n'eût accueilli volontiers leurs plaintes. A la réflexion, le rôle de Bernis apparaît très sensiblement différent de celui qu'il se donne, ce fut celui d'un important, grand donneur de conseils, très heureux de prendre en faute ses supérieurs et de relever son mérite en les dépréciant, solliciteur de confidences, et ravi de figurer dans un « secret ». — Autre contradiction. Bernis dit que les ministres le craignirent vite, « qu'ils auraient consenti à tout, à condition [5] » qu'il partît; que, d'autre part, l'annonce de son retour à Venise les apaisa : et cependant il nous déclare que ces mêmes ministres se sont opposés à sa nomination à Madrid : « J'excitais dans ce moment une jalousie presque universelle : chaque ministre proposa au roi son protégé pour aller en Espagne [6] ». Bien plus, « l'envie, qui ne savait pas où me mordre se servit d'un moyen qu'elle avait déjà employé quand je fus à Venise. On réimprima un recueil de vers et de prose qui avait déjà paru sous mon nom en 1739, lorsque j'étais en Auvergne [7] ».

Ces contradictions méritent d'autant plus d'attirer l'attention, que certaines assertions sont risquées et sujettes à caution. Tel est, par exemple, le cas du passage relatif à Knyphausen. Le cardinal reproche à cet agent de lui avoir communiqué confidentiellement ce qu'il répétait partout à haute voix [8] ; il lui reproche d'avoir été indiscret et bavard : or, tout ce que nous savons du diplomate prussien contredit ce jugement. D'autre part, Bernis affirme que Knyphausen l'invita à soutenir à la cour un plan général d'offensive, Frédéric devant entrer en Bohême, tandis que les Français attaqueraient les Pays-Bas. Or, Frédéric n'a jamais indiqué à son agent un pareil objectif politique : il a engagé Louis XV à s'emparer du

1. *Mémoires*, p. 212.
2. *Ibid.*, p. 213.
3. *Ibid.*, p. 214.
4. *Ibid.*, p. 210.
5. *Ibid.*, p. 197.
6. *Ibid.*, p. 216.
7. *Ibid.*, p. 220-221.
8. *Ibid.*, 210-211.

Hanovre pour contraindre à la paix le roi Georges [1], il a ensuite recommandé la saisie des Pays-Bas, afin d'avoir au moment de la paix, un gage assuré, mais il a constamment déclaré qu'il ne voulait coopérer d'aucune manière à une action militaire, il avait trop besoin de la paix pour déchaîner la guerre. Nous ne pouvons affirmer que Knyphausen n'a pas causé avec Bernis; mais nous pouvons affirmer que Bernis a mal compris ou mal exposé les propos de Knyphausen.

IV

Laissons toutefois ces préliminaires, pour arriver aux épisodes décisifs et d'abord aux conférences de Babiole [2]. Au mois de septembre 1755, un soir, Bernis reçut de la marquise l'invitation de se rendre chez elle le lendemain matin. Il fut exact au rendez-vous. Mme de Pompadour lui montra une lettre que l'ambassadeur d'Autriche Stahremberg venait de lui adresser, et où il demandait que le roi désignât un ministre à qui faire, de la part de l'Impératrice, des propositions secrètes. Le premier mouvement de Bernis fut de demander pourquoi on le mêlait à cette affaire; il n'était pas ministre. Il demanda si c'était la marquise qui l'« avait proposé à S. M. pour [lui] faire cette confidence ». Mme de Pompadour répliqua que le choix était le fait du roi seul et témoignait de son estime. Rassuré sur ce point, Bernis exprime alors son inquiétude au point de vue politique. La manœuvre de l'Autriche est perfide et dangereuse : ou l'on s'alliera à elle, et nous nous épuiserons à servir ses ambitions, ou l'on refusera et l'impératrice resserrera plus étroitement son alliance avec l'Angleterre. Comme il développait ces considérations, le roi entra, se fit répéter l'argumentation. Très irrité, il s'écria : « Vous êtes, comme les autres, l'ennemi de la reine de Hongrie ! » Bernis protesta, mais persista dans son opinion avec tant de fermeté que le roi en fut ébranlé. « Eh bien, il faut donc faire un beau compliment à M. de Staremberg et lui dire qu'on ne veut rien écouter ». Nouveau sermon de Bernis qui représente le danger d'un refus immédiat, la nécessité de causer pour deviner exactement les desseins de l'adversaire, et Louis XV ordonne alors au bon conseiller « d'écouter » le tentateur autrichien.

Mais l'impératrice exigeait le secret. Agir en dehors des ministres était une lourde responsabilité, Bernis voulut l'atténuer : « Si je n'avais été qu'ambitieux, je n'aurais vu que l'avantage de disposer seul de la con-

1. Cf. *Correspondance politique de Frédéric* et Koser, *op. cit.*, *passim*.
2. Cf. *Mémoires*, I, 222 et sq.

fiance de mon maître, et d'avoir entre les mains l'affaire qui lui tenait le plus à cœur..... Ce penchant décidé du roi ne m'empêcha pas de lui représenter, avec la plus grande force, qu'il était nécessaire que je fusse aidé et conseillé par son ministre des affaires étrangères, ou par tel autre membre du conseil..... Toutes mes instances furent inutiles ». Le roi promit « d'aviser à ce qu'il y aurait à faire lorsque la négociation commencerait à prendre une forme sérieuse » ; il donna à Bernis un pouvoir écrit de sa main, s'engagea à examiner et à approuver tous les mémoires et réponses, et s'en alla au conseil. Resté seul avec Mme de Pompadour, Bernis apprit d'elle que depuis longtemps le chancelier Kaunitz cherchait à rapprocher les deux grandes cours catholiques et que le roi souhaitait passionnément la réalisation de ce plan.

L'entrevue eut lieu à Babiole, dans la maison de campagne et en présence de la marquise. L'ambassadeur lut un mémoire énonçant et défendant les propositions de l'Impératrice ; à chaque moment, il levait les yeux pour scruter la physionomie de ses interlocuteurs ; mais ceux-ci s'étaient juré de ne rien laisser paraître de leurs sentiments, et Stahremberg en fut pour ses frais d'attention. La connaissance des projets autrichiens fortifia les craintes de Bernis, craintes que le roi partagea cette fois entièrement. L'on déclina les ouvertures de Vienne ; mais on offrit de conclure avec Marie-Thérèse soit un accord offensif contre la seule Angleterre, soit un simple traité de neutralité et de garantie. Aussi les conférences de Babiole, sans amener immédiatement un résultat positif, rétablirent entre les deux monarchies une activité diplomatique qui devait bientôt aboutir à une entente.

Pas plus que le premier récit, celui-ci n'est acceptable entièrement : dès le début, une erreur matérielle. Bernis attribue à Stahremberg [1] la lettre à Mme de Pompadour, alors qu'elle émane du chancelier Kaunitz. La marquise a-t-elle menti à son confident ? La chose est invraisemblable, on ne voit pas l'intérêt du mensonge, et, d'autre part, Bernis a eu tout de suite l'occasion de reparler de ce fameux billet à l'ambassadeur autrichien. L'inexactitude est d'ailleurs sans conséquence : elle peut tenir à une distraction du cardinal ou de Mme de Montbrun, mais on ne saurait refuser d'importance aux observations que provoque l'ensemble du récit. Bernis déclare, tout d'abord, qu'il a été choisi par le roi, et non par Mme de Pompadour : « Le roi m'avait choisi de préférence à tous les ministres, non seulement par l'idée qu'il avait de ma capacité, mais aussi parce qu'il connaissait les préjugés de ses ministres contre la cour de

1. *Mémoires*, I, p. 222.

Vienne [1]. » Aucune de ces assertions n'est valable. C'est Kaunitz lui-même qui, en raison de la dévotion bien connue que les ministres éprouvaient pour Frédéric II, a exigé, comme une condition *sine qua non*, qu'on désignât, en dehors du conseil, un négociateur, et que les pourparlers fussent entourés du secret le plus absolu. Mme de Pompadour a-t-elle faussé la réalité des faits pour flatter davantage la vanité de son conseiller ? En aucune manière. Elle n'avait aucun intérêt à mentir. La mission qu'on offrait à Bernis était trop flatteuse par elle-même, pour qu'il fût besoin d'enguirlander l'offre de menus compliments. Le mensonge n'aurait pu être soutenu longtemps. Stahremberg, en redemandant le secret, devait rappeler qu'il avait ordre de traiter l'affaire en dehors et à l'insu des ministres et Bernis aurait été plus ému en apprenant qu'on lui avait déguisé la vérité, qu'il n'eût été froissé en la connaissant. En fait, Bernis fut mis tout de suite au courant de la situation et c'est lui qui nous l'apprend : « L'Impératrice exigeait du roi... un secret inviolable, dans une forme que je ne dirai point parce qu'elle tient au secret promis de part et d'autre... L'impératrice demandait encore qu'aucun secrétaire ne fût employé pour les écritures et que lorsque le roi ou l'impératrice jugeraient à propos d'admettre quelqu'un de leurs ministres dans le secret, on s'en avertirait réciproquement [2] ». Les deux passages sont contradictoires : le dernier étant conforme à la vérité des textes, le premier perd sa valeur. Et, du même coup, les efforts de Bernis pour obtenir une aide, pour arriver à mettre au moins un ministre au courant de l'affaire, sont frappés de suspicion.

Reste donc la simple affirmation de Bernis qu'il a été désigné par le roi lui-même, en raison de ses mérites et de son absence de préjugés antiautrichiens. C'est là une idée que l'auteur depuis longtemps, nous a rendue familière. S'il a été envoyé à Madrid, c'est que Louis XV l'a voulu, malgré l'opposition de ses ministres : peu avant, Bernis étant malade, le roi lui a promis pour le guérir le cordon de ses ordres, et la première place vacante de conseiller d'État d'Église [3]. On comprend fort bien le parti que le cardinal peut tirer de ces actes de munificence, l'intérêt qu'il y a pour lui, en 1769, à se dégager de l'entourage et de la protection de Mme de Pompadour. Mais ces faveurs, à qui les doit-il, sinon à la marquise dont il est depuis longtemps le protégé et l'ami, qui, bien avant de jouer un rôle politique, était le ministre des bénéfices et des grâces [4] ? Bien plus, le roi l'aurait choisi pour son mérite ? mais il

1. *Mémoires*. I, p. 223.
2. *Ibid.*, p. 225.
3. *Ibid.*, p. 215.
4. *Ibid.*, II, p. 309.

avoue lui-même qu'il n'a jamais parlé d'affaires au souverain; celui-ci, d'autre part, ne lisait guère les rapports des ambassadeurs : comment eût-il jugé si favorablement Bernis, en l'absence de tout élément d'information, si une personne influente n'avait vanté au roi la capacité virtuelle d'un homme qui avait jusqu'alors langui dans un poste médiocre. A défaut de services éclatants, il avait pour lui de ne point être un ennemi de l'Autriche ? Mais à Venise, il se montre un ennemi constant, acharné de l'Autriche; il dressa des plans d'action qui font de lui un émule de Chauvelin; et la défiance qu'il éprouve à l'égard de la cour impériale est telle qu'il conçoit les inquiétudes les plus grandes pour l'avenir de son pays dès qu'on lui parle d'une entente possible ou prochaine [1].

On ne voit donc pas les raisons auxquelles Louis XV aurait obéi en désignant Bernis, s'il n'avait voulu faire plaisir à Mme de Pompadour. Si l'on adopte cette hypothèse, tout s'éclaire. Kaunitz avait envoyé à Stahremberg une lettre dont la suscription était en blanc. L'ambassadeur était chargé de la remettre au prince de Conti ou à la marquise, que le chancelier avait connus, lors de son séjour en France, également puissants et rivaux. En septembre 1755 le conflit s'est apaisé, le prince du sang s'est effacé devant la favorite et c'est à celle-ci que Stahremberg, très au courant des choses de la cour, prend le parti de s'adresser. La marquise est flattée de cette démarche, hommage rendu à sa puissance; elle accueille d'autant plus volontiers l'ouverture que, craignant pour la durée de son ascendant, elle veut s'imposer, se rendre nécessaire, puisqu'elle risque de ne plus continuer à plaire, jouer en un mot un rôle politique.

Pour jouer ce rôle, et lui garder le secret, il lui faut un homme habile, ambitieux, qui la soutienne et qu'elle soutienne; les ministres ne lui sont pas dévoués ; ils sont hostiles à tout changement de politique : elle accepte volontiers la condition qu'on lui impose. Elle transmet au roi la demande de Kaunitz ; le négociateur est là, elle le connaît, elle en répond; Louis XV n'a pas de raisons de refuser, et Bernis se trouve ainsi désigné par lui, — mais sur la proposition de la Pompadour.

Nous ne sommes pas au bout des inexactitudes ou des invraisemblances. Bernis nous raconte que, en lisant la lettre de Kaunitz, il conçut les plus graves inquiétudes. Pourtant cette lettre, dont nous avons le texte, était si laconique et si réservée qu'il était difficile d'en rien induire. Et si la cour de Vienne ne songeait qu'à garantir les Pays-Bas ou à se dégager, par un traité de neutralité, de la guerre maritime, l'événement

1. *Mémoires*, I, 162 et sq.

n'était point si terrible, ni même si imprévu, puisque Kaunitz avait déjà tenté, quelque temps auparavant, une démarche préliminaire. On comprend au contraire que Bernis ait pu utilement réfléchir aux ouvertures autrichiennes, si la marquise lui a communiqué la conversation qu'elle avait eue avec Stahremberg : car celui-ci n'avait pas seulement envoyé la missive du chancelier ; il était venu la porter, et s'était exprimé, avec réserve et prudence, mais avec netteté sur les projets de son gouvernement [1].

Mais le point capital en cette affaire est l'attitude du roi. Pour Bernis, Louis XV est disposé à se réconcilier avec l'Impératrice. L'interjection : « Vous êtes comme les autres, l'ennemi de la reine de Hongrie », est significative à cet égard ; et d'ailleurs le cardinal note avec soin que Mme de Pompadour lui a confirmé ces dispositions du roi. L'attitude du souverain lui semble toute naturelle en songeant qu'il y a entre les deux gouvernements communauté de foi et d'intérêts religieux, communauté aussi de ressentiment à l'égard du perfide Frédéric. La thèse est habilement présentée et très favorable à la justification de Bernis. L'alliance franco-autrichienne n'est plus l'œuvre d'un ministre, mais l'expression de la volonté du roi, et quelles qu'aient pu en être les conséquences, tous les sujets doivent s'incliner. Par malheur, elle est bien difficile à admettre, parce qu'elle n'est pas vraisemblable, et qu'elle a contre elle des faits et des documents certains. L'invraisemblable, c'est le revirement soudain de Louis XV. Voilà un souverain qui désire passionnément un accord diplomatique, qui veut le réaliser en dehors de ses ministres dont il se méfie, qui a conçu, malgré toutes les objections, un plan de politique personnelle, et qui, tout d'un coup, très petit garçon devant ce mentor fraichement débarqué, change d'attitude et de volonté, renonce sans le défendre à son dessein, et marque seulement une émotion qui surprend et une colère presque puérile ! Les arguments de Bernis n'étaient point si forts et si nouveaux qu'ils dussent produire sur le prince une pareille impression. L'invraisemblable encore, et plus encore, c'est le parti pris du roi, qui est en contradiction avec tous les faits, tous les documents. Les propositions de septembre 1755 n'étaient pas chose nouvelle ; pendant son séjour à Paris, Kaunitz avait déjà multiplié les avances ; depuis, il avait, à l'occasion des premiers incidents maritimes, exprimé à la cour de Versailles des sentiments pacifiques, sympathiques même, que la première occasion rendrait amicaux. Toutes ces tentatives avaient été vaines, toutes ces ouvertures avaient été déclinées. Et pourtant on pouvait faci-

1. *Acten zur Vorgeschichte des 7 jähr. Krieges*, p. 164.

lement, grâce à elles, se réconcilier avec l'Impératrice et conclure avec elle, sinon un traité d'alliance, du moins un pacte de neutralité. Quelque événement était-il survenu qui pût modifier ces dispositions ? En aucune manière. Sans doute Louis XV avait constaté dans les affaires de Pologne, d'Allemagne, le désaccord des deux diplomaties française et prussienne. L'invitation de Frédéric d'envahir le Hanovre, les Pays-Bas, et son refus de coopérer à ces opérations avaient surpris, puis irrité l'opinion à Versailles, et même le bruit ayant couru de la défection prussienne, le gouvernement français demanda les explications nécessaires à Berlin [1]. Mais ces accès de méfiance et de mauvaise humeur n'avaient pas de durée ni d'importance. Les ennemis de Frédéric eux-mêmes le croyaient obligé de rester notre allié. A tous ses ennemis, il ne pouvait opposer que le secours de la France : son intérêt répondait de sa fidélité. On croyait d'autre part que la différence de force était trop grande pour justifier les menaces ou la punition : la France se devait d'être magnanime et généreuse, parce que trop haut placée. Quant à Louis XV, s'il ne partageait peut-être pas les vues de son entourage, il se croyait engagé d'honneur avec Frédéric ; tant que le traité d'alliance subsistait, il ne pouvait être question pour lui de conclure d'autres accords, le roi de France devait donner l'exemple de la bonne foi. Aussi avait-il refusé d'accueillir les offres de Kaunitz ; aussi avait-il envoyé à Wesel une ambassade saluer au passage le roi de Prusse.

Il y a donc contradiction formelle entre le témoignage de Bernis et les autres documents ou les faits ; mais on peut aller plus loin. Admettons un instant que la contradiction signalée n'existe pas, supposons que le cardinal ait dit vrai. Louis XV, d'abord favorable à l'Autriche, est revenu à une plus juste notion des choses : il a voulu, en premier lieu, répondre par un refus catégorique, puis il s'est laissé dicter une conduite plus habile. Voici comment Bernis parle, dans son œuvre, du document qu'il rédigea : «Le roi répondit à la cour de Vienne... que rien ne pouvait lui être plus agréable que de s'unir avec l'Impératrice par les liens d'une amitié inaltérable et d'une alliance éternelle ; mais que, fidèle à ses alliés, il n'avait garde de soupçonner leur bonne foi, encore moins de prendre aucune mesure qui pourrait leur être contraire ; que tout son désir était de maintenir la paix jurée à Aix-la-Chapelle, et que si l'Impératrice jugeait à propos de travailler de concert avec lui pour un objet si salutaire, S. M. était toute prête à y concourir. Cette réponse n'avait aucun inconvénient, le roi y jouait le beau rôle ; l'Impératrice seule pouvait être mécontente

1. Cf. Koser, *Friedrich der Grosse*, passim.

de s'être si fort avancée ; mais c'est là précisément ce qui devait nous ôter la crainte qu'elle prît aucun parti avec nos ennemis jusqu'à ce qu'elle sût à quoi s'en tenir avec la France [1] ». Négligeons la dernière phrase d'une obscurité presque impénétrable. La réponse, dit Bernis, devait être circonspecte : il ne fallait pas blesser l'Impératrice : or, le mémoire qui fut envoyé à Marie-Thérèse et que nous possédons est constamment ironique et blessant [2]. Non seulement Louis XV y repousse dédaigneusement, avec les offres d'alliance, les accusations portées contre le roi de Prusse ; mais il invite l'Impératrice, animée d'un si grand zèle pour la justice, à le manifester en prenant parti pour la France attaquée contre l'Angleterre provocatrice. Et, de fait, la réponse française fut plus mal accueillie à Vienne que n'aurait pu l'être un refus poli : Marie-Thérèse entra dans une vive colère et déclara que c'était une méchanceté [3]. Kaunitz avoua l'échec de sa politique. Comment Louis XV, favorable à l'Autriche, n'eût-il point cherché un texte moins catégorique ? Comment, s'il eût été si bien disposé pour la pauvre reine de Hongrie, aurait-il approuvé cette réponse railleuse et peu galante ? La logique des choses nous entraîne vers une interprétation des faits contraire à celle de Bernis. C'est, semble-t-il, Louis XV, qui a refusé tout d'abord de suivre la diplomatie autrichienne dans les voies où celle-ci, grâce à Mme de Pompadour, voulait l'engager. Nous nous trouvons en présence d'un effort de la marquise pour constituer un secret à elle, l'intrigue a échoué : Louis XV s'est prononcé pour la politique ministérielle contre la favorite.

V

Dominant leur colère ou leur déception, Marie-Thérèse et ses conseillers résolurent d'entrer dans les vues du gouvernement français et de négocier. A causer ainsi, on finit parfois par s'entendre : le hasard amène d'étranges revirements. La fortune servit l'Autriche ; pendant qu'on causait, survint la nouvelle de l'alliance anglo-prussienne, scellée par le traité de Westminster, et le 1er mai 1756, Bernis et Rouillé signaient avec Stahremberg le fameux traité de Versailles : c'était la revanche de Kaunitz.

Bernis distingue trois phases dans cette période de septembre 1755 à mai 1756 : après la réception de la réponse française, moment de froideur et de rancune ; on négocie lentement, languissamment, sans espoir. Au bout de

1. Cf. Koser, p. 232-233.
2. *Acten*, p. 168.
3. *Ibid.*, p. 173 et 179.

six semaines, la situation se modifie. La cour devient plus favorable à la conclusion d'un traité de garantie : profitant de l'évolution des idées, Bernis obtient du roi l'institution d'un comité formé de Machault, Rouillé, Séchelles, Saint-Florentin [1]. La responsabilité du négociateur secret s'en trouve atténuée, mais son influence reste entière et seule agissante. Les ministres voyant que le roi était déterminé à s'entendre avec l'Impératrice taisent leurs objections, leurs craintes, ou finissent par s'incliner [2]. Et, sans leur animosité jalouse, ils se seraient ralliés avec enthousiasme au nouveau système politique, gros d'avantages, dénué d'inconvénients. Il tendait à nous laisser les mains libres à l'endroit de l'Angleterre, à nous assurer la paix continentale. Le roi de Prusse aurait pu même entrer dans la ligue projetée [3] : dès lors la faction autrichienne et la faction prussienne pouvaient, devaient se réunir pour ne plus constituer, en face de l'ennemi irréductible, qu'un parti unique, le parti patriote et français.

Malheureusement les esprits n'étaient point encore assez conquis par le nouveau plan, quand on apprit le traité de Westminster. L'Empereur, craignant de voir une coalition européenne se former contre lui, demanda une réponse précise et rapide : pour éviter de rien conclure, le conseil fut d'avis d'abandonner le terrain circonscrit des négociations en cours pour un champ plus vaste, si vaste qu'un temps très long devait s'écouler avant qu'on se rencontrât [4]. On mit sur le tapis le « grand projet » de Kaunitz, la cession des Pays-Bas à l'Infant, de plusieurs places à la France, l'alliance générale des deux cours, le remaniement total de l'Europe. Mais la cour de Vienne ne fut pas dupe de la manœuvre, elle adressa une sorte d'ultimatum : pour éviter un désastre, Bernis s'employa et réussit à faire reprendre le premier plan ; et en quelques jours, les négociateurs conclurent le traité de Versailles ou plus exactement de Jouy [5]. Écrivant bien des années après la signature de l'instrument, Bernis déclare qu'il ne se repent point de son œuvre : « Ce que l'on peut dire de plus raisonnable, c'est que le traité de Versailles est un chef-d'œuvre de sagesse et de politique ». S'il a conduit la France aux désastres, c'est que « les engagements qu'on a pris à la suite de ce traité avec la cour de Vienne ont été peut-être trop forts ». Et encore « ils ne sont devenus insoutenables et dangereux que par notre mauvaise conduite, le mauvais emploi de nos forces et l'intrigue qui a présidé au choix des généraux [6] ». En

1. *Mémoires*, I, p. 237.
2. *Ibid.*, p. 238 et sq.
3. *Ibid.*, p. 243.
4. *Ibid.*, p. 260-261.
5. *Ibid.*, p. 264 et 265.
6. *Ibid.*, p. 269 et 270.

d'autres termes, la faute, s'il y en a, réside non dans le premier, mais dans le second traité de Versailles, et la cause de ce second traité, c'est l'invasion de la Saxe, l'agression de Frédéric. L'homme responsable, le coupable, ce n'est pas Bernis, c'est le roi de Prusse.

L'opinion des gens éclairés doit être d'autant plus favorable à Bernis que son œuvre a été d'une réalisation plus difficile. Sans doute, le roi a toujours soutenu son ministre : « Je vis, écrit le cardinal, que sa confiance en moi s'augmentait, et, en effet, depuis ce jour, le roi ne contraria aucun de mes projets, ni aucun de mes mémoires. » Sans doute aussi tout le monde à la cour plia devant sa volonté. « Les ministres du Roi, rassemblés au comité, eurent beaucoup à se louer de ma conduite à leur égard ; ils me donnaient en effet beaucoup de louanges..... Ces messieurs, voyant que le Roi désirait passionnément s'unir avec l'Impératrice, n'osaient plus s'y opposer... Ils résolurent d'adopter comme leur ouvrage la négociation avec la cour de Vienne, si elle réussissait dans le public ; si, au contraire, elle avait des inconvénients et des suites fâcheuses, de m'en charger uniquement [1] ». Mais ils prenaient en dessous leur revanche de cette déférence nécessaire : Rouillé qui, au début, se montrait honnête homme, et déclarait qu'il regardait Bernis comme le plus digne de lui succéder, lui cache tout ce qu'il peut des affaires de l'État : « Croirait-on que, pendant nos deux ans de négociations avec la cour de Vienne, M. Rouillé..... n'ait jamais voulu me communiquer ce qui se passait dans les cours d'Allemagne et du Nord, qu'il avait borné mon instruction aux seules lettres qui arrivaient de Madrid, sous prétexte que je n'étais ambassadeur qu'en Espagne ? Non seulement, il me refusait les lumières qui m'étaient nécessaires pour négocier avantageusement avec M. de Staremberg, mais il donnait souvent aux ministres du Roi, en Allemagne, des instructions fort contraires au langage que je tenais au ministre de l'Impératrice, ce qui excitait des plaintes et des méfiances continuelles de la part de la cour de Vienne [2]. » Machault était plus dangereux ; il cherchait à ruiner l'influence du favori, et multipliait les « tracasseries [3] ».

Cette opposition sourde et hypocrite fut, dès le début, si forte qu'elle vicia la politique de Bernis dans son principe. Tout d'abord elle empêcha la conclusion de la paix avec l'Angleterre après l'affaire de Minorque : « Je proposai au conseil du Roi, qui était alors à Compiègne, d'adresser une seconde réquisition à la cour de Londres, par laquelle le roi lui offrait la paix avec la restitution de Minorque en nous rendant seulement

1. *Mémoires*, p. 241.
2. *Ibid.*, p. 245-246.
3. *Ibid.*, p. 283.

nos vaisseaux, nos matelots et nos marchandises, et en nous affranchissant à jamais des stipulations du traité d'Utrecht par rapport à Dunkerque. Cette démarche du Roi le couvrait de gloire et assurait la paix. Il ne me semble pas douteux que l'Angleterre n'eût accepté nos propositions pacifiques... Par ce moyen, la guerre maritime était finie... Dunkerque, affranchi de servitude, valait mieux que la possession de Minorque. Louis XV aurait eu l'avantage d'effacer la honte des malheurs de Louis XIV. L'Europe était en paix, un million d'hommes seraient encore en vie, les peuples ne seraient pas épuisés ; en un mot, cette idée était lumineuse... On se moqua de moi... ; cette vue fut rejetée avec une espèce de dérision [1]. » Elle fut préjudiciable encore à la France, en empêchant de réduire l'accord avec l'Autriche à un simple traité de garantie [2]. Surtout, le tort des ennemis de Bernis fut de se refuser à coopérer à la défense de la Saxe, et à croire à la défection de Frédéric II. « Dès que je vis que nous ne pouvions plus compter sur le roi de Prusse, je fis tous mes efforts pour engager le conseil du Roi... à accorder un subside au roi de Pologne..., afin d'obliger ce prince à entretenir 50.000 hommes et à mettre ainsi la Saxe à l'abri d'une invasion de la part du roi de Prusse... Je représentai inutilement que, sitôt que le roi de Prusse serait instruit de nos liaisons avec l'Impératrice, il ne manquerait pas de prendre la Bohême au dépourvu et de s'emparer de l'électorat de Saxe... On me répondit à cela que je ne connaissais pas le roi de Prusse, que ce prince, si hardi en apparence, mourrait de peur, sitôt qu'il nous verrait alliés de la cour de Vienne..... Croira-t-on que le conseil du plus grand roi de l'Europe ait si mal jugé le roi de Prusse ? Ce mauvais jugement est pourtant la cause de tous les malheurs de cette guerre [3]. »

Pourtant les engagements conclus n'auraient point eu de résultats fâcheux, la guerre maritime n'eût pas abouti aux désastres que l'on sait, l'incurie de l'électeur de Saxe n'aurait pas donné à Frédéric II la victoire si les ministres de Louis XV avaient, à l'instar de Bernis, travaillé à la grandeur de leur pays ; mais ils n'ont pas su remédier à l'anarchie : « Les engagements qu'on a pris... avec la cour de Vienne ont été trop forts ; ils ne sont devenus insoutenables et dangereux que par notre mauvaise conduite, le mauvais emploi de nos forces, et l'intrigue qui a présidé au choix des généraux [4] ». Et comme c'est Mme de Pompadour qui a présidé à ces choix, on voit que c'est elle qui a été le mauvais génie de la France, l'ad-

1. *Mémoires*, p. 257-258.
2. *Ibid.*, p. 262-263.
3. *Ibid.*, p. 244 ; cf. 245.
4. *Ibid.*, p. 269-270.

versaire de la politique de Bernis. Loin d'être son protégé, le cardinal fut sa victime, et l'opinion publique, au lieu de les confondre tous deux dans une même rancune, doit reporter sur la favorite tout le blâme et réserver tout l'éloge à l'homme d'État malheureux et méconnu.

La thése est ingénieuse : malheureusement elle est fragile. M. Kuntzel observe d'abord qu'elle est viciée par une contradiction fondamentale. Bernis déclare que la faveur du roi l'a rendu tout puissant, et que ses ennemis l'ont empêché de rien décider à sa guise. S'il a pu déterminer un changement complet de politique extérieure, comment, dans les affaires capitales, n'a-t-il pas réussi à imposer son opinion ? L'argument a sa valeur ; mais il ne faudrait pas en exagérer la portée. Louis XV voulait se rapprocher de l'Autriche ; mais il était l'ennemi de la cour de Londres, peu disposé à conclure la paix après le succès de Minorque : l'influence de Bernis, victorieuse sur un point, pouvait être tenue en échec sur un autre. Et Bernis, ministre pour ainsi dire *a latere*, ne pouvait connaître de tous les documents, de toutes les affaires ; il eût lassé le roi s'il se fût plaint de toutes les intrigues ourdies contre lui ; son tort fut d'accepter longtemps une situation mal définie. Mais combien plus frappante est l'opposition des passages qui concernent la Prusse. Bernis proteste en divers endroits qu'il n'est pas l'ennemi de Frédéric II, que l'entente autrichienne ne menaçait point ce prince, qu'au contraire il pouvait adhérer à la grande union [1] : et pourtant, dès que les négociations sont en cours, il considère l'agression de la Saxe comme une certitude [2]. Le roi de Prusse, se croyant menacé par la conclusion de l'accord, n'attendra pas l'attaque de ses ennemis pour conquérir de bonnes positions défensives. Pourquoi Bernis n'a-t-il pas alors donné à Frédéric les explications nécessaires ? Pourquoi n'a-t-il pas accueilli les protestations pacifiques de ce monarque ? Pourquoi n'a-t-il pas cherché à renouveler l'alliance franco-prussienne ? De plus, Bernis parle en prophète, et ses prophéties n'ont point été vaines ; mais il écrit douze ans après l'événement, et l'on se persuade aisément après coup qu'on a vu clair dans les choses. Aussi, loin d'admirer la divination singulière du ministre, ne peut-on que relever la contradiction de ses jugements et de ses actes.

Et ne serait-on pas en droit de signaler le même désaccord entre les divers passages qui sont relatifs à l'Autriche ? Bernis avant l'entrevue de Babiole, condamne l'alliance autrichienne ; après le 1er mai, il la prône : avant d'être aux affaires, pour expliquer sa réserve, il insiste sur les dangers de l'affaire ; après le 1er mai, il insiste sur les avantages de la spécu-

1. *Mémoires*, p. 243, 271, etc.
2. *Ibid.*, p. 244, 270.

lation. Malgré tous ses efforts pour mettre en lumière l'uniformité de ses vues politiques, l'évolution apparaît rapide et indiscutable, et la confiance dans les dires de Bernis s'en trouve fort amoindrie.

Le crédit des Mémoires souffre également d'une confrontation avec les faits ou les documents contemporains. Bernis affirme qu'il fut longtemps seul au courant des négociations secrètes, et fixe à la mi-décembre la convocation du comité. Dès le 27 novembre, Stahremberg associe au nom de Bernis celui de Rouillé, et les représente comme mêlés tous deux au secret; et c'est le 4 janvier seulement, que l'on voit apparaître dans les dépêches de l'ambassadeur autrichien le nom de Séchelles. De même il semble, si l'on en croit les mêmes documents, que jusqu'au milieu de février, jusqu'à la maladie de Bernis, Rouillé ait joué le rôle principal. Enfin le traité de garantie était assurément en bonne voie, quand l'alliance de Westminster fut signée; cependant, déjà, des bruits de défection avaient couru, qui avaient indisposé la cour de France, et, dès le 7 février, il était question de revenir au grand projet [1].

Si les circonstances de l'alliance autrichienne n'apparaissent point dans la réalité telles que les a peintes Bernis, le rôle du ministre semble aussi très différent de celui que l'auteur se donne. Bernis, pour les besoins de la cause, veut persuader au lecteur qu'il n'était pas l'ennemi de Frédéric II. Or, les conversations qu'il eut avec Stahremberg nous le présentent sous un autre aspect. Le 16 février, Stahremberg écrit déjà [2] : « L'abbé de Bernis me dit dans notre dernière conférence, qu'on reconnaissait à pleine mesure l'ambition, la mauvaise foi, et les vues dangereuses du roi de Prusse..... et qu'en un mot, malgré toutes les instances qu'il faisait... pour qu'on renouvelât avec lui le traité de 1741, malgré l'offre qu'il faisait d'y ajouter toutes les clauses que la France pourrait juger à propos pour la tranquilliser..., on était néanmoins très décidé à ne pas renouveler le traité de 1741... » Et Bernis continue en déclarant que le roi est tout disposé à abandonner le roi de Prusse, pourvu que l'Impératrice abandonne également l'Angleterre. Le 27, nouvel entretien significatif [3]. Bernis, il est vrai, affirma d'abord « que le Roi était décidé d'en agir avec le roi de Prusse de la même façon que nous agirions avec l'Angleterre, que c'était donc à nous (les Autrichiens) de dire quelle

1. *Mémoires*, p. 204. Dès le 22 novembre, Marie-Thérèse se félicite (*ibid.*, p. 196), que dans les personnes admises au secret le roi ait fait figurer Rouillé, Machault et Séchelles, et point d'Argenson. D'autre part, Stahremberg écrit (*ibid.*, p. 308) : « L'abbé de Bernis vient de m'avouer que dès le lendemain de notre première entrevue à la petite maison de Mme de Pompadour, M. d'Argenson en avait été informé ».

2. *Ibid.*, p. 228.

3. *Ibid.*, p. 248.

sorte de renonciation à l'alliance du roi de Prusse nous demandions de la part de cette cour ; qu'on avait lieu de croire qu'il ne pouvait pas être question d'une renonciation qui engageât le Roi à un concours offensif à nos démarches projetées contre le roi de Prusse, puisque nous n'étions pas à portée de prendre des mesures offensives contre l'Angleterre » ; mais il convient bien vite avec son interlocuteur « que le seul but auquel nous devions tâcher de parvenir était de prévenir les suites dangereuses à craindre de l'alliance des cours de Londres et de Berlin ;... que le meilleur et même l'unique moyen pour cela, consistant en ce que l'on tâche de mettre des bornes à la puissance du roi de Prusse, et n'y ayant nulle apparence que l'on pût y réussir, si la France n'agisssait pas en ce point de concert avec nous, il fallait de nécessité qu'elle se prêtât à ce concert et consentît à contribuer aux frais que l'exécution de nos vues contre le roi de Prusse exigerait [1]... ». Et dès cette date, l'accord semble à peu près établi. « Quant à la substance, il est certain que l'on entre non seulement, au moins en partie, dans nos vues contre le roi de Prusse, et que l'on consent à ce que nous lui reprenions, avec le concours de la Russie, les États qu'il nous a enlevés, mais que l'on ne fera pas de difficulté de concourir efficacement à l'exécution de ces vues en nous fournissant des secours en argent dont nous pourrons avoir besoin... » Et c'est Bernis qui suggère « que l'on pourrait prendre pour prétexte des secours en argent que la France nous fournirait la compensation des avantages que nous faisions à l'infant don Philippe dans l'échange projeté [2] ». Le seul différend porte sur la limite du châtiment à infliger au roi félon. Tandis que Stahremberg rêve et parle d'un démembrement de l'État brandebourgeois et d'un remaniement total de l'Allemagne, le gouvernement français et son interprète Bernis demandent des plans plus restreints : « Tout prouve [3] que l'on a, ou du moins qu'on affecte d'avoir encore beaucoup de scrupule et de réticence à sacrifier le roi de Prusse. On veut sans doute le laisser en force pour pouvoir toujours à tout événement se servir de lui contre nous... et on ne se persuade pas que la France puisse jamais avoir rien à craindre de sa part... On croit qu'il n'y a que notre intérêt particulier, la passion de vengeance qui nous guident dans tout ceci : en un mot, on veut mettre des bornes à la puissance du roi de Prusse, mais on ne veut pas la détruire entièrement. On est content que nous reprenions la Silésie, mais on ne veut pas nous mettre dans une

1. *Acten*, p. 246.
2. *Ibid.*, p. 247.
3. *Ibid.*, p. 248.

position tout à fait tranquille, assurée, et qui peut donner, à ce que l'on croit, de la sujétion à la France. »

En mars, les efforts diplomatiques de Frédéric ont réussi à produire quelque effet à Versailles. Le conseil du roi est divisé. Mais, parmi les ministres, qui défend la cause prussienne ? Ce n'est pas à coup sûr Bernis. « M. de Bernis, au contraire, me paraît se rapprocher beaucoup davantage de nous ; il trouve plus à redire et voit beaucoup plus à craindre que M. Rouillé à la conduite présente et passée du roi de Prusse..., il se porterait peut-être à l'abandonner entièrement (l'alliance prussienne) s'il pouvait parvenir à nous détacher aussi de notre côté tout à fait de l'Angleterre [1] ».

Peu bienveillant pour la Prusse, Bernis se montre au contraire très favorable à l'Autriche. Le 11 mars 1756, Stahremberg écrit que le départ de Bernis pour Madrid serait très préjudiciable aux intérêts de sa cour [2]. Le 17 avril, nouvelle déclaration plus catégorique encore. « Il est à désirer que l'abbé de Bernis parvienne à faire penser les autres ministres, comme il pense lui-même [3] ». Et le 2 mai, revenant en arrière, l'ambassadeur résume tout ce qu'il doit à Bernis : « sans le concours de l'abbé de Bernis, qui sur la plupart des choses a toujours été de mon avis et contraire à celui de M. Rouillé, nous n'aurions jamais rien terminé. Aussi ai-je présentement plus de raisons que jamais de désirer que sa destination puisse être changée et que la négociation demeure entre ses mains. M. de Puysieulx m'a dit que... l'affaire était perdue, si elle tombait dans d'autres mains, au lieu que le succès lui paraissait immanquable, si l'on continuait à la conduire, comme elle l'avait été jusqu'à présent [4]. »

Si les dispositions de Bernis à l'égard de la Prusse et de l'Autriche ressortent clairement des textes produits, il n'en est pas de même de son rôle diplomatique. Il a voulu l'alliance avec l'Autriche, mais dans quelles conditions ? Un fait est hors de cause : Bernis a été favorable au début à la conclusion d'un traité de neutralité et de garantie. Stahremberg écrit le 17 avril ce passage décisif : « L'abbé de Bernis [5]... me fit connaître... que bien loin d'être contraire à la conclusion d'une convention de neutralité, je devais me souvenir que, dès la première proposition que j'avais faite, il avait été très disposé à y consentir (et cela est vrai) ; mais qu'ensuite le sentiment des autres ayant prévalu sur le sien, c'était bien malgré

1. *Acten*, p. 257.
2. *Ibid.*, p. 258.
3. *Ibid.*, p. 307.
4. *Ibid.*, p. 333.
5. *Ibid.*, p. 306.

lui qu'il avait été obligé de me porter une réponse négative, qu'il était encore dans les mêmes sentiments ». Mais dans quelles conditions s'est produit le refus ? C'est le 11 mars que Stahremberg l'annonce à sa cour : il écrit que les ministres français déclinent le projet d'acte de neutralité comme inutile, parce que la France n'attaquera pas la Prusse et ne renouvellera pas son traité d'alliance avec elle pendant la durée des négociations secrètes, comme dangereux, parce qu'il exciterait les efforts de Frédéric pour prolonger les traités existants, et gênerait la cour et Versailles [1]. C'est donc très tardivement que le gouvernement de Louis XV a pris la résolution grave que blâme Bernis et pour la comprendre, il faut remonter en arrière.

Après la première ouverture de Stahremberg et la réponse négative de la France, Marie-Thérèse avait chargé son ambassadeur de proposer des projets plus restreints. Le 11 octobre, Bernis réplique : la proposition « n'est pas assez détaillée. En sorte que S. M. T. C. demande que L. L. M. Imp. expliquent dans un plan raisonné et plus étendu leurs intentions [2] ». La réponse tarde, et Stahremberg s'en plaint : il avertit le chancelier, le 27 novembre, que l'impatience devient générale ; les deux ministres au courant du secret estiment qu'il est grand temps de prendre une décision ferme [3]. Le 4 décembre, nouvelles instances : le soupçon et la méfiance grandissent chaque jour à l'égard de l'Autriche ; l'ambassadeur attend avec impatience l'arrivée du courrier [4]. Les ordres de Kaunitz parviennent enfin au diplomate qui s'empresse d'entrer en pourparlers avec Rouillé : Stahremberg se montre plein d'espoir ; sa communication a produit la meilleure impression ; Rouillé lui parle plus aimablement qu'à l'ordinaire ; mais il convient de ne rien presser : l'essentiel est d'établir entre les deux cours une tradition d'amitié et de confiance. La réponse du roi est du 23 novembre. Louis XV [5] s'étonne que, dans le projet autrichien, l'Angleterre ne soit pas exclue de la garantie. Il propose donc un article, exceptant de l'alliance « les possessions de la cour de Londres, dans le cas où elle refuserait à S. M. T. C. une réparation convenable de l'insulte et du dommage avec la restitution de tout ce qui a été pris sur les Français ». En revanche — et la chose est tout à fait remarquable — nulle allusion au roi de Prusse. La garantie s'étendra sans doute aux alliés des deux contractants : toutefois, si les cours de Madrid et de

1. *Acten*, p. 256.
2. *Ibid.*, p. 184.
3. *Ibid.*, p. 197.
4. *Ibid.*, p. 199.
5. *Ibid.*, p. 200.

Naples sont nommément désignées, les autres ne seront admises qu'autant qu' « il sera convenu avec Leurs dites Majestés Impériales ». Le traité proposé est nettement défensif et dirigé contre l'Angleterre. La cour impériale s'engage à empêcher l'entrée en Allemagne ou aux Pays-Bas des Hessois et des Russes, à permettre au contraire l'attaque des armées françaises contre le Hanovre.

Ce qui domine jusqu'ici, c'est le désir d'enchaîner l'Angleterre, et la même pensée se retrouve dans les divers documents du mois de janvier. Rouillé et tous les ministres demandent des explications sur la position de l'Autriche en cas d'une guerre anglo-française ; ils craignent que l'Impératrice ne veuille seulement par les négociations en cours empêcher l'invasion des Pays-Bas, et, quand la France se sera épuisée dans la lutte, tomber sur elle avec la Russie et avec l'Angleterre. Pour vaincre cette méfiance — très naturelle — il faut la crainte d'un danger ; quand Stahremberg entend parler de la défection prussienne, il est plein d'espoir : « Dieu veuille que cela se confirme [1] ». Mais la réponse autrichienne tarde : et de nouveau le soupçon grandit : le 5 février, Stahremberg presse Kaunitz de prendre une décision [2]. C'est à ce moment que survient la nouvelle du traité de Westminster : et dès le premier abord, Stahremberg comprend que le terrain a changé : « M. Rouillé [3] me dit qu'il avait désiré avec empressement de me voir bientôt pour me représenter de quelle importance il était que nous ne perdissions point de temps à notre grande affaire..... Il ajouta..... que, comme apparemment nous en reviendrions à présent à notre premier plan, il fallait que l'on détaillât ce plan le plus que possible ; que nous ne tarderions sûrement guère à convenir de nos faits, vu que nous avions de part et d'autre le même point de vue... Il ajouta encore différentes choses qui me firent connaître que ce qu'il me disait de l'attente où l'on était que nous en reviendrions à notre premier plan n'était pas dit au hasard, mais marquait une détermination bien prise d'entrer à cet égard dans nos vues..... ; qu'il avait conféré presque régulièrement deux et trois fois par jour avec l'abbé de Bernis, qu'ils n'étaient l'un et l'autre occupés que de cet objet, et qu'ils se flattaient plus que jamais que la négociation pourrait avoir un succès favorable... » Et de son entretien avec Bernis, l'ambassadeur retire cette impression que l'abbé s'attendait tout comme Rouillé à la reprise du grand projet et n'était pas au fond — bien qu'il s'en donnât l'air — défavorable à cette idée [4].

1. *Acten*, p. 207.
2. *Ibid.*, p. 217.
3. *Ibid.*, p. 221.
4. *Ibid.*, p. 222.

C'est donc la cour de Versailles qui prend l'initiative du retour au premier plan et cela sous l'influence de la convention de Westminster. Si la France veut s'assurer pleine liberté d'action contre l'Angleterre, elle rêve aussi d'agrandissements continentaux. Dans l'entretien qu'il a dans les derniers jours de février, avec Stahremberg [1], Bernis réclame pour l'Infant la Flandre, le Tournaisis, le pays entre l'Escaut et la mer. Pour obtenir ces avantages, il sacrifie Frédéric, car s'il refuse à l'ambassadeur la ruine totale des Hohenzollern, il accepte volontiers que l'Autriche et la Russie reprennent la Silésie à ce prince : et si le roi de Prusse « venait jamais à troubler la paix », Louis XV se déclarerait contre lui. Ces paroles de Bernis éclairent d'un jour nouveau les actes postérieurs du gouvernement français. Quand celui-ci laisse à l'Impératrice le soin de décider si les pourparlers continueront sur la base du plan de Kaunitz ou sur celle du projet de convention de neutralité, c'est que les deux doivent conduire au même résultat, la méthode seule diffère : et quand Marie-Thérèse répond qu'il faut « combiner les deux plans, de façon que le premier soit absolument la base et le fondement du second [2] », elle répond en somme aux vues du roi, signer un traité limité pour affirmer l'alliance, préciser l'évolution politique, avant de donner à l'alliance son ampleur et régler les détails de cette vaste expropriation internationale.

Si l'affaire ne fut pas conduite de cette manière, si les ministres, au début de mars, rejetèrent le projet de traité défensif pour examiner le plan le plus vaste, c'est que plusieurs d'entre eux étaient émus des efforts et des protestations pacifiques de Frédéric II, qu'ils avaient scrupule, au moment décisif, à consacrer l'affaiblissement d'un vieil allié au profit de l'ennemi héréditaire, c'est aussi que certains, pressés d'arriver au but, jugeaient inutile de procéder par étapes. Mais Bernis en tout cas ne fut pas le défenseur d'une politique de paix et de circonspection. Il avait adhéré depuis longtemps au projet de partage ; ce qu'il voulait de toutes ses forces, c'était établir une union étroite, formelle, publique entre les deux cours catholiques. Et comment n'eût-il pas poursuivi cette politique, si contraire à son récit, mais si conforme à son intérêt ? Il ne peut arriver au pouvoir que par le succès du secret : qu'il le veuille ou non, il a tout de suite partie liée avec Kaunitz : c'est la lutte entre lui et Rouillé, entre Mme de Pompadour et le ministère, de la diplomatie officielle et de l'intrigue secrète. Les rapports de Stahremberg sont significatifs à cet égard. Dans celui du 8 janvier : « L'abbé de Bernis qui désire fort, à ce qu'il me semble, de rester chargé de la négociation, saura sans

1. *Acten*, p. 245 et sq.
2. *Ibid.*, p. 253.

doute mettre cette circonstance à profit, pour faire voir qu'il n'est guère possible qu'aucun des trois ministres d'État de notre confidence puisse traiter immédiatement avec moi et qu'il n'y a rien de mieux à faire que de différer son départ [1] ». Et Bernis a raison de s'inquiéter, car s'il veut rester, Rouillé entend qu'il parte, cherche toutes les occasions de l'éloigner ; il annonce à Stahremberg, au début de février, « qu'il croyait nécessaire, dès que nous serions convenus en gros de nos faits, de faire partir l'abbé de Bernis pour l'Espagne [2] ». Le 11 mars, la situation est la même : Rouillé, jaloux de l'admission de Bernis au grand secret, cherche à l'écarter : s'il réussissait, la politique autrichienne perdrait un appui, car Bernis est « très au fait des intérêts des princes, et (ce qui fait beaucoup) intéressé personnellement à la réussite de notre affaire qu'il regarde comme son propre ouvrage [3] ». Et le 2 mai, Stahremberg écrit que Bernis « pressé d'une part, par le désir d'avoir bientôt une place dans le Conseil et porté en même temps pour la réussite d'une affaire dont il connaît tout l'avantage et à laquelle sa gloire est attachée, désirerait fort de se voir dispensé de l'ambassade d'Espagne [4] ».

VI

On pourrait produire d'autres textes : ceux qui précèdent suffisent à démontrer que, contrairement à ses assertions, Bernis fut, dès le principe, le champion, à Versailles, de l'alliance autrichienne. Non qu'il ait sacrifié les intérêts français de parti pris : il s'est montré négociateur habile et politique avisé, mais il n'a pas hésité à recommander au roi les engagements trop lourds, dont il prétendit plus tard rejeter le poids sur la mémoire de Mme de Pompadour. Et si nous nous souvenons de toutes les objections critiques déjà formulées, si nous songeons que sur d'autres points de la même période politique, notamment sur la question de la paix avec l'Angleterre, ses affirmations se heurtent à des textes décisifs, nous serons obligés de reconnaître aux *Mémoires* une valeur historique médiocre. C'est un document dont il convient de ne faire usage qu'avec une extrême prudence.

---

1. *Acten*, p. 204.
2. *Ibid.*, p. 221.
3. *Ibid.*, p. 258.
4. *Ibid.*, p. 333.

Est-ce à dire toutefois qu'ils sont dénués de tout intérêt ? La conclusion serait excessive. L'homme a joué un rôle capital, quoique encore mal connu, et son œuvre illustre son caractère. De plus, Bernis a fait allusion à des faits, des textes précis, et l'étude de son œuvre est de nature, en provoquant des discussions critiques, à élucider certains problèmes. Mais surtout l'édition des *Mémoires* eût rendu de grands services aux érudits, si elle eût été complète : elle ne l'est pas. M. Masson nous apprend, lui-même, qu'il a reçu des mains du général de Bernis le texte en état, avec un choix de pièces tirées des archives familiales. Or les documents que nous avons ne sont ni très nombreux, ni d'un intérêt capital. Il doit en rester d'autres ; qu'on les divulgue, c'est le vœu par lequel nous terminerons cet article.

Léon Cahen.

Le catholicisme libéral en France

Le catholicisme libéral a une histoire divisée en trois périodes bien distinctes. Dans la première, il est propagé par Lamennais jusqu'à ce que Grégoire XVI le condamne par l'encyclique *Mirari vos*. Dans la seconde, il est défendu surtout par les disciples de Lamennais, tels que Montalembert ou Lacordaire, et semble un instant conquérir l'Église de France ; mais Pie IX lui oppose le *Syllabus* et le poursuit de ses anathèmes jusqu'à la fin de sa vie. Le libéralisme se réveille sous Léon XIII et gagne du terrain pendant tout le pontificat de ce pape ; une nouvelle répression commence avec Pie X.

I

La première période s'ouvre en 1828. Les catholiques militants, hostiles au monopole universitaire, avaient réussi à le tourner : les petits séminaires ou écoles secondaires ecclésiastiques, soumis à la surveillance exclusive des évêques, étaient devenus de véritables collèges d'enseignement secondaire, deux fois plus nombreux que les diocèses de France ; quelques-uns surtout, dirigés par les jésuites, avaient obtenu un grand succès. La Chambre des députés élue contre Villèle imposa au ministère Martignac les ordonnances de 1828, qui mettaient fin à ce régime de tolérance. Quelques députés de la droite réclamèrent aussitôt la destruction du monopole, et Benjamin Constant les félicita ironiquement de leur soudaine passion pour la liberté [1]. Alors Lamennais entra en scène : depuis longtemps il réclamait la liberté pour l'Église ; ce fut la liberté pour tous qu'il demanda en 1829, dans le livre qui est l'acte de naissance du catholicisme libéral [2]. Nous voyons en présence, disait-il, deux théories également excessives, le libéralisme, qui détruit tous les liens sociaux, et le gallicanisme, qui prêche la servitude ; la société ne sortira de ce conflit que par une restauration chrétienne, mais celle-ci ne peut s'accomplir que par la persuasion, par la liberté.

1. Séance du 30 juin 1828.
2. *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, 1829.

Le livre de Lamennais épouvanta les ultra-royalistes. Un de ses amis lui décrivait « le corps diplomatique assemblé pour demander à chaque cour la provocation de la condamnation en cour de Rome ; les évêques accourant à Paris comme si le feu était à leurs diocèses ; l'archevêque de Paris fulminant, les autres se préparant à l'imiter ; le nonce lui-même effrayé [1]... » Mais Lamennais trouva aussi des adhérents. Un publiciste original, d'Eckstein, approuva ses audaces [2]. Les jeunes prêtres qui aimaient en lui l'apôtre de l'ultramontanisme le suivirent dans son évolution libérale. De jeunes nobles, à la fois catholiques et libéraux, comme L. de Carné, Cazalès, Franz de Champagny, fondèrent en 1829 une revue hebdomadaire, le *Correspondant*, qui réclama la liberté d'enseignement, et en général la liberté religieuse pour tous [3]. Bien que royalistes et amis de la droite, ils accueillirent sans enthousiasme le ministère Polignac et blâmèrent l'intervention des évêques dans la lutte électorale contre les 221.

La révolution de 1830 justifia les prédictions de Lamennais : le clergé portait la peine de l'alliance qu'il avait conclue avec la vieille dynastie. Le prêtre breton voulut définitivement rompre l'union entre le trône et l'autel, conclure l'alliance entre la religion et la liberté : ce fut le but de l'*Avenir*. Les théories de ce journal sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Rappelons seulement quelles sont les six libertés fondamentales demandées par Lamennais : la liberté de religion, qui a pour conséquence la séparation de l'Église et de l'Etat ; la liberté de l'enseignement ; la liberté de la presse ; la liberté d'association ; le développement du principe d'élection « de manière à ce qu'il pénètre jusque dans le sein des masses » (il y a là un pressentiment du suffrage universel) ; la décentralisation [4]. Les rédacteurs de l'*Avenir* voulurent passer des paroles aux actes : ils inaugurèrent les associations en fondant l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, et ils ouvrirent une école, ce qui amena un procès retentissant devant la Chambre des pairs. Leur audace plaisait à la portion active du bas clergé ; mais l'hostilité des évêques, des légitimistes et des gallicans força Lamennais à suspendre son journal.

Il partit pour Rome avec Lacordaire et Montalembert ; les « pélerins de Dieu et de la liberté » allaient solliciter le jugement du pape. Ce juge-

---

1. Lettre de Waille à Lamennais (26 février 1829).
2. V. le *Catholique*, périodique publié par d'Eckstein.
3. Cf. Carné, *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*, 2e édit., 1873 ; *Lettres d'Alphonse d'Herbelot*, 1908.
4. *Avenir*, 7 décembre 1830.

ment, qui se fit longtemps attendre, fut donné par l'encyclique *Mirari vos* ; elle condamna les libertés louées par l'*Avenir*. On a exagéré les hésitations, les doutes de Lamennais pendant l'année qui suivit. Depuis quelque temps, il se passionnait pour la cause du peuple ; ses défiances envers les républicains disparaissaient ; défendre la démocratie lui semblait la plus noble des tâches. Il crut obéir à l'encyclique en abandonnant les questions religieuses pour se consacrer à la politique ; dans ce nouveau domaine, pensait-il, Rome n'avait pas à intervenir. Mais la papauté n'admettait point une pareille distinction, et l'encyclique lancée contre les *Paroles d'un croyant* fut le signal de la rupture. Le recueil fondé par les anciens rédacteurs du *Correspondant*, la *Revue européenne*, disparut vers ce moment. C'était la fin de la première tentative faite par le catholicisme libéral.

Celui-ci reparut bientôt. En 1843 commença la grande campagne contre l'Université, menée par Montalembert, Louis Veuillot et Parisis, évêque de Langres. Ils déclarèrent demander la liberté pour tous, ne vouloir aucun privilège pour l'Église. Quelques-uns allèrent plus loin : l'abbé Dupanloup affirma que le clergé acceptait les principales idées de la Révolution [1]. Ces tendances furent encore plus marquées après l'avènement de Pie IX, du pape rénovateur fêté par le monde entier. Deux hommes alors, Parisis et Bautain, se chargèrent de justifier théoriquement la politique nouvelle. Parisis, dans ses *Cas de conscience* (1847), résolut des problèmes tels que ceux-ci : « Peut-on, tout en se maintenant dans les doctrines essentiellement exclusives de la foi catholique, demander sincèrement la liberté pour tous les cultes ? — Peut-on, en restant catholique sincère, admettre sincèrement un gouvernement constitué sans aucune religion ? » L'évêque maintenait en principe les droits supérieurs de la vérité religieuse, mais poussait très loin les concessions permises par les besoins de la société civile [2]. Bautain fit dans la chaire de Notre-Dame six conférences ayant trait au même sujet ; la dernière fut prononcée le 20 février 1848, l'avant-veille de la Révolution [3].

Cette révolution marqua l'apogée du libéralisme. Les évêques adhérèrent à la République ; les curés bénirent les arbres de la liberté ; le pape félicita le peuple de Paris du respect qu'il témoignait à la religion. Mais alors se posèrent les questions sociales, qui devaient amener un classement nouveau des partis. Quelques catholiques allèrent à gauche :

---

1. *De la pacification religieuse*, 1845.
2. *Cas de conscience, à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques, ou accord de la doctrine catholique avec la forme des gouvernements modernes*, 1847.
3. Bautain, *La religion et la liberté considérées dans leurs rapports*, 1848.

Maret, Lacordaire, Ozanam fondèrent l'*Ère nouvelle*, le premier journal de la démocratie chrétienne. Lacordaire n'entrait dans cette voie qu'avec timidité ; Maret, plus hardi, engagea ses lecteurs à ne pas se laisser entraîner par l'horreur du communisme jusqu'à repousser les réformes sociales nécessaires. Mais la plupart des catholiques militants allaient à droite et soutenaient la politique conservatrice ; le parti catholique se fondit alors dans « le grand parti de l'ordre ». Montalembert et Falloux conduisaient ce mouvement ; les deux principaux organes catholiques, l'*Univers* dirigé par Louis Veuillot, l'*Ami de la religion* acquis et transformé par Dupanloup, menèrent ensemble la lutte contre l'*Ère nouvelle*, qui disparut bientôt.

Le débat sur la loi Falloux amena une scission plus grave : Dupanloup fut à la tête des défenseurs de la loi, Veuillot à la tête des adversaires. Deux conceptions opposées de l'enseignement, de la politique catholique en général, se trouvaient en présence : Veuillot voulait des écoles entièrement libres où se formeraient des catholiques complets, ennemis des compromis, hostiles à tous les principes de 1789 ; Falloux voulait maintenir un lien entre l'Université et les collèges libres, faire entrer des évêques au conseil supérieur de l'instruction publique, laisser à ce conseil la surveillance des livres scolaires. « On ne cantonne pas l'Église dans de petites citadelles, a-t-il écrit plus tard ; on ne l'emprisonne pas dans les murs de quelques places fortes ; on ne rêve pas pour elle, comme un bien idéal, le sort des protestants sous l'édit de Nantes, en attendant qu'il fût révoqué [1]. » Le conflit reparut à propos des livres classiques, en 1851. C'était l'année de la grande peur qui agitait la bourgeoisie, à l'approche de l'échéance révolutionnaire annoncée pour 1852. L'abbé Gaume, dans son livre du *Ver rongeur*, attribua pour cause au mal social l'éducation païenne reçue par la jeunesse depuis la Renaissance ; donnez une éducation chrétienne, disait-il, remplacez dans les collèges les classiques païens par les Pères de l'Église, et vous ramènerez la société au bien, vous la sauverez du communisme. La thèse de Gaume, appuyée par l'*Univers*, combattue par Dupanloup et ses amis, souleva de longues discussions que Rome dut apaiser.

Mais la scission définitive ne devait se produire qu'après le 2 décembre. Presque tous les catholiques militants accueillirent bien le coup d'État ; les évêques célébrèrent en Louis-Napoléon le sauveur de la société. Montalembert approuva publiquement les actes du vainqueur, et son discours à l'Académie française, prononcé le 5 février 1852, condamna toute

1. *Le parti catholique, ce qu'il était, ce qu'il est devenu*, 1856.

l'œuvre de la Révolution. Mais il regretta bientôt d'avoir cédé au courant, d'avoir favorisé l'entraînement des catholiques vers le régime autoritaire. Vers la fin de 1852 parut sa brochure, *Des intérêts catholiques au XIXe siècle*. Il y montrait les progrès accomplis par le catholicisme en Europe, surtout en France, depuis un demi-siècle, progrès dus à la liberté. Les croyants ont tort aujourd'hui, continuait-il, de flétrir la liberté, de repousser le régime parlementaire, d'oublier la dignité de l'Église.

Montalembert ne s'en tint pas là ; secondé par Dupanloup, il groupa autour de lui des hommes tels que Falloux, Albert de Broglie, Augustin Cochin. Ils prirent en 1855 la direction du *Correspondant*, pour y combattre à la fois l'Empire et l'*Univers* ; bientôt ils obtinrent le concours de Lacordaire. Ces hommes riches, bien élevés, académiciens ou futurs académiciens, formèrent pendant quinze ans le groupe catholique libéral ; royalistes par goût, sympathiques au régime parlementaire, éloignés de la démocratie, leur influence devint grande surtout dans les salons. Dans les presbytères, c'était l'*Univers* qui dominait ; Louis Veuillot le dirigeait toujours, aidé par des polémistes vigoureux tels que Jules Morel et surtout dom Guéranger, abbé de Solesmes, que Pie IX appelait amicalement Dom Guerroyer. Montalembert, Falloux, Albert de Broglie reprochèrent à Veuillot de rendre le catholicisme odieux aux masses en le présentant comme l'ennemi de la liberté, odieux aux gens éclairés en le donnant comme l'ennemi de la raison ; voilà pourquoi, disaient-ils, le journal acharné contre l'Église, le *Siècle*, cite avec tant de plaisir les articles de l'*Univers*. Mais surtout ils insistaient sur le cynisme avec lequel certains écrivains catholiques, après avoir longtemps demandé la liberté pour tous, la refusaient maintenant à leurs adversaires. « On a étalé ainsi, disait Montalembert, au nom du clergé, et en abusant de son silence, la plus triste palinodie dont le XIXe siècle ait donné le spectacle [1]. »

Le conflit entre libéraux et autoritaires se poursuivit sur tous les terrains. L'histoire devint pour eux un champ de bataille. Albert de Broglie, dans *L'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, avait exposé les causes naturelles qui expliquaient la victoire du christianisme ; Guéranger le blâma d'avoir méconnu les causes surnaturelles, les seules importantes [2]. Les autoritaires exaltaient sans cesse le moyen âge : Montalembert, dans l'introduction des *Moines d'Occident*, affirma qu'ils dénaturaient l'histoire, que le vrai moyen âge connaissait la liberté, que les individus y étaient forts pour le bien comme pour le mal. On se disputait égale-

1. *Correspondant*, avril 1857. Cf. les articles de Broglie (janvier 1856) et de Falloux (avril et mai 1856).

2. *Essais sur le naturalisme contemporain*, 1858.

ment en philosophie. Les autoritaires, surtout Bonnetty dans les *Annales de philosophie chrétienne*, approuvèrent le traditionnalisme, qui réduisait presque à rien la capacité de la raison ; les philosophes libéraux, les jésuites Chastel, Cognat, Maret, s'indignèrent qu'on rabaissât ainsi l'une des plus belles facultés de l'homme ; ils célébrèrent comme une victoire la décision de l'Index (1855) qui repoussait les exagérations fidéistes. L'école opposée à son tour triompha quand Rome eut condamné une doctrine chère aux libéraux, l'ontologisme, parce qu'elle exagérait le rôle de la raison.

En 1859 et 1860, la lutte pour le pouvoir temporel du pape sembla réconcilier un moment tous les catholiques ; mais le conflit recommença bientôt. Un prêtre libéral, Godard, démontra que la Déclaration des droits de l'homme s'accordait avec les principes soutenus par les grands théologiens, saint Thomas, Bellarmin, Suarez [1] ; son livre, loué par le *Correspondant*, fut mis à l'index. Puis Montalembert prononça, au congrès international des catholiques à Malines (1863), deux discours éclatants où il vantait la liberté religieuse comme la liberté politique, et recommandait aux croyants d'accepter franchement la démocratie. Le pape lui fit écrire une lettre de blâme confidentielle, et en 1864 le *Syllabus* parut. Ce fut un coup de foudre pour les libéraux, qui songèrent un moment à quitter la lutte. Dupanloup sauva leur cause par son commentaire du *Syllabus* : distinguant la « thèse » et « l'hypothèse », il affirma que l'exposé de la vraie doctrine, de l'idéal catholique, n'excluait pas les transactions rendues nécessaires par les faits accomplis et par la réalité présente [2]. Ce commentaire ingénieux, qui obtint l'adhésion de 630 évêques, ne fut point désavoué par Pie IX. Les libéraux se reprirent à espérer. Le prestige que donnaient à l'évêque d'Orléans ses écrits contre les théoriciens de la libre pensée, contre la politique scolaire de Duruy, semblait faire de lui le chef des catholiques français. La nouvelle de la convocation d'un concile œcuménique lui parut d'abord satisfaisante pour son parti.

Bientôt Dupanloup et ses amis furent détrompés ; ils apprirent que le concile devait définir le dogme de l'infaillibilité pontificale et confirmer le *Syllabus*. Ils tentèrent de prévenir ces actes. Le *Correspondant* publia (octobre 1869) un manifeste solennel, rédigé par le conseil de rédaction tout entier : il suppliait le pape et le concile de résister aux hyperboles de la presse ultramontaine, de ne pas creuser un abime entre l'Église et la société moderne. Dupanloup dirigea une attaque très vive contre l'euil-

1. *Les principes de 89 et la doctrine catholique*, 1861.
2. *La convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre*, 1865.

lot [1]. Gratry, dans quatre brochures courtes et incisives, réfuta les arguments des infaillibilistes [2]. Montalembert, avant de mourir, fulmina contre ceux qui faisaient du pape une idole. Tous ces efforts demeurèrent vains ; le concile du Vatican donna la victoire au parti autoritaire.

Les catholiques libéraux se soumirent. Ils se trouvèrent alors pendant quelques années dans une situation paradoxale, aussi puissants dans l'État que faibles dans l'Église. Leurs chefs, Albert de Broglie (devenu le duc de Broglie) et Dupanloup, dirigeaient la majorité de l'Assemblée nationale ; le premier eut à deux reprises la présidence du conseil. Et pendant ce temps, Pie IX multipliait les anathèmes contre le libéralisme catholique : à des pèlerins français il présentait cette erreur comme beaucoup plus redoutable que les crimes de la Commune. Louis Veuillot dénonçait la secte qui s'était constituée à La Roche-en-Brény, le château de Montalembert. Les libéraux avaient pressé le comte de Chambord d'accepter le drapeau tricolore ; on leur attribua l'échec de la restauration monarchique en 1873, l'échec du 16 mai en 1877. Quand Pie IX mourut, le catholicisme libéral semblait définitivement écrasé en France.

Il ressuscita aussitôt après l'avènement de Léon XIII. Des hommes de l'ancienne génération comme Falloux, de la nouvelle comme le Père Didon, reprirent les opinions condamnées par Pie IX [3]. Léon XIII, il est vrai, demeura fidèle aux doctrines du *Syllabus* ; mais sa politique prudente et modérée laissait place aux compromis. Divers incidents le montrèrent : ainsi un ami de Guéranger, le cardinal Pitra, s'était plaint des concessions faites au libéralisme ; quelques évêques français, l'archevêque de Paris entre autres, obtinrent de Léon XIII un blâme public pour l'imprudent bénédictin (1885) [4]. Le toast d'Alger, prononcé par le cardinal Lavigerie en 1890, inaugura la politique du ralliement. Léon XIII lui-même préconisa le catholicisme social par l'encyclique *Rerum novarum*, puis l'adhésion à la République par divers actes officiels en 1892. Il en résulta un mouvement très vif dans une portion de la jeunesse catholique et du clergé. Ce mouvement n'était pas nécessairement libéral : au contraire, il se traduisit par les progrès de l'antisémitisme. Cependant une minorité parmi les catholiques s'inspira d'idées nouvelles ; on vit apparaître chez elles les trois tendances dont la réunion constitue le catholicisme libéral, au sens complet du mot : ce sont

---

1. *Avertissement à M. Louis Veuillot*, 1869.
2. *Lettres à Mgr Dechamps*, 1870.
3. Falloux, *De la contre-révolution* (*Correspondant*, 25 octobre 1878) ; Didon, *Indissolubilité et divorce*, 1880, préface.
4. Battandier, *Le cardinal Pitra*, 1893.

l'amour de la liberté, la sympathie pour les réformes sociales, le goût de la recherche scientifique.

L'amour de la liberté s'est manifesté dans les deux grandes crises qui ont mis à l'épreuve les opinions des hommes de tous les partis, l'affaire Dreyfus et le vote de la séparation de l'Église et de l'État. L'affaire Dreyfus poussa la plupart des catholiques militants vers le nationalisme et l'antisémitisme ; par contre, elle fit naître le Comité catholique pour la défense du droit, qui réclama pour tous la liberté religieuse. Les idées de ce groupe ont été exprimées dans divers manifestes, et surtout dans le livre de Léon Chaine, *Les catholiques français et leurs difficultés actuelles* (1903). A l'approche de la séparation, tous les catholiques libéraux, même quand ils désapprouvaient le principe, dirent qu'elle aurait d'heureux résultats pour l'Église affranchie du fonctionnarisme ; après le vote de la loi, presque tous conseillèrent d'essayer les associations cultuelles. Le goût des réformes utiles pour la classe ouvrière s'est manifesté chez les catholiques sociaux, en particulier chez les démocrates chrétiens : les journaux les plus avancés de cette école, la *Justice sociale* et la *Vie catholique*, ont défendu sans réserve les idées libérales. Enfin l'amour de la vérité scientifique fait comprendre la sympathie que les hommes de ce parti ont manifestée pour les travaux de la critique scripturaire, pour l'histoire, pour les méthodes d'apologétique proposées par les philosophes modernistes.

Cette floraison du catholicisme libéral eut pour conséquence la création de nombreux périodiques. Le clergé put lire un ancien recueil, passé de droite à gauche, les *Annales de philosophie chrétienne*, et un recueil nouveau, largement ouvert aux idées modernes, la *Revue du clergé français*. Le grand public trouva dans la *Quinzaine* toutes les innovations accueillies et encouragées, depuis la politique du ralliement jusqu'aux réformes ouvrières, depuis les essais de congrès sacerdotaux jusqu'aux théories les plus hardies sur la nature du dogme. Même esprit dans la *Revue catholique des Églises*, fondée en 1904, et surtout dans *Demain*, qui fut de 1905 à 1907 l'organe du groupe libéral lyonnais. En même temps, une grande association, recrutée dans la jeunesse catholique, « le Sillon », s'est appliquée avec une activité toujours croissante à unir, à faire fusionner le catholicisme libéral et le catholicisme social.

Ces hardiesses ont rencontré, comme sous l'Empire, l'opposition des catholiques intransigeants. Au journal l'*Univers*, qui avait adopté la politique de Léon XIII, ils opposèrent depuis 1893 la *Vérité française*. Les royalistes, les « réfractaires », combattirent sans relâche les projets de rapprochement avec la République. Les journaux les plus populaires du parti,

la *Croix* et la *Libre Parole*, s'appliquèrent à propager l'antisémitisme et l'antimaçonnisme. Enfin quelques prêtres, polémistes vigoureux et théoriciens d'une logique inexorable, surtout MM. Maignen, Delassus, Fontaine, Emmanuel Barbier, ont réfuté les opinions libérales en même temps qu'ils dénonçaient les personnages suspects d'hétérodoxie. Dans un conflit entre catholiques, c'est Rome qui décide. Pendant tout le pontificat de Léon XIII, elle laissa les catholiques libéraux développer leurs idées. Sans doute, le pape condamna en 1898 l'américanisme et, par l'encyclique *Graves de communi* (1901), modéra l'audace des démocrates chrétiens. Mais l'ardeur avec laquelle tous les libéraux défendaient la politique du ralliement leur assurait l'indulgence de Léon XIII. Les choses ont changé avec Pie X ; la politique du ralliement est abandonnée, la loi du 9 décembre 1905 a été condamnée tout comme les lois qui l'ont suivie ; les deux principaux journaux de la démocratie chrétienne ont dû, par ordre du Saint-Siège, cesser leur publication. D'autres actes officiels, par lesquels Pie X reprend les traditions de Pie IX, ont clos la troisième période de l'histoire que nous résumons.

II

Cette histoire montre que le catholicisme libéral n'a jamais possédé en France de nombreux adhérents. Ce qui a pu faire illusion, c'est l'appui qu'il rencontra, au début de chaque tentative nouvelle, chez certains catholiques nullement libéraux. Les Salinis et les Guéranger suivirent Lamennais parce qu'il défendait la cause ultramontaine. Tous les catholiques soutinrent Montalembert en 1845 parce qu'ils voulaient pour l'Église la liberté d'enseignement. Plusieurs conservateurs en 1893 jugèrent que le ralliement fournissait une tactique habile pour vaincre le parti républicain. Mais chaque fois ces alliés ont rompu très vite avec les vrais libéraux. Ceux-ci n'ont pu gagner les masses ouvrières détachées de la religion ; ils n'ont pas conquis davantage le peuple catholique, éloigné d'eux par les progrès du mysticisme, par le goût des dévotions nouvelles. Ces tendances, déjà manifestes vers 1830, s'accentuèrent depuis 1848 : l'émoi causé par les apparitions de la Salette et de Lourdes, les pèlerinages inaugurés après les désastres de 1870, le développement du culte du Sacré-Cœur devaient détourner les fidèles du libéralisme, qui est un appel à la raison, à la prudence humaine, aux transactions réclamées par la politique.

Entre les catholiques libéraux et les catholiques autoritaires, il n'y a

guère eu divergence de principes. Les premiers ont toujours présenté la variété des doctrines comme un état de choses transitoire, et appelé de leurs vœux l'époque où les hommes reviendraient d'eux-mêmes à l'unité de croyance. Les deux groupes se sont toujours trouvés d'accord lorsqu'il s'agissait de combattre l'esprit laïque et surtout l'enseignement laïque. On le vit de 1840 à 1850, pendant la campagne qui prépara la liberté de l'enseignement secondaire, et de 1866 à 1875, dans les discussions d'où sortit la liberté de l'enseignement supérieur. Les libéraux de la première génération se plaignaient qu'un protestant, Guizot, fût professeur d'histoire à la Sorbonne [1], ceux de la seconde ont contribué à chasser Renan du Collège de France. C'est dans la troisième génération seulement qu'ils ont témoigné d'un esprit moins hostile envers l'Université, à laquelle appartenaient plusieurs d'entre eux.

La vraie différence entre les deux groupes catholiques se trouve dans l'attitude qu'ils ont prise vis-à-vis de la société, ou plus exactement vis-à-vis de la masse croissante des hommes qui ne sont pas ou ne sont plus catholiques. L'Église ne dominant plus la société française, les fidèles doivent-ils s'isoler, se replier sur eux-mêmes afin de préserver leur foi, ou vivre en rapports amicaux avec les incroyants pour faire pénétrer partout l'esprit religieux ? Voilà le problème qui s'est posé depuis un siècle. Le catholicisme libéral y a répondu de manières différentes, selon les époques. Il est né d'une pensée d'isolement : les croyants réclamaient le droit d'avoir des écoles à eux, où leurs enfants seraient élevés loin des fils de familles hérétiques ou déistes [2]. Toutefois Lamennais le premier, avec son génie clairvoyant, conseilla aux fidèles de ne pas se tenir à l'écart de la nation. La loi de 1850 permit aux catholiques de choisir entre les deux méthodes : Falloux comprit que cette loi préparée par lui serait dangereuse pour l'Église, si elle séparait les catholiques des autres Français ; mais elle fut appliquée dans l'esprit de Veuillot et du parti intransigeant.

Cette différence de tactique et de procédés s'est manifestée plus encore pendant la troisième période, quand le développement des libertés publiques a multiplié pour tous les Français les occasions de s'associer, de vivre d'une vie commune. En politique, par exemple, les libéraux ont maintes fois repoussé la formation d'un parti purement catholique et réclamé l'al-

---

1. « Nous ne pouvons voir dans le seul acte d'avoir confié la chaire d'histoire moderne à un protestant qu'un véritable scandale ou au moins une éclatante violation des convenances » (*Correspondant*, 10 mars 1829).

2. Cf. par exemple, le *Correspondant*, 4 mai 1830, et l'article d'Alain de Kergorlay dans le même recueil en 1847.

liance avec les modérés dans un parti non confessionnel ; en 1898 surtout ils essayèrent, sans succès d'ailleurs, de faire adopter cette méthode par leurs coreligionnaires en vue des élections législatives [1]. A propos des questions sociales, mêmes divergences : les uns ont réclamé l'entente avec les libres penseurs pour les œuvres d'assistance, de mutualité, les autres ont voulu des œuvres purement catholiques ; les uns ont créé des « sociétés de crédit populaire » ouvertes à tous, les autres des « caisses rurales » d'esprit confessionnel. Le Sillon a soulevé de vives critiques en blâmant le boycottage des commerçants non catholiques, en recommandant la participation aux fêtes données par les sociétés républicaines [2]. S'agit-il du travail intellectuel ? Les catholiques libéraux ont conseillé les relations courtoises avec les savants d'autres opinions, la collaboration à tous les recueils de caractère scientifique. S'agit-il de religion ? Les rapports amicaux établis entre catholiques et protestants, entre chrétiens de toutes confessions, n'ont rencontré que défiance et hostilité chez les catholiques intransigeants. Pour résumer d'un mot ce débat, les catholiques libéraux ne veulent pas être des « cléricaux » ; les autoritaires déclarent que « catholique » et « clérical » sont deux termes synonymes [3].

Quels rapports y a-t-il entre le catholicisme libéral et le gallicanisme ? A l'origine, le premier fut juste le contraire du second. Lamennais et ses disciples réclamaient la liberté vis-à-vis de l'État pour se serrer autour du chef de l'Église ; ce fut la coalition des gallicans et des légitimistes qui mena la guerre contre l'*Avenir*. Les catholiques libéraux de 1848 n'étaient pas moins dévoués à la cause ultramontaine ; cependant Lacordaire parlait déjà d'un gallicanisme instinctif que Rome ne devait pas choquer [4]. Sous l'Empire, l'union étroite des catholiques autoritaires avec le Saint-Siège réveilla chez leurs adversaires des tendances contraires. Des prélats jadis ultramontains, comme Sibour et Darboy, étaient revenus au gallicanisme. Sans aller aussi loin qu'eux, Montalembert, dans ses dernières

---

1. Cf. *Les catholiques républicains*, par l'abbé Dabry, 1905.

2. Cf. la revue le *Sillon*, 10 juillet et 10 octobre 1904 ; 25 septembre, 25 novembre, 10 décembre 1905, et *passim*.

3. « Pour l'amour de l'Église, ne soyons pas des cléricaux » (P. Maumus, *Les catholiques et la liberté politique*, 1898, p. 153). — « Notre religion chrétienne, notre vraie religion catholique n'est pas le cléricalisme racorni » (Discours de M. Lemire à la Chambre des députés, 18 novembre 1908).

4. « Le gallicanisme ancien, écrivait-il à Montalembert, est une vieillesse qui n'a plus que le souffle, et à peine ; mais le gallicanisme instinctif, qui consiste à redouter un pouvoir qu'on lui présente comme sans limites et s'étendant par tout l'univers sur 200 millions d'individus, est un gallicanisme très vivant et très redoutable, parce qu'il est fondé sur un instinct naturel et même chrétien » (Lettre du 26 mai 1847, citée par Montalembert, *Le Père Lacordaire*).

années, disait à ses amis que les précautions prises par les Français depuis le temps d'Hincmar contre les empiètements du Saint-Siège n'étaient pas inutiles [1]. Ses amis et lui tendaient la main aux gallicans dont Maret fut le dernier représentant. Depuis 1870, le gallicanisme est une hérésie que les fidèles ne peuvent plus soutenir. Mais les réfractaires luttant contre le ralliement, puis les libéraux luttant contre la réaction récente, ont recouru plus d'une fois aux distinctions ingénieuses qui permettent de concilier l'obéissance avec le maintien d'opinions arrêtées. Condamné plusieurs fois, le catholicisme libéral n'a jamais disparu sans retour, parce qu'il répondait à une nécessité psychologique pour ceux qui voulaient concilier leur foi religieuse avec l'amour de la société moderne issue de la Révolution.

Georges WEILL.

1. Lettre citée par Lecanuet, *Montalembert*, III, p. 431.

COMPTES RENDUS

C. Merki. **L'amiral de Coligny, la maison de Chatillon et la révolte protestante (1519-1572)** (portrait). Paris, Plon-Nourrit, 1909. In-8, xii-487 p.

En son *Introduction générale* qui est, en son genre, un bon exemple de ce que Taine appelait, si je ne me trompe, de la *blaguologie* historique, M. Merki apprécie ainsi ses devanciers, et par là même marque sa place : « Depuis deux siècles... l'histoire a beaucoup été écrite par des auteurs protestants, ou de tradition protestante, — par les *libéraux*, leurs dignes continuateurs ; même des écrivains catholiques se sont laissé influencer par ces truqueurs habiles, — à qui l'on peut reconnaître, du reste, une certaine bonne foi, car ils ont apprécié encore plus par sentiment que par raisonnement. On a vanté de confiance leur impartialité... Les protestants, qui en ont si souvent parlé, n'ont jamais su ce que peut être l'impartialité en histoire. Ils n'en ont donné que la contrefaçon savante, l'illusion et la duperie.... Fait aussi singulier d'apparence, et qui en réalité découle de ces prémices, en un temps où l'on a publié tant d'œuvres historiques, produit tant de travaux d'histoire, on est arrivé à en bannir presque toute idée directrice. » Enfin M. Merki est venu ! Il a, lui, une idée directrice, et cette idée, c'est en somme que la Réforme, étant la Renaissance appliquée au génie des peuples germains (la formule est de Taine), a été non seulement la plus abominable erreur, mais encore le pire malheur des temps modernes, puisque elle a donné la prépondérance aux « races du nord » sur « les races du sud », ébranlé le principe d'autorité et affaibli l'État de conception latine. Les préférences de l'auteur sont manifestes. « Nous sommes, nous, les peuples de race latine, les peuples catholiques, en définitive les vaincus de l'esprit, de la ténacité, de la discipline des peuples du Nord, les peuples protestants. » Sans doute affirme-t-il qu'on « aurait tort de croire rencontrer [dans son livre] de l'animosité pour (sic) une *religion*, pour un *parti*, — ou pour un *homme*. Ce serait même l'occasion de le redire, si justement on avait (sic)

abusé des attitudes, l'historien n'a pas à se mettre en scène, à blâmer, à manifester son indignation... »

Voilà qui va fort bien. Quelques citations permettront de juger comment en use M. M. « Le protestantisme, quoiqu'on en ait dit, n'a pas apporté une plus haute conscience de la dignité humaine, — mais surtout l'hypocrisie, la sécheresse de la morale, la dissimulation des fautes sous couleur de vertu, — enfin la haine de l'art. » Et ailleurs, à propos de la tolérance religieuse, « c'est à une époque toute récente qu'on a inventé le mensonge de l'impartialité et les duperies de la tolérance. » On ne s'étonnera pas, après des déclarations aussi catégoriques, de voir apprécier dans les termes suivants, l'amiral : « Sectaire hautain et implacable sous le masque de la vertu dont on l'affuble, poursuivant par la ruse et la violence, à travers le sang et les ruines, jusque dans l'assassinat, la réalisation de ses rêves ambitieux, c'est un des caractères les plus médiocres de ce temps... Comme soldat, il n'y a pas même à le discuter... (suit l'énumération de ses défaites)... Brave soldat [n'est-ce pas quelque peu contradictoire ?], mais mauvais général, d'une cruauté froide, c'est pis encore que Blaise de Montluc, c'est un autre baron des Adrets... il y a chez lui un peu du condottière, du chef de bandes. S'il a des qualités militaires [tout de même]..., il a également la crédulité présomptueuse, la foi absolue en sa puissance ; il a la suffisance et l'orgueil... Il n'y a chez lui de l'austérité que dans les paroles et les manières, — au fond de l'intrigue et la soif de l'autorité... Nul n'incarna davantage le caractère hargneux du protestantisme, et cet homme toujours à gronder, toujours mécontent semblait en quelque sorte la *conscience*... Son exécution, il l'avait méritée ; on peut regretter seulement qu'on n'y ait pas mis les formes légales... » Voulez-vous un portrait de Calvin ? « Homme désabusé, entrevoyant l'inutilité de son effort, s'il n'a aucune conscience de son rôle néfaste », et suivent les calembredaines de Bolsec et les âneries d'Audin, auxquelles M. M. ajoute encore de son crû. Michel de l'Hospital ? « Personnage falot, politique tatillon, d'ailleurs homme de haute science, jurisconsulte éminent, mais qui ne pouvait faire dans cette charge (de chancelier) qu'un magistrat médiocre, déplorablement indécis et faible... un vieux pauvre ». — « Le personnage de Jeanne d'Albret est encore un de ceux qui ont été le plus truqués par les historiens protestants. » Le reste est à l'avenant. Il suffit qu'un personnage, un écrivain soit protestant ou simplement sympathique aux protestants, pour qu'aussitôt il soit apprécié sévèrement, pour ne pas dire plus. Il va de soi que les documents de source réformée ou simplement favorables aux réformés sont non seulement sus-

pects, mais encore taxés d'erreur, de mauvaise foi, et partant rejetés. L'ouvrage se termine par la justification, naturellement, de la Saint-Barthélemy. « Les huguenots, avec de grandes protestations, s'étaient faits les ennemis de la royauté et du pays ; ils avaient appelé l'étranger, pillé et ravagé des provinces entières ; non seulement ils voulaient faire la France calviniste, mais supprimer la famille royale pour arriver au triomphe de leur idée. C'était donc entre eux et Catherine une question de vie ou de mort et l'on ne peut la blâmer d'avoir frappé la première. » En somme, c'est la faute aux protestants. « Le massacre du 24 août 1572, ils l'avaient provoqué, ils l'avaient cherché. » Et voilà !

Est-il besoin après cela de discuter les détails, de faire remarquer la prédilection pour les sources narratives, une documentation incomplète et qui n'est pas au courant ? Je crois que cela suffira pour qu'on soit fixé sur la valeur de ce livre, qu'un prospectus inclus dans le volume affirme « exempt de banalité, étayé de faits abondants. » M. Delaborde nous avait donné en trois gros volumes, remplis du moins de documents, l'apologie de l'amiral ; M. M. a dressé contre lui un réquisitoire haineux et un violent pamphlet. Nous attendons encore sur Coligny un jugement équitable. — V.-L. Bourrilly.

Paul Ardascheff. **Les intendants de province sous Louis XVI**. Traduit du russe sous la direction de l'auteur par L. Jousserandot. Paris, Alcan, 1909. In-8, xx-488 p.

Le livre de M. P. Ardascheff, dont la présente traduction, revue et corrigée par l'auteur, peut passer pour une deuxième édition, a paru pour la première fois à Kiev en 1906, sous la forme du second volume du grand ouvrage consacré par l'historien russe à l'étude de l'*administration provinciale en France dans les derniers temps de l'ancien régime*. Chacune des deux parties de l'œuvre constitue d'ailleurs un tout qui est suffisamment homogène pour qu'il n'y ait eu aucun inconvénient à les isoler l'une de l'autre et à faire paraître en français la seconde comme un ouvrage indépendant. Dans le premier volume, en effet, c'est à proprement parler l'institution de l'intendance, son fonctionnement, ses rapports avec les autres institutions politiques et administratives de l'époque, que M. A. avait étudié [1]. Il s'est proposé au contraire, dans le second, de faire connaître surtout « les hommes, les intendants eux-mêmes, leurs origines de

1. On trouvera dans la préface, p. vii à xx, un résumé succinct de ce premier volume. M. A. en avait précédemment donné une analyse beaucoup plus complète ici même, dans la *Revue*, t. V, p. 5-38. Je ne sais pourquoi il omet de la signaler et renvoie seulement au compte rendu de M. R. Dareste dans le *Journal des Savants* (juillet 1901, p. 401-410).

famille, de marquer la place qu'ils occupaient dans la société d'alors, l'influence qu'ils ont exercée sur les idées de leur siècle, d'indiquer comment ils concevaient leur rôle et leurs fonctions, de donner en un mot une idée de leur administration et de la façon dont ils furent mêlés à la vie nationale et intellectuelle du pays » (Introd., p. VII).

Les pages que l'auteur a consacrées à l'examen des premières questions de ce programme, et qui forment le chapitre premier du livre (*Les intendants et la société*, p. 1-82), sont particulièrement intéressantes. En s'appuyant sur un très grand nombre d'exemples, empruntés à l'histoire des soixante-huit intendants dont il a relevé les noms entre 1774 et 1789 [1], et qui forment à son travail une base extrêmement solide, il a abouti sur bien des questions se rapportant à l'histoire du personnel administratif de la fin du XVIIIe siècle, à une mise au point que l'on peut considérer comme définitive, notamment à propos de la façon dont étaient recrutés les intendants, leur mode de nomination, et les conséquences de cet usage qui voulait qu'ils fussent en même temps revêtus des deux charges de conseiller au Parlement et de maître des requêtes, par lesquelles ils se trouvaient devenir les représentants de deux mondes aux tendances souvent opposées. On doit également noter la réfutation qu'a donnée M. A. dans ce chapitre de la thèse développée autrefois par Tocqueville, d'après laquelle les intendants auraient été le plus souvent des gens de petite naissance et de médiocre fortune, sans attaches avec le pays qu'ils administraient. Des recherches de M. A., il ressort au contraire : 1° qu'ainsi que les ministres, tous les intendants de la fin de l'ancien régime étaient nobles de naissance (p. 25-38), et que, s'ils n'appartenaient pas sans doute à la noblesse d'épée, ils comptaient du moins dans les Parlements et la finance d'illustres alliances (p. 39-45) ; 2° qu'ils étaient généralement riches (p. 74-77) ; 3° que l'habitude assez fréquente de faire succéder le fils au père, de laisser le même homme longtemps en place, et de prendre pour administrer une province des intendants qui en étaient originaires, les dépouillait de ce caractère étranger, et faisait dans certains cas de ces agents du pouvoir central les plus fermes soutiens des libertés provinciales.

On retrouve la même richesse de documentation, mise en œuvre par une critique toujours judicieuse et éclairée, dans les chapitres de son livre

---

1. J'indique ici que ces renseignements ont été réunis en grande partie par l'auteur grâce à l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. On doit le féliciter de l'usage qu'il a fait de ce commode instrument de travail, dont il est regrettable que les historiens ne songent pas plus souvent à se servir.

où M. A. s'est appliqué à nous présenter un tableau de l'activité des intendants dans leur province, tableau extrêmement vivant et varié, dans lequel, après avoir montré les principes généraux de leur administration, de plus en plus soumise à l'influence de l'opinion publique (chap. II et III), l'auteur a successivement passé en revue leurs diverses applications à travers le vaste domaine des attributions des intendants (chap. IV et V). On trouvera là de très précieux renseignements sur la vie de la province au XVIIIe siècle, ses progrès, ses tendances, les mœurs administratives; il ne s'est pas cependant aveuglé sur la valeur des intendants en tant qu'administrateurs, et, de même qu'il a fait ressortir les bienfaits de leur administration, il en a montré les abus, peut-être cependant d'une manière un peu insuffisante, et qui ne nous rend pas très compréhensibles les sentiments de haine que le peuple nourrissait à l'égard des intendants à la fin de l'ancien régime. Il n'en faut pas moins reconnaître que M. A. a parfaitement réussi à faire vivre devant nous les intendants, qui nous apparaissent dans son étude beaucoup moins comme les rouages d'une grande machine, que comme des hommes, sensibles au mouvement des idées, souvent curieux de nouveauté, subissant d'un côté l'influence du milieu où ils vivaient, et exerçant en retour une action souvent très forte sur lui. Cette action, nous la voyons se manifester à propos des grandes questions dont l'examen et la solution étaient du ressort de leur administration : l'assistance, les disettes et les approvisionnements, l'hygiène, les impôts, l'agriculture, l'embellissement des villes, les encouragements donnés à l'art et à la science, etc.

Je formulerai cependant à propos de ces quatre chapitres quelques réserves : c'est qu'ils nous présentent un tableau quelquefois assez décousu et souvent assez inégal. Cela tient en partie, je crois, à ce que l'auteur n'a pas toujours su restreindre son étude, qui aboutit à de certains moments à une peinture de la situation générale de la France à la fin du XVIIIe siècle (par exemple au début du chap. II, p. 91 et suiv.), dont l'apparence nécessairement un peu superficielle ne s'accorde pas absolument avec le reste de l'ouvrage.

Une autre cause d'inégalité, dans la manière dont sont traitées certaines questions, provient de ce fait que les limites chronologiques, dans lesquelles M. A. a renfermé son étude, ne sont pas exactement adaptées à l'objet de celle-ci. Elles embrassent en principe, comme le titre d'ailleurs l'indique, le règne de Louis XVI. Mais il ne faut pas oublier que ce que l'auteur a voulu en réalité nous montrer, c'est le personnel de l'administration provinciale *à la fin de l'ancien régime*, et que c'est seulement pour la commodité de l'exposition et de la documentation qu'il s'est astreint à ne

pas remonter généralement plus haut que 1774. Or, on peut remarquer que sous le règne de Louis XVI, pas plus dans sa forme que dans son esprit, l'institution de l'intendance n'a subi aucune modification : les traditions suivies sont celles du règne précédent, et, quant au personnel, plus de la moitié des intendants dont nous retrouvons les noms sous Louis XVI avaient commencé à servir bien avant la date de son avènement. Le choix des limites adoptées par M. A., pour le but réel qu'il s'est proposé, est donc en réalité arbitraire. L'auteur lui-même en a d'ailleurs aperçu quelquefois les inconvénients, et il n'a pas craint dans certains cas de faire remonter son étude assez haut dans le règne de Louis XV (par exemple à propos du développement des sociétés provinciales, p. 111, des bureaux d'aumône et des travaux de charité, p. 214 et suiv., etc.) Par contre, d'autres questions dont l'étude, pour être complète, aurait également appelé des recherches antérieures à la date de 1774, sont demeurées en quelque sorte suspendues en l'air, parce qu'à propos d'elles M. A. n'a le plus souvent cherché à se documenter qu'à partir de l'avènement de Louis XVI. Cet inconvénient est particulièrement sensible lorsque l'auteur s'occupe du grand mouvement agricole de la fin du XVIIIe siècle, auquel se rattachent les questions du desséchement des marais, de l'influence des physiocrates sur les intendants et des approvisionnements. Faute de n'avoir pu ou voulu remonter jusqu'aux environs de 1760, qui est la date véritablement intéressante pour étudier ces questions, M. A. nous a donné beaucoup de renseignements très précieux, mais pas de vues générales.

Étant donné que c'est surtout un tableau d'ensemble que l'auteur s'est proposé de présenter, on ne saurait lui faire un reproche de ne pas avoir ajouté à son livre une conclusion. J'estime cependant qu'un chapitre, dans lequel il aurait brièvement étudié la question de la suppression de l'intendance en 1790, sans être ici le moins du monde déplacé, aurait pu fort bien en tenir lieu. Il eût été, en effet, intéressant pour nous de savoir quelle fût l'attitude de ces hommes, dont on venait de nous montrer les origines, les idées et l'influence, au moment de la chute d'un régime dont ils avaient été les principaux représentants. Or, ce n'est qu'accidentellement que M. A. indique ce que sont devenus certains d'entre eux après la suppression de leur fonction, et de ces renseignements dispersés et trop peu nombreux, on peut difficilement tirer un enseignement général.

Sans vouloir insister particulièrement ici sur la forme de l'ouvrage et accumuler les critiques de détail, à propos d'un livre qui, par le travail considérable qu'il représente et la masse de renseignements nouveaux qu'il apporte, mérite d'être jugé autrement que par les petits côtés, j'indique-

rai cependant la place un peu trop grande, à mon avis, que M. A. a accordée à l'étude de la phraséologie et de la sensiblerie de l'époque. Il convenait sans doute de mettre en lumière ce côté si particulier de l'esprit de la société et des administrateurs de la fin du XVIIIe siècle, mais était-il nécessaire pour cela de consacrer, comme l'a fait M. A., des développements entiers à l'intendant « homme éclairé » (p. 178-179), au « siècle des lumières » et à la « philosophie » dans l'administration (p. 191-194), à l'administrateur « éclairé » et « sensible » (p. 194-197), etc. ? Jusque dans le titre des chapitres on retrouve la trace de ce respect exagéré du style de l'époque : les intendants et l'opinion « éclairée » (chap. III), les intendants et la « bienfaisance éclairée » (chap. IV), l'administration « éclairée » et le progrès matériel et moral du pays (chap. V). Ces expressions vagues alourdissent inutilement l'ouvrage sans ajouter rien à sa valeur.

Un index alphabétique des matières complète utilement le livre. Il est suffisamment détaillé et généralement bien dressé, sauf en ce qui concerne les noms des intendants. C'est ainsi que Montyon ne figure pas à la lettre M mais à la lettre A, parce que son nom complet était en réalité Auget de Montyon. Pour la même raison Cypierre, Garnerans, de la Porte et de Pradine sont classés sous les noms de Perrin de Cypierre, Moulins de la Porte et Colla de Pradine. Il eût été cependant préférable, semble-t-il, d'adopter plutôt la forme généralement usitée qui est celle de l'*Almanach royal*, et dont M. A. fait lui-même usage le plus souvent au cours de son ouvrage. Dans tous les cas, il était nécessaire, quand l'ordre alphabétique se trouvait ainsi modifié, de mettre des renvois, ce que n'a pas fait l'auteur.

La même observation s'applique naturellement à la liste alphabétique des intendants de 1774 à 1790 qui est donnée en appendice. J'y joindrai une autre remarque : à côté du nom de chaque intendant, on trouve l'indication des différents postes qu'il a occupés successivement avec les dates de ses changements ; ceux-ci d'ailleurs ne sont signalés par M. A. que postérieurement à l'avènement de Louis XVI, même pour les intendants qui avaient commencé à servir sous le règne précédent. J'ai collationné quelques-unes de ces dates avec celles indiquées par l'*Almanach royal* : elles ne concordent pas toujours. J'ai relevé en particulier des différences pour les intendants Cypierre, Calonne, Journet et Thiroux de Crosne. Il est possible que ce soit M. A. qui ait raison, mais ce manque de concordance prouve cependant qu'il serait bon de reviser cette liste avec grand soin, et peut-être de fournir quelques explications dans les cas

où l'auteur croirait avoir des raisons sérieuses de s'écarter des dates de l'*Almanach royal* [1].

Quant à la traduction elle-même, elle est claire et paraît fidèle. J'indiquerai cependant aux pages 55 et 56 un lapsus : à propos des alliances de famille des intendants, M. Jousserandot, à quelques lignes de distance, emploie successivement les trois formes : parent de..., parent à..., et parent avec. La première seule est française.

En définitive, malgré ces observations dont quelques-unes portent sur des détails, c'est un ouvrage de grande valeur que le livre de M. A. Par la masse énorme de documents qu'on y trouve, non seulement il sera d'un précieux usage pour étudier l'histoire de l'administration à la fin de l'ancien régime, mais on devra s'y référer à propos de toutes les questions qui, durant le règne de Louis XVI et même les dernieres années de celui de Louis XV, se sont posées devant les administrateurs. Après le succès légitime que ne manquera pas d'avoir cette traduction de la seconde partie du grand ouvrage de M. A., on ne peut que souhaiter très vivement que la publication du premier volume dans notre langue ne soit pas trop longtemps retardée. — René Girard.

Lt de Chilly. **Le premier ministre constitutionnel de la guerre. La Tour du Pin.** *Les origines de l'armée nouvelle sous la Constituante.* Paris, Perrin, 1909. Pet. in-8, II-377 p. (portr.).

Le livre de M. le Lt de Chilly est divisé en deux parties : « Le ministère du Comte de La Tour du Pin », et « Les réformes militaires ». Dans la première, l'auteur expose le rôle de l'armée royale dans la Révolution, et sa « décomposition » de 1789 à 1791 ; dans la seconde, il étudie les règlements et décrets mis en vigueur pendant la même période, et relatifs au recrutement et à l'organisation de l'armée, à l'avancement et à la discipline [2].

Une première observation, c'est que le nom de La Tour du Pin ne figure sur la couverture du volume que pour attirer l'attention du public. S'il est une chose certaine, en effet, c'est que cet officier général a été un

---

1. Les fautes d'impression sont peu nombreuses. J'en ai cependant relevé quelques-unes qui portent généralement sur des noms propres, sans que d'ailleurs il y ait jamais la moindre difficulté pour rétablir la véritable orthographe : à la p. 35, au lieu de 1674 lire 1774 ; p. 51, au lieu de Flesseles, lire Flesselles ; p. 162, pour Talleyran, lire Talleyrand ; p. 237, note 3, le nom de M. Afanassiev est également mal orthographié ; p. 319, au lieu de Guinard, lire Guignard.

2. Un chapitre final est consacré aux dernières années de La Tour du Pin, qui fut exécuté le 9 floréal an II.

ministre consciencieux, mais effacé, et que son action sur les événements si intéressants de ces trois années a été à peu près insignifiante.

Mais l'ouvrage de M. de C. appelle une critique beaucoup plus grave : il n'apporte pas de résultats nouveaux. On trouve (p. 53 sqq.) quelques renseignements utiles sur les premières manifestations révolutionnaires dans l'armée en 1789 ; mais sur les insurrections de 1790, M. de C. n'ajoute rien au livre du Capne Choppin, *Insurrections militaires en 1790*, paru en 1903 [1]. Quant à l'œuvre militaire de la Constituante, elle a été souvent retracée : M. de C. se borne à résumer les débats législatifs et le texte des décrets.

Il n'y a donc pas grand'chose à tirer de ce travail, d'ailleurs soigné, et qui témoigne d'un zèle incontestable. Clairement disposé, il serait même d'une lecture agréable, sinon instructive, si l'auteur ne professait pour Taine et ses procédés une admiration fatigante. Tous les chapitres sont farcis de réflexions sentencieuses, de considérations philosophiques et pessimistes sur « l'anarchie spontanée », la rupture des traditions, le relâchement des liens sociaux, le retour à l'animalité. « Lorsqu'un fleuve a débordé et que ses eaux grondantes et mugissantes viennent battre les flancs d'un grand édifice, celui-ci résiste d'abord à l'action destructive et paraît indifférent aux ruines d'alentour..... Ainsi l'armée royale était solide, vaillante, dévouée, etc. » (p. 33-34). « Sur le corps social, l'opération a été trop brutale ; elle a coupé trop de liens séculaires ; pour les faire revivre il est trop tard. L'hémorragie a été trop abondante ; on ne l'a pas arrêtée à temps, et le corps, privé de sang, entre en décomposition » (p. 199).

Au lieu de prodiguer cette littérature, M. de C. aurait mieux fait de rechercher, en historien, les causes de la crise qu'il racontait. Il est vraisemblable que les révolutionnaires ont voulu systématiquement détruire l'ancienne armée, dangereuse pour la liberté, et lui substituer une armée nouvelle, adaptée au régime nouveau. Cette entreprise a réussi, on le sait de reste. Mais par qui et comment elle a été conduite, voilà ce que le Capne Choppin ne nous avait pas dit, et ce que ne nous dit pas davantage M. de Chilly. Tous deux ont fait en quelque sorte du dehors, en anecdotiers, l'histoire des insurrections militaires ; il y a encore à les expliquer, autant que les documents le permettent, en étudiant l'histoire interne des corps, leur participation au mouvement politique, leurs rapports, dans les garnisons, avec la population civile. — P. Caron.

---

1. Voir la *Revue*, t. IV, p. 724.

Marcel MARION. **La vente des biens nationaux pendant la Révolution,** *avec une étude spéciale des ventes dans les départements de la Gironde et du Cher*. Paris, Champion, 1908. In-8, XVIII-448 p.

Je ne m'attarderai pas à faire ressortir l'intérêt du sujet traité par M. Marion [1]. Que la vente des biens nationaux ait été un des faits essentiels de l'histoire de la Révolution, les historiens l'ont toujours admis. Mais il faut reconnaître qu'on s'est longtemps borné à en constater sommairement l'importance, et que c'est depuis peu qu'on a entrepris de s'en rendre un compte exact [2]. L'ouvrage de M. M. est le premier où le problème soit abordé de front et à fond, avec méthode et critique. Il mérite donc d'être pris en considération toute spéciale.

Il est divisé en quinze chapitres, dont voici les titres : I. Mise des biens du clergé à la disposition de l'État ; législation de l'Assemblée constituante sur les ventes des biens nationaux ; — II. Ventes de première origine dans la Gironde (1790-fin 1793) ; — III. Ventes de première origine dans le Cher (1791-fin 1793) ; — IV. Suite de l'histoire des ventes de première origine ; — V. Confiscation des biens des émigrés ; — VI. Des conditions dans lesquelles s'effectua la vente des biens de deuxième origine ; — VII. Vente des biens de deuxième origine dans la Gironde (an II-an IV) ; — VIII. Vente des biens de deuxième origine dans le Cher (an II-an IV) ; — IX. Fin de la Convention ; ventes d'après les lois de prairial an III ; — X. Les ventes de biens nationaux sous le Directoire ; — XI. Les ventes de biens nationaux sous le Consulat et l'Empire ; — XII. Les cessions et les reventes de biens nationaux ; — XIII. Les lois de 1814 et 1825 ; rétrocessions aux familles des anciens propriétaires ; reconstitution partielle des anciennes propriétés territoriales ; — XIV. Ventes des biens nationaux dans quelques communes de la Gironde et du Cher ; — XV. Conclusion. — En appendice, des tableaux de la dépréciation du papier-monnaie et de la contenance des anciennes mesures agraires dans la Gironde et le Cher, et quelques documents inédits.

On voit comment est construit l'ouvrage : il contient un exposé géné-

1. L'ouvrage, présenté à l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1907, pour le concours du prix Rossi, a obtenu la première récompense. J'ai précédemment rendu compte (t. X, p. 368) de deux autres mémoires couronnés, ceux de MM. Vialay et Lecarpentier.

2. Rappelons l'enquête entreprise par la Commission de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, les deux circulaires que cette commission a déjà rédigées, les recueils publiés par ses soins : celui de M. Charléty, sur la vente des biens nationaux dans le Rhône, celui de M. Moulin, dont le premier volume est paru, sur la vente dans les Bouches-du-Rhône. Plusieurs autres recueils sont en préparation (Ille-et-Vilaine, Calvados, Yonne, Vosges, Meuse, Eure-et-Loir etc.). — Rappelons aussi que M. Ph. Sagnac a présenté ici même (t. VII, p. 737-775) un exposé d'ensemble de la question, d'après les travaux existants.

ral, fondé sur deux études monographiques qui ont fourni la base des conclusions de l'auteur. On pourra trouver cette base un peu étroite. Mais M. M. l'a élargie en faisant état des résultats acquis pour d'autres régions. En somme, il a disposé de matériaux suffisamment nombreux et sûrs pour la synthèse qu'il nous présente, synthèse provisoire sans doute, mais non pas aventureuse, et qui, au demeurant, ne s'étend pas absolument à toutes les parties du sujet.

Quelques-unes d'entre elles sont, en effet, simplement esquissées, ou même passées sous silence. Sur la législation, M. M. s'est contenté de donner les renseignements indispensables ; il n'a pas cherché à résumer les longs débats dont les domaines nationaux ont été l'objet au sein des assemblées révolutionnaires ; il a seulement emprunté aux principaux discours des citations, d'ailleurs bien choisies et intéressantes, surtout pour la période du Directoire. Sur la question de l'administration centrale des domaines nationaux, M. M. s'est montré encore plus réservé ; il aurait dû consacrer quelques pages aux organes qui furent chargés de gérer ces domaines et d'en diriger la vente ; il aurait dû indiquer le rôle considérable joue par Amelot, qui a montré, dans ses écrasantes fonctions, autre chose qu'une « regrettable étroitesse de vues » (p. 59). On nous fournit (p. 159 et suiv.) des détails curieux sur les fermiers des biens nationaux et leurs agissements, mais on ne nous fait pas assez connaître, par des exemples, l'histoire administrative et politique de l'opération, la part qu'y ont prises les administrations de département et de district, les municipalités. Il aurait été bon de mentionner autrement qu'en quelques lignes (p. 34-35) la question des biens des hôpitaux. Si l'exécution de la loi du 10 juin 1793 sur le partage des communaux est exposée assez longuement, on ne nous dit à peu près rien du sort des domaines de la Couronne et des domaines engagés, ni de la vente des droits féodaux devenus propriété de la nation, et du rachat de ces droits. Visiblement, toute l'attention de l'auteur s'est concentrée sur la vente proprement dite et ses résultats ; du reste, c'était là le point capital, et on ne saurait adresser à M. M. d'autre reproche que d'y avoir un peu exclusivement insisté [1].

La question de la vente des biens de première origine a soulevé et soulève encore d'ardentes polémiques. On a parlé de spoliation, de violence faite à la conscience publique. M. M. arrive à des conclusions opposées ; il montre, — et il y a les plus sérieuses raisons de croire que les recherches ultérieures fortifieront sa thèse — que la nationalisation des biens d'église

1. M. M. n'a pas essayé de déterminer l'étendue et la valeur de la propriété ecclésiastique en 1789. Il a bien fait. Cette question si difficile exigera une, ou plutôt des études spéciales.

a été presque unanimement approuvée par les contemporains ; ce qui le prouve, c'est, d'une part, l'extrême rareté des protestations, et, d'autre part, la rapidité avec laquelle ces biens se sont vendus, l'empressement que bourgeois, nobles [1], ecclésiastiques même ont mis à les acquérir, les hauts prix qu'ils ont atteints. « La vente des biens nationaux s'est faite pendant cette première période, surtout en 1790 et 1791, avec un remarquable succès » (p. 66).

Il n'en a pas été de même de la vente des biens d'émigrés. Confisqués dans une pensée « de colère et de vengeance », jetés en masse sur le marché par les décrets de juin et de juillet 1793, au milieu des circonstances les plus critiques, alors que les capitaux, menacés par les mesures révolutionnaires prises pour contraindre les riches à participer à la défense nationale, tendaient à se dissimuler, ils se vendent à des prix beaucoup plus bas, inférieurs, étant donnée la dépréciation de l'assignat, à leur valeur réelle. Et cette seconde partie de l'opération, conduite avec une précipitation qui engendre des injustices et des abus criants, aboutit en trop d'endroits au gaspillage de la fortune publique.

Favorisé par l'instabilité et les imprudences de la législation, ce gaspillage devint encore plus scandaleux sous le Directoire, lorsque le discrédit du papier-monnaie atteignit ses dernières limites. Ce fut la belle époque pour les marchands de biens, les agioteurs ; la bourgeoisie qui composait les Conseils du Directoire en profita, et l'on vit des hommes politiques notoires, comme Rovère, membre du Conseil des Anciens, se livrer en toute tranquillité à des spéculations parfaitement immorales.

Tel est le jugement porté par M. M. sur l'évolution générale des ventes, de 1790 à l'an VIII, et leurs résultats financiers. Sur une autre question très importante, celle de la répartition sociale des acquéreurs, ses conclusions sont aussi nettes et instructives. Dans les départements de la Gironde et du Cher — et, quelques lacunes que présentent nos connaissances, on peut affirmer que ces départements ne constituent pas une exception, — les biens de première origine ont été vendus pour la plupart sans division, et sont tombés surtout entre les mains de la bourgeoisie, sans que, d'ailleurs, la classe ouvrière et paysanne ait été exclue des adjudications. Les biens de deuxième origine ont été l'objet d'achats à peu près égaux de la part des bourgeois, et des paysans ou des « sans-culottes ». Ici, le morcellement a été la règle ; mais il faut observer que la plupart de ceux qui ont acheté étaient déjà propriétaires, en sorte que c'est moins le nombre des petits propriétaires qui a été accru, que la fortune immobi-

1. La Reine elle-même leur donna l'exemple. Voir les extraits de sa correspondance avec Fersen, cités par M. Marion, p. 69.

lière possédée par les petits propriétaires. La loi du 10 juin 1793 sur le partage des communaux, celle du 13 septembre de la même année, qui prescrivait de réserver sur les biens d'émigrés, dans les communes dépourvues de communaux, des lots d'une valeur d'environ 500 livres, pour en doter, avec des facilités spéciales de paiement, les chefs de familles non propriétaires d'une terre ayant au moins cette valeur, semblent n'avoir eu, dans la pratique, qu'une portée restreinte [1].

Les derniers chapitres de l'ouvrage ne sont pas moins suggestifs que les premiers. Je signalerai particulièrement ceux qui traitent de la question des cessions et reventes (elles ne semblent pas avoir été fructueuses pour ceux qui s'y sont livrés, la baisse des biens étant constante, et, quoique nombreuses, elles l'ont été moins que les achats définitifs), et de la loi de 1825 sur l'indemnité du milliard (celle-ci a été inférieure, probablement de moitié, à la valeur des biens confisqués, et cette loi « réparatrice » consacre, en fin de compte, l'appauvrissement de la noblesse émigrée).

Je voudrais avoir donné par cette rapide analyse [2] une idée suffisante du livre de M. M., de la richesse et de la nouveauté de son contenu. Tout y est substantiel ; les notes sont aussi intéressantes que le texte. Ce que je n'ai pu exprimer, c'est le caractère vivant de l'exposé, les qualités de netteté et de vigueur du style, et de l'esprit qui s'y reflète : qu'on lise, par exemple, les quatre pages (37-41) sur la méthode employée pour le classement des acquéreurs. Ces qualités tendent parfois à se transformer en défauts, et il arrive que l'indépendance de M. M. confine au parti-pris. Son appréciation du Concordat, mesure pacificatrice nécessaire (p. 319), pourrait être contestée. D'autre part, je ne saurais souscrire sans réserves au jugement qu'il porte (*passim*) sur l'œuvre financière de la Révolution [3] ; je crois que M. M. se laisse aller à un pessimisme exagéré, et qu'il attache trop d'importance à l'inobservation, par les révolutionnaires, des préceptes de l'économie politique. Dans ce domaine, nos connaissances sont encore des plus vagues, fondées sur une tradition non vérifiée, et il faudra, pour établir le bilan financier de la Révolution, avoir d'abord un livre, qui manque, sur les assignats [4], ensuite une série de monographies locales sur le com-

1. Les documents dont a disposé M. M. ne lui ont pas permis de traiter à fond la question des achats par les fermiers : ont-ils fréquemment acheté les biens qu'ils détenaient ? Pour certains départements, par exemple l'Aube, les Bouches-du-Rhône, cette étude est possible, et donne d'intéressants résultats.

2. A signaler un lapsus : p. 147, il est question du Comité de législation en thermidor *an IV*. — Page 18, Rewbell pour Reubell.

3. Par exemple, ce qu'il dit, p. 135-138 des mesures contre les riches en 1793 et en l'an II mériterait une ample discussion.

4. Avec raison, M. M. emploie, pour réduire les sommes, assignats en valeur réelle, les

merce, l'industrie, les transactions entre particuliers de 1789 à l'an VIII. Sans me lancer dans de vaines hypothèses sur les résultats probables de cette enquête qui est à peine commencée [1], je constaterai que, d'après M. M. (p. 364-365), la vente des biens nationaux a été un moyen puissant — l'histoire de la Restauration en fournit la preuve — d'attacher une foule de gens au maintien de la Révolution, et (p. 393) que celle-ci a déterminé un accroissement général de la richesse, « un mouvement ascensionnel très marqué dans toutes les classes de la société ». Et j'insisterai, en terminant, sur la valeur de ce livre capital, qui vient à son heure, qu'il faudra refaire dans quelques années, mais dont l'apparition aura marqué une date, et qui va contribuer activement au progrès des études en cours sur l'histoire économique de la Révolution. — P. Caron.

Abbé L. Dantin. **François de Gain-Montaignac, évêque de Tarbes (1782-1801) et son diocèse pendant la Révolution.** Paris, Letouzey et Ané, 1908. In-8, xv-559 p. (grav. et plan).

Ce livre, comme l'indique son titre, contient à la fois une biographie, celle d'un évêque réfractaire à la Constitution civile, l'histoire de son diocèse depuis les débuts de la Révolution jusqu'à l'application du Concordat, et l'étude des relations entre l'évêque émigré et la partie de son clergé et de ses fidèles restés en communion d'idées avec lui. François de Gain de Montaignac, né en 1744, d'une famille de vieille noblesse limousine, fit ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice ; aumônier du roi en 1779, il fut, en 1782, nommé évêque de Tarbes. En 1790, il refuse de former le Conseil épiscopal prescrit par la Constitution civile et, quand il reçoit le décret du 27 novembre ordonnant aux archevêques, évêques et curés de prêter le serment, il quitte Tarbes, le 9 décembre, et se retire à Saint-Sébastien, où il reste trois mois. Il revient le 12 mars à Tarbes ; mais, le 20, l'assemblée électorale du département élit J.-G. Molinier évêque des Hautes-Pyrénées. Mgr de Gain reste encore deux mois et continue à officier dans la cathédrale ; mais, l'avant-veille de l'installation du nouvel évêque, il quitte la ville sans bruit (20 mai), après avoir fait imprimer une Ordonnance où il règle l'exercice du culte privé. Son refus d'accepter la Constitution civile ne fut d'ailleurs pas imité par la majeure partie de son clergé. M. D. constate que, numérique-

---

tableaux de dépréciation publiés en exécution de la loi du 5 messidor an V. Mais il faut noter que ces tableaux résultent d'un compromis entre les créanciers et les débiteurs, et qu'ils n'ont pas une valeur absolue. Je renvoie, sur ce point, à ma réédition des dits tableaux (publication de la Commission de l'histoire économique de la Révolution).

1. Par les soins de la Commission de l'histoire économique de la Révolution.

ment, le schisme « eut l'avantage, un avantage écrasant. Les quatre cinquièmes de nos prêtres se détachèrent de l'évêque légitime et se rallièrent à l'intrus ».

Mgr de Gain se retire d'abord en Espagne, à Montserrat; puis, craignant l'arrivée des troupes françaises, il quitte, en septembre 94, l'Espagne pour l'Italie, où Pie VI lui assigne comme résidence un couvent de Cordeliers à Lugo ; il y reste deux ans ; l'arrivée des Français le force à de nouvelles pérégrinations ; il va à Rimini, traverse l'Adriatique, séjourne un moment à Trieste, revient en Italie, arrive à Naples, qu'il quitte à l'approche de l'armée française, songe à rejoindre ses deux frères qui sont à Mittau, près de Louis XVIII ; mais, cédant aux sollicitations d'un gentilhomme portugais, il se rend à Lisbonne, où il arrive au printemps de 1800. En 1808, les événements militaires le font encore partir, et il gagne Londres, où il meurt en juin 1812.

Soutenu, au cours de cette existence agitée, par une foi profonde, François de Gain montra une dignité de caractère qui inspire le respect. Royaliste jusqu'à la fin de sa vie, il fut un adversaire irréductible de tout ce qu'institua la Révolution. Non seulement il condamna le serment prescrit par la Constitution civile, puis le serment de liberté-égalité décrété le 14 août 92, mais il défendit expressément à ses prêtres de faire la promesse de soumission et obéissance aux lois de la République, exigée par le décret du 11 prairial an III ; en quoi son ancien métropolitain, l'archevêque d'Auch, trouva son zèle excessif. A plus forte raison il proscrivit le serment de haine à la royauté imposé par la loi du 19 fructidor ; il repoussa encore la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII, qu'approuvèrent pourtant les prélats présents en France et un certain nombre de ceux qui étaient à l'étranger, notamment les archevêques d'Auch et de Toulouse. Lors du Concordat, il se démit, sur la demande de Pie VII, de son siège épiscopal ; mais il n'accepta qu'avec résignation ce Concordat, conclu en dehors du « roi » qu'il considérait toujours comme son souverain légitime ; il n'accepta pas, en tout cas, les articles organiques, qu'il qualifiait de « funestes et sacrilèges » et il se joignit aux trente-six prélats non démissionnaires pour signer les « réclamations » par lesquelles ils adressaient à Rome leurs représentations et leurs plaintes.

Parallèlement à l'odyssée de Mgr de Gain, M. D. retrace la vie et le rôle de son vicaire général, l'abbé de Casteran, qui, retiré à Saragosse après le décret du 26 août 92, y resta jusqu'en juin 1802, et étudie ses rapports avec son évêque et ses anciens paroissiens. Enfin, il rapporte les événements politiques et religieux qui se produisirent à Tarbes pendant la même période et qui ont quelque lien avec son sujet. Il a utilisé, pour éta

blir son récit, des documents émanés de ces personnages : deux volumes d'instructions pastorales de Mgr de Gain, qui, de l'étranger, ne cessa de diriger son diocèse jusqu'à sa démission ; les lettres de l'évêque à l'abbé de Casteran (au nombre de 136) et à ses neveux (au nombre de 172) ; le résumé d'un grand nombre de lettres de l'abbé de Casteran à sa sœur ou à son évêque. M. D. s'est également servi du « Journal de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes », du P. Laspales, édité récemment par M. le chanoine Ricaud, et dont il a été rendu compte ici même (cf. la *Revue*, VIII, 734). Le livre de M. D. semble avoir été écrit surtout dans un but d'édification religieuse ; les jugements sur les hommes et les choses de la Révolution y sont empreints d'un esprit nettement hostile ; mais il contient, grâce à sa documentation, des renseignements dont l'historien pourra tirer profit. — P.-R. MAUTOUCHET.

Ernest DAUDET. **L'exil et la mort du général Moreau**. Paris, Hachette, 1909. In-12, IX-267 p.

Le sujet de ce livre n'est pas neuf. Si M. E. Daudet [1] a cru bon de raconter une fois de plus des faits aussi connus, c'est qu'il disposait, dit-il, de « documents qui nous semblent devoir les éclairer de la plus vive lumière ». Il s'agit des lettres intimes de Moreau à sa femme, pendant le procès, et à sa famille, pendant l'exil en Amérique. D'autre part, M. D. a eu communication, dans les archives russes, de pièces inédites sur les tentatives d'embauchage dont Moreau a été l'objet, dès 1805, de la part de la Russie, et sur la négociation de 1813, qui détermina son retour en Europe. Ces divers documents, largement reproduits *in-extenso* sont intéressants. Les lettres de 1804 confirment le jugement porté par le Ct Picard (*Bonaparte et Moreau*, 1905) sur le rôle politique de Moreau pendant le Consulat : rôle d'opposant muet, vacillant, insaisissable ; l'iniquité du procès est hors de doute. Des pièces relatives aux pourparlers de 1813, il ressort que Moreau aurait songé à prendre le commandement, non d'une armée étrangère, mais d'un corps recruté parmi les Français prisonniers en Russie. D'ailleurs, son but reste vague, et on ne peut dire quel sentiment domine dans son esprit : désir de vengeance — surtout après le traitement rigoureux infligé à sa femme lors de son voyage en France en 1812 — ou espoir de substituer au despotisme impérial une monarchie tempérée. Il est mort trop tôt, et on ne saura jamais précisément à quels mobiles il a obéi : peut-être lui-même ne s'en rendait-il pas un compte exact.

1. L'ouvrage a été d'abord publié en articles dans la *Revue des Deux-Mondes*. Voir les analyses que nous en avons données, t. XI, p. 391, 392 et ci-dessus, p. 56.

En somme, ce que rend évident la « vive lumière » dont parle M. D., c'est qu'il est très difficile de voir clair dans la psychologie de Moreau. Il n'est pas plus aisé d'apprécier équitablement son attitude en 1813. Aujourd'hui, M. D. se montre indulgent ; demain, un autre historien se montrera sévère.

Il paraît que M. Gilbert Augustin-Thierry prépare un travail sur la conspiration de 1804. Souhaitons qu'il parvienne à savoir et à dire en quoi a consisté, au juste, l'opposition anti-consulaire de Moreau et de ses amis. Et formons le vœu qu'il n'emprunte pas au livre de M. D., en même temps que les textes qu'il contient, la méthode déplorable qui consiste à n'indiquer aucune référence [1]. — P. Caron.

M. Ferdinand-Dreyfus. **L'assistance sous la seconde République (1848-1851)**. Paris, E. Cornély, 1907. In-8, 220 p. (Bibliothèque d'histoire moderne, t. III, fasc. 1er).

M. Ferdinand-Dreyfus a réuni dans ce volume les leçons du cours libre qu'il a professé à la Sorbonne en 1904-1905 sur l'assistance sous la seconde République. Les études antérieures de M. F.-D., la thèse récente de M. C. Bloch ont mis en lumière l'importance de ces questions d'assistance pour l'histoire sociale de la Révolution de 1789. Cette importance est peut-être plus considérable encore pour la Révolution de 1848. La seconde République, née d'une crise profonde de misère, vit se poser devant elle le problème de l'assistance et toute sa vie politique se trouva dirigée par cette question. M. F.-D. a esquissé rapidement les diverses solutions proposées et les efforts tentés pour les réaliser.

La documentation de M. F.-D. est en grande partie inédite. Elle consiste principalement dans les procès-verbaux des Commissions parlementaires d'assistance, conservés aux Archives de la Chambre. La première Commission, élue par la Constituante, siégea du 6 décembre 1848 au 19 février 1849 sous la présidence d'Athanase Coquerel (dossier 88). La seconde fut formée par la Législative ; elle se réunit du 13 juillet 1849 au 9 février 1850 et fut présidée par Mgr Parisis, évêque de Langres (dossiers 169-170). Les quelques extraits cités par M. F.-D. montrent tout l'intérêt que présenterait la publication complète de ces papiers. Il faut joindre à ces documents quelques fragments des procès-verbaux du Comité de Constitution (dossiers 518-519) et du Comité du travail. A côté de ces sources inédites, les principaux documents imprimés utilisés sont les *Annales de la Charité* et les *Mémoires* d'Armand de Melun.

1. Tout ce qu'on peut supposer, d'après une note de la page 81, c'est que les lettres de Moreau ont été communiquées à M. D. par les descendants du général.

M. F.-D. n'a pas jugé bon de donner une bibliographie d'ensemble de ces sources. C'est là une lacune regrettable. De telles bibliographies sont, dans l'état actuel des travaux, particulièrement utiles pour l'histoire de la seconde République, dont tous les documents sont dispersés à l'extrême.

Après avoir montré la renaissance et la prédominance de l'assistance privée depuis le Consulat, M. F.-D. indique comment, sous la Monarchie de juillet, des conditions sociales nouvelles, le progrès industriel créant des formes de paupérisme jusqu'alors inconnues, le développement du machinisme provoquant des crises et des émeutes de misère, l'éclosion des écoles socialistes, font naître une conception différente de l'assistance : elle apparaît de plus en plus comme une fonction d'État, comme un droit que l'on intitule *droit au travail*. Le problème de l'assistance se confond ainsi avec le problème du travail, et le décret du 26 février 1848, par lequel le Gouvernement provisoire proclame le droit au travail, ouvre, dans l'histoire de l'assistance, une phase toute nouvelle. Pour cette phase si importante, M. F.-D. s'est contenté de la moitié d'un chapitre (chap. II). Après avoir fait ressortir l'intérêt du problème, il se borne, pour toute la période de février à juin, à un résumé beaucoup trop bref. La question aurait gagné à être étudiée avec plus d'ampleur. Il aurait été utile de rechercher d'une manière plus minutieuse les origines de cette notion du droit au travail, et de montrer comment elle se précise pendant les premiers mois de la République, non seulement dans les professions de foi des candidats à l'Assemblée Constituante, comme l'a fait M. F.-D. d'après un article de M. H. Moysset, mais aussi dans les journaux et les délibérations des clubs. De même pour les Ateliers nationaux qui ne sont, en somme, qu'une des mesures inspirées par la conception nouvelle de l'assistance. M. F.-D. ne met pas assez en lumière le lien qui unit les Ateliers nationaux organisés par le Gouvernement provisoire et les anciens Ateliers de Charité ; il indique simplement d'un mot (p. 49) leur analogie avec les ateliers de 1789 créés contre le chômage par le Comité de mendicité et la municipalité de Paris. Une étude des Ateliers de charité, fondés en province à la suite de la crise des subsistances de 1847, aurait pu mettre en évidence ce caractère des Ateliers nationaux. Quelques documents des Archives nationales, les deux liasses 74.472 et 74.473 de la série F^{15} et plusieurs autres de la série F^{15} I auraient fourni des renseignements à ce sujet.

Les journées de juin marquent le moment où cette idée de l'assistance conçue comme un droit social va progressivement s'effacer. C'est dans les délibérations du Comité de constitution et dans la discussion publique à

l'Assemblée du 11 au 15 septembre 1848 que M. F.-D. suit les efforts du parti de l'ordre pour faire disparaître cette notion. Thiers, Dufaure, Tocqueville finirent par l'emporter et le vote du 15 septembre rejetait définitivement le droit au travail. L'assistance cessait d'être un droit social ; elle redevenait un secours fraternel.

C'est en partant de ce principe que le ministre de l'Intérieur, Dufaure, élabora son grand projet du 27 novembre 1848 sur l'organisation d'ensemble de l'Assistance publique. La Commission élue pour examiner le projet précisa le caractère que l'on entendait donner dorénavant à l'assistance, caractère philanthropique et, dans une certaine mesure, religieux. Ces idées se retrouvent dans le rapport du président, Athanase Coquerel, déposé le 26 février 1849. La Constituante se borna d'ailleurs à ajourner le projet Dufaure.

Avec la Législative, nouveau recul sur les idées de février. Il ne s'agit même plus maintenant d'un secours fraternel dû par l'État ; l'assistance redevient l'ancienne charité, « superflu de la morale », comme dit V. Cousin. Dans cette période, ce sont les droits de l'État qui vont être mis en discussion. M. F.-D. définit très clairement la politique de la majorité conservatrice ; ce qu'elle cherche, c'est à émanciper la charité de la tutelle de l'État, à rendre la prépondérance à la charité privée, devenue de plus en plus confessionnelle ; son désir c'est, en somme, sous des apparences de libération, le rétablissement du catholicisme dans l'assistance ; ce qu'elle prépare c'est « une loi Falloux pour l'Assistance » (p. 138). Rien de plus instructif que de comparer à cet égard les procès-verbaux de la seconde Commission d'assistance et ceux de la première. Dans cette deuxième Commission, c'est Armand de Melun, le représentant du mouvement social catholique, l'organisateur, en 1848, de l'œuvre privée des Fraternités, qui défend les droits de l'État contre Montalembert et Thiers. Le rapport de Thiers du 28 janvier 1850 donne la conclusion de tout le débat : dans la crainte d'une apparence de socialisme, il proclame l'impuissance de l'État.

Nous trouvons ainsi toute une évolution qui, du décret du 26 février 1848, de la proclamation du droit au travail, nous conduit au rapport de Thiers de janvier 1850, au « non possumus » du gouvernement conservateur. En retraçant cette évolution, complétée par l'analyse des lois fragmentaires d'assistance sociale votées par la Législative, M. F.-D. apporte une sérieuse contribution à l'histoire générale de la seconde République [1]. — A. Crémieux.

1. A corriger, p. 102, dans l'énumération des quartiers du XIIe arrondissement, Faubourg Saint-Michel par Faubourg Saint-Marcel.

P. Villey. **Les sources italiennes de la « deffense [1] et illustration de la langue françoise » de Joachim du Bellay,** Paris, Champion, 1908. In-12, XLVII-162 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance).

L'étude des sources des œuvres littéraires est fort à la mode aujourd'hui et s'est révélée féconde en résultats. En employant cette méthode M. Villey a pu écrire sur les *Essais* un ouvrage d'une importance capitale. Des recherches analogues entreprises à propos de la *Deffence* l'ont conduit à ce résultat imprévu : c'est que plusieurs chapitres de l'œuvre célèbre de Joachim du Bellay sont imités et même littéralement traduits de l'italien. La lutte entre le latin et la langue italienne avait rempli tout le XVe siècle ; au début du XVIe le triomphe de l'italien était assuré, dans presque tous les genres, sans que cependant les partisans du latin eussent désarmé. Les apologies de l'une ou l'autre langue n'avaient cessé de paraître. C'est aux apologies italiennes en faveur du toscan que s'adressèrent les Français lorsqu'ils voulurent, eux aussi, défendre la langue française contre les partisans du latin. Chez nous le débat surgit un siècle plus tard que chez nos voisins d'au delà des Alpes. Les arguments qui étaient devenus une banalité en Italie conservaient encore une certaine nouveauté en France. D'ailleurs on n'avait pas à cette époque sur la propriété littéraire les idées d'à présent. On ne se faisait pas scrupule de démarquer et de piller ce que l'on trouvait bon chez autrui. On traitait les modernes comme on faisait les anciens ; et pour nos écrivains les Italiens étaient presque aussi vénérables que les anciens. On ne saurait donc s'étonner outre mesure que Joachim du Bellay, entreprenant de défendre la langue française, ait pris dans le *Dialogo delle Lingue* de Sperone Speroni, paru en 1542, ce qui lui paraissait conforme à son dessein. Les chapitres I, III, IX, X et XI du livre I, le chapitre III du livre II, sont ainsi constitués en tout ou partie d'une traduction de l'italien et çà et là on retrouve d'autres emprunts, moins importants, dont M. Villey a soigneusement dressé la liste (appendice II). Le lecteur, curieux de vérifier le rapprochement, le pourra sans peine, puisque le *Dialogo delle Lingue* est reproduit intégralement à l'appendice I. La défense de la langue française chez Joachim du Bellay dérive donc « d'une manière très directe d'un courant de plaidoyers en faveur de la langue vulgaire de l'Italie ». Il est probable qu'il en est de même pour la partie où Joachim expose sa méthode pour illustrer la langue. Mais sur ce point M. V. n'a pu retrouver la source précise : il est possible d'ailleurs que du Bellay ait emprunté les idées sans reproduire les expressions mêmes de son

1. *Sic*, par suite d'un lapsus qui n'existe que sur le titre.

modèle. Quoi qu'il en soit, l'intermédiaire reste encore à découvrir.

Pour l'instant, ce qui est sûr, c'est que « l'originalité de la *Deffence et Illustration* est beaucoup moins grande qu'on ne l'a pensé jusqu'à présent. En réalité elle est à peu près nulle. Il ne s'agit plus de relever quelques réminiscences de l'antiquité, comme on l'a fait ; il faut reconnaître que toutes ses idées sont empruntées, que des pages entières sont copiées... La *Deffence* méritera toujours d'être étudiée avec soin parce qu'elle n'est pas seulement une œuvre littéraire, elle est le programme de la *Pleiade* ; mais il n'y faut pas chercher la création du classicisme soudainement éclos dans le cerveau de quelques écoliers. Pour l'expliquer, il ne suffit plus d'y voir une réaction contre l'art poétique de Sibilet et d'en célébrer la nouveauté : l'essentiel est de la rattacher étroitement à un mouvement d'idées tout italien et d'y montrer le reflet de théories italiennes. » — On retrouvera dans ce petit volume l'érudition abondante et précise dont M. V. avait déjà donné les preuves dans son *Montaigne*. Elle lui a permis d'apporter du nouveau sur un auteur et sur un sujet que l'on pouvait croire épuisés après les remarquables travaux de MM. Chamard, Séché et Vianey, et d'écrire un chapitre curieux et important de l'histoire de l'italianisme en France. — V.-L. Bourrilly.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales Révolutionnaires. 1908.

Octobre-Décembre. = A. CHUQUET. *Monsieur Josse*. [Pseudonyme pris par Antoine Estienne, qui fut royaliste ardent avant de devenir, en 1792, jacobin fougueux. M. C. analyse deux de ses écrits : le « Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle et des marchés de Paris », paru au début de 1789, où sont malmenés le fisc, le clergé, les accapareurs, les parlementaires et les nobles, tandis que le roi et Necker sont couverts d'éloges ; et le « Journal des Halles », publié en 1790, où Estienne invective le duc d'Orléans (qu'il appelle Philippe Capon), Marat, Danton, Linguet, etc. ; seul, Camille Desmoulins trouve grâce devant lui : il le traite en enfant gâté.] — A. MATHIEZ. *Les propositions du roi au pape pour le baptême de la Constitution civile du clergé*. [Si Pie VI, qui avait accepté en 1782 les réformes apportées par Catherine II dans l'organisation du clergé catholique russe, montra beaucoup plus d'intransigeance à l'égard de la Constitution civile, c'est parce que « dans les affaires de France le temporel et le spirituel étaient intimement mêlés ». En juin et juillet 1790, son opposition est un « artifice diplomatique » : il veut peser sur l'Assemblée constituante, l'effrayer, pour empêcher la réunion d'Avignon et du Comtat. Les brefs du 10 juillet à Lefranc de Pompignan, Champion de Cicé et au roi, où les historiens ultramontains ont vu la condamnation sans appel de la Constitution civile, ne coupent nullement les ponts, et sont simplement destinés à produire un effet d'intimidation. Tout porte à croire qu'à cette date de juillet 1790, Louis XVI, ses ministres, les évêques de l'Assemblée espèrent obtenir de Rome « le baptême de la Constitution civile ». On n'a pas noté que le roi a accepté dès le 22 juillet, avant l'arrivée des brefs, le décret du 12, et qu'il en a simplement retardé la promulgation, afin de prendre « les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution ». M. M. reproduit, pour la première fois, en les commentant, les instructions du 1er août à Bernis, sur la demande d'approbation provisoire à présenter au pape : ce qu'on désire de celui-ci, c'est qu'il laisse effectuer le remaniement de la carte ecclésiastique du royaume, qu'il invite à se démettre les évêques dont les sièges sont supprimés, et qu'il consente à la désignation, par élection populaire, des titulaires des sièges nouveaux ; on pourra, ultérieurement, procéder à « l'examen de toutes les questions que le Saint-Père jugera convenable de traiter ». Il est remarquable que ce sont les archevêques du Conseil qui ont combiné ces dispositions, d'accord avec leurs collègues de l'Assemblée.] — L. HENNET. *Une femme soldat. Anne-Françoise-Pélagie Dulierre*. [Née à Angers en 1770, engagée en 1792

en même temps que son frère, elle servit dans une compagnie de canonniers à l'armée du Nord et fut nommée sous-lieutenante en 1793. Elle passe alors à l'état-major des armées du Nord et des Ardennes, comme adjointe aux adjudants généraux, et les ennemis de Custine prennent texte de la présence de cet « officier femelle » auprès de lui pour l'accuser d'avoir choisi, comme aide de camp, une femme habillée en homme. Pélagie Dulierre a dû être congédiée en septembre 1793, et la Convention lui accorda en décembre une gratification de 1200 livres. On perd ensuite sa trace.] — Ch. VELLAY. *Le numéro VII du « Vieux Cordelier »*. [Ce numéro, écrit et imprimé en ventôse an II, avant l'arrestation de C. Desmoulins, a été l'objet d'une première publication, défectueuse, en 1795 ; à ce premier texte, des additions ont été faites par Matton (1836), Carteron (1858) et Claretie (1874). Pour en donner une édition définitive, il faudra utiliser les manuscrits de Panis qui, avec Mme Duplessis, mère de Lucile, classa les papiers de son ami, et en a copié, fort exactement, semble-t-il, d'assez longs fragments ; ces copies sont très précieuses, les originaux étant perdus. M. V. publie, d'après elles, cinq fragments du numéro VII, dont quatre sont inédits ; le cinquième fournit un texte préférable à celui qu'a donné Matton.] — H. BUFFENOIR. *Les portraits de Robespierrre*. [Suite ; continué dans le no de janv.-mars 1909, et à suivre. III. Portraits gravés.] — *Mélanges* : A. Mz. *Marat « père des sociétés fraternelles »*. [Ce titre est décerné à Marat, dans une lettre ouverte que lui adresse Fréron en février 1791 ; « Marat accepte cette paternité et profite de l'occasion pour tracer aux sociétés fraternelles, ses filles, un programme d'action ». M. Mz fait remarquer que le rôle, qui paraît avoir été si important, des « sociétés fraternelles » est encore très mal connu.] — *Documents* : H. LYONNET. *Collot d'Herbois, critique dramatique*. [Compte rendu des « Époux mécontents », opéra-comique représenté le 12 avril 1790 au théâtre de la Montansier.] A. C[HUQUET.] *Le 2e bataillon des volontaires des Ardennes (1793-1794)*. [M. C. a retrouvé et publie la deuxième partie d'un rapport sur les marches et cantonnements de ce bataillon dans l'Argonne, en Belgique et en Flandre, dont il avait donné la première partie en 1894 dans la « Revue historique ardennaise ». Ce rapport, rédigé par le conseil d'administration, est daté du 24 messidor an III.] — *Notes et glanes*. [Notes de lecture sur Bailleul, le port de la Carmagnole, Marie-Antoinette (épigramme de 1790), Merlin de Thionville au 9 thermidor, la noblesse sous l'ancien régime, Robespierre au collège d'Arras.]

1909. Janvier-Mars. = A. MATHIEZ. *Diplomatie romaine (juillet-septembre 1789)*. [Irritation de Bernis devant les progrès de la Révolution ; il craint de perdre une partie de ses pensions, et des revenus de son siège, transformé en un simple évêché ; ses liaisons de plus en plus intimes avec Vaudreuil, l'homme de confiance du comte d'Artois : tout cela le prépare mal à conduire loyalement la négociation délicate dont il est chargé. En fait, il a eu une attitude équivoque, endormant Montmorin par ses assurances optimistes, et encourageant la résistance du pape plutôt qu'il ne la combat. C'est ce qui ressort de l'examen de sa correspondance, et des deux « pro memoria » qu'il rédigea pour Pie VI au milieu d'août : « il lui conseillait de condamner immédiatement et dans un bref solennel, dont il lui traçait le plan et le contenu, toutes les erreurs doctrinales de la Constitution civile, et il

voulait cependant que le même bref accordât l'autorisation provisoire de mettre à exécution cette œuvre d'abomination ». Les puissances catholiques, les émigrés poussaient le pape à refuser ; on assimilait sa cause à celle des princes possessionnés d'Alsace, dépouillés de leurs droits comme il allait l'être du Comtat. Pourquoi a-t-il hésité si longtemps à se prononcer ? C'est sans doute parce qu'il nourrissait l'espoir secret d'obtenir la révision, l'amélioration de la Constitution civile ; c'est ensuite, très probablement, parce qu'il voulait savoir à quoi s'en tenir relativement à l'affaire temporelle, celle d'Avignon, avant de s'engager à fond dans l'affaire spirituelle.] — CH. VELLAY. *Robespierre et le procès du paratonnerre (1780-1784)*. [Nouvel exposé de cet épisode connu de la carrière juridique de Robespierre. Les débuts de l'affaire (1780-1782). A suivre.] — E. CAMPAGNAC. *Le Comité de surveillance de Melun*. [Suite. Après la retraite de Métier, le Comité subit, mais pendant peu de temps, l'influence hébertiste. Le décret du 14 frimaire lui enlève une partie de son indépendance, en le subordonnant au district, mais sans diminuer d'ailleurs son activité ; d'accord avec la société populaire, il continue à assurer la surveillance des suspects. Au début de germinal, il est renouvelé par le représentant Maure. Il ne joue plus dès lors qu'un rôle effacé, se réunit moins souvent, et ses délibérations offrent de moins en moins d'intérêt. La réorganisation ordonnée par le décret du 7 fructidor et effectuée, pour lui, le 10 frimaire an III, clôt la période jacobine de son existence, période pendant laquelle il a été composé d'hommes actifs, énergiques, francs montagnards, sortant pour la plupart de la petite bourgeoisie et même du peuple. Le quatrième comité, le comité thermidorien, est au contraire composé de bourgeois aisés, anti-jacobins et timorés. Il fait arrêter des suspects, mais ne les emprisonne pas, se borne à les admonester ; c'est surtout de l'effervescence causée par la question religieuse qu'il a à se préoccuper ; ce qu'il veut, avant tout, c'est « faire respecter la loi ». Il disparaît le 1er germinal an III. A suivre.] — *Mélanges et documents* : A. MATHIEZ. *La lecture des décrets au prône (note complémentaire)*. [Ce n est pas en février 1790, comme l'avait écrit M. M. dans son précédent article (voir la *Revue*, t. X, p. 378), mais dès décembre 1789 que l'utilisation des curés comme proclamateurs des décrets a été proposée à l'Assemblée ; et un décret du 2 juin 1790 a complété et aggravé celui du 23-26 février. M. M. cite un certain nombre de cas dans lesquels les curés profitèrent de cette obligation pour fulminer contre la vente des biens d'Église. Il y eut aussi des refus de lire les décrets sur la Constitution civile. Les curés « patriotes » appliquèrent consciencieusement la loi. Sous le Directoire, la lecture des décrets est faite par les curés des municipalités au milieu de la messe décadaire. En 1805, après Austerlitz, le préfet de la Meurthe demande à l'évêque de Nancy de faire lire au prône par ses curés les bulletins de la Grande Armée.] A. MZ. *Les préposés laïcs des paroisses constitutionnelles*. [Deux lettres du procureur général syndic Pastoret prouvent que les « préposés laïcs » institués par le célèbre arrêté du département de Paris, du 11 avril 1791, sur le culte constitutionnel, ont existé et fonctionné ; il y en avait 33, à raison d'un par paroisse ; leur traitement annuel devait être d'environ 2.400 livres.] H. FLEISCHMANN. *Une maladie de Robespierre considérée comme un deuil public*. [En pluviôse an II, d'après les rapports des observateurs de l'esprit

public.] F. B. *Robespierre en l'an IV*. [Récit, par le capitaine autrichien Ellrich, dont les « Impressions de campagne » viennent d'être traduites en français, d'une exécution en effigie de Robespierre, le 9 thermidor an IV, à Romans.] — *Notes et glanes*. [Notes de lecture sur le Comité de salut public (sa prodigieuse activité), les Dantonistes au 10 août, Fabre d'Églantine en 1782, un avis relatif à un manuscrit perdu par Robespierre dans un fiacre, en mai 1791].

La Révolution française. 1909.

14 Mars. = E. Dejean. *Un projet de discours de Louis XVI par Necker*. [Projet, de la main de Necker, du discours prononcé par Louis XVI, le 5 mai 1789, à l'ouverture des États généraux ; le texte offre un certain nombre de différences avec celui du discours qui fut prononcé. Ce document, dont le fac-simile accompagne l'article, fait partie d'une collection de livres et de manuscrits acquis par la Bibliothèque de l'État de New-York.] — A. Boutillier du Retail. *Les privilégiés et les achats de biens nationaux dans le département de l'Aube*. [Dans ce département, on trouve 40 gentilshommes acquéreurs de biens nationaux ; la somme de leurs acquisitions monte à 2.413.800 livres ; 19 achats, s'élevant à la somme de 138.170 l., et 28 rachats, montant à celle de 64.185 l., ont été opérés par des ecclésiastiques.] — F. Braesch. *Un mariage civil en octobre 1792*. [Procès-verbal de l'assemblée générale de la section de Bondy, du 13 octobre 1792, enregistrant la déclaration par laquelle Étienne Pascal et Marie-Louise Buffin s'unissent, et leur engagement d'élever leurs enfants nés et à naître « dans les principes de la république ».] — L. Abensour. *Le féminisme sous la monarchie de Juillet. Les ouvrières*. [Misère extrême des ouvrières, qu'elles travaillent chez elles ou dans des ateliers ; elles gagnent à peine un franc par jour en travaillant quinze à dix-huit heures. Conséquences physiques (mauvaise santé) et morales (ignorance, prostitution). Les moyens proposés pour remédier à cette situation contiennent déjà l'idée des retraites ouvrières, de la mutualité, de l'assistance maternelle. A suivre.] — J. Poirier. *L'opinion publique et l'Université pendant la première Restauration*. [Une polémique très vive s'engage en 1814-1815 sur la question de l'enseignement. Les nombreuses brochures qui s'en occupent peuvent se classer en trois groupes ; les unes émanent d'adversaires irréductibles de l'Université, qui en demandent la suppression (Lamennais) ou tout au moins la transformation, préconisant l'ingérence de l'Église dans l'enseignement sous forme de corps patronnés par l'État ; les secondes ont pour auteurs des partisans modérés de l'Université, qui, en reconnaissant la nécessité de modifications profondes, conservent le principe d'un corps enseignant laïque ; enfin il y a les apologistes, entre autres Villemain ; mais leurs apologies sont bien faibles et sans grande action en face des bruyants réquisitoires catholiques. Dans la presse périodique, au contraire des brochures, ce sont les journaux favorables à l'Université qui dominent ; les adversaires sont peu nombreux et leurs attaques sont voilées. A suivre.] — *Notes de lecture. I. Campanographie révolutionnaire*. [Inscriptions de cloches bénites en l'an VI, dans trois églises de l'Aube.] *II. Origine du mot « muscadin »* [attribuée au conventionnel Chabot par Beaulieu, dans ses *Essais sur les causes et les effets de la Révolution* (1803).]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1909.

Mars. = L. H. [Cne Hennequin]. *État moral des armées du Rhin et de la Moselle en l'an II.* [Extrait d'un ouvrage à l'impression sur « La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle ». I. Crise de la discipline. Au début de l'an II, les faits d'indiscipline sont assez fréquents, tant dans les régiments que dans les bataillons de volontaires ; même en cours d'opérations, de nombreux soldats quittent leur corps pour marauder. Contre ces excès, qui ont pour cause principale la détresse matérielle de l'armée, les représentants en mission et les généraux luttent énergiquement. II. Justice militaire. Les tribunaux militaires formés en exécution du décret du 12 mai 1793 n'assurant pas une répression assez prompte, Saint-Just et Lebas instituent une « commission spéciale et révolutionnaire », bientôt divisée en trois sections, et qui punit de mort les pillards. Une loi du 3 pluviôse an II crée des conseils de discipline, des tribunaux de police correctionnelle et des tribunaux criminels militaires, dont la compétence est déterminée par la gravité des délits. Importance des attributions de l'accusateur militaire, qui a la police de toute l'armée, et exerce ses pouvoirs à côté du général en chef. « La rigueur inouïe des arrêtés et jugements qui réprimaient certains délits, comme la maraude et le pillage, prouve assez que l'on tenait, aux armées du Rhin et de la Moselle, à ce que la discipline fût exacte et à ce que les officiers et soldats fussent probes et vertueux. » III. Esprit des deux armées du Rhin et de la Moselle. Militairement, il ne laisse rien à désirer vers le milieu de l'an II, et il n'exclue pas les « sentiments humains et sensibles ». D'après l'historiographe des deux armées, le chef de bataillon Legrand, « on se battait à l'armée de Sambre-et-Meuse par honneur et pour la gloire de la patrie. On faisait la guerre, à l'armée de la Moselle, par patriotisme pour le succès de la République démocratique ».] — H. B. *Les armées du Rhin au début du Directoire* (*Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle*). [Suite, et à suivre. X. La situation matérielle des armées et les projets du Directoire. Si, en germinal an IV, les armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle ont vu leur effectif dépasser 80.000 hommes, elles sont toujours dans la situation matérielle la plus déplorable. Le 18, Jourdan se déclare hors d'état de concentrer ses troupes, faute de magasins, ni de les faire vivre pendant les premiers jours de la marche en avant. Le fonctionnement des services administratifs est paralysé par le manque d'argent ; les entrepreneurs, n'étant pas payés, refusent d'exécuter leurs contrats. Voyage de Joubert à Paris pour exposer au Directoire l'état de l'armée de Sambre-et-Meuse : elle est rivée à ses cantonnements. Il en est de même pour l'armée de Rhin-et-Moselle. Après en avoir délibéré en commun à Trèves, Jourdan et Moreau s'accordent à dire que l'entrée en campagne est impossible, tant que les subsistances et les remontes ne seront pas assurées. Force est donc au Directoire d'ajourner la reprise des hostilités. Envoi du commissaire Alexandre à l'armée de Sambre-et-Meuse ; il parvient à tirer des départements réunis et de la Hollande de l'argent et des vivres ; mais les convois arrivent lentement, et, lorsque les Autrichiens rompent l'armistice, tout laisse encore à désirer. A noter d'autre part une circonstance favorable aux armées françaises du Rhin : les victoires de Bonaparte en Italie, qui vont forcer l'Autriche à affaiblir constamment, au profit de celles de la Péninsule, ses armées d'Allemagne.] — P. A. [Cne Azan].

La bataille de Messkirch, 15 floréal an VIII (5 mai 1800). [Fin. Observations critiques sur la bataille. Les Français ont perdu environ 1.500 hommes « les Autrichiens près de 4.000 ». Il n'y a pas eu à Messkirch une grande bataille dans laquelle la décision du général en chef est intervenue, mais une succession d'engagements isolés, dans lesquels chaque général de division et même chaque général de brigade a agi suivant son sentiment. » Ni Kray, ni Moreau ne s'attendaient pour le 5 mai à une lutte sérieuse ; il ne faut chercher « ni d'un côté, ni de l'autre, les grandes pensées et les promptes décisions qui font la gloire des véritables hommes de guerre ». La bataille se divise en deux phases : dans la matinée, enlèvement par les Français des positions capitales de Krumbach, Hendorf et Messkirch ; dans la soirée, furieux retours offensifs des Autrichiens, péniblement repoussés ; seule, l'arrivée successive des divisions de Lecourbe et Moreau a pu assurer l'avantage aux Français, en dépit de leur bravoure. Les résultats de la journée n'ont pas été décisifs, et les Autrichiens ne furent guère poursuivis. Ils auraient pu essuyer un désastre si Gouvion-Saint-Cyr était arrivé sur les derrières de l'archiduc Ferdinand ; Napoléon a blâmé son inaction. Lecourbe a montré une énergie remarquable, restant à cheval pendant toute la bataille, bien qu'il fût gravement indisposé. Moreau n'a joué, comme général en chef, qu'un rôle effacé. « Les mesures insuffisantes prises par Moreau exposaient Lecourbe à être battu avant que le corps de réserve pût intervenir. Si rien de fâcheux n'arriva, ce fut, comme le dit Saint-Cyr, grâce à la valeur extraordinaire des troupes, au caractère de plusieurs généraux, et à l'intelligence dont ils firent preuve. »]. — G. L. *Les services de l'arrière à la Grande-Armée en 1806-1807.* [Suite, et à suivre. IV. La route de l'armée de Mayence à Berlin (suite). Opérations du dépôt de cavalerie de Potsdam, placé sous le commandement du général Bourcier ; à la fin de novembre, il avait envoyé à l'armée plus de 3.000 cavaliers convenablement montés et équipés. Exposé des mesures prises par Napoléon, des réquisitions prescrites par lui, et exécutées avec un déchet toujours assez élevé, pour assurer les remontes de l'armée. A la fin de la campagne, on peut évaluer à près de 30.000 le nombre des chevaux perdus par la Grande-Armée, sur les 85.000 qui ont figuré sur ses contrôles pendant l'année qui vient de s'écouler. V. La route de l'armée de Berlin à la Vistule. Dès que la ligne de l'Oder est occupée, Napoléon établit la « route de l'armée » par Küstrin et Stettin ; garnisons affectées à la garde de ses deux places, constitution de magasins considérables. Jusqu'à la fin de la campagne, Küstrin a été le dépôt général de l'armée.] — *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'investissement de Paris. Ve partie : Marche des armées allemandes de Sedan sur Paris.* [Suite, et à suivre. XVII (Suite). Fin du combat de Châtillon.] — *La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre.* [Suite, et à suivre. Ordres du jour et lettres du 26 novembre 1805 au 9 mars 1806.]

Revue Historique. 1909.

Mars-Avril. = Lieut-colonel Louis Hartmann. *Les officiers de l'armée royale à la veille de la Révolution.* [L'armée en 1787 traversait une crise redoutable ; un chaos d'ordonnances trop fréquemment renouvelées avait partout répandu la con-

fusion ; les troupes manquaient d'instruction et d'entraînement ; surtout il y avait trop de généraux, trop d'officiers : 9.500 à peine faisaient un service réel sur les 35.000 que comptaient les cadres. Ces officiers étaient divisés en castes dont les intérêts étaient opposés et qui se haïssaient. La noblesse de cour accaparait les hautes charges ; les nobles de province ne pouvaient guère espérer que le grade de capitaine, tout au plus celui de lieutenant-colonel ; il fallait aux officiers des troupes de ligne 28 ans de service pour obtenir la croix de saint Louis, qui était accordée à ceux des corps privilégiés au bout de 20 ans seulement. L'armée était sans constitution, le désordre régnait partout. De nombreux écrits, brochures ou mémoires envoyés au ministère, signalent ce fâcheux état de choses. Le comte Guibert, colonel du régiment de Neustrie, fit de vigoureux efforts auprès des ministres, le comte de Ségur, puis Loménie de Brienne, pour obtenir des réformes dans le régime militaire, régime dont il avait signalé les vices dès 1772 ; il demandait, pour procéder à cette réforme, la création d'un Conseil de la guerre qui serait adjoint au ministre. Il finit par triompher des hésitations de Louis XVI et le conseil fut créé le 9 octobre 1787. En mars 1788 le roi signa dix-huit ordonnances, qui furent complétées par vingt autres entre mars et juillet. De nombreux emplois inutiles furent supprimés ; les troupes reçurent une organisation nouvelle et des mesures furent prises pour assurer l'uniformité de la discipline, de l'administration et de l'instruction. Les conditions de l'avancement étaient réglées d'une façon fixe, mais toujours à l'avantage des nobles de cour. Les officiers de fortune ne pouvaient atteindre un grade supérieur à celui de lieutenant ; les gentilshommes de province parvenaient au grade de lieutenant-colonel ; une voie rapide et hors rang était réservée à la noblesse de cour, le Conseil ayant considéré que le principe de faire arriver au commandement des régiments par le droit de naissance était « dans l'essence de la monarchie ». Un jeune noble à vingt-cinq ans pouvait prendre le commandement d'un régiment, après trois ans et neuf mois de service réel. Les maréchaux de camp étaient pris à l'ancienneté parmi les colonels ou les lieutenants-colonels, mais après quatorze ans de grade pour les premiers, dix-huit ans pour les seconds. L'obligation du certificat de noblesse pour l'acquisition du grade de sous-lieutenant était maintenue. A suivre.] — Édouard Driault.

Bonaparte et le recès germanique de 1803. [Suite et fin. A Paris on fit preuve d'une grande activité, la Russie ayant consenti, malgré les efforts de l'Autriche, à ce que des négociations eussent lieu en France ; elles s'ouvrirent au lendemain de la paix d'Amiens. Bonaparte prit pour base les propositions prussiennes ; il était décidé à favoriser la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et en général les princes héréditaires et même les villes libres aux dépens des domaines ecclésiastiques. Il voulait constituer sur le Rhin une vaste clientèle française suivant la tradition des traités de Westphalie. Des conventions furent signées avec la Prusse, le 23 mai 1802 ; avec l'ancien stathouder de Hollande, le 24 mai ; avec la Bavière, le même jour ; avec le Wurtemberg, le 20 juin, en même temps qu'avec le duc de Bade et le landgrave de Hesse-Cassel. Ces conventions particulières furent insérées dans le plan général des indemnités qui fut l'objet d'un accord avec la Russie ; dans ce traité, en outre, était réglée la question des indemnités à accorder au duc de Toscane ; on

proposait de donner la dignité électorale aux princes de Bade, Wurtemberg, Hesse-Cassel, de la conserver à l'archevêque de Mayence qui recevrait la principauté d'Aschaffenburg et les villes libres de Wetzlar et de Ratisbonne. Le plan une fois approuvé par le gouvernement russe, fut immédiatement communiqué à la députation d'Empire. Mais dès le mois d'août la Prusse et la Bavière, sans attendre la ratification de la Diète, prirent possession des territoires qui leur étaient attribués. L'émotion fut vive à Ratisbonne ; l'Autriche occupa Passau, qui devait revenir à la Bavière, sous prétexte qu'elle y avait été appelée par l'évêque. On crut un moment que les hostilités allaient commencer. Cependant la première séance de la députation d'Empire eut lieu à Ratisbonne le 29 août. L'Autriche voulait faire considérer le plan franco-russe comme un simple projet ; les représentants des deux puissances rappelèrent que le plan avait réellement une tout autre importance et qu'il ne pouvait être question de tout reprendre par la base. On ne discuta donc que des points de détail ; une foule de réclamations se produisirent encore avant la rédaction définitive : « Ce fut une émulation de mendicité ». Le *conclusum principal* de la députation fut rédigé le 23 novembre 1802 ; un accord complémentaire avec l'Autriche, accroissant la part du duc de Toscane et lui conférant la dignité électorale fut signé le 26 décembre 1802 ; l'ensemble fut accepté par la Diète le 25 février 1803 et ce recès fut ratifié par l'Empereur le 27 avril. Les éléments de la constitution germanique étaient grandement modifiés et les protestants avaient désormais la majorité dans les collèges de la Diète.]

Revue politique et parlementaire. 1909.

10 Janvier. = E. Levasseur. *Le salariat.* [Conclusions générales d'un livre à paraître. L'auteur résume ainsi ses conclusions historiques : 1. Accroissement au XIXe siècle et au XXe du salaire nominal dans tous les pays civilisés ; 2. Abaissement du prix de beaucoup de marchandises... moins toutefois les denrées alimentaires que beaucoup de produits manufacturés de consommation courante ; 3. Augmentation du salaire réel ; 4. Mais en même temps augmentation du coût de la vie dans toutes les couches sociales à cause du développement de la consommation individuelle.]

10 Février. = François de Neufchateau. *L'ordre du travail des bureaux du ministère de l'intérieur.* [Il date du 1er thermidor an VI et est publié dans le *Recueil des Lettres circulaires* des ministres, imprimé en l'an VII.] — Jules Marsan. *E. Quinet et F. Buloz, documents inédits.* [Quinet fut un des premiers collaborateurs de Buloz. M. M. publie quelques-unes des lettres qu'il adressa au directeur de la *Revue des Deux Mondes* en les encadrant dans un récit ; nous avons d'abord, datées de 1831, quelques lettres relatives à la publication du fameux article sur *L'Allemagne et la Révolution* ; Quinet tient à paraître le plus vite possible et presse Buloz ; celui-ci, de même que Michelet, tente d'obtenir la suppression de quelques alinéas qu'ils jugent dangereux pour l'écrivain ; d'autres lettres de 1832, 1835 sont relatives à des promesses d'article ; dans les dernières, de 1838, nous voyons Quinet hésiter à accepter une chaire à Lyon, que lui offre Villemain, s'y décider, s'en repentir presque et chercher les moyens de revenir à Paris.]

NOTES ET NOUVELLES

— **Académie des Sciences morales et politiques :**

27 Mars : M. Imbart de La Tour, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, est élu membre de l'Académie dans la section d'histoire générale en remplacement de M. Luchaire.

3 Avril : M. H. Welschinger présente et commente un travail récent de M. E. Rousselot sur les passages et séjours de Napoléon Ier et de ses troupes dans la Gironde, de 1807 à 1809.

17 Avril : M. A. Chuquet fait une lecture sur un épisode de la campagne de 1793 dans les Pyrénées, l'enlèvement du camp espagnol de Peyres-Tortes par l'armée des Pyrénées-Orientales (17 septembre 1793).

24 Avril : M. Émile Levasseur communique une étude sur « la statistique des batailles », c'est-à-dire sur les pertes occasionnées par les guerres modernes depuis le XVIIIe siècle, d'après le récent ouvrage allemand de Bodart. MM. A. Chuquet et H. Welschinger contestent l'exactitude des chiffres donnés par l'auteur, en ce qui concerne les effectifs engagés en des batailles de la guerre franco-allemande.

M. Louis Passy reprend la lecture de son mémoire sur la fondation des sociétés d'agriculture au XVIIIe siècle ; il retrace la carrière de Vincent de Gournay, intendant du commerce, qui concourut à la création de la première société d'agriculture fondée par les États de Bretagne en 1757. Il s'occupe ensuite du rôle de Bertin comme secrétaire d'État au « département de l'agriculture et du commerce ».

— La Société d'histoire moderne s'est réunie en Assemblée générale le 18 avril. Après diverses communications de M. G. Pagès, président, concernant des publications de la Société en cours (Table de la 1re série du Bulletin, Liste des ministères depuis 1789) et des questions administratives, M. Ph. Sagnac a étudié et commenté une relation inédite de la journée du 10 août écrite par un bourgeois parisien, Nicolas Ruault. Ce récit sera publié dans un prochain numéro de notre *Revue*.

— Au cours de sa dernière séance, le Comité directeur de la Société de l'histoire de la Révolution a décidé la publication d'une édition critique des discours de Danton. Ces discours présentent, on le sait, un double intérêt : très importants pour l'histoire politique, ils figurent d'autre part parmi les productions les plus belles et les plus caractéristiques de l'éloquence révolutionnaire. Ils sont restés jusqu'ici dispersés dans les journaux, et, pour beaucoup d'entre eux, nous n'en avons pas, comme pour les discours de Robespierre, de texte sûr, car Danton ne

rédigeait pas, il improvisait. L'éditeur désigné, M. André Fribourg, a donné dans la *Révolution française* du 14 février (voir ci-dessus, p. 54) un exemple de la méthode qu'il compte employer.

— La Société des Études robespierristes, qui a pour organe les *Annales révolutionnaires*, a tenu sa première assemblée générale le 29 novembre 1908, sous la présidence de M. Georges Renard. Après audition d'un rapport de M. Ch. Vellay et approbation des statuts, elle a élu un comité, actuellement composé de 22 membres. Ce comité s'est réuni à l'issue de la séance, et a désigné M. Ch. Vellay comme secrétaire général, M. E. Leroux comme trésorier et a nommé une commission de publication et une commission de contrôle financier.

— La Société d'histoire contemporaine a décidé deux nouvelles publications. Elle a confié à M. P. Caron le soin d'éditer sous le titre : *Paris pendant la Terreur*, les rapports des agents secrets du ministre de l'Intérieur, de la fin d'août 1793 au 12 germinal an II ; une partie de ces rapports a été publiée par Schmidt, puis par Dauban, avant 1870 ; mais les inédits sont encore dans la proportion de cinq sur six ; d'ailleurs les graves défauts des recueils de Schmidt et de Dauban suffiraient à justifier une simple réédition. La seconde publication votée sera faite par MM. G. et H. Bourgin ; elle sera formée de textes inédits sur les rapports de l'État, des patrons et des ouvriers pendant la Restauration.

— La Commission chargée de la publication des documents relatifs à l'histoire diplomatique de la guerre de 1870 poursuit activement ses travaux, sous la présidence de M. Joseph Reinach. Elle achève actuellement la préparation du premier volume, dont le manuscrit sera mis cet été à l'impression. Un récent arrêté du ministre des Affaires étrangères a nommé M. Pierre Muret secrétaire-adjoint de la commission.

— Dans la séance de la Société de l'histoire de l'art français tenue le 2 avril, deux communications ont été faites : « Abraham Bosse, graveur en couleurs », par M. A. Vuaflart ; « les deux Jehan Cousin, d'après l'ouvrage récent de M. Maurice Roy », par M. J.-J. Guiffrey. Cette dernière lecture a été suivie d'une discussion sur l'œuvre de Jehan Cousin le père et la part qu'il a pu prendre à la création du célèbre tombeau de l'amiral de Chabot.

— Deux versements nouveaux sont faits actuellement aux Archives nationales. La Direction des Beaux-Arts leur envoie un grand nombre de documents, jusqu'ici conservés aux Écuries de l'Alma et relatifs à l'administration des Bâtiments civils. Le ministère des Travaux publics verse ses archives anciennes, c'est-à-dire un ensemble de documents d'une importance capitale pour l'histoire des routes, canaux, rivières, ports maritimes, mines, chemins de fer, etc. Nous parlerons plus longuement de ces versements, lorsqu'ils auront été classés et qu'ils seront devenus communicables.

— Le duc d'Aumale avait laissé tous ses papiers, manuscrits et lettres à ses exécuteurs testamentaires, avec mission de les classer en détruisant tout ce qui ne leur paraîtrait pas digne d'être conservé. Il ne reste aujourd'hui que quatre des exécu-

teurs testamentaires désignés au nombre de neuf : MM. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales ; Dareste, membre de l'Institut ; Limbourg, avocat, et Laugel. Après avoir fait le triage qui leur était demandé, les exécuteurs testamentaires ont décidé de déposer les documents conservés à l'Institut. Dans la séance plénière du 21 avril, les cinq classes de l'Institut ont accepté ce dépôt.

Les papiers du duc d'Aumale comprennent tous les brouillons de ses œuvres, toutes les lettres que Louis-Philippe et Marie-Amélie lui adressèrent, des correspondances avec le duc d'Orléans, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc de Montpensier, la princesse Clémentine, les lettres de la reine des Belges, celles de Cuvillier-Fleury, de M. Bocher, des amis du prince et de ses collègues de l'Institut, les papiers relatifs à la donation de Chantilly, les correspondances étrangères avec les souverains, des princes étrangers, et tous les membres de la famille royale de France.

Ce dépôt est fait aux conditions suivantes : tous ces papiers, qui seront placés à Chantilly, au musée Condé, dans des cartons fermés, ne pourront être ouverts que dans vingt ans, à dater du 21 avril 1909. La correspondance de la reine Amélie ne pourra être communiquée avant trente ans, et encore il n'en sera publié que des extraits. La correspondance de la famille royale, des rois et princes étrangers, et la correspondance tout particulièrement intéressante du prince pendant son deuxième exil, de 1886 à 1889, pourra être communiquée dix ans plus tôt. Les exécuteurs testamentaires se réservent le droit de poursuivre leurs recherches sans rien publier. Ils auront chacun une clef spéciale du dépôt.

— Le baron Albert Lumbroso a commencé en janvier 1908 la publication d'une nouvelle série de la *Revue napoléonienne*, dont nous avons jadis analysé les premiers numéros. Elle paraît chaque mois et forme deux volumes par an (abonnement, 16 fr.). L'année 1908 contient de nombreux articles et documents en français, italien, anglais et allemand. Nous recommencerons en mai à donner le dépouillement de ce périodique, à partir de janvier 1909.

— M. Jean Gautier entreprend à la librairie Rivière (31, rue Jacob à Paris) la publication, par fascicules mensuels (sauf pendant août et septembre), d'une *Bibliographie des sciences économiques, politiques et sociales*. Cette bibliographie comprendra le relevé par ordre méthodique, de la production en langue française, livres et articles de périodiques. L'auteur joindra aux ouvrages et articles la nomenclature des publications officielles et des documents parlementaires, négligés presque complètement dans la *Bibliographie de la France*. Une table méthodique terminera le volume annuel.

Le premier numéro paru, portant la date de mars 1909 (in-8 de 32 p.), renferme les publications faites pendant les mois de janvier et février 1909. L'initiative de M. J. Gautier mérite d'être encouragée, et il faut souhaiter que les économistes et juristes utiliseront ce nouvel instrument de travail, destiné à remplacer pour la partie bibliographique les *Notes critiques*, parues de 1899 à 1907, sous la direction de F. Simiand et G. Bourgin.

— M. H. Omont publie dans le n° de janvier-avril 1909 de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (pp. 6-72), le catalogue sommaire des *Nouvelles acquisitions du département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1907 et 1908*.

Parmi les documents les plus importants sur l'histoire moderne de la France l'on remarque : Mémoires, lettres et maximes du duc de Montausier (13 vol.) ; les papiers de Jacques Delille (Lettres, poésies, souvenirs par sa femme, 5 vol.) ; un recueil de notes relatives à l'histoire de la Franche-Comté formé par Oyselet de Légna, conseiller au Parlement de Franche-Comté (17 vol.) ; Extraits des registres de la Cour des monnaies (XVe au XVIIIe siècle, 12 vol.) ; Lettres adressées au Gal Beurnonville par les ministres de la guerre Petiet et Scherer (vendémiaire an IV-germinal an VI) et surtout la collection Arnoul composée de la correspondance et des papiers de deux intendants de la Marine, Nicolas Arnoul († 1674) et Pierre Arnoul, son fils († 1719). Cette collection qui compte 139 volumes in-fo, complète des séries des archives de la marine aujourd'hui déposées aux Archives nationales. En dehors de l'histoire de la marine et des galères, les érudits y trouveront de nombreux documents sur le commerce français dans le Levant et sur les colonies. Un catalogue détaillé de cet ensemble a été publié par M. R. Latouche dans la *Revue des Bibliothèques*, 1908, t. XVIII, p. 244-263.

— Le 26 mars, est mort à Toulouse, M. Ernest Roschach, ancien conservateur du Musée des antiques et ancien archiviste de la ville, correspondant de l'Institut. Né à Toulouse le 11 septembre 1837, E. Roschach, après des publications diverses dans des revues et journaux locaux, fut nommé en 1861 « inspecteur des antiquités du Musée », plus tard « conservateur du Musée des antiques », et devint également en 1863, archiviste de la ville.

Aux archives communales, il accomplit un travail considérable, car les documents étaient alors entassés en désordre au milieu de débris de toute sorte dans un bâtiment délabré. Il débrouilla tout, rangea, constitua des séries, fit relier la plus grande partie des pièces, classa des parchemins dans des layettes (travail en partie compromis après lui). En 1891, il publia le tome Ier de l'*Inventaire des archives communales* (in-4), contenant l'analyse de 60 registres ou cartons contenant les pièces les plus importantes intéressant non seulement l'histoire de la ville mais l'histoire de la France.

Conservateur du Musée archéologique, Roschach rédigea le premier Catalogue critique des antiquités et objets d'art de ce riche dépôt (1865 in-8), ouvrage qui garde une réelle valeur scientifique et qui rendrait de grands services encore si le classement établi par l'érudit n'avait été bouleversé après lui, et des séries dispersées entre le cloître des Augustins et le Musée Saint-Raymond. Le dernier travail important de Roschach aura été le catalogue détaillé des peintures du Musée des beaux-arts, inséré au tome VIII, *Province, Monuments civils*, de l'*Inventaire des Richesses d'art de la France* (Paris, 1908 in-8).

Mais la plus importante tâche historique à laquelle le nom de Roschach restera attaché, fut sa collaboration à la nouvelle édition de la célèbre *Histoire du Languedoc*, entreprise en 1869 par la librairie Privat. Il continua l'œuvre de Dom De Vic

et de Dom Vaissete en écrivant sous le titre : *Études historiques sur la Province du Languedoc*, l'histoire de la province de 1643 à 1790, qui forme le tome XIII paru en 1877. Dans le tome XIV, l'érudit publiait ensuite 1.011 pièces justificatives. En 1905, Roschach terminait l'œuvre en donnant le tome XVI : *Histoire graphique de l'ancienne province du Languedoc*, recueil considérable dans lequel il fut à la fois archéologue et dessinateur.

Nous ne pouvons énumérer ici les multiples études, articles, consacrés par l'érudit à Toulouse, à son histoire municipale, archéologique, littéraire, numismatique ; les notices qui seront écrites par ses collègues et ses amis retraceront son œuvre et diront sa valeur. Signalons seulement le volume *Foix et Comminges*, que, sur la foi du sous-titre : *Itinéraire des chemins de fer pyrénéens* (Paris, Hachette, 1862), l'on serait tenté de négliger et qui est, au contraire, un livre tout à fait intéressant, écrit sur les lieux, à l'ombre d'un arbre, « au coin d'une table d'auberge » ou en « plein soleil dans la poussière des routes », mais rempli de renseignements historiques puisés aux sources.

Ernest Roschach, par sa formation personnelle, ses curiosités variées, a représenté un type d'érudit très original. Tour à tour romancier, nouvelliste, journaliste (collaborateur à des journaux d'opposition sous l'Empire), poète même, il a été archéologue, numismate, paléographe, dessinateur, historien du moyen âge comme des temps modernes, il a poursuivi ses recherches en des époques très diverses et partout ses investigations ont été fructueuses et utiles. Travailleur acharné, modeste, vivant retiré, loin du monde et du bruit, il n'a vécu que pour l'étude désintéressée.

— M. Alfred Robaut, artiste lithographe et écrivain d'art, s'est éteint le 8 avril, à Fontenay-sous-Bois, dans sa soixante-dix-neuvième année. A. Robaut a consacré une partie de sa vie à étudier et à faire connaître les œuvres de deux des plus grands peintres du XIXe siècle : Delacroix et Corot. Avec une patience inlassable il dessina minutieusement tous les tableaux, dessins, croquis qu'il put retrouver des deux artistes et contribua ainsi à la publication de deux livres d'un intérêt exceptionnel. Avec la collaboration d'Ernest Chesneau il fit paraître : *L'œuvre complet de Eugène Delacroix* (Paris, 1885, in-4) et les multiples documents et reproductions qu'il avait réunis sur Corot servirent à M. Étienne Moreau-Nélaton pour établir l'admirable catalogue du maître, récemment terminé, le plus digne monument qui ait été élevé à un grand artiste.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique interieure. — *Ch. de Batz-Trenquelléon*. Un aventurier gascon. Le vrai Baron de Batz. Paris, Mulot. — *Arth. Böthlingk*. Napoleon von

Elba nach St. Helena. Leipzig. Xenienverlag. 2 m. — *R. Chassain de La Plasse.* M. C.-A. Vicomte de Meaux (1830-1907). Éloge prononcé à la Diana. Montbrison, Imp. Brassart. — *E. Daudet.* L'exil et la mort du général Moreau. Paris, Hachette, 3. 50. — *Duchesse de Dino.* Chronique de 1831 à 1862, publiée par la Pesse Radziwll. Tome II, 1836-1840. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — Mémoires du comte *Dufort de Cheverny.* Introduction et notes par R. de Crèvecœur. Nouvelle édition. Tome I. L'ancien régime (1731-1787). Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *A. Franklin.* Le duel de Jarnac et de La Chataigneraie. Paris, Émile-Paul, 2. 50. — *F. Funck-Brentano.* La Régence (1715-1723). Paris, Manzi. — *M. Kovalewsky.* La France économique et sociale à la veille de la Révolution. I. Les campagnes. Paris, Giard et Brière, 8. 00. — *P. Kropotkine.* La grande Révolution (1789-1793). Paris, Stock, 3. 50. — *Frederick Lawton.* The third French Republic. 12 s. 6 d., Richards. — *F. Loliée.* Auguste de Morny et la société du second Empire. Paris, Émile-Paul, 7. 50. — *Michel de Bourges.* Plaidoyers et discours réunis par L. Martin. Paris, Dunod et Pinat. — Lettres de Napoléon Ier, non insérées dans la *Correspondance* (août-octobre 1813). Paris, Berger-Levrault, 12. 00. — *L. Pingaud.* Jean de Bry (1760-1835). Le congrès de Rastatt. Une préfecture sous le premier Empire. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *E. Rousselot.* Napoléon à Bordeaux. Passages et séjours de l'Empereur et de ses troupes dans la Gironde (1807-1809). Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 3. 00. — Mémoires de *Saint-Simon.* Édition A. de Boislisle, J. Lecestre et J. de Boislisle. Tome XXI (1711). Paris, Hachette, 7. 50. — *Alb. Scheibe.* Die Französische Revolution. Gotha, F.-A. Perthes, 3 m. — *G. Schelle.* Turgot. Paris, Alcan, 3. 50. — *J. Turquan.* La dernière Dauphine. Madame, duchesse d'Angoulême (1778-1851). Paris, Émile-Paul, 5. 00.

Histoire diplomatique. — Correspondance inédite de l'Empereur Alexandre et de Bernadotte pendant l'année 1812. Paris, Chapelot, 2. 50. — *Hauptm. Dr Gust. Just.* Der Friede v. Schönbrunn. Wien, C.-W. Stern (Das Kriegsjahr 1809 in Einzeldarstellungen, Bd. 9.) 3 m. — *Gal Mahmoud Mouktar Pacha.* Événements d'Orient (1862-1907). Paris, Chapelot, 3. 50. — *Henry Sayers.* Fights Forgotten. A History of the chief English and American Prize Fights since the year 1788. T. W., Laurie, 6 s. — *A. Viallate* (Sous la direction de). La vie politique dans les Deux-Mondes, 2e année (octobre 1907-septembre 1908). Paris, Alcan, 10. 00. — *Erich Wiens.* Fancan u. die französische Politik 1624-1627. Heidelberg C. Winter (21 fascicule de Heidelberger abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte), 4 m.

Histoire militaire. — *Carl. Bleibtreu.* Das Ende. Errinerungen e. französ. General-abstabs-offiziers an die Armée v. Chalons. Stuttgart, C. Krabbe, 1 m. — *Lt-Col M. Bois.* Un factionnaire de Napoléon Ier. J.-B. Coluche. Paris, Dorbon. — *Maurice V. Brett.* Précis of the Campaigns of 1866 and 1870. Rees, 1 sh. — *Gal F. Canonge.* Trois héros : Mme Bellavoine, Maréchal des logis Collignon, Col Demange (Bataille de Beumont-en-Argonne et Passage du pont de Mouzon, 30-31 août 1870). Paris, Garnier. — *A. Duquet.* Guerre de 1870-71. Frœschwiller (1er juin-6 août 1870). Paris, Charpentier, 3. 50. — *Hirn (Jos.).* Tirols Erhebung im J. 1809. 2 ed. revue. Innsbruck, H. Schwick, 10 m. — *Hœn (Oberstlieut. Max Reller v.).* Wagram. Wien, C.-W. Stern (Das Kriegsjahr 1809 in Emzeldarstellungen, Bd. 8.). 2 m. — *Leitzen (Hans).* Zwei Brüder in Frankreich 1870-71, od. Lust'ge Braunschweiger sein wir. Braunschweig, E. Appelhans et Co, 4 m. — *Lt Longy.* La campagne de 1797 sur le Rhin. Paris, Chapelot, 10. 00. — *Tho-*

mus M. Maguire. The Franco-German War, July 15 to Aug. 18, 1870. The operations and the lessons. W. Clowes, 4 s. — *L. Mezière*. Un soldat d'Afrique. Le colonel Mathieu Butet. Tours, Imp. Menard. — *Muller-Bohn* (*Herm.*). Die deutschen Befreiungskriege Deutschlands Geschichte von 1806-1815. 2 vol. Fkfms, Berlin, P. Kittel, 45 m. — *Schnirle* (*Benef. Jos.*). Die Schlacht v. Eggmühl am 22. IV-1809. Regensburg, A. Coppenrath's. Sort, [Aus. : Burschenblatt], 0 m. 20. — *Schuster* (*Oberstabsarzt a. D. Dr. Jos.*). Das grossherzogl. Würzburgische Infanterie-Regiment (jetziges 12 Inf.-Regt. Prinz Arnulf) in Spanien 1808-1813 : e. kriegs u. sanitätsgeschichtl. Jahrhunderterinnrerg. Munchen, P. Zipperer, 0 m. 40. — *Cant H. de Sonis*. Le 17e corps à Loigny d'après des documents inédits. Paris, Berger-Levrault, 6. 00. — *Dr Hans v. Voltelini*. Forschungen und Beiträge zur Geschichte des Tiroler Aufstandes im J. 1809. Gotha, F.-A. Perthes, 9 m.

Histoire religieuse. — *R. Allier*. Une société secrète au XVIIIe siècle. La compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille. Documents. Paris, Champion, 6. 00. — *Geo Bayer*. Johann Calvin. Neukirchen, Buchh. des Erziehungswereins. 1. 80. — *A. Briand*. La séparation, application du régime nouveau (1906-1908). Paris, Charpentier, 3. 50. — *Diener-Wyss*. (*a. Pfr. H.*). Calvin, e. aktengetreues Lebensbild. Zurich, Art. Institut Orell Füssli, 1. 50. — Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, depuis la fin des guerres de religion jusqu'a la Révolution française, recueillis et publiés par G. Hérelle. Tome III. Paris, Picard, 7. 50. — *Prof. Dr Valent Holzer*. Der französische Kulturkampf. Warnsdorf, A. Opitz., 1 m. — *A. Houtin*. Évêques et diocèses. 2e série. Paris, chez l'auteur, 2. 00. — *Irwin* (*C. H.*). John Calvin, the man and his work. 2 s. 6 d. — *Le P. Larigaldie*. Antoine Nicolle, prêtre de la congrégation de la Mission, fondateur de l'institut des sœurs de la Sainte Agonie de N. S. (1817-1890). Paris, Lethielleux. — Les textes de la politique française en matière ecclésiastique (1905-1908). Paris, Nourry, 2. 00. — *A. Mater*. La politique religieuse de la République française. Paris, Nourry, 4. 00. — *W. Rotscheidt*. Johann Calvin im Spiegel der Dichtung. Eberfeld, Reform. Schriftverein, 2 m.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *H. d'Almeras*. La vie parisienne sous la Révolution et le Directoire. Paris, A. Michel. — *A. P. Cockburn*. Political Annals of Canada : a condensed record of Governments from the time of Samuel de Champlain in 1608. S. Paul. 10 s. 6 d. — *M. Halbwachs*. Les expropriations et le prix des terrains à Paris (1860-1900). Paris, Cornély, 8. 00. — *C. P. Sir Lucas*. A History of Canada, 1763-1812 (Clarendon Press). Frowde. 12 s. 6 d. — *A. Marquiset*. Une merveilleuse. Mme Hamelin (1776-1851). Paris, Champion, 3. 50. — *Cne M. Sautai*. Les milices provinciales sous Louvois et Barbezieux (1688-1697). Paris, Chapelot, 8. 00. — *Cne M. Sautai*. Montcalm au combat de Carillon (8 juillet 1758). Paris, Chapelot, 3. 00.

Histoire des Sciences. Histoire littéraire. Histoire de l'art. — *M. Aubert*. La cathédrale Notre-Dame de Paris. Paris, D.-A. Longuet, 2. 50. — *G. Bizet*. Lettres à un ami (1865-1872). Introduction par Ed. Galabert. Paris, Calmann-Lévy, 3. 50. — *G. Deherme*. Auguste Comte et son œuvre. Paris, Giard et Brière, 2. 50. — *E. Gérard Gailly*. Un académicien grand seigneur et libertin au XVIIe siècle. Bussy-Rabutin. Paris, Champion, 6. 00. — *Maurice de Guérin*. Les plus belles pages. Préface par R. de Gourmont. Paris, Mercure de France, 3. 00. — *J. Guif-*

frey. Le Musée du Louvre. Peintures. Dessins. Paris, Laurens, 3. 50. — *J. Guiffrey* et *P. Marcel*. Inventaire des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles. Tome III (Callot-Corneille). Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, 25. 00. — *Mlle Doris Gunnell*. Stendhal et l'Angleterre. Paris, Ch. Bosse, 6. 00. — *W. Haape*. Alfred de Musset in seinen Beziehungen zu Deutschland u. zum deutschen Geisteslebens. Baden-Baden C. W. Chemnitz. [Aus. : 3 Ztschr. f. franz. Spr. u. Litt.] 1 m. 20. — *H. Hauvette*. Les plus anciennes traductions françaises de Boccace (XIVe-XVIIe siècle). Paris, Fontemoing. — *V. Hugo*. Les Misérables. Tome III (Édition de l'Imprimerie nationale). Paris, Ollendorff, 20. 00. — *E. Ingerslev*. Franzosische geburtshelfer zur zeit Louis XIV. Leipzig, J. A. Barth. 5 m. — *Dr Salomea Bd. Krynska*. Entwicklung u. Fortschritt nach Condorcet u. A. Comte. Bern, Scheitlin, Spring. 1 m. — *P. Magnette*. La « symphonie fantastique » (1829-1832). (Les grandes étapes dans l'œuvre de H. Berlioz). Paris, Fischbacher, 1. 50. — *Karl Mantzius*. A History of theatrical Art in ancient and modern times. Vol. 5, The great Actors of the 18 th. Century, Duck-Worth, 10 s. — « La Muse française », 1823-1824. Édition critique par J. Marsan. 2 vol. Paris, Cornély, 12. 00. — *Eugène Pariselle*. Histoire sommaire de la littérature française des origines à 1900. Leipzig, G. Freytag, 1. 60. — *Ph. Renouard*. Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius, imprimeur et humaniste (1462-1535). Paris, Paul et Guillemin, 3 vol. 75. 00. — *J. H. Retinger*. Le conte fantastique dans le Romantisme français. Paris, B. Grasset, 2. 00. — *Ch. Saunier*. Bordeaux (Les villes d'art). Paris, Laurens, 4. 00. — *Dr Karl Schwerd*. Vergleich, Metapher, u. Allegorie in den « Tragiques » des Agrippa d'Aubigné. Leipzig, A. Deichert Nachf., (XLIV Heft. d. Munchener Beiträge zur Romanischen u. englishen Philologie). 5 m. 20. — *L. Vaillat et P. Ratouis de Limay*. J. B. Perronneau peintre et pastelliste (1715-1783). Paris, Gittler. — Madame Vigée-Lebrun (Les peintres illustres). Paris, P. Lafitte, 1. 95. — *Voltaire*. Lettres philosophiques. Édition critique par G. Lanson. Tome Ier. Paris, Cornély, 5. 00. — *Nikol Welter*. Geschichte der franzosischen Literatur. Kemplen, J. Kösel, 2 m.

Histoire locale. — *Abbé Desmarchelier*. Monographie de la paroisse d'Ennetières-lez-Avelin, 1565-1909. Lille, Giard. — *A. Emonot*. Les municipalités de Montbéliard. Montbéliard, Imp. montbéliardaise. — *G. de Lhomel*. Journal du Directoire, du Consulat et de l'Empire à Montreuil-sur-Mer. Abbeville, Imp. Lafosse. — *Cne J. Levainville*. Le Morvan. Étude de géographie humaine. Paris, Colin, 10. 00. — *Abbé J. Meuret*. Histoire de la paroisse Saint-Maurice de Nanterre, Rennes. Imp. Prost. — *Cte A. de Louvencourt*. Notices sur les familles nobles existant actuellement dans le département de la Somme. Tome Ier. Abbeville, Imp. Lafosse. — *Abbé Toussaint*. Villers-Cernay, Francheval, et autres villages, à travers l'histoire de l'ancien fief de Douzy et de la principauté de Sedan. T. Ier. Sedan, Imp. Laroche.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

L'Etat des esprits en France à l'époque de Varennes

(JUIN-JUILLET 1791)

Du drame de Varennes, les historiens ont étudié surtout les préparatifs, les péripéties et le dénouement ; ils ont insisté aussi sur les délibérations et les décrets de l'Assemblée constituante après la fuite du roi et après son arrestation. Ce que l'on connait bien moins, sauf pour Paris, ce sont les sentiments qui se manifestèrent alors dans tout le pays, les mesures que prirent les autorités locales, et les actes des citoyens. C'est cet état des esprits que l'on se propose d'esquisser.

I

Lorsqu'on apprit à Paris, dans la matinée du 21 juin 1791, la fuite de la famille royale, on fut d'abord consterné. La France sans roi, c'était, pour tous, le plus grand des malheurs. Le peuple, instinctivement, craignit tout : guerre étrangère et guerre civile. Les patriotes constitutionnels, c'est-à-dire la grande majorité des citoyens de Paris, voyaient avec douleur la Constitution ruinée : le roi était le chef du pouvoir exécutif, une des pièces maîtresses de la Constitution ; lui parti, tout était à refaire, et l'on n'avait prévu et pu prévoir dans un vieux pays monarchique que la royauté ; par le fait, on était comme en république. Seuls les aristocrates et les partisans de l'ancien régime, qui comptaient voir sortir le remède de l'excès du mal et qui avaient tout poussé aux extrêmes — prêtres réfractaires, nobles, parlementaires, financiers — éprouvaient une grande joie, mais avaient soin de la cacher. Le parti orléaniste était heureux d'un événement qui, pensait-il, pouvait entraîner la déchéance de Louis XVI et rapprocher du trône le duc d'Orléans. Enfin les républicains — qui ne formaient encore qu'un petit groupe, mais très actif, François Robert, Camille Desmoulins, Momoro et leurs amis — pensaient que l'état de république, où l'on se trouvait en fait, habituerait beaucoup

de citoyens à l'idée républicaine et empêcherait le rétablissement de la royauté.

Après le premier moment de terreur, on revint vite à une appréciation plus saine des événements, tout en prenant des précautions, comme aux jours de danger, sous la haute direction de l'Assemblée nationale, qui jamais ne se montra plus grande, s'emparant immédiatement du pouvoir exécutif vacant, donnant ses ordres aux ministres, continuant à faire fonctionner le gouvernement. Le Département, qui s'était transporté tout près d'elle, dans un de ses bureaux, pour pouvoir transmettre plus rapiment les décrets [1] ; la municipalité et la garde nationale la secondèrent. On battit la générale, on sonna le tocsin, tous les gardes nationaux restèrent sur pied toute la journée [2]. A côté des citoyens actifs et des habits bleus de roi parurent « les bonnets de laine » ; même les femmes voulurent garder les portes. On ferma les barrières ; on arrêta toutes les personnes de marque qui voulaient sortir, on mit en réquisition leurs voitures, comme celles de la princesse de Lamballe [3]. Et l'on resta ainsi plusieurs jours, sans autres nouvelles que celles qu'apportaient les fournisseurs, surtout les blanchisseuses [4]. Craignant une incursion des « brigands » à Paris, on arma les forts de la Halle et les ouvriers des ports de la rivière de Seine [5]. Personne ne fut maltraité, sauf Ragoudet, aide-major de la 6e division de la garde nationale, et le duc d'Aumont, commandant du bataillon de la garde du roi, qui aurait dû coucher auprès de Louis XVI, et que l'on accusait de l'avoir laissé fuir ; et encore, dit un aristocrate, M. de Saint-Priest, frère de l'ancien ministre, « ce fut dans le premier moment qu'on apprit le départ du roi [6] ».

Le peuple s'en serait pris aussi à La Fayette, à son aide de camp Gouvion, et à Bailly, s'il avait obéi aux excitations des *Révolutions de Paris* et de l'*Ami du peuple*. Les *Révolutions de Paris* posaient ce dilemme : La Fayette est complice ou incapable ; il ne peut donc plus rester à la tête de la garde nationale [7]. La popularité du général baissait.

Cependant le calme régnait ; la vie normale reprenait à peu près ; les théâtres étaient ouverts. Mais il restait des inquiétudes et des soupçons.

---

1. *Catalogue d'autogr.*, de Charavay, 1862, Lettre du président de l'Assemblée (27 juin), p. 22, 22°.
2. Pierre de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, pp. 292, 401.
3. *Catal. d'autogr.*, cité, pp. 21-22, 18°.
4. Lettre de Fougeret à Lecoy de la Marche (26 juin), dans de Vaissière, p. 401.
5. *Catal. d'autogr.*, pp. 21-22.
6. De Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, p. 292. — S. Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, 2e série, t. V, p. 48. Le document ne dit rien du péril de d'Aumont, parle seulement de celui que courut Ragoudet.
7. *Révol. de Paris*, t. VIII, p. 532.

On craignait que les fortifications de Montmartre ne fussent tournées contre l'Assemblée nationale [1]. On voyait déjà des mal intentionnés cachés dans l'égout de la rue de Provence, dans les souterrains de Sainte-Geneviève [2]; on perquisitionnait dans les hôtels garnis, et même la section des Thermes-de-Julien demandait à perquisitionner chez les suspects, ce que le département refusa d'approuver, — « une mesure de ce genre tendrait, disait-il, à détruire toute tranquillité dans Paris [3] ». On craignait une révolte des prisons ; les officiers de la gendarmerie nationale demandaient si, dans ce cas, ils devaient repousser la force par la force, et le Département leur en donnait l'autorisation, d'ailleurs inutile, tout étant resté dans l'ordre [4]. On ordonnait de transporter à Paris les armes, destinées aux gardes nationaux des départements, déposées à la Villette, chez le commissionnaire Simonet, et celles qui se trouvaient à la douane [5]. Le faubourg Saint-Antoine s'armait. Plusieurs sections réclamaient des armes, notamment celle des Gravilliers, au centre de Paris. Le commandant du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie venait en demander à la Commune pour les forts de la Halle, qui s'étaient enrôlés dans le bataillon [6]. Ne pouvant s'en prendre aux personnes, la colère du peuple retombait sur les choses. Partout, sur les monuments, les enseignes des boutiques, on supprimait les mots *roi*, *royale*, les couronnes et les fleurs de lys. A la procession de la Fête-Dieu, le 23 juin, l'image du roi fut voilée sur les tapisseries où elle se trouvait [7]. Déjà, le 22, le procureur de la Commune avait proposé de voiler le buste du roi dans la salle des séances du Conseil [8].

Les sections reprennent de la vie. Elles n'avaient cessé, dès 1790, de lutter pour leur autonomie. Les assemblées primaires étaient réunies pour désigner les électeurs des assemblées électorales [9]. Dans le danger, elles prennent des arrêtés. Une même, celle du Théâtre-Français, ordonne d'abord aux commandants de bataillons de n'obéir qu'à elle ; mais elle fait ensuite amende honorable à la municipalité. Elles cherchent à correspondre entre elles, à établir un centre commun ; elles en font la demande à la municipalité et au Département comme la section du Louvre,

1. S. Lacroix, ouv. cité, t. V, p. 23.
2. *Ibid.*, pp. 25-26.
3. *Ibid.*, p. 89-90.
4. *Ibid.*, p. 39.
5. *Ibid.*, pp. 18, 20-21, 26.
6. *Ibid.*, p. 57.
7. *Révol. de Paris*, t. VIII, p. 534. — Journal de Peter Ochs, pub. par Ch. Schmidt, *Revue d'hist. mod.*, t. Ier, p. 629.
8. S. Lacroix, ouv. cité, t. V, introd., p. II.
9. *Catalogue d'autogr.*, cité, toute la page 23, et S. Lacroix, t. V, p. 79.

ou même au club des Jacobins, comme la section du Palais-Royal [1]. Elles envoient des commissaires à l'Hôtel de Ville pour transmettre plus vite les arrêtés du Conseil de la Commune ; ces commissaires prennent part aux séances du Conseil : c'est une plus grande Commune. Le danger a amené l'union entre la Commune et les sections et élargi la Commune. Le danger passé, au mois de juillet encore, les commissaires des sections continueront de siéger à l'Hôtel de Ville [2].

Cependant, un groupe de citoyens réunis au club des Cordeliers, au Musée, rue Dauphine, s'agitent vivement sous l'influence du journaliste François Robert, de Momoro, de Camille Desmoulins, etc., et rédigent leur fameuse déclaration tyrannicide, où passe déjà quelque chose du souffle de 1792 et de la guerre aux rois : « Nous voilà donc, disent-ils, au même état où nous étions lors de la prise de la Bastille : libres et sans roi. Reste à savoir s'il est avantageux d'en nommer un autre... » Les sentiments républicains prennent de la force, surtout sur la rive gauche, où se fait sentir l'influence cordelière, dans les sections des Quatre-Nations, du Théâtre-Français et du Luxembourg. Mais l'influence jacobine, plus étendue, va dominer et faire prévaloir la prudence et la légalité.

Les Jacobins sont plus puissants que jamais. Un moment, ils paraissent divisés. Danton attaque vivement La Fayette. Mais bien vite, bourgeois démocrates et censitaires se rapprochent et se serrent autour de l'Assemblée nationale, gardienne de la Constitution. Le 21 juin, ils envoient à leurs sociétés affiliées une lettre de ton très ferme, mais d'idées modérées, rédigée par Barnave, par où ils se rattachent à la politique de l'Assemblée, du seul pouvoir qui reste debout : « Frères et amis, le roi, égaré par des suggestions criminelles, s'est éloigné de l'Assemblée nationale... [3] » Le roi a été *égaré* par ses conseillers ; il n'est pas pleinement responsable. On ne dit pas qu'il a déserté, qu'il a fui ; il s'est *éloigné de l'Assemblée*, avec qui il avait promis de collaborer. C'est presque la fiction juridique de l'*enlèvement*, adoptée par l'Assemblée pour pouvoir sauver la monarchie et Louis XVI. Enfin la Constitution, dont la royauté est la clef de voûte, est proclamée inviolable. Le lendemain 22, ils accueillent très mal la communication des affiches républicaines des Cordeliers ; l'un d'eux va jusqu'à dire qu'il regarde leur adresse « comme une scélératesse » ; un autre demande « qu'aucune députation des Cordeliers ne soit admise qu'ils n'aient rétracté cette adresse », et le président,

1. S. Lacroix, t. V, pp. 6, 7, 30-32.
2. Lettre circulaire de Bailly aux sections (7 juillet), *Catal. d'autogr.*, p. 22, 23°.
3. *La société des Jacobins*, pub. par Aulard, t. II, et S. Lacroix, *Actes de la Commune*, 2e série, t. V, pp. 82-83.

Chépy, qui avait presque protesté contre l'expression de « scélératesse », doit abandonner le fauteuil [1]. Résolument ils écartent la république, pure utopie alors, dont rêvent seuls quelques exaltés, comme François Robert, à laquelle ne songe aucun des politiques réalistes de la Révolution, ni Danton, ni Robespierre.

Dès qu'ils apprirent à Paris, le 22, vers neuf heures et demie du soir, l'arrestation du roi à Varennes, les partis républicain, orléaniste et aristocrate, pour des raisons différentes, en ressentirent un vif dépit. Les aristocrates et les émigrés surtout étaient désolés. Un émigré, M. de Divonne, écrivait, de Mannheim, au comte Appraxine, à Genève: « Vous n'ignorez pas, mon cher comte, la mauvaise nouvelle qui nous accable dans ce moment. Elle est d'autant plus terrassante que, la veille, une fausse nouvelle nous avait fait croire le roi à Luxembourg ». M. Dutailly écrivait de Paris, le 26 juin, à son beau-frère, en Franche-Comté : « J'envoie mes feuilles à M. M.... ; il vous les communiquera et vous y verrez tout ce qu'il y a de nouveau sur les tristes événements que nous éprouvons [2] ».

Le retour du roi affaiblit tout d'un coup les partis républicain et orléaniste. Comment désormais penser au duc d'Orléans ? Comment établir la République ? Le roi était là, et les traditions monarchiques étaient encore très fortes. Tous les citoyens, même les plus éclairés, étaient très attachés à la royauté.

L'attitude des citoyens de Paris, lors du retour du roi, fut significative. La veille, un décret de l'Assemblée avait recommandé le respect dû à la majesté royale. A quoi les *Révolutions de Paris* [3] répondaient: « Nos députés devraient bien avoir dans leur salle d'assemblée un thermomètre de l'opinion publique ». Et, en effet, le peuple ne montra pas pour la famille royale la déférence traditionnelle. Si, en attendant le roi aux Champs-Élysées et sur la place Louis XV, des sarcasmes et des lazzi furent lancés, le silence le plus complet se fit, dès que la berline arriva. Un placard affiché l'avait ordonné : « Quiconque applaudira le roi sera battu, quiconque l'insultera sera pendu ». Tout le monde gardait son chapeau sur la tête; les patriotes empêchaient de se découvrir. Les gardes nationaux ne présentaient pas les armes ; les piques des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau « avaient un pain embroché dans le fer de la lance, comme pour faire entendre à Louis XVI que l'absence d'un roi ne cause point la famine ». Ce silence solennel, impressionnant, ne fut troublé que par les cris qui accueillirent la descente de la reine, et par la

1. Aulard, *Jacobins*, t. II, pp. 541-542.
2. De Vaissière, cité, p. 293.
3. *Révol. de Paris*, t. VIII, p. 578.

bagarre où les trois gardes du corps habillés en courrier, sur le devant de la voiture, auraient été massacrés sans l'intervention de Petion et de Mathieu Dumas.

Telles furent les impressions des Parisiens après la fuite et après le retour du roi, très défavorables à Marie-Antoinette, comme toujours — « la femme d'un roi n'est rien dans l'État [1], disaient *Les Révolutions de Paris* » — et aux gardes du corps en qui l'on voyait les mauvais conseillers du roi. Pour le roi, aucune marque de respect, ni de désaffection définitive, mais un avertissement solennel, une sommation muette de se mettre enfin du côté de la Révolution, s'il voulait conserver le trône.

Pendant ce temps le patriotisme devenait plus ardent. *Les Révolutions de Paris*, notamment [2], l'excitaient. « Nous aurons la guerre », — disait ce journal, si répandu et si lu à Paris — et nous l'aurons de toute manière, que nous conservions la Monarchie ou que nous établissions la République [3] ; ceux qui ont voulu la paix dans la Révolution ont voulu l'esclavage. On s'enrôlait. Le Département de Paris donnait aux sections seules le droit de faire ces enrôlements. La municipalité l'ayant attribué aux états-majors, commandants et comités militaires, le club des Cordeliers fit une pétition pour réclamer l'exécution de l'arrêté du Département. Ce n'étaient pas seulement des citoyens actifs qui s'inscrivaient. Le commandant du bataillon des Cordeliers, Wille, enrôlait des ouvriers, en leur demandant s'ils avaient des bas, des souliers et un bonnet. Au club des Cordeliers, le 24 juin, Belair, ancien capitaine d'artillerie, montrait la nécessité d'établir une grande fonderie à Paris, toutes les fonderies étant sur les frontières et menacées par l'ennemi. En outre, le club arrêtait d'inviter les autres sociétés patriotiques à nommer des commissaires pour parcourir les pays frontières, inspecter les places fortes et les manufactures d'armes et rendre compte de l'état des choses [4].

En même temps que la propagande patriotique, continuaient les manifestations républicaines. Que l'on jouât *Athalie*, de Racine, *Brutus* ou quelque autre tragédie de Voltaire, les républicains, saisissant toutes les allusions qu'ils y rencontraient à l'état présent du pays, applaudissaient tout ce qui tournait à la critique des rois et de la royauté. On ne goûtait plus les beaux vers de Racine ; on n'y cherchait qu'une occasion de manifestation politique. Le théâtre devenait, comme le Palais-Royal, un club, où les parties adverses se retrouvaient et se défiaient. Aux Cordeliers, au

1. *Révol. de Paris*, t. VIII, p. 583.
2. *Ibid.*, p. 591.
3. *Ibid.*, p. 608.
4. *Journal du club des Cordeliers*, Bib. nat., Lc² 2510, n° 2, p. 14.

Cercle social, à la Société fraternelle des deux sexes, séant aux Jacobins, dans les *Révolutions de Paris*, dans la *Bouche de fer*, sous l'impulsion de Robert, Thomas Paine, Condorcet, Prudhomme, Bonneville, la propagande républicaine, en vue de la déchéance de Louis XVI, battait son plein. Les *Révolutions de Paris* réclamaient une nouvelle révolution, attaquaient la pusillanimité de l'Assemblée nationale et des Jacobins. Toute une série de pétitions sortaient de ces groupes pour obtenir de l'Assemblée la déchéance du roi. On sait que, le 8 juillet, Condorcet fit au Cercle social, de Fauchet et Bonneville, une grande conférence sur « la nécessité d'une République »; le 16, il publia sa « lettre d'un mécanicien sur la République », où, réfutant les objections de Rousseau à l'établissement de la République dans un grand pays, il prouvait par l'exemple des États-Unis, que l'étendue du territoire n'est pas un obstacle; qu'autrefois, la monarchie était le seul régime capable de maîtriser les corps intermédiaires puissants, clergé, noblesse, parlements, et d'assurer l'unité de commandement; mais qu'aujourd'hui, ces corps étant supprimés et l'égalité instituée, le gouvernement aurait toujours assez de force pour maintenir l'unité. Mais ce mouvement républicain n'avait pas l'adhésion de la majorité des Parisiens ; les Jacobins ne le soutenaient pas ; l'Assemblée nationale conservait toute son autorité et son prestige ; le roi, quoique suspendu, était toujours, dans l'esprit du peuple, le roi, et reprenait chaque jour un peu de pouvoir. Le mouvement était voué à la défaite [1].

Enfin se poursuivait une tentative de mouvement social. En juin 1791, on était, à Paris, en pleine crise ouvrière. Les ateliers de charité, qui employaient les ouvriers sans travail, notamment à Montmartre, avaient été supprimés, le 16 juin, par un décret de l'Assemblée, et les ouvriers des travaux publics étaient allés, le 28 juin, prêter serment à l'Assemblée et demander un délai à l'exécution du décret de suppression. Cependant la municipalité avait fait cesser les travaux. Il y eut des rassemblements à la place de Grève, à la place Vendôme, et des voies de fait. Les ouvriers s'emparèrent de l'artillerie du poste du Petit Saint-Antoine, que la garde nationale put, d'ailleurs, reprendre. Vingt d'entre eux furent conduits à l'Abbaye, et de là à Bicêtre. On se contenta de leur accorder 96.000 livres; c'était un palliatif tout à fait insuffisant. Il aurait fallu leur assurer du travail dans les départements. C'est ce que réclamait, le 3 juillet, la *Société du Point central des arts et métiers*, dont faisaient partie N. Bonneville, Sergent, Th. Mandar, et des citoyens d'idées avancées et même républi-

1. On n'insiste pas davantage sur le mouvement républicain à Paris, qui est très connu, et dont les principaux documents historiques sont faciles à trouver. Voir Aulard, *Hist. polit. de la Révolution*, *Société des Jacobins*, t. II; S. Lacroix, *Actes de la Commune*, 2e série, t. V, etc.

caines. Les gardes nationaux, harassés de fatigue, désireux de calme, étaient très excités contre eux. « Il y a tout à craindre — écrivaient les *Révolutions de Paris*, — de la trop grande ardeur de la garde nationale, qui ne parle de rien moins que de faire feu sur des gens qu'on peut disperser sans coup férir..... Est-ce avec des baïonnettes que l'on apaise les cris de la misère ? » [1] Tout cela devait aboutir, avec le mouvement républicain, à la fusillade du Champ-de-Mars. En attendant, les républicains trouvaient des renforts dans cette armée de la misère, et le journal de Prudhomme ne les excitait-il pas, ne poussait-il pas à une révolution sociale, en suivant à son tour la voie tracée par l'abbé Fauchet, quand il disait : « On ne saurait trop vous le répéter, citoyens, soyez en garde.... contre tous les riches ; les richesses gâtent le cœur ; l'âme du riche est toujours froissée, et le représentant d'un peuple libre doit avoir le cœur et l'âme purs comme la liberté [2] » ?

Guerre aux châteaux, guerre aux tyrans aussi, paix aux chaumières : tels étaient les sentiments qui, à la voix des Prudhomme, des Robert, des Marat, des Bonneville, des Fauchet et de tant d'autres, animaient déjà bon nombre de Parisiens. C'étaient aussi ceux qui allaient faire agir les Français des départements.

II

Dans toute la France, on apprit très vite « l'enlèvement du Roi ». Les villes s'informèrent les unes les autres. Dijon, le 23 juin, prévint Dôle, plus éloignée de Paris. Les villes avertirent les campagnes. Partout ce fut une grande consternation. On craignit les plus grands dangers, la guerre civile et la guerre étrangère. Tous les regards se tournèrent à la fois vers la Cour, les aristocrates et les prêtres, et vers la frontière. Le patriotisme se ranima. Ce fut une commotion profonde, la plus grande que l'on eût ressentie depuis les mois de juillet et d'août 1789.

Comme en juillet 1789, on s'organisa le plus vite que l'on put pour parer à un danger que l'on croit imminent. Dans beaucoup de villes, les divers corps administratifs, municipalité, assemblée de district ou de département, oubliant leurs querelles, se réunirent spontanément en *Comités permanents*. Ce mouvement fut général. Gaultier de Biauzat, député du Puy-de-Dôme, écrivait à un électeur de Clermont-Ferrand : « Je pré-

1. S. Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, 2e série, t. V, pp. 252 et suiv. — La municipalité prétendait qu'il y avait assez de travaux assurés à Paris et dans les départements (p. 252). La *Société du Point central des arts et métiers* les jugeait insuffisants (p. 259). — *Révol. de Paris*, t. VIII, p. 662-664, n° du 2 au 9 juillet.

2. *Ibid.*, p. 610.

sume qu'il s'est formé dans notre ville, comme dans toutes celles où il y a plusieurs corps administratifs, une réunion en Comité de conférence... » [1] Après la nouvelle de l'arrestation du roi, ces Comités subsistèrent quelque temps.

Ainsi en fut-il à Lyon. Les « députés de la ville de Lyon » écrivaient, le 27 juin, à l'Assemblée nationale : « Notre sécurité se fonde, pour cette seconde cité de l'empire, sur la composition rapide de tous les pouvoirs en un seul, sur la confiance que ce pouvoir inspire, et l'intimité qui en lie étroitement tous les membres, sur le serment qu'ils viennent de prêter avec transport de ne point se quitter, de travailler concurremment au maintien de l'ordre et de la paix dans les sentiments de la plus inviolable fraternité. » [2] A Beauvais se réunissent en Comité permanent les membres composant les directoires du département de l'Oise et du district de Beauvais, du tribunal et du Conseil général de la Commune et des sections. Le 23 juin, à 10 heures du soir, ils écrivent à l'Assemblée : « Nous avons éprouvé et nous espérons éprouver de plus en plus combien cette organisation donne d'énergie à l'esprit public et facilite le succès des opérations administratives, en faisant en quelque sorte participer tous les citoyens d'une même commune. » [3] Étaient-ce seulement les citoyens actifs des sections qui participaient au règlement des affaires ? C'est probable. Mais c'était une innovation, qui d'ailleurs ne pouvait se faire que par députation, comme à Paris. A Metz, à Strasbourg, les directoires du département et du district et le Conseil général de la commune se réunissent en Comité permanent ; à Strasbourg se joignent à eux les généraux, en vue des dispositions à prendre [4]. Partout, de même.

A Nantes, où l'on apprend la fuite du Roi le 22 juin, à minuit, les autorités sont consternées. Le président de l'Assemblée du département envoie chercher le commandant d'armes, Dumouriez. Le général allait se coucher ; il part, traverse la place où il trouve 4 à 5.000 personnes en chemise, l'air inquiet. Il propose au Département une proclamation pour rassurer le peuple. Quelques Jacobins demandent l'arrestation de tous les officiers. « Comment, citoyens, dit Dumouriez, vous voulez, d'après une méfiance vague, déshonorer et maltraiter des hommes que vous avez tantôt reçus dans votre club ? Je me charge d'eux, et dans deux heures vous serez sûrs de leur fidélité à la patrie, ou je vous débarras-

1. Lettre de Gaultier de Biauzat, citée par F. Mège, *Les volontaires du Puy-de-Dôme*, p. 134.

2. Lyon, 27 juin 1791. Les députés de la ville de Lyon à l'Assemblée. Arch. nat., DXXIX bis, 36, n° 374.

3. Beauvais, 23 juin. Ibid., DXXIX bis, 36, n° 369.

4. Fischbach, *La fuite de Louis XVI*, d'après les Archives municipales de Strasbourg, 1879, pp. 64, 120-121 et passim.

serai sans violence ; laissez-moi ce soin. » Trois heures après, les officiers viennent prêter serment devant le Département. A la peur avait vite succédé une grande indignation, une « rage violente », puis « une contenance froide et fière qui annonçait une détermination fixe de défendre sa liberté, sans aucun raisonnement sur le choix du gouvernement. » Quant aux aristocrates, ils reprenaient courage. Ils se réunissaient et conspiraient. Beaucoup d'entre eux, qui avaient servi dans la marine, avaient émigré à Jersey. Il s'agissait pour les nobles de s'entendre avec ces émigrés. Un vieux gentilhomme avait convoqué quantité de nobles à Luçon, puis dans son château, près de Talmont ; ils avaient projeté de s'emparer des Sables d'Olonne, où les émigrés de Jersey viendraient leur apporter des armes et des munitions. Aussi la nouvelle de l'arrestation du Roi consterna-t-elle les aristocrates, très nombreux à Nantes. Si ailleurs elle provoqua chez les patriotes une grande joie, elle fut, suivant Dumouriez, assez mal accueillie par ceux de Nantes, « mécontents de voir reparaître un roi auquel, pendant deux jours, ils n'avaient pensé que pour le traiter de perfide et pour s'exciter à la vengeance [1]. » A Marseille, écrit le commissaire du Roi au Garde des Sceaux, c'est « une sensation inexprimable.... Les assignats ont perdu tout à coup le 30 et le 35 %. La perte des autres effets a été hors de toute mesure [2]. »

On sent le besoin de s'unir. A Beauvais le premier acte des sections assemblées est de prêter le serment de protéger toutes les personnes et les propriétés sans distinction et de s'abstenir de toute espèce de qualifications odieuses.

Partout on prend des mesures de défense. On place des postes aux portes des villes. On envoie des courriers pour porter les décrets de l'Assemblée. On suspend le départ des personnes, surtout dans les villes frontières, comme Valenciennes, Lille [3]. On cherche à empêcher les émigrations qui font sortir du royaume le numéraire, nuisent à l'industrie et au commerce et vont augmenter les forces de l'ennemi ; on exige sévèrement les passeports, comme à Dôle. On arrête les personnages de marque, comme on l'a fait à Paris. Ainsi, au Mans, la municipalité mit en état d'arrestation le marquis et la marquise de Brézé qui, à la nouvelle de la fuite du Roi, étaient partis pour leurs terres, aux environs de cette ville [4]. En plusieurs endroits, les arrestations de voitures amènent la découverte

1. Dumouriez, *Mémoires*, éd. 1822, t. II, p. 108-121.
2. Le commissaire du Roi Jourdan au Garde des Sceaux. Marseille, 27 juin. Arch. nat., BB30 16.
3. Lettre de Lille du 23 juin, lue par Merlin, *Arch. Parl.*, t. XXVII, p. 523.
4. Lettre de Brézé au président de l'Assemblée, 24 juin. Arch. nat., DXXIX bis, 35.

et la saisie de libelles et de pamphlets composés par des prêtres réfractaires : ainsi à Castelnaudary et à Auxonne [1].

III

Si le premier sentiment est de s'unir dans le danger et de prendre des mesures en commun, le deuxième est de s'armer. Ou plutôt ces sentiments se réveillent à la fois, spontanément, comme en juillet 1789, partout où la nouvelle et le danger sont connus.

Même après le retour du Roi à Paris, les alarmes ne cessent point, surtout dans l'Est ; et jusque dans le Centre, en pleine Auvergne, et dans l'Ouest, on craint l'invasion étrangère : ici les Autrichiens et les Prussiens, là les Anglais.

Le département de la Meuse — particulièrement Varennes, Clermont et les villes voisines, — est en proie à une véritable panique. Dans la matinée du 22 juin, après le départ du Roi, nouvelles alertes à Varennes. C'est Bouillé qui arrive avec 2.000 hommes. « Cette peur-là, écrit le 23 Mme Destez à sa mère, était pire que la première. Car nous n'avions que très peu de monde dans la journée, et dans la nuit après le départ nous avons encore bien eu 10.000 gardes à loger et à nourrir, sans tous ceux qui les ont rejoints en route... Nous avons eu au moins quatre alertes [2]. » Le 24 juin, nouvelle alerte. « On dit, écrit-elle, qu'un régiment suisse qu'on a refusé à Verdun met tout à feu et à sang du côté de Montfaucon, à deux lieues d'ici, ce qui était faux. Dans l'instant, voilà toutes les gardes redemandées. » Et elle ajoute : « Quand je pense que le Roi a été arrêté ici, que nous avons été au moment d'être égorgés, tout cela me paraît incroyable. » La commotion fut si forte à Varennes que, quinze jours après l'événement qui avait tant troublé cette petite ville, si calme, de l'Argonne, on redoutait à tout moment l'invasion des étrangers. Le Conseil général de la Commune écrivait le 7 juillet au Président de l'Assemblée nationale : « Nous osons porter aux pieds de l'Assemblée nos sollicitudes sur notre situation actuelle. La France, menacée de toutes parts par des ennemis audacieux, traitres à leur patrie, qui ne respirent dans leur désespoir que le sang et le carnage et qui ne peuvent plus que tout oser, paraît dans l'insécurité, sans troupes de ligne disciplinées, sans

1. Arch. nat., DXXIX bis, 35.

2. Lettre de X... à sa mère (23 juin). Arch. nat., DXXIX bis, 37, n° 385, pièce 6. — Cette lettre dit : Le procureur de la commune... est venu à minuit réveiller mon mari pour aller examiner ces visages-là. Quand il les a vus, il n'a pu douter que ce fût eux... » Il s'agit du juge Destez qui, seul à Varennes, connaissait le Roi et la Reine. C'est donc une lettre de Mme Destez.

garde nationale organisée, sans chefs et sans commandants, nos frontières dégarnies, en un mot les passages libres de toutes parts et sans résistance.... ; touchée d'un manifeste le plus hardi de la part d'un général séducteur et parjure. Telles sont les idées effrayantes qui alarment les frontières [1]... » A Badonvilliers, dans le district de Bar-le-Duc, éclate une fausse alarme : les habitants croient que les Impériaux se sont montrés à Varennes [2].

A Strasbourg on dispose tout pour s'opposer au passage du Rhin. « On a donné l'ordre de doubler la garde, et aux paysans celui de se tenir tout prêts et, en cas d'alerte, de sonner le tocsin. Le passage du pont du Rhin est bouché ; il n'entre ni ne sort personne jusqu'à nouvel ordre. Les remparts sont garnis de canons, ainsi que le pont du Rhin. Enfin on se met sur la défensive autant qu'on peut [3]. » On pensait que la guerre allait éclater. A Dôle, le 24 juin au matin, le lendemain du jour où l'on avait appris par la municipalité de Dijon, la fuite du Roi, un des officiers municipaux dit : « Considérons-nous dans ce moment comme en temps de guerre et de périls imminents ; alors tout citoyen est soldat. Plus de distinctions. Et quiconque abandonne ses foyers sans cause légitime, s'expatrie ou refuse le service, doit être envisagé comme un lâche ou un traître à la Nation. » En conséquence seront considérés comme soldats les citoyens actifs, sauf le curé, les vicaires, les professeurs du collège [4].

A Valenciennes, on craint l'entrée des Autrichiens. Les Jacobins de cette ville écrivent à l'Assemblée le 22 juin : « Nous avons tous juré de verser notre sang pour la défense de la liberté et le bonheur de la patrie. Les ennemis extérieurs, nos ennemis intérieurs doivent s'attendre à la vigoureuse défense des citoyens libres et menacés de l'esclavage [5]... »

A Lille, où les Jacobins sont le centre du mouvement, « tous ceux qui ont des connaissances dans l'artillerie et les fortifications, tels que Vantourout, courent sur les remparts et les glacis, accompagnés de canonniers. Les batteries déjà placées ont été augmentées [6]. »

Sur les frontières de mer, ce ne sont plus les Autrichiens que l'on redoute, mais les Anglais, — comme, d'ailleurs, on avait fait, à diverses reprises, en 1789 et 1790, pensant qu'ils chercheraient à profiter des discordes du royaume pour tirer vengeance de la guerre d'Amérique. A

1. Arch. nat., Dxxix bis, 36. Liasse n° 378.
2. *Ibid.*, n° 368.
3. Extrait d'une lettre de Strasbourg, 24 juin (*Journal du club des Cordeliers*, cité, n° 2, p. 17). — Voir aussi Fischbach, *La fuite de Louis XVI*, cité.
4. Extrait du livre des délibérations de la commune de Dôle, 24 juin. Dxxix bis, 35, n° 366.
5. *Ibid.*, n° 378.
6. Lettre de Lille, 23 juin, lue par Merlin, *Arch. Parl.*, t. XXVII, p. 523.

Dieppe, le directoire du district et la municipalité, à la nouvelle de la fuite du Roi, font renforcer tous les postes du côté de la mer. « Plusieurs de nos citoyens, écrit le Directoire, sont montés à cheval pour avertir les municipalités des paroisses qui bordent la côte, et nous ont informés, à leur retour, qui a eu lieu le même jour, à dix heures du soir, que toutes les gardes nationales s'étaient armées de leur mieux et faisaient bonne garde sur la côte [1]. » A Nantes et à l'embouchure de la Loire, l'inquiétude fut très vive ; on craignait un coup de main des Anglais ; on répandit le bruit qu'une escadre anglaise croisait le long de la côte. Dumouriez commandait à Nantes. En vain chercha-t-il à rassurer les Jacobins et leur répéta-t-il « de se méfier des fabricateurs d'alarmes qui voulaient souffler la discorde et l'anarchie. On lui répondit que tout cela était égal ; que le peuple voulait qu'il fît armer les batteries des côtes ; qu'alors on serait sans inquiétude. » Dumouriez écrivit au ministre qui fit armer quatre batteries au Croisic, à Saint-Nazaire, à Paimbœuf et aux Sables, et ces batteries restèrent tout l'été sans être gardées, jusqu'à l'automne où on leva cinq bataillons de gardes nationales en Bretagne [2]. Le patriotisme était échauffé. Les administrateurs du directoire de la Loire-Inférieure écrivaient le 25 juin : « Tous les amis de la patrie se sont serrés ; les indifférents ont senti le danger de leur apathie ; depuis vingt-quatre heures 2.000 hommes se sont incorporés dans la garde nationale. Notre département fournira son contingent d'hommes et d'argent, au premier ordre qu'il recevra de l'Assemblée. Les esprits n'ont besoin d'aucune préparation [3]. »

A Vannes il y eut un moment de panique. « Sur les huit heures du matin, le 28 juin, écrivirent les commissaires du Roi et divers membres des administrations réunies, un exprès, envoyé par le district de Pontivy, nous a remis une copie d'une lettre de celui de Saint-Brieuc, portant qu'un courrier expédié de Broons annonce que 6.000 hommes ont débarqué dans les environs de Plancoët, qu'ils marchent la torche à la main, pillant, égorgeant tout ce qui se trouve sur leur passage. » En réalité il n'y avait rien. Mais l'alarme restait. Et les administrateurs ajoutaient : « Quoique ces nouvelles détruisent celles d'un débarquement effectué, on annonce que plusieurs frégates anglaises croisent dans les parages de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, ce qui détermine à nous tenir toujours sur

1. Le directoire du district de Dieppe au président de l'Assemblée (24 juin 1791). Arch. nat., Dxxix bis, 35, n° 366.

2. *Mémoires de Dumouriez*, éd. 1822, t. II, pp. 123-124.

3. Les administrateurs de la Loire-Inférieure à l'Assemblée (25 juin). Dxxix bis, 36, n° 369.

nos gardes, et les mesures sont prises de manière à ne pas craindre l'ennemi [1]. » Cette peur des Anglais et des ennemis en général se répandit dans tout l'Ouest, en Normandie, en Bretagne, en Poitou même et dans la région des Charentes. Dans le Poitou on s'enrôla rapidement, par exemple à Montmorillon. « Ceux en état de porter les armes se sont fait inscrire et sont prêts à partir, écrivait le Club jacobin de cette ville. Ceux à qui la vieillesse, les infirmités et des fonctions publiques à remplir ne permettent pas de marcher ont fait des soumissions, quelques-uns même au-dessus de leur fortune, pour frayer aux dépenses de la guerre [2]. »

Sur la frontière du Sud-Est, même inquiétude. Elle était antérieure, d'ailleurs, à Varennes. Le 23 mai 1791 le Conseil général de Valence disait : « Les mouvements des nations voisines, les cordons de troupes étrangères qui bordent nos frontières, les agitations intérieures fomentées par les ennemis du bien public portent l'inquiétude dans le cœur de tous les vrais patriotes.... Le vrai moyen d'éviter les malheurs incalculables de la guerre, c'est de préparer une vigoureuse défense et de se conserver les moyens de l'opposer en veillant soigneusement sur les armes et les munitions [3]. » La fuite du Roi ne fit qu'augmenter l'anxiété de ce pays qui redoutait une invasion du roi de Sardaigne.

Sur la frontière des Pyrénées, on craint une invasion espagnole. A la fin de juin, des lettres particulières de Navarrenx apportent à Bayonne la nouvelle qu'un gros détachement de troupes espagnoles a pénétré jusqu'au premier village du pays de Soule, Saint-Engrace, et s'est replié, en voyant les paysans accourir, au son du tocsin. La ville de Bayonne est dans l'alarme. La municipalité, accompagnée des officiers de ligne et de la garde nationale, va visiter les forts, au début de juillet, et requiert que des canons y soient placés. Bordeaux, à cette nouvelle, s'émeut, et offre 6.000 gardes nationaux au département des Basses-Pyrénées. L'alarme gagne tout le Sud-Ouest [4]. Mais déjà les Espagnols s'étaient retirés et la panique était passée [5].

Dans l'Ile-de-France, où le patriotisme s'échauffe au contact de Paris, les armements se font précipitamment. A Beauvais, des registres sont déposés dans les sections pour recevoir les noms de tous les citoyens de plus de dix-huit ans invités à prendre les armes. Et il semble bien que là on ne distingua pas, comme à Dôle, les citoyens actifs et les passifs.

1. Lettre de Vannes. Arch. nat., DXXIX bis, 36, n° 378.
2. Lettre des Jacobins de Montmorillon à l'Assemblée (30 juin). *Ibid.*, n° 370.
3. Extrait des registres des délibérations du Conseil général de la commune de Valence (23 mai 1791). DXXIX bis, 36, n° 378.
4. F. Galabert. Le club jacobin de Montauban, *Revue d'histoire moderne*, t. Ier, p. 258.
5. Bayonne, 2 juillet. Arch. nat., BB3° 16.

« Notre arrêté, écrivait le Comité permanent, porte que la liste de ceux qui n'auraient pas rempli ce devoir dans les vingt-quatre heures sera rendue publique. » L'assemblée du département de l'Oise demandait au président de l'Assemblée nationale une grande quantité de munitions pour les huit districts du département : pour celui de Beauvais, neuf barriques de poudre à faire des cartouches pour fusils, et des balles de calibre en proportion ; 500 livres de poudre à canon, deux pièces de campagne et 300 boulets, et pour les autres districts tantôt deux, trois, cinq et sept barriques de poudre à cartouches, et le reste en proportion [1].

Même dans le Centre de la France, on craint l'invasion autant que dans les pays frontières. La petite ville de Thiers, en Auvergne, va jusqu'à dire qu'elle « sera l'une des premières attaquées », et demande à l'Assemblée des armes pour les gardes nationales [2].

Les mouvements des émigrés et des troupes étrangères surexcitent les patriotes, et cet état d'esprit, qui subsistera après le retour du Roi, se renforcera après la déclaration, pourtant si vague, de Pillnitz, à la fin du mois d'août. Partout on s'arme, partout on réclame des fusils et des munitions aux municipalités, et celles-ci en demandent à leur tour à l'Assemblée et au ministre de la guerre.

On sait dans quel état se trouvait l'armée. Elle était en pleine crise. L'émigration des officiers, qui depuis la Révolution n'avait pas cessé, reprit plus fort. Les places frontières perdirent des officiers presque chaque jour à partir de ce moment jusqu'en août 92. A Dunkerque, Théon, lieutenant-colonel du 1er régiment, membre d'une des deux loges maçonniques de cette ville, passa à Furnes, dans la Flandre autrichienne, entraînant à sa suite tous les officiers, pour la plupart francs-maçons, qui n'hésitèrent pas à déchirer leurs drapeaux [3]. D'autres refusèrent de prêter le serment, exigé par l'Assemblée, à la Nation et à la Loi, et donnèrent leur démission. On en vit se réunir de tous les points de la France, à Paris, au mois de juillet ; des officiers de Saint-Brieuc, des officiers du régiment de chasseurs du Hainaut, à Melun, d'autres de Nemours et de Fontainebleau, étaient dénoncés par les autorités comme suspects de coalition contre-révolutionnaire [4]. Les clubs jacobins, plus actifs que jamais, concouraient avec les corps constitués à une surveillance étroite des officiers

1. Arch. nat., Dxxix bis, 39, n° 369.

2. F. Mège, *Les bataillons de volontaires dans le Puy-de-Dôme*, 1880, p. 138.

3. La Société des Amis de la Constitution de Dunkerque, 25 juin. Dxxix bis, 37, n° 381.

4. Le directoire des Côtes-du-Nord (23 juillet 1791). Dxxix bis, 37, n° 381. Deux officiers du 36e régiment ci-devant d'Anjou, en garnison à Saint-Brieuc, ont donné leur démission, après avoir prêté le serment requis (Dufour et Goulaine). Ils ont pris des passeports et ont demandé que leur qualité d'officier ne fût point exprimée. — Lettre de S... au maire de

suspects [1]. Enfin l'armée régulière était encore affaiblie par l'enrôlement de soldats de ligne dans les milices parisiennes.

Quant aux réformes de l'Assemblée, elles consistaient en des suppressions, comme celle des milices des paroisses, mais les institutions abolies, dont on avait décrété le remplacement, n'étaient pas encore remplacées. L'armée auxiliaire de 100.000 hommes, décrétée par la loi de Lameth du 28 janvier, n'était pas organisée. L'Assemblée avait laissé de côté les gardes nationales, bien que Lameth eût montré le parti que l'on pouvait en tirer. Cependant, dans divers départements, qui redoutaient les entreprises des émigrés et de l'étranger, — déjà avant Varennes — quelques enrôlements de gardes nationaux avaient eu lieu, malgré l'inertie des municipalités et des corps administratifs, attachés à la lettre de la loi. De la Côte-d'Or, d'Orléans, de Dôle, l'Assemblée avait reçu, le 9 juin 1791, des adresses de gardes nationaux qui demandaient à marcher les premiers aux frontières [2]. A Bordeaux, dès le mois de mai, beaucoup de citoyens s'étaient inscrits sur les registres ouverts par la garde nationale, pour aller maintenir la paix dans les colonies [3]. Des enrôlements s'étaient faits, dans le Puy-de-Dôme notamment, à Clermont, à Issoire, à Courpière, Ris, etc. Les gardes nationales de Nevers, d'Aix, de Perpignan adhéraient à ce mouvement, soutenu par le Comité militaire de la garde nationale de Clermont, et par son chef, de Chazot [4]. L'Assemblée, sous la pression des circonstances et des pétitions, avait fini le 11 juin, par décréter qu'il serait fait dans chaque département « une conscription libre de gardes nationales de bonne volonté, dans la proportion d'un sur vingt. »

Le 21 juin, apprenant la fuite du Roi, elle met en activité la garde nationale. Les départements frontières « fourniront le nombre de gardes nationales que leur situation exige et que leur population leur permettra. Les autres départements fourniront de deux à trois mille hommes, et néanmoins les villes pourront ajouter à ce nombre ce que leur population leur permettra. »

Maintenant la crainte du danger secoue la torpeur de tout le pays. Les

---

Paris (19 juillet 1791), *ibid.*, pièce 30. On voit des officiers du Hainaut en uniforme à Paris. Rassemblement d'officiers non sermentés et de gardes du corps à Paris. — Le directoire de la Gironde (19 juillet). Traces de coalition des officiers. Propagande contre-révolutionnaire dans l'armée. — Le maire de Melun au maire de Paris (27 juin). *Ibid.*, 35, n° 363.

1. Voir notamment une lettre de la Société des Amis de la Constitution de Bar-le-Duc (19 juillet). *Ibid.*, n° 381.

2. Fr. Mège, *Les volontaires du Puy-de-Dôme*, p. 15.

3. *Ibid.*, p. 17.

4. *Ibid.*, pp. 9-10.

corps administratifs, naguère si mous, rivalisent de zèle. Les citoyens jurent de défendre la patrie et la Constitution, surtout dans les villes. Car l'esprit de la Révolution est dans les villes, non dans les campagnes. Les intérêts, les travaux des champs, l'horreur invétérée de la milice, retiennent les paysans ; il n'y a point chez eux, qui n'ont lu ni Voltaire, ni Rousseau, qui souvent ne savent ni lire ni écrire, un esprit national assez fort pour les pousser jusqu'au sacrifice de leur liberté et de leur vie. Ils n'ont pas d'autre idéal que la propriété. La Révolution a déjà fait beaucoup pour eux et se prépare à faire davantage encore, et ils ne la soutiennent pas ! Les administrations — composées de bourgeois — s'indignaient de l'apathie des campagnes. Le département de la Côte-d'Or écrivait à l'Assemblée nationale : « L'État peut être attaqué par les puissances étrangères, tout nous fait craindre que la fuite du Roi et la déclaration qui l'a précédée n'aient été concertées avec elles... S'il est encore quelques communes du département qui n'aient point constitué leurs gardes nationales, voici le moment d'effacer jusqu'au souvenir de cette coupable indifférence. Et que les habitants des campagnes ne disent point : Qui nous donnera des armes ? Tous les arsenaux sont en activité, et, s'il le faut, les instruments de l'agriculture, transformés en piques grossières, deviendront redoutables dans les mains des cultivateurs [1]. » Toutes les exhortations furent vaines. On était à l'époque de la moisson. Dans la masse inerte, seules quelques communautés rurales montrèrent de l'enthousiasme. Les habitants des villes comprennent, eux, tout le sens de la Révolution ; la plupart ne voient pas seulement en elle des réformes économiques, mais des bienfaits moraux, la liberté, l'égalité des droits ; et cet idéal les porte naturellement à le défendre les armes à la main. Bourgeois, fils de bourgeois, vivant de leurs rentes ; avocats, notaires, hommes de loi, professeurs, marchands, industriels ; anciens officiers, si nombreux surtout dans les pays frontières, dans toute la région de l'Est, même parfois dans le Centre, comme le département du Cher [2], s'inscrivent avec enthousiasme sur les registres d'enrôlement. Il y en avait de seize ans, encore étudiants ; il y en avait de cinquante ans et plus.

En général, il y eut contraste entre l'attitude des villes et celle des campagnes. Dans le Puy-de-Dôme, par exemple, Clermont fournit 348 volontaires ; Riom, 85 ; Thiers, 141 ; Issoire, 75 ; Ardes, 61 ; Billom, 30, etc. Dans le district d'Ambert, les communes autres que la

1. Cte Carnot, ouv. cité, p. 107.

2. Voir Cte Carnot, *Les volontaires de la Côte-d'Or* ; et Bruneau, *Les débuts de la révolution dans les départements du Cher et de l'Indre*, 1902, pp. 277 et suiv.

ville d'Ambert ne donnèrent ensemble que 9 volontaires [1]. Dans le Cantal, même opposition : les paysans ne fournirent presque pas de volontaires ; à Aurillac et à Saint-Flour s'enrôlèrent plus de 200 citoyens, le tiers du bataillon [2]. De même, dans l'Indre et le Cher : l'élan fut grand, surtout à Bourges, qui fournit 200 volontaires, et à Sancerre [3]. Cependant il y eut aussi parfois des villes égoïstes. La riche ville de Nuits, dans la Côte-d'Or, ne donna que 58 volontaires ; parmi eux, pas de bourgeois ; à part 3 anciens soldats, ce n'étaient que vignerons ou manœuvres.

Aussi les enrôlements ne procurèrent pas au pays ce qu'il aurait fallu. Le 25 septembre 1791, le ministre de la guerre annonçait à l'Assemblée que 60 des nouveaux bataillons étaient déjà arrivés à leur poste. C'étaient environ 35.000 hommes. D'autres bataillons, il est vrai, étaient en train de se former, de s'équiper. Mais c'était une force assez faible. Les résultats varièrent suivant les régions. Les départements de l'Est fournirent le plus de volontaires ; on avait exigé d'eux davantage. Suivant le ministre Duportail, les départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse, de la Marne et des Ardennes, procurèrent plus d'hommes qu'on n'en avait demandé [4]. Cependant il ne semble pas qu'il y ait eu tant d'empressement dans la Marne ; le district de Reims put donner, seulement le 4 septembre, un bataillon de 574 hommes [5]. Mais le Doubs, le Jura, l'Ain, la Haute-Marne ne fournirent qu'avec peine le contingent fixé [6]. Le département de la Côte-d'Or se distingua : outre les 7 bataillons de district demandés, il fournit plusieurs compagnies appelées à combler les vides qui se produiraient ; deux municipalités seulement résistèrent à la loi et méritèrent, « ayant détourné les engagements », d'être dénoncées comme antipatriotes [7]. Dans le Centre, les résultats ne furent pas mauvais ; dans l'Indre, l'effectif fut même dépassé [8]. Dans l'Ouest, on ne sait pas encore. Dans la région des Charentes, on s'enrôla avec ardeur. Le nombre des inscrits dépassa de beaucoup le contingent fixé. Le directoire de la Charente avait offert, en juillet, 3.000 hommes, au lieu de 600. En août le ministre l'avertit qu'il fixait désormais le contingent à 1.148 hommes. On en trouva bien davantage dans les villes et les

1. Fr. Mège, cité, pp. 26-27 ; p. 27, note 2.

2. Jean Delmas, *Les volontaires nationaux du Cantal*, 1902, p. 8. Aurillac, 107 volontaires, Saint-Flour, 97 ; Mauriac, 28 ; Maurs, 44.

3. Bruneau, *Les débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre*, pp. 277-288.

4. Lettre du ministre Duportail au Président de l'Assemblée, 4 septembre, dans Eugène Déprez, *Les volontaires nationaux* (1791-1793), 1908, p. 121.

5. Dr Pol Gosset, *Les bataillons de Reims* (1791-1796).

6. Carnot, cité, pp. 116 et suiv.

7. Carnot, cité, p. 116.

8. Bruneau, cité.

campagnes : cultivateurs, ouvriers, commerçants, hommes de loi, anciens soldats se présentèrent. On fut obligé de faire parmi eux un choix [1]. Le Massif central se montra assez réfractaire. Dans la Haute-Vienne, pas d'élan : le 4 juillet, le nombre de volontaires inscrits atteignait seulement le quart du nombre demandé [2]. Dans la Corrèze, le premier bataillon, de 574 hommes, ne fut formé que le 10 octobre [3]. Dans le Puy-de-Dôme, on fut très lent aussi, et, dans les campagnes, comme on a vu, réfractaire à l'enthousiasme. Dans la Lozère, il n'y eut rien ; ce département n'était pas, d'ailleurs, compris dans le tableau de répartition, qui n'intéressait que 63 départements sur 83 [4].

L'armement et l'équipement furent très lents. Le pouvoir exécutif, qui devait fournir l'armement, ne montrait pas de zèle pour la défense nationale. Les fusils et les munitions manquaient. Ce ne fut qu'à la fin de septembre [5] que de la Côte-d'Or, si patriote, purent partir pour la frontière deux bataillons de volontaires, encadrés d'anciens officiers, sous-officiers et soldats de l'ancienne armée royale et des anciennes milices provinciales. D'ailleurs, le danger était passé, et l'Assemblée elle-même avait déclaré inutile la mobilisation totale des gardes nationaux. La levée de 1791 continua toute l'année, et encore en 1792, et les volontaires qu'elle procura, équipés, exercés, aguerris, se distinguèrent à l'armée de Dumouriez, dans la campagne contre les Prussiens.

IV

On ne s'arme pas seulement contre l'ennemi extérieur. On n'oublie pas l'ennemi que l'on a chez soi. On soupçonne une sorte de complicité morale entre la Cour en fuite et tous les aristocrates, nobles et prêtres réfractaires, restés dans le royaume. Déjà il y a des suspects ; et, si l'on ne porte pas encore contre eux des lois terribles, on veut leur faire peur et les désarmer.

Les municipalités et les gardes nationaux n'hésitent pas à perquisitionner chez les ennemis de la Constitution. Les gardes nationaux d'Épinal vont, le jour de la Fête-Dieu, 23 juin, au domicile des ci-devant nobles et d'autres citoyens et y saisissent les armes qu'ils trouvent [6]. A La Roche-

1. P. Boissonnade, *Histoire des volontaires de la Charente pendant la Révolution*, 1890, pp. 4-8.
2. Fray-Fournier, *Le département de la Haute-Vienne pendant la Révolution*, t. Ier, p. 276.
3. De Seillac, *Les bataillons de volontaires de la Corrèze*, 1882, p. 9.
4. État de la répartition, décrétée le 22 juillet, dans Eugène Déprez, *Les volontaires nationaux*, pp. 116-117.
5. Le premier bataillon partit le 21 septembre ; le deuxième, le 23 (Cf. Carnot, cité, pp. 116 et suiv.)
6. Le commissaire du roi près le tribunal d'Épinal (28 juin). Arch. nat., DXXIX bis. 36, n° 375. Il dénonce ces actes aux Comités de l'Assemblée.

Derrien (Côtes-du-Nord), le 24 juin, la municipalité, convoquée par le maire, après avoir pris connaissance de deux lettres des officiers municipaux de Guingamp et des Jacobins de Pontrieux, concluant au désarmement des ci-devant privilégiés et des personnes suspectes, arrête « de requérir sur-le-champ le secours de la garde nationale, de lui enjoindre de se transporter en armes chez les ci-devant nobles de la ville, aux manoirs de Chef du Bois, Kieuff et du Rumain. » On s'y rend ; on saisit quelques fusils et pistolets chez M. Le Saint, chez M. Le Saulx, etc. ; mais au manoir du Rumain la garde nationale est accueillie par le comte de Trolong à coups de fusil et de mortier; elle ne peut rentrer le soir même, ce qui inquiète vivement la municipalité, et c'est seulement le lendemain matin, vers une heure, qu'elle arrive avec trois hommes blessés [1]. Le département de la Corrèze semble moins penser à l'étranger qu'aux aristocrates et aux fauteurs du despotisme. Il écrit à l'Assemblée : « Les précautions que nous avons prises pour nous mettre à l'abri des gens suspects ont été exécutées avec tous les égards dus aux propriétés et aux personnes et avec le sang-froid qui caractérise une nation qui est toujours prête à tous les événements..... Tous les manèges de l'aristocratie doivent être mis au grand jour, afin que nous soyons aussi fertiles en moyens pour déjouer les tyrans qu'ils peuvent l'être eux-mêmes en menées sourdes [2]. »

En même temps reprennent les incendies de châteaux et les brûlements de terriers et d'archives seigneuriales. A vrai dire, depuis la grande peur de juillet 1789, ils n'avaient jamais complètement cessé. Le feu couvait toujours, parce que la féodalité n'avait été abolie qu'en théorie, et que, par suite des difficultés et du haut prix du rachat, les droits supprimés moyennant indemnité n'avaient pas été rachetés. La fuite du roi, le mouvement qu'elle provoque partout, est pour le paysan un nouveau prétexte à visites et à perquisitions dans les châteaux, à pillages et à brigandages. Et puis, la récolte est proche, dont il faut donner une part au seigneur. Le Lyonnais est troublé. Les députés de la ville de Lyon écrivent le 27 juin à l'Assemblée nationale : « Un donjon du château de Chaponay a été démoli, et une partie du mobilier enlevé ; des terriers et des titres ont été pris chez un feudiste de l'Arbresle et brûlés. La prévoyance la plus active n'eût pu éloigner ces événements. Ils se sont passés avant la nouvelle du retour du roi et la disposition des forces nécessaires pour le maintien de l'ordre [3]. » Dans le Midi, si vivement agité par la guerre

1. La Roche-Derrien, 24 juin. Arch. nat., Dxxix bis. 35, n° 365.
2. Le Conseil administratif et le procureur-général-syndic de la Corrèze (25 juin 1791). *Ibid.*, 36, n° 369.
3. Les députés de la ville de Lyon (27 juin 1791). Dxxix bis, 36, n° 374.

civile et la guerre religieuse depuis 1790, les seigneurs eurent beaucoup à souffrir. Aux environs de Gaillac, les 25 et 26 juin, on pille les châteaux de Sainte-Urcisse et de Tauriac ; les officiers municipaux sont à la tête du mouvement. A Gaillac, le 1er juillet, la société populaire envoie dix-huit de ses membres prendre des armes chez les aristocrates, et l'on sait que ces perquisitions sont presque toujours accompagnées de pillage [1]. Dans l'Hérault, « plusieurs municipalités informèrent le directoire du département que l'évasion du roi avait causé une telle fermentation dans les campagnes qu'on avait pillé et incendié plusieurs châteaux ». Ceux de Montpeyroux, d'Arboras, d'autres encore, près de Montpellier, avaient été dévastés [2]. Dans le Loiret, où l'assaut aux châteaux avait été donné en 1790, nouvelle secousse. M. Lecoy de la Marche, seigneur de Château-Renard, fut vivement inquiété. Un de ses amis, resté à Paris, Fougeret, lui écrivait qu'il fallait encore se féliciter qu'il ne fût pas arrivé pis ; car, disait-il, on répand qu'« il y a eu des horreurs de renouvelées et des gentilshommes assassinés dans leurs maisons, quoiqu'en se prêtant aux visites que de sa propre autorité le peuple a exécutées, et on les nomme. Aussi ne nous plaignons pas, nous qui n'avons eu que le sort commun ; puisque ce sont là les bonheurs du temps, à défaut d'autres, il il faut bien s'en contenter [3]. » Aux environs de Poitiers, les gardes nationaux, envoyés par le district — et non pas des paysans, — incendièrent le château de la Prontière, propriété du baron de Lézardière, où venait d'avoir lieu une réunion de 80 nobles et de 200 paysans [4]. Dans la Mayenne, pays très féodal, les troubles furent très graves. Les administrateurs du département écrivaient à l'Assemblée, le 26 juin : « Une troupe nombreuse de brigands sortis de la ci-devant province de Bretagne s'est portée dans notre département et y a déjà incendié un grand nombre de châteaux. » Celui d'Hautefeuille avait été dévalisé ; celui de Cuillé, propriété de M. de Farcy, ancien président à mortier du Parlement de Rennes, incendié [5]. De même dans les districts de Châteaubriant (Loire-Inférieure) et de la Guerche (Ille-et-Vilaine). Le château de Chamballan, dans le premier district, fut complètement pillé, et l'on n'osait pas sévir : « Je recommanderai, écrivait le commissaire du Roi près le district, d'aller

1. Rossignol, *Le district de Gaillac pendant la Révolution*, t. Ier, pp. 65-66.
2. *Procès-verbal de l'Assemblée administrative de l'Hérault*, 1889, t. Ier, pp. 341 et suiv.
3. P. de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, p. 402.
4. Antoine Thibaudeau. *Mes souvenirs*, éd. Ducrocq, 1895, pp. 69-70.
5. Le directoire de la Mayenne (26 juin). Arch. nat., DXXIX bis, 35, n° 366. — Duchemin et Triger, *Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne*, *Revue du Maine*, t. XXIII, pp. 77 et suiv. — P. de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, p. 325.

doucement sur l'instruction des délits commis au château de Chamballan, parce que je crois que l'intérêt public exige cette précaution [1] ».

Dans bien des endroits on va dévaster les châteaux des parents d'officiers émigrés ou non assermentés ; parfois la perspective du pillage de leurs propriétés donne à réfléchir à des officiers qui, après avoir décidé de refuser le serment à la Nation, finissent par le prêter. Ce fut le cas de M. de Maiche. Et, sans doute, cet exemple n'est pas unique. « Je venais, écrivait-il d'Arras à sa mère, de recevoir une lettre du commandant du régiment qui m'avertissait que les commissaires préposés par l'Assemblée pour faire prêter le serment aux troupes de ligne devaient finir leur tournée à Arras. Les dangers auxquels mon refus allait vous exposer m'ont vivement pénétré. J'ai réfléchi que j'étais encore à temps de vous en garantir, et je n'ai pas hésité à vaincre ma répugnance [2]. »

Dans ce mouvement, ce n'étaient plus seulement des paysans, mais des bourgeois des villes, des gardes nationaux, même parfois des officiers municipaux, qui attaquaient les aristocrates et leurs propriétés, ou dirigeaient l'attaque contre eux.

V

L'indignation contre le roi et la famille royale alla parfois jusqu'au républicanisme. De même qu'à Paris, aux Cordeliers, il y eut dans certains départements quelques velléités républicaines. Ainsi, à l'assemblée électorale du Tarn quelques citoyens proposèrent « l'abrogation du gouvernement établi pour lui substituer la forme purement républicaine [3]. » Cette proposition fut repoussée, et, le 31 juillet, après l'échec définitif du mouvement républicain à Paris, devant les représentants des administrations, municipalités, sociétés et gardes nationales du district de Gaillac, le maire de Gaillac demanda à tous de se réunir autour de l'autel de la patrie et d'exprimer « de la manière la plus solennelle et la plus authentique le vœu général de maintenir la constitution monarchique et représentative décrétée par l'Assemblée nationale, malgré les efforts des factieux qui, dans l'espoir de perpétuer l'anarchie et de profiter de nos divisions, mettent en avant le système républicain le plus destructeur et le plus nuisible [4] ».

A la Société des amis de la Constitution d'Aurillac fut présentée la

1. Le commissaire du Roi du district de Châteaubriant (6 août). Arch. nat., BB^{10} 16.
2. De Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, lettres de M. de Maiche.
3. Rossignol, cité, t. Ier, p. 62.
4. *Ibid.*, p. 72.

motion « d'omettre le nom du roi dans le serment officiel, d'ôter la couleur blanche des cocardes et de réclamer l'établissement d'un gouvernement républicain [1]. » Au club de Montauban, le 2 juillet, un membre proposait « une adresse à l'Assemblée nationale pour demander qu'elle déclarât le trône vacant à cause de la fuite du roi [2] » ; mais le 4, on ajourna le vote sur cette proposition ; la majorité du club était modérée ; elle devait écrire en juillet aux Feuillants : « Nous sommes loin d'approuver les idées exagérées que la fuite et le retour du roi ont fait naître dans l'esprit de quelques citoyens qui se sont bien plus attachés à la rigueur des principes qu'à la nécessité souvent insurmontable de les faire plier aux circonstances..... Même avant que l'Assemblée nationale eût prononcé, nous avions exprimé par une adresse le vœu formel de la voir user de clémence et s'attacher bien plutôt à prévenir pour l'avenir les fautes des rois qu'à punir celle dont Louis XVI s'est rendu coupable. » Le club de Montpellier demanda l'établissement de la République. Le 27 juin, les directoires de département et de district et le Conseil général de la Commune rédigèrent une adresse où ils réclamaient la déchéance du roi et le vote des mesures les plus efficaces pour rendre la Constitution française indépendante de la présence ou de l'absence d'un seul homme. « Saisissez l'occasion, écrivaient-ils à l'Assemblée ; vous n'en aurez jamais une meilleure. Faites de la France une république. La race des rois est malfaisante [3]. » Ces manifestations prouvent que dans les départements, peut-être surtout dans le Midi, il y avait des républicains [4], mais elles montrent aussi que les républicains n'étaient pas assez nombreux pour exercer une forte influence.

En général, les plus exaltés ne demandaient rien au delà de la déchéance de Louis XVI. Ils ne réclamaient pas un changement de gouvernement, mais de personne. Quant à la masse patriote, elle pensait que le roi pouvait encore s'amender et qu'on ne devait pas le déclarer déchu. L'Assemblée constituante ne voulut voir dans la fuite préméditée du roi qu'un « enlèvement », et conclut, on le sait, à la suspension. Ce furent là les sentiments de la majorité des patriotes des départements. Dans une pétition à l'Assemblée, le 30 juin, un professeur au collège de Bar-le-Duc, Major, exprimait bien la pensée de la bourgeoisie. « Différents partis se

1. Jean Delmas, *Les volontaires nationaux du Cantal*, *Revue de la Haute-Auvergne*, 1902.
2. F. Galabert, *Le club jacobin de Montauban*, *Revue d'histoire moderne*, t. Ier, p. 257.
3. Duval-Jouve, *Histoire de Montpellier pendant la Révolution*, 1879, p. 177.
4. Il faudrait faire ici toute une étude sur les Jacobins. Mais souvent on n'a pas les registres de leurs délibérations, et, d'autre part, il y a peu de travaux sur les clubs, surtout sur les grands.

présentent, écrivait-il : 1° déclarer que l'empire français ne sera plus monarchique. On le peut, mais ce n'est pas sage. On ne pourrait soutenir le choc de quatre armées de 100.000 hommes chacune. Le parti le plus sage est de laisser le roi sur le trône, quoiqu'il laisse craindre des alarmes : c'est à la nation à se mettre sur ses gardes. Qu'elle devienne guerrière et se mette en état de faire face de tous côtés ! Le résultat de cette disposition se réduit donc à montrer : 1° que l'Assemblée nationale doit laisser le roi sur le trône pour être le suppôt de la royauté, sans dissimuler qu'il n'a pas la confiance de la nation, lui laissant le soin de la mériter en abjurant ses erreurs et consacrant sa liste civile au soulagement de l'État ; 2° que l'Assemblée nationale doit couvrir la France de baïonnettes, de canons et de tous les attirails nécessaires à six armées formidables, unique moyen de déjouer les complots de la cour et les sourdes menées des puissances étrangères [1]. »

VI

En même temps que la fuite du Roi à Varennes réveille l'esprit militaire, elle imprime une vigueur nouvelle à l'esprit de liberté et donne une forte impulsion aux sociétés patriotes.

Partout les sociétés des amis de la Constitution ont veillé, excité le zèle des autorités, administrations, gardes nationales, troupes de ligne, réclamé une surveillance étroite des aristocrates, parfois même l'arrestation des prêtres insurgés [2], requis des mesures de défense. Souvent ce sont des Jacobins qui sont à la tête de la municipalité et des directoires. Ainsi à Strasbourg, Brunck, commissaire des guerres, un des membres fondateurs du club des Jacobins, est président du directoire du département. L'action jacobine ne s'en exerce que plus forte sur les autorités. Quand elles ne prennent pas les mesures recommandées par les Jacobins, ceux-ci reviennent à la charge. Ainsi le Comité permanent de Strasbourg, d'accord avec le lieutenant-général de Gelb, le maréchal de camp Kellermann et les adjudants généraux, avait arrêté « qu'il ne serait pas donné suite à la délibération prise par les directoires et la Commune réunis quant au placement de deux pièces de canon au pont du Rhin, attendu l'exposé des précautions prises par le général pour la défense des frontières de ce côté. » Les Jacobins qui avaient réclamé ces canons

1. Arch. nat., DXXIX bis, 36, n° 370.

2. A Strasbourg le club « demanda que l'on amenât à Strasbourg, pour les mettre en arrestation, tous les prêtres récalcitrants qui se mêleraient de soulever le peuple ». Strassburgische Zeitung, 24 juin, citée par Fischbach, p. 47.

insistent de nouveau le 25, et demandent aussi qu'à la barrière fermant le pont on établisse deux serrures différentes, dont les clefs seront entre les mains de deux personnes. Ils n'ont pas confiance dans les chefs de l'armée. « Nous sommes, écrivent-ils au Comité, devenus extrêmement méfiants sur les agents du pouvoir exécutif militaire. Le parjure du premier fonctionnaire public, l'insolent incivisme, la trahison même de la plupart des officiers, les sourdes menées qui se continuent nous forcent d'avoir les yeux ouverts ; nous sommes méfiants, Messieurs, et vous devez à vos administrés de faire droit aux mesures qu'ils vous proposent. » Et parmi ces mesures ils comprennent « même celles qui demandent que tout individu à Strasbourg qui serait trouvé sans ruban national à la boutonnière ou au chapeau soit mis vingt-quatre heures en prison par la force publique ». On sera patriote par force. Et ils ajoutent : « Nous vous observerons... que la vigueur des mesures que vous prendrez tant pour la ville que pour tout le département, en intimidant les aristocrates, les éloignera du lieu des assemblées primaires et assureront à la patrie des électeurs dans le sens de la Révolution [1] ». Le Comité permanent décida sur les deux clefs de la barrière comme le voulaient les Jacobins. Il résista aux mesures de persécution. Mais les aristocrates, officiers et autres, à Strasbourg, à Metz, et sans doute dans toutes les villes frontières où le patriotisme était si exalté, jugèrent bon de prendre les couleurs nationales. Le club jacobin de Metz écrivait, le 24 juin, à celui de Strasbourg : « Nos braves frères les soldats ont arboré hier à leurs boutonnières le ruban national que leurs officiers les avaient empêchés de porter. Les cravates aux trois couleurs ont aussi été attachées aux drapeaux qui n'en étaient pas décorés. Les officiers ne disent mot, soit crainte de leurs soldats, soit trahison ; les plus aristocrates d'entre eux profanent aussi notre ruban national en l'attachant à leurs boutonnières [2]. » Les clubs jacobins d'Alsace et de Lorraine se tenaient en correspondance étroite, se faisaient connaitre les nouvelles, agissaient de concert. Dans toutes les régions, il en était de même, sous la haute autorité de la Société de Paris. Et toujours cette organisation patriote, la plus puissante du royaume, associait étroitement la défense contre l'ennemi extérieur et l'attaque contre l'ennemi intérieur, qui faisait des vœux pour l'étranger.

Au commencement de juillet, les Jacobins avaient gagné en force. Cette situation allait, à ce moment même, être compromise par la fusillade du Champ-de-Mars, le 17 juillet, et la scission des Feuillants. Beaucoup de constitutionnels trouvaient les Jacobins trop puissants à l'Assem-

1. Fischbach, pp. 64-68.
2. *Ibid.*, pp. 120-121.

blée et auprès des autorités. Mais, après un moment de danger, cette grande force patriote, la seule qui, dans l'état d'émiettement des autorités, pût, par son organisation centralisée, faire sentir une volonté unique sur toute la surface du royaume, devait regagner son autorité un moment ébranlée et l'accroître encore. Et sans doute, à cette recrudescence d'énergie devait contribuer le souvenir de Varennes et du rôle qu'avaient joué alors les Amis de la Constitution.

Si la secousse transforma l'esprit public, y réveilla des énergies latentes ce fut surtout grâce à eux, en qui s'était réfugié le « patriotisme ». L'union des patriotes se fit d'un seul coup. Les commissaires envoyés par l'Assemblée dans le Nord, la Franche-Comté et l'Aisne écrivaient : « La crise actuelle a été salutaire. Elle a ranimé le patriotisme ; elle a absorbé toutes les opinions, tous les systèmes qui tendaient à le contrarier [1] ».

*
* *

On avait redouté dans toute la France la guerre étrangère. Après l'arrestation du Roi on n'y songeait pas encore sans frémir. La *Gazette de Strasbourg* écrivait le 25 juin : « 600.000 gardes nationaux armés auraient lutté pour la patrie, comme une lionne lutte pour ses petits. Ils auraient vaincu ; mais des flots de sang auraient été répandus, les cadavres auraient couvert les champs, et bien des provinces seraient devenues de tristes solitudes et de sombres cimetières ! Tout cela serait arrivé si le roi avait gagné la frontière. De quel affreux précipice la Providence ne nous a-t-elle pas sauvés ! [2] » Mais on se réjouissait d'autant plus d'avoir échappé à ce malheur, et c'est dans un calme impressionnant que partout on célébra l'heureuse issue de l'événement. C'est le calme d'un peuple qui se sent fort et qui, pénétré de ses droits, est prêt à combattre pour eux. C'est avec une fierté simple et grave que ce sentiment s'exprime partout : « Notre sécurité, disent les magistrats lyonnais, se fonde sur l'attitude ferme et raisonnée des citoyens de ce grand empire, sur la réunion de tous les esprits qui n'aperçoivent qu'un événement, qu'un égal intérêt, un but unique à envisager [3] ». Les administrateurs du directoire du district de Dieppe écrivent : « L'événement qui pouvait couvrir de deuil tout l'empire n'a pas troublé un seul instant la tranquillité publique. Jamais le peuple n'a montré tant d'énergie et de confiance dans les chefs

1. *Arch. parl.*, t. XXVII, p. 547.
2. Fischbach, cité, p. 51.
3. Les députés de la ville de Lyon à l'Assemblée (27 juin), Arch. nat., DXXIX bis, 36, n° 374.

qu'il s'est donnés ; jamais il n'a manifesté un amour aussi vif et plus ardent pour la liberté qu'il a conquise ; jamais il n'a montré plus de reconnaissance envers ses généreux représentants. Enfin si, comme nous n'en pouvons douter, le même esprit a régné dans tous les points de l'empire français, il est impossible d'en asservir les habitants, et, pour y réussir, il faudrait se déterminer à ne régner que sur des cadavres et sur des ruines [1] ». Le directoire du district d'Argentan (Orne) transcrit sur son registre de délibérations ces paroles solennelles, après avoir arrêté un *Te Deum* et l'illumination de la ville : « Tous les corps administratifs, civils et militaires, de même que la Société patriotique, se sont empressés de rendre grâce à la Providence de ce qu'elle veille sur le salut de l'empire français ; et tous, par un de ces élans qui font pâlir les despotes, ont répété le serment de vivre libres ou mourir, de rester fidèles à la Nation et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la Constitution qu'elle doit à ses représentants [2] ».

La Nation venait de prendre encore une fois conscience de sa force, de ses droits, du danger qui la menaçait. A partir de ce moment elle tient la royauté en suspicion, s'arme, reste en éveil, à l'affût, écoute tous les bruits du dehors ; tout en désirant la paix, s'habitue à l'idée d'une guerre, et retrouve dans le vieux fonds de la race ces énergies militaires — assoupies par le besoin et l'œuvre de réforme intérieure — que la grandeur du danger portera plus tard au paroxysme. Déjà elle a le sentiment très net qu'il lui faudra lutter à la fois contre le Roi et les aristocrates, et contre l'Étranger, appelé par eux ; qu'elle aura à faire front des deux côtés en même temps. Et dans sa pensée elle associe étroitement dans une seule œuvre la défense de la Révolution contre ses ennemis de l'intérieur et contre ceux de l'extérieur. C'est déjà, en perspective, la « Terreur ». Quand, en 1793, la guerre civile et la guerre étrangère seront déchaînées, et que la Nation craindra pour son existence même, la « Terreur » s'établira par la force des choses ; elle règnera à la fois à l'intérieur et aux armées, par les mêmes moyens, en vue du même but : la défense et le triomphe d'une nation libre. L'explosion des sentiments populaires de juin 1791 en était un signe avant-coureur.

PH. SAGNAC.

---

1. Le directoire du district de Dieppe à l'Assemblée (25 juin), Arch. nat., *Ibid.*, 35, n° 366.
2. Extrait des registres de délibérations du directoire du district d'Argentan (24 juin 1791). *Ibid.*, 35.

Les Mémoires de Primi Visconti.
Étude critique.

La publication des *Mémoires* [1] de Primi Visconti, traduits de l'italien par M. Jean Lemoine a obtenu un succès mérité de curiosité. Tout a été dit sur le caractère piquant, anecdotique et spirituellement scabreux de ces notes sur la cour de France de 1672 à 1681. Il est donc inutile de les examiner à ce point de vue. Nous nous proposons seulement de déterminer quelles sont les indications nouvelles apportées par ce document jusqu'ici inédit, et quelle confiance peut être accordée à son auteur.

*
* *

Ce qu'était Primi Visconti, la substantielle introduction de M. Lemoine nous l'apprend. Appartenant à une famille noble de l'Italie du Nord, après avoir fait de brillantes études ecclésiastiques, il vint en France à l'âge de 25 ans, poussé par le seul désir de « voir des empires et des royaumes ». Naturalisé en 1687, il épousa la fille d'un libraire parisien, et mourut en 1713.

Ses écrits historiques ou littéraires sont nombreux. « Cet auteur, écrivait de lui en 1772 Lenglet-Dufresnoy [2], avait une terrible démangeaison d'écrire. » Les seuls qui importent sont ses histoires des campagnes de 1677 [3] et 1678 [4], qu'il publia en italien sous le nom de comte de San Maiole, et que traduisit l'abbé de Choisy. Il avait commencé une histoire générale de la guerre de Hollande, encouragé, affirme-t-il, par Turenne et d'autres notabilités contemporaines. Le premier volume parut en ita-

---

1. Primi Visconti. *Mémoires sur la cour de Louis XIV*, traduits de l'italien et publiés avec une introduction, des appendices et des notes par Jean Lemoine. Paris Calmann-Lévy, s. d. 443 p.
2. *Méthode pour étudier l'histoire*. Nouvelle édition, 1772, t. XII, p. 329.
3. *La campagna del re christianissimo nell' anno 1677*. Paris, 1677.
4. *I successi della guerra nell' anno 1678*. Paris, 1679.

lien en 1682, et fut traduit immédiatement en français[1]. Il ne comprenait que deux livres : l'ouvrage complet en eut comporté dix : il ne fut jamais publié. La première partie fut supprimée sur la plainte de l'ambassadeur d'Angleterre, lord Preston, parce qu'elle révélait les négociations diplomatiques entre Charles II et Louis XIV, antérieures à la guerre de Hollande[2]. Lenglet-Dufresnoy affirme — détail curieux, qui mériterait d'être vérifié — qu'une traduction anglaise du livre de Primi fut imprimée en 1705, au tome I du *Recueil des traités de politique*. Les exemplaires de l'original sont devenus très rares. D'après Lenglet-Dufresnoy, il n'y eut que 67 exemplaires italiens et 88 français qui furent vendus au public.

L'intérêt de ces publications — surtout des deux premières — est médiocre : on n'y trouve point le style vivant et primesautier des *Mémoires*. Il n'en est pas tout à fait de même de l'exposé des origines de la guerre de Hollande, bien qu'il soit rédigé en ce style vague et pompeux, qui est le propre des historiens officiels sous le règne de Louis XIV et à toutes les époques[3]. L'auteur retrace avec admiration les débuts de la puissance hollandaise : « La République de Hollande, écrit-il (éd. franç. p. 25), fit plus en quarante années que la République romaine n'avait fait en quatre siècles. » Au lendemain de la paix de Nimègue, cet enthousiasme dut déplaire à Louis XIV. Par contre, Primi s'indigne de l'insolence des Hollandais, et leur prête des projets absurdes comme celui de « rendre les rois tributaires ou du moins changer leurs états en républiques ». Sur les négociations anglo-françaises Primi est assez précis. Non seulement il dévoile le véritable but du voyage de Madame à Douvres, et l'intention qu'avait Louis XIV « d'assurer au roi une autorité absolue sur son Parlement, et de rétablir la religion catholique dans le Royaume d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande » (p. 62), mais encore il montre le double jeu de Charles II, traitant avec la France contre la Hollande, et d'autre part rappelant son ambassadeur près des Provinces-Unies, le chevalier Downing « pour avoir parlé avec trop de fierté aux États » (p. 76). Un détail encore est à noter : Primi, malgré le grand succès qu'obtinrent ses prédictions, ne se faisait point d'illusion sur son pouvoir surnaturel : mais il partageait les superstitions de son temps. C'est ainsi qu'en son histoire il marque complaisamment qu'en janvier 1672, apparut au ciel une comète effroyable, venant du côté de la France et jetant une queue flamboyante sur les Bays-Bas. En somme dans les écrits publiés de Primi,

1. *Historia della guerra d'Olanda* del conte di San Maiolo. Paris, 1682.

2. Cf. en appendice la correspondance relative à cette affaire, publiée à nouveau par M. Lemoine. Primi fut mis quelque temps à la Bastille.

3. M. Lemoine a reproduit en appendice le très curieux *Avertissement* de cette histoire.

il n'apparaît point nettement que le comte de San Maiole ait montré les qualités d'historien, que lui-même s'attribue volontiers dans ses *Mémoires*.

Ceux-ci suffisent, il est vrai, pour assurer sa réputation. Ils ont été traduits et publiés par M. L. d'après des manuscrits italiens de la Bibliothèque Méjanes d'Aix en Provence, qui comprennent deux rédactions de la main de Primi, se complétant l'une et l'autre, et une copie du XVIIIe siècle, qui n'est qu'une contamination. Ils ne sont point inscrits sous le nom de Primi. Mais M. L. a constaté en les lisant que l'auteur s'y dénommait expressément à plusieurs reprises, et que l'écriture en était de tout point conforme aux autographes de Primi. Leur attribution au spirituel abbé est donc vraisemblable. Ces manuscrits correspondent peut-être à ce *projet d'histoire de Louis XIV* en langue italienne, que réclamait lors de la mort de Primi, le procureur du roi. M. L. ignore d'ailleurs comment ils parvinrent de la succession Torcy à la Bibliothèque Méjanes. Quelques obscurités subsistent donc, en ce qui concerne la question d'authenticité.

Dans cette édition, M. L. indique en notes des variantes, et reproduit le plus souvent possible les passages raturés ou effacés des deux manuscrits autographes. Il est regrettable seulement qu'il n'ait pas publié intégralement les *Mémoires* de Primi Visconti : « Nous avons cru, écrit-il en son Introduction, devoir supprimer dans le récit de ces aventures certains détails tout personnels parfois longs et fastidieux... Ni la gloire de Primi, ni l'histoire n'y perdent rien. » Nous le pensons volontiers, et les écrits précédents de M. L. et ses titres scientifiques sont un sûr garant de cette affirmation. Mais il aurait certainement mieux valu laisser faire aux lecteurs les coupures dont s'est chargé M. L.

D'autres critiques ont été adressées à cette édition. Les notes en général exactes [1] ont été réduites au strict minimum. S'adressant au grand public [2], M. L. ne s'est point proposé de faire un travail analogue à celui de M. de Boislisle pour Saint-Simon ou de M. E. Bourgeois pour Ezéchiel Spanheim. Il est regrettable cependant que M. L. n'ait pu citer plus fréquemment les passages des mémoires contemporains qui infirmaient ou confirmaient les dires de Primi. Beaucoup des personnages, dont parle ce dernier, sont parfois peu connus, et auraient mérité une brève notice. Les appendices qui éclaircissent certains passages de la vie de Primi sont bien choisis et intéressants [3].

1. M. Chuquet a relevé quelques erreurs dans la *Revue critique*.

2. Une partie de ces *Mémoires* a d'abord été publiée dans la *Revue de Paris*.

3. L'index alphabétique qui termine le volume est bien fait et utile. Il n'y a point de renvoi au nom de Le Nôtre. Le renvoi à la page 303 pour la princesse de Guéménée est faux.

*
* *

Reste à savoir, une fois leur auteur connu, ce que valent ces *Mémoires*. Leur composition diffère de celle des documents contemporains. Ce ne sont point de simples notes, comme les *Mémoires* de Dangeau. Il ne s'agit pas davantage d'un rapport officiel et d'un tableau détaillé de la cour de France, comme celui, qu'à l'intention de l'électeur de Brandebourg, rédigea Spanheim pour l'année 1690. Les *Mémoires* de Primi sont un journal fictif, adressé à un compatriote de l'auteur, dans lequel en un ordre chronologique très lâche, de 1672 à 1680, sont racontés les principaux événements de la cour. Les portraits et les anecdotes y abondent : la personnalité de Primi, ses amitiés, ses relations y tiennent une grande place. Notons dans la dernière partie du récit, sinon des erreurs, tout au moins quelques imprécisions chronologiques. C'est ainsi que Primi donne la date de 1680 pour la disgrâce du marquis de Créqui, confident des amours du prince de la Roche-sur-Yon avec la princesse de Conti. Le marquis de Sourches [1], dont le récit est beaucoup plus circonstancié, place en 1686 ces mêmes événements. Primi a donc complété son journal qui s'arrête en 1681 par le récit d'incidents nouveaux, et n'indique pas qu'ils sont postérieurs à l'année pour laquelle il les rapporte.

Ce qui à première vue fait l'importance de ces *Mémoires*, c'est qu'ils sont relatifs à une période de l'histoire intérieure de Louis XIV, pour laquelle les documents de ce genre sont peu nombreux. Le *Journal* d'Olivier Lefèvre d'Ormesson se termine en 1672. Les *Mémoires* de Saint-Simon et du marquis de Sourches ne commencent qu'après 1680. Le récit de ce brouillon que fut l'abbé de Choisy porte sur tout le règne, et ne nous renseigne sur aucune période en particulier. Primi nous documente sur la cour, de 1673 à 1680. En dehors de Paris et de Versailles rien ne semble l'intéresser. Il ne traite qu'incidemment de la politique extérieure. Il ne se risque que très rarement et avec une prudence tout italienne dans l'histoire religieuse. Il ne connait que le roi et les courtisans.

Le ton de ces *Mémoires* est fort libre. L'auteur y juge spirituellement les hommes et les choses. Le fait-il toujours avec impartialité, et à quelles sources a-t-il puisé sa documentation? ces deux problèmes sont étroitement liés. Les menus faits, notés impersonnellement, que contient le Journal de Dangeau sont susceptibles de vérification. Les exposés brillants, les esquisses psychologiques et les anecdotes amusantes de Primi sont plus difficiles à critiquer.

1. Cf. *Mémoires*, éd. Cosnac, t. I, p. 468.

Notons d'abord que Primi n'a point les haines vigoureuses et les parti pris de Saint-Simon. Il semble en maintes occasions refléter l'opinion des courtisans au milieu desquels il a vécu. Les amitiés et les circonstances de son séjour en France ont inspiré ses sympathies et ses inimitiés. Il fut accueilli dès son arrivée par les Vendôme et demeura toute sa vie leur intime [1]. Ainsi s'expliquent les notoires antipathies de cet abbé pour le parti dévot. Il note soigneusement la transformation progressive de la cour avant même le définitif avènement de Mme de Maintenon. Dès 1679, Mme de Montespan affecte la dévotion pour regagner les bonnes grâces du roi et défendre son influence déclinante. En 1680 « le royaume paraît un séminaire... Peu de gens s'amusent, et encore y faut-il de la circonspection, particulièrement à la cour » (p. 301). Les indications de ce genre sont nombreuses et précieuses. Primi n'aime point les fanfarons d'impiété comme Manicamp, mais il se montre plus souvent encore sévère pour les courtisans qui, comme le duc d'Aumont, font étalage de leur piété. « Chez ces dévots, la charité et la justice sont choses inconnues. » Le maréchal de Bellefonds, dont le marquis de Sourches vante « la solide vertu », et qui eut l'honneur d'être dirigé par Bossuet, n'est pas épargné davantage. Primi l'accuse lors de sa rentrée en grâce (1678) de conserver au fonds de son cœur de vieilles rancunes. Sourches, au contraire, juge le maréchal « incapable de rien dire qui put être contraire à la charité, quand même il était forcé de parler pour ses intérêts [2]. » Le jugement défavorable de Primi ne comporte pas d'exceptions. « Personne, écrit-il, ne se fait dévot que pour des fins humaines, les hommes pour leur avancement ou par suite de disgrâce, et les femmes pour faire montre de sagesse. »

En même temps que les Vendôme, Primi fréquenta de nombreux courtisans, dont il devint l'intime, le marquis de la Vallière, le comte de Gramont, le duc de la Feuillade, etc. Il semble avoir adopté parfois leurs naturelles antipathies. Les grands seigneurs, jaloux de la faveur royale, détestaient les ministres roturiers, et accusaient volontiers Louis XIV de se laisser mener par eux. Dans ses jugements, Primi ne réussit pas toujours à être impartial. Certes il reconnaît que Louis XIV n'est gouverné par personne. De Colbert, dont il note l'abord sec et froid, il fait involontairement un très bel éloge. « L'on dirait que le trésor royal lui appartient, tant il souffre de son appauvrissement (p. 229). » Mais il insiste

1. En 1704, 1705, 1706, Primi, agent officiel des deux frères en Italie, les tenait au courant de ce qui se passait à la cour. M. Lemoine annonce la publication prochaine de cette correspondance.

2. *Mémoires*, t. III, p. 452.

complaisamment sur les prétentions généalogiques de ce fils de bourgeois de Reims, et il a plaisir à noter l'incapacité de Seignelay, et ses « dérèglements ». Il remarque que si Colbert se contente de favoriser ses parents, le Tellier et Louvois placent en toute occasion leurs créatures. De tous les ministres de Louis XIV, Louvois est d'ailleurs le plus maltraité dans les *Mémoires* de Primi, documenté fort partialement par le marquis de la Vallière et la comtesse de Soissons, peut-être aussi par la deuxième Madame, ennemie déclarée du secrétaire d'État de la Guerre. Il ne faut pas oublier que Louvois soutint la Reynie dans cette fameuse affaire des Poisons, qui faillit amener l'arrestation de Primi. Aussi son portrait physique et moral n'est-il guère flatté.

Dans quelles circonstances Primi a-t-il été amené à écrire ses *Mémoires*, et comment put-il connaitre cette cour, auprès de laquelle il n'avait aucune fonction officielle ? Lui-même nous renseigne sur ses débuts en France. Son succès de premier abord fut très grand. Non qu'il se vante à la manière de ces « Pantalons » italiens, comme il les appelle, qui encombraient alors la cour, mais il était jeune, spirituel, de belle figure et de grande adresse. Il eut très vite une étonnante réputation de devin, prédisant l'avenir avec succès. Primi ne se fait point illusion sur la valeur de ses prophéties. Avec Louis XIV qui l'interrogeait à ce sujet, il eut l'habileté d'être sincère. Mais le « Tout Paris » de l'époque s'enticha de cet homme extraordinaire. Ses bonnes fortunes se multiplièrent, encore que la dame dont il recherchait particulièrement l'amour, Mme de Saint-Géran, soit restée inflexible.

Dès lors fêté et choyé par les courtisans, Primi devint le confident de leurs passions et n'ignora aucune des histoires scandaleuses ou simplement amusantes de la cour, depuis celles de Giustinian, l'ambassadeur vénitien, qui se vantait d'avoir été le premier amant de Mlle de Sévigné jusqu'à celles du duc de la Feuillade. Les *Mémoires* nous renseignent abondamment sur les aventures galantes de l'époque. Il arrive même que les « histoires » y empiètent sur l'histoire. Quand Primi affirme qu'en 1670 « le crédit de Turenne se trouva réduit par les intrigues de Mme de Coetquen », il est en contradiction avec les faits, et attache une importance excessive à un incident, qui, Saint-Simon et l'abbé de Choisy nous l'apprennent, n'en eut d'autre que d'amuser Louis XIV. Si le crédit de Turenne eut de passagères éclipses, des raisons plus graves expliquent cette diminution de faveur. D'ailleurs, comme tous les écrivains anecdotiques, Primi assigne trop souvent à de grands événements de petites origines. Comment le croire quand il prétend qu'une parole imprudente de Madame amena la ruine du Palatinat sur l'ordre de Louvois ?

Mais les secrets recueillis par Primi auprès de ses confidents habituels, n'étaient point uniquement des secrets d'alcôve. Il s'intéressait à la politique de son temps et rédigea des mémoires qu'il communiqua à Louis XIV et à Turenne. En 1684, il devait jouer en Italie un rôle politique, et devenir régent général des vallées de Sésia. Dès 1678 il songea à écrire l'histoire de son temps. « On me considéra, écrit-il, comme historien et je dus ainsi entrer en commerce avec les hommes de guerre et avec ceux qui s'occupent des affaires d'État » (p. 242). Il y avait longtemps déjà que Primi se renseignait sur les faits militaires et les négociations : sa fameuse conversation avec Turenne est de 1675. Primi devint donc l'historiographe officieux du roi, en rivalité avec les historiographes officiels, Racine, Boileau, Pellisson. Si son grand projet n'aboutit point, du moins une partie de sa documentation a-t-elle passé dans ses *Mémoires*.

Primi explique tout au long sa méthode d'investigation dans l'avertissement qui précède son fameux livre sur la guerre de Hollande. Le plus difficile était de faire parler non les courtisans, ses habituels confidents, mais les ministres, auxquels Louis XIV imposait le secret. A ceux qui avaient la réputation d'être discrets, Primi racontait les bruits qui couraient à leur désavantage « ce qui faisait un effet merveilleux et obligeait ceux qui avaient le plus de vanité à chercher humblement les moyens de me persuader en me montrant les originaux les plus illustres ». Quant à ses autorités, Primi nous les indique lui-même en plusieurs passages de ses *Mémoires*. Il avait des relations plus précieuses que celles du marquis de la Vallière. Il nous rapporte à maintes reprises des conversations de Turenne, de Louvois, du cardinal de Bouillon. Il a de fréquents entretiens avec Rose, le secrétaire du roi, avec le maréchal d'Estrades. D'autres sont ses informateurs préférés, qui furent ses premiers guides à la cour. En premier lieu il faut citer les deux frères Dangeau, le marquis, futur historiographe des dernières années du règne, et l'abbé, dont Choisy écrivait qu'il savait le passé, le présent et l'avenir. Le marquis de Refuges « le plus savant homme de l'Europe en toutes sortes de généalogies » (Saint-Simon) lui fit connaître la noblesse française. Enfin il eut comme ami intime, « comme véritable père », l'abbé de Choisy. Ce dernier peut être considéré comme un des principaux informateurs de Primi Visconti ; son intimité avec le cardinal de Bouillon, alors en faveur auprès de Louis XIV, le mettait en bonne place pour être renseigné sur les événements de la cour. Entre les *Mémoires* de l'abbé de Choisy et ceux de Primi Visconti, il y a d'ailleurs de nombreuses coïncidences. Beaucoup d'anecdotes se trouvent racontées avec des détails analogues dans les deux

écrits [1]. Citons par exemple l'histoire du musicien et de l'archevêque de Reims (p. 167), le récit de la discussion survenue au siège de Valenciennes, lorsque Schonberg et Louvois empêchèrent le roi de livrer bataille (p. 151). Les prétentions de Seignelay qui se flattait de descendre des rois d'Ecosse sont exposées de la même manière (p. 223). Enfin Choisy et Primi sont d'accord pour nous raconter par des termes analogues qu'en 1676 deux courtisans ont la faveur du roi, la Rochefoucauld et la Feuillade. Primi d'ailleurs reconnaît volontiers tout ce qu'il doit à l'abbé de Choisy.

D'autres témoignages plus sérieux encore, surtout pour l'histoire diplomatique de l'époque, ont été utilisés par Primi. Il a été en relation avec les principaux ambassadeurs, qui séjournèrent à la cour de France, Lobkovitz résident de Pologne, l'abbé de Verrue et le comte Ferrero, envoyés de Savoie, qu'il juge fort sévèrement (p. 243), le marquis Grimaldi, représentant de la République génoise, pour lequel il est sans indulgence, mais surtout les ambassadeurs de Venise, Contarini et son prédécesseur, Ascanio II Giustinian, un des meilleurs diplomates de la République, joueur enragé, grand coureur de femmes, politique fort avisé. Primi avait pour lui beaucoup d'estime, et il le cite à plusieurs reprises. La correspondance inédite de Giustinian avec la Serénissime République — document essentiel pour l'histoire intérieure et extérieure du règne de 1672 à 1676 — existe d'ailleurs en copie à la Nationale : et il suffit de la parcourir pour remarquer qu'elle confirme en maintes occasions les *Mémoires* de Primi (affaire du chevalier de Rohan, anecdotes sur la duchesse de Bouillon, etc.). Giustinian était pour Primi un précieux informateur. Non seulement il lui racontait avec une loquacité hâbleuse les histoires galantes de la cour, mais encore il lui communiquait les rapports secrets que lui envoyaient ses émissaires à l'étranger sur la marche de Turenne et les troupes impériales. Primi était mieux renseigné en 1674 que le roi lui-même, qui ne recevait du général en chef de l'armée d'Allemagne que de trop brèves et trop rares lettres, et « considérant les divisions qui séparaient les généraux allemands », il pouvait prévoir à l'avance leur défaite, prophétie dont la réalisation réjouit fort le roi, et augmenta encore la réputation de Primi à la cour (p. 100).

L'un des passages les plus importants des *Mémoires* de Primi, et celui sur lequel les critiques ont insisté avec raison, n'est autre chose qu'une conversation, que Primi prétend avoir eue avec Turenne au commencement de l'année 1675 (p. 102 et suivantes). Primi montra à Turenne,

1. Il y avait à la Cour et à la ville des nouvellistes, qui collectionnaient des bons mots, des anecdotes, etc. Les auteurs de *Mémoires* du XVIIe siècle ont dû faire de fréquents emprunts à ces recueils manuscrits. Ainsi s'expliquent certaines coïncidences de détail.

qui retour d'Allemagne hivernait à la cour, « divers mémoires sur les affaires et sur la guerre présente ». Turenne étonné le prit au sérieux, lui communiqua également quelques écrits politiques, et lui tint de grands discours. Cette conversation se divise en plusieurs points également importants : 1° Turenne confia à Primi les prétentions que Louvois avait de « faire le connétable » (le même mot, véritable surnom donné au secrétaire d'état de la Guerre se retrouve dans les chansons de l'époque [1]) ; 2° il apprécia les généraux ses contemporains, ne montrant guère d'estime que pour Condé et Montecuculli ; 3° il affirma préférer les petites armées plus maniables aux grandes, difficiles à approvisionner, et déclara que bien que la cour le laissât sans renforts, « les ordres donnés ne servaient qu'à accroître sa gloire ».

Primi a-t-il eu véritablement avec Turenne cet entretien, dont il se montre très fier, étant donnée la taciturnité habituelle du maréchal ? Il est impossible de vérifier cette affirmation. Ce qui est certain, c'est que Primi avait de fréquents rapports avec le cardinal de Bouillon, le neveu et le porte-parole habituel du maréchal à la cour. Or en janvier 1674, son ami l'ambassadeur Giustinian avait eu avec le cardinal une conversation plus brève et moins précise, mais dans laquelle se rencontrent certains propos analogues [2]. Bouillon insistait en particulier sur l'habitude qu'avait Turenne de guerroyer avec des petites troupes, inférieures en nombre « à celles de ses adversaires, et il insistait sur l'avantage de cette méthode qui avait conservé à la France des centaines de milliers d'hommes » : sans Turenne si les Français s'étaient laissé aller à leur fureur guerrière, les armées du roi n'auraient pas subsisté longtemps. N'y avait-il pas là comme une critique détournée de Condé, de ce général aventureux, qui s'écriait volontiers « qu'une bataille ne coûtait qu'une nuit de paysans » ? La coïncidence des deux textes est au moins curieuse. Elle prouve en tout cas que le mot d'ordre des partisans de Turenne à la cour — car Turenne avait ses fidèles, et Louvois ses amis — était de dire que le maréchal préférait manœuvrer avec de petites unités, ce qui ne l'empêchait point dans ses lettres de réclamer fréquemment des renforts, et dans sa conversation avec Primi de se plaindre de ses adversaires, qui voulaient le mettre dans une situation périlleuse. Primi d'ailleurs n'était pas dupe de cette grosse finesse du maréchal, et en conclusion il nous indique que « si on ne confiait pas à Turenne de grandes armées, c'est qu'il passait pour très ambitieux et capable de jouer au souverain ».

---

1. Cf. Bib. nat. Recueil Maurepas, 12619, p. 117.
2. Bib. nat., ms. ital., 1877, fol. 105. 31 janvier 1674.

*
* *

D'une manière générale, on peut donc considérer comme sérieuse la documentation de Primi. Si, en certaines occasions, il ne fait que reproduire les bavardages des courtisans, le plus souvent c'est à de sérieuses autorités qu'il puise ses renseignements. Quelles sont dès lors les indications essentielles et de portée générale que nous fournissent ses *Mémoires* ?

Sur quelques événements importants, dont il fut le contemporain, Primi nous donne des lumières complémentaires qui ne sont point négligeables. Il n'a point assisté au passage du Rhin en 1672, mais il a eu les confidences de l'abbé de Choisy et du secrétaire Rose. Sur cette opération militaire il est plus bref d'ailleurs dans ses *Mémoires* que dans son histoire de la guerre de Hollande. Il note cependant que ce fut une opération hasardeuse dans laquelle se distingua le comte de Guiche. Elle fut tournée en ridicule par la Feuillade, rival de Guiche, et le roi revint de sa première impression. Dans son histoire, Primi, plus précis, nous montre Louis XIV regrettant de ne pas prendre part lui-même à ce hardi fait d'armes : « L'on remarquait aisément sur son visage la peine qu'il avait à se retenir, frémissant de ne pouvoir être de la partie. » Ce n'était point encore la manière sereine et « louisquatorzienne » de faire la guerre, dont parle M. Lavisse. Après la mort du duc de Longueville et la blessure de Condé, il y eut autour du roi un moment d'affolement. « Le roi fit écrire sur le champ au Vicomte de Turenne par Toussaint Rose ». Turenne, qui était à Emmerich avec la moitié de l'armée, arriva avant même d'avoir reçu la lettre du roi. Le bruit avait couru à son camp sinon d'une défaite, tout au moins d'une action périlleuse et coûteuse. Il fut de bon ton ensuite de sourire de cet effroi momentané [1].

Sur l'affaire des Poisons, M. Lemoine y insiste à juste titre, le témoignage de Primi mérite également d'être retenu. M. Funck-Brentano, qui a fait usage pour élucider ce problème de documents inédits, est arrivé à des conclusions, dont quelques-unes ont été fort contestées. Il est remarquable que Primi ne parle point de Racine, qu'il n'aimait point cependant, et que l'on a gravement incriminé. Il est très sévère pour la Reynie, dont M. Funck-Brentano fait un grand éloge, et lui reproche de nombreuses arrestations arbitraires et inutiles, comme celle de Luxembourg. En l'état actuel de la question, nous ne trouvons guère que quelques petites inexactitudes à relever dans le récit de Primi. Ni l'abbé Pirot, dont le journal

1. Le Roi garda d'ailleurs, ainsi que Primi nous l'apprend, pour le comte de Montrevel (p. 146), une grande estime envers ceux qui s'étaient signalés au passage du Rhin.

inédit a été utilisé par M. Funck-Brentano, ni Mme de Sévigné ne nous indiquent que la Brinvilliers eut le poing coupé devant Notre-Dame, au parvis de laquelle elle fit amende honorable. Contrairement à Primi, Mme de Sévigné raconte que pendant le supplice la récitation du *Salve Regina* par le peuple fut imposante et religieuse ; ce sont là divergences de détail.

Quant aux jugements de Primi sur ses contemporains, et aux anecdotes qu'il raconte, elles trouvent le plus souvent confirmation dans les documents contemporains. Il est rare que notre auteur s'élève à des considérations générales. Il note pourtant (p. 259) la passion belliqueuse des Français et de la noblesse en particulier, domestiquée par Louis XIV qui a canalisé vers la guerre sa naturelle turbulence. Pour les gens du Parlement, qu'il ignore et qu'il ne fréquenta guère, Primi n'a que du mépris. Il a fort bien vu l'universelle adulation, que stigmatisera Saint-Simon, et il indique « quel prix a pour cette nation tout ce qui vient du roi, même les choses les plus répugnantes » (p. 97). Il juge sévèrement les mœurs de la cour : les habitudes de la noblesse ne paraissent point avoir changé depuis les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. « Il y a à Paris plus de 20.000 gentilshommes, qui n'ont pas un sou, et qui subsistent pourtant par le jeu et par les femmes, ou qui vivent d'industrie ». En revanche, cet Italien a beaucoup d'admiration pour la bonne police de Paris et la rapidité de la justice criminelle : « On prend le criminel aujourd'hui et on le pend demain, et tout cela se pratique avec la même exactitude dans tout le royaume » (p. 154).

Sur la cour elle-même, centre de ses observations, Primi est intarissable. La saleté de Versailles l'offusque. Pour les bâtiments même il est sans indulgence. Il n'a que du mépris pour les architectes du roi, tel le cavalier Bernin lors de son voyage en France : un Italien n'admettait point à cette époque qu'il pût y avoir d'autres artistes que ses compatriotes. Des peintres célèbres, Primi ne nomme que Mignard. Pourtant il rend justice à Lenôtre et à ses admirables jardins.

A Versailles on vit en une perpétuelle fièvre de jeu et de scandales. Le roi seul est épargné par Primi, qui vante ses grandes qualités et son inlassable activité. Les maîtresses de Louis XIV et surtout Mlle de la Vallière et Mme de Montespan occupent une grande place dans ses souvenirs, comme d'ailleurs dans la correspondance des ambassadeurs étrangers de l'époque. Il note l'étonnement que produisirent les progrès de la faveur de Mme de Maintenon, pour laquelle il paraît sans bienveillance.

Sur la famille royale, Primi est très prolixe, mais apporte rarement des indications inédites. Il confirme ce que nous savons déjà sur la jalousie

de Louis XIV à l'égard de Monsieur. Primi a beaucoup connu la seconde Madame, et vaticiné pour la Grande Mademoiselle qui l'interrogea sur Lauzun, dont il fait un portrait physique et moral peu flatté. Sur la reine Marie-Thérèse, la médiocrité de son intelligence et de ses habitudes quotidiennes, son témoignage précis et circonstancié est précieux. Le mariage du Dauphin en 1680 est pour lui l'occasion d'une intéressante digression sur la jeunesse de ce prince, qui malgré l'excellence de ses précepteurs « semblait devenu comme stupide ». Il nous apprend que la Dauphine était très surveillée par le roi qui « la considère moins comme l'épouse de son fils que comme la sienne ». Des bâtards royaux, Primi n'a guère connu que Mlle de Blois, la princesse de Conti, dont tous à la cour — même les femmes — étaient amoureux. Le Dauphin si indifférent d'ordinaire avait des attentions pour elle. Le marquis de Sourches [1] confirme cette préférence, qui alarma la Dauphine et valut à la princesse les remontrances de Louis XIV.

Primi a fréquenté également tous les grands personnages de la cour, les ministres, Turenne, Condé, la Feuillade, Luxembourg « devant Louvois plus plat qu'un valet », Villars-Orondate, le père du futur maréchal, « homme de bien et véridique », qui raconta à Primi « plusieurs de ses affaires et négociations » en Espagne, le duc de Noailles « tout jeune homme qui parle du nez et affecte des airs de savant et de dévot [2] » (p. 165). Dans cette galerie de portraits masculins, les gens de lettres sont rares. Primi se conformait au préjugé de son époque. « L'on considère comme vil, écrit-il (p. 226), l'homme de qualité qui sait écrire », et « les seigneurs d'Urfé ont honte que leur aïeul Honoré d'Urfé ait écrit le poème de l'Astrée ». Aussi Primi traite-t-il de haut Racine, Boileau, Pellisson, ses rivaux en historiographie. Il ignore les autres écrivains.

En revanche il a beaucoup connu les dames de son temps, et il s'exprime sur leur compte avec franchise et crudité. Les plus belles, la duchesse de Ventadour [3], la duchesse de Sully, la comtesse de Soissons, etc., le reçurent dans leurs salons et le cajolèrent pour obtenir de lui des prédictions, et aussi parce qu'il semblait avoir la faveur royale. « Il n'est pas une dame de qualité, écrit Primi, dont l'ambition ne soit de devenir la maîtresse du roi. » Primi eut plusieurs conversations avec Mme de Sévigné, à laquelle il reproche d'aimer beaucoup les compliments (p. 215).

1. *Mémoires*, I, p. 447.

2. Dans un jugement sur le duc de Noailles, Primi semble une fois de plus avoir reflété l'opinion de la cour. « Les courtisans curieux et mutins, écrit l'abbé de Choisy, voulaient se moquer de lui, faisaient des chansons, et ne le croyaient pas capable d'un emploi difficile ».

3. « Doudou », celle-là même dont il est parlé à plusieurs reprises dans la correspondance de Madame.

Il est curieux que le médisant Bussy dans son *Histoire amoureuse des Gaules* fasse à la marquise la même critique. « Elle aime d'être aimée et pour cela elle sème afin de recueillir : elle donne de la louange pour en recevoir. » Quant à Mme de Grignan, Primi affirme qu'elle était très courtisée : au nombre de ses adorateurs il place le duc d'Enghien et le vieux cardinal de Retz, qui jaloux d'elle s'enferma à Commercy et voulut renoncer au cardinalat et au monde. Notre auteur a décidément une fâcheuse tendance à expliquer par des liaisons ou des ruptures amoureuses les événements historiques les plus étrangers à toute causalité de ce genre.

*
* *

Ces réserves étaient nécessaires afin de limiter la portée des *Mémoires* de Primi Visconti. Il faut se garder de surfaire leur valeur qui n'est pas en raison directe de l'amusement que procure leur lecture et ne point exagérer la part d'inédit qu'ils contiennent. Sachons gré néanmoins à leur auteur de nous avoir fait une description peu flattée de la cour et des gens qui la composaient, et surtout une description vivante et précise qui nous éloigne des admirations conventionnelles et des généralités banales. Depuis quelques années, par les progrès du travail scientifique et la connaissance moins exclusivement littéraire des textes, le XVIIe siècle français commence à revivre. Il y perd en beauté classique et en harmonie artificielle, mais il y gagne en vérité. Primi est un témoin utile dont l'impression d'ensemble paraît exacte, une fois certaines précautions prises et certaines défiances manifestées.

Camille-Georges PICAVET.

COMPTES RENDUS

Une société secrète au XVIIe siècle. La Compagnie du Très Saint-Sacrement de l'autel à Marseille. Documents publiés par Raoul ALLIER. Paris, Champion, 1909. In-8, XIX-492 p.

Il y a un an, M. Rebelliau publiait les lettres du groupe parisien de la Société du Saint-Sacrement au groupe marseillais et donnait quelques renseignements sur ce dernier groupe. Voici qu'aujourd'hui, M. Raoul Allier, qui avait étudié la célèbre compagnie dans un ouvrage connu, la *Cabale des Dévots*, nous donne tout un ensemble de documents qui nous font pénétrer dans l'intimité de la Compagnie marseillaise depuis ses débuts, en mars 1639 jusqu'en 1702. Il y a là une documentation unique dont M. A. est redevable au célèbre bibliophile provençal M. Arbaud : ce sont les registres dans lesquels on a transcrit ou noté les actes officiels, les élections des membres, les procès-verbaux des séances, etc., puis toute une série de lettres et divers mémoires rédigés par ou pour la Compagnie de Marseille. Parmi ces mémoires, les plus curieux sont ceux qui ont trait à l'affaire du ministre protestant Chauvin que la Compagnie réussit à faire chasser de Marseille en 1677. Ces documents sont intéressants pour la connaissance de la Société de Paris qui paraît bien avoir cessé d'agir sur ses filiales, sinon d'exister, dès 1674 ; mais ils le sont plus encore pour l'histoire de Marseille. Dans les procès-verbaux des séances, on trouve l'idée première d'une foule de mesures qui furent prises par la suite ou d'institutions, surtout les institutions charitables, dont l'initiative revient aux membres de la Compagnie et la réalisation à leur inlassable propagande. Et encore sur ce point, les érudits locaux devront apporter des éclaircissements et des compléments à ce qu'indique M. Raoul Allier. De même pour les rapports avec les protestants, nous avons parlé déjà du dossier Chauvin. On trouve de temps en temps dans les procès-verbaux lamention des religionnaires. On pourrait être surpris de ne pas les voir désignés plus souvent. Mais les procès-verbaux ne disent pas tout, et il est certain qu'au moment de la Révocation, par exemple, différents membres de la Compagnie jouèrent un rôle plus actif que ne le feraient supposer

les documents mis au jour par M. Allier. Cette publication, avec l'annotation et le commentaire forcément sommaires qu'y a joints l'éditeur, est une des plus importantes parmi celles auxquelles la célèbre Compagnie a donné lieu. Elle nous permet de nous représenter l'histoire d'une Compagnie provinciale depuis ses débuts jusqu'à sa fin et nous donne le catalogue complet de ses œuvres. Il faut féliciter M. Allier, — l'auteur de la *Cabale des Dévots* méritait bien la bonne fortune d'éditer cet ensemble si complet de textes, — du soin avec lequel il a publié ces documents et des facilités qu'il a données aux lecteurs pour les utiliser en dressant des index très complets des noms de personnes (membres de la Compagnie et autres), des localités et enfin des matières. — V.-L. Bourrilly.

Vte de Guichen. **Crépuscule d'ancien régime**. Paris, Perrin, 1909. Pet. in-8, 323 p., avec trois portraits hors texte.

Le livre que M. de Guichen publie sous ce titre à l'allure romantique est formé par la réunion de cinq études : l'histoire du bombardement de Gênes par les Français en 1684, avec le récit du voyage du Doge à Versailles ; — un épisode de la révolte des Camisards : la soumission de Jean Cavalier en 1704 ; — un tableau des mœurs de la société de Paris sous la Régence ; — un autre de la France à la fin de la guerre de Sept ans ; — pour finir, le récit du séjour de Franklin à Paris en 1776.

Comme le remarque lui-même l'auteur au début de son introduction, « il semblerait, *à première vue*, que les divers sujets qui composent ce volume n'aient entre eux aucune affinité » ; ce sont là cependant pour M. de G. « les principales étapes de la décadence de la monarchie ». Voici d'ailleurs la thèse, que je me contente d'exposer, sans entreprendre d'en examiner la valeur : au moment du bombardement de Gênes, la puissance de Louis XIV se trouve à son point culminant ; rien ne lui résiste et il peut tout se permettre. Mais vingt ans plus tard, il n'osera pas infliger à Jean Cavalier, quoique chef de rebelles, la même humiliation publique qu'il a fait endurer au Doge : « il ne le verra qu'en secret, déclare l'auteur (p. 4), car le nombre des ennemis du Roi devient tel qu'il doit, par des concessions successives, donner, à son tour, une compensation à ceux qu'il parvient à abattre ». « La France devient de plus en plus triste, ajoute M. de G., mais la tradition du plaisir, restée si vivace encore dans les hautes classes, n'attend qu'une occasion pour reprendre le dessus » : c'est la Régence, et un peu plus tard ce sera l'état lamentable de la France au moment de la guerre de Sept ans.

Le voyage de Franklin à Paris en 1776 constitue la dernière étape de la

décadence : dans le grand mouvement de popularité qu'il souleva, il faut voir en effet « un indice de plus en plus accentué du renversement de l'ancien ordre de choses et de l'établissement d'un régime nouveau. Franklin le personnifie : il devient l'idole du Parisien ; il imprime au mouvement général des esprits une allure plus nette ; il accentue les tendances révolutionnaires jusque là timides, quoique profondément incrustées déjà dans l'âme des Français » (p. 6).

A part cette interprétation philosophique et symbolique des événements du XVIIIe siècle qui, malgré les explications de l'auteur, ne réunira sans doute pas tous les suffrages, on trouvera peu de choses nouvelles dans le livre de M. de G. Celui-ci, en effet, s'est le plus souvent borné à résumer un certain nombre de travaux antérieurs, ou à en reproduire intégralement de longs passages. Je dois cependant à la vérité d'ajouter qu'il n'a pas cherché le moins du monde à dissimuler ces emprunts, et qu'il est relativement assez facile de les contrôler à l'aide de sa bibliographie — rédigée d'ailleurs sans aucun ordre — ainsi que des quelques références qu'il donne de temps à autre, bien que celles-ci n'indiquent jamais autre chose que le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage. Un seul document intéressant mérite d'être signalé : c'est, dans l'histoire du bombardement de Gênes, un mémoire adressé à Seignelay par un sieur Panon, secrétaire du consul de France (p. 40-53). Il est indiqué par l'auteur comme provenant des Archives nationales sous la cote B7 209 (*sic*). M. de G. a très soigneusement reproduit l'orthographe de l'époque, mais s'est abstenu d'accompagner la publication de ce document d'aucun commentaire. Quelques autres détails empruntés généralement à l'*Histoire de Gênes* d'Émile Vincens (1842) font que cette première étude n'est pas absolument sans intérêt. On peut en dire à peu près autant de celle sur Franklin, écrite en grande partie d'après sa *Correspondance* et ses *Mémoires*.

Quant à l'étude sur Jean Cavalier, c'est un très mauvais résumé de l'ouvrage de Peyrat, *Les pasteurs du désert* (1843). L'auteur y a fait de maladroites coupures et présente quelquefois d'une singulière façon certains événements. Je me contenterai de citer un exemple. On lit dans le livre de Peyrat (p. 197-198) que Cavalier, après sa soumission, devait être enfermé à la forteresse de Neuf-Brisach, mais qu'ayant réussi en chemin à prendre la fuite, il se réfugia à Genève. Voici ce que dit M. de G. sur cet événement : « Cavalier partit pour la Bourgogne, où il devait résider désormais, mais il n'y resta que fort peu de temps. Il se rendit bientôt à Genève, puis en Angleterre où il mourut comme gouverneur de l'île de Wight » (p. 137 et note.)

Je dirai peu de choses des deux tableaux sur la société de Paris sous la

Régence et sur l'état de la France à la fin de la guerre de Sept ans. L'auteur y a simplement réédité quelques anecdotes, empruntées le plus souvent aux faiseurs de mémoires et aux chroniques scandaleuses de l'époque. Le choix de ces dernières sources dénote généralement assez peu d'esprit critique. De grossières erreurs semblent en outre témoigner que M. de G. n'a pas toujours lu avec beaucoup d'attention les livres auxquels il a fait des emprunts. Il cite par exemple, à la p. 206, d'après l'ouvrage de M. Lacour-Gayet, *La marine sous Louis XV*, une lettre que Berryer, alors ministre de ce département, écrivait le 20 août 1761, à Choiseul, et dans laquelle il lui demandait de l'aider à relever la flotte. Quelques mois plus tard, le 15 octobre, Berryer quittait le ministère et Choiseul lui succédait à la Marine. Toute la signification de la lettre disparaît donc quand M. de G. nous déclare en propres termes que, dès le mois d'août, Choiseul était déjà ministre de la Marine ; il omet d'ailleurs — et pour cause — de dire à quel titre dans ces conditions, Berryer intervenait auprès de lui. L'auteur a reproduit en outre pour ce même passage, d'une manière inexacte, la référence donnée par M. Lacour-Gayet : ce n'est pas Archives de la Marine, B. 100, fol. 30, qu'il faut lire, mais B^4 100, fol. 30.

On voit par là quelle sorte d'ouvrage de vulgarisation est le livre de M. de G. Un style souvent quelconque et parfois délayé n'ajoute pas à son intérêt. — René Girard.

Jacques Le Griel. **Le chancelier Maupeou et la Magistrature française à la fin de l'ancien régime. Le Conseil supérieur de Clermont-Ferrand (1771-1774).** Paris, Champion, 1908. In-8, 289 p.

L'objet du livre de M. Jacques Le Griel est d'étudier, dans une province déterminée, l'effet de la révolution tentée par le chancelier Maupeou. Guidé par l'ouvrage de Flammermont, M. Le G. a surtout utilisé pour cette étude les *Maupeouana*, les recueils d'édits et de remontrances de l'époque, la collection Rondonneau et le fonds du Parlement aux Archives nationales, ainsi que plusieurs ouvrages et manuscrits des bibliothèques de Clermont, de Moulins et d'Aurillac.

Le premier reproche qu'on peut faire à ce livre qui compte près de trois cents pages in-octavo, c'est qu'il n'a pas de table des matières. En second lieu, la bibliographie provoque quelques critiques : l'auteur y a distingué les ouvrages généraux, les ouvrages et les documents qui concernent la réforme de Maupeou, ceux qui sont relatifs à l'histoire de l'Auvergne, du Bourbonnais, de la Marche et du Nivernais, enfin ceux qui intéressent l'histoire du Conseil supérieur de Clermont-Ferrand. Cette division est claire, mais l'auteur mêle dans son énumération les imprimés

et les manuscrits, et ne donne aucun renseignement sur la valeur de ses sources. De même, il est inutile de citer dans la bibliographie d'un livre aussi spécial des ouvrages aussi généraux que le *Manuel des Institutions françaises* de Luchaire et le *Cours élémentaire d'histoire du droit* d'Esmein. Enfin les citations, soit dans la bibliographie, soit en note, sont souvent faites avec négligence [1] et les références parfois insuffisantes.

L'ouvrage en lui-même n'est pas dépourvu d'intérêt. M. Le G., après avoir raconté rapidement dans un chapitre d'introduction la suppression du Parlement de Paris et la création des Conseils supérieurs, expose comment fut créé celui de Clermont-Ferrand et comment fut supprimée la Cour des aides de cette ville. Il donne ensuite des détails assez intéressants sur les magistrats et les employés du Conseil supérieur, les fonctions de celui-ci, ses pouvoirs et son organisatien intérieure. Il montre enfin quels furent ses rapports avec les parlementaires, en particulier avec les juges des juridictions inférieures, et comment il fut supprimé en 1774.

Dans une étude semblable, ce sont surtout les détails locaux qui nous intéressent, mais il faut qu'ils aient toujours quelque portée : derrière la monographie on doit toujours deviner l'ensemble. Il y a là un travail de choix assez délicat dont M. Le G. s'est presque toujours heureusement acquitté [2].

Les chapitres les plus intéressants sont ceux où M. Le G. raconte la création du Conseil supérieur, parle des magistrats qui le composèrent et des rapports du Conseil avec les tribunaux de la région. Les autres concernent moins directement la province, et ne seraient pas sensiblement différents dans une étude sur tout autre conseil que celui de Clermont. Cependant on y trouvera de nombreux détails sur l'organisation judiciaire de l'ancienne France.

L'idée de créer un haut tribunal d'appel dans les provinces du centre ne date pas de Maupeou. Déjà en 1755 les villes de Clermont et de Moulins avaient sollicité du Roi quelque chose de semblable. Plus tard, sous Maupeou, c'est à cause de la puissance des Jésuites à Clermont, amis du chancelier, et de l'existence d'une Cour des aides où l'on pouvait

---

1. Il manque souvent l'indication du format de l'ouvrage et de la date : Voir p. 282, Guyot et Merlin, *Traité des droits, fonctions*, etc... (sic), Paris, 11 vol. ; p. 285, *Mémoires de Boulainvilliers, intendant d'Auvergne*, sans autre indication. Cf. également, pp. 29 et 66 : l'auteur renvoie à des manuscrits de la bibliothèque de Clermont, sans référence ; au *Journal historique* (p. 35) sans date ni page.

2. Voir par exemple, p. 152, ce que M. Le G. dit de l'attitude du Conseil à propos d'un édit du Roi sur le commerce du sel. Par contre, certaines affaires n'ont qu'un intérêt bien épisodique (p. 122, 128 à 138, 150).

recruter des magistrats, que le Conseil supérieur fut établi à Clermont. Riom, la ville rivale, n'avait qu'un présidial et l'opinion y était très hostile aux Jésuites et très favorable aux parlementaires. M. Le G. met bien en lumière le rôle de M. de Chazerat, premier président de la Cour des aides de Clermont ; il sut trouver assez vite les magistrats nécessaires, qui furent presque tous des magistrats de carrière, gens honorables, respectés et capables.

De l'étude assez longue, parfois un peu monotone que fait M. Le G. des rapports du Conseil avec les tribunaux inférieurs, il ressort que les résistances ne furent pas très énergiques, ni surtout très longues pour reconnaître le nouveau tribunal, mais qu'il subsista longtemps contre lui chez certains magistrats, notamment à Riom, des défiances et des haines. Quant à l'opinion publique, l'attitude du Conseil dans quelques affaires retentissantes la rendit plus bienveillante, et lorsque le Conseil fut supprimé en 1774 on pouvait dire qu'en Auvergne l'œuvre de Maupeou avait réussi.

En somme, l'ouvrage de M. Le G. est une bonne monographie qui pourra rendre des services [1]. — Albert Girard.

G. Lenôtre. **Le Tribunal révolutionnaire (1793-1795)**. Paris, Perrin, 1908. Pet. in-8, III-371 p. (gr. et plans).

Bien que paru dans la collection intitulée « Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire, publiés avec des documents inédits par G. Lenôtre », ce volume ne contient que des reproductions de textes peu nombreuses, assez courtes, et presque tout y est de M. Lenôtre lui-même. On ne saurait s'en plaindre. M. L. possède, on le sait, un réel talent de conteur, qui trouvait ici une occasion particulièrement favorable de se manifester. L'ouvrage est de lecture intéressante, et la faveur que lui a témoignée le grand public — il a eu rapidement plusieurs éditions — n'a rien de surprenant. Mérite-t-il également le suffrage des historiens ?

Il semble bien qu'il épuise, au moins dans l'état actuel des sources, une partie du sujet, celle qui concerne la distribution et l'aménagement des locaux, l'organisation et le fonctionnement matériels du Tribunal, et M. L. a montré une fois de plus qu'il savait tirer, des mémoires d'architectes et d'entrepreneurs, des éléments de pittoresque et de vie.

Mais ces détails n'avaient qu'une importance secondaire. Il était plus

1. Il y a çà et là quelques expressions à relever : pourquoi parler (p. 13 et 62) des entreprises du *parlementarisme*, et (p. 116) de la *hâtiveté* de la réforme ? Les fautes d'impression sont rares. A noter cependant (p. 112) l'*ancien* curia regis (p. 115), le droit d'*interpeller* les lois, pour interpréter, et (p. 140) Plombal au lieu de Pombal.

difficile de présenter un tableau exact de l'activité du Tribunal, de définir sa compétence, ses tendances juridiques, ses modes de procédure, d'apprécier le rôle respectif de ses membres. Ces diverses questions n'ont pas encore été abordées dans un esprit vraiment scientifique. L'histoire du Tribunal révolutionnaire offre ceci de remarquable qu'elle n'a été racontée, jusqu'ici, que par des auteurs hostiles à la Révolution (Campardon, Wallon). Elle semble effrayer les « historiens de gauche » ; on dirait qu'ils le considèrent comme un sujet irritant, sur lequel il est sage de ne pas insister. Cette répugnance n'a pas de raison d'être. Le Tribunal révolutionnaire a été un des rouages essentiels du gouvernement du même nom, et il faudra bien qu'on lui consacre une monographie.

La partie la plus délicate du travail consistera, non à porter un jugement moral — oiseux parce qu'il sera toujours contesté — sur le Tribunal, mais à expliquer celui-ci. Pour cela, il sera indispensable de le « situer » dans l'histoire judiciaire des deux derniers siècles. Le Tribunal révolutionnaire doit prendre sa place dans la série des juridictions d'exception, qui part des commissions spéciales, des chambres ardentes de l'ancien régime, pour aboutir, par les commissions militaires du Directoire et de l'Empire et les cours prévôtales de la Restauration, aux commissions mixtes de 1852 et aux cours martiales de 1871. L'établissement de ces juridictions a toujours eu pour objet l'écrasement des ennemis du parti au pouvoir — en sorte qu'aujourd'hui la plupart des gens les excusent ou les flétrissent, suivant leurs préférences politiques. De ces divers tribunaux d'exception, le Tribunal révolutionnaire est celui qui a accordé le plus de garanties à l'accusé : publicité des débats, comparution de témoins, liberté de la défense (au moins avant le décret du 29 octobre 1793), jury de jugement, et même, droit du prévenu acquitté à une réparation pécuniaire. En fait, ces garanties sont vite devenues illusoires ; mais leur maintien théorique et apparent est digne d'être noté. Les procédés d'instruction sont nettement inspirés de la procédure inquisitoriale, dont l'influence persistante est un des traits les plus connus de l'histoire de notre droit criminel. La rigueur des peines s'explique, autant que par les circonstances, par les idées dominantes à la fin du XVIIIe siècle en matière de répression pénale : à cet égard, l'étude statistique des arrêts portant peine capitale, individuelle ou collective, sous l'Empire et la Restauration, permettra des comparaisons instructives. On trouve dans l'histoire du Tribunal révolutionnaire, des survivances traditionnelles très curieuses : emblèmes contre-révolutionnaires brûlés par la main du bourreau, le cadavre de Valazé transporté dans une charrette sur le lieu de l'exécution, etc. En somme, il est impossible, si l'on veut rendre compte

de ce qu'a été le Tribunal révolutionnaire, de négliger l'évolution des idées et des mœurs, en ce qui touche la législation criminelle, au cours du XVIIIe et du XIXe siècle.

Cette partie générale du sujet, M. L. l'a laissée de côté, d'abord parce qu'il la considère, à tort, comme traitée « de façon définitive » par Campardon et Wallon [1], ensuite parceque sa méthode à lui consiste à expliquer les ensembles par les « détails et les menus faits ». Certes ces derniers ont leur valeur; mais enfin on n'a pas tout dit sur un personnage célèbre quand on a décrit sa figure, son vêtement, et colligé sur lui des anecdotes. Quelque modestie qu'il affiche dans son avant-propos, M. L. n'en a pas moins voulu faire connaître à ses lecteurs le Tribunal révolutionnaire, son organisation, son esprit, son fonctionnement; et il croit y avoir réussi parce qu'il a dressé, très savamment, un plan des locaux, et raconté longuement les faits et gestes de Fouquier-Tinville. Pour lui, en effet, toute l'histoire du Tribunal tourne autour de Fouquier; l'accusateur public émerge au milieu des juges et des jurés, simples comparses; des procès comme celui de Marie-Antoinette sont son œuvre personnelle (p. 138); le décret du 17 germinal an II fait de lui « le plus puissant et le plus redoutable des magistrats de France », l'homme dont « trente millions d'êtres sont les justiciables » (p. 199). Rien de plus discutable que cette importance extraordinaire attribuée au rôle de Fouquier. Il est fort probable que ce dernier disait vrai lorsqu'il affirmait, au cours de son procès, avoir été un instrument, et il est tout à fait excessif de lui imputer les exécutions en masse du printemps et de l'été de l'an II. Fouquier-Tinville est un homme de loi, chargé d'une besogne judiciaire, et qui l'accomplit ponctuellement; il poursuit et fait condamner les suspects comme beaucoup d'autres hommes de loi avaient, avant lui, fait torturer, pendre, brûler des sorciers, des protestants, et une foule de misérables; c'est un « monstre » d'un type courant dans l'histoire judiciaire. Les responsables, ce sont, bien plus que lui, la Convention, les comités de gouvernement, les sociétés populaires, les comités de surveillance, les autorités constituées, bref, tout ce qui a concouru, entre 1792 et 1794, à organiser et à faire fonctionner le gouvernement révolutionnaire. L'étude des « grands faits » mène nécessairement à cette conclusion.

Le goût du détail pittoresque offre un autre danger : il engendre d'ordinaire une indulgence très large quant au choix des sources. L'ouvrage de M. L. en fournit une fois de plus la preuve. On y trouve un Fouquier-

1. « Je me suis appliqué, de préférence, à faire revivre les scènes et les auteurs du drame dont d'éminents historiens ont étudié, de façon définitive, les causes, les circonstances et les résultats » (p. 1).

Tinville sinistre à souhait, féroce, sarcastique, d'une stupéfiante insensibilité, héros impressionnant d'un drame historique des plus sombres. Mais où M. L. prend-il les éléments du portrait qu'il en trace? Dans le dossier du procès de l'an III. On sait qu'au cours de ce procès Fouquier-Tinville fut chargé à outrance par ses anciens collaborateurs : rien de plus suspect que ces dépositions de témoins qui craignent pour leur propre tête [1], et qui cherchent à mériter la bienveillance des juges en peignant le principal accusé sous les couleurs les plus odieuses. M. L. n'a pas cru devoir s'arrêter à cette considération.

Nous pourrions présenter d'autres critiques encore, sur la valeur douteuse de certains des documents employés [2], et, aussi, reprocher à l'auteur de s'être laissé aller, plus qu'il n'en a coutume, à exprimer son antipathie pour les hommes de l'an II. Il nous suffit d'avoir marqué les défauts les plus graves du livre, livre agréable, nous le répétons, mais qui est loin d'épuiser le sujet. L'histoire, au sens plein du mot, du Tribunal révolutionnaire reste à faire. — P. Caron.

F. Bornarel. **Cambon et la Révolution française** [3]. Paris, Alcan, 1905. In-8, 412 p.

« L'histoire de la Révolution française offre peu d'hommes d'une originalité aussi tranchée que Cambon ; après Mirabeau, on en trouverait difficilement un dont le rôle ait été plus important... Il a été l'un des ouvriers les plus actifs et les plus puissants de la transformation profonde, qu'ont alors subie en France les institutions et la fortune publique... » Ainsi débute M. Bornarel, et sa conclusion déborde d'enthousiasme : « Supposons qu'un tel homme ait vécu en Angleterre ; il n'est pas téméraire de croire que, pour rappeler le souvenir des services rendus par lui, la nation lui aurait élevé une statue dans le voisinage du palais de Westminster, assez loin, en face de celle de Cromwell, non loin de celles de R. Peel ou de Gladstone » (p. 403).

Le livre de M. B. est-il de nature à nous donner de son héros une si haute idée ? Il est permis d'en douter. La documentation est conscien-

1. Cela est si vrai qu'à l'audience du 26 germinal, neuf d'entre eux furent instantanément transformés en accusés, et, sur les neuf, six furent exécutés. — Il est amusant de constater que M. L... qui raconte pourtant en détail le procès « réparateur » de Fouquier-Tinville, passe très rapidement et sans commentaire sur cet incident, qu'on croirait dater de la grande période du Tribunal, celle de l'été de l'an II.

2. Il faut rendre à M. L. cette justice qu'il indique consciencieusement ses références, et presque toujours avec beaucoup de précision, en sorte que les vérifications sont faciles.

3. Nous nous excusons de publier si tardivement ce compte rendu, mais nous n'avons pas voulu négliger un livre sur un sujet de cette importance.

cieuse, abondante ; l'ouvrage pourtant ne se lit pas sans une certaine difficulté : le style manque de nerf et la physionomie de Cambon disparait trop souvent derrière la multiplicité des faits et des citations ; l'auteur n'a pas su se restreindre, il verse parfois dans l'histoire générale, et nuit d'autant à la mise en relief du principal personnage.

Cambon se distingue par sa probité, que l'on ne conteste guère ; il faut le ranger au nombre des quelques « incorruptibles » qui ont honoré la Révolution. Mais il est avant tout un homme d'affaires. Le commerce avait enrichi sa famille, l'avait poussée aux charges municipales. Il porta dans la direction des finances de l'État l'esprit pratique, la lucidité qui avaient fait la fortune des siens. On ne saurait trop louer M. B. d'avoir rompu avec la tradition des économistes orthodoxes qui ne peuvent parler, sans se voiler la face, de l'œuvre financière de la Révolution. Il a fort bien indiqué la difficulté de la tâche à accomplir, le dangereux héritage laissé à la Législative par les réformes mêmes de la Constituante (p. 92-95) ; il note avec précision les raisons d'opportunité qui ont dicté la création du Grand Livre (p. 299-301).

Toutefois, sur le rôle de Cambon, des réserves me paraissent nécessaires. « Rien de plus inexact, dit M. B., que l'opinion de ceux qui le représentent comme un financier dont le savoir faire aurait consisté à multiplier les émissions d'assignats. » On attend une démonstration. En effet, le discours de Cambon du 24 novembre 1791 expose avec clairvoyance les dangers de l'abus des assignats. Belles paroles ; mais qu'en sort-il ? L'émission projetée est réduite de 290 à 200 millions (p. 95-99). Mieux encore : en avril 1792, Cambon déclare que la situation financière n'est pas brillante, que la plus grande attention est nécessaire (p. 112). Comment se fait-il que le 20 du même mois, ce financier qu'on nous dépeint si prudent, et qui devait savoir à quoi s'en tenir sur l'état déplorable du trésor, ait poussé à la guerre ? M. B. a senti qu'il fallait expliquer une contradiction si flagrante — et il donne deux raisons : la première, c'est que Cambon était partisan de la guerre — la seconde, c'est qu'il croyait la France mieux pourvue que l'étranger en numéraire métallique. M. B. se déclare-t-il satisfait ? (p. 115).

La guerre contraignit en effet Cambon à changer de politique financière ; dès le 27 avril, il propose de suspendre en partie le paiement de la dette publique (p. 116). Désormais son arme sera l'assignat : il l'avoue, le proclame (p. 184-5), il sent le danger d'une sorte de blocus économique. Mais n'aurait-il pas dû le prévoir en avril 1792, puisqu'il était mieux placé que personne pour connaître la vérité — et que l'opposition de Robespierre avait montré le danger de la guerre ? Serait-il trop cruel de

dire que le savoir-faire de Cambon s'est manifesté surtout en discours ? — Le financier en quête d'expédients transparaît encore dans sa politique religieuse. M. B. fait de lui un apôtre de la laïcité, l'auteur de la séparation de l'Église et de l'État (Introduction, I). La vérité est autre. Comme la plupart des révolutionnaires, Cambon a le souci de l'ordre, de l'unité morale de la nation, il est prêt à supprimer les opposants (p. 148-149). Il demande en novembre 1792 l'abolition des pensions ecclésiastiques : de l'aveu même de M. B., il agit en financier, bien plutôt qu'en philosophe (p. 178). La Convention refuse de le suivre, parce qu'elle redoute un soulèvement des campagnes. En frimaire an II, Robespierre veut établir la liberté des cultes : Cambon s'y oppose, refuse la liberté aux réfractaires (p. 353). En septembre 1794, il fait enfin supprimer les traitements ecclésiastiques. Pourquoi ? pour éviter, dit M. B., le retour d'une dictature théocratique, à la Robespierre (p. 354). Est-ce là un programme de séparation véritable ?

M. B. voit en Cambon un défenseur convaincu de la souveraineté nationale ; il le loue, avec raison, d'avoir lutté courageusement, en 1792 et 1793, contre la Commune de Paris. Il conviendrait, il me semble, de distinguer les époques. Cambon, sous le Directoire, fait appel, en faveur de sa candidature, à la pression officielle ; ses lettres au ministre de l'intérieur sont émaillées d'aveux significatifs : « Vous avez prévu que, pour agir efficacement, il faut se servir avec prudence de l'intermédiaire et de l'influence de plusieurs personnes et surtout de plusieurs fonctionnaires publics... Je vous transmettrai... les connaissances que je pourrai acquérir sur la moralité des électeurs et sur les espérances qu'on pourra former sur leurs choix... Le commissaire central... a dénoncé au citoyen ministre, un fonctionnaire public qui s'est permis des réticences coupables et qui annoncent ses mauvaises intentions. Il en a provoqué la destitution, qui eût sans doute fait impression, et il n'a point reçu de réponse... » (p. 383).

Ainsi, la probité, le courage de Cambon sont hors de doute ; mais cet honnête homme fut-il un homme d'État ? M. B. a voulu le démontrer, je ne crois pas qu'il y ait réussi. Cambon nous apparaît dans son livre comme dominé par les événements qu'il n'a pas su prévoir : ni en avril, ni en août 1792, ni en 1794, ni en 1799, il n'a pressenti les conséquences des actes mêmes auxquels il collaborait. Le jugement de M. Stourm (Introduction, II) me semble assez équitable, sauf peut-être pour l'œuvre financière de Cambon. En somme, l'ouvrage de M. B. apporte un grand nombre de documents, que ne devront pas négliger les historiens de l'avenir ; mais le portrait définitif de Cambon reste encore à tracer. — C. Richard.

Abbé A. Picquemal. **Études sur la ville et paroisse de Courbevoie. Pierre Hébert, premier curé de Courbevoie, guillotiné à Paris, sous la Terreur, et ses successeurs.** Paris, Champion, 1908. In-8, vii-385 p. (gravures).

Le travail de M. P. est divisé en trois parties. Dans la première, intitulée « Courbevoie, ses origines, sa seigneurie, ses monuments », l'auteur retrace l'histoire civile et féodale de cette localité, qui ne fut d'abord qu'un hameau dépendant de Colombes ; il passe en revue les seigneurs du Haut et du Bas-Courbevoie, fait l'historique du château, qui fut possédé au xixe siècle par Fontanes, puis par Dupuytren, et qui n'existe plus aujourd'hui ; des casernes, construites en 1756 et en 1765 ; du pont, ou plutôt des ponts de Neuilly : le pont de bois, construit au xviie siècle, et celui de pierre, édifié par l'ingénieur Perronet de 1768 à 1775. La seconde partie est consacrée à la biographie de Pierre Hébert, premier curé de Courbevoie (érigé en paroisse indépendante en 1785) et à un aperçu de la Révolution dans cette commune. Pierre Hébert, né en 1742 à Breuville, petit village du Cotentin, fut d'abord, en 1768, vicaire de la chapelle de Courbevoie, qui dépendait de la paroisse de Colombes ; devenu curé en 1785, il entreprit la reconstruction de l'église, qui tombait en ruines ; cette reconstruction, commencée en 1790, fut interrompue par la Révolution. L'abbé Hébert refusa, ainsi que le curé de Colombes, le serment décrété le 27 novembre 1790, serment que prêtèrent tous les autres curés du canton de Colombes. Remplacé par l'abbé Boursier, qui fut élu le 6 février 1791, Hébert se retira à Paris, dans l'île Saint-Louis. Bien qu'ayant prêté le serment de liberté-égalité décrété le 14 août 1792, il n'en fut pas moins dénoncé par le comité révolutionnaire de Courbevoie au Comité de sûreté générale, arrêté le 29 brumaire an II, incarcéré à la prison de la Force, puis à Saint-Lazare ; il comparut devant le Tribunal révolutionnaire le 7 thermidor et, le même jour, fut condamné à mort et exécuté. Dans la troisième partie, l'auteur nous donne la biographie des curés et de plusieurs vicaires de Courbevoie, depuis le Concordat jusqu'à nos jours ; l'un d'eux, Louis Martinet, avait été, en 1789, député du clergé d'Anjou aux États généraux.

M. P. s'est documenté, pour composer son ouvrage, aux Archives nationales (particulièrement dans les séries Biii, F7, LL, S, W), aux Archives de la Seine (Prévôté de Courbevoie), dans certaines études de notaires ; il a également utilisé dans un chapitre les registres paroissiaux de la chapelle de Courbevoie, de 1627 à la Révolution. Ces sources lui ont fourni d'utiles renseignements. Il ne s'est du reste pas borné à l'histoire locale ; était-il bien nécessaire, comme il l'a cru, de faire « un historique suc-

cinct de la Révolution » pour expliquer « la conduite de Pierre Hébert et les causes de son martyre » ? Les faits généraux qu'il rappelle dans leurs grandes lignes sont suffisamment connus pour n'avoir pas besoin d'être retracés, même à grands traits, dans une monographie locale. L'auteur, d'ailleurs, ne cherche pas les causes de la Révolution dans les vices de l'état social à la fin du XVIIIe siècle ; il les trouve dans « l'œuvre des Encyclopédistes... qui semèrent dans les esprits des doctrines pernicieuses » et dans « l'œuvre de la Franc-Maçonnerie » ; comme résultats, il voit surtout « les bateaux à soupape de Carrier à Nantes,... les massacres de septembre 1792..., la guillotine élevant ses bras sinistres et rougis de sang et réclamant chaque jour de nouvelles victimes ». Ce sont là, en effet, les côtés regrettables de la Révolution ; il serait injuste de nier qu'elle en ait eu d'autres ; elle a tout de même abouti à d'autres résultats qu'aux noyades de Nantes et à la guillotine. C'est ce que M. P. semble méconnaitre. Le cahier de doléances de Colombes-Courbevoie pour les États généraux de 1614, qu'il reproduit intégralement, lui inspire cette réflexion : « Les quatre révolutions dont notre pays fut le théâtre et dont le but, fièrement proclamé, était la suppression de tous les abus, n'ont apporté qu'une bien faible satisfaction et beaucoup de ces plaintes de nos pères seraient, hélas ! encore pleinement justifiées aujourd'hui. » Cependant, quand on lit le cahier de Courbevoie pour 1789, que M. P. reproduit également *in extenso*, et où les habitants « supplient S. M. de supprimer les capitaineries des chasses,... de supprimer ou diminuer les droits sur le sel,... de supprimer l'usage des lettres de cachet », quand on lit leurs plaintes contre les déprédations commises par le gibier des chasses royales et dont ils n'ont pas le droit de se préserver, quand on les voit réclamer « la réforme de la justice » et dénoncer les « abus » qui résultent « de la vénalité des charges de magistratures », il faut avouer qu'il y a là certaines institutions de l'ancien régime dont l'immense majorité des habitants avaient quelque sujet de se plaindre et dont la Révolution les a débarrassés.

Parmi les illustrations dont le livre de M. P. est orné, il faut signaler un certain nombre de reproductions de gravures du XVIIIe siècle et de lithographies du XIXe, qui sont intéressantes. — P.-R. MAUTOUCHET.

Édouard CHAPUISAT. **Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française (1798-1813)**, d'après des documents inédits. Genève, Jullien et Georg; Paris, H. Champion, 1908. In-8, VII-338 p.

Réunie à la France le 25 floréal an VI (14 mai 1798), la ville de Genève, devenue bientôt chef-lieu du département du Léman, resta sou-

mise jusqu'en 1813 à la double influence, administrative et économique, de la domination française : c'est cette dernière influence que M. Chapuisat, secrétaire du conseil administratif, a voulu exposer. Si l'on juge l'annexion en historien genevois, on peut la trouver dure et déclarer qu'elle fut souvent écrasante : ville d'entrepôt du commerce d'Italie en Allemagne et en Suisse, important lieu de transit et de commission, Genève souffrit d'être incorporée à un pays qui prohibait toutes les marchandises dont le passage faisait sa richesse. Si, au contraire, on juge cette annexion en historien du « système continental » on ne peut qu'en reconnaître la nécessité : pour rendre efficaces les mesures de protection contre l'industrie anglaise, il fallait s'assurer la surveillance et la possession d'une ville qui, laissée libre, fût devenue, — comme Mulhouse avant l'annexion, comme Bâle pendant l'Empire, par exemple, — un centre de contrebande. Du jour où elle devint le chef-lieu d'un des cent trente départements de l'Empire français, Genève subit le contre-coup de toutes les crises qui agitèrent cet Empire (en particulier celle de 1811), et son histoire économique, aussi bien que son histoire administrative, se confondit avec notre histoire.

Mais si elle eut sa part des conséquences mauvaises d'un « système » poussé à l'excès, elle bénéficia aussi des principes nouveaux, des institutions importées, et d'un incontestable élargissement de l'horizon. Ces avantages de l'annexion, M. C. les expose avec la plus louable objectivité et s'il fait le tableau des ruines et des faillites de 1811, il reconnait aussi que l'administration française sut organiser et classer, dota Genève d'un commerce plus policé (Chambre et tribunal de commerce, système métrique, etc.), créa l'habitude des enquêtes précises, élargit les idées sur les échanges internationaux. Grâce à l'influence française « les grandes questions devinrent familières ». Ces résultats ne sont pas négligeables et, redevenus indépendants, les Genevois, — comme les Allemands soumis à la domination française, — purent mesurer l'espace parcouru sous l'action de la législation française.

Tout cela, M. C. l'établit à l'aide de documents bien choisis [1] tirés des Archives de Genève et des Archives de Paris. Occupé à préparer la publication des registres de la municipalité de Genève, de 1798 à 1813, il a suivi l'ordre strictement chronologique qui donne un peu à son livre comme un air d'« annales » ; n'eût-il pas mieux valu, ou bien adopter un classement méthodique — évolution du commerce, évolution de l'industrie, institutions nouvelles, — ou bien distinguer des périodes

1. En une série de quinze appendices, M. C. publie les textes les plus importants. Une excellente bibliographie et une table complètent le volume.

chronologiques limitées par de grandes mesures douanières, — brumaire an V à avril 1806, etc., — en ayant soin de réserver, pour un ou plusieurs chapitres spéciaux, l'histoire des organismes nouveaux créés par la France ? — Ch. SCHMIDT.

La Vie politique dans les Deux Mondes, publiée sous la direction d'ACHILLE VIALLATE, avec une préface d'Anatole Leroy-Beaulieu. Première année, 1er octobre 1906-30 septembre 1907; Deuxième année, 1er octobre 1907-30 septembre 1908. Paris, Alcan, 1908 et 1909. 2 vol. in-8, 696 et 628 p.

Sous la direction de M. Achille Viallate, professeur à l'École des Sciences politiques, les maitres et anciens élèves de cette école viennent de prendre l'initiative d'une publication annuelle embrassant la vie politique de la France et des différents états du monde. La tentative n'est pas nouvelle en France. *L'Annuaire historique* de Lesur, fondé en 1818 à l'imitation de l'*Annual Register* des Anglais dura jusqu'en 1861 ; l'*Annuaire des Deux Mondes* dirigé par François Buloz et dont les rédacteurs étaient pris parmi les écrivains de la *Revue des Deux Mondes* parut de 1850 à 1867. *L'Année historique* de Jules Zeller de 1860 à 1862, et *la Vie politique à l'étranger* de 1889 à 1891, ont eu une fortune plus passagère, faute d'une équipe régulière de collaborateurs. Fondée à un moment où le travail historique s'organise, et prend de plus en plus un caractère collectif, *la Vie politique dans les Deux Mondes* réalise sur les publications précédentes des progrès considérables.

Elle s'élabore dans le milieu le mieux approprié pour assurer sa durée et sa valeur. Les nombreux collaborateurs que M. V. a groupés autour de lui sont pour la plupart spécialisés dans l'étude de la politique contemporaine des États qui leur ont été confiés. La bibliothèque des Sciences politiques met à leur disposition les périodiques essentiels français et étrangers. Depuis plusieurs années en outre, soit par leur collaboration à des publications périodiques, telles que les *Annales des Sciences politiques*, les *Questions diplomatiques et coloniales*, le *Mémorial diplomatique*, etc., soit par les conférences et les discussions instituées à l'École, ils ont pris l'habitude du travail en commun. De leur collaboration est déjà issu un bon ouvrage de politique extérieure contemporaine : les *Questions actuelles de politique étrangère en Europe* [1].

La division adoptée pour la publication est la division par États. L'an-

1. Francis Charmes, A. Leroy-Beaulieu, R. Millet, etc. *Les questions actuelles de politique étrangère en Europe, conférences organisées à la Société des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques*. Paris, Alcan, 1907. In-12.

née considérée est l'année politique ou parlementaire du 1er octobre au 30 septembre. Un chapitre est consacré à chaque Etat européen, exception faite pour les trois États scandinaves groupés en un seul chapitre, et pour les États balkaniques réunis en une seule division avec l'Empire ottoman. Un chapitre spécial est réservé au Saint-Siège. L'Amérique est traitée en deux parties : les États-Unis et l'Amérique latine ; l'Asie comprend deux chapitres : l'Asie Centrale (Perse-Afghanistan-Thibet) et l'Extrême-Orient (Chine, Mandchourie, Corée, Japon, Philippines, Siam) ; l'Afrique, trois : Maroc, Égypte et Soudan égyptien, Abyssinie. Les possessions européennes sont étudiées dans le même chapitre que les États dont elles dépendent.

A l'intérieur de chacun des chapitres, les événements de l'année sont exposés en un récit continu. Ils sont réunis et présentés par grandes questions. Comme ces questions politiques et diplomatiques, économiques et sociales, se posent dans les divers États en des termes différents, qu'elles n'y ont pas la même importance actuelle, il était nécessaire de ne pas tracer pour tous les Etats des cadres d'exposition uniformes et déterminés une fois pour toutes. A cet égard une assez grande initiative semble avoir été laissée à chaque collaborateur. On retrouve ainsi chez les auteurs de la publication une double préoccupation : ne pas dresser un simple catalogue de dates et de faits sans autre lien entre eux qu'un lien chronologique, mais tout en conservant au récit un caractère objectif, faire saisir l'enchaînement des événements et l'évolution des questions — et, d'autre part, adopter un plan assez souple pour s'adapter à la variété de la vie politique des différents Etats. C'est par cette classification rationnelle des faits et ce souci des réalités politiques que l'annuaire de M. V. m'apparait comme supérieur non seulement aux publications précédentes, mais aussi aux publications étrangères similaires tels que l'*Europäischer Geschichtkalender* et le *Deutscher Geschichtkalender* en Allemagne ou le *Hazell's Annual* en Angleterre. La plupart des collaborateurs font preuve également d'esprit scientifique en indiquant dans des notes les sources de leurs renseignements.

L'inconvénient d'un exposé des événements de chaque année, pays par pays, est de ne donner que des tableaux fragmentaires de la politique contemporaine. Pour éviter ce défaut, et dégager l'unité de la politique européenne ou mondiale, deux chapitres d'ensemble sont consacrés dans *la Vie politique*, l'un au début, l'autre à la fin de chaque volume à la politique internationale et à la vie économique. En outre, un chapitre est réservé aux actes internationaux. Enfin, quand il y aura lieu, les travaux des congrès ou des conférences internationales seront analysés par un

spécialiste. C'est ainsi que nous trouvons dans le premier volume une étude de M. L. Renault sur la deuxième conférence de La Haye.

Une table analytique et une table alphabétique terminent chaque volume.

D'un maniement facile, conçue et exécutée selon un plan scientifique, la *Vie politique dans les Deux Mondes* est destinée à rendre les plus grands services. Sa publication s'imposait. L'apparition à son heure du deuxième volume sera notée avec satisfaction par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire contemporaine comme un indice du bon fonctionnement de l'équipe de collaborateurs réunie par M. V. et comme une promesse de durée. — Pierre MURET.

L'Année. I **L'année internationale**, par Félicien CHALLAYE. II. **L'année politique**, par P. G. LA CHESNAIS. III. **L'année ouvrière** par Albert THOMAS. Paris, Librairie de *Pages libres*, 1909. In-12, 352 p.

Sous ce titre, la librairie de *Pages libres* a eu la bonne idée de tenter une espèce de répertoire des faits politiques et sociaux de l'année 1908, de ceux spécialement qui, soit au dedans, soit au dehors, intéressent la France. Il est inutile de dire les services considérables qu'une pareille publication peut rendre aux travailleurs à peu près privés chez nous de tout instrument de ce genre, depuis la disparition successive de l'*Annuaire historique* de Lesur, de l'*Annuaire des Deux Mondes* de Fr. Buloz et de la *Vie politique à l'étranger* [1]. Il faut croire d'ailleurs que le besoin s'en faisait sentir, puisque, presque en même temps, la librairie Alcan entreprenait sa volumineuse *Vie politique dans les Deux Mondes*. L'initiative des « Pages libres » est singulièrement plus modeste que cette dernière : il faudra cependant en tenir compte, même après avoir consulté l'autre recueil plus ample et plus ambitieux.

La première partie consacrée à la politique étrangère est un résumé intelligent et représente — ce qui est plus méritoire — un bel effort d'objectivité ; les préférences personnelles de l'auteur ne le rendent pas injuste à l'égard de la thèse adverse : voir par exemples l'appréciation de la politique allemande, p. 29-41 et surtout, de l'affaire marocaine, p. 83-144.

Il n'en est pas de même de la seconde : les passions socialistes de M. P. G. La Chesnais, lesquelles ne sont pas loin d'être violentes, le mettent tout à fait hors d'état d'exposer de sang-froid l'œuvre du parti

1. *L'Année politique* d'André Daniel [André Lebon] fondée en 1874, et le *XXe siècle politique* de R. Wallier fondé en 1901 sont consacrés exclusivement à la politique intérieure française. Cf. ci-dessus, p. 203.

radical au pouvoir. Il faudra donc s'en servir avec précaution, encore que les aperçus judicieux et suggestifs n'y manquent pas (cf. en particulier le paragraphe III intitulé : Les partis, p. 221-248).

La troisième partie au contraire ne mérite que des éloges. Les sympathies politiques de son auteur sont pourtant les mêmes que celles de M. P. G. La Chesnais. Mais à la différence de ce dernier, M. A. Thomas sait se dédoubler : dépouiller l'homme d'action et faire œuvre d'observateur scientifique. Son exposé du mouvement ouvrier, très consciencieux et très calme de ton, sera d'autant plus précieux qu'il servira de contrepartie au chapitre de la *Vie politique dans les Deux Mondes* intitulé : la Vie économique, lequel, outre que son objet n'est pas tout à fait le même, inspiré des « saines doctrines » de l'École de la rue Saint-Guillaume, n'est pas précisément un chef-d'œuvre de compréhension.

Il ne reste plus qu'à formuler un regret : pourquoi un annuaire de ce genre n'existe-t-il pas pour l'étude des faits religieux de toute espèce ? — R. Durand.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de Bretagne. 1909.

Avril. = H. Gaillard. *De l'influence des conditions topographiques sur le développement de Rennes.* [La cause première du développement de Rennes est son emplacement, la colline placée entre l'Ille et la Vilaine ; la description de ce site est accompagnée d'une carte hypsométrique ; les différentes phases du développement de la ville du IXe au XVIIIe siècle sont rapidement retracées.] — A. Vacher. *Notes de géographie bretonne.* [L'auteur discute les conclusions de géographie physique énoncées par M. Vallaux sur la région de Brasparts et Saint-Rivoal : il rejette l'interprétation morphogénique qu'a donnée ce dernier des cours supérieurs du Rivoal et de l'Elorn.] — P. Janvier. *Histoire religieuse du district de Rennes sous la Constituante.* [Analyse d'un mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de Rennes en 1908. I. Bonne étude des revenus ecclésiastiques dans le district ; il semble que la propriété ecclésiastique n'y ait pas été considérable ; si les revenus de l'évêque et de quelques dignitaires de sa cathédrale étaient très élevés, le clergé séculier des paroisses était peu fortuné. II. Application dans le district des Décrets relatifs à la situation économique des réguliers et des séculiers. III. Application des Décrets relatifs aux ordres religieux et à la Constitution civile du clergé ; la plupart des religieux sortirent des couvents ; les religieuses au contraire restèrent dans leurs communautés ; la Constitution civile divisa le clergé ; les réfractaires furent les plus nombreux.] — Louis Caillet. *Lettres de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, aux Lyonnais* (1500). [Publication de deux lettres retrouvées aux archives de Lyon, écrites par Pierre de Rohan à l'occasion de l'élection de son fils François de Rohan, comme archevêque de Lyon.] — Frédéric Le Guyader. *Inventaire des manuscrits bretons de la Bibliothèque de Quimper, provenant du fonds Luzel.* — Ch. de Fèbes. *La chapelle de Saint-Mathurin en Guitté.* [Histoire de la construction d'une chapelle dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; prix des matériaux et de la main-d'œuvre.] — *Chronique d'histoire et de littérature de la Bretagne.*

Annales des Sciences politiques. 1909.

15 Janvier. = Edmond Cleray. *L'hôtel de l'École des Sciences politiques.* [L'hôtel est bâti sur un terrain qui, en 1587, appartenait à Jean Lescudier, procureur au Parlement de Paris et qui fut acheté par le duc de Mortemart en 1663. M. C. décrit l'hôtel qu'y fit construire ce dernier et en fait l'historique jusqu'au milieu du

XIXe siècle ; il reproduit deux planches tirées de l'*Architecture française* de Marot.] — A.-D. XENOPOL. *L'influence intellectuelle française chez les Roumains*. [L'influence française s'introduisit en Roumanie par l'entremise des hospodars grecs, qui avaient fait leur fortune politique comme interprètes et intermédiaires entre les Turcs et les nations occidentales. Nicolas et Constantin Mavrocordato, Grégoire Callimaqui sont entourés de secrétaires, de professeurs, de médecins français ; dès le début du XIXe siècle, on commença à envoyer des jeunes gens faire leurs études en France et on voit les idées françaises se faire jour dans le projet de constitution moldave en 1822. La civilisation entière du peuple roumain est due à l'imitation de la civilisation française ; la haute société parle le français plus que le roumain ; les mœurs, les usages, le goût, l'ameublement, la décoration sont imités de ceux qui dominent en France ; mais la France ne soutient pas son crédit intellectuel et moral par son influence commerciale et elle a laissé l'Allemagne lui enlever le marché roumain.] — E. LEVASSEUR. *Le mouvement des salaires*. [Suite et fin. L'auteur examinant le prix des choses, le salaire réel et le coût de la vie conclut à l'augmentation du coût de la vie dans toutes les couches sociales, spécialement dans la classe ouvrière, augmentation qui a pour causes, d'un côté, l'abondance croissante, la variété, le bon marché même des produits qui tentent les acheteurs, d'un autre côté, l'accroissement des ressources pécunières qui donne aux consommateurs les moyens d'acquérir plus que par le passé.] — MAURICE WALLON. *Les Saint-Simoniens et les chemins de fer*. [Suite ; fin dans le nº du 15 mars. Le premier chemin de fer français, qui à vrai dire n'était qu'un tramway ne transportant que des marchandises, date de 1828 ; il allait d'Andrézieux à Saint-Étienne. Le premier chemin de fer à traction mécanique et transportant des voyageurs fonctionna en 1832. L'initiative de la plupart des premiers chemins de fer appartient à des Saint-Simoniens. La ligne de Paris à Saint-Germain, qui servit de chemin de fer-école au public, aux banquiers et aux ingénieurs, fut construite de 1835 à 1837 par une société dont faisaient partie, à des titres divers, Stéphane et Eugène Flachat, Lainé, Clapeyron, Pereire, A. d'Eichthal. Le gouvernement se préoccupa des chemins de fer à partir de 1832 et en 1834 fit voter un crédit de 500.000 francs pour les études. Les concessions se multiplièrent et le ministre des Travaux publics élabora un projet de loi portant création de tout un réseau. La Chambre le repoussa en 1838 et 1839. L'État, néanmoins, prêtait son concours aux entreprises privées, accordait à quelques-unes la garantie d'intérêts, exécutait même quelques travaux. Les Saint-Simoniens continuaient leur propagande : Michel Chevalier publia en 1838 son livre *Les intérêts matériels de la France*, où il montrait quelle influence auraient les chemins de fer dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral ; sa nomination au Collège de France donna à sa parole une autorité encore plus considérable. En 1842. le ministère Guizot fit voter une loi autorisant la construction de tout un réseau de lignes, la plupart partant de Paris. L'exécution de ces lignes devait avoir lieu avec le concours de l'État, des départements traversés et des communes intéressées. L'accident du 8 mai 1842 sur la ligne Paris-Versailles exerça une fâcheuse influence sur le progrès des chemins de fer ; cependant l'année 1843 vit s'achever la ligne Paris-Rouen et s'entamer quelques autres voies importantes. La crise agricole et financière de

1846 amena la ruine de quelques compagnies ; il fallut réclamer l'aide du gouvernement et en 1848 l'industrie des chemins de fer était en assez mauvaise posture ; Enfantin pensa que le moment était venu de donner au gouvernement la direction du mouvement industriel, d'organiser l'exploitation des chemins de fer par l'État. Le ministre des Travaux publics déposa un projet dans ce sens, mais Talabot, les Pereire, Chevalier, protestèrent et, après les journées de juin, le projet fut abandonné. Des modifications avantageuses pour les compagnies furent faites dans leur organisation financière ; on releva la durée des concessions ; on accorda la garantie d'intérêts sur une large échelle. Après le Deux Décembre, le nouveau gouvernement poussa l'achèvement du réseau avec une activité fébrile ; aussi les Saint-Simoniens virent-ils en Napoléon III le souverain désiré ; ils furent nombreux dans son entourage. Des lignes nouvelles furent concédées et surtout de 1852 à 1859 se produisit la fusion des 28 sociétés primitives en 6 grandes compagnies ; il y avait 1.830 kilomètres de chemins de fer en janvier 1848, il y en eut 8.701 en janvier 1859. Les Pereire, Enfantin, Talabot, Didion, Flachat, Clapeyron, etc., effectuèrent, avec l'aide des Rothschild, ces opérations et furent mis à la tête des compagnies. Les chemins de fer français sont donc en grande partie l'œuvre des Saint-Simoniens.]

Journal des Savants. 1908.

Décembre. = J.-J. Guiffrey. *L'Académie de France à Rome de 1793 à 1803.* [L'Académie, après l'attentat du 13 janvier 1793, cessa virtuellement d'exister, mais elle ne fut pas officiellement supprimée ; cette situation se prolongea jusqu'en juillet 1803, date de la convention mettant la France en possession de la villa Médicis où s'installa l'Académie réorganisée. Que devinrent pendant ce temps les pensionnaires fugitifs ? Le directeur Ménageot disparut de Rome on ne sait comment ; les pensionnaires eurent grand mal à rentrer en France. La Convention leur alloua une pension de 2.400 francs, qui ne fut d'ailleurs payée qu'irrégulièrement. Après le traité de Tolentino, les pensionnaires furent les premières victimes indemnisées ; il fut attribué à chacun d'eux 4.000 francs ; quelques artistes non pensionnaires, mais logés par faveur au palais Mancini lors de l'attentat, eurent aussi part à cette répartition. Suspendu en 1793, le concours des prix de Rome fut rétabli en 1797 ; le jugement était confié à la classe de l'Institut chargée de remplacer les deux anciennes Académies de peinture et de sculpture. Suvée, le directeur qui remplaçait Ménageot, fut invité à partir avec les pensionnaires, mais ce n'est que six ans plus tard que les événements lui permirent de gagner Rome. Depuis 1793, c'était le chargé d'affaires à Florence, Cacault, qui avait eu la mission de tenir le gouvernement français au courant de ce qui se passait à Rome : ce fut lui qui fut chargé de l'exécution du traité de Tolentino ; il veilla au transport des objets d'art et des livres que le pape avait été contraint de céder et qu'avait été choisir une commission composée de Thouin, Moitte, Berthelot, Berthelemy, Monge et La Billardière. Ce fut lui aussi qui commença les négociations en vue de l'échange du palais Mancini ; celui-ci, en effet, dévasté en 1793, puis une seconde fois, en 1798, par les troupes napolitaines, n'était plus en état de

recevoir les pensionnaires ; on songea au palais Farnèse, puis à la villa Médicis. Elle appartenait au roi d'Étrurie qui ne voulait la céder que moyennant une indemnité. Clarke, qui succéda à Cacault, lui fit accepter l'échange pur et simple et Suvée alla s'y installer.]

La Révolution française. 1909.

14 avril. = Cl. Perroud. *La maison de Mme Roland*. [Av. pl. hors texte. La maison située à l'angle du Pont-Neuf et du quai de l'Horloge porte une inscription annonçant que Mme Roland fut élevée dans cette maison. D'après certains passages des lettres de Mme Roland et de ses *Mémoires*, M. P. établit qu'elle n'a pas habité cette maison ; le logis de son père, de 1778 à 1780, était quai de l'Horloge et rue de Harlay ; de 1755 à 1778, il avait été aussi au quai de l'Horloge, dans une maison contiguë.] — M. Tourneux. *La genèse du discours de Louis XVI aux États généraux*. [Outre le projet de Necker, publié dans le nº précédent par M. Dejean (cf. ci-dessus, p. 136), il y en eut quatre autres, rédigés par Gérard de Reyneval, Guignard de Saint-Priest, le duc de Nivernais et M. de Barentin, et de plus, trois versions autographes de Louis XVI et deux variantes proposées, l'une par Marie-Antoinette pour la première rédaction du roi, l'autre par Montmorin pour la seconde. Ces textes ont été publiés en 1854, dans le tome I des *Philobiblon Society Miscellanies*. M. T. les reproduit, sauf celui de Necker et celui auquel Louis XVI s'est arrêté définitivement.] — J. Poirier. *L'opinion publique et l'Université pendant la première Restauration*. [Suite et fin. Opinion des conseils généraux, dans leur session d'octobre 1814. L'auteur a consulté 34 procès-verbaux, dont 15 ne contiennent rien sur l'instruction publique. Des 19 autres conseils, 10 sont franchement anti-universitaires, 6 demandent des réformes profondes, 3 se montrent satisfaits de la situation. Les réclamations portent sur la moralité des élèves et surtout sur l'organisation financière ; la rétribution universitaire est vivement critiquée. En somme, cette consultation des conseils généraux ne semble pas favorable à l'Université. D'une manière générale, les ennemis de l'Université sont nombreux et puissants ; dans le personnel même, il y a des mécontents ; les adversaires les plus tenaces et les plus actifs sont dans le clergé ; influencée par le clergé, une partie de la bourgeoisie n'est guère plus favorable à l'Université. Les partisans de l'Université, peu remuants, semblent peu nombreux.] — *La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre*. [Reproduction d'un article paru dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée* (cf. la *Revue*, t. XI, p. 400).] — H. Marcel. *La Bibliothèque nationale pendant l'année 1908*. [Rapport au ministre de l'instruction publique.] — A. A. *Notes de lecture. Le père de Sainte-Beuve* [était, en l'an IV, président de l'administration centrale du département du Pas-de-Calais.]

Revue de Paris. 1908.

1er Mars. = Jean Monval. *Catulle Mendès et François Coppée*. [Contient des lettres inédites de ces deux poètes entre 1863 et 1872. Quelques renseignements sur leurs amis du Parnasse, sur leurs œuvres et sur les services mutuels qu'ils se

rendaient.] — De Calonne. *Soucis d'intendant* (*1766-1769*) II. [Fin. Lettres de De Calonne à son père, du 14 décembre 1768 au 8 mars 1769. Expose les difficultés qu'il éprouve à toucher ses appointements; raconte ses pourparlers pour épouser la fille d'un Receveur général des Finances, Marquet, petite fille de Duverney : nombreux détails sur l'établissement du contrat et la fixation de la dot].

15 Mars. = *A Casablanca* (*1-7 août 1907.*) I. [Journal d'un officier du « Galilée ». Le 31 juillet, le « Galilée », en rade de Tanger, reçoit l'ordre d'appareiller pour Casablanca, où des Européens ont été massacrés le 30. Arrivée à Casablanca ; pourparlers avec les autorités marocaines ; 1, 2 et 3 août, on assure la défense des Consulats.] — Lamennais. *Lettres à Madame Clément*. [17 lettres du 26 février 1839 au 28 octobre 1842, publiées par Maurice Dumoulin. Complètent les lettres publiées par Christian Maréchal dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (avril-juin 1905) d'après le Ms. 2.232 de la Bibl. Sainte-Geneviève. Avant-propos : exposé des relations de Lamennais et de Mme Clément d'après un opuscule de Napoléon Peyrat, alors précepteur de Charles Clément, « Béranger et Lamennais », publié sans signature. Dans ses lettres, L., à maintes reprises, exprime son mépris pour la Chambre des députés : « Cette aristocratie de cens, gouvernée uniquement par la peur et par l'intérêt, forme bien la plus ignoble corporation de canailles qui puisse déshonorer un pays (26 févr. 1839) ». Violentes diatribes contre Louis-Philippe, surtout à propos de sa demande de dotation en faveur du duc de Nemours ; « hors de la Cour et de ce qui y tient, l'indignation est universelle (15 févr. 1840) » et à propos de sa politique extérieure : « Louis-Philippe est pour nous ce qu'était Charles II pour l'Angleterre. Il nous vend, nous livre à celle-ci, comme Charles II livrait son pays à la France... (28 oct. 1842) ». Proteste contre les jugements de la Haute Cour chargée de juger les émeutiers du 12 mai 1839. Renseignements sur Mauguin et sur la « napoléonisation » de son journal *Le Commerce*, ainsi que sur le mouvement bonapartiste qu'il ne juge pas dangereux. Insiste pour que le mouvement d'opinion, en faveur de la réforme électorale, s'étende et persiste : « ... Si l'on ne se rebute pas, si l'on y met de la persistance, le mouvement se propagera et, dans un temps peu éloigné deviendra presque universel (31 déc. 1839) ». A propos de sa brochure « Le Pays et le Gouvernement » : « On ne m'a point tracassé pour ma brochure et on ne le pouvait pas du moins raisonnablement. Il est vrai que la raison, la loi, n'est pas ce dont on s'inquiète le plus. Quoi qu'il en soit, ce petit livre voyage tranquillement dans toute la France, où j'espère qu'il fera quelque bien » (19 déc. 1839)... « C'est principalement par le peuple que je désire qu'elle soit lue » (31 déc. 1839). Renseignements sur la vie domestique de Lamennais].

Revue d'histoire de Lyon. 1909.

Mars-Avril. = H. de Boissieu. *L'aumône générale de 1534 à 1562*. [Suite. L'organisation intérieure de l'aumône ; les distributions de secours : dates, lieux, bénéficiaires, etc. A suivre.] — E. Reveil. *La nuit du 23 novembre 1831 à l'Hôtel de Ville de Lyon*. [Récit des événements écrit en 1865 par un nommé Bossan qui resta à l'Hôtel de Ville dans la nuit du 23 novembre. Ce récit était destiné à appuyer

une demande de décoration dans la Légion d'honneur ; il est accompagné d'une lettre du même Bossan au sénateur Réveil, du 27 novembre 1865. L'intérêt de ces documents est surtout anecdotique.] — *Le major Frye à Lyon.* [Analyse avec extraits relatifs à Lyon, du livre du major Frye : *Après Waterloo. Souvenirs d'un voyage en Europe, 1815-1819.*]

Revue des Questions historiques. 1909.

Avril. = L. Lallemand. *Les maladies épidémiques en Europe du XVIe au XIXe siècle. III. De la situation faite aux malades.* [Suite et fin. 1. Isolement des malades dans des cabanes ou des bâtiments appropriés à cet effet, hors de l'enceinte de la cité et où on leur porte les aliments et autres objets dont ils ont besoin. A Paris, deux hôpitaux sont construits pour les pestiférés, Sainte-Anne et Saint-Louis. 2. Parfois les malades sont enfermés dans leur propre maison ; les portes et les fenêtres sont fermées à l'extérieur et une croix blanche, tracée à la chaux, signale à tous l'édifice contaminé. Quand tout un quartier est en proie à la contagion, les rues sont barrées par des palissades. 3. Les maisons des malades et les objets qu'elles renferment sont désinfectés par des fumigations répétées d'ingrédients divers, foin, salpêtre, térébenthine, sel ammoniacal, etc. 4. Un personnel spécial est chargé de ces travaux ainsi que du transport des malades et de l'ensevelissement des morts.] — A. de Boislisle. *La désertion du cardinal de Bouillon en 1710.* [Suite et fin. A chaque nouveau coup de l'autorité royale le cardinal ripostait par des factums, imprimés ou manuscrits, répandus à profusion, qu'il faisait rédiger par le P. de Monthiers, l'avocat de Bellevaux, le moine défroqué Freschot. Il use aussi pour sa polémique des gazettes de Hollande, en particulier des *Lettres historiques contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe*, recueil mensuel imprimé à La Haye depuis 1692 par les soins de Jacques Bernard, de Basnage et de Du Mont. Pendant son séjour dans les Flandres et dans les Provinces-Unies, le cardinal noue une série de négociations et d'intrigues : il cherche à faire confisquer à son profit par les alliés l'évêché de Tournay, dont les revenus lui seraient fort utiles, puisque ses biens en France sont confisqués ; il se fait élire abbé de Saint-Amand en Pévèle, se fait nommer évêque de Malines. Pendant deux ans, de 1711 à 1713, le cardinal entretint avec les diplomates et les généraux des alliés une active correspondance, cherchant à les intéresser à sa cause, à se faire restituer en toute souveraineté Sedan et Bouillon. De guerre lasse, il se décida à gagner Rome ; il y fut reçu assez froidement ; il y mourut en mars 1715.] — Gustave Gautherot. *Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris.* [Né en 1727 à Thann, Gobel fit ses études chez les jésuites de Porrentruy, à Colmar, au Collège germanique à Rome, de 1743 à 1747. Il fit une rapide et brillante carrière dans le diocèse de Bâle ; à quarante-quatre ans, évêque *in partibus* de Lydda, il était administrateur du diocèse et menait une vie luxueuse et mondaine. Compromis par des intrigues avec la cour de France, il fut congédié par le nouvel évêque en 1782 ; il chercha à s'en venger et à faire ériger la Haute-Alsace, territoire français, en un évêché séparé. Député du clergé à la Constituante, il se montra d'abord hostile à la Constitution civile, puis consentit à prêter serment en janvier 1791. Il fut élu

évêque à Colmar, à Langres et à Paris ; il opta pour Paris et Talleyrand lui donna l'institution canonique. L'abbé Barruel, son ami, essaya de lui faire rétracter son serment ; mais il avait besoin d'argent et comptait sur son riche traitement pour liquider sa situation. Il essaya cependant d'obtenir du pape la somme qui lui était nécessaire, par l'intermédiaire du ministre de Gênes, le marquis de Spinola. La cour de Rome fit la sourde oreille ; Gobel fut entraîné de plus en plus à défendre les maximes gallicanes et la Constitution civile. Il devait aller plus loin ; les constitutionnels eux-mêmes le renièrent quand il maria un de ses prêtres ; enfin, en octobre 1793, il fut contraint par la Commune d'abjurer solennellement à la Convention. Il rentra dans la vie privée, mais il fut arrêté le 17 mars 1794 avec Chaumette et exécuté le 13 avril.] — MARQUIS DE CHATEAUBRUN. *A propos du procès de Fouquet*. [M. de C. a trouvé dans des archives familiales les papiers de l'un des juges de Fouquet, Nicolas de la Toison, conseiller au Parlement de Dijon. Il publie de larges extraits d'un travail qui paraît être le discours qu'il a prononcé lors de la délibération définitive ; il y examine la culpabilité de Fouquet sur les deux chefs d'accusation qui ont été retenus, crime d'État et malversations ; il se prononce pour la condamnation au bannissement perpétuel.] — A. ROUSSEL. *Lamennais, d'après ses correspondants inconnus*. [1807-1809. Suite de la correspondance de M. des Saudrais.]

Revue Historique. 1909.

Mai-Juin. — LIEUT-COLONEL LOUIS HARTMANN. *Les officiers de l'armée royale à la veille de la Révolution*. [Suite et fin. Les ordonnances du Conseil de la guerre, loin de produire les heureux résultats que Guibert en attendait, provoquèrent parmi les officiers une agitation intense ; il s'établit même une correspondance entre les officiers des divers régiments, dans laquelle ils s'exhortaient à s'opposer à des innovations qui ne faisaient qu'empirer leur sort. Le grand nombre de brochures où ils ont exposé leurs doléances témoigne de leur mécontentement. Cette agitation était d'autant plus dangereuse pour l'autorité royale qu'elle coïncidait avec de graves événements politiques auxquels les officiers étaient fort attentifs ; le gouvernement n'allait pas tarder à s'en rendre compte. La participation de d'Agoult à l'arrestation de magistrats du Parlement, en mai 1788, souleva parmi les officiers une vive réprobation. Dans les mouvements populaires qui survinrent alors en province, l'armée se montra sympathique au Parlement. A Rennes, à Grenoble, des officiers donnèrent leur démission, refusèrent de marcher, entrèrent en lutte ouverte avec les autorités. Ces faits d'insubordination eurent les plus graves conséquences : les officiers nobles furent les premiers à affaiblir le loyalisme dans l'armée et à préparer cet état presque anarchique des troupes dont ils se plaindront, plus tard, quand ils en seront les victimes. Les officiers furent nombreux dans les assemblées de la Noblesse, disposés à choisir comme députés aux États-généraux des opposants à la Cour. Ils firent insérer des vœux dans leurs Cahiers sur un ton hardi et parfois agressif, s'attaquant surtout aux privilèges de la noblesse de cour. Mais ces officiers, qui réclamaient ainsi des réformes, n'étaient nullement détachés de leurs préjugés nobiliaires et tenaient essentiellement au principe des trois ordres.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

1er Mai : M. Émile Levasseur complète sa précédente communication au sujet des effectifs des armées en présence pendant les batailles de la guerre franco-allemande.

M. Paul Robiquet lit un chapitre du livre auquel il travaille sur Philippe Buonarroti ; il étudie son rôle comme agent national dans les territoires conquis sur le roi de Sardaigne, sa disgrâce, puis sa participation à la conspiration de Babeuf et son procès.

8 Mai : M. Louis Passy termine la lecture de son mémoire sur la création de sociétés d'agriculture et d'un ministère de l'agriculture en France au XVIIIe siècle. Il étudie le rôle et l'influence du contrôleur des finances Bertin sur la fondation de ces groupements qui furent si utiles au développement de l'agriculture.

15 Mai : M. Gabriel Monod donne lecture d'une communication de M. Alfred Stern sur une correspondance de François Arago avec le prince de Metternich pour solliciter le retour d'exil du physicien italien Macedonio Melloni, exilé pour sa participation au mouvement révolutionnaire en 1830 et réfugié en France. Par ses démarches en 1835 et 1837, Arago obtint la grâce de son protégé, qui put rentrer dans sa patrie, où il devint en 1839 directeur du conservatoire des arts et métiers à Naples ; il mourut en 1854.

22 et 29 Mai : M. Morizot-Thibault donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. Ernest Glasson.

— Dans la séance du 9 mai, à la Société d'histoire moderne, on a discuté la communication de M. H. Salomon sur « l'histoire de France depuis 1870 » de G. Hanotaux faite à une précédente séance, discussion à laquelle a surtout pris part M. Seignobos.

— La Société des Études historiques a voté la mise au concours, pour le prix Raymond, du sujet suivant : Étude destinée à éclairer par des documents inédits, la biographie d'un personnage historique, du moyen âge ou des temps modernes (y compris le XIXe siècle). Une somme de dix-huit cent francs est affectée à ce prix. Le dernier délai pour le dépôt des mémoires a été fixé au 1er avril 1911 : ils devront être envoyés à M. le Secrétaire général de la Société des Études historiques, 2, square de Luynes, Paris (7e).

— L'assemblée générale de la Société de l'histoire de l'art français s'est tenue le 14 mai. Après le discours du président sortant, M. André Michel, sur les publica-

tions distribuées ou en cours d'impression, et rappelant le souvenir des membres disparus pendant l'année, les communications suivantes ont été faites : « Statues du XVIIe siècle envoyées au jardin public de Bolbec » par M. Furcy-Raynaud ; « les notes d'un voyage de Paris à Richelieu par Dufourny et Visconti » par M. Maurice Tourneux ; « documents sur le sculpteur Simon Jaillot et ses démêlés avec Le Brun » par M. A. Fontaine.

— La 3e exposition organisée par le service de la Bibliothèque et des Travaux historiques de la Ville de Paris, sous la direction de M. Marcel Poëte, sera consacrée à « Paris sous la République » (1848-1852). Elle est destinée à faire suite à celle de l'an dernier qui avait pour objet « Paris au temps des Romantiques ». Ce sera un essai de reconstitution, par l'image, de la physionomie de Paris pendant cette époque. Dans une première série de vitrines seront groupés les documents relatifs aux journées révolutionnaires, sans oublier le mouvement social qui a son centre à Paris, enfin le 2 décembre ; une autre série de vitrines évoquera l'aspect topographique de Paris, ainsi que les diverses transformations subies par la ville à cette époque : dégagement de la place du Carrousel, prolongement de la rue de Rivoli, etc. Dans ce cadre se dérouleront des faits divers : congrès de la paix, exposition de l'industrie, expériences d'aérostation, sans oublier la vie de la rue, vie mondaine et de plaisirs.

L'exposition ouvrira ses portes vers le 15 juin pour durer jusqu'au 1er octobre. Tous les vendredis, à 4 heures, jusqu'au 1er août, des conférences publiques seront organisées.

— Le vendredi 26 février 1909, M. Gustave Rudler a soutenu en Sorbonne, devant un jury composé de M. Aulard, président, et de MM. Faguet, Gazier, Lanson, Michaut et Reynier, les deux thèses suivantes, pour obtenir le grade de docteur ès lettres :

Thèse complémentaire : *Bibliographie critique des œuvres de Benjamin Constant*. — Thèse principale : *La jeunesse de Benjamin Constant, 1767-1794*.

M. Rudler expose d'abord le sujet de sa thèse complémentaire, examinant : 1° l'histoire des papiers de Benjamin Constant depuis leur origine jusqu'à nos jours ; 2° le travail de classement qu'il a opéré, et la conclusion à laquelle il aboutit.

M. Michaut félicite M. Rudler de son livre, qui a le mérite de signaler du nouveau et d'indiquer le parti que l'on en peut tirer. Les critiques à faire ne sont pas essentielles ; ce sont plutôt des minuties qui n'enlèvent absolument rien à la valeur de cet ouvrage. Sur le titre : au lieu d'*œuvres*, *écrits*, comme à la p. 7, serait un mot plus exact ; et, d'autre part, il fallait ajouter au titre que la bibliographie s'arrêtait en 1794. P. 4-5, M. Michaut pense que Mme Benjamin Constant ne pouvait pas disposer des manuscrits de son mari en tant qu'autographes, mais pouvait les publier sans restrictions aucunes : ce serait à préciser. Selon M. Michaut, l'on peut conclure de l'inventaire des papiers de 1846 que le second jour on s'est lassé. Peut-être, répond M. Rudler, parce que le premier jour l'on a dépouillé les manuscrits les plus intéressants. Dans la liste des écrits de Constant, M. Rudler aurait dû mettre les dates en vedette en adoptant des caractères différents d'imprimerie, selon

qu'il se serait porté garant des dates, qu'il les aurait empruntées à d'autres éditeurs, ou qu'il les aurait déduites à la suite d'un raisonnement. Selon M. Michaut, la lettre 37 est antérieure à la lettre 36, la lettre 63 à la lettre 62, la lettre 86 à la lettre 85. La lettre 67 *ter* n'est pas *annoncée* par la lettre 68, mais *signalée*. Pourquoi le n° 187 représente-t-il plusieurs lettres ? Parce que, répond M. Rudler, le nombre des lettres qui manquent est inconnu.

M. Gazier objecte à M. Rudler que sa bibliographie n'est pas une thèse et lui reproche ensuite des négligences de style. M. Rudler répond qu'il ne se taxe pas de purisme ; il désire seulement être intelligible.

M. Reynier aurait désiré que les mots étrangers écrits par Benjamin Constant dans ses lettres eussent été mis en italique afin de ne pas dérouter le lecteur.

M. Aulard demande les raisons qui ont guidé M. Rudler dans le choix des pièces qu'il a publiées. M. Rudler répond qu'il a complété autant que possible les dossiers existants, mais qu'il n'a pas amorcé les autres. Ensuite M. Aulard discute, textes en main, l'opinion de M. Rudler sur Gaullieur, et déclare qu'elle lui paraît trop sévère.

M. Rudler a exposé ensuite le sujet de sa thèse principale. Il montre d'abord les traits essentiels du caractère de Benjamin Constant : nervosisme, timidité, intellectualisme, que l'on rencontre chez ses ancêtres ; ensuite comment ces différents traits s'agencent et s'entrecroisent au cours des années, soit pendant sa première éducation (1767-1780), soit pendant sa deuxième éducation (1780-1787), soit pendant ses relations avec Mme de Charrière (1787-1794), que l'on peut diviser en deux périodes marquées l'une par les progrès du pessimisme (mars 1787-septembre 1792), l'autre par l'élimination du pessimisme et par la rupture (septembre 1792-septembre 1794). Au moment où il rencontre Mme de Staël, Constant, après être parti du XVIIIe siècle le plus étroit, est déjà converti aux idées du XIXe siècle commençant.

M. Lanson félicite chaleureusement M. Rudler du travail qu'il a présenté à la Faculté. Cette thèse fait grand honneur à son auteur, qui a non seulement recherché et vu tous les documents, mais qui a su encore les interpréter : de nombreux passages sont parfaits d'analyse et de pénétration et dénotent un esprit subtil et vigoureux (cf. p. 105 sur la timidité, p. 284 sur le scepticisme, etc.). Les critiques porteront seulement sur des points accessoires. M. Lanson ne reproche pas à M. Rudler d'avoir consacré 500 pages à l'étude des 27 premières années de Constant et ne critique pas l'ordonnance de ce travail où, pour sa part, il aurait moins discuté et donné plus de place à un exposé suivi, reconnaissant toutefois la nécessité où se trouvait M. Rudler de déblayer son sujet de toute une série de fausses interprétations ; mais M. Lanson reproche à M. Rudler d'avoir été trop dur pour Sainte-Beuve ; il fallait le comparer aux autres critiques de son temps. A quoi M. Rudler répond qu'il fallait comparer Sainte-Beuve à lui-même, et il maintient le qualificatif de bâclé pour l'article de 1844, parce qu'on ne peut pas admettre que Sainte-Beuve ait pu lire en vingt-deux jours 80 lettres longues, mal classées, mal datées et très importantes, endossant tout le travail de M. Gaullieur. Sainte-Beuve, d'autre part, a guidé jusqu'à nos jours par ses articles les critiques

de Constant ; de là la vigueur de l'attaque de M. Rudler. M. Lanson lui demande de préciser son développement sur l'immoralité de Constant (p. 17). M. Rudler répond que selon lui on ne doit pas juger de la moralité de quelqu'un en se plaçant au point de vue de la considération, de la régularité et des convenances mondaines, mais seulement d'après la bienfaisance ou la malfaisance de sa vie. M. Lanson partage l'avis de M. Rudler sur l'immoralité de certaines régularités, trouve le point de vue de la bienfaisance exact et regrette que le mot n'ait pas été mis dans la thèse. M. Lanson refuse d'attribuer aux billets écrits par Constant à l'âge de 9 ans la valeur que leur accorde M. Rudler, car l'on ignore ce qu'il y a en eux de vraiment personnel.

M. Faguet discute la critique de Sainte-Beuve faite par M. Rudler. Sainte-Beuve, remarque-t-il, a distribué à la fois des critiques et des éloges à Constant, quoiqu'il ait développé davantage ces dernières. D'autre part, il ne faut pas exagérer l'influence de la famille de Charrière sur l'opinion de Sainte-Beuve, puisque son ton reste le même après la brouille avec la famille. M. Faguet n'est pas convaincu de la timidité de Constant, surtout à propos de son manège avec la petite Pourrat.

M. Rudler a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec mention *très honorable*.

— Le jeudi 29 avril 1909, pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Paris, Mlle Anna Beffort, institutrice à Luxembourg, a soutenu en Sorbonne, devant un jury composé de MM. F. Faguet, G. Lanson et M. Roques, la thèse suivante : *Alexandre Soumet, sa vie et ses œuvres*.

Mlle Beffort expose qu'elle a été amenée à étudier Soumet en suivant le cours de M. Lanson, qui proposa comme sujet d'étude ce poète de transition. C'est la première biographie consacrée à Soumet. Mlle Beffort a cherché à la faire aussi complète que possible, en remontant aux sources. D'abord à la famille, dont elle a retrouvé les traces grâce aux renseignements donnés par les registres du cimetière Montmartre où avait été enterré Soumet ; c'est ainsi qu'elle put obtenir de M. Jacquemier, son petit neveu, communication de lettres inédites adressées au poète par Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny, etc. (toutes publiées dans la thèse) et aussi l'accès de la bibliothèque de Soumet, précieusement conservée. Mlle Beffort fut moins heureuse dans ses demandes auprès d'autres descendants ou d'amis qui répondirent qu'ils n'avaient rien à communiquer. Des recherches aux Archives nationales et aux différentes Bibliothèques de Paris, au Théâtre français, aux archives et à la bibliothèque de Castelnaudary, ainsi que chez des marchands d'autographes, apportèrent quelques renseignements utiles.

L'originalité de Soumet, selon Mlle Beffort, n'est pas grande ; il est romantique par sentiment et classique par goût et dans la forme, bien qu'il se permette parfois quelques libertés et innovations romantiques. D'ailleurs, au début de sa carrière littéraire, à cause de *Saül* et de *Jeanne d'Arc*, il fut considéré comme un des chefs de l'école romantique ; mais, en 1824, il évolue : il désirait entrer à l'Académie, et dans son discours de réception il expose des doctrines littéraires classiques et condamne le théâtre étranger ; mais, même à ce moment, il ne

semble être classique qu'en apparence, afin de plaire aux académiciens. M. Faguet propose de dire que Soumet fut plutôt patriote et nationaliste que classique ; il était fort sensible au reproche d'internationalisme fait à l'origine aux romantiques. Mlle Beffort ne partage pas cette impression, qui n'explique pas pourquoi Soumet déserta la « Muse française ». M. Faguet dit que Soumet a tué la « Muse française » pour entrer à l'Académie. En 1824, continue Mlle Beffort, Soumet était classique pour les lettrés, mais classique par la forme seulement ; en 1830, il fait jouer « La fête de Néron », son œuvre la plus romantique avec la « Divine Épopée » qu'il publia sur la fin de sa vie. M. Faguet est aussi d'avis que Soumet a évolué d'un demi classicisme à un complet romantisme ; sa forme reste plus ou moins classique, malgré l'éclat de ses images, sa profusion de métaphores. Il félicite l'auteur de s'être occupé d'un déshérité littéraire qui a une place honorable dans la littérature française de la première moitié du XIXe siècle. Il se souvient à ce propos que son père lui disait, dans sa jeunesse, que le premier chef du romantisme était Soumet plus que C. Delavigne. Il fera pourtant quelques critiques. P. 25, l. 4, le vers est faux. Mlle Beffort répond qu'elle a copié exactement. M. Faguet répond qu'il fallait le dire, car il est curieux que l'épitaphe d'un poète ait un vers faux ; de même, p. 90, l. 34, il manque un monosyllabe : Un saule *mort*..... Quelques phrases trahissent la pensée ; p. 4, l. 15-22, V. Hugo et Lamartine ont encensé la Restauration et non l'Empire. Quelquefois un jugement sévère : p. 16, ad. fin., cette cantate n'est pas plus exagérée, ni plus fade que tout ce qui a paru de semblable depuis Ronsard, et elle est bien tournée. Il aurait fallu insister davantage sur les œuvres de jeunesse, ce qui aurait permis de mieux marquer le point de départ et aurait fait le pendant de l'étude très poussée sur la « Divine Épopée ». Un peu sévère pour Vinet, p. 82, l. 34 : « fanatique » est assez dur. Mais exact, répond Mlle Beffort, car Vinet attaque violemment Soumet au point de vue religieux ; mais ce n'est pas là une opinion générale. M. Faguet, p. 41, l. 30, trouve que Mlle Beffort est bien dure pour la critique entre Voltaire et Sainte-Beuve ; l'époque n'est pas si abominable ; il y a des critiques honorables comme Suard et bien d'autres ; il faudrait plus de précision. En terminant, M. Faguet félicite Mlle Beffort d'avoir cité de superbes passages de la « Divine Épopée », et rapproche Soumet de Leconte de Lisle.

M. Lanson félicite Mlle Beffort de la conscience, de l'intelligence et de la ténacité avec laquelle elle a poursuivi son étude, où des lacunes — qu'elle indique d'ailleurs — pourront être comblées, des détails ajoutés. Mais le fond restera. Dans la forme, certaines choses sont à reprendre : il y a des tours peu heureux, des expressions qui trahissent la pensée, des incorrections, des indécisions, des confusions dans l'emploi du subjonctif et de l'indicatif. Au point de vue typographique, certaines erreurs sont à corriger, surtout p. 65, où il faudrait mettre en tableau les emprunts faits par Soumet à Schiller. Le livre de M. Séché sur *le Cénacle de la Muse française* laisse le travail intact, mais précise deux détails : p. 6, la femme que Soumet aima fut Mme Blondel de la Rougerie, et la fille de Soumet naquit le 17 mars 1814 et non 1821. P. 40, l. 4, le « jeune moraliste » de la « Muse française » est Émile Deschamps. P. 51-52, à propos de l'acte V de « Clytemnestre », il est emprunté à la « Sémira-

mis » de Voltaire. P. 69 sqq., à propos de « La Fête de Néron », il aurait fallu essayer de faire la part de Belmontet, le collaborateur de Soumet. Mlle Beffort répond qu'elle y avait pensé, mais les héritiers de Belmontet n'ont rien pu ou voulu lui communiquer ; d'après les journaux, l'avant-dernier ou dernier acte aurait seul été fait en collaboration. M. Lanson aurait voulu voir Mlle Beffort éclaircir davantage le rôle de Soumet dans le mouvement littéraire : important pour l'origine du romantisme avec *Saül* et *Jeanne d'Arc* d'une part, et, d'autre part, à mesure qu'il évolue davantage vers le romantisme, paraissant moins romantique, parce que son évolution n'est pas aussi rapide que celle du romantisme.

M. Roques aurait désiré que Mlle Beffort groupât en une sorte de corpus, facile à consulter, toutes les lettres qui lui ont été communiquées par les héritiers de Soumet, au lieu de les répartir tantôt dans le corps du volume, tantôt en appendice ; en tout cas, une table eut été indispensable pour indiquer le total des inédits publiés. D'autre part, il eut été bon de parler du mouvement d'idées qui amena Soumet à faire sa « Divine Épopée ».

Mlle Beffort a été déclarée digne du grade de docteur de l'Université de Paris, avec mention *honorable*.

— Salomon Reinach. *Orpheus. Histoire générale des religions*. Paris, Alcide Picard, 1909, in-16, xxi-625 pages. — Ce petit manuel portatif d'histoire des religions intéresse l'histoire moderne par ses cent cinquante dernières pages. Contrairement aux habitudes reçues, l'auteur n'a pas cru devoir exclure de son exposé l'histoire du christianisme, et cette histoire, il l'a conduite jusqu'aux dernières années du xixe siècle. On la trouvera condensée en deux chapitres : chap. XI, de Luther à l'Encyclopédie ; chap. XII, de l'Encyclopédie à la condamnation du Modernisme.

Il convient d'en louer l'information en général sûre et détaillée, le style clair, sobre, d'une ironie toute voltairienne par moments ; ce sont d'ailleurs les mérites caractéristiques de tout l'ouvrage. Nécessairement très court, M. R. trouve le moyen de dire l'essentiel sur le catholicisme. A signaler son appréciation si juste et si saisissante de la Contre-Réformation (p. 471) et des Casuistes (p. 473) ; la vigueur avec laquelle il insiste sur la responsabilité de l'Église romaine — et non seulement gallicane — dans l'affaire de la Révocation, (p. 491-495). Le caractère réactionnaire du Jansénisme est bien vu (p. 500-501) ; l'œuvre des Encyclopédistes, ses bienfaits et ses insuffisances impartialement jugée (p. 517). Par contre, le paragraphe relatif à la politique religieuse de la Révolution française est écourté et d'une imprécision qui touche à l'inexactitude (p. 521-523). Avec raison, l'auteur s'étend sur la réaction jésuitique et ultramontaine du xixe siècle et ses manifestations cultuelles (Le Sacré-Cœur, La Salette, Lourdes, p. 550-554 et 547-567). L'importance du Modernisme, (p. 577-581) et sa filiation avec la philosophie religieuse de Newman (p. 533) est bien mise en lumière.

M. R. ne néglige ni les sectes protestantes du xviiie et du xixe siècle qui tentent peu d'habitude les historiens français (p. 523-537) ; ni le Judaïsme, délaissé plus encore d'ordinaire (p. 307-311) ; ni même les groupements religieux de moindre importance, si bizarres et si restreints qu'ils soient (Franc-Maçonnerie, Occultisme, Positivisme, Armée du Salut).

En résumé, ce livre, écrit pour fournir au grand public des notions précises sur les religions autres que les formules « du catéchisme » ou les « inepties des libres-penseurs d'estaminet » (p. 591), ne sera pas inutile même aux spécialistes d'histoire religieuse des trois derniers siècles. Il les renseignera souvent sur des points obscurs — certaines indications bibliographiques, en particulier leur seront précieuses — et les fera réfléchir toujours, sans les ennuyer jamais. — R. D.

— A. Cauchie. *Relation d'un P. Jésuite réfugié en Flandre sur la situation de la France au début de 1595*. Liège, 1908, 15 p. in-4° (extrait des *Mélanges Kurth*). — M. Cauchie publie, avec une introduction et de savantes notes, la relation rédigée à l'intention du pape, par un père jésuite, Jean Machault, recteur ou vice-recteur du collège de Rouen et réfugié aux Pays-Bas après l'expulsion des Jésuites de France. Écrite vers février 1595, cette relation est un violent réquisitoire contre Henri IV, qui négociait à ce moment son accord avec la papauté, et elle nous donne l'opinion d'une fraction importante de l'ordre sur le compte du Béarnais. — V.-L. B.

— A. Cauchie. *Rapport sur la correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, premier nonce de Flandre (1596-1606), conservée à la Bibliothèque nationale de Naples*. Bruxelles, 1908, in-8°, 20 p. (Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. LXXVII). Énumération des manuscrits dans lesquels se trouvent les lettres du nonce, ou à lui adressées, et divers autres documents relatifs à sa nonciature en Flandre. Ces documents complètent ceux que l'on trouve à Rome. — V.-L. B.

— P.-M. Bondois. *Les secrétaires d'État sous François II, 1559-1560. Notes critiques*. (Extrait de la *Revue Henri IV*, 1909), 9 p. in-8. — Notes sur l'origine des secrétaires d'État, dont le titre officiel date de 1559 et qui étaient, sauf quelques rares exceptions, au nombre de 4. Bien que le département de ces secrétaires d'État fût à l'origine purement géographique, dès le règne de François II cette division fut méconnue. En réalité « les secrétaires d'État se partageaient le travail et la besogne suivant les circonstances et les besoins du moment, et cette organisation primitive confirme l'hypothèse de l'instabilité des institutions de la chancellerie au XVIe siècle ». — V.-L.-B.

— G. Bonet-Maury. *La liberté de conscience en France depuis l'Édit de Nantes jusqu'à la Séparation (1598-1905)*. Paris, Alcan, 1909, in-8, 343 p. (2e éd., revue et augmentée). — En 1900, M. Bonet-Maury avait publié une étude sur l'histoire de *La liberté de conscience en France depuis l'Edit de Nantes jusqu'en 1870*, dont il fut rendu compte dans cette Revue [1]. Il nous donne de ce livre une seconde édition, qui reproduit la première avec quelques remaniements peu importants [2] et la complète par un chapitre consacré à *La liberté de conscience sous la troisième République jusqu'à la loi de Séparation (1870-1905)*. L'auteur a divisé cette période en trois

1. Voir la *Revue*, II, 646.

2. Ces remaniements consistent en quelques phrases introduites dans le texte et en quelques notes. La bibliographie aurait pu être mise à jour plus régulièrement et quelques lapsus auraient été avantageusement corrigés. Lire, p. 8, J. du Bellay ; p. 230, Michelle ; p. 254, présidence Sadi-Carnot (et non Félix Faure), 1871-1878, 1879-1889.

phases, trois batailles séparées par deux trêves : durant la première (1870-78), le régime politique est en question, les essais de restauration clérico-monarchique échouent et la forme républicaine triomphe. Après une trêve de quatorze mois qui correspond à l'Exposition universelle de 1878 et à l'avènement de Léon XIII, un second conflit (1879-1890) commence, qui a pour objet la domination de l'école et se termine par la victoire des républicains. Survient une accalmie de près de cinq années pendant lesquelles souffle *l'esprit nouveau* (1890-1895). Mais les compromissions du clergé catholique dans le boulangisme d'abord, dans l'Affaire ensuite, les menées des moines, des antisémites, l'action militante des radicaux et des socialistes secondés par le Grand-Orient amènent une reprise des hostilités qui est marquée par la loi sur les Associations, l'application qu'en fit le ministère Combes et la rupture du Concordat aboutissant au régime de la Séparation des Églises et de l'État. Dans chacune de ces périodes, M. Bonet-Maury examine successivement les rapports de l'État avec l'Église catholique, avec les non-catholiques, puis les faits intéressant la liberté de conscience. L'exposé est fait avec un effort d'impartialité visible, du point de vue du protestantisme libéral. C'est un résumé sommaire et suffisamment objectif des événements politico-religieux qui se sont déroulés en France depuis une quarantaine d'années. La conclusion a été reproduite telle quelle, sauf la dernière page qui est nouvelle. — V.-L. B.

— M. Alfred Rebelliau vient de publier la troisième édition, « revue et augmentée d'un index », de son livre sur *Bossuet historien du protestantisme* (Paris, Hachette, 1909, in-8, XIII-624 p.). « Beaucoup de corrections et d'additions, dit l'auteur dans un avertissement, y ont été faites, et dans le texte et dans les notes. En tenant compte, soit des critiques qui m'ont été adressées, soit des travaux récemment parus sur les sujets traités par Bossuet, j'espère avoir fortifié les conclusions de ma primitive étude. »

— Ernest Daudet. *Récits des temps révolutionnaires*. Paris, Hachette, 1908, in-16, VII-293 p. — Des sept études qui composent ce livre, la première, la plus longue, *Le complot Coigny-Hyde de Neuville*, retrace la tentative avortée de ces deux gentilshommes et de quelques autres royalistes, en 1800, pour renverser Bonaparte et rétablir la royauté, et indique les causes de leur échec. Cette conspiration, connue sous le nom de Conspiration anglaise, « eut surtout pour effet, dit M. D., de mettre en lumière la légèreté et les illusions du petit groupe de royalistes auquel le comte d'Artois, non moins imprévoyant qu'eux-mêmes, avait accordé sa confiance ». Dans *La mort de Pichegru*, M. D. fait d'abord ressortir l'étrangeté de la conduite du porte-clefs Papon, qui, voyant Pichegru étendu, immobile, sur son lit, ne commence pas par se rendre compte s'il serait encore temps de lui porter secours et de lui donner des soins, mais court chez le concierge du Temple, lequel, au lieu d'entrer dans la chambre du prisonnier, qui est à deux pas de son propre logement, va prévenir le colonel de gendarmerie ; puis ils se rendent chez le juge d'instruction, qui envoie au commissaire de police l'ordre de se rendre au Temple et de dresser procès-verbal. Ces lenteurs ne s'expliquent que si l'on savait que Pichegru était bien mort. Les chirurgiens déclarent qu'il « s'est étranglé lui-même »,

et M. D. constate « qu'il semble extraordinaire que les bras d'un homme affaibli par l'effort même qu'il fait pour se détruire, aient pu imprimer et maintenir à un morceau de bois une impulsion assez prolongée pour donner la mort ». Le lecteur peut penser jusqu'ici que la version du suicide laisse M. D. assez sceptique ; mais, quelques pages plus loin, l'auteur discute la version de l'assassinat, propagée par les ennemis du Premier Consul, et la repousse, surtout pour des raisons de sentiment. Comme M. Barbey (cf. la *Revue*, XI, 344), il admet donc le suicide ; mais la façon dont il avait d'abord présenté les choses ne faisait pas prévoir cette conclusion. Dans *La Constitution civile du clergé*, M. D., après avoir rappelé que sept évêques seulement, sur quarante-cinq qui siégeaient à la Constituante, acceptèrent la Constitution civile, ajoute : « La *grande majorité* du bas clergé, dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée, suit cet exemple », affirmation très contestable et que démentent jusqu'à nouvel ordre les statistiques que nous avons, pour la moitié de la France, des « jureurs » et des « non-jureurs ». [1] M. D. raconte le cas de quelques ecclésiastiques qui se marièrent, pour ainsi dire par force, pendant la Révolution, et dont les uns, au moment du Concordat, demandèrent l'annulation de ces mariages, tandis que les autres en sollicitèrent la régularisation avec la bénédiction religieuse. Dans *Le comte de Provence et Mme de Balbi*, l'auteur raconte cette liaison, commencée dès 1775 à la cour de Louis XVI et brisée à Vérone en 1795, d'après le récit du comte d'Avaray, confident et favori du comte de Provence. Dans *Louis XVIII et Charette*, M. D. reproduit quelques lettres, échangées entre ces deux personnages en 1795, d'où il résulte que le premier manifesta à plusieurs reprises l'intention d'aller se mettre à la tête de l'armée commandée par le second. L'étude suivante, *Les émigrés et les généraux de Napoléon*, utilise un rapport adressé à Louis XVIII, à Mitau, en décembre 1806, par un « maréchal de camp au service du roi de France » (M. D. suppose, mais sans pouvoir l'affirmer, que c'est le marquis de La Roche-Aymon). Cet émigré, n'ayant pu éviter le contact des armées françaises pendant qu'il se rendait de Dresde à Hambourg, rapporte plusieurs entretiens qu'il eut avec Davout, Clarke, Hulin, et certains officiers ; il montre, non seulement la courtoisie avec laquelle il fut traité, mais l'estime, le respect, même, qu'il inspira aux généraux par sa fidélité à son roi, et il affirme, d'après ses conversations avec des officiers de tous grades, des soldats de toutes armes, que « tous sont mécontents ; ils se plaignent de la continuité de la guerre, qui ne se faits disent-ils, ni pour la défense ni pour l'honneur de la France, mais pour l'élévation de la nouvelle famille. Partout j'ai entendu ce langage de la part de ceux mêmes qui devraient être contents. Il est frappant d'avoir trouvé cette uniformité d'opinion dans les divers corps d'armée au travers desquels j'ai passé. » Quelle est la valeur de ce témoignage ? L'auteur ne se le demande pas ; il analyse ce document sans le discuter et le donne comme une preuve de la bienveillance des soldats de l'Empire pour les émigrés. Enfin, dans *Autour de Hoche*, M. D. reproduit plusieurs lettres de Hoche conservées au château de Gaillefontaine (propriété du marquis des Roys, petit-fils de Hoche) ; les unes datent de son emprisonnement aux Carmes,

1. Cf. Ph. Sagnac, *Étude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791*, dans la *Revue*, VIII, 97-115.

entre ventôse et thermidor an II ; dans les autres, écrites quelques jours avant sa mort, il approuve sans réserves le coup d'État du 18 fructidor. — Pour beaucoup de ces récits, l'auteur a utilisé des documents appartenant à des archives particulières ; pour ceux qui proviennent des dépôts publics, pourquoi se contente-t-il, à la fin de son *Introduction*, de donner comme références générales : « Archives nationales. — Archives du Dépôt de la Guerre » ? [1] — P.-R. M.

— A. Houtin, *Évêques et diocèses*. Deuxième série. Paris, chez l'auteur, 18, rue Cuvier, 1909, in-12, 183 p. — M. l'abbé Houtin continue sa galerie de portraits épiscopaux contemporains. C'est le tour de Mgr Latty, évêque de Châlons (1904-1907), puis archevêque d'Avignon, un habile, qui a passé du libéralisme en vogue du temps de Léon XIII à l'autoritarisme cher au nouveau pontificat ; de Mgr Delamaire, évêque de Périgueux (1901-1906), puis coadjuteur de Cambrai, un violent qui a évolué avec plus de rapidité encore ; de Mgr de Cabrières enfin, évêque de Montpellier depuis 1873, un fossile monarchiste, qui, lui, du moins, n'a pas varié.

On retrouve dans ces notes les mêmes qualités de precision, de clarté et aussi de malice toute ecclésiastique que dans les précédentes [2]. Ce petit ouvrage se termine par une intéressante étude sur le diocèse de Bayonne avant et après la Séparation. Les travailleurs qui débrouilleront plus tard l'histoire ecclésiastique de la France aux alentours de la rupture du Concordat pourront se servir de son cadre comme d'un modèle pour leurs monographies, étayées, elles, sur des pièces d'archives. — R. D.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *Bon d'Ambès*. Mémoires inédits sur Napoléon III. Le mémorial de Chislehurst. Paris, Soc. de publications littéraires illustrées, 0. 95. — *Charles Becher*. Mémoires. T. II. Paris, Flammarion, 7. 50. — *G. Bonjean*. Le président Bonjean (1804-1871). Paris, Mangeot. — *Joseph Clemanceau*. Histoire de la guerre de la Vendée (1793-1815), publiée par F. Uzureau. Paris, Nouvelle librairie nationale, 5. 00. — Correspondance intime et inédite de Louis XVII, Charles Louis, duc de Normandie, Naundorff, 1834-1838, avec sa famille. Introductions et notes par *Otto Friedrichs*. Paris, H. Daragon, 2 vol., 20 fr. — *Pierre de Coubertin*. Pages d'histoire contemporaine. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *H. Couturier*.

---

1. Par suite d'une faute d'impression, p. 50, le huitième anniversaire de la mort de Louis XVI se trouve être le 21 janvier *1808* ; p. 278, à deux reprises, Oneille pour Oneille.
2. Cf. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XI, p. 168.

La préparation des États généraux de 1789 en Poitou, principalement d'après les Cahiers des paroisses et des corporations. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie. — *Baron Despatys*. La Révolution, la Terreur, le Directoire, d'après les mémoires de Gaillard, ancien président du Directoire exécutif de Seine-et-Marne. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *P. Dufay*. Napoléon en Loir-et-Cher. Paris, Champion, 3. 50. — *Théodore Duret*. Les Napoléons, réalité et imagination. Paris, Fasquelle, 3. 50. — État sommaire des papiers de la période révolutionnaire, conservés dans les archives départementales. Série L. Tome II : Loiret à Yonne. Paris, Imp. nationale. — *G. Fleury*. La ville et le district de Mamers durant la Révolution (1789-1804). T. II. Mamers, Imp. Fleury. — *A. Fray-Fournier*. Le département de la Haute-Vienne, sa formation territoriale, son administration, sa situation politique pendant la Révolution. Documents recueillis et publiés avec notices et notes. 2 vol. (Société des Archives historiques du Limousin, 2e série, Archives modernes, vol. 7 et 8). Limoges, Lavauzelle, 20.00. — *Otto Friedrichs*. Autour d'un problème. Réfutation du livre de J. Turquan sur Louis XVII. Paris, Daragon, 3. 00. — *A. Granel*. Louis XVI, martyr de la foi. Toulouse, Privat. — *James Guillaume*. L'Internationale. Documents et souvenirs (1864-1878). T. III. Paris, Stock, 5. 00. — *Henri Hauser*. Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle (1494-1610). II. François Ier et Henri II (1515-1559). Paris, A. Picard et fils, 5. 00. — *A. d'Herbelot*. Lettres d'Alphonse d'Herbelot à Charles de Montalembert et à Léon Cornudet (1828-1830), publiées pour la Soc. d'hist. cont. par ses petits neveux. Paris, A. Picard et fils, 4.00. — *F. M. Kircheisen* (eine Auswahl v.). Napoléon als Feldherr, Staatsmann und Mensch in seinen Briefen. 3 vol. Stuttgart, Lutz, 16 mk. 50. — *Lavisse*. Histoire de France, 54e fascicule. Fleury et la succession d'Autriche, par *H. Carré*. Paris, Hachette, 1. 50. — *E. Mallet*. Les élections du bailliage secondaire de Pontoise en 1789. Pontoise (Publication de la Soc. hist. du Vexin). — *R. Pichevin*. L'impératrice Joséphine. Paris, Librairie sportive, 5.00. — *Vte A. Reverend*. Titres et confirmations de titres (de 1830 à nos jours). Paris, Champion, 2 vol., 50 fr. — *Ph. Sagnac*. La révolution du 10 août 1792. La chute de la royauté. Paris, Hachette, 3. 50. — *Claude Saint-André*. Madame Du Barry. Paris, Émile-Paul, 5. 00. — *Dr. Alb. Scheibe*. Die französische Revolution. Gotha, J. A. Perthes, 3 mk. — *Dr. Egon Zweig*. Die Lehre vom Pouvoir constituant. Ein Beitrag zum Staatsrecht der französischen. Revolution. Tübingen, J. C. B. Mohr, 12 mk. 60.

Histoire diplomatique. — *L. Bittner*. Chronologisches Verzeichnis der österreichischen Staatsverträge. II. Die österreichischen Staatsverträge von 1763 bis 1847 (Veröffentlichungen der Kommission für neuere Geschichte Oesterreichs). Wien, A. Holzhausen, 10 mk. 50. — Pce de *Hohenlohe*. Mémoires. T. III et dernier. Paris, L. Conard, 7. 50. — *Charles de Larivière*. La France et la Russie au XVIIIe siècle. Études d'histoire et de littérature franco-russe. 1re série. Paris, Le Soudier, 3. 50. — *André Mévil*. De la paix de Francfort à la conférence d'Algésiras. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *C. de Nesselrode*. Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode, 1760-1850. T. VII : 1828-1839. Paris, Lahure. — *Commt H. Weil*. Joachim Murat, roi de Naples. La dernière année de règne (mai 1814-mai 1815). T. II : Le Congrès de Vienne (1er nov. 1814-23 fév. 1815). Paris, Fontemoing, 12. 00.

Histoire militaire. — *C. Bidault*. Les chevaux de l'armée sous la Révolution et l'Empire. Paris, Berger-Levrault, 3. 00. — *Cne Henry Bourdeau*. Les armées du

Rhin au début du Directoire (Sambre-et-Meuse ; Rhin-et-Moselle). La situation générale, les effectifs, l'état matériel et moral. Paris, Lavauzelle, 7. 50. — *Commt de Cazenove*. La cavalerie légère en France à la fin de l'ancien régime. Saxe-Hussards. Paris, Berger-Levrault. — *Arthur Chuquet*. Dugommier (1738-1794). Paris, Roger et Chernoviz, 7. 50. — *A. Egger*. Die Tiroler Freiheitskämpfe im Jahre 1809. Innsbrück, Wagner, 0 mk. 80. — Die Erstürmung von Regensburg durch Napoleon am 23. IV. 1809. (Extr. du « Regensburger Anzeiger ».) Regensburg, J. Habbel, 0 mk. 20. — *Dr. R. Gerster*. Napoleon und Regensburg, 1800. Regensburg, J. Habbel, 0 mk. 20. — Sous les aigles autrichiennes. Souvenirs du chevalier de Grueber, officier de cavalerie autrichien (1800-1820), publiés par son neveu Fr. von St. Traduit de l'allemand avec préface et notes par le *Cne de Maleissye-Melun*. Paris, Perrin, 3. 50. — *Cne Hennequin*. Le corps d'observation des Alpes en 1815. Une campagne d'un mois. Paris, Lavauzelle, 2. 00. — *Reginald Kann*. Impressions de campagne (Casablanca). Paris, Lavauzelle, 3. 00. — *P. Laforêt*. Chauny pendant l'invasion de 1814. Chauny, Imp. Ronat. — La guerre nationale de 1812. Publication du comité scientifique du grand état-major russe. T. V : Préparation à la guerre de 1811 (septembre-octobre). Traduction du *Cne E. Cazalas*. Paris, Lavauzelle, 10. 00. — *H. Le Pointe*. Histoire de nos drapeaux de 1792 à nos jours. Leurs légendes et leurs gloires. Paris, Jouve, 3. 50. — *André-A. Michelot*. A la veille de Valmy. Troyes, Grande impr. — *F. Plathner*. Behördenorganisation und Kriegs-Kontributionen im Königreich Sachsen während des Generalgouvernements von 1813 und 1814. Leipzig, S. Hirzel, 4 mk. — *Karl von Zech und Fr. von Porbeck*. Geschichte der badischen Truppen, 1809, im Feldzug der französischen Hauptarmee gegen Oesterreich. Hrsg. von R. von Freydorf. Heidelberg, C. Winter, 10 mk. — *R. Rankin*. Au Maroc avec le général d'Amade. Traduit de l'anglais. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *Col Sainte-Chapelle*. La campagne du Maroc et les enseignements de la guerre d'Afrique. Nancy, Paris, Berger-Levrault. — *W. Scholz*. Das Ende Schills und seiner Getreuen, mit besonderer Berücksichtigung der bei St. Leonard in Braunschweig 1809 erchoffenen Krieger. Braunschweig, W. Scholz, 1 mk. — *Gal F. Silvestre*. Étude sur la campagne de 1859 en Italie. Paris, Berger-Levrault, 3. 50. — *Commt Emile Simond*. Histoire militaire de la France de 1870 à 1873. (Petite bibliothèque de l'armée française). Paris, Lavauzelle.

Histoire religieuse. — *Abbé Charles Boutard*. Lamennais, sa vie et sa doctrine (1782-1854). Paris, Perrin, 2 vol., 10. 00. — *Étienne Dejean*. Un prélat indépendant au XVIIe siècle. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet (1637-1677). Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *Pfr. G. Heidemüller*. Johann Calvin. Ein Lebensbild. Wittenberg, P. Wunschmann, 1 mk. 25. — *E. Knodt*. Johann Calvin. Herborn, Buchhandlung des nass. Colportagevereins, 3 mk. — *Aug. Lang*. Johannes Calvin. Leipzig, R. Haupt, 2 mk. 40. — Le fondateur de l'œuvre de la Sainte-Enfance, Mgr Charles Auguste de Forbin-Janson, 1785-1844. Tours, Mame. — *Lemandus*. Histoire des frères de Toulouse, 1789-1850. Toulouse, L. Sistac. — *Willy Lüttge*. Die Rechtfertigungslehre Calvins und ihre Bedeutung für seine Frömmigkeit. Berlin, Reuther et Richard, 3 mk. — *P. Saintyves*. Le discernement du miracle ou le miracle et les quatre critiques. Paris, E. Nourry, 6. 00. — *Wilhelm Schlatter*. Johannes Calvin. Basel, Basler Missionsbuchh., 0 mk. 15.

Histoire économique et sociale. — *E. de Balincourt*. Les anciennes juridictions de Nîmes. Vingt ans avant la Révolution (1670-1790), d'après les mémoires

inédits de Louis-Etienne Ricard, lieutenant principal au présidial de cette ville. Nîmes, A. Chastanier. — *J. Connay*. Le Compagnonnage, son histoire, ses mystères. Préface de Léon et Maurice Bonneff. Paris, Union des charpentiers de la Seine, 0 fr. 50. — *Elphège Frémy*. Histoire de la manufacture royale de glaces de France au XVIIe et au XVIIIe siècle. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *Fernand Gerbaux et Charles Schmidt*. Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législation et de la Convention. T. III : Convention nationale, 1re partie. (Coll. de doc. inédits sur l'hist. économ. de la Révol. fr.). Paris, Leroux, 7. 50 — *Jean Hervez*. Les chroniques du XVIIIe siècle. T. Ier : La Régence galante. Paris, Bibliothèque des curieux, 15. 00. — *Chanoine P. Marton*. Un gentilhomme lorrain, apôtre de la charité au XIXe siècle Le comte Alexandre de Lambel. Nancy, Impr. Vagner. — *Paul Moulin*. Département des Bouches-du-Rhône. Documents relatifs à la vente des biens nationaux. (Coll. de doc. inédits sur l'hist. économ. de la Révol. fr.). Paris, Leroux, 7. 50. — *Cne M. Sautai*. Deux admiratrices du comte de Belle-Isle. Adrienne Le Couvreur et la comtesse de Bonneval. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 3. 50. — *Louis Sonolet*. Figures de femmes, Madame Tallien. Paris, L'édition, 3. 50. — *Jos. Stammhammer*. Bibliographie des Socialismus und Communismus. III. Bd : Nachträge und Ergänzungen bis Ende des Jahres 1908 [avec table des 3 vol.]. Jena, G. Fischer, 18 mk.

Histoire des sciences. Histoire des lettres. Histoire de l'art. — *Jacques Arnavon*. Tartuffe. Étude sur la mise en scène rationnelle et la tradition. Paris, P. Ollendorff, 3. 50. — *Camille Bellaigue*. Les époques de la musique. 2 vol., Paris, Delagrave, 7. 00. — *Ad. Van Bever*. La Fleur de la poésie françoyse. Publié sur les éditions de 1542 et de 1543, avec un avant-propos et des notes. Paris, Sansot. — *Chanoine Boissonnot*. La cathédrale de Tours. Histoire et description. Tours, Tridon. — *Abbé J. Borrallo*. Promenades archéologiques. Elne et sa cathédrale. Perpignan, Imp. Barrière. — *R. Bouyer*, etc. L'art et les mœurs en France. (L'École d'art). Paris, H. Laurens, 12. 00. — *Alcanter de Brahm*. La peinture au musée Carnavalet. Paris, E. Sansot, 3. 50. — *Hippolyte Buffenoir*. Études sur le XVIIIe siècle. Le prestige de Jean-Jacques Rousseau. Paris, Émile-Paul, 7. 50. — *Chardin* (Les peintres illustres). Paris, P. Lafitte, 1. 95. — Château de la Malmaison. Texte historique et descriptif, orné de 100 planches en héliotypie, donnant plus de 200 documents dessinés spécialement pour la famille impériale par Percier et Fontaine. Paris, C. Foulard. — *Christian Cherfils*. L'esthétique positiviste d'Auguste Comte. Paris, Vanier, 3. 50. — *Valbert Chevillard*. Itinéraire artistique de Paris. Paris, Librairie théâtrale, 5. 00. — *Auguste Comte*. Cours de philosophie positive (1re et 2e leçons). Discours sur l'esprit positif. Nouvelle édition avec introduction et commentaire par Ch. Le Verrier. Paris, Garnier, 3. 50. — Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments publiée d'après les mss. des Arch. nationales, par Anatole de Montaiglon et Jules Guiffrey. T. XVII : 1797-1804. Paris, J. Schemit (Société de l'Histoire de l'art français). — *F. de Dartein*. Études sur les ponts en pierre remarquables par leur décoration antérieurs au XIXe siècle. T. IV : Ponts français du XVIIIe siècle, Bourgogne. Paris, Ch. Béranger, 25. 00. — *Édouard Delabarre et Marcel Boulanger*. Vieux Hôtels de Rouen des XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, F. Contet, 40. 00. — *Descartes*. Choix de textes par L. Debricon. (Les grands philosophes). Paris, Michaud, 2. 00. — *Jean Dornis*. Essai sur Leconte de Lisle. Paris, Ollendorff, 3. 50. — *René Doumic*. George Sand. Dix conférences sur sa

vie et son œuvre. Paris, Perrin, 3. 50. — *Dr. Hub. Effer*. Beiträge zur Geschichte der französischen Literatur in Belgien. Düsseldorf, W. Deiters, 2 mk. 00. — *Aug. Filon*. Mérimée et ses amis, avec une bibliographie des œuvres complètes de Mérimée par le vicomte Spoelberch de Lovenjoul, revue par M. F. Chambon. 2e édon. Paris, Hachette, 3. 50. — *Fontenelle*. Pages choisies, avec introduction par Henri Potez. Paris, A. Colin, 3. 50. — *Paul Gaultier*. Reflets d'Histoire (Art et Histoire). Paris, Hachette, 3. 50. — *Rémy de Gourmont*. Promenades littéraires, 3e série. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *G. de Grandmaison*. La Bienheureuse mère Barat. (Les Saints). Paris, V. Lecoffre, 2. 00. — *Helvetius*. Collection des plus belles pages. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *Jules Philippe Heuzey*. La Normandie et ses peintres. (Les pays de France). Paris, Nouvelle librairie nationale, 2. 00. — *Ernest Labadie*. Bibliothèque historique d'Elie Vinet, principal du collège de Guyenne au XVIe siècle. Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 10. 00. — *A. Laborde-Milaa*. Hippolyte Taine. Essai d'une biographie intellectuelle. Paris, Perrin, 3. 50. — *G. Lavalley*. La censure théâtrale à Caen en l'an VII. Caen, Jouan. — *L. Henry-Lecomte*. Histoire des théâtres de Paris. T. VIII : Les Folies Nouvelles (1854-1859 ; 1871-1872 ; 1888). Paris, Daragon, 6. 00. — *A. Le Poittevin*. Un ami de Flaubert, Alfred Le Poittevin. Œuvres inédites précédées d'une introduction sur sa vie et son caractère, par René Descharmes. Paris, F. Ferroud. — *Eugène Lintilhac*. Histoire générale du théâtre en France. La Comédie, XVIIIe siècle. Paris, Flammarion, 3. 50. — *Pierre Marcel*. Charles Le Brun. (Les Maîtres de l'Art). Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *Guy de Maupassant*. Le Horla. (Œuvres complètes). Paris, L. Conard, 5. 00. — *Montaigne*. Les essais de Michel de Montaigne, publiés par F. Strowski. T. II. Paris, H. Champion, 25. 00. — *Antonin Perbosc*. Anthologie d'un centenaire. Pages choisies des écrivains Tarn-et-Garonnais (1808-1908). Prosateurs. Montauban, Paul Masson, 3. 50. — *F. Pillon*. L'Année Philosophique, 19e année, 1908. Paris, F. Alcan, 5. 00. — *M. C. Poinsot*. Le Théâtre français. Paris, Louis Michaud, 2. 00. — *Armand Praviel et J.-R. de Brousse*. L'anthologie du félibrige. Morceaux choisis des grands poètes de la Renaissance méridionale au XIXe siècle. Paris, Nouvelle Librairie nationale, 3. 50. — *Henri Rodet*. Le Contrat social et les idées politiques de J.-J. Rousseau. Paris, Rousseau, 7. 00. — *G. Rudler*. La jeunesse de Benjamin Constant, 1767-1794. Paris, Colin, 10. 00. — *F. C. S. Schiller*. Études sur l'humanisme (trad. de l'angl. par S. Jankelevitch). Paris, Alcan, 10. 00. — *Alphonse Séché et Jules Bertaut*. Au temps du Romantisme. Études pittoresques et littéraires. Paris, E. Sansot, 3. 50. — *A. Séché et J. Bertaut*. Paul Verlaine. (La vie anecdotique et pittoresque des grands écrivains). Paris, Louis Michaud, 2. 25. — *A. Séché et J. Bertaut*. George Sand. (La vie anecdotique et pittoresque des grands écrivains). Paris, Louis Michaud, 2. 25. — *Paul Stapfer*. Vers la vérité : Sully Prudhomme, Pascal, Le Nouveau Christianisme. Saint-Blaise (Suisse), Edons du Foyer Solidariste, 3. 50. — *René Sturel*. Jacques Amyot traducteur des Vies parallèles de Plutarque. Paris, H. Champion, 12. 00. (Bibl. littéraire de la Renaissance). — *Sully Prudhomme*. Le Lien social. Paris, F. Alcan, 3. 75. — *André Virely*. René Charles Guilbert de Pixérécourt (1773-1843). Paris, E. Rahir.

Histoire locale et généalogique. — *L. Deprez*. Les institutions municipales d'Aire-sur-le-Lys, des origines à la fin du XVe siècle. Paris, H. Champion, 4. 00. — *Fr. Silzmann*. Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. T. Ier : A.-J. Rixheim Impr. F. Sutter. — *P. Moulonguet*. La souveraineté de Béarn à la fin de l'ancien régime.

Toulouse, E. Privat, 5.00. — *Ch. de la Lande de Calan*. Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589. T. Ier (Archives de Bretagne, t. XV). Rennes, Soc. des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne. — *Du Halgouet*. Archives des châteaux bretons. Inventaire des archives de Tregranteur. Paris, Champion, 4. 50. — *E. Dessaint*. Un chapitre de notre histoire locale. La Tannerie à Coulommiers. Impr. Buisine et Dessaint, 2. 00. — *G. Ballé*. L'organisation municipale et les finances de Honfleur sous l'ancien régime. Paris, Pichon et Durand-Auzias. — *E. Vial*. Institutions et coutumes lyonnaises. Lyon, L. Brun. — *G. de Lhomel*. Journal de la Restauration et des Cent-Jours à Montreuil-sur-Mer, avec la table générale des 3 volumes. (Documents pour servir à l'histoire de Montreuil-sur-Mer de 1789 à 1830, 3e partie). Abbeville, Impr. A. Lafosse. — *H. Sauvage*. Histoire de Mortain. Paris, Bouvalot-Jouve, 2. 00. — *René de Lespinasse*. Le Nivernais et les comtes de Nevers. T. Ier. Paris, H. Champion, 8. 00. — *Giuseppe Bres*. Notizie varie concernenti la regione nicese. Nizza, P. Lersch et A. N. Emanuel. — *Bigot de Monville*. Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du Parlement de Normandie (1499-1550), publié par M. G. A. Prévost. (Soc. de l'hist. de Normandie). Rouen, A. Lestringant; Paris, A. Picard, 12. 00. — *Robert Hénard*. La rue Saint-Honoré [Paris] de la Révolution à nos jours. Paris, Émile Paul, 5.00. — *Léon Lesage*. Souvenirs du Vieux Paris. Paris, Falque, 6. 00. — *G. L. Duprat*. Monographie historique de Rochefort-sur-Mer du xe siècle à 1908. Paris, H. Jouve. — *Abbé Th. Gabard*. Histoire de la paroisse de Saint-Aubin de Beaubigné (Deux-Sèvres). Maison de la Bonne Presse de l'Ouest, 3. 00. — *A. Demartial*. Inventaire sommaire des registres paroissiaux du Vigen de 1670 à 1792. Limoges, Ducourtieux et Gout. — *R. Martineau*. Un avocat du temps jadis, Nicolas Bergazze. Limoges, Ducourtieux et Gout. — La famille Cuneo d'Ornano (Généalogie, Biographies, Bibliographie). Rouen, impr. L. Gy. — *V. de Ségur-Cabanac*. Histoire de la Maison de Ségur dès son origine. Brünn, G. & R. Karafiat, 40 mk.

MACON. PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

L'application de la Constitution civile du Clergé dans le Département du Nord

(JUIN 1791 — SEPTEMBRE 1792)

L'application de la Constitution civile du clergé dans le département du Nord fut la cause ou l'occasion de troubles souvent graves, toujours inquiétants. De véritables partis se formèrent, inégaux par le nombre de leurs adeptes, mais tous deux énergiques, acharnés, fanatiques.

D'un côté, la masse des prêtres réfractaires ; sauf dans le district d'Avesnes où le clergé s'était divisé par moitié, les quatre cinquièmes des curés et vicaires refusèrent le serment. A leur tête luttaient les cinq évêques dépossédés qui se partageaient naguère le territoire du nouveau département : étrangers comme les évêques de Tournai et d'Ypres — émigrés en Belgique, comme l'archevêque de Cambrai, Ferdinand de Rohan, comme l'évêque d'Arras, Louis de Conzié — insaisissables par conséquent et redoutables par leur voisinage. La majorité du clergé régulier, qui ne consentait pas à se plier aux exigences des lois récentes sur les réunions de monastères, faisait cause commune avec les fauteurs de l'ancien régime. Derrière cet état-major nombreux et puissant, marchait la foule des fidèles, dévoués aux vieux prêtres et aux vieilles coutumes, en ces pays de Flandre maritime et de Flandre wallonne, encore imprégnés de dévotion espagnole. En face se dressaient les défenseurs de la Révolution : des hommes ardents, passionnés pour les idées nouvelles, tels que Merlin de Douai, les Sociétés des amis de la Constitution, groupées autour de celle de Lille ; le clergé assermenté, recruté un peu partout, mais qui comptait, à côté d'éléments douteux, des prêtres éminents, tels que l'évêque Primat, qui devait devenir, après le Concordat, archevêque de Toulouse ; les acquéreurs de biens nationaux, dont les réfractaires s'efforçaient d'inquiéter la conscience et qui souffrirent mille avanies ; bref tous ceux que leurs idées ou leurs intérêts rivaient à la cause constitutionnelle.

La lutte fut vive : lutte des intérêts sacrifiés par la Révolution et des intérêts nouveaux qu'elle créait — lutte d'idées, entre le catholicisme qui

se croyait menacé et la religion naissante de la patrie, qui nulle part ne pouvait être plus vivace qu'en ce département du Nord, situé à la frontière, sans cesse sous la menace de l'invasion.

Entre ces deux partis extrêmes, les administrateurs du département évoluent. Il leur faut ménager la majorité des habitants, des électeurs qui suivent les réfractaires, tenir compte des sociétés populaires qui sont le nerf politique du pays, user de patience sans éluder l'application de la loi et la propagation des idées, des mœurs nouvelles. Placés au milieu des événements mêmes, en contact avec les passions populaires, ils sont obligés de louvoyer, de tâtonner, de procéder par essais successifs. Deux clergés se trouvaient en présence : l'un fidèle aux lois, l'autre de plus en plus hostile à une révolution qui blessait sa conscience. Les sympathies, la protection des pouvoirs administratifs devaient aller naturellement aux constitutionnels ; leur défiance envers les réfractaires fit bientôt place à l'animosité, après un court essai de tolérance et de liberté ; aux mesures légales succédèrent les actes de vigueur et les initiatives révolutionnaires.

Comment s'opéra cette évolution dans les esprits des dirigeants ? Il est utile et intéressant de le préciser à la lumière des événements et des textes.

I. LE RÉGIME DE TOLÉRANCE.

L'exemple du Directoire de Paris (arrêté du 11 avril 1791), le décret de l'Assemblée nationale qui en résulta le 7 mai, provoquèrent dans le département du Nord l'essai d'un régime de liberté et de tolérance, d'une sorte de séparation de l'Église réfractaire et de l'Etat, qui devait échouer, parce que ni les esprits n'y étaient préparés, ni les mœurs ne s'y prêtaient. L'arrêté du 9 juin garantissait aux prêtres réfractaires la liberté du culte : « ... La liberté des opinions religieuses est une des bases de notre constitution. Le libre exercice de tous les cultes est un des dons les plus précieux qu'elle nous ait offerts. Tous les citoyens doivent jouir de la liberté de conscience ; et ils doivent pouvoir suivre, dans la pratique, les principes de la religion qu'ils professent. Si la loi contient des dispositions contre les fonctionnaires publics non assermentés, elle ne gêne point leurs opinions ; elle leur laisse, à cet égard, la plus grande liberté ; et elle ne permet pas que, dans aucun cas, on leur en fasse un crime, dès que la manifestation de leurs principes ne trouble point l'ordre public ; elle les déclare seulement inhabiles à remplir des fonctions publiques... [1] »

1. Archives nationales, F[19] 455.

Mais déjà, les circonstances rendaient difficile la liberé absolue des cultes. En mars et avril 1791, on avait craint, à diverses reprises, et non sans raisons sérieuses, les menées réfractaires, lors de l'élection de l'évêque, puis des curés constitutionnels. Le vicaire de Neufberquin et un ancien moine de la prévôté de Saint Martin disaient publiquement qu'« il serait à souhaiter que le sang ruisselât pour opérer une contre-révolution » [1]. Les mandements des évêques dépossédés entretenaient l'agitation. Le 29 avril 1791, le Directoire dénonçait aux tribunaux l'ordonnance de l'évêque d'Arras contre les élections constitutionnelles. Le 10 juin, il proscrivait la lettre pastorale de l'évêque de Tournai. « Elle fronde les maximes fondamentales du royaume qui attestent que l'Église est dans l'Etat, et non l'État dans l'Église; que la juridiction civile et la puissance temporelle émanent immédiatement de Dieu, qu'elles ne relèvent que de lui seul et qu'elle ne dépend ni directement ni indirectement d'aucune puissance qui soit sur la terre, qu'il est de leur essence de régler et de déterminer une constitution civile du clergé, de rétablir sur cet objet les règles de la discipline de l'Église primitive, dont la conservation est confiée à la protection et à la vigilance de la puissance temporelle qui en est comptable envers Dieu... C'est en vain que l'auteur téméraire de ce libelle fanatique et séditieux cherche à cacher du voile secret de la religion le but secret qui l'anime ; on ne peut méconnaître que ses déclamations ont pour objets les réformes salutaires qui ont privé le clergé de ses possessions, de ses dîmes, de son autorité et de ses prééminences... » [2] Le lendemain 11 juin, le Directoire prenait un autre arrêté contre les curés dépossédés qui se permettaient de dégrader leurs presbytères pour « nécessiter des réparations frayeuses », ou même les rendre inhabitables [3].

L'opposition réfractaire ne se traduisait pas seulement par des écrits violents, par des représailles mesquines. Elle faillit provoquer des émeutes sanglantes.

Bailleul était, comme la plupart des villes du département, déchirée par les deux factions. De l'aveu des officiers municipaux, l'énorme majorité des habitants, les cinq sixièmes, étaient anticonstitutionnels. Les magistrats insistèrent tant et si bien que l'évêque élu, Primat, vint « y prêcher la paix, la concorde, la charité et y donner l'exemple de toutes ses vertus, de cette piété douce et tolérante qui ont déjà fait tant de conversions dans le plus fanatique des départements ». Il devait célébrer la

1. Arch. dép. Nord, L 193 (Admin. centrale).
2. Arch. nat., F19 455 et 456.
3. Arch. dép. Nord, L 37 (Admin. centrale).

messe et prêcher le jour de l'Ascension. « C'était précisément les exhortations du sage et vertueux prélat que les ennemis du bien public redoutaient le plus ». Le parti réfractaire s'efforça de troubler la fête et imagina de faire le vide autour de l'évêque. Primat devait arriver la veille ; les officiers municipaux avaient invité pour le recevoir toutes les autorités du lieu ; les juges du tribunal du district d'Hazebrouck, séant à Bailleul, — les membres du bureau de paix et de conciliation — le juge de paix de la ville et ses assesseurs — le curé réfractaire et son clergé — les « ci-devant » capucins, le principal et le régent du collège, les officiers de gendarmerie nationale. Seuls vinrent les capucins, les officiers de gendarmerie, le juge de paix et ses assesseurs, trois officiers municipaux, le procureur de la commune et le secrétaire greffier. Il y avait donc scission, même parmi les autorités élues. L'évêque arrive avec deux de ses vicaires ; escorté par les gardes nationales de Bailleul, de Steenworde, d'Hondschoote, il se rend à l'église, bénit le peuple et prêche, sans le moindre incident. Le lendemain, ses adversaires entreprirent de rendre l'église déserte : le curé réfractaire chanterait la messe à neuf heures du matin ; on fit campagne dans les cabarets, dans la rue, pour persuader au peuple de n'entendre que cette messe. Il s'y rendit ; mais les préparatifs pour la messe de l'évêque excitèrent sa curiosité : il y vint aussi. On eut beau répandre les bruits les plus invraisemblables : la garde nationale, disait-on, se portait chez le curé pour l'assassiner. Le peuple ne bougea pas. Quand l'évêque parut, il trouva nombre d'auditeurs et dans une instruction éloquente, recommanda la paix et la soumission aux nouveaux pasteurs, l'indulgence et le respect pour les anciens. Ces paroles tolérantes contrastaient avec celles d'un prédicateur qui, récemment, dans la même chaire, avait invité les fidèles à prendre les armes pour exterminer le nouvel évêque. L'auditoire était charmé, conquis ; Primat avait cause gagnée. Des acclamations l'accueillirent à sa sortie. On entendait plusieurs femmes s'écrier : « Ils ont beau faire ; nous ne nous battrons pas pour eux ; nous tenons pour le nouvel évêque ; il dit la messe comme autrefois et prêche comme eux ». Les vêpres devaient commencer à quatre heures. Les réfractaires renouvelèrent la manœuvre qui avait échoué le matin, et les firent sonner dès midi et demie. La municipalité intervint, ordonna au clergé séditieux de se retirer. Le curé obéit, puis se ravisa, puis céda à une seconde sommation. Mais on cria à l'impiété ; le peuple s'émut ; la garde fut insultée. Peut-être des excès regrettables auraient-ils été commis, si l'évêque, malgré le conseil général de la commune, sans accepter le concours de la garde nationale, ne s'était rendu à l'église. Ses paroles douces et familières

calmèrent la foule. Il reprochait à ceux qui l'entouraient le peu de profit qu'ils paraissaient avoir tiré de son instruction du matin. « Pardonnez-nous, Monseigneur, lui criait-on, nous ne serions pas venus si l'on n'eût pas fait sonner », et l'on se précipitait à genoux pour recevoir sa bénédiction. Mais d'autres ne lui répondaient que par des injures, le traitant de schismatique, de janséniste. L'évêque dit alors : « Le lieu saint est profané ; fermons les portes de l'église et mettons-nous en prières. » Cependant les manifestants s'éloignaient en poussant de grands cris, s'attroupaient devant la maison de M. Top, administrateur du département. L'évêque put, sans encombre, célébrer les vêpres, chanter un Te Deum et donner la bénédiction du Saint-Sacrement. Sans doute, sa douceur avait-elle gagné une bonne partie du peuple : toujours est-il que dans la soirée, les capucins, le clergé réfractaire et quelques familles s'enfuirent à Ypres, qui semble avoir été pendant cette période une sorte de quartier général pour les réfractaires du Nord et un véritable foyer de contre-révolution. Dans la rue, la surexcitation populaire allait croissant. Un conflit menaçait d'éclater entre le parti réfractaire et la garde nationale patriote. Plusieurs gardes nationaux furent insultés ; un tumulte s'ensuivit. Un coup de fusil partit, sans qu'on sût d'où. Mais la garde nationale réussit à dissiper promptement l'attroupement, et prévint toute émeute en braquant à l'entrée de la rue principale un canon « chargé à ce qu'on dit de mitraille ». Il y eut, semble-t-il, un tué et quelques blessés. Telle fut cette journée d'agitation (2 juin 1791). Cependant, le bruit se répandait dans le département qu'une sédition avait éclaté à Bailleul, que le sang avait coulé, que la garde nationale avait dû se réfugier dans un château voisin pour attendre des renforts. Aussitôt 50 grenadiers, 50 cavaliers, puis 400 gardes nationaux partirent de Lille, pour rétablir l'ordre. A Dunkerque, à Béthune, à Saint-Omer, l'émotion fut à son comble, et des préparatifs furent faits, heureusement inutiles.

Tel fut le premier incident important qui, dans le département du Nord, démontra la gravité du conflit [1].

Mais les troubles avaient commencé dès qu'il y eut des réfractaires et qu'on songea à les remplacer : les municipalités prenaient parti pour ou contre les anciens prêtres ; les réfractaires ameutaient le peuple contre les constitutionnels.

A Lompret (district de Lille), le curé Six refusa le serment. Jusqu'alors, la bonne intelligence n'avait cessé de régner entre lui et ses paroissiens. Désormais, il fut en proie aux vexations de ses amis de la veille,

1. Arch. nat., D XXIX 19, Bailleul. *Archives parlementaires*, 1re série, tome XXVII, p. 15 et sq. *Moniteur* du 8 juin 1791.

en particulier des officiers municipaux. Six célébra avec empressement le Te Deum pour le rétablissement de la santé du roi, mais ne crut pas devoir chanter un nouveau Te Deum pour la nomination de l'évêque Primat. On fit donc venir un ancien Récollet, Doutreligue, qui, depuis deux mois, disait aussi la messe à Lompret. Le Te Deum fut précédé et suivi de scènes scandaleuses : un soldat harangua le peuple jusque dans l'église. Le curé Six se plaignit (3 avril 1791). Le Directoire du district manda les deux parties. Une explication s'ensuivit, très vive : d'un côté le curé et les principaux habitants, de l'autre, trois officiers municipaux. Ceux-ci reprochèrent au curé Six d'avoir parlé en chaire contre la constitution et tenu les propos les plus injurieux sur l'Assemblée nationale qu'il aurait traitée de « 1200 gueux », d'avoir voulu empêcher le Récollet Doutreligne de chanter le Te Deum en faisant éteindre les cierges et en emportant le Saint-Sacrement. Le curé nia les faits, les habitants appuyèrent ses déclarations, et les officiers municipaux avouèrent qu'ils s'étaient laissé mener par quelques-uns des membres les plus exaltés de la Société des amis de la Constitution de Lille. Le procureur syndic essaya d'arranger les choses, prêcha la paix, et affirma que le curé devait rester maître de son église, tant qu'il serait curé, c'est-à-dire tant que son successeur ne serait pas élu [1].

A Féchain (district de Douai), les officiers municipaux sont complices, au moins par leur passivité, des avanies dont souffre le curé élu [2] : il faut envoyer pour l'installer un détachement de troupes de ligne et de gardes nationaux (mai 1791).

A Lille, le nouveau curé de Sainte-Catherine, Houzé, prend à partie les anciens vicaires : on avait enlevé les vases sacrés, les tableaux, et les ornements précieux, mutilé les registres de baptêmes et de mariages. Des explications, on en vint aux coups. Le nouveau curé fut fortement malmené ; la garde nationale accourut. La municipalité condamna l'un des vicaires à six mois de bannissement. Il fallut le protéger contre la fureur de la foule [3].

A Trith Saint-Léger (district de Valenciennes), le curé Morel avait soustrait une boîte d'argent qui servait pour administrer les sacrements aux malades, la boîte aux saintes huiles, un calice, deux chasubles blanches, et un rochet. On dut le rappeler à la prudence et à l'honnêteté [4].

---

1. Arch. nat., F19 455.
2. Arch. dép., L 1281 (Admin. centrale).
3. *Moniteur* du 28 mai 1791.
4. Arch. dép., L 1281 (Admin. centrale).

Dans chaque paroisse, il y avait lutte. Les curés constitutionnels et leurs partisans, excédés par les outrages qu'on leur prodiguait, emportés par l'esprit général d'intolérance, dépassèrent plus d'une fois la mesure, et les administrateurs leur donnèrent en vain des leçons de modération.

« Ayez recours aux voies de la patience, de la douceur, de l'esprit de paix et de charité, écrivait le procureur général syndic au curé de Marquette. Ce sont des armes qui finissent toujours par vaincre tous les esprits [1] ».

A Coutiches, le curé constitutionnel, appuyé par une partie de la municipalité, empêchait son rival de dire la messe. A Saméon, le département intervenait en faveur du prêtre non conformiste.

Le curé constitutionnel de Flines, Mouton, refusait d'enterrer une pauvre fille, et le procureur général syndic le réprimandait [2] : «... Ses parents ont pu manquer aux égards dus à un curé que la voix du peuple a appelé à des fonctions qui doivent mériter ses respects et sa confiance ; mais leurs torts ne doivent pas empêcher que vous ne remplissiez vos devoirs avec toute la modération qui caractérise un zélé et religieux patriote » (20 juillet 1791).

Ces excès avaient pour excuse les attaques journalières et les manœuvres sourdes du clergé réfractaire qui, malgré la loi, s'obstinait à exercer les fonctions de l'état civil, s'attachait à détourner les fidèles des églises constitutionnelles, les poussait même à la violence.

A Haspres, par exemple, l'ancien curé et son vicaire fomentaient les troubles [3]. A Berlaimont, les jours du curé constitutionnel étaient menacés. « Le fanatisme, sous le voile hypocrite de la religion, fait les plus grands progrès dans Berlaimont. Les bons citoyens veillent, il est vrai, mais ils sont si peu nombreux qu'ils auront le dessous s'ils ne sont soutenus [4]... »

L'agitation gagnait peu à peu toutes les communes du département et les pouvoirs constitués s'en inquiétaient. Ils réclamaient aux ministres, aux députés, des sanctions énergiques.

Dès le 16 juin 1791, huit jours après son arrêté de tolérance, le Directoire écrivait à l'Assemblée nationale à propos de l'émeute de Bailleul : « Il serait dangereux de laisser impunis des hommes qui ne cherchent par le fanatisme que les occasions d'égarer le peuple... Il est nécessaire d'en imposer à ceux qui pourraient se porter à de pareils excès dans les

1. Arch. dép., L 1141 (Admin. centrale).
2. Arch. dép., L 1281 (Admin. centrale).
3. Arch. dép., L 1281 (Admin. centrale).
4. Arch. dép., L 26 (District d'Avesnes).

différentes parties de ce département où il règne visiblement de la fermentation... »

Le 17, après une « émotion » à Cambrai, il précisait, dans une lettre au ministre de la justice et au Comité des Rapports : « Dans la plupart des municipalités du département, les ci-devant curés et vicaires non assermentés qui y résident emploient toutes espèces de manœuvres et de menées sourdes pour jeter le trouble dans les paroisses, exciter les habitants à ne pas reconnaître les nouveaux pasteurs, à ne pas assister à leurs messes, à ne pas recevoir d'eux les sacrements. Ces instigations, faites seulement dans le tribunal de la pénitence, ne peuvent être constatées par des preuves légales [1]. » Il concluait en craignant que l'ordre ne pût se rétablir que si l'on obligeait les insermentés à s'éloigner au moins à cinq lieues de leurs paroisses.

Ainsi déjà les administrateurs du Nord réclamaient ou suggéraient des mesures restrictives de la liberté individuelle, mais n'osaient encore en prendre l'initiative. « L'enlèvement du roi » provoqua une session extraordinaire du Conseil général ; avant de se séparer, il prit une décision ferme sur la question religieuse et, pour enrayer les troubles, ordonna la fermeture immédiate des églises des couvents d'hommes et de femmes. Elles serviraient désormais d'oratoires pour les religieux et religieuses seulement. Les prêtres réfractaires restaient libres de célébrer leurs messes dans les églises paroissiales dont ils « affectaient » de s'éloigner [2]. Il s'agissait de démontrer que le schisme n'existait pas (arrêté du 25 juin 1791).

Il semble bien que le Directoire craignit de heurter de front les résistances de la majeure partie de la population du département. Il tergiversa et n'ordonna d'abord que l'exécution partielle de l'arrêté. Sa circulaire du 20 juillet aux districts reflétait cet état d'esprit et ces hésitations. « Lorsque cet arrêté a été rendu, les circonstances n'étaient pas aussi délicates qu'elles le paraissent aujourd'hui. En conséquence, nous nous en rapportons à votre prudence pour l'application. Dans des villes, son application sera utile ; dans d'autres, il pourrait être actuellement nuisible, ou d'une difficile exécution à cause du petit nombre d'églises qui pourrait n'être pas proportionné à la population respective des villes. Vous seuls qui êtes sur les lieux pouvez connaître les dispositions favorables des citoyens. Nous croyons donc qu'il est de notre sagesse de vous laisser le temps nécessaire pour apprécier les circonstances et mettre cet arrêté à entière exécution [3]. » C'était, sous une forme aimable,

1. Arch. dép., L 193 (Admin. centrale).
2. Arch. dép., L 37 (Admin. centrale).
3. Arch. dép. L 189 (Admin. centrale).

un ajournement. Mais les menées réfractaires suscitaient de nouvelles protestations. Le conseil municipal de Lille se plaignait : les ci-devant curés baptisaient, mariaient, et même remariaient des personnes déjà mariées par les curés constitutionnels [1]. Il s'adressait aux commissaires que l'Assemblée avait envoyés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais : Biron, Alquier, Boullé, pour demander la fermeture des oratoires des maisons religieuses, des maisons d'éducation et de charité, et la défense d'introduire dans ces oratoires aucune personne étrangère. Ces commissaires, de Valenciennes, écrivaient à l'Assemblée le 20 juillet [2] «.... Nous recevons aussi des plaintes multipliées sur l'audace et les manœuvres des prêtres et des moines réfractaires : ces hommes-là ne cessent de fomenter les troubles et de prêcher la sédition. D'après les renseignements que nous avons recueillis, nous sommes bien convaincus que leur présence dans les lieux où ils exerçaient des fonctions publiques produit les plus fâcheux effets, divise les esprits et alimente la chaleur d'un parti contre les fonctionnaires constitutionnels. La lenteur qu'on met à expédier les décrets pour la circonscription des paroisses sert parfaitement leurs détestables projets. Nous supplions l'Assemblée de donner les ordres les plus précis à cet égard... » — Le district de Douai proposait une mesure radicale : faire venir au chef-lieu du département tous les insermentés. C'eût été supprimer l'un des deux partis en présence, mais au mépris de la liberté individuelle.

Le Directoire départemental recula devant cette extrémité [3]. Il se lassait pourtant et n'eût pas été fâché de voir l'Assemblée nationale prendre l'initiative et la responsabilité d'une décision ferme : « Nous ne pouvons que vous réitérer, écrivait-il le 20 juillet 1791, au Comité Ecclésiastique, qu'il est plus que temps de réprimer les désordres continuels que les ennemis de la Constitution fomentent sous le vain prétexte de la religion [4]. »

Enfin, le 29 juillet, par 4 voix contre 2, il délibéra de solliciter un décret « enjoignant aux ci-devant fonctionnaires publics ecclésiastiques de s'éloigner à au moins dix lieues de leur domicile, dans l'intérieur du royaume, et interdisant aux religieux qui avaient adopté la vie privée de porter leur ancien costume ». Cette délibération fut prise sur le conseil de Merlin de Douai, qui voulait sans doute pousser l'Assemblée nationale aux résolutions énergiques, comme l'atteste la lettre de l'un des

1. Arch. nat., D XIX 22, dossier 365.
2. *Moniteur* : Séance du 21 juillet 1791.
3. Arch. dép., L 1141 (Admin. centrale).
4. Arch. dép., L 193 (Admin. centrale).

administrateurs, Descamp, à Merlin de Douai : « Vous avez écrit au Directoire, relativement aux prêtres non conformistes et votre lettre a fait éclore de suite la délibération ci-jointe... J'admets qu'il peut se trouver quelques non conformistes qui crient... » Mais ils sont enchaînés par la loi, par tous ceux qui sont tenus « par honneur et par intérêt » à maintenir la constitution. N'y a-t-il pas d'autre part « quelques curés constitutionnels qui, forts du bouclier d'un zèle apparent, se croient hors de la puissance de l'évêque, des corps administratifs et des tribunaux ? » Pourquoi chasser une multitude d'honnêtes gens qui, retenus par leurs familles, par leurs maisons « ne désirent que la tranquillité et le paiement de leurs pensions ? » Pourquoi priver le département de consommateurs, source de revenus ? Pourquoi fournir à ces prêtres le moyen de dire qu'on les persécute, que la religion est détruite ? « Le dogme ne doit influer en rien sur la politique et il y a maintes personnes qui sont entichées de leur ancien curé, quoique absolument vouées à la Constitution, et qui l'abandonneraient, s'il s'agissait de porter atteinte à l'ordre actuel des choses... Je verrais avec plaisir un décret qui relèguerait dans une de nos îles tous les prêtres qui cabaleraient ou écriraient contre la Constitution, moyennant que le délit soit légalement et judiciairement constaté ; mais en même temps, je désirerais que peine d'interdiction ou suspension soient prononcées contre les curés constitutionnels qui, s'écartant des décrets, s'immisceraient à prétendre d'être autorisés à tyranniser les consciences et les opinions religieuses [1]. »

Ces arguments où il est curieux de voir la survivance d'idées de tolérance un instant en faveur, mais bientôt démodées, ne rallièrent pas la majorité du Directoire qui s'en remit aux lumières de l'Assemblée nationale. Un débat s'y engagea le 1er août et les commissaires, revenus de leur tournée dans le Nord, prirent la parole.

Biron : «... Les prêtres réfractaires sont nombreux et dangereux dans les superbes régions que nous venons de parcourir (De nombreuses exclamations se font entendre à droite). La vue des biens immenses qui viennent de leur échapper ne permet plus au calme de s'établir dans leur âme ; ils nuisent à l'esprit public. Ils intriguent contre les curés constitutionnels, ils éloignent de la Constitution. Ils excitent contre elle les gens faibles ou peu éclairés ; ils entraînent leurs familles et leurs amis dans leurs criminelles erreurs, et nuisent par leur doctrine et leurs menaces à la vente des biens ecclésiastiques. Leur réunion ne peut qu'être dangereuse, et pour la chose publique, et pour leur propre sûreté. Nous avons trouvé 52 prêtres réfractaires dans la seule petite ville de Cateau-Cambré-

1. Arch. nat., D XIX 22, dossier 365.

sis, et l'on y aperçoit leur influence de la manière la plus funeste. Il est fort à désirer que l'Assemblée nationale s'occupe des moyens d'obliger et d'assurer leur tranquillité [1]. »

Alquier appuya, et Durand Maillane observa qu'un rapport sur cette question était sous presse. Le 4 août, on lut ce rapport « au nom des comités réunis des Rapports, des Recherches et Ecclésiastique ». Il s'agissait des « mesures à prendre à l'occasion des troubles survenus dans différents départements par le fait des prêtres non conformistes... Les départements du Nord et du Pas-du-Calais ont paru aux comités exiger des mesures particulières... » Le rapporteur proposait donc deux projets : l'un pour tous les départements troublés, l'autre spécial au Nord et au Pas-de-Calais. L'Assemblée estima qu'ils étaient trop rigoureux : « Un membre... expose succinctement quelques motifs de ne pas admettre les projets de décrets, demande leur renvoi aux comités réunis de Constitution, Rapports, Recherches, Ecclésiastique, et de Jurisprudence criminelle, pour présenter à bref délai un projet qui ne soit pas un jugement contre une généralité d'individus délinquants, mais qui soit une série de lois dont l'application doive se faire par les tribunaux aux fauteurs de troubles. L'Assemblée décrète le renvoi proposé [2]. »

Ainsi la majorité de l'Assemblée nationale adoptait la manière de voir de la minorité du Directoire départemental du Nord : la répression judiciaire lui paraissait suffisante. Le Directoire du Nord se résigna à agir de son propre chef. Le 3 août, il ordonna aux prêtres réfractaires de quitter le Cateau et de se retirer à six lieues, dans un délai de trois jours [3]. Il veilla à ce que l'arrêté du 25 juin fût strictement exécuté, à ce que les églises et chapelles des monastères fussent closes au public. Les Amis de la Constitution de Lille et de Valenciennes l'avaient réclamé avec insistance [4].

Le Directoire se piquait pourtant de libéralisme ; mais les circonstances l'obligeaient à démentir ses intentions. Pris entre des réfractaires séditieux et des constitutionnels intolérants, il hésitait, ne savait comment s'y prendre pour assurer la paix publique sans blesser la justice. Deux arrêtés curieux qu'il rendit le 1er et le 2 septembre 1791 trahissent cette indécision.

Il circulait une lettre imprimée, attribuée à Renaut, curé de Saint-Sulpice à Cambrai, député à l'Assemblée nationale : « L'Assemblée nationale

1. *Moniteur*, Séance du 1er août 1791.
2. Arch. nat., C 75, dossier 743.
3. Arch. dép., L 37 (Admin. centrale).
4. Arch. dép., L 1142 et 1281 (Admin. centrale).

ne veut plus recevoir de plaintes contre les prêtres réfractaires. Elle a établi des accusateurs publics, c'est à eux qu'elle veut qu'on s'adresse... Il est étonnant qu'on ne fasse pas exécuter l'arrêté du département qui enjoint aux prêtres non conformistes de s'éloigner à six lieues de leur résidence... [1] » L'arrêté visé était celui du 3 août, qui ne portait que sur les prêtres du Cateau. Le Directoire le rappela dans son arrêté du 1er septembre : « Voulant détruire l'erreur dans laquelle on cherche à induire le peuple à cet égard, et prévenir les excès auxquels on pourrait le porter, les administrateurs, pénétrés des principes contenus dans la loi du 13 mai dernier et dans l'arrêté du Directoire du département en date du 9 juin suivant, ont cru devoir désavouer formellement les insinuations de cette lettre ; les mesures particulières qui ont pu être prises par l'arrêté du 3 août contre quelques ecclésiastiques coupables de manœuvres répréhensibles, ne peuvent et ne doivent être appliquées qu'aux prêtres qui les ont provoquées. » Ils déclaraient en outre que les prêtres non conformistes avaient la faculté de célébrer publiquement la messe dans les églises paroissiales, aux heures déterminées par les corps administratifs ou convenues entre les prêtres desservant les paroisses et ceux qui y sont domiciliés. Ils faisaient « très expresses défenses aux curés constitutionnels d'y porter aucun empêchement, autorisant en outre tous les prêtres qui célèbreront la messe dans les églises paroissiales à se servir des ornements et vases sacrés appartenant à l'église, après en avoir néanmoins obtenu l'agrément de la municipalité [2] ». C'était, en effet, conforme à la loi du 13 mai, à l'arrêté du 9 juin, aux intentions manifestées par la Constituante le 4 août, mais c'était contraire à la délibération départementale du 29 juillet, et à l'arrêté du 3 août.

Ainsi les mesures de rigueur alternaient avec les mesures de bienveillance. A son tour, le clergé constitutionnel s'inquiéta ; les curés protestèrent ; au corps électoral, réuni à Douai, l'arrêté du 1er septembre causa « beaucoup de mouvement ». L'évêque Primat, accompagné de quelques vicaires, vint lui-même témoigner au Directoire « combien il était peu satisfait ». Bref, le Directoire, par un nouvel arrêté (2 septembre), précisa ses intentions pour éviter des abus de la part des prêtres insermentés. Il déclarait maintenir les arrêtés précédents. Mais il ajoutait qu'il sévirait avec énergie contre « ceux qui, par des insinuations dangereuses, tenteraient de compromettre la tranquillité publique, ou la sûreté des curés ou prêtres assermentés ». Il recommandait aux réfractaires « d'avoir pour les curés constitutionnels les égards dus aux ministres des autels et

1. Arch. nat., F19 455.
2. Arch. dép., L 37 (Admin. centrale).

aux fonctionnaires publics », de se concerter avec eux, et à défaut de concert, de prendre les ordres des corps administratifs et municipaux pour ne dire leur messe qu'avant ou après les heures marquées pour la célébration des messes et offices paroissiaux ». En même temps, il réclamait à l'Assemblée un décret définitif [1]. Le Directoire tenait à assurer la tranquillité générale. Composé d'hommes d'ordre, il ne pouvait souffrir les troubles perpétuels. La liberté lui paraissait un moyen d'enrayer le mal: il l'essayait loyalement.

Ce n'est pas sans peine qu'il imposait l'exécution de ses desseins au clergé constitutionnel, voire même aux pouvoirs qui lui étaient subordonnés.

A Aubigny (district de Douai), le curé constitutionnel Guilbaut refuse formellement à son prédécesseur Dehalle la permission de dire sa messe. Les officiers municipaux et les habitants en appellent au Directoire de district. Guilbaut prétend qu'on en veut à sa vie et que si l'on n'envoie la force armée dans la paroisse, ses jours sont en danger. Il excite ses partisans contre son rival, s'obstine à ne pas lui remettre les clefs de l'église. On fouille, et l'on retrouve la clef du tabernacle « dans un mont de menue paille ». Le Directoire départemental perdit patience: « Le mauvais exemple qu'il donne de sa résistance opiniâtre à la loi n'est déjà que trop imité par plusieurs curés constitutionnels du département. » L'affaire fut transmise à l'accusateur public pour en informer [2].

A Mastaing (district de Valenciennes), les officiers municipaux empêchaient l'ancien curé de célébrer la messe. Le Procureur général syndic les rappelait à l'ordre : « Il est de notoriété que les prêtres non assermentés peuvent dire librement la messe publiquement dans les églises paroissiales. Vous devez par état tenir la main à l'exécution de ces lois, et il n'est pas tolérable que vous y mettiez des entraves... Lorsque les prêtres non assermentés s'immiscent dans des fonctions qui ne leur sont pas attribuées et qu'ils occasionnent des troubles, je serai très empressé d'agir à leur charge et de les poursuivre avec chaleur ; mais lorsqu'ils sont tranquilles, il faut les laisser jouir librement de la faculté de dire la messe qui leur est accordée par les décrets. » La leçon ne suffit pas ; la garde nationale troubla encore la messe réfractaire et il fallut une intervention nouvelle du département (24 octobre 1791).

A Iwuy, des faits analogues attiraient aux officiers municipaux un avertissement sévère : « Vous manquez à vos devoirs en souffrant que le curé constitutionnel empêche des prêtres de dire la messe dans sa paroisse,

1. Arch. nat., F^{19} 455.
2. Arch. dép., L 1141 (Admin. centrale).

contrairement aux lois. » Une telle conduite trouble l'ordre public, et « mérite l'attention de l'administration et même la sévérité de la justice. J'ose espérer, par la confiance que m'inspire votre patriotisme, que vous tiendrez la main à ce que les lois de tolérance et de liberté religieuse, qui sont la source de la paix et du bonheur des citoyens, reçoivent dans votre commune leur pleine et entière exécution ». Le curé recevait en même temps une verte semonce : « Je suis informé que peu satisfait de ces menées, vous cherchez à soulever les esprits entre eux. Vous devriez observer que par là vous les exposez à devenir peut-être les victimes d'une fureur aveugle ; vous devriez observer que la loi est bien éloignée d'approuver les sentiments d'intolérance dont vous semblez faire profession, et votre conduite contraste étrangement avec le serment que vous avez fait de la maintenir. Voudriez-vous être parjure ? Non, j'aime à croire qu'un zèle outré a seul dirigé cette conduite, et, réfléchissant sur les suites qu'elle pourrait avoir, vous en reviendrez sans doute aux voies de douceur et de modération ordonnées par la Constitution ».

A Haspres, l'ancien curé et son vicaire s'étaient abstenus de paraître à la cérémonie qui eut lieu pour l'acceptation de la Constitution. La municipalité les dénonça à l'accusateur public ; il refusa de poursuivre, et le Directoire approuva : « Nous pensons comme vous que rien n'intéresse votre ministère. L'Assemblée nationale, en désirant que la joie se manifestât dans cette circonstance intéressante pour le bonheur public, n'a pas soumis tous les citoyens individuellement à y prendre part. » Le même jour, il donnait à la municipalité une leçon de sagesse : « Évitez le despotisme, respectez la liberté ; que votre patriotisme ne dégénère pas en persécution. » (31 octobre 1791) [1].

Il est difficile d'accuser d'intolérance les administrateurs qui écrivaient de si nobles paroles et qui luttaient avec tant d'énergie pour la cause de la liberté religieuse. Leur mérite fut d'autant plus grand que les réfractaires leur rendaient la tâche moins aisée.

L'arrêté du 3 août 1791 avait éloigné du Cateau-Cambrésis les prêtres réfractaires, mais leur influence subsistait très forte et leur parti manifesta violemment. Le 25 août, vers 7 heures du soir, la foule et la garde nationale s'assemblèrent en tumulte « armés de fusils et de bâtons, ayant à leur tête une grosse caisse, basses et violons, poussant des cris perçants, et faisant retentir les mots de : Vive le roi ! Vivent les aristocrates ! Au diable les démocrates ! et d'autres fois : Au diable la nouvelle constitution ! Habits bleus à vendre ! Démocrates à pendre ! députés à étran-

1. Arch. dép., L 1281 (Admin. centrale).

gler !..... Plusieurs coups de fusils à poudre furent tirés vers les fenêtres d'un officier municipal. Des manifestants cassèrent un carreau de vitre d'une maison où demeuraient les vicaires constitutionnels en disant : ils l'ont échappé, mais ils ne l'échapperont pas cette nuit... » Il fallut demander du secours aux villages voisins [1].

A Hornain (district de Valenciennes), les troubles ne cessaient plus depuis l'installation du nouveau curé. A Flines (district de Douai), au Quesnoy, à Neuville (district de Lille), le désastre était à son comble. A Maubeuge, l'inventaire du chapitre de Sainte-Alegonde donnait lieu à des scènes violentes [2].

Aussi le Directoire, par son arrêté du 31 octobre, maintint la liberté, mais la réglementa, pour éviter de « faire croire à une différence de culte entre les prêtres assermentés et non assermentés ». Il s'agissait de préciser les arrêtés précédents, sans les abroger, et de détruire l'idée de schisme.

Deux dispositions principales en résument l'ensemble :

1° aucun prêtre, assermenté ou non, ne pourra célébrer le saint sacrifice de la messe, dans les églises paroissiales, aux heures de la messe paroissiale, que du consentement exprès du curé constitutionnel ;

2° hors les heures de ladite messe de paroisse, tout prêtre assermenté ou non pourra dire publiquement la messe dans les églises paroissiales, aux heures qu'il trouvera convenable.

Un autre arrêté du même jour annulait certaines pétitions, illégales dans la forme, qui réclamaient l'ouverture des églises et oratoires conservés des maisons de retraite, mais faisait droit au vœu exprimé, en autorisant les officiers municipaux à permettre l'ouverture de ces églises ou oratoires « en tel nombre qu'ils le jugeraient nécessaire » [3].

Ainsi, le Directoire appliquait loyalement, par cet ensemble de mesures de bienveillance et de justice, une législation tolérante et libérale, dont au reste il reconnaissait l'impuissance, puisqu'à maintes reprises, il avait réclamé de l'Assemblée des sanctions plus efficaces contre les fauteurs de troubles.

Or, les troubles continuaient. A l'Écluse, le curé constitutionnel était depuis longtemps menacé. Dans la nuit du 13 au 14 novembre, une partie du peuple envahit sa maison, brisa ou vola les meubles, déchira les registres de naissances et de baptêmes. Il dut prendre la fuite. On ne parlait de rien moins que de mettre le feu au presbytère et chez les adeptes

1. Arch. nat., D XIX 9.
2. Arch. dép., L 37, 176, 193, 1281 (Admin. centrale).
3. Arch. dép., L 37 (Admin. centrale).

du curé constitutionnel. Il y eut plusieurs blessés ; il fallut envoyer un détachement de troupes pour rétablir et maintenir l'ordre [1]. A Douai, un acquéreur de biens nationaux faillit être pendu [2].

Puisque le droit commun ne suffisait pas, il semble qu'une répression s'imposait.

II. LES MESURES DE RIGUEUR.

Une circulaire du ministre de l'intérieur, Delessart, demandait au département des renseignements sur les dispositions des esprits relativement à la Constitution civile (31 octobre). Précisément, l'Assemblée législative votait le 29 novembre le décret attendu depuis si longtemps contre les prêtres insermentés fauteurs de troubles. Ne convenait-il pas de profiter de cette double circonstance pour exposer la situation au ministre, et réclamer avec énergie la sanction royale.

La discussion s'engagea au sein du Conseil du département le 28 novembre, se poursuivit le 1er décembre et ne s'acheva que le 2 : tant était grave la décision à prendre, tant étaient profondes les divergences d'opinions [3].

Il n'existe pas, disaient les uns, de dénonciations dont la vérité soit prouvée, et qui autorise à considérer les prêtres insermentés comme fauteurs de troubles.

Les dénonciations ne manquent pas, ripostaient les autres, et ils citaient des exemples. Si les preuves manquent, c'est que les accusateurs publics ont failli à leur devoir. Partout où il n'y a pas de prêtres réfractaires, la tranquillité règne. Dès que l'un d'eux met le pied dans une paroisse, le trouble naît. Ce fait n'est-il pas une preuve ? Ne vont-ils pas jusqu'à abuser des distributions d'argent aux pauvres, refusant des secours à ceux qui entendent la messe des prêtres constitutionnels, doublant les secours de ceux qui entendent la messe des réfractaires ? Il faut parer au mal par des remèdes sûrs et le décret les présente. Bientôt, si l'on n'y prend garde, les curés constitutionnels, excédés par les manœuvres de leurs adversaires, quitteront d'eux-mêmes la place. Il faut des mesures promptes : le département borde la frontière, est exposé à une invasion. Déjà l'on assure que les prêtres s'entendent avec les émigrés. Il y va du salut public.

Des paroles sont prononcées dont la gravité transparaît malgré les réti-

1. Arch. nat., F7 36835.
2. Arch. dép., L 31 (Admin. centrale).
3. Arch. dép., L 31 (Admin. centrale).

cences. « Sans prononcer sur le bien ou le mal que doit apporter le veto du roi sur le décret des émigrants, ce veto est en faveur de la caste ci-devant noble. Le veto sur le décret relatif aux prêtres non assermentés serait en faveur du ci-devant clergé. De là naîtrait invinciblement l'idée que le roi voudrait protéger les deux ci-devant premiers ordres supprimés [1] ».

Mais, disait-on, le Conseil doit n'émettre qu'un vœu conforme à celui des habitants du département. Une épreuve préalable serait nécessaire : ouvrez tous les oratoires particuliers, permettez aux prêtres non assermentés d'y célébrer la messe, en se procurant à leurs frais le pain, le vin et le luminaire ; vous connaîtrez aisément le vœu général en comparant le nombre des citoyens qui se rendront dans ces oratoires et le nombre de ceux qui se rendront dans les paroisses.

A cette dernière objection, la majorité répondait : la nation ne saurait ouvrir d'oratoires ou d'églises pour les prêtres non assermentés, sans faillir aux principes de la constitution. S'ils veulent dire la messe, qui les empêche de la dire dans les paroisses ? Si, « se croyant ou feignant de se croire d'une autre religion que la nôtre, ils pensaient ou feignaient de penser qu'ils ne peuvent dire la messe dans les paroisses, ils n'ont qu'à se procurer des églises particulières, en y mettant l'inscription requise par la loi ».

Seule, la sanction du décret mettra fin aux manœuvres des ennemis de la Révolution et aux troubles qu'ils suscitent. Le conseil du département, corps administratif, ne peut rédiger une adresse pour la réclamer ; il peut du moins donner son avis à un ministre qui le lui demande.

Le Conseil décide en conséquence :

1° de rechercher des moyens « conformes aux lois existantes » qui devront être employés sans retard ;

2° d'envoyer à Paris deux députés extraordinaires pour régler la question religieuse (en même temps que la question financière).

Fockedey, le futur conventionnel, et le procureur général syndic de Warenghien, dont la correspondance administrative démontre l'esprit de modération, furent désignés. Ils se dépensèrent en démarches, mais ne reçurent qu'un accueil embarrassé et qu'une réponse évasive, si l'on en juge par le texte de la lettre du ministre de l'intérieur : « J'ai mis votre adresse sous les yeux du roi. Sa Majesté a reçu avec sensibilité le témoi-

1. Ces propos sont d'autant plus curieux que le Directoire avait proposé (16 novembre 1791) et le Conseil général adopté (24 novembre) une adresse de félicitations et de reconnaissance au roi pour son refus de sanctionner le décret sur les émigrés et les lettres qu'il avait écrites aux princes émigrés.

gnage de votre attachement et de votre reconnaissance. Elle n'a rien négligé de ce qui pouvait assurer le bonheur des Français ; elle espère que le retour de l'ordre et de la tranquillité la mettra enfin à portée, en affermissant de plus en plus la constitution, de les faire jouir des fruits de son amour et de sa sollicitude ; et comme elle est bien persuadée que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour y contribuer, elle m'a chargé de vous assurer de sa bienveillance [1]. »

Il est difficile de dire moins de choses en plus de mots et d'écarter plus prestement les questions embarrassantes.

Les administrateurs du département, qui se heurtaient chaque jour à des difficultés grandissantes, ne pouvaient se contenter de ces belles paroles. Ils résolurent d'agir par eux-mêmes, « conformément aux lois existantes » et prirent un arrêté rigoureux le 10 décembre 1791. Les considérants reflètent les sentiments de l'époque et expriment les griefs principaux des hommes d'ordre contre les agitateurs : les insermentés cherchent à « introduire » le schisme, à troubler villes et campagnes, à inspirer le mépris de la loi et de la constitution. Des religieux qui ont préféré la vie commune à la liberté offerte, loin de vivre paisiblement dans les lieux de leur retraite, sèment la discorde dans les villes et les villages. Le Conseil du département édicte en conséquence une série de règlements de police et de surveillance :

Les municipalités dresseront l'état exact des prêtres et religieux non sermentés domiciliés dans leur commune ; elles y ajouteront des observations sur leur conduite.

Le curé constitutionnel pourra seul autoriser un prêtre insermenté à célébrer la messe dans l'église paroissiale ; seul, il en fixera l'heure, entre 7 heures et 11 heures du matin, sauf accord entre eux.

Les messes basses des prêtres sermentés et insermentés seront sonnées en la même forme, qu'indiquera le curé de la paroisse.

Toutes fonctions publiques sont interdites aux prêtres réfractaires ; autrement dit, ils ne devront ni prêcher, ni baptiser, ni marier, ni enterrer.

Tous les oratoires, dont l'ouverture n'avait été ordonnée que provisoirement par le Directoire, seront fermés de suite conformément à la délibération antérieure du 25 juin 1791.

Enfin, les religieux, qui ont persisté dans la vie commune, devront rentrer sous huitaine dans les maisons de retraite désignées. Ils n'en sortiront que pour les vacances ordinaires, et ces vacances ne sauraient excé-

1. Arch. dép., L 31 (Admin. centrale).

der un mois. Avant de partir, ils signifieront la durée de leur absence aux municipalités ; à leur arrivée dans les lieux où ils se rendront, ils feront une nouvelle déclaration ; à leur retour, ils devront rapporter un certificat de bonne conduite.

Le Conseil général recommandait aux districts et aux municipalités une surveillance exacte et réclamait des rapports fréquents [1].

Cet arrêté, qui ne voulait pas persécuter, mais seulement déjouer des manœuvres réelles et prévenir des excès possibles, limitait singulièrement la liberté du culte et surtout la liberté individuelle.

Il y avait loin de ces restrictions au régime large qui avait prévalu depuis juin 1791. Aussi l'arrêté souleva-t-il un concert de protestations d'une extrémité à l'autre du département.

Vernimmen, commissaire du roi près le tribunal du district de Bergues, dénonça l'arrêté comme illégal (20 décembre). La municipalité de Bergues refusa de l'exécuter, craignant une sédition. Le Conseil général de la commune de Bailleul appuya une pétition couverte de plus de 600 signatures pour supplier le roi d'annuler l'arrêté. Des pétitions analogues partaient de Cassel, de Lille, de Dunkerque, de Condé [2].

Le Directoire fit face à l'orage. Il tint la main à l'exécution de l'arrêté, malgré les résistances des municipalités, en dépit des clameurs des pouvoirs publics.

Deux commissaires, Fockedey et Vankempen, se rendirent à Bergues et sommèrent la municipalité d'accomplir son devoir. Il s'agissait « d'éclairer la commune sur les moyens à prendre pour obtenir ou des succursales ou des oratoires. Mais, entre temps, la tranquillité publique exigeait que l'arrêté du conseil fût préalablement mis à exécution. » La municipalité promit d'obéir dans les vingt-quatre heures. Le calme paraissait rétabli ; la municipalité s'excusait et le Directoire départemental lui faisait la leçon : « A en croire votre lettre, la fermentation des esprits était telle que les plus grands malheurs devaient résulter de l'exécution de l'arrêté. Le sang était prêt à couler. Cependant, vous avez vu la prudence et la fermeté de nos commissaires et du district ramener le calme sans de plus grands efforts. Si comme eux vous eussiez fait parler la loi, si vous eussiez invoqué du peuple le respect qui lui est dû ; si, loin de vous prêter à en suspendre l'exécution, vous l'eussiez au contraire requise ; si, vous investissant de toute la force que doit vous donner votre caractère, vous eussiez rappelé les citoyens à l'obéissance qu'ils doivent aux autorités

1. Arch. dép., L 31 et 37 (Admin. centrale).
2. Arch. dép., L 177 et 194 (Admin. centrale).

constituées ; si vous leur eussiez montré les moyens légaux qu'ils pouvaient employer pour obtenir des églises succursales, en cas d'insuffisance des paroisses, vous eussiez réussi comme eux. »[1] Ce n'étaient pas là de vaines promesses du Directoire, destinées à tromper les vœux populaires, puisque, dès le 23 décembre 1791, il autorisait les Dunkerquois, dont l'église unique était insuffisante, à conserver provisoirement comme succursales les chapelles des Carmes et des Récollets.

Mais la soumission n'était qu'apparente à Bergues. Le calme extérieur recouvrait des germes de révolte. Le curé constitutionnel de Saint-Pierre de Bergues se plaignait « amèrement » de l'inaction et de la négligence de sa municipalité : « Elle sait, sans pouvoir en douter, que bien loin de se soumettre à l'arrêté du département, les prêtres non sermentés et les religieuses le violent ouvertement. Ils soudoient les pauvres et initient les enfants pour insulter ceux qui fréquentent les églises paroissiales. Dimanche dernier, plusieurs de mes paroissiens ont été attaqués à coups de pierres par des enfants en venant à l'église. Moi-même, je suis à tout moment insulté par des injures et des outrages qu'ils crient après moi dans les rues... » Le juge de paix, la municipalité couvraient les auteurs de ces méfaits et se gardaient de sévir.

Le District renouvelait ses dénonciations (2 janvier 1792). Le 6 janvier, les administrateurs du département transmirent ces dénonciations à l'accusateur public et mandèrent les officiers municipaux. Il semble qu'en réalité ceux-ci se trouvaient hors d'état d'appliquer l'arrêté puisque, de l'avis même du district, le Département résolut, le 12, de retirer la mise en accusation [2].

La commune de Condé se signalait aussi par ses résistances, par son insouciance, par l' « espèce d'avidité d'affectation avec laquelle on saisit les moindres occasions d'éloigner les citoyens des églises paroissiales, dans l'intention d'accréditer l'existence d'un schisme imaginaire que des hommes mal intentionnés se plaisent à supposer. »

Le Département lui rappelait que tout ecclésiastique pouvait célébrer la messe dans les églises paroissiales, que tout citoyen pouvait assister à la messe de tout prêtre, mais que les églises des monastères d'hommes et de femmes ne devaient plus être considérées que comme des oratoires à l'usage particulier de ceux qui les habitent. Les officiers municipaux « ne peuvent s'écarter des prescriptions des administrations supérieures sans désobéissance et responsabilité personnelle des écarts auxquels leur mol-

1. Arch. nat.. F 19 455 et 456.
2. Arch. dép., L 37, 177 et 194 (Admin. centrale).

lesse et leur insouciance, pour ne rien dire de plus, pourraient donner lieu » (9 février 1792) [1].

A la même date pourtant, le Département, sur la même question, se trouvait en conflit avec une autorité supérieure, celle du ministre de l'intérieur, ou plus exactement celle du roi, et refusait de céder : c'est qu'il sentait derrière lui l'Assemblée nationale et que les événements lui imposaient de parler ferme.

Cahier-Gerville, ministre de l'intérieur, lui écrivait le 7 janvier, à propos de la pétition de Bailleul et « des motifs puissants » qu'elle présentait : « Je ne doute pas que vous ne les preniez en considération et que votre sagesse ne vous fasse sentir le danger de contrarier un vœu si général. Vous savez que la liberté des opinions religieuses et du culte est établie par la constitution. C'est un principe trop salutaire pour s'en écarter [2]... »

Le 10 janvier, une circulaire du ministre de la justice aux tribunaux proclamait les mêmes principes, et exposait qu'ils avaient inspiré le refus de sanctionner le décret du 29 novembre 1791 [3].

Sans doute, les ministres avaient raison, au point de vue légal, et même en équité. Mais cependant les motifs que le Département développa en guise d'apologie dans une longue lettre du 3 février, qu'il fit imprimer, ne manquent pas de force.

Les pétitions ont induit le ministre en erreur. Il s'en faut qu'elles présentent le vœu général du département. L'opinion de quelques centaines de citoyens ne peut former l'opinion générale d'un département qui renferme un million d'habitants. Encore conviendrait-il d'examiner comment les signatures ont été recueillies. Ces pétitions sont l'ouvrage d'un très petit nombre d'individus, peut-être d'un ou deux seulement « qui les ont ensuite fait colporter de maison en maison, pour obtenir des signatures, en prenant celles surtout des femmes et des enfants. On n'ignore pas combien il est facile, avec un peu d'adresse, de surprendre de cette manière quantité de personnes qui, sur un simple exposé, quelquefois contraire à ce que contient le papier qu'on leur présente, signent aveuglément, parce qu'elles trouvent déjà inscrits les noms de quelque autre personne qu'elles connaissent, ou avec qui elles ont quelques relations, ou dont elles dépendent... »

D'ailleurs, ces protestations ne cachent-elles pas des intérêts d'un ordre moins élevé ? « Si nous voulions scruter l'opinion de la plupart des habi-

1. Arch. dép., L 37 et 177 (Admin. centrale).
2. Arch. nat., F19 455.
3. Arch. nat., C 143. Dossier 165.

tants des villes de Bailleul et de Cassel, — si nous voulions approfondir ici l'état de ces deux petites villes, concernant la perception des impositions, on verrait peut-être que les prétextes que Messieurs les pétitionnaires donnent à leurs démarches ne sont qu'un voile respectable, dont ils ont voulu couvrir des desseins qui peuvent n'être pas à l'abri d'une juste improbation. »

Après avoir habilement mis en suspicion la forme et l'inspiration des pétitions, le Département s'attaque vigoureusement au fond : la constitution laisse à tout citoyen la liberté d'opinion religieuse la plus illimitée. Mais cette liberté n'emporte pas le droit d'attaquer, de ruiner les lois de l'État. Ce sont des manœuvres de ce genre que le Département a entendu réprimer, et il a donné ses raisons. Les prêtres « abusent de l'empire qu'ils ont su se procurer au delà des bornes que leur trace leur saint ministère », affectent de confondre la religion et la constitution « au point de faire croire à des gens qui ne peuvent approfondir un si grand sujet que la constitution française détruit la religion de nos pères, tandis qu'elle n'a fait que l'épurer. Il était notoire que les prêtres non sermentés troublaient l'ordre public, puisque tout était tranquille dans les lieux où il ne s'en trouvait pas. » Bien plus, quantité de moines sortaient de leurs retraites et semaient l'agitation dans les campagnes.

Chaque jour, des difficultés s'élevaient dans les communes. Les prêtres réfractaires, « pour accréditer l'idée d'un schisme », affectaient de faire sonner leurs messes avec plus d'apparat que celles des prêtres sermentés ; ils affectaient de ne célébrer leurs messes que dans les oratoires et non dans les paroisses.

Voilà pourquoi le Conseil général a cru devoir prendre un ensemble de mesures de surveillance et de réglementation. Mieux vaudrait, sans doute, atteindre directement et uniquement les fauteurs de troubles ; mais ils agissent dans le secret. Sans doute, parmi les curés constitutionnels, plus d'un n'a pas su « s'élever à la hauteur de cette tolérance salutaire établie par nos lois. » Mais sur ceux-là, le Directoire a des moyens d'action : si quelques prêtres réfractaires ont eu à se plaindre, leurs plaintes n'ont jamais été repoussées. Contre les manœuvres intolérantes des insermentés, le Conseil général ne pouvait que prendre son arrêté [1].

Cette apologie n'eut pas le don de convaincre le ministre. Le 18 février 1792, Cahier-Gerville, présentant à l'Assemblée nationale un tableau moral du royaume, déclarait : « Les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure, du Gard,

1. Arch. nat., F[19] 455.

du Cantal, sont ceux qui sont le plus agités par des troubles religieux. Si d'un côté l'on voit des fanatiques, de l'autre on voit des persécuteurs, et il semble que la tolérance soit exilée de ce royaume... »

Et comme l'on demandait l'impression, Merlin de Douai appuya ironiquement : « Je demande l'impression du rapport parce qu'il prouve que le décret contre les prêtres réfractaires ne devait pas être anéanti. » L'impression fut votée à l'unanimité [1].

Ce vote équivoque enhardit le ministre : il fut sérieusement question de faire droit aux pétitions et d'annuler l'arrêté du Département. Le 28 février 1792, le ministre de la justice écrivit à son collègue de l'intérieur que l'article 9 de cet arrêté « est un véritable acte de législation. Non seulement, il semble prescrire la loi aux tribunaux mais il crée de nouveaux délits et de nouvelles peines » [2].

Soit crainte d'exciter les passions révolutionnaires, soit, comme il le dit, par ménagement pour l'autorité des administrations départementales, Cahier-Gerville se contenta d'une circulaire : « Sa Majesté, sincèrement attachée à la Constitution, parce qu'elle fixe les bases indestructibles du bonheur du peuple, a été vivement affectée de ce que, vous laissant maitriser par l'intolérance de quelques individus, vous vous êtes portés, sous le prétexte de la nécessité des circonstances, à substituer votre volonté à celle de la loi. »

Ainsi, aux yeux du ministre, les raisons alléguées par le Département du Nord n'étaient que des prétextes ; le danger qu'il signalait n'existait que dans l'imagination de quelques exaltés. « Placés entre l'intolérance et le fanatisme, entre le prêtre hypocrite qui n'invoque la loi que pour en abuser, et le peuple qui ne voit dans le prêtre non conformiste que l'ennemi de la constitution, il vous était difficile de juger sainement du véritable état de votre département. » Voilà une théorie singulière et bien française : le ministre, de Paris, est plus apte à juger les événements que les administrateurs, placés sur les lieux. Mais alors, pourquoi Delessart leur demandait-il, le 30 octobre 1791, des renseignements sur l'état des esprits touchant la Constitution civile ? Son successeur ne s'embarrassait pas pour si peu ; et il concluait victorieusement : les arrêtés qui, pour remédier aux troubles suscités par quelques fanatiques, frappent tous les insermentés, portent atteinte à la liberté individuelle. Ils sont « inconstitutionnels, oppressifs, injustes, inutiles ». Le roi ne peut les laisser sub-

1. *Moniteur* : Séance du 18 février 1792.

2. Arch. nat., F19 455. L'article 9 portait que faute de s'être soumis aux formalités instituées par l'arrêté, les délinquants seraient conduits par la garde nationale au juge de paix, « pour être renvoyés au tribunal qui ordonnera de les escorter hors du territoire de la communauté comme personnes suspectes ».

sister. Toutefois, pour ne pas fournir aux réfractaires un prétexte nouveau, il charge les administrations elles-mêmes de retirer les mesures générales qu'elles ont prises, quitte à dénoncer aux tribunaux les fauteurs de troubles [1].

La chute du ministère feuillant, l'avènement des Girondins dispensèrent le Département du Nord d'obéir à cette mise en demeure. Les événements continuaient à s'y opposer ; les troubles continuaient, et le moment n'était pas venu de désarmer.

Aussi le Directoire exposait-il au nouveau ministre Roland les raisons qui avaient dicté la délibération du 10 décembre et qui en exigeaient le maintien : « Cet arrêté n'obtint pas, à ce qu'il paraît, l'approbation de votre prédécesseur. » Sa circulaire le déclare inconstitutionnel, oppressif, injuste, inutile. Or, toutes les mesures qu'il renferme sont prises dans la loi. La liberté n'implique pas le droit de bouleverser l'ordre public et la constitution. Elle cesse là où elle commence à nuire aux autres. Le salut du peuple est la loi suprême. Le Département a seulement voulu éclairer les démarches des insermentés. Il ne les a pas contraints, comme quelques autres départements, de s'éloigner de leurs paroisses, ou de s'assembler dans des lieux déterminés. Il laisse à chacun le soin de choisir son domicile et d'en changer si bon lui semble. Cet arrêté aurait mis un frein aux entreprises des ennemis du bien public. Déjà l'on espérait, lorsque l'improbation du ministre est venue ranimer leur audace. Le Directoire concluait : « Loin donc de suspendre l'arrêté dont il s'agit, loin de le rétracter comme M. Cahier nous le demandait, sans observer que les Directoires de département ne peuvent casser les arrêtés des conseils généraux, nous prendrons soin de tenir la main à son exécution avec la plus active vigilance. Nous ne balancerions même pas, si les circonstances continuaient à l'exiger, à prendre des mesures plus rigoureuses et nous serions sûrs d'obtenir en même temps et votre approbation et celle de tous les vrais amis de la patrie et de notre liberté » (23 avril 1792) [2].

Jamais en effet la situation n'avait été plus alarmante. Les troubles qui avaient suscité l'arrêté du 10 décembre 1791 ne cessaient de s'aggraver. Ni les constitutionnels ne savaient s'habituer à la tolérance ni les réfractaires ne désarmaient.

A Vieux-Berquin (district d'Hazebrouck), on menaçait le curé insermenté d'incendier sa maison et l'église s'il ne quittait la commune [3]. Des

---

1. Cité par l'abbé Deramecourt : *Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, t. II, p. 354 et sq.
2. Arch. nat., F19 455.
3. Arch. dép., L 176 (Admin. centrale).

habitants du Quesnoy demandaient que l'on empêchât d'insulter les citoyens qui assistaient aux messes réfractaires [1] et le Département prenait un arrêté en ce sens (9 janvier 1792). A Vieux-Mesnil, le curé élu poussait à la violence contre certains de ses adversaires [2].

En revanche, à Lallaing, à Beaufort, les réfractaires manifestaient dans les églises contre le nouveau clergé. A Bousnières, à Deward, il fallut requérir la force armée pour protéger le curé constitutionnel [3]. A Léderzelle, à Ledringhem, des incidents violents se produisirent [4].

La municipalité de Roubaix s'inquiétait : le 6 mars, un commencement d'émeute attira l'attention sur les prêtres non sermentés qui depuis peu s'y étaient installés. Le Directoire annonçait son intention de sévir : « Nous nous proposons de prendre incessamment un parti pour remédier efficacement aux inquiétudes ce ce genre [5]. »

Les têtes s'échauffaient ; le sang faillit couler à Esquelbecq où l'ancien curé fut reconduit hors de la paroisse, non sans avoir été fortement houspillé [6]. Les dissensions religieuses ravivaient les haines de clochers : les 1er et 2 janvier 1792, des échauffourées mettaient aux prises les habitants de Berlaimont avec leurs voisins d'Aulnoy, Aymeries, Bachant, Pont-sur-Sambre ; il y eut au moins deux tués et plusieurs blessés [7].

Ainsi les deux partis rivalisaient d'intolérance ; et si parfois les réfractaires rendaient aux constitutionnels la vie difficile, les « patriotes » ne reculaient pas devant les pires excès. Au besoin même, ils franchissaient la frontière pour assouvir leurs vengeances ; les environs de Gusseignies (12 et 13 janvier 1792), ceux d'Armentières (6 février) furent le théâtre d'excès qui inspirèrent une note très vive de l'ambassadeur autrichien à Paris, le prince de Metternich (11 février 1792) [8].

L'anarchie était donc à son comble dans le département du Nord, débordait sur les pays voisins, suscitait des incidents diplomatiques.

Le 20 avril 1792, la guerre éclata. Les administrateurs du département ne se souciaient guère d'avoir à faire face à une invasion combinée avec des séditions intestines. Et puis, le sentiment patriotique n'allait-il pas provoquer des représailles contre les ennemis de l'intérieur ? Un incident acheva de fixer les résolutions hésitantes. A Lille, l'ancien curé de la

1. Arch. dép., L 1141 (Admin. centrale).
2. Arch. dép., L 177 et 178 (Admin. centrale).
3. Arch. dép., L 177 et 179 (Admin. centrale).
4. Arch. dép., L 179 et 479 (Admin. centrale), 67 et 68 (District de Bergues).
5. Arch. dép. L 178 et 1141 (Admin. centrale).
6. Derode, *Histoire religieuse de la Flandre maritime*, p. 234, note 2.
7. Arch. nat., F19 455 et F7 3683 5.
8. Arch. nat., F7 3683 5.

Madeleine, Saladin, connu par son refus de serment, par ses attaques violentes contre la Constitution civile, fut massacré par la populace et pendu à la lanterne. Il avait dîné au couvent des Ursulines ; on l'y avait vu entrer ; or, l'on venait d'apprendre la panique de l'armée française et la mort de Dillon. On s'imagina que Saladin était allé se réjouir de la mauvaise nouvelle avec les religieuses. On le guetta. Les religieuses, pour le mettre à l'abri des insultes, l'habillèrent en femme. Mais il fut reconnu et tué [1].

Aussi, le ministre Roland ayant demandé au Directoire [2] de préciser les faits qui avaient motivé l'arrêté du Conseil général du 10 décembre 1791, reçut pour toute réponse un nouvel arrêté, plus rigoureux encore, celui du 30 avril 1792. Cet arrêté, « dicté par des circonstances impérieuses », avait pour but de « pourvoir à la tranquillité intérieure du département et à la sûreté individuelle des prêtres. Le sort que vient d'éprouver à Lille l'un de ces ecclésiastiques, les craintes, les menaces qu'excitent généralement les manœuvres des prêtres non assermentés nous ont fait craindre le même danger pour tous. Nous avons cru qu'une mesure rigoureuse était nécessaire et indispensable. Dans quelques endroits, le peuple, indigné des manœuvres par lesquelles on préparait la destruction du bonheur qu'il devait attendre du nouvel état de choses n'a pu retenir les effets d'une vengeance que la loi seule devait diriger [3]. »

Mais, à côté de la raison d'humanité, développée surtout dans la lettre à Roland, il faut placer au premier rang les raisons pratiques, tirées des nécessités du moment, des griefs des patriotes contre les aristocrates, des Français contre la contre-révolution soutenue par l'étranger. Ces raisons sont exposées tout au long dans les considérants de l'arrêté. Les prêtres insermentés « se font un jeu du respect de la loi. » A la faveur de l'ancienne confiance « qu'ils ont usurpée », ils abusent des cérémonies de « notre religion » ; ils se glissent partout et vont jusqu'à prendre des habits de femmes. La loi leur interdit les fonctions publiques : « Il n'est pas de détours, de subterfuges qu'ils n'emploient pour les continuer : ils dissimulent à l'État la naissance des enfants, la mort des citoyens, les actes de mariages. » Non seulement ils violent la loi, mais ils s'efforcent de soulever le peuple contre elle, contre la constitution, contre les pouvoirs administratifs. Ils divisent les citoyens, les amis, les familles ; « ils élèvent autel contre autel, en affectant d'accréditer l'idée d'un schisme qui n'existe pas. » Ils s'efforcent d'entraver le recouvrement des contri-

1. Arch. nat., F7 3683 5.
2. Arch. nat., F19 456.
3. Arch. nat., F19 455.

butions publiques. Depuis la déclaration de guerre, nombre de prêtres insermentés se réunissent dans les districts de Bergues et d'Hazebrouck que le fanatisme déchire plus particulièrement et où les paiements de contributions éprouvent le plus d'obstacles. Il faut couper court à ces manœuvres. « Dans les moments difficiles où nous nous trouvons, et surtout dans la circonstance de la proximité du théâtre de la guerre, les administrateurs seraient coupables s'ils négligeaient les moindres précautions, surtout ce qui peut intéresser le salut du peuple, la paix intérieure de l'État et le maintien de la Constitution. »

Ils ordonnaient que dans les 24 heures, les prêtres hors de fonctions seraient tenus de se rendre à Cambrai « sans détour ni délai » ; qu'à défaut d'obéissance, ils y seraient conduits « à leurs frais, sous bonne et sûre garde ». A Cambrai, ils déclareraient leur domicile, se présenteraient chaque jour à un appel, et ne pourraient ni changer de demeure, ni sortir des murs sans permission écrite de la municipalité, visée par le District [1].

Cette fois, il y avait violation évidente de la liberté individuelle et de la légalité, mais violation commandée par une situation sans issue, par l'état de guerre extérieur, par les prodromes de la guerre civile. Quelques protestations s'élevèrent. La municipalité de Cassel, le tribunal du district d'Hazebrouck, le conseil général de la commune de Bergues, le conseil général de la commune de Bailleul demandèrent au roi d'annuler un arrêté qui rappelait, disait-on, la révocation de l'édit de Nantes. « Le quart à peine des réfractaires voudra se rendre à Cambrai. Tous émigreront. Le séjour indiqué, par les scènes malheureuses qu'on a vu dans cet empire, que l'administration la plus vigilante ne saurait prévenir, sera à jamais redoutable pour eux [2]. » Le pronostic se réalisa. Beaucoup de prêtres, surtout dans la Flandre maritime, préférèrent se soustraire aux rigueurs administratives et aux vengeances populaires. Ils gagnèrent la frontière et se réfugièrent qui en Allemagne, qui en Belgique, dans la vallée du Rhin ou auprès des évêques dépossédés, à Courtrai, à Ypres, à Tournai, à Liège. Un petit nombre seulement se rendit à Cambrai et l'état que le district envoya au département le 1er août 1792 ne porte que 108 noms. Ce sont, pour la plupart, des prêtres des districts de Cambrai, Douai, Valenciennes et Avesnes [3].

La tranquillité intérieure se rétablit dans le département. Il y eut bien çà et là des prêtres insermentés qui se cachèrent et poursuivirent leurs

1. Arch. nat., F19 455 et 456.
2. Arch. dép., L 180 (Admin. centrale).
3. Arch. dép., L 1141 (Admin. centrale).

prédications [1] mais, moins nombreux, ils étaient aussi moins dangereux. Seule la ville de Cambrai continuait à être agitée par la présence et l'exemple des prêtres qui s'y trouvaient internés. Aussi les patriotes s'inquiétèrent et demandèrent par pétition que la ville de Cambrai ne fût pas exceptée de l'arrêté et que l'on transférât dans quelque autre lieu ses anciens prêtres assermentés. La municipalité appuya. « Tandis qu'une partie de nos patriotes nous quitte généreusement pour aller repousser les ennemis de la patrie sur la frontière, délivrez-nous d'une partie de nos ennemis intérieurs [2]. »

Le Directoire ne donna pas suite à ces requêtes. Le 27 juillet 1792, le Conseil général, satisfait des résultats obtenus, approuvait l'arrêté du Directoire, à l'unanimité de 17 votants. Les directeurs s'étaient abstenus [3]. A la fin d'août 1792, une certaine effervescence patriotique régna à Cambrai mais le bon sens de la majorité des habitants évita à la ville les horreurs des « massacres de septembre [4]. »

La loi du 26 août 1792 arriva à point. Les prêtres réfractaires, un instant séquestrés, furent relâchés. La majeure partie prêtèrent le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. Les autres franchirent la frontière.

En somme, les hommes qui firent et servirent la Révolution dans le département du Nord ne semblent pas avoir nourri contre la religion des desseins hostiles et perfides. S'ils prirent, après avoir longuement hésité, des mesures de rigueur contre les prêtres insermentés, ce fut sous la pression de circonstances impérieuses et imprévues, pour sauver l'ordre compromis, pour défendre la Révolution menacée, non pour réaliser un plan préconçu. Rien, dans leurs paroles, ni dans leurs actes ne permet de soutenir et de démontrer la thèse adverse. Ils se refusèrent à reconnaître l'existence d'un schisme — mais eurent la préoccupation constante de tenir la balance égale entre les deux partis, tout en assurant la tranquillité publique et le respect de la loi. Ils essayèrent de la liberté : premier échec. Ils eurent recours aux mesures de police : nouvel échec. Il fallut passer outre à la légalité, devancer les décrets de l'Assemblée. La paix renaquit le jour où l'on supprima la force vive de l'un des partis, en enfermant ou en expulsant les prêtres qui le guidaient et l'inspiraient.

C. RICHARD.

---

1. Arch. nat., D XL 13.
2. Arch. dép., L 1141 (Admin. centrale).
3. Arch. dép., L 31 et 32 (Admin. centrale).
4. Arch. dép., L 195 (Admin. centrale). Arch. nat., F[19] 455, D XL 13.

Les origines de la Réforme française

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT

On sait que M. Imbart de la Tour a, depuis quelques années, entrepris l'étude de la Réforme française et de ses origines. Déjà, dans un premier volume, paru en 1905, il a exposé les transformations sociales qui l'ont précédée [1]. A la fin du XVe siècle, disparaît la France du moyen âge, et se crée la France moderne. Sur les ruines de l'autorité des seigneurs, des privilèges provinciaux, des libertés ecclésiastiques, des droits des Parlements, s'établit, illimitée, la souveraineté du prince. La noblesse, qui voit disparaître sa puissance politique et décroître ses revenus, est désormais obligée de végéter inutilement sur ses terres ou d'offrir ses services au roi, pour ne recevoir que des offices décoratifs. Mais le clergé reconstitue ses domaines, et, désormais allié du souverain, occupe la moitié des sièges au Parlement de Paris, aux Comptes, aux Requêtes de l'Hôtel, figure au Conseil privé et au grand Conseil, et se partage les missions diplomatiques. Enrichie par l'industrie et le commerce, la bourgeoisie fonde avec les Briçonnet, les Poncher, les Robertet, de véritables dynasties qui s'emparent des hautes fonctions de finance et de justice, des évêchés et des abbayes, tandis que la masse des gens de loi forme peu à peu une caste où les charges commencent à se transmettre, l'ordre nouveau de la robe. Par sa force économique et son rôle dans l'État, comme par ses habitudes et ses goûts, la bourgeoisie est une aristocratie ; rien de commun entre elle et la foule des paysans, bien que leur condition s'adoucisse, ni des artisans, réduits de plus en plus, dans les villes, à un sort misérable. C'est dans cette société de la Renaissance, où la passion de la liberté, si vivace au moyen âge, fait place au goût de la soumission, l'idéal mystique des vieilles générations à un idéal utilitaire et mercantile, que naît la Réforme française ; et M. Imbart de la Tour se demande « si elle a été une réaction ou une conséquence, ou peut-être l'une et l'autre, un réveil des idées anciennes, démocratiques et libérales, ou l'application

1. P. Imbart de la Tour. *Les origines de la Réforme*, tome Ier : *La France moderne*. Paris, Hachette, 1905, in-8, XIII-572 p.

aux choses de la croyance de cet esprit autoritaire et aristocratique qui devenait l'esprit même de la société [1] ».

A vrai dire, le second volume, récemment paru, de son ouvrage [2], ne nous apporte pas encore de réponse définitive à cette question. Il continue et complète le premier ; l'étude des origines de la Réforme française s'y poursuit et s'y achève. Nous avions vu dans quel « milieu social » elle prit naissance ; M. Imbart de la Tour nous apprend à connaître le « milieu moral et religieux » où ses idées maîtresses furent conçues [3].

Le fait essentiel qui domine l'histoire de la chrétienté, dans les dernières années du xve siècle et au début du xvie, est la lutte du « principe théocratique » et du « principe national », en d'autres termes, le conflit du Saint-Siège et des États [4]. Affaiblie par la captivité de Babylone, par le grand Schisme, par les assemblées de Constance et de Bâle, qui ont proclamé les décisions doctrinales du concile supérieures à celles du pape, songé à transformer l'Église en une fédération d'Églises nationales et son gouvernement en une monarchie contrôlée, dont le chef ne pourrait agir sans l'aveu de la chrétienté, réunie en synode ou représentée par le Sacré-Collège, la papauté, de Martin V à Jules II, restaure, avec sa puissance temporelle, son absolutisme spirituel. Non seulement l'État pontifical acquiert une puissance politique avec laquelle les diplomates doivent compter, mais les conciles ne sont plus convoqués, le corps des cardinaux, recruté surtout en Italie, dans la clientèle et la famille des papes, perd toute son indépendance, et Jules II peut réclamer pour lui seul tout droit de décider en matière de dogme, tout droit de juridiction et de nomination dans les Églises. Cependant la France proteste, par ses théologiens et ses parlementaires gallicans, au nom de la Pragmatique Sanction de Bourges, qui, en 1438, a introduit officiellement dans le royaume la doctrine conciliaire et fondé les libertés de l'Église nationale. Le roi entre en conflit avec le Saint-Siège. Mais il n'accepte pas la Pragmatique tout entière. Parce qu'elle restitue les élections aux chapitres et les collations aux ordinaires, elle permet au clergé d'échapper à sa tutelle comme à celle du pape. S'il approuve qu'elle limite l'influence romaine dans les nominations aux bénéfices français, il ne veut pas qu'elle restreigne sa propre faculté de pourvoir ; et, lorsqu'il encourage l'Église gallicane à la résistance, c'est avec la secrète pensée de ruiner la

1. Imbart de la Tour, *op. cit.*, p. 561.
2. P. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. II : *L'Église catholique, la crise et la Renaissance*; Paris, Hachette, 1909, in-8, VIII-592 p.
3. Id., *ibid.*, p. v.
4. Livre I, *Théocratie et Nationalisme.*

Pragmatique dont il se prévaut contre Rome, de préparer un concordat qui lui permette au moins de partager avec le pontife ces provisions aux bénéfices d'Église qui, suivant les termes stricts de la Pragmatique, leur échappent à tous deux. Peu à peu, dans la pratique, l'entente se crée ; électeurs et collateurs sont dépouillés de leurs droits, dont le pape et le roi s'emparent. Le clergé, l'Université, le Parlement, cèdent après quelques protestations. Les événements de 1511, la réunion du synode de Pise, qui s'efforce, sans résultats, de restaurer la doctrine conciliaire, ne font que retarder de quelques années l'acte définitif, le Concordat par lequel Léon X et François Ier soumettent l'Église gallicane à leur double autorité.

Mais, durant ces conflits d'intérêts et de théories, des abus se sont propagés qui vont éveiller le désir d'une réforme [1]. L'anarchie est dans les institutions. L'Église française manque de chefs ; pas de primats, pas de conciles ; les pouvoirs confiés au légat Georges d'Amboise ne sont pas renouvelés à ses successeurs. Les provinces ecclésiastiques n'ont plus de vie, plus d'assemblées. Dans le diocèse, l'évêque, qui partage avec le patron laïc ou ecclésiastique la collation de ses cures, voit échapper à son autorité les chapitres et les couvents, exempts de sa juridiction et directement soumis à Rome. Les ordres monastiques tendent à se dissoudre ; les grandes abbayes bénédictines sont en fait indépendantes ; le lien fédératif s'affaiblit dans les congrégations. Chez les moines, le principe de la propriété commune s'est relâché ; les offices, auxquels désormais des revenus distincts sont attribués, cessent à peu près d'être électifs ; les séculiers en disputent l'expectative aux réguliers. Au milieu de cette dissolution générale, seuls les ordres mendiants ont conservé leur hiérarchie, leurs chapitres ; ils forment toujours les prédicateurs aimés du peuple, appelés et défrayés par les villes pour prêcher le Carême ou l'Avent, mais ne travaillent qu'à diviser l'Église, à supplanter le clergé des paroisses dans le ministère des âmes. Cependant, les bénéfices sont distribués au hasard. Le pape et le roi les donnent à qui leur plaît. Ils vaquent pendant des années, tandis que des compétiteurs acharnés plaident devant les Parlements ; ils sont déchirés par des schismes qui jettent le désarroi dans les consciences. Le régime financier de l'Église est mal assuré. La fiscalité de l'évêque, qui se reconstitue, ne semble pas très oppressive ; mais, dans les paroisses, si le budget de la fabrique s'enrichit de legs et de dotations, les revenus du desservant auquel, le plus souvent, un titulaire absent a donné la ferme de la cure, ne suffisent pas

1. Livre II, *Les abus*.

à son entretien; il lui faut élever les taxes des sacrements et des services et, pour arriver à vivre, lutter âprement avec ses fidèles. Cependant, à l'anarchie des institutions, au désordre des bénéfices, aux abus fiscaux, se joint la décadence de la discipline. Les évêques cumulent les revenus de plusieurs diocèses ; trop mêlés à la vie du siècle, ils en adoptent les mœurs, deviennent courtisans et hommes de guerre et, malgré la bonne volonté de quelques uns, laissent fléchir l'action religieuse de leur corps sur le pays. Les chanoines ne sont plus que les minutieux administrateurs des biens capitulaires, et manquent de foi agissante. Les curés ne résident pas, et les desservants misérables et ignorants qui les suppléent, scandalisent le peuple par leurs désordres. Dans les couvents, ruinés par les guerres et la pratique de la commende, la règle n'existe plus.

Au plus fort de cette détresse, la conscience chrétienne se réveille [1]. L'union de la Renaissance et du christianisme, inaugurée à Florence par Marsile Ficin et Pic de la Mirandole, va se consommer à Bâle avec Érasme [2]. L'humanisme chrétien apparaît. Ses premiers partisans français, Guillaume Fichet et Robert Gaguin, qui allient au culte de l'éloquence latine le respect de la théologie catholique, annoncent et préparent l'œuvre de Lefèvre d'Etaples. Il restaure l'aristotélisme, défiguré pendant des siècles par les commentateurs scolastiques ; puis vers 1507, il se consacre tout entier à l'étude de la Bible, et, en 1512, publie ses commentaires sur saint Paul. La philologie prête ses méthodes à l'exégèse ; la culture classique humanise le dogme mieux compris. Une morale plus large et plus douce va concilier la vertu des sages et la perfection des saints, la révélation chrétienne et la spéculation antique. A cette renaissance religieuse, Léon X préside [3]. Déjà, par le Concordat de 1516, il a terminé le conflit politique qui perpétuait le désordre de l'Église française. Au concile de Latran, il s'est efforcé de réformer la discipline de l'Église universelle. Il groupe autour de lui les savants et les lettrés ; sous sa protection s'achève la conciliation officielle de la Renaissance et du catholicisme. Dans son optimisme tranquille, il croit avoir restauré l'harmonie du monde chrétien. Mais la paix dont il se réjouit n'est qu'illusoire ; les griefs des nations contre Rome sont trop forts et trop anciens ; avec la critique des textes vient de naître la critique des institutions fondées sur les textes ; et voici que le 31 octobre 1517, Luther affiche ses quatre-vingt-quinze thèses à la porte de la Schlosskirche de Wittenberg.

---

1. Livre III, *La culture nouvelle.*
2. Pages 336-345.
3. Livre IV, *Léon X et la Renaissance religieuse.*

*
* *

Ainsi l'histoire du droit et de l'administration ecclésiastiques, à une époque où la loi est incertaine et la pratique dominée par l'intérêt individuel, des rapports de l'Église avec l'État, en un temps de conflits incessants entre des juridictions mal limitées, de la lutte du Saint-Siège et de la royauté pour la domination du clergé gallican, au moment où elle se complique de la rivalité politique des papes et des princes français en Italie ; l'histoire des idées religieuses et philosophiques, de la théologie et de l'exégèse, en France et en Europe, pendant plusieurs décades d'une fécondité exceptionnelle, où l'esprit humain apprend à s'orienter dans un sens nouveau, ont fourni à M. Imbart de la Tour les éléments de son dernier livre. A travers cette France catholique qui se réorganise et qui renait, il nous guide avec tant d'aisance, qu'on craint d'avoir mauvaise grâce à mettre un seul instant en doute la précision encyclopédique de son information. Pourtant, la clarté rapide de l'exposé, constamment mené comme la démonstration oratoire d'une série de vérités établies, ne laisse pas d'inquiéter le lecteur, qui sait combien est mal reconnue et mal analysée encore la masse confuse des faits dont M. Imbart de la Tour entreprend la synthèse ; et, sans méconnaître la grandeur de la tentative ni le talent de l'auteur, il se demande, en fermant le livre, si l'heure était venue de l'écrire. Et malheureusement cette impression d'insécurité ne peut que s'accroître, à vérifier d'un peu près les matériaux dont l'œuvre est bâtie.

Cet examen, il est vrai, M. Imbart de la Tour ne le facilite pas. Aucune bibliographie ; seules, au bas des pages, des notes, de brèves références, permettent de savoir à quelles sources il a puisé, et de constater immédiatement que, dans la masse énorme des registres, des manuscrits et des imprimés, il n'a retenu qu'un nombre relativement restreint de documents choisis, sans jamais informer le lecteur ni de ce qu'il négligeait, ni des principes de son choix.

C'est aux Archives pontificales que les recherches de M. Imbart de la Tour semblent avoir été les plus méthodiques. Encore, dans les premiers chapitres consacrés à l'étude de la restauration théocratique, ses dépouillements ne servent guère qu'à illustrer de temps en temps, à l'aide d'un chiffre précis ou d'un fait ignoré, les récits de Burchard ou d'Infessura, de Paride de' Grassi ou de Sigismondo de' Conti, et de compléter les indications de son guide habituel, M. L. Pastor. Toutefois, il a suivi assez minutieusement, dans les registres d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Jules II, de Léon X, les archives Borghèse et les Instructions des nonces,

l'histoire des rapports diplomatiques de l'Église de France et du Saint-Siège, étudié d'assez près les négociations qui ont préparé le Concordat. Mais la Bibliothèque Vaticane ne paraît lui avoir fourni qu'un chiffre dérisoire de manuscrits Pourtant, sur la simple question de la Pragmatique, du conflit des gallicans et des défenseurs de la théocratie romaine, ses différents fonds sont d'une singulière richesse et méritent une exploration systématique. Il est vrai qu'en revanche l'auteur, au cours de ses investigations dans les dépôts romains, a parfois attribué un caractère inédit à des pièces déjà connues. Le manuscrit K. 11 de la Vallicelliana est pour lui le résumé inestimable, composé au XVIIIe siècle, d'un registre perdu, qui aurait conservé les actes authentiques du concile réuni à Pise en 1511 [1]. Or, quelques procès-verbaux, officiels et incomplets, des séances de cette assemblée ont été imprimés à Paris peu de temps après sa dispersion [2], et le manuscrit ne contient qu'une série d'extraits, copiés par quelque érudit ecclésiastique du XVIIIe siècle, sur cette publication facilement trouvable, comme en témoignent les renvois qui les accompagnent et concordent exactement avec la pagination du livre. De même, les lettres inédites d'Egidio de Viterbe, que l'auteur a découvertes à l'Angelica, ont paru dès 1724 dans Martène et Durand [3].

Un assez grand éclectisme semble avoir guidé les recherches de M. Imbart de la Tour à travers les archives et les bibliothèques françaises. Aux Archives nationales, il a dépouillé les registres du Parlement de Paris; il a lu surtout les plaidoiries, et de préférence, dirait-on, celles des matinées. Il a étudié d'assez près les délibérations du chapitre de Notre-Dame, les jugements de l'officialité du chapitre ou de l'archidiacre. Il a parcouru les décisions du Grand Conseil, les pièces relatives à la préparation du Concordat. Quant à l'ensemble des cartons et des registres de la série L et LL, qui contiennent l'histoire intérieure des ordres et des églises, il n'en a tiré qu'un parti médiocre. Il n'a pas utilisé les cartons et les registres de la Sorbonne et des collèges, conservés dans la série M et MM, ni les archives de l'Université de Paris. A la Bibliothèque nationale, ses explorations ont été actives et souvent fructueuses, mais, là encore, il a dû choisir, et nous ne savons pas suivant quelle méthode. Sans

1. Page 127, note 1.

2. *Promotiones et progressus sacrosancti pisani Concilii moderni indicti et inchoati anno Dni 1511*; Paris, Jean Petit, 1512, in-4.

3. Page 576, note 1 : « Les lettres de Gilles de Viterbe qui sont conservées à la Bibl. Angelica ». Il s'agit évidemment du ms. R. 6. 16 (1001 du catalogue Narducci) ; f° 255 *b*, à Lefèvre d'Étaples (publiée dans Martène et Durand, *Veterum scriptorum et monumentorum... amplissima collectio*, Paris, 1724, t. III, col. 1261) ; f° 255 *b*, au couvent des Augustins de Paris (*ibid.*, col. 1262).

doute, nous ne lui reprocherons pas de n'avoir pas tenté une récension complète et systématique de tous les manuscrits de la Bibliothèque nationale qui peuvent intéresser l'histoire religieuse de la France à la veille de la Réforme ; mais quelques indications précises auraient pu rendre service aux érudits, et diminueraient l'apparence d'arbitraire que présente la documentation du livre. A la Bibliothèque Mazarine et à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, il est manifeste que les recherches de l'auteur ont été sommaires et peu méthodiques [1]. Mais force lui était d'aller vite ; il fallait encore parcourir la province. Quelques rapides coups de sonde dans une vingtaine de bibliothèques et d'archives départementales lui ont suffi ; et des documents qu'il y recueillait en hâte, il s'est cru autorisé à tirer des conclusions pour la France entière.

La documentation des chapitres où l'auteur se réservait d'étudier la Renaissance chrétienne, l'évolution de l'humanisme français entre la *Rhétorique* de Fichet et le *Saint-Paul* de Lefèvre d'Étaples, présentait d'assez grandes difficultés. Sur ces questions, en dehors des travaux de Graf sur Lefèvre, de MM. Clerval et Pâquier sur Clichtowe et sur Aléandre, peu de monographies utiles, et aucun guide d'ensemble. La vie et l'œuvre d'Érasme n'ont pas encore trouvé leur historien ; M. Allen, dans l'excellente édition qu'il a donnée de sa correspondance, s'est arrêté en 1514. Obligé de chercher sa voie dans l'énorme masse des ouvrages imprimés à une époque de fermentation intellectuelle intense, M. Imbart de la Tour a choisi et surtout éliminé. Il a lu rapidement les lettres de Robert Gaguin, qui, grâce aux notes de M. Thuasne, fournissent d'inappréciables renseignements sur les débuts de notre humanisme ; il a feuilleté son *Abrégé de l'histoire des Francs*, et quelques-unes des préfaces que Josse Bade mit en tête de ses éditions classiques. Il a étudié les premiers hellénistes, Tissard et ses élèves, et, un peu longuement, les versificateurs médiocres qui, sous Louis XII, s'appliquèrent à chanter en distiques latins les vertus des saints et les gloires du règne. Les livres de Budé, les *Annotations aux Pandectes*, le *De Asse*, lui ont fourni quelques citations. Puis, les œuvres de Lefèvre et de ses disciples sommairement inventoriées, M. Imbart de la Tour, à l'aide des déclarations éparses dans les préfaces de l'un, les commentaires de l'autre, cueillies dans les traités et les dialogues pédagogiques de Lefèvre, dans la correspondance et le *Nouveau Testament* d'Érasme, s'est donné la tâche de reconstruire abstraitement la doctrine

1. Le ms. 618 de la Bibl. Sainte-Geneviève, d'où M. Imbart de la Tour a tiré quelques renseignements sur la vie de Jean Standonk, réformateur du collège de Montaigu, et quelques fragments de lettres des missionnaires de Windesheim, n'est qu'une détestable copie des mss. 574 et 1149-50 de la même bibliothèque.

commune dont vivaient, à la veille de la Réforme, les esprits cultivés, non seulement en France, mais par toute l'Europe, cet humanisme chrétien, qui, sous Léon X, eut son heure de triomphe.

*
* *

Sans insister davantage sur une méthode de documentation hâtive, dont la faiblesse évidente suffirait à infirmer l'autorité du livre, nous voudrions montrer comment elle a, plus d'une fois, communiqué son caractère d'imprécision à cette histoire de la Renaissance chrétienne, que M. Imbart de la Tour s'est efforcé de raconter.

Et d'abord, pourquoi ne nous parle-t-il à peu près que de l'humanisme ?

Il constate que, même après l'apparition du *Saint-Paul*, la scolastique a conservé intacts ses méthodes et son esprit [1]. Elle règne toujours à l'Université. C'est en opposition à ses doctrines que les humanistes conçoivent les leurs ; c'est pour lutter contre elle qu'ils publient leurs livres, œuvres de théorie durable à la fois et de polémique passagère. C'est d'elle qu'ils ont reçu toute une part de leur éducation et qu'ils s'efforcent de se libérer. On ne peut donc les comprendre sans la connaître.

Bien plus, dans cette restauration de la pensée et de la vie chrétienne, que M. Imbart de la Tour s'est proposé d'étudier, la scolastique a joué son rôle. Ce sont des réformateurs passionnés, ces moines et ces universitaires qui, s'ils n'acceptent pas les hardiesses des humanistes, ne souffrent pas moins qu'eux de la détresse de l'Église et de l'ignorance des prêtres et, pour remédier au mal, tâchent de faire revivre, avec la vieille discipline, les doctrines dont le clergé s'est nourri pendant plusieurs siècles. C'est pour arrêter la décadence du catholicisme qu'ils veulent prolonger la maîtrise de la philosophie d'Ockam, qui, depuis le milieu du XIVe siècle, était préférée dans les collèges parisiens à celle des autres docteurs, et domine encore dans leurs chaires à la veille de la Réforme. C'est pour maintenir la foi et l'obéissance que, fidèles aux enseignements du « venerabilis inceptor », de Marsile d'Inghen, de Buridan, de Pierre d'Ailly, ils continuent de démontrer à leurs élèves comment, d'une analyse psychologique de la connaissance, on doit conclure à la vanité de toute certitude rationnelle, de toute spéculation métaphysique et morale, et qu'ils leur donnent l'exemple d'une soumission sans réserve à l'enseignement révélé de l'Église et à l'autorité de sa tradition.

---

1. Page 556.

Mais l'humanisme et la scolastique ne sont pas encore les seuls éléments de cette conscience chrétienne qui se réveille. Les petits livres dévots de l'Allemagne et de la Hollande, les traités pieux de Ludolphe le Chartreux, de Jean Nyder, de Jean de Dambach, de Thomas de Kempen, de Ruysbroek, s'impriment à Paris, en des éditions fréquentes et peu coûteuses. L'un des ouvrages les plus répandus, dans les premières années du XVIe siècle, est l'*Imitation* ; on en lit le texte latin, souvent aussi l'adaptation française, l'*Internelle consolacion*. Les ordres réformés, surtout semble-t-il, la congrégation augustinienne de Château-Landon, fondée par des missionnaires hollandais de Windesheim, la communauté des pauvres clercs établie au collège de Montaigu par le Flamand Jean Standonk, entretiennent et encouragent ce goût de la littérature contemplative, que partagent également, malgré leurs divergences, les humanistes et les scolastiques. Les humanistes aiment et vénèrent les mystiques ; ils leur ont dû peut-être quelques-unes de leurs conceptions religieuses. Souvent, les typographes qui publient les historiens ou les orateurs antiques, impriment avec autant de zèle les rêveries des solitaires et des ascètes. Lefèvre d'Étaples les a goûtées ; il a donné une édition des *Noces spirituelles* de Ruysbroek. D'autre part, le mysticisme, qui, au nom de la vie intérieure, condamnait, comme un inutile divertissement de la pensée, la spéculation rationnelle, et la philosophie d'Ockam, qui en démontrait la vanité, ne se contredisaient pas dans leurs conclusions. Ils s'unirent pour se compléter ; et de leur alliance naquit une doctrine où les éléments logiques et mystiques se juxtaposèrent sans se fondre, se dosèrent suivant les tempéraments individuels, et dont vécurent, semble-t-il, la plupart de ceux qui, par éducation ou par penchant, demeurèrent hostiles à Lefèvre et à ses amis.

Or, M. Imbart de la Tour ne nous dit rien de tout ce qui n'est pas l'humanisme. Sur la scolastique parisienne, ses recherches, trop hâtivement conduites, ne l'ont mené qu'à des résultats sans précision. Aucun effort pour marquer avec exactitude la situation respective des diverses écoles, pour suivre leur histoire au cours des quarante années que son travail embrasse. S'il constate avec justesse la prépondérance de l'ockamisme, il semble la dater de 1465 [1], alors que les doctrines d'Ockam commencèrent au moins un siècle plus tôt à dominer sans conteste dans les chaires parisiennes ; s'il remarque avec raison le peu de faveur dont y jouit le thomisme [2], il passe sous silence les efforts des Dominicains de

1. Page 555 et note 2.
2. *Ibid.*, et note 3.

Hollande pour en renouveler l'étude au couvent des Jacobins, après la réforme de 1502. Il ne s'applique pas à distinguer avec précision les différents groupes scolastiques; nulle part il ne tente d'indiquer leurs tendances particulières, de montrer, par exemple, les attitudes diverses qu'adoptaient dans la question fondamentale des rapports de la raison et de la révélation, les disciples de saint Thomas d'une part, de l'autre, les continuateurs de Scot et d'Ockam. Pareillement, il néglige la pensée mystique; il ne cite même pas l'*Imitation*. L'édition que donne Lefèvre de Ruysbroek lui a échappé. Quant à ces réformateurs nourris de scolastique et de littérature contemplative, qui, à la fin du xve siècle et dans les premières années du xvie, tentèrent de restaurer la règle et la science dans le clergé, M. Imbart de la Tour ne les connaît que superficiellement. Il semblerait, à le lire, que Jean Standonk ait introduit la culture moderne dans son collège de Montaigu [1]. On sait qu'il y fonda un séminaire de pauvres clercs, formés par une discipline impitoyable, par l'étude de la scolastique nominaliste et de la mystique flamande, au rôle de prêtres et de moines modèles, de prédicateurs et de professeurs orthodoxes. On connaît sa malveillance à l'égard de Fauste Andrelin; il ne pardonna jamais à son ancien élève Érasme la liberté de son esprit; et son fidèle disciple, Noël Béda, demeura l'ennemi le plus constant d'Érasme et de Lefèvre. Si M. Imbart de la Tour nous renseigne avec assez d'exactitude sur la réforme de saint Benoît et de Cîteaux [2], on est surpris de ne trouver nulle part dans son ouvrage le nom de Jean Raulin, dont les lettres contiennent de précieux documents sur cette restauration monastique et universitaire dont il fut l'un des plus actifs ouvriers.

*
* *

Ainsi, M. Imbart de la Tour a concentré arbitrairement presque tout son effort dans l'étude des humanistes chrétiens, et du groupe de Lefèvre d'Étaples. Mais là encore apparaît l'incertitude de sa méthode.

M. Imbart de la Tour n'a lu, sur le maître et ses disciples, que les deux essais de Graf et la thèse de M. Clerval. Il n'a pas utilisé les travaux de MM. Massebieau et Knod sur l'enseignement de Lefèvre, ni le livre de J. Dippel sur Ch. de Bouëlles, ni les recherches bibliographiques de M. van der Haeghen sur Clichtowe. Il n'a pas vu les manuscrits de la bibliothèque de Schlettstadt. De là, des lacunes trop fréquentes. D'autre part, M. Imbart de la Tour n'a pas cru qu'il fût nécessaire d'établir une chro-

1. Pages 352, 551.
2. Livre IV, chap. II, II.

nologie rigoureuse des ouvrages de Lefèvre. De là, une série d'erreurs de détail, qui, sans grande importance par elles-mêmes, n'en aboutissent pas moins à fausser l'histoire de son évolution intellectuelle [1].

M. Imbart de la Tour y établit arbitrairement des périodes trop bien tranchées. Au moment même où, grâce à ses propres efforts, se propage l'aristotélisme retrouvé, Lefèvre s'en détache et se laisse entraîner vers les doctrines de l'Académie. Bien que déjà, dans les *Dialogues sur la Métaphysique*, les déclarations platoniciennes n'aient pas été rares, c'est surtout depuis 1500, depuis son second voyage en Italie, qu'il subit l'influence de Marsile Ficin et de ses disciples. A leur exemple, il se passionne pour le néo-platonisme, pour Plotin et Proclus, pour la théosophie hellénique et judéo-chrétienne de Denys l'Aréopagite, d'Asclépius et du Trismégiste. Puis, en 1507, il s'enferme à Saint-Germain-des-Prés ; désormais, la théologie seule l'intéresse ; il prélude, par la traduction du *De orthodoxa fide* de Jean Damascène, à ses études sur le Psautier et le Nouveau Testament [2].

Ces distinctions de périodes ne peuvent se soutenir. Le second voyage de Lefèvre en Italie n'a pas tenu dans sa vie la place que lui attribue M. Imbart de la Tour. Il ne rencontra pas, comme l'auteur semble le dire, Marsile Ficin ; car on l'avait déposé l'année précédente dans son tombeau de Santa Maria del Fiore. Lefèvre connaissait déjà fort bien, non seulement la doctrine de Platon, comme il apparaît en effet à la lecture des *Dialogues*, mais aussi le néo-platonisme, comme il apparaît par l'édition qu'en 1494 il avait donnée, du *De potestate et sapientia Dei* attribuée au Trismégiste [3]. Et, de même, ce n'est pas en 1499 que Lefèvre, gagné aux spéculations mystiques en même temps qu'au néo-platonisme, aurait commencé d'étudier les maîtres de la vie intérieure. S'il publie en effet cette année quelques traités de Raymond Lulle, c'est en 1491, comme il nous l'apprend lui-même, qu'il a lu pour la première fois ses *Contemplations* ; il en reçut alors, dit-il, une telle impression, que seul un concours de cir-

---

1. Pages 383-395. — La paraphrase sur la Physique paraît pour la première fois en 1492 et non 1493 : l'*Artificialis Introductio in X lib. Ethic. Aristotelis* paraît bien en 1496, mais sans la collaboration de Clichtowe, dont le commentaire ne s'y joint qu'à partir de 1502 ; c'est l'*Artificialis introductio in suppositiones*, etc., de Lefèvre et Clichtowe, qui est publiée en 1496. On ne peut affirmer que l'édition de l'*Organon* ait été commencée en 1498. L'*Ars Moralis* n'est pas un manuel de morale, mais une introduction aux *Magna Moralia*, d'Aristote, etc.

2. Pages 383-395.

3. *Mercurii Trismegisti liber de potestate et sapientia Dei, per Marsilium Ficinum traductus* ; Paris, W. Hopyl, 30 août 1494, in-4 goth. — Cette édition est de Lefèvre : f° e iii r° : « Curavit libenter qua valuit diligentia Faber Stapulensis ex viciato exemplari hoc opus reddere castigatum. » »

constances fortuites l'empêcha d'aller s'enfermer dans un couvent [1]. D'autre part, après comme avant sa prétendue conversion au néo-platonisme, Lefèvre continue ses travaux sur Aristote, sans trop se soucier des disciples de Platon et de Proclus. La seule manifestation platonicienne est en somme la réédition, en 1505, du *De potestate et sapientia Dei*. Au contraire, il imprime, en 1508, la *Dialectique* de Georges de Trébizonde, l'ennemi acharné de Bessarion et de l'Académie. Et c'est à tort que M. Imbart de la Tour clôt, en 1506, avec la publication de la *Politique*, la série de ses éditions aristotéliciennes [2]. D'abord, il ne cesse de veiller à la réimpression des textes et des commentaires déjà parus. Puis, en 1515, il publie une des œuvres capitales du philosophe, la *Métaphysique* ; en 1518, Vatable, sous sa direction, prépare l'édition de la *Physiologie*. Il demeure donc fidèle à la doctrine d'Aristote fort au delà des limites que M. Imbart de la Tour a voulu marquer ; et l'on voit aussi que, longtemps après sa retraite à Saint-Germain, il continue de philosopher. Il y conserve encore le goût de la littérature contemplative; et c'est ainsi une double inexactitude d'affirmer que, depuis 1507, il ait concentré définitivement son activité intellectuelle dans l'unique étude de la théologie biblique. Tandis qu'il travaillait à corriger la *Vulgate* pour tirer des textes une interprétation plus exacte de la doctrine chrétienne, il se réservait du temps pour lire et publier les mystiques et les écrivains pieux des vieux âges. M. Imbart de la Tour ne signale que l'édition de Richard de Saint-Victor. Il aurait pu rappeler que les traités de Ricold et de Bernon, que les *Noces spirituelles* de Ruysbroek, ont accompagné le *Psautier* et le *Saint-Paul*, et que les œuvres plus récentes de Nicolas de Cusa paraissent deux ans après les *Épîtres*.

Ainsi, l'histoire de la pensée de Lefèvre est, dans le livre de M. Imbart de la Tour, inexacte et incomplète. Et, d'autre part, l'auteur ne cherche guère à déterminer avec précision les conditions de date et de milieu où Lefèvre a conçu ses idées. Dans les dix ou douze dernières années du xve siècle, il existait à Paris, autour de Germain de Ganay, des platoniciens [3] ; avant Lefèvre et de son temps, d'autres ont publié des traduc-

---

1. *Contemplationes Remundi* ; Paris, Jean Petit, 5 déc. 1505, in-fol., f° 1 v° : « Fluxerunt anni supra quatuordecim... ; liber... pene ad hoc pertraxit ut dimisso mundo Deum in solitudinem quaererem. »

2. Page 386 : « La publication des huit livres de la *Politique*, en 1506, devait achever ce cycle. »

3. Sur ces platoniciens de Paris, M. Imbart de la Tour se borne à des indications très vagues, p. 390, note 1. De même, S. Champier commence à publier des livres de tendance platonicienne plus tôt que ne dit M. Imbart de la Tour. Dès 1500, paraît son *Peri Archon, de principiis disciplinarum platonicarum* (Paris, in-4 ; Hain 4906).

tions et des commentaires d'Aristote; avant Lefèvre et de son temps, d'autres ont étudié la Bible. Il ne semble pas inutile de connaître les premiers platoniciens de Paris, de savoir ce qu'était chez ses prédécesseurs et ses contemporains l'exégèse d'Aristote ou de la Bible, pour marquer exactement son originalité et définir ce que ses livres contenaient de nouveau. Malheureusement, les indications sommaires de M. Imbart de la Tour ne suffisent pas à éclaircir ces problèmes. D'autre part, Lefèvre et ses amis, malgré le caractère spécial de leurs travaux, ne se sont pas tenus à l'écart des humanistes purs qui s'efforçaient simplement de rajeunir à Paris l'étude des lettres antiques. Clichtowe consacre une partie de son labeur à publier les traités élémentaires des plus célèbres grammairiens d'Italie. Lefèvre lui-même, en 1510, fait venir de Rome neuf chants de l'*Iliade*, traduits par Nicolas Valla, et charge Bade de les imprimer [1]. Enfin, maitre et disciples ont connu les réformateurs ascétiques qui travaillaient à rétablir la règle chez les moines. Clichtowe dans la congrégation de Cluny, peut-être Lefèvre à Saint-Germain-des-Prés, ont participé à leur œuvre ; dans la préface des *Contemplations* de Raymond Lulle, il nous dit son admiration pour Jean Mombaër, le chef des missionnaires de Windesheim en France, Jean Raulin et Philippe Bourgoing, les restaurateurs de l'ordre bénédictin, Jean Standonk, le fondateur de la communauté des pauvres clercs de Montaigu [2]. M. Imbart de la Tour nous laisse ignorer tous ces faits.

Peu curieux, semble-t-il, de suivre avec exactitude l'évolution de la pensée de Lefèvre, ni d'indiquer les conditions historiques dans lesquelles elle s'est formée et développée, M. Imbart de la Tour s'efforce de la dégager des textes. Comme toujours, dans la masse des documents, il lui a fallu choisir ; et l'on ne peut lui faire un grief de ne pas avoir lu et annoté l'œuvre entière du vieux maitre. Mais, comme toujours, il semble qu'il ait par trop restreint son choix. Il n'étudie guère que le commentateur d'Aristote et de la Bible. Il néglige l'éditeur des livres hermétiques et de Nicolas de Cusa, des romanciers pieux des premiers siècles chrétiens, des mystiques du moyen âge et de Ruysbroek. C'est presque uniquement d'après les *Dialogues sur la Métaphysique* et l'édition de l'*Orga-*

---

1. *Homeri Iliadis libri 3. 4. 5. 14. 18 et inil. 19. 20. 22 et 24. Nicolao Valla interprete*, Paris, J. Bade, non. jun. 1510, in-fol. Préface de J. Bade à Lefèvre : « Iliada homericam... Roma ipsa ad nos, ut prelo aliquando litterario multiplicetur, advehendam curasti... »

2. *Contemplationes Remundi*, f° 1 v° : « Colebam insuper mirifice eos, qui zelo Dei mundum calcantes, et verbis et operibus accedentium aures elevabant, Momburnum (inquam), sancte memorie Liveriacensem abbatem, Burganium, Rolinum, innumerorum pene ad sanctiorem vitam scenobiorum (*sic*) restitutores, Joannem Standucium, austeritate vite (dum viveret) admodum austera et pertinaci... »

non qu'il s'applique à déterminer l'attitude philosophique de Lefèvre. Il n'a pas utilisé les notes extrêmement riches des *Trois Traductions de l'Éthique*, parues en 1497. Quant à ses théories exégétiques, il les tire surtout du *Saint Paul*, qui ne lui a fourni que des indications fort générales. Nulle part il n'expose avec précision ses idées théologiques. En somme, aujourd'hui encore, Graf demeure le seul historien de la pensée religieuse de Lefèvre.

Après avoir marqué la part de Lefèvre dans la fondation de l'humanisme chrétien et français, il était logique et indispensable de montrer comment Érasme, de son côté, y collabora. Il séjourne longuement à Paris, s'y arrête à chacun de ses voyages. C'est à Paris que s'impriment les premières éditions des *Adages*, les *Notes* de Laurent Valla sur le *Nouveau Testament*, l'*Éloge de la Folie*. Savants et lettrés, tous les amis de Lefèvre, Budé, Lefèvre lui-même sont en correspondance avec lui ; on se dispute ses livres ; François Ier va lui offrir une chaire au Collège de France. Lefèvre et lui travaillent pour la même cause ; et le problème est délicat de rechercher ce que l'un put devoir à l'autre. Si le *Psautier* et le *Saint Paul* précèdent le *Nouveau Testament* de Bâle, les *Adages*, l'*Enchiridion*, le *Laurent Valla* et l'*Éloge de la Folie* ont précédé le *Psautier*. Mais, au risque d'introduire dans son livre un certain manque d'équilibre, M. Imbart de la Tour n'a pas jugé à propos d'écrire sur Érasme le chapitre attendu. Il nous laisse absolument ignorer son rôle dans le renouvellement des études classiques ou théologiques en France. Il se borne à nous affirmer, en dépit de la chronologie, que l'œuvre de Lefèvre « précède et prépare » l'œuvre d'Érasme [1]. L'*Éloge de la Folie* n'est cité qu'une seule fois, au hasard d'une allusion [2].

*
* *

Il manque donc à ce livre, où l'auteur s'est efforcé de décrire le « milieu intellectuel et moral » où la Réforme française est née, une étude suffisamment exacte de l'humanisme français. Lacune grave, que n'arrivent pas à combler les efforts de M. Imbart de la Tour pour définir les idées et les tendances communes des « humanistes chrétiens » à travers l'Europe. Le lecteur préférerait qu'au lieu de rompre le cadre de son ouvrage pour s'esquiver dans le général, il donnât des réponses précises aux

1. Page 394. « Et c'est ainsi que son œuvre précède et prépare celle d'Érasme ».

2. Page 307, à propos d'une tout autre question que l'histoire de l'humanisme. « On sait avec quel art, dans son *Éloge de la Folie* ou ses *Colloques*, il tournera les moines en dérision. »

problèmes précis posés dans la préface. Cette reconstruction idéale d'une doctrine commune à tous les humanistes de tous les pays n'aurait la chance d'être solide, que si elle reposait sur une connaissance minutieuse des humanismes nationaux ; et, pour la France du moins, M. Imbart de la Tour nous a laissé voir les défaillances de son information. Mais sa méthode, en l'espèce, est toute *a priori*. Dans la masse des ouvrages sortis des presses de Paris, de Venise ou de Bâle, il choisit quelques livres et dans ces livres quelques passages, dont il va tirer la pensée générale des écoles européennes. Trois auteurs seulement sont retenus : Lefèvre, dont le *Saint Paul* et les *Dialogues* sont surtout mis à contribution ; Érasme, qui prête des citations de l'*Enchiridion*, du *Nouveau Testament* et de la *Méthode* ; et, sans que les raisons de cette préférence apparaissent bien clairement, Jean-François Pic de la Mirandole, le neveu du philosophe florentin.

On voit le défaut d'une telle tentative. D'abord, l'humanisme européen et chrétien, dont M. Imbart de la Tour nous expose les thèses fondamentales, risque bien de n'être qu'une de ces abstractions dont les historiens n'ont que faire. Et, même en admettant le jeu, les règles n'en sont pas appliquées. Quelques phrases cueillies au passage dans quelques œuvres de trois auteurs, dont l'un même n'est pas choisi à propos, ne suffisent pas à reconstituer une doctrine quasi universelle. En outre, il semble bien que, dans cet effort pour fondre en une vaste synthèse les idées principales des humanistes, l'auteur ait plus d'une fois affaibli les hardiesses de leur pensée individuelle, et négligé un certain nombre de négations et d'affirmations précises, d'où la Réforme protestante devait sortir.

M. Imbart de la Tour ne veut reconnaitre en elle que la déviation révolutionnaire d'un mouvement conservateur et catholique dans son essence [1]. Il est facile de qualifier ainsi l'effort des humanistes, si l'on élimine l'*Éloge de la Folie*, si l'on oublie les thèses hétérodoxes de Lefèvre, plusieurs fois condamnées par la Sorbonne et les Conciles. Faut-il donc citer les chapitres de l'*Éloge*, où Érasme passe en revue les théologiens et les moines, les évêques, les cardinaux et le pape lui-même [2] ? Est-il bien vrai qu'il s'attaque seulement aux abus ? Faut-il surtout rappeler avec quel mépris il traite le culte des images, la dévotion aux saints et même à la Vierge, les pélerinages à Rome et à Compostelle [3] ? Les contemporains, aux yeux desquels Érasme apparut comme l'évident inspirateur des cri-

1. Page 441.
2. Chap. 54, 57, 58, 59.
3. Chap. 40, 41, 47, 48.

tiques protestantes, en matière de culte et de pratique se seraient-ils trompés ? Mais l'*Enchiridion*, dont M. Imbart de la Tour extrait quelques citations orthodoxes, contient en germe toute la Réforme. L'usage qu'y fait Érasme des écrits de saint Paul, de l'Épître aux Galates, qui fut le texte protestant par excellence, ces mots de « liberté en Christ » [1], qu'il prononce après Jean Wesel, tout cela ne laisse-t-il pas pressentir Luther, ses commentaires de l'apôtre et le *De Libertate christiana* ? Enfin, il est aisé d'insister sur le caractère pacifique de l'œuvre de Lefèvre. Sans doute, il ne pousse pas jusqu'à ses dernières conséquences la doctrine paulinienne de la grâce. Il aime mieux l'Épître aux Romains que l'Épître aux Galates, et ne condamne pas absolument les œuvres. Mais le retour à saint Paul, réclamé par Érasme dès 1503, et qui, en 1512, s'accomplissait sous les auspices de Lefèvre, était, au fond, un acte grave de protestation contre le système formaliste et judaïque du catholicisme contemporain. Lefèvre, — et M. Imbart de la Tour ne nous le dit pas — semble reprocher à l'Église d'avoir fait de la messe un sacrifice de l'ancienne loi, alors qu'elle doit être une commémoration et un enseignement [2]. Dans les sacrements, auxquels on attribue une action magique, il ne voit que des symboles sensibles de grâces spirituelles [3]. Il s'élève contre l'abus des pratiques dévotes [4] ; il blâme les prières en latin, qui restent incomprises des fidèles [5], il va même jusqu'à reconnaître que le célibat des prêtres est de date récente, et que les conséquences en sont fâcheuses [6]. Bref, dans cette Église catholique avec laquelle il ne veut pas rompre, rien ne subsiste à ses yeux qui mérite d'être conservé sans transformation profonde ; et c'est dans cette mesure seulement qu'il est catholique et conservateur.

---

1. Ed. 1509, f° 1, 1 v°. Paulus non te vetat elementis uti, sed servire non vult elementis eum, qui liber est in Christo.

2. *Heb.*, VII, 35. Non tam sunt iteratae oblationes quam unius ejusdem... victimae memoria ac recordatio... Nec aliud mysterium continet quam... illius divinae et omnisalvificae oblationis satisfactionisque memoriam, quae omni sacrificio et omni oblatione... Deo est acceptior.

3. *Ro.*, IV, 31. Ablutio... materialis aquae in baptismate non justificat, sed signum est justificationis ex fide Christi. Sensibilia enim symbola spiritualium rerum et divinarum infusionum sunt signa.

4. *Ro.*, XVI, 135. Videant ne hac tempestate nonnulli fortasse sint stultam pietatem populo praeter Christi doctrinam inducentes... Haec et similia doctrina Christi non mandat : quae docet gratiam Dei et misericordiam attendendam ad salutem... Haereamus igitur soli Christo et doctrinae apostolicae.

5. *I. Cor.*, XIV, 101. Maxima pars hominum cum nunc orat, nescio si spiritu, tamen mente non orat. Nam in lingua orat quam non intelligit.

6. *I. Tim.*, III, 12. Ad tempora usque Gregorii Septimi qui ordinis fuit Cluniacensium adhuc sacerdotibus et diaconis licebat virginem habere uxorem... Apostolicum nuptiarum ritum retinuerunt Graeci, neque mutare voluerunt : agamiam acceptaverunt aliae ecclesiae ; un de plurimi per deteriorem incontinentiam lapsi in pedicas inciderunt diaboli.

Mais, dit M. Imbart de la Tour, c'est l'Église, et non la Réforme, qui adopta l'humanisme ; c'est elle qui le fit entrer dans sa doctrine ; l'humanisme fut la première victime de la Réforme protestante ; presque partout il s'en montra l'adversaire [1]. Cette affirmation, renouvelée de Janssen, est démentie par les faits. Lefèvre meurt en exil, à la cour réformée de Marguerite de Navarre ; Érasme, après bien des hésitations et bien des luttes, fuyant la haine ignare des moines et la violence fanatique des Luthériens, vient abriter ses dernières années à Bâle, dans la paix studieuse de la grande ville réformée, et meurt au milieu de ses amis, sans les secours de la religion catholique. Et peut-on dire que l'humanisme avait été adopté par l'Eglise, parce que Léon X et ses familiers aimaient le latin élégant et qu'un certain nombre de prélats lisaient, dans leur cabinet, les livres nouveaux ? Les congrégations monastiques, qui restaient la force vive de l'Église et sa milice la plus fidèle, qui, par la prédication et la confession, étaient maitresses des âmes populaires, ne continuaient-elles pas de s'acharner non seulement contre toute hérésie, mais aussi contre toute pensée libérale ? L'orthodoxie des théologiens de Cologne ou de Paris ne demeurait-elle pas aussi intransigeante et aussi persécutrice ?

*
* *

M. Imbart de la Tour ne se flatte pas de résoudre les problèmes dont il aborde l'étude. Il affirme que du moins la première règle de sa méthode est « de ne se prononcer que sur un ensemble de documents qui autorisent à conclure [2] ». L'ensemble des documents utilisés par l'auteur suffit-il à fonder la solidité de ses affirmations ? C'est ce que nous avons tenté d'examiner. Au reste, malgré ses lacunes, malgré les défauts de la méthode et la hâte évidente du travail, le livre, où l'histoire de la religion ne se sépare pas de l'histoire de la société, est riche en indications curieuses et suggère aux érudits qu'intéresse l'évolution des idées chrétiennes entre le Moyen Age et la Réforme, toute une série de recherches fécondes. Et nous savons trop, avec M. Imbart de la Tour, « que le progrès de la science n'est pas tant dans les réponses qu'elle apporte que dans les questions qu'elle soulève [3] ».

A. Renaudet.

---

1. Page 441.
2. Page VIII.
3. Page VIII.

Une relation inédite de la journée du 10 août 1792

Un parisien, Nicolas Ruault, — connu comme libraire [1], — a laissé une relation de la journée du 10 août 1792, « extrait du journal de la Révolution, ouvrage inédit », écrit l'auteur — c'était un journal tenu par lui. Ce récit comprend 46 pages du vol. 1408 du fonds France, aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Il est très peu connu. M. A. Tuetey l'indique dans son *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, tome IV, et en donne une phrase dans son introduction ; il semble bien avoir été le premier à le signaler. On n'en a jamais reproduit que quelques passages. Il mérite mieux : non pas d'être publié *in extenso*, mais d'être analysé et parfois cité. C'est ce que l'on se propose de faire ici. On établira quelques comparaisons avec d'autres mémoires, qui permettront de dater cette relation — le manuscrit ne porte aucune date — et d'en déterminer la valeur. Disons cependant tout de suite qu'elle appartient à la catégorie des nombreuses relations contre-révolutionnaires sur le 10 août. Ruault, en effet, s'élève vivement contre la souveraineté populaire « qui est partout et qu'on ne voit nulle part » (f° 76). C'est enfin, le récit d'un témoin qui a vu quelques-unes des scènes qu'il raconte [2].

Ruault commence par rappeler le 20 juin, où « la foule avait obligé le Roi à boire avec elle à même une bouteille [3] ». Alors il veut fuir.

[F^os 60-61]. « Louis veut profiter du voyage de La Fayette pour s'enfuir de Paris, mais publiquement, la Constitution à la main. Louis se fait donc proposer un voyage à Compiègne qui est dans un rayon de moins de vingt lieues de la capitale. On veut le faire avant l'époque redoutée du 14 juillet. On doit en prévenir l'Assemblée et partir un dimanche, jour de revue royale aux Champs-Élysées. 3.000 jeunes gens

1. A. Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris*..... t. IV, p. VII, dit que Ruault était libraire. C'était en effet, un libraire connu à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, mort en 1828 (Renseignement fourni par M. Maurice Tourneux).

2. Pour plus de détails critiques, voir notre livre : *La Révolution du 10 août. La chute de la royauté*, Paris, in-16, 1909. Nous avons fait ici les notes assez brèves ; le chap. V surtout permettra de les compléter.

3. Le Roi but-il à même une bouteille ? Prud'homme, dans les *Révolutions de Paris*, t. XII, n° 154, le dit aussi : « coiffé du bonnet rouge et buvant à même une bouteille, à la santé des sans-culottes criant : Le Roi boit, le Roi a bu ».

choisis de la garde nationale parisienne et quelques gentilshommes revêtus du même uniforme doivent se rendre avec les gardes-suisses à cette revue, ayant La Fayette à leur tête. Un seul homme fait manquer ce complot. Dangremont, qui le savait et qui en faisait partie, en avertit Petion. Aussitôt, le maire défend à la garde nationale de la 6e légion de se trouver dimanche à la revue des Champs-Élysées. Louis devait avertir publiquement de son départ le peuple de Paris, par une lettre au président de l'Assemblée nationale, et, sans attendre de réponse, il allait avec sa famille des Champs-Elysées à Compiègne. Ils espéraient, si l'on s'y opposait, faire insurger l'armée en faveur de la Cour contre les Parisiens [1] ».

[F° 62]. Le 28 juillet arrivent 1.500 Marseillais [2] ; ils sont casernés, partie au faubourg Saint-Antoine, partie au faubourg Montmartre. Le 4, de nuit, ils sont transférés dans le couvent des Cordeliers [3]. Nouveau projet de fuite de la Cour : à Rouen, où commandait en chef le ci-devant duc de Liancourt, et où l'on avait placé des troupes sûres, comme le régiment suisse de Salis-Samade. Le 5 août était le jour convenu. Le Roi devait passer par la porte du bois de Boulogne et Pontoise ; mais, soit faiblesse, soit crainte, il refusa [4]. Le 9, jour de Cour, aucune femme du Château n'osa se montrer.

[F° 63]. Un comité secret se réunissait souvent depuis quinze jours. Il se composait de 24 membres, qui devinrent officiers municipaux de la Commune du 10 août : Danton, Manuel, Marat, Robespierre, Desmou-

---

1. Il s'agit ici des événements de la fin de juin, pendant la présence de La Fayette à Paris. Il avait quitté son camp de Bavay. Il se présenta à la barre de l'Assemblée, le 28, et y dénonça le club des Jacobins comme un foyer de factieux. Ce serait le ministre de la guerre, Dangremont, qui aurait averti Petion, évidemment de la part de la Cour. La Fayette, découragé, partit le 30.

2. Ce n'est pas 1.500, mais 500 Marseillais, exactement 516 (Pollio et Marcel, *Le bataillon du 10 août*). Ce n'est pas le 28, mais le 30 juillet qu'ils arrivent.

3. Ils furent bien transférés au couvent des Cordeliers, dans la nuit du 4 au 5 août, par Danton et Chaumette. Auparavant, où étaient-ils ? On a donné une foule de lieux différents (faubourg Poissonnière, Chaussée d'Antin, etc.). Il semble bien qu'ils aient été à la Chaussée d'Antin, comme l'indique Barbaroux, qui les avait appelés. Aucun autre récit ne les divise en deux groupes, comme fait Ruault. Et cette indication paraît erronée.

4. Il est beaucoup question de ce nouveau projet de fuite dans Malouet, *Mémoires*, t. II, pp. 149 et suiv. ; dans Mme de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution*, t. II, pp. 59 et suiv. Voir aussi Bertrand de Motteville, t. II, p. 131. Une séance avait été tenue le 4 août, à laquelle assistaient Montmorin, Bertrand de Molleville, anciens ministres, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, Malouet, Gouvernet, de Gilliers, pour préparer le plan d'évasion ; ils avaient délibéré trois heures dans le jardin de M. de Montmorin. Le roi devait aller à Rouen rejoindre le duc de Liancourt. A Rouen, il y avait beaucoup d'aristocrates réfugiés. On y était tranquille, on y trouvait une société agréable ; c'était « le rendez-vous des honnêtes gens », écrit une dame (Pierre de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, pp. 527, 505, 508.)

lins, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, M. J. Chénier, Huguenin, Osselin, Panis, Sergent, Tallien, etc. [1].

Au Château, il y avait « 300 gentilshommes armés de pistolets et d'épées [2]; autant de domestiques, de fournisseurs, de pensionnaires, et autres gens attachés à la Cour pour le service ou l'intérêt personnel; environ 900 Suisses, commandés par Bachmann et Zimmermann, en l'absence du vieux d'Affry, malade [3]..... Rulhière et Verdière commandent la gendarmerie à cheval, au nombre d'environ 600 hommes rangés en bataille à minuit sur la place du Louvre [4]. La gendarmerie à pied était peu nombreuse; elle était commandée par Boissieu, maréchal de camp, Menou et Delaleu.

[F° 65]. La Commune insurrectionnelle se forme, avec Robespierre, Marat [5], etc., qui composent « le comité secret ». Petion va au Château. « Il est gardé à vue par quelques grenadiers de la garde nationale dévoués au Roi; il était accompagné de Sergent [6]. Ces grenadiers veulent le retenir pour ôtage et comme responsable de l'événement qu'ils redoutent ». L'Assemblée l'appelle à sa barre par un décret. Les grenadiers n'osent le retenir plus longtemps.

[F° 66]. La Commune insurrectionnelle appelle Mandat. « Petion et

---

1. Ce Comité secret est une pure imagination. Il y avait un Comité secret des fédérés, bien connu (Carra, Fournier, etc.). Mais 24 membres, les chefs de la future Commune se réunissant pour comploter, c'est une invention. Il cite, comme futur officiel municipal, Marat : nouvelle erreur. Il nomme Robespierre, lequel ne se montra pas le 9 ni dans la journée du 10. Les contre-révolutionnaires avaient besoin de tout se représenter sous forme de complot, de comité secret réunissant tous les hommes d'action. Ruault a emprunté tout cela à Peltier, qui parle en détail du « comité secret des nouveaux municipaux », lesquels, suivant lui, n'étaient que les instruments des quatre ministres du duc d'Orléans, Siéyès, Laclos, Sillery, Condorcet. Peltier et Ferrières voient là un complot orléaniste. Ruault, qui donne surtout des faits, ne reproduit pas cette interprétation qui ne s'appuie sur rien, et qui est démentie par l'ensemble des événements. Ils dépassaient de beaucoup la sphère orléaniste.

2. On ne peut savoir au juste le nombre des gentilshommes. Le capitaine de la garde nationale, Viard, dit 600 à 800 (Buchez, t. XVII, p. 315). Mme de Tourzel dit 300, elle aussi; Weber, 300; Ferrières, 400 à 500, t. III, p. 186.

3. 900 Suisses, telle est l'évaluation la plus exacte (900 à 950). Ruault ne cite pas Maillardoz, chef principal avec le major Bachmann.

4. La gendarmerie à cheval avait 900 hommes, et non pas 600. On voit que Ruault diminue plutôt les chiffres qu'il ne les enfle, sauf pour les Marseillais.

5. Ni Robespierre ni Marat ne firent partie de la Commune qui se réunit dans la matinée du 10 août. Robespierre ne siège que le 11, et Marat pas du tout : on sait qu'en septembre, Marat — sans qu'on puisse dire à quel titre — fit partie du Comité de surveillance de la Commune qui rédigea la fameuse circulaire du 3, conseillant aux départements de massacrer, comme à Paris.

6. Il n'était pas accompagné de Sergent. Aucune autre relation ne le dit (ni Petion, n Rœderer). Et Sergent dit qu'il envoya des affidés auprès du maire (Cf. *Quelques particularités sur le 10 août*, d'après Sergent, article de H. Carnot qui connut Sergent à Nice, en 1847, *Révol. française*, t. VIII, p. 684).

Rœderer disent à Mandat qu'il faut partir..... Mandat, intimidé à la vue de ces hommes déterminés, balbutie une réponse insignifiante [1]..... « A quatre heures [2], Santerre est nommé commandant général.

[F° 66]. « Cependant, Louis fait ses prières à Dieu, se confesse à l'abbé Hébert et se résigne. La Reine, ses enfants, la princesse Élisabeth courent d'appartements en appartements, tantôt chez le Roi enfermé avec le prêtre, tantôt au cabinet du Conseil où les ministres rassemblés reçoivent des avis et délibèrent avec Rœderer [3]..... Ils engagent Louis à faire la revue des troupes..... » La revue n'a pas le succès attendu. « Antoinette arrache en ce moment un pistolet de la ceinture de Bachmann, le présente à Louis et lui dit : « Allons, Monsieur, voici le moment de vous montrer. » Louis ne répond rien à sa femme [4] ».

A six heures les patriotes se mettent en marche pour l'attaque. Ils sont divisés en deux colonnes : l'une par les rues Saint-Honoré et Saint-Nicaise, l'autre par le quai. Elles mirent plus de deux heures pour se réunir. Elles n'avaient que deux canons, les seuls qu'eussent les Marseillais. A ce moment, les bataillons du faubourg Saint-Marceau entrent, criant : Vive Petion, vive la Nation ! En passant devant le Roi, ils l'accablent d'injures : A bas le Veto, à bas le traître, le parjure ! Ils allaient alors se placer sur la terrasse de l'eau. Louis fait semblant de ne pas les entendre... Puis ils vont se mettre en bataille le long de la grille, en attendant les Marseillais [5].

[F° 68]. « Antoinette vient à la porte du Conseil et harangue les grena-

---

1. Petion était déjà parti pour l'Assemblée et la mairie; il ne donna aucun conseil à Mandat. Mandat ne balbutia pas. Il écouta Rœderer et partit, n'écoutant pas le conseil contraire du ministre Dejoly (Voir la *Chronique de cinquante jours*, de Rœderer, et le récit de Dejoly, dans Montjoye, *Vie de Marie-Antoinette*, 3e éd., 1797.) Pour plus de détails, voir notre livre sur le 10 août.

2. Pas à quatre heures. Mandat ne part qu'à cinq heures pour la Commune. C'est vers sept heures, sans qu'on puisse dire l'heure tout à fait exacte, les *Procès-verbaux de la Commune* n'en faisant pas mention.

3. On dirait que le roi craint pour sa vie. Rien de pareil ni dans Rœderer, ni dans Dejoly, constitutionnels, ni dans Mme de Tourzel, ni dans Bigot de Sainte-Croix, contre-révolutionnaires, tous témoins oculaires. Cela est de l'invention de Ruault, qui n'a pas vu ce qui s'est passé au Château. Ruault, on le verra par d'autres signes, a écrit après la publication des mémoires de Hue (1806); suivant nous, sous la Restauration. Et ce détail religieux est un signe de l'époque.

4. Cette scène se trouve dans Ferrières, t. III, p. 187. C'est au moment de la revue... « La Reine saisit cet instant décisif, arrache un pistolet de la ceinture d'un des seigneurs qui sont présents, le remet au roi, et d'un ton très animé : « Voici, Monsieur, le moment de vous montrer. » Appendice de Ferrières, t. III, p. 483. Soulavie désigne Bachmann, et Ruault, de même, à sa suite, suivant nous.

5. Il est très exact que le faubourg Saint-Marceau et les Marseillais furent les premiers devant le Château. Tout ce que dit Ruault de l'arrivée des insurgés est précieux et se trouve confirmé par les meilleures sources, par Santerre, Petion, etc.

diers de la garde nationale mêlés aux nobles..... Belair, chef de légion, va trouver la Reine et lui dit que la garde nationale est inquiète de la force réunie dans les appartements ». La Reine le rassure. « Cependant Dupont de Nemours, ex-constituant, de garde au Château avec son bataillon, rédige dans un corps de garde une pétition à l'Assemblée pour lui demander le renvoi soudain des Marseillais venus à Paris sous le nom de fédérés..... Cette pétition est signée par un grand nombre de gardes nationales du quartier Saint-Roch et du Palais-Royal. Le temps manque pour la présenter au Manège ».

[F° 69]. Rœderer conseille l'abandon du Château. Il dit « qu'ils seront tous infailliblement égorgés s'ils ne prennent cette résolution [1]..... Des larmes de fureur coulent des yeux d'Antoinette, à la proposition de Rœderer..... Elle répond qu'elle ne sortira point, qu'elle préfère de mourir, de se faire clouer aux murs du palais [2] ». Le Roi part pour l'Assemblée.

[F° 70]. Il est placé dans une loge grillée. « Les ministres conseillent d'arracher la grille qui sépare la loge de l'Assemblée ». Dubouchage, de Sainte-Croix, le prince de Poix et Louis lui-même l'arrachent. L'abandon du Château s'étant répandu, les canonniers se tournent aussitôt du côté des patriotes en criant : Vive la Nation [3] !

Il est neuf heures. La colonne du faubourg Saint-Antoine arrive par la rue Saint-Honoré, armée de piques seulement et de canons au Centre [4] ; elle marche au Carrousel et joint une autre colonne de patriotes qui descend le Pont-Royal et ne peut parvenir au Carrousel que par la rue Fro-

1. Rœderer ne parla pas avec cette énergie qui aurait été déplacée. Mais il ne fut pas moins pressant. Cf. Ruault et Ferrières, t. III, p. 189 : « Rœderer... déclare que le danger est extrême, que la famille royale sera infailliblement égorgée, si elle ne se retire, sur-le-champ à l'Assemblée ».

2. Rien de pareil dans les récits des témoins oculaires, Dejoly, Rœderer. Ceci paraît bien tiré des Mémoires de François Hue, parus en 1806 sous ce titre : *Les dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, t. I, p. 328. La Reine, suivant Hue, dit à deux gentilshommes, au moment où sonnait le tocsin des Cordeliers : « Oui, j'aimerais mieux me faire clouer aux murs du Château que de nous réfugier à l'Assemblée ».

3. Il n'est pas du tout certain que l'abandon du Château par le roi fût connu des troupes répandues partout, dans le jardin, dans les cours, dans les appartements. D'autre part, les canonniers n'avaient pas attendu le départ du roi pour faire défection (voir le récit du capitaine Langlade, Buchez, t. XVII, p. 306). Un des canonniers requis par Rœderer, au nom du département, déchargea son canon et mit le pied sur la mèche allumée, d'après Langlade, Rœderer, J. J. Leroux (pour le détail bibliogr., voir, dans notre livre, le chap. V).

4. Ceci est confirmé par Santerre, *Revue de la Révolution*, de G. Bord, 1886, t. VII, documents, pp. 161-163. Le récit de Ruault est un des rares récits qui montrent bien l'arrivée à neuf heures — trois heures après les Marseillais et le faubourg Saint-Marceau — du faubourg Saint-Antoine. Seulement il se trompe sur les débuts de la bataille. Ce renfort n'arriva qu'après la première fusillade, qui coucha par terre nombre de Marseillais et de Brestois (Voir le récit de Petion, dans Buchez, t. XVI).

menteau, les rues Saint-Honoré et Saint-Nicaise. Westermann les commande. A l'intérieur du Château on se prépare. Dans la grande galerie, sur la Seine, les nobles et les grenadiers nationaux se rangent, les premiers regardant la Seine, les autres la cour des Suisses ; de Mailly parcourt les rangs et exhorte à la défense. Mais le départ du Roi a diminué l'énergie de ses défenseurs [1].

[F° 72]. Le peuple envahit la cour royale. Un quart d'heure après, arrivent les Marseillais, commandés par Fournier [2]..... « Tandis que, des « deux parts, on s'invective par des cris et par des signes, quelques « patriotes, plus hardis que les autres, s'avancent jusqu'au pied du grand « escalier, sous l'arcade du péristyle ; ils y saisissent deux factionnaires « suisses avec des piques à crochets et les désarment, en faisant de grands « éclats de rire [3]. Les Suisses de ce poste, aux ordres des capitaines Dur- « ler et Castelberg, se mettent en bataille, partie sur les marches du « péristyle, partie sur le perron de la chapelle et font feu sur les piques « qui venaient d'accrocher deux de leurs camarades. Le bruit de cette « décharge donne le signal général du combat. » Les Suisses sont vainqueurs. La fortune leur devient contraire. « Ayant déjà beaucoup perdu « des leurs, 200 de ces braves militaires se retirent et se groupent sous le « péristyle, qui était le point principal de l'attaque ; ils y font un feu « continu jusqu'à l'épuisement total de leurs cartouches ; ils y périssent « tous, après avoir couché par terre plus de 400 patriotes. Le péristyle « sans défense, la bataille est perdue [4] ».

[F^os 72-73]. Alors c'est l'invasion, le massacre : on tue les soldats qu'on trouve au Château. « D'autres sont jetés vivants par les fenêtres, implo-

1. Il ne semble pas que le départ du Roi ait diminué l'énergie des défenseurs. Les officiers suisses commandèrent le feu. — D'ailleurs, bien des défenseurs du Château ignoraient le départ du Roi — ceux qui étaient dans les cours et même quelques-uns de ceux qui étaient dans les appartements.

2. Les Marseillais n'étaient pas commandés par Fournier l'Américain, mais par Moisson. Mais Fournier était arrivé avec eux et des citoyens de la section du Théâtre Français. Voir ses Mémoires, publiés par Aulard (Coll. Soc. hist. Révol.)

3. On ne trouve ceci que dans Peltier, qui n'était pas témoin oculaire et qui est si partial (*Dernier tableau de Paris ou récit historique de la Révolution du 10 août 1792*, 1792, voir la 3e éd. 1794, t. Ier, p. 111). On ne saurait donc le tenir pour certain. — Sur les origines de la bataille, les allées et venues de Moisson, Fournier, Westermann, de la cour au grand escalier, voir Petion, Durler, etc. (cf. le chap. V de notre livre sur le 10 août.)

4. La première rédaction est : « La bataille est perdue ». La deuxième est : « La bataille est gagnée ». Nous avons conservé la première, qui est mieux en harmonie avec les sentiments de l'auteur. — Peltier dit 80 au lieu de 200. Il est impossible de rien décider avec certitude. Mais, malgré les pertes faites par les Suisses (voir le récit de Durler), le chiffre de 200 nous paraît plus probable. Sur 900 à 950 Suisses, 200 étaient partis avec le Roi. Il en restait donc environ 700, à l'extérieur et à l'intérieur du Château. Le gros des forces était sorti à la poursuite des insurgés ; quoiqu'il y eût beaucoup souffert, il n'est pas invraisemblable que 200 hommes se soient groupés pour tenir tête aux citoyens revenant à la charge.

rant en vain la grâce de la vie et sont percés de piques sur la terrasse et le pavé des cours. Une centaine d'entre eux se sauvent par la cour de Marsan ; ils sont arrêtés rue de l'Échelle et tués à coup de sabre et de pique ; leurs corps dépouillés, nus et mutilés, pour la plupart, dans les parties secrètes, sont empilés sur le pavé, par couches mêlées de paille, et restent exposés à la vue de tous jusqu'au lendemain. Plus de cent domestiques de Louis..... éprouvent le même sort. Le sang coulait à grands flots dans les appartements et dans les cabinets les plus secrets. Un très petit nombre d'autres serviteurs et quelques militaires échappent au carnage, déguisés dans la mêlée, ou se cachent dans des tuyaux de cheminée où ils attendent jusqu'au troisième jour, pour se dérober à la furie du vainqueur [1]..... Peu d'instants avant que le péristyle fût envahi [2], Louis, effrayé dans sa loge du bruit du canon, et voyant l'Assemblée consternée, envoie d'Hervilly « ordonner aux Suisses de cesser le combat et de se « rendre auprès de l'Assemblée nationale. Cent Suisses seulement purent « obéir à cet ordre. Il fut impossible de le communiquer à ceux qui « étaient postés dans les appartements. Ces cent hommes essuient une « vive fusillade du haut de la terrasse des Feuillants, dans le trajet du jar- « din pour se rendre au Manège. N'ayant plus de cartouches, ils ne « peuvent se défendre. 30 sont tués ; 70 arrivent près de l'Assemblée [3]. « On les envoie au corps de garde des Feuillants où ils sont désarmés et « déshabillés ».

[F° 74]. Les nobles, grenadiers, gardes nationaux des appartements se réunissent aux Suisses qu'ils peuvent appeler de l'intérieur, descendent, au nombre de 500 à 600, par l'escalier et la grille de la Reine, sur la terrasse, près l'entrée du jardin, par le Pont-Royal. Ils sont obligés de rompre la grille qui était fermée et de passer deux à deux par la petite porte de fer. Le défilé dure longtemps ; ils reçoivent les coups de fusil des bataillons

1, Il n'y a là rien d'exagéré. Les relations, non seulement des contre-révolutionnaires, mais des révolutionnaires, confirment Ruault. Voir le très remarquable récit des *Révolutions de Paris*, t. XIII, p. 236 ; la « grande relation du siège et de la prise du château des Tuileries », par Hébert (Bib. nat., Lc [2] 707) : « Le carnage devient horrible. Les appartements, les escaliers sont couverts de nos ennemis immolés et teints de notre propre sang. Rien ne fut épargné. On y fit perquisition partout. On trouva des Suisses et autres cachés dans des latrines, dans des combles, dans des cuisines ; les uns furent précipités, les autres tués à coups de baïonnette ; aucun n'échappa à la fureur et à la vengeance publique. »

2. Quoique contre-révolutionnaire, Ruault n'adopte pas la version de Peltier, d'après laquelle l'ordre du roi aurait été donné bien avant que le Château fût forcé, causant la retraite des Suisses et leur défaite, version reprise par Mortimer-Ternaux et par Taine. Le roi avait même été averti que le Château était forcé. L'était-il déjà, ou allait-il l'être ? En tout cas, il n'était plus vainqueur.

3. Ces cent Suisses étaient commandés par Durler (voir son récit). Mais Durler raconte qu'il les conduisit à l'Assemblée, sans dire qu'il en perdit 30. Aux Feuillants ils étaient 112, le 11 août, d'après un document précis, *Catalogue d'autographes*, de Charavay, 1862, p. 37.

des patriotes postés à l'entrée du jardin : Clermont d'Amboise et Castéja y sont tués ; Vioménil y est blessé ; beaucoup de Suisses, en habit rouge, tombent morts le long et au bas de l'allée de la terrasse de l'eau. La troupe, réduite à 300 hommes ou environ, ne peut franchir ce passage. Ils se sauvent par le pont-tournant, l'Orangerie, la petite sortie sur le quai des Tuileries, au milieu d'une grêle de balles. Beaucoup sont tués sur la place Louis XV. Quelques-uns se réfugient dans les cours et maisons de la rue Royale [1]. « Un détachement de 60 Suisses passe dans les Champs-Élysées et se rend en ordre à la caserne de Courbevoie. Il est arrêté par la gendarmerie à cheval et conduit prisonnier à l'Hôtel de Ville..... Clermont-Tonnere est tué en sortant de sa section ; il reçoit à la tête un coup de faux et se réfugie blessé chez Mme de Brassac, rue de Vaugirard. Les tueurs le poursuivent jusqu'au quatrième étage de la maison, le saisissent et le jettent par la fenêtre ». Quelques heures avant, 22 royalistes avaient été arrêtés place Vendôme et égorgés : parmi eux, Suleau, Vigier.

[Fo 75]. « Les 60 Suisses dont nous venons de parler sont à peine arrivés à la Commune que Huguenin, président du Conseil, prononce leur arrêt de mort. Ils sont passés un à un au fil de l'épée. Quelle étrange barbarie ! Et depuis quand égorge-t-on de sang-froid, en Europe, des prisonniers de guerre ? Par une circonstance imprévue, je fus forcé de voir le massacre d'une partie de ces malheureux étrangers dans la petite cour de l'Hôtel-de-Ville, aux pieds mêmes de la statue de Louis XIV. On ne s'attendait pas à une pareille exécution dans ce lieu-là. On les dépouillait nus, on les perçait, on les tirait par les pieds le long des degrés extérieurs et on chargeait leurs corps morts dans des tombereaux amenés exprès sur la place au pied de l'escalier. Mais, ô comble de l'horreur, j'ai vu les cannibales qui chargeaient ces cadavres les mutiler et leur donner, en ricanant, de petits soufflets sur les joues et sur les fesses. Il faut dire tout ce que l'on sait et tout ce que l'on a vu dans cette terrible journée [2] ».

Des voleurs sont conduits à la Commune. En sortant, ils sont tués sur la place de Grève. « J'en vis percer plusieurs sur cette place [3] ».

[Fo 76]. A l'Assemblée, « Louis parlait du bord de sa loge avec quelques députés. Il dit à l'un d'eux qui se levait pour admettre le décret (de suspension du Roi) : « Ce que vous faites là, Monsieur, n'est pas constitutionnel. — Cela est vrai, mais je vous sauve la vie..... »

1. Tout ceci est confirmé par de nombreux documents, émanant des officiers suisses, de Mme de Tourzel, de Mme de Campan, de Mme de Béarn, etc. (voir notre livre sur le 10 août).

2. Témoignage très important. Ruault a vu cela. Le fait est confirmé par les *Révol. de Paris*, t. XIII, p. 236. Mais, ici seulement, nous avons des détails. Ce sont les mêmes horreurs qu'au Château.

3. Cf. Mme de Tourzel, *Souvenirs*, t. II, p. 225. — *Révol. de Paris*, t. XIII, p. 237, fin.

[F° 77]. A dix heures du soir le Roi est conduit aux Feuillants, dans l'appartement de l'architecte de l'Assemblée. Il couche « sur des matelas étendus sur le carreau ; une serviette lui sert de bonnet de nuit, car, en sortant des Tuileries, on n'avait rien emporté pour l'usage et le service du corps... » Le prince de Poix, le duc de Choiseul, M. de Briges, Goguelat et Aubier gardent la famille royale..... La garde du Roi le quitta. « Le souper fut servi par ces nobles. Louis, en leur disant adieu, les embrasse et leur fait embrasser ses enfants. Ils s'enfuient par un escalier dérobé, après avoir jeté sur une table tout leur or [1] ».

On le voit par les notes critiques, le récit de Ruault ne manque pas de valeur, quoiqu'il soit très postérieur aux événements. Ruault, en effet, a dû l'écrire très tard, puisqu'il s'est servi certainement ou de mémoires publiés sous l'Empire, ceux de Hue (1806), ou de Soulavie (1809), ou des mémoires de Ferrières, dont la partie relative au 10 août ne fut publiée par Berville et Barrière qu'en 1821. Il a été très probablement rédigé sous la Restauration, à la même époque que le récit d'un bourgeois de Paris, ancien garde national, contre-révolutionnaire, lui aussi.

Suivant nous, Ruault a vu — il le dit expressément — ce qui s'est passé à l'Hôtel-de-Ville et sur la place de Grève ; il a dû voir aussi ce qui a eu lieu aux alentours des Tuileries, au Carrousel, ou du moins être très bien renseigné. Il n'a, bien entendu, rien vu ni même rien su de précis sur les événements qui se sont déroulés à l'intérieur du Château, et pour faire son récit il a eu alors recours à Ferrières, à Peltier, peut-être aussi à Hue et Soulavie. Mais il ne prend pas tout ce qu'ils disent.

De sa relation il résulte que le 10 août est la suite d'un complot ténébreux d'un Comité secret composé de 24 membres. Ce comité n'a jamais existé, ce qui ne veut pas dire que le 10 août n'ait pas été préparé. Aucune révolution ne l'a été plus méthodiquement. Seulement il ignore les vrais auteurs du 10 août : Danton, Manuel ; il place parmi eux Robespierre ; il ne voit pas l'action des sections. Il n'explique pas ; il se rejette sur une explication puérile. C'est toute sa philosophie.

Il prête à la Reine une attitude très énergique, une résistance farouche, qu'elle n'eut pas ; des paroles invraisemblables, qu'il a empruntées à Peltier, Ferrières et autres. Ici il suit la tradition contre-révolutionnaire, si favorable à la Reine.

Les contre-révolutionnaires — Peltier en tête — disent que le Roi perdit la bataille par humanité et donna l'ordre aux Suisses d'abandonner le Château, alors qu'ils étaient en pleine victoire. Ruault n'adopte pas cette thèse. Au contraire, il montre que c'est peu avant l'invasion du Château que l'ordre fut donné par le Roi.

Comme il ne présente pas une thèse contre-révolutionnaire complète, à la manière de Peltier, le récit de Ruault a plus de valeur. Sans doute, il renferme bien des erreurs, des inexactitudes ; mais certains passages sont précieux, très intéressants et exacts. Aussi mérite-t-il d'être utilisé dans une histoire du 10 août.

Ph. Sagnac.

1. Détails semblables et d'autres, notamment dans *le Journal du comte d'Espinchal*, inédit, à la Bibl. de Clermont, et dont un fragment a été publié par A. Malet dans la *Revue bleue*, 1891, t. 48. p. 478.

COMPTES RENDUS

H. Hauser. **Les sources de l'histoire de France au XVIe siècle. II. François Ier et Henri II (1515-1559).** Paris, Picard, 1909. In-8°, xv-201 p.

Dans ce second fascicule de son grand travail sur les *Sources de l'histoire de France au XVIe siècle*, M. Hauser s'occupe des règnes de François Ier et de Henri II, dont l'histoire forme un tout nettement délimité [1]. La bibliographie compte 1.416 numéros. Le plan est toujours le même. Après avoir, dans une courte et substantielle introduction, caractérisé l'historiographie de cette période, M. Hauser a successivement examiné les sources générales de chaque règne, subdivisées en sources françaises et sources étrangères, puis les détails rangés par ordre chronologique. La tâche de l'auteur était plus compliquée encore pour ce fascicule que pour le précédent, et la complication ne fera que croître à l'avenir ; et cela, d'abord parce que le champ de la diplomatie va s'élargissant de plus en plus jusqu'à comprendre toute l'Europe, ensuite à cause du nombre toujours croissant des plaquettes que la diffusion de l'imprimerie multiplie partout. La difficulté ici est peut-être moins d'être complet que de choisir ; et dans ce choix, en l'état actuel de nos connaissances, il entre forcément une part d'arbitraire. D'une façon générale, les plaquettes que M. Hauser a retenues sont importantes ou curieuses. On pourrait sans doute en ajouter encore quelques-unes, par exemple : *La grande triumphe et entrée des enfans de France et de Madame Alienor en la ville de Bayonne, chef de France*, publié à Paris le 5 juillet MV^cXXX ; *L'entrée de la Reyne et de messieurs les enfans de France, monsieur le Daulphin et le duc d'Orleans en la ville et cité de Bourdeaulx à grans honneur et triomphe, le XXVIIe juillet* (*vere* le 13 juillet), etc. Mais l'auteur n'a pas prétendu être complet, et d'ailleurs il est impossible de l'être, d'autant plus qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de catalogue de ces plaquettes. On retrouvera dans ce fascicule les mêmes qualités que dans le précédent, l'érudition abondante, la précision, la clarté. Il est à souhaiter que les deux derniers fascicules de ce travail ne se

1. Pour le compte rendu du premier fascicule, voir la *Revue*, 1906-7, t. VIII, p. 86.

fassent pas longtemps attendre et nous aurons ainsi pour l'histoire du XVIe siècle, un instrument de travail excellent et indispensable [1]. — V.-L. BOURRILLY.

W. WALKER. **Jean Calvin, l'homme et l'œuvre.** Traduit par E. et N. Weiss. Genève, Jullien, 1909. In-8, XXVI-503 p. (20 illustrations).

En 1906, M. Walker publia, dans la série des « Heroes of the Reformation », une biographie critique de Calvin sous le titre de *John Calvin, the organiser of Reformed protestantism*. C'est cet ouvrage que Mme et M. Weiss viennent de traduire et de publier sous le patronage de l'Association du monument international de la Réformation, en l'intitulant *Jean Calvin, l'homme et l'œuvre*. Cette publication se rattache à celles qu'a suscitées la célébration du quatrième centenaire de la naissance du réformateur. Elle est remarquable d'abord par sa clarté et sa précision : l'auteur n'a laissé passer aucune question controversée sans l'examiner en détail, indiquer les principales réponses qu'on y a faites et, à l'occasion, ajouter la sienne, lorsque les précédentes ne lui paraissent pas satisfaisantes : voir, par exemple, ce qu'il dit de la conversion de Calvin, pages 78 et suiv. Elle est remarquable encore et surtout par un visible souci d'impartialité ; on a vraiment affaire à une biographie critique et non pas à un travail d'hagiographe. Si l'auteur s'efforce d'expliquer les actes de Calvin en se plaçant au point de vue des contemporains, il ne cache pas les défauts de caractère du réformateur, son excessive susceptibilité, son emportement : « Ses nerfs, exaspérés par des luttes incessantes et par une maladie prolongée, étaient aisément démontés. Dans cet état de surexcitation, il s'exprimait souvent avec âpreté, même vis-à-vis de ses intimes. Il était dur et vindicatif à l'égard de ses ennemis... Une bonne part de cette intolérance était imputable à son état maladif ; mais elle résultait aussi de la conviction — qui d'autre part faisait sa force — que son œuvre était réellement celle de Dieu... Il considérait les attaques auxquelles il était en butte comme menaçantes pour la cause de l'Évangile. Pour un tel tempérament, une critique devenait une offense grave et un adversaire ne pouvait être qu'un ennemi de Dieu ».

Parmi les chapitres les mieux venus et les plus suggestifs, nous citerons ceux qui traitent du séjour à Strasbourg, de l'affaire de Servet, de

---

1. P. 53, la thèse latine de Pinvert sur Lazare de Bayf, a été traduite en français; p. 74, ajouter les *Poésies inédites* de Clément Marot, publiées par M. Macon; p. 108, ajouter aux publications relatives à Sleidan, A. Hasenclever, *Sleidaniana* (plusieurs lettres de Sleidan) et A. Krieg, *Zur Charakteristik Johann Sleidans*, Zehlendorf, 1907, in-4°, 35 p; p. 175, ajouter H. Chamard, *Joachim du Bellay*.

l'influence de Calvin hors de Genève, dans la diffusion du protestantisme européen. Véritablement, sous ce format et dans ces dimensions, la biographie de Calvin par M. W. est la meilleure que nous possédions en français. La bibliographie est succincte et suffisante. Elle a été mise au point par M. Weiss [1]. — V.-L. Bourrilly.

Bossuet. **Correspondance**, publiée par Ch. Urbain et E. Levesque. Tome Ier (1651-1676). Paris, Hachette, 1909. In-8, VII-520 p.

On ne saurait trop louer MM. Ch. Urbain et E. Levesque de la belle œuvre qu'ils viennent d'entreprendre, en commençant dans la *Collection des grands écrivains de la France* une nouvelle édition complète, critique, et bien annotée de la correspondance de Bossuet. Beaucoup de lettres publiées dans les *Œuvres complètes* présentaient des lacunes à combler et des fautes à corriger : les éditeurs s'y sont appliqués avec soin en recourant autant que possible aux originaux ; en outre, depuis plus de quarante ans qu'a paru l'édition Lachat, la plus complète jusqu'ici et la plus répandue, bon nombre de lettres de Bossuet ont été mises au jour dans des recueils spéciaux, comme les lettres à Huet publiées en 1877, et beaucoup d'autres parues dans la *Revue Bossuet* et dans certaines revues de province ou ouvrages peu connus [2] et il était assez malaisé de consulter ces publications éparses, même d'en connaitre exactement la liste, si bien qu'il arrivait parfois à ces lettres d'être republiées par des érudits qui les croyaient inédites. Sur les 144 lettres que contient ce premier volume (et dont 20 sont adressées à Bossuet) 75 ne figuraient pas dans l'édition Lachat. Combien dans ce nombre paraissent aujourd'hui pour la première fois ? « Un assez bon nombre sont inédites » lit-on en tête de l'Avertissement. Tout compte fait, je n'en trouve que trois (nos 19, 39 et 72) ; peut-être y en a-t-il quelques autres, car les éditeurs n'ont pas toujours mis ce point suffisamment en relief dans la note critique qui accompagne chaque lettre, mais l'expression « un assez bon nombre » est sûrement exagérée, s'il ne s'agit que de ce premier volume.

Pour la méthode suivie dans leur publication et le soin qu'ils y ont apporté, les éditeurs ne méritent que des éloges. L'ordre adopté est strictement chronologique ; il brise résolument avec l'ordre adopté par les précédents éditeurs et qui, plus logique en apparence, était en réalité assez arbitraire (Lettres de direction, lettres sur le quiétisme, lettres diverses), et il a l'avantage de nous montrer la grande variété des occu-

1. Page 168, ligne 1, lire : 16 juillet.

2. Quelques-unes même avaient paru avant que Lachat fit son édition, mais il les avait ignorées.

pations de Bossuet et le développement de son activité. Les annotations sont savantes et abondantes, sans être trop volumineuses [1], comme on pourrait le reprocher parfois à l'édition de Saint-Simon publiée dans la même collection. Les éditeurs veulent se borner à établir, s'il y a lieu, par discussion critique, la date ou le destinataire d'une lettre, à faire comprendre la pensée de Bossuet, et à faire connaître les personnages dont il parle ou auxquels il s'adresse; ce programme est déjà assez vaste, on souhaite que leur érudition n'entraîne pas les éditeurs à l'élargir encore, et à faire de leur œuvre une entreprise gigantesque et interminable [2]. Pour l'orthographe, certains regretteront qu'elle ait été partout modernisée, mais n'ayant pu pour beaucoup de lettres (une cinquantaine) retrouver les originaux, les éditeurs ne pouvaient entremêler continuellement les lettres d'orthographe ancienne et celle d'ortographe actuelle, ce disparate aurait donné à l'édition une physionomie par trop singulière ; mais on peut espérer que, pour satisfaire les philologues, les éditeurs donneront dans leur dernier volume une étude sur la langue, l'orthographe et la syntaxe de Bossuet.

Voici quelles sont, dans ce premier volume, les lettres les plus intéressantes :

1653. Deux lettres destinées à préserver la ville de Metz des contributions exagérées que voulait lever Condé pendant la Fronde.

1658. Lettres à saint Vincent de Paul sur la mission de Metz.

1659. Trois longues lettres sur Jésus-Christ et sur l'Église, adressées à une demoiselle de Metz.

1665. La fameuse lettre aux religieuses de Port-Royal pour les engager à signer le Formulaire. Cette lettre très longue (p. 84-130) n'a été publiée qu'en 1709 par le cardinal de Noailles dans l'intention de justifier sa conduite vis-à-vis des jansénistes et elle a donné lieu à de vives discussions, mais il reste des points obscurs. La « conférence » dont parle Bossuet au début ne semble pas être celle du 29 juin 1665 dont les éditeurs ont retrouvé la trace, car Bossuet, pour en évoquer le souvenir, n'aurait pu se contenter de dire « la conférence que j'ai eue avec vous par ordre de Monseigneur l'archevêque » ; il aurait nécessairement, par convenance et sentiment de la hiérarchie, rappelé la présence et le long discours du

1. La longue note sur le peintre Mignard (p. 271) est-elle bien utile à l'intelligence du texte ?

2. Dans leur souci d'être complet, les éditeurs donnent les épîtres dédicatoires de Bossuet (nos 1 et 5) ; une lettre écrite en latin (n° 128) dont on convient qu'elle n'est vraiment pas une lettre ; les documents collectifs où Bossuet signe avec d'autres chanoines de Metz (nos 18 et 33) ; quelques-uns de ces numéros auraient pu être relégués en appendice, comme on l'a fait pour les approbations d'ouvrages données par Bossuet.

prélat qui précéda le sien. Les éditeurs estiment douteux (note 97) que cette lettre soit allée d'abord à son adresse ; rien ne prouve qu'elle y soit jamais parvenue et le contraire est fort probable, en l'absence de toute allusion dans les actes des religieuses. Enfin, on ne s'explique pas : 1° que Bossuet insiste à plusieurs reprises sur l'acceptation du formulaire par l'*unanimité* des évêques, alors qu'à la date supposée par les éditeurs, trois d'entre eux ont fait connaître leur refus ; 2° qu'en retouchant sa lettre en 1703, Bossuet y ait laissé subsister cette erreur, et celle qui consiste à donner Arnaud, l'evêque d'Angers, comme un modèle de soumission aux idées pontificales.

1666. Les lettres au pasteur Paul Ferry au sujet de la réunion des Églises.

1670. Lettre sur la mort de Madame (La bibliographie donnée à ce sujet omet l'article de Funck-Brentano dans l'*Affaire des poisons*).

1672. Lettres relatives à l'*Exposition de la doctrine catholique*, à l'approbation du livre à Rome, à sa traduction en plusieurs langues.

1674. Lettres de direction au maréchal de Bellefonds.

1675. La lettre à Louis XIV au moment du projet de rupture avec Mme de Montespan et l'instruction au roi sur ses devoirs de souverain.

Les appendices occupent 95 pages. Le plus long (n° X) est consacré au projet de réunion des Églises. Une table alphabétique des correspondants de Bossuet termine le volume. Il n'y a pas d'index alphabétique des personnes ou ouvrages cités dans le cours des lettres, mais cet index viendra naturellement à la fin du dernier volume et servira aussi de table de concordance entre les diverses catégories de lettres. Souhaitons de voir continuer sans encombre [1] cette excellente publication de texte qui sera pour tous ceux qui étudient l'histoire religieuse, la littérature, l'érudition de l'époque de Louis XIV, un indispensable instrument de travail. — A. Cans.

J. Letaconnoux. **Les relations du pouvoir central et de la province de Bretagne pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1689-1715)**. Archives de Bretagne, publiées par la Société des bibliophiles bretons. Tome XIV. Rennes, 1907. In-4, IV-354 p.

M. J. Letaconnoux a été chargé par la Société des bibliophiles bretons de publier un recueil de documents sur les relations de la royauté avec la Bretagne à partir du moment où une intendance fut établie en permanence dans cette province. M. de Boislisle avait bien publié nombre de

1. L'Institut a dernièrement accordé une subvention de 3.000 francs pour aider à la poursuite de la publication, placée sous le patronage de l'Académie française.

documents relatifs à la Bretagne dans sa *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants, de 1683 à 1715*; mais il avait été obligé d'en négliger beaucoup. L'initiative de la Société des bibliophiles bretons est très heureuse; elle permettra de voir l'action de la royauté sur la Bretagne beaucoup plus clairement et complètement qu'avec le recueil de Boislisle. Toutefois, M. L. a été astreint à faire court; aussi ne reproduit-il pas les pièces déjà publiées par de Boislisle, il se contente de les indiquer en une ligne ou deux. D'autre part, il n'a pu donner à la partie économique toute la place qu'elle réclamait. Il n'a pas pu non plus reproduire le mémoire, si important, de Des Caseaux du Hallay, député du commerce de Nantes au Conseil de commerce; quoiqu'il ne soit plus inédit — on le trouvera dans de Boislisle — il aurait été utile, surtout aux Bretons, de le retrouver dans ce beau recueil de M. L.

On saisit très bien les difficultés opposées à l'intendant par les États de Bretagne. Si l'intendant est le maître, il ne l'est pas sans contestation, surtout quand il demande de l'argent et qu'il cherche à vendre des charges créées par le roi.

Il serait à désirer que cette publication fût continuée jusqu'en 1789. De 1715 à 1789, on le sait, nous n'avons plus de recueils imprimés sur l'administration française au XVIIIe siècle. Une œuvre immense s'impose. Pourquoi ne pas la faire par province, par « généralité »? L'exemple donné par M. L. et les Bibliophiles bretons est à suivre. Et puisqu'ils ont si bien commencé, pourquoi ne feraient-ils pas un nouvel effort? La Bretagne est précisément, avec le Languedoc, la Bourgogne, etc., une des provinces qu'il nous importe le plus de connaître. Nous osons espérer que ce n'est là qu'un prélude. — PH. SAGNAC.

G. SCHELLE. **Turgot**. Paris, Alcan, 1909. In-12, 267 p.

Les études de M. G. Schelle sur *Dupont de Nemours*, *Vincent de Gournay*, et en dernier lieu *Le docteur Quesnay*, ont suffisamment établi sa réputation comme historien du mouvement des idées économiques à la fin du XVIIIe siècle, et plus particulièrement des idées des Physiocrates, pour qu'il soit inutile d'insister sur l'intérêt que ne pouvait manquer de présenter une biographie de Turgot, écrite par lui. Il convient d'ajouter cependant que ce n'est « ni une biographie complète de Turgot, ni un compte détaillé de ses actes et de ses œuvres » qu'on trouvera dans ce livre : l'auteur, en effet, a jugé inutile de s'attarder à reprendre certains points de la vie du ministre de Louis XVI sur lesquels il estimait que les précédents biographes avaient suffisamment fait la lumière, et il a préféré

borner sa tâche à compléter et à rectifier leurs indications [1]; son principal souci semble avoir été de ne pas écrire une page qui puisse paraître consacrée à d'inutiles développements. C'est ce qui explique qu'on trouvera dans ce petit livre beaucoup plus de choses et d'idées nouvelles que ne pourraient le faire croire à première vue ses dimensions assez modestes et la large justification de ses caractères d'impression [2].

De toutes les parties de la vie de Turgot, ce sont naturellement les plus brillantes, c'est-à-dire l'intendance du Limousin et le ministère, dont l'histoire a été le plus souvent écrite, et sur lesquelles il était le plus difficile d'apporter des renseignements nouveaux. On lira cependant avec intérêt et profit les pages dans lesquelles M. S. a cherché à analyser et à comprendre, plutôt qu'à raconter dans tous ses détails l'œuvre accomplie par Turgot à Limoges et au contrôle général. Sur cette matière si connue et si souvent étudiée il a réussi à émettre un certain nombre de jugements intéressants et de vues originales. — Fidèle à son programme de s'attacher surtout à mettre en lumière les points de la vie de Turgot qui avaient été jusqu'à ce jour les plus négligés, M. S. a accordé dans son livre une place relativement considérable à l'étude de la jeunesse du futur ministre, particulièrement de sa vie à la Sorbonne, où il se prépara quelque temps à embrasser l'état ecclésiastique (p. 23-39), ainsi qu'à celle de ses débuts dans la carrière administrative, avant l'intendance du Limousin (p. 69-82). Cette partie de sa vie, sur laquelle l'auteur nous donne de très complets renseignements a surtout l'avantage de nous permettre de prendre une connaissance extrêmement vivante du caractère de Turgot, que les biographes antérieurs, plus soucieux d'étudier en lui l'économiste et le doctrinaire que l'homme, ont trop souvent représenté sous les traits d'une sorte de Franklin guindé, prenant d'ailleurs, pour nous tracer de lui un portrait, le moment où, devenu ministre, l'âge, la maladie, l'obligation de lutter constamment pour renverser les obstacles qu'on lui suscitait, avaient considérablement accentué la rigidité naturelle de son caractère.

1. M. S. a fait usage d'un assez grand nombre de sources inédites, notamment de la correspondance échangée entre Dupont de Nemours et Turgot, de 1763 à 1781, déjà utilisée par lui pour son ouvrage sur Dupont de Nemours. Mais il a surtout puisé dans les archives du château de Lantheuil, ancienne résidence de la famille de Turgot, et qui semblent renfermer beaucoup de documents nouveaux. Le passage de la lettre adressée par Bertin à Turgot, en réponse à la communication faite par ce dernier de son projet d'édit sur la liberté du commerce des grains, publié par M. S. à la p. 172 comme provenant de ces archives n'est cependant pas inédit, comme semblerait le laisser croire la référence. Cette lettre a été en effet déjà publiée en grande partie par Biollay dans son livre sur *le Pacte de Famine* (1888), d'après un exemplaire conservé aux Arch. nationales.

2. Il est regrettable que l'exécution matérielle du livre dans lequel on rencontre trop souvent des lettres retournées ou sautées, et même des transpositions de lignes, soit si peu en rapport avec le travail soigné et consciencieux de l'auteur.

M. S. ne pouvait pas ne pas parler des doctrines économiques professées par Turgot, mais il a renoncé très justement à nous en donner un exposé d'ensemble et systématique. Il a simplement pris soin de déterminer la place exacte qu'occupa Turgot par rapport aux deux chefs d'École de la fin du XVIIIe siècle, Vincent de Gournay et Quesnay, en cherchant à montrer les principales applications pratiques qu'il fit de ses idées durant les treize années pendant lesquelles il se trouva à la tête de l'intendance du Limousin.

C'est donc en définitive une place tout à fait honorable que la petite étude de M. S. vient prendre à côté de tant d'autres gros travaux qui ont été écrits sur Turgot, dont beaucoup sont maintenant vieillis et que l'auteur du présent ouvrage a contribué à rajeunir sur bien des points [1]. On ne peut que souhaiter en terminant qu'il consente bientôt à assumer lui-même la tâche de publier cette nouvelle édition des œuvres de Turgot dont il a indiqué dans son introduction les principaux éléments, pour remplacer l'utile, mais aujourd'hui bien incomplète, édition de Daine. — René GIRARD.

Max BRUCHET. **L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793).** Annecy, Imp. Hérisson, 1908. In-8, CIII-638 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française).

La Commission d'histoire économique avait déjà publié un recueil de documents sur les Comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial. Un autre recueil était nécessaire pour le compléter, et il s'est trouvé que, par un concours heureux de circonstances, il a été fait aussitôt, comme pour guider définitivement tous ceux qui voudront maintenant entreprendre des recueils spéciaux sur le régime seigneurial dans les divers départements de France. Il eût vraiment manqué quelque chose à la collection de la Commission, si ce recueil n'avait jamais paru ; car c'est en Savoie que se trouve l'origine, la première expérience, pacifique, administrative, de l'abolition d'un régime seigneurial. Ajoutons que cette expérience, si utile à connaître pour l'histoire de France, ne l'est pas moins pour l'histoire des États de l'Europe centrale et même de l'Europe orientale qui ont eu à envisager le même problème et l'ont résolu dans des sens différents. C'est donc une contribution importante à l'histoire européenne que nous offre M. Max Bruchet, ancien archiviste de la Haute-Savoie, aujourd'hui archiviste du Nord.

1. Dans un livre, où il a fait preuve de tant de critique et de conscience, on peut cependant s'étonner que M. S. se soit trop souvent contenté comme références d'indications aussi générales et aussi vagues que celle d'« Archives nationales », sans aucune mention de fond ni numéro de carton.

Il nous serait impossible de donner ici une idée complète de cet ouvrage. Le lecteur trouvera une très remarquable introduction de plus de cent pages, qui lui fera connaître le milieu, les habitants, les conditions de la réforme, les difficultés rencontrées, les résultats, et lui expliquera l'ensemble des documents et les nombreuses statistiques du recueil.

C'est par deux actes successifs, en 1761 et en 1771, que le roi de Sardaigne supprima en Savoie le régime seigneurial, d'abord la « taillabilité personnelle », puis la « taillabilité réelle ». Outre les édits, il y eut des instructions, et, avant les édits même, des mémoires qui les préparèrent; ce sont tous ces documents d'ordre général que M. B. a reproduits dans la première des sept parties dont se compose son recueil. Il y a ajouté les documents généraux postérieurs à 1771, jusqu'à 1793, qui montrent l'exécution, après la préparation des lois. Dans la deuxième partie, ce sont les manifestations, favorables ou hostiles à la réforme, de l'opinion publique, toutes fort intéressantes ; le clergé, les grands seigneurs protestent. Ces deux parties forment la moitié du recueil. Les documents y sont donnés *in-extenso* (empruntés le plus souvent aux archives de la Cour de Turin, aux archives départementales d'Annecy ou à celles de Chambéry.) Ensuite M. B. étudie les résultats, les contrats d'affranchissement passés par les communautés du duché de Savoie ; c'étaient, en effet, non pas les individus, comme en France, de 1789 à 1792, mais les communautés des villes et des campagnes qui devaient racheter les droits seigneuriaux qu'elles payaient; le rachat était général, non individuel, solution plus rapide, envisagée un moment en France en 1789, puis vite abandonnée. Le tableau général, de la page 326 à la page 453, qui a coûté un énorme travail, et se trouve résumé dans l'Introduction, pp. LXXXII et suivantes, montre que l'ensemble des contrats d'affranchissement passés de 1761 à 1792 atteignit la somme de 7.854.626 livres, près de 8 millions. Mais l'ensemble des droits féodaux représentait environ 12 millions. Au lieu de 8 millions, il ne fut remboursé qu'un peu plus de 3 millions et demi. La suppression totale, en 1793, après l'occupation française, atteignit donc des droits montant à plus de 8 millions de livres.

Après le tableau général, des tableaux spéciaux, détaillés. Il fallait des monographies, d'abord pour une province — M. B. a choisi le Faucigny ; — et dans cette province, pour des communautés dépendant de plusieurs seigneuries ou d'une seule — il a pris Saint-Jeoire et Chamonix. Chacune de ces monographies est précédée d'une dissertation. Nous y apprenons que c'est le Faucigny qui racheta mieux que toute autre province ses droits seigneuriaux ; plus des deux tiers des sommes fixées furent payées, de 1762 à 1792 ; neuf communautés s'étaient complètement libé-

rées, surtout dans les hautes vallées de l'Arve, du Giffre, etc. La monographie de Sainte-Jeoire est très significative : cette petite localité, de moins de 1.000 habitants et de 2.200 hectares environ, était morcelée entre neuf seigneurs, dont un très riche et très puissant, le baron Foncet, qui, hostile à la réforme, occasionna à la communauté une foule de difficultés. Heureusement pour elle, le baron mourut en 1783, et de 1785 à 1792, elle put s'affranchir. Après la communauté divisée entre plusieurs seigneurs, laïques surtout, la communauté vassale d'un seigneur unique, et d'un seigneur ecclésiastique : Chamonix. Elle dépendait de la collégiale de Sallanches, dont M. B. a exploré les archives.

En même temps que la Savoie féodale, c'est toute la Savoie économique et sociale qui revit dans le recueil et surtout dans l'introduction et les dissertations disséminées de M. B. : la Savoie, avec ses pâturages, ses immenses communaux ; ses nobles, pauvres, en général ; ses paysans misérables, avides de liberté et d'affranchissement ; ses ouvriers et ses artisans obligés à l'émigration pour gagner leur vie et se faire parfois une petite fortune ; son gouvernement cupide, autoritaire, paternel à l'ancienne manière, capable d'une mesure bienfaisante, suivant la mode des despotismes éclairés du XVIIIe siècle. C'est l'image d'un petit monde d'autrefois, pas encore français, mais qui, par son économie sociale, ses désirs de réformes, ses appels à la liberté, est déjà digne de l'être et va le devenir. Et il faut remercier vivement M. B. de l'avoir évoquée si complète et si fidèle, avec cette sympathie pour les hommes et les choses qui, sans exclure la plus stricte impartialité, peut seule rendre la vie au passé. — Ph. SAGNAC.

Département des Bouches-du-Rhône. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Marseille pour les États généraux de 1789, publiés par Joseph FOURNIER. Paris, A. Leroux, 1908. In-8, LXXI-557 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). — **Département du Gard. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes pour les États généraux de 1789**, publiés par E. BLIGNY-BONDURAND. Tome Ier. Paris, A. Leroux, 1908. In-8, LV-584 p. (Id.). — **Département de Loir-et-Cher. Cahiers de doléances du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin pour les États généraux de 1789**, publiés par le Dr F. LESUEUR et A. CAUCHIE. Paris, A. Leroux, 1907-1908. 2 vol. in-8, XCIX-576 et 510 p. avec 1 carte (Id.). — **Département du Lot. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors pour les États généraux de 1789**, publiés par Victor FOUVASTIÉ. Paris, A. Leroux, 1908. In-8, XIV-383 p., avec 1 carte (Id.).

— **Département de la Manche. Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin (Coutances et secondaires), pour les États généraux de 1789**, publiés par Emile Bridrey. Tome II. Paris, A. Leroux, 1908. In-8, 806 p. (Id.). — **Département de l'Yonne. Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les Etats généraux de 1789**, publiés par Charles Porée. Paris, A. Leroux, 1908. In-8, xxxviii-847 p., avec 1 carte (Id.).

Depuis le dernier compte rendu consacré dans la *Revue* (t. IX, p. 372) aux cahiers de doléances, la collection s'est accrue des sept volumes ci-dessus indiqués, représentant un total d'environ 900 à 1.000 cahiers de paroisses, provenant, comme on voit, des régions de la France les plus diverses. La connaissance de ces documents si utiles, si précieux — c'est toujours l'impression qui persiste, quels que soient les faits cités par plusieurs des éditeurs de ces nouveaux recueils relativement à l'existence de cahiers-types — fait donc chaque jour des progrès marqués, et il convient de s'en féliciter. Il a pu y avoir, il y a eu certainement, comme l'établissent particulièrement MM. Lesueur et Cauchie dans leur Introduction, des modèles qui ont circulé, des influences qui se sont exercées, des faits de copiage maladroits ; mais il y a eu aussi, et surtout, outre des cahiers entièrement originaux, des discussions libres et approfondies de ces modèles, des radiations ou des additions significatives, des adhésions réfléchies. La valeur objective des cahiers reste, dans l'ensemble, incontestable, à condition, bien entendu, de faire la part de l'exagération bien naturelle à des gens qui ont l'habitude de se plaindre et qui même n'écrivent en ce moment, que pour cela.

C'est cela qui est l'essentiel. Le reste — à savoir la forme sous laquelle les documents sont présentés — n'a qu'une importance restreinte. Une grande diversité se fait remarquer à cet égard chez les nouveaux éditeurs, comme chez ceux qui les ont précédés. Mettons d'abord à part le recueil de M. Fournier sur la sénéchaussée de Marseille, qui se distingue nettement de tous les autres ; ladite sénéchaussée se confondant à peu près avec la ville de Marseille, le recueil ne comprend guère que des cahiers de corporations. Tous les autres nous donnent des cahiers de paroisses. Tantôt ces cahiers sont publiés simplement dans l'ordre alphabétique, comme par MM. Bridrey, Fouvastié, Bligny-Bondurand ; tantôt ils sont divisés en groupes, d'après les justices auxquelles ces paroisses appartenaient, ou les présidents qui tinrent leurs assemblées, ou les similitudes que présentent les cahiers : et ces groupes eux-mêmes sont énumérés ou dans l'ordre alphabétique (Porée) ou dans un ordre géographique, comme dans le recueil de MM. Lesueur et Cauchie, qui avaient à faire à des régions naturelles aussi nettement différentes que le Dunois,

le Val de la Loire et la Sologne. Tantôt l'annotation est abondante (M. Bridrey est toujours le plus riche à cet égard), tantôt elle est volontairement réduite. Les introductions sont d'une très inégale étendue[1] : il semblerait qu'on pourrait en général les réduire sans inconvénient, et supposant connu tout ce qui est relatif à la convocation, les borner à ce qu'on peut savoir de la manière dont les cahiers envisagés ont été rédigés, aux lacunes qui peuvent s'y trouver, à l'état économique, en 1789, de la région considérée, et à la bibliographie des travaux consacrés à cette région. Un travail très utile, auquel tous les éditeurs se sont livrés avec succès, ce sont les notices sur l'état de la paroisse dont ils ont fait précéder chaque cahier : les ressorts administratifs, religieux, judiciaires, la superficie, la population, l'état des cultures, les impôts, les biens du clergé et de la noblesse, souvent le nombre des feux, le nom des députés, parfois même les foires et marchés, tout cela est donné, avec un soin scrupuleux, et nous avons ainsi réunie une masse de renseignements de haute valeur, dont les travailleurs ne manqueront pas de faire leur profit. Ils en seront certainement reconnaissants aux éditeurs et à la Commission d'histoire économique de la Révolution. — M. Marion.

Ph. Sagnac. **La Révolution du 10 Août. La chute de la royauté.** In-16, IV-334 p. (avec un frontispice et deux cartes). Paris, Hachette, 1909.

Suivant la tradition de la *Revue*, c'est l'auteur lui-même, qui, étant un des directeurs, fait un compte rendu de son livre ou plutôt le présente au lecteur. C'est en quelque sorte une seconde préface, mais plus complète, plus technique.

Comme je l'explique dans mon livre, une étude critique de la révolution du 10 août m'a paru nécessaire. On avait des études de ce genre sur le 14 juillet 1789 et sur d'autres journées de la Révolution, aucune sur le 10 août, à moins qu'on n'entende par là celle de Mortimer-Ternaux dans son *Histoire de la Terreur*, dont j'ai montré la partialité et les erreurs. Pour ce livre, j'étais aidé par les nouveaux instruments de travail que nous ont donnés MM. Tourneux et Tuetey et par une introduction documentée de M. Tuetey, au tome IV de son *Répertoire*. J'ai lu, relu, comparé tous les récits qui ont été faits des journées des 9 et 10 août ; et, si je ne suis pas arrivé à une certitude parfaite sur tous

1. M. Porée est certainement dans l'erreur quand il parle, p. 163, de l'arrêt du Conseil du 27 avril 1776, instituant les États du Dauphiné, de même quand il parle de ceux du Berry (assemblée provinciale). P. 479, c'est probablement de l'édit de 1764, sur la liberté du commerce des grains que veulent parler les rédacteurs du cahier de Villeblevin, en se plaignant de la cherté des grains : ils se sont seulement maladroitement exprimés et ont confondu l'édit de 1764 avec celui de 1765.

les points de détail, du moins je pense y avoir atteint sur toutes les questions essentielles. J'ai distingué trois grands groupes de témoignages : révolutionnaires, contre-révolutionnaires, constitutionnels ; les conclusions sont prises — après examen critique — aux révolutionnaires et aux constitutionnels, confirmées sur divers points, et suivant les cas, par quelques contre-révolutionnaires (Durler, Mme de Tourzel, le libraire Nicolas Ruault). Ainsi, sur la question de savoir si le roi a vraiment abandonné le château et paralysé la défense, en donnant aux Suisses l'ordre de cesser le feu, il y a accord entre les témoignages révolutionnaires, constitutionnels, et quelques témoignages contre-révolutionnaires, Mme de Tourzel, Ruault et l'officier suisse Durler.

Certes, je ne suis pas le premier à prouver qu'il en fut ainsi. Michelet, Louis Blanc l'avaient déjà dit. Mais, dans le reste, leur récit est si souvent vague, erroné, sans critique ; et surtout d'autres historiens sont si bien venus, après eux, remettre tout en question — Mortimer-Ternaux et Taine — et se sont si bien flattés de prouver le contraire, qu'il n'était pas inutile, avec les nouvelles sources contre-révolutionnaires, inconnues d'eux (Durler, Tourzel, Ruault), de le démontrer à nouveau.

J'ai pu montrer — mieux que l'on ne l'avait fait — l'initiative de la section du Théâtre-Français. Michelet et Mortimer-Ternaux qui ont si bien compris le mouvement sectionnaire, réservaient cette initiative, soit aux Quinze-Vingts (faubourg Saint-Antoine), soit aux sections du Centre. Grâce aux mémoires de Chaumette, de Fournier, aux notes de Topino-Lebrun sur le procès de Danton, il a été facile de reconstituer le rôle de la section du Théâtre-Français et de montrer davantage l'action prépondérante de Danton, dans sa section, au Conseil général de la Commune et à la Commune insurrectionnelle. Michelet dit que l'action des individus fut faible ; je ne le pense pas. Danton, ses amis, Huguenin, Santerre, Alexandre, etc., furent des chefs très influents ; ils disposèrent, organisèrent tout, de concert avec les sections et les fédérés ; sans eux, point de 10 août.

Cependant il y eut des hésitations. Grâce au récit de Santerre, publié bien après l'histoire de Mortimer-Ternaux, j'ai pu retracer les hésitations de ce grand chef et celles même du « faubourg de gloire ». L'Est de Paris n'était pas encore entraîné. Les troupes de Santerre n'arrivèrent au Carousel que trois heures après les Marseillais, les Brestois et le faubourg Saint-Marceau ; ce retard fut cause de la perte de la bataille, du moins au début. C'est le renfort de l'Est, arrivant après neuf heures, qui changea la face des choses. Ici notre grand et génial Michelet s'est complètement trompé.

Par la critique des textes on arrive à démontrer que ce furent les Suisses qui firent feu les premiers. Grâce à un ensemble de documents, recueillis par M. Tuetey, on sait aussi que la bataille ne fut pas aussi meurtrière que beaucoup d'historiens l'avaient dit. Il n'y eut que 400 morts et blessés du côté du peuple, au lieu des milliers qu'avaient vus l'imagination de plusieurs des contemporains de la Révolution, de plusieurs des historiens modernes.

Après cette étude critique, j'ai essayé de reconstituer la crise des 9 et 10 août, avec les éléments les plus éprouvés.

J'ai tâché aussi — moins toutefois que je ne l'aurais voulu — de relier étroitement l'histoire politique et l'histoire économique et sociale qui ne sont que les deux faces de la réalité. La haute bourgeoisie — des quartiers Ouest de Paris et d'une partie des sections du Centre, autour de la place Louis XIV et de la rue Vivienne — fut hostile au mouvement. La petite et la moyenne bourgeoisie et la classe ouvrière y furent favorables. Entre les petits patrons et leurs ouvriers, dans les sections du Centre et des faubourgs de l'Est, pas de conflit économique ; la petite industrie rapproche. J'ai donné, quand je l'ai pu, les noms et les professions de ces hommes qui, en combattant avec tant d'ardeur « contre la tyrannie aux Tuileries », sauvèrent la France du despotisme, et aussi du démembrement, qui se serait produit, si la conduite de la guerre avait été abandonnée à un roi traître et parjure. Par leur audace et leur courage, ils rendirent possible le grand élan national, les victoires de Valmy et de Jemmapes, et assurèrent le maintien du nouveau régime.

Ce n'était pas Paris seul qui avait lutté ; les grandes villes de France (Marseille, Bordeaux, Brest, Nantes, etc.), avaient envoyé des patriotes éprouvés. Et l'action des fédérés de ces villes fut capitale, car c'étaient des troupes bien entraînées.

Telles sont les idées qui m'ont conduit à écrire ce livre sur une des questions les plus passionnantes et les plus controversées de notre histoire. Je n'ai donné que les conclusions des études de détail faites sur les textes, en indiquant sobrement, en note, les raisons de décider dans tel ou tel sens.

Enfin j'ai dressé une carte des sections au 10 août au matin, d'après les seuls documents qui restent et qu'avait vus Mortimer-Ternaux. Avant sept heures, 28 sections sur 48 avaient envoyé des commissaires à l'Hôtel de Ville. Les autres hésitaient ou étaient hostiles. On a donc par là-même la carte politique de Paris [1]. — Ph. Sagnac.

1. Un erratum aurait été utile. Voici quelques fautes d'impression, que je prie le lecteur de corriger. Page 4, l. 20, *au lieu* de politique *lire* conduite, et l. 22, *au lieu de* conduite,

Le département de la Haute-Vienne. Sa formation territoriale, son administration, sa situation politique pendant la Révolution. Documents recueillis et publiés avec notices et notes par A. Fray-Fournier. Limoges, H. Charles-Lavauzelle, 1909. 2 vol. in-8, 354 et 347 p. (Société des Archives historiques du Limousin, 2e série ; Archives modernes, vol. VIII.)

M. Fray-Fournier multiplie avec un zèle infatigable les publications de documents sur l'histoire de la Révolution dans le Limousin. On lui devait déjà, dans la Collection de la Société des Archives historiques du Limousin, un *Inventaire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux archives départementales de la Haute-Vienne* (1891), un *Inventaire des documents conservés aux archives départementales et Bibliographie de l'histoire de la Révolution dans la Haute-Vienne* (1892), les *Cahiers de doléances, suivis de documents et notices sur les députés de la Haute-Vienne à l'Assemblée constituante de 1789* (1896), un volume sur *Le Club des Jacobins de Limoges* (1903). Son nouveau recueil, sur le département de la Haute-Vienne de 1790 à 1800, et spécialement de 1790 à 1795, ne sera pas moins utile que les précédents.

Les documents y sont classés sous les rubriques suivantes : Formation territoriale du département de la Haute-Vienne et de ses subdivisions ; Opérations de la Commission du Roi ; Personnel de l'administration départementale (conseil général et directoire du département) ; Fonctionnement de l'administration départementale ; Élection des députés de la Haute-Vienne aux assemblées parlementaires de la Révolution ; Population du département de la Haute-Vienne ; Finances ; Affaires militaires ; Instruction publique, sciences, arts ; Haras ; Subsistances ; Assistance publique ; Questions diverses ; Adresses et proclamations des corps constitués à l'occasion d'événements marquants ; Application des lois et mesures révolutionnaires relatives aux émigrés, aux suspects et aux religieux, mise en vigueur du nouveau régime ; Cultes ; Meurtre de l'abbé Chabrol ; Gironde et Montagne ; La Vendée ; Échange de prisonniers entre Limoges et Tulle ; Mémoire justificatif pour Pierre Dumas, accusé de faits contre-révolutionnaires ; Après le neuf thermidor ; Postface (installation du premier préfet de la Haute-Vienne).

Peut-être M. F.-F. aurait-il pu adopter un plan plus méthodique, plus

---

lire politique. P. 10, l. 11, *au lieu de* 32.600 *lire* 30.000. P. 11, l. 12, *lire* le 29 mai. P. 18, l. 6 *au lieu de* dans *lire* de, et l. 8 effacer de et mettre devant un tiret. P. 132, l. 8, *lire* : « il voulut différer — la section des Quinze-Vingts ne promettait d'être prête que ce jour là — et il résolut de faire donner le signal... P. 136, fin, *lire* s'interdisent. P. 147, note 1, *au lieu de* 14, *lire* 41.

cohérent ; mais cette critique n'a pas autrement d'importance, le recueil étant, en somme, très facile à manier ; grâce aux tables alphabétiques des matières, une par volume, on retrouve très facilement les documents concernant telle ou telle question. Toutes les pièces reproduites proviennent des archives départementales ou municipales de Limoges ; elles sont publiées correctement, et, ce qui vaut mieux encore, elles paraissent toutes bien choisies. Il y a là des éléments très précieux pour illustrer l'histoire du gouvernement révolutionnaire dans les départements. Ce recueil érudit est plus vivant, plus dramatique qu'une foule de livres.

Les notices rédigées par M. F.-F. sont assez nombreuses et étendues, surtout dans le premier volume. Nous mentionnerons particulièrement (t. Ier, p. 54 et suiv.) celles qui concernent le personnel de l'administration départementale. L'introduction est intéressante, mais discutable. M. F.-F. n'a pas de sympathie pour le gouvernement révolutionnaire, et il est embarrassé pour expliquer comment les administrateurs de la Haute-Vienne, bourgeois, modérés et tolérants, ont pu s'associer à son fonctionnement : c'est, dit-il, parce que « malheureusement, le courage des résolutions viriles leur fait trop souvent défaut ». C'est là une hypothèse, hypothèse assez vaine, croyons-nous. Plus on étudiera, avec la préoccupation d'apercevoir les hommes, l'histoire du gouvernement révolutionnaire dans les départements, plus l'antinomie qui surprend M. F.-F. deviendra évidente. L'exaltation, les essais autoritaires de quelques individus, de quelques groupes ne suffisent pas à expliquer la courbe générale de notre histoire politique de 1789 à 1800 ; et il faudra bien finir par constater, purement et simplement, qu'un très grand nombre de Français, constitutionnels de 1789 à 1792, ont été révolutionnaires de 1792 à 1794, puis ont applaudi au 9 thermidor, et ont accepté la constitution de l'an III, en attendant qu'ils acceptassent l'Empire. Leurs sentiments se sont modifiés au jour le jour, au gré des circonstances, sous l'influence des événements extérieurs, par l'effet de l'âge, et il n'est pas nécessaire, pour rendre compte de leurs contradictions, qui ne sont d'ailleurs qu'apparentes, de leur prêter « un manque absolu de crânerie ». Ces flux et ces reflux de l'opinion sont de tous les temps, et aujourd'hui comme autrefois, nous en avons des exemples sous les yeux.

Sur d'autres questions encore, délicates et complexes, par exemple celle du rôle des représentants en mission, M. F.-F. porte des jugements, selon nous, trop sommaires et trop rapides. Mais ces faiblesses de l'introduction ne diminuent pas la valeur du recueil, très intéressant et utile, nous le répétons, et dont l'auteur mérite d'être sincèrement remercié. — P. Caron.

G. Caudrillier. **La trahison de Pichegru et les intrigues royalistes dans l'Est avant Fructidor**. Paris, Alcan, 1908. In-8, LXII-402 p.

Ce n'est pas un des moindres mérites de M. Caudrillier que d'avoir, par des recherches méthodiques aux archives de Chantilly, de la Guerre, des Affaires étrangères, aux Archives nationales, dans les papiers R. de Saint-Albin, au Record-Office de Londres, reconstitué aussi complètement qu'il est possible de le faire actuellement le dossier de la trahison de Pichegru. Pour aucun sujet peut-être la chasse au document n'était plus nécessaire. Car, pris isolément, les documents que nous possédons sont ou suspects par leur origine, ou insuffisamment explicites. Sur les pièces que le Directoire a eues entre les mains, le *Précis historique de la conspiration* rédigé par Montgaillard à Hambourg le 30 mai 1798, les papiers saisis à Offembourg par Moreau dans les équipages de Klinglin le 21 avril 1797, la conversation tirée du portefeuille d'Antraigues envoyée par Bonaparte au Directoire le 28 juillet 1797, M. Ernest Daudet a pu écrire tout un volume avec l'intention de démontrer qu'elles ne prouvaient rien [1]. Les témoignages des agents de Condé, Montgaillard, Fauche-Borel, Demougé, Courant, sont si peu sûrs que M. C. nous déclare qu'il a été longtemps avant de les admettre. Les billets manuscrits de Pichegru que l'auteur reproduit en fac-similés sont une preuve de l'intrigue. Mais ils ne nous apprennent par eux-mêmes ni dans quel esprit, ni avec quelle arrière-pensée de trahison ils ont été écrits. Le seul moyen de présenter le récit le moins inexact possible de la négociation, selon l'expression de M. C., c'est de comparer les rapports des divers agents entre eux, de préférer aux rapports les simples lettres écrites au courant des faits, de chercher des éléments d'appréciation dans l'étude des événements politiques, diplomatiques, militaires qui ont pu influer sur la trahison ou en être la conséquence, de ne négliger par conséquent ni un papier ni une source d'information. C'est parce que son auteur n'a connu que très superficiellement les archives de Chantilly, qu'il a négligé celles du Record, qu'il a ignoré la correspondance imprimée de l'agent anglais Wickham, que le plaidoyer de M. Daudet en faveur de Pichegru laisse une telle impression de partialité. Et de même le livre de Zeissberg sur Pichegru et Condé [2] avec une bonne étude critique sur les mémoires de Montgaillard et de Fauche-Borel reste très imparfait parce que cet historien n'a pu se documenter ni à Chantilly, ni au Record. Nous ne

1. Ernest Daudet. *La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est*. Paris, 1901.

2. Zeissberg. *Pichegru und Condé*. Vienne, 1898.

pensons pas au contraire qu'il y ait aucune critique sérieuse à présenter à M. C. sur sa documentation, et si certaines de ses conclusions nous ont semblé discutables, on ne saurait trop rendre justice au travail de critique patiente, minutieuse et délicate auquel il s'est livré.

De cette longue étude critique, se dégage pour M. C. la conclusion que Pichegru a véritablement trahi et qu'il a comploté avec le prince de Condé le renversement de la République. Deux séries de raisons ont incliné M. C. à cette opinion : les premières sont tirées de l'étude même des négociations, les secondes de l'attitude et des fautes militaires de Pichegru en 1795 et en 1796. Examinons les premières.

M. C. s'est attaché à retracer avec la plus grande précision possible les différentes phases des négociations entamées avec Pichegru par les agents de Condé.

1° Le 22 mai 1795 Montgaillard décide Condé à négocier avec Pichegru. Le 23 mai Condé met au fait de son projet l'agent anglais Wickham. La négociation est entamée à la fin de juillet par Fauche-Borel et par l'ancien espion de Frédéric, Courant, qui sont envoyés en Alsace auprès de Pichegru. Le 16 août Fauche a une première entrevue avec le général à Blotzheim. Le 20, le 25 il le revoit à Illkirch, puis Courant négocie seul du 7 au 11 septembre.

2° Après la prise de Manheim par les troupes de Pichegru, le 20 septembre, le combat d'Heidelberg le 24, Fauche s'établit à Manheim le 10 octobre et il y reste jusqu'à la fin du mois.

3° Le 29 octobre, les Français perdent les lignes de Mayence. Du 6 au 16 novembre, l'armée de Pichegru bat en retraite sur la Moselle. Manheim dont la garnison a été travaillée par Fauche capitule le 21 novembre. L'intrigue reprend. Dans les premiers jours de novembre les Autrichiens ont été mis dans le secret. Le 20 novembre Fauche et Demougé, avocat à Strasbourg et plus tard agent de Klinglin, arrivent au quartier général de Pichegru. Pendant la période qui précède et pendant celle qui suit la trêve du 1er janvier 1796, les pourparlers entre Pichegru et Demougé sont incessants.

4° Le 6 février, le Directoire accorde à Pichegru son congé. Le 20 mars il quitte Strasbourg et l'armée. Il revient à Strasbourg le 30 avril et dès le 1er mai il a une nouvelle entrevue avec Demougé. Puis abandonnant l'armée du Rhin et Moselle dont Moreau a pris le commandement, il part le 18 mai pour la Franche-Comté. Le 11 juin, il reçoit à Bellevaux, dans l'arrondissement de Vesoul, le major suisse Rusillion qui lui est envoyé par Wickham et le 25 à Arbois, Fauche-Borel qui lui est envoyé par Condé.

5° L'arrestation de l'agence royale à Paris en janvier 1797 lui fait chercher un refuge auprès de son ancienne armée en Alsace. Nouvelles entrevues avec les agents du prince et en particulier le 20 février avec Broc d'Hottelans. L'intrigue se poursuit jusqu'en mai 1797, jusqu'au moment de l'élection de Pichegru par le Jura.

De toutes ces négociations quelles conclusions dégager? Celle-ci d'abord : qu'une intrigue qui dure pendant deux ans, qui n'est jamais complètement interrompue, ne peut être considérée comme une combinaison passagère, comme un dessein accessoire de Pichegru. La continuité des pourparlers avec les agents de Condé depuis le moment où il prend le commandement de l'armée de Rhin et Moselle jusqu'à son élection, constitue une présomption très forte de sa trahison.

Ensuite, des lettres écrites au jour le jour par les agents de Condé, et, selon les circonstances, de leur anxiété, de leur joie, de leur déception naît pour M. C. l'impression qu'ils sont sincères. Leur intrigue n'aurait donc pas été simplement une feinte destinée à leur assurer les libéralités de Condé ou de Wickham. Cette constatation est très vraisemblable pour Fauche-Borel et pour Demougé. Condé lui aussi crut certainement à la trahison prochaine de Pichegru. N'aurait-on pas ses lettres à Wickham ou à ses agents, que l'opiniâtreté avec laquelle il persévéra dans ses projets d'occuper Huningue ou Strasbourg, de provoquer une guerre civile en Franche-Comté et dans le Jura, tous projets subordonnés à la trahison de Pichegru en serait la preuve. A plusieurs reprises, mais surtout en février 1796, il se crut sûr du succès. Il conviendrait cependant de remarquer que d'autres personnages également au fait de l'intrigue, se montrèrent à l'égard de Pichegru ou sceptiques ou méfiants. Le collègue de Wickham, Craufurd, le chef de l'espionnage autrichien, le général Klinglin soupçonnèrent les déclarations de Pichegru d'être platoniques, de cacher des ruses de guerre. Wickham soutint l'intrigue parce qu'elle énervait le commandement de l'armée du Rhin et Moselle, qu'elle contribuait à la désagréger intérieurement, tandis que les Autrichiens l'attaquaient. Mais jusqu'à quel point crut-il à la sincérité de Pichegru ? A lire la thèse de M. C. on a l'impression qu'il se tint constamment sur ses gardes, que jamais il n'eut entièrement confiance. De même Wurmser semble s'être surtout préoccupé du profit immédiat qu'il pouvait retirer des pourparlers, sans avoir grand foi en leur succès.

Enfin dans ces négociations où presque tout apparaît douteux, incertain, quelques indices cependant méritent d'être retenus comme plus concluants : trois billets autographes de Pichegru qui sont la preuve matérielle de ses rapports directs avec les agents de Condé ; certains propos

qui lui sont prêtés et que les faits peuvent, dans une certaine mesure, permettre de vérifier : le 7 janvier 1796 il déclare à Demougé « que la gradation d'une pénurie bien sentie amènera le soulèvement de l'armée, surtout s'il est préparé par des insinuations adroites » ; le 17 décembre 1795 il a engagé Demougé à faire répandre dans son armée des écrits royalistes dont il indique quel doit être le thème, le ton ; le 11 juin 1796 il confesse à Rusillion dans l'entrevue de Bellevaux « que son armée n'avait pas été assez battue l'année précédente où il aurait été complètement maître d'elle, qu'il a fait ou laissé faire tout ce qui pouvait être fait avec prudence et que son armée était certainement mieux disposée qu'aucune autre, mais qu'il vit bientôt clairement que si les Français n'étaient pas complètement battus, il ne pourrait essayer d'aller de l'avant ». Un des principaux efforts de M. C. a consisté à rapprocher ces propos et les faits, de même qu'il a essayé de donner toute leur valeur aux billets de Pichegru en les replaçant parmi les témoignages des agents qui lui ont semblé susceptibles de les éclaircir.

De tout cet exposé de M. C. résulte que Pichegru a comploté avec Condé le renversement du gouvernement français. C'est ce que M. C. appelle le minimum de trahison. Il me paraît en dehors de toute contestation.

Seulement constater la trahison de Pichegru admise généralement avant l'ouvrage de M. C. et malgré M. Daudet n'est pas suffisant. De quelle manière Pichegru entendait-il trahir, jusqu'à quel point a-t-il consommé sa trahison ? Voilà ce qui, jusqu'à la thèse de M. C., nous avait à peu près complètement échappé. Or, à ne considérer que les négociations de Pichegru et des agents royalistes, quelque lumière que M. C. ait cherché à y projeter, il ne semble pas que nous soyons actuellement beaucoup plus avancés qu'auparavant.

Si on cherche en effet à dégager des déclarations de ses interlocuteurs les intentions de Pichegru, on constate : que presque jamais il n'y a eu d'entente entre lui et les agents de Condé ; que sa pensée est généralement demeurée vague ; qu'elle a varié à plusieurs reprises.

1° En juin 1795 le plan que propose Condé, c'est la trahison de toute l'armée du Rhin et Moselle passant au roi, et par Huningue l'entrée des Condéens en Alsace. A ce plan, Pichegru en substitue un autre, moins naïf, mais fort étrange. Il passera sur la rive droite avec une partie de son armée. Là on lui fera prêter le serment de fidélité au roi. Les troupes de la rive gauche suivront le mouvement. On est naturellement amené à supposer chez Pichegru une arrière-pensée. « S'il ne s'entendait pas au dernier moment avec le prince et les Autrichiens, si ses troupes hésitaient

à fraterniser avec celles du roi, il restait maître de ne pas consommer sa trahison. Qui sait même ? Il profitait du passage obtenu pour effectuer les opérations que le Comité lui avait prescrites en Allemagne ». Il n'est pas étonnant que Condé ait mal accueilli ce plan, et l'ait jugé inexécutable.

2° En septembre, octobre 1795, le grand effort de Condé consiste à se faire livrer Huningue. L'occupation d'Huningue par les royalistes sera le signal de l'assaut royaliste qui se prépare contre la République (soulèvement de Lyon, de Besançon, de la Franche-Comté, du Forez, recrudescence de la guerre en Vendée, les sections à Paris). Or Pichegru refuse de livrer Huningue. Il veut travailler en grand. Il entend lier la partie de manière à embarrasser la Convention dans la capitale, sur les frontières. Il se refuse, par « une opération partielle », à compromettre le succès du mouvement d'ensemble. Il veut gagner son armée entière, et comme il n'en est pas sûr, il demande « qu'on la travaille ».

3° En novembre et décembre, le principal objet de Condé devient de surprendre Strasbourg avec la complicité des bourgeois, des généraux et de Pichegru. Ici encore il se heurte à des objections puis à un refus de Pichegru. D'ailleurs en décembre une évolution semble se produire dans les idées de Pichegru. Depuis vendémiaire il n'avait cessé de suivre avec beaucoup d'attention le mouvement de l'opinion publique en France et surtout à Paris. Il se persuadait que le nouveau gouvernement né de la Constitution de l'an III ne serait pas viable. Dès lors sa nouvelle tactique consiste à laisser agir l'opinion. Elle a fait la révolution, elle fera la contre-révolution. Il faut attendre d'un mouvement général le rétablissement de la royauté.

4° Le souci de surveiller et de préparer ce mouvement explique le départ de Pichegru pour Paris en mars 1796. Lorsque, le mois suivant, il revient en Alsace, c'est encore à ce mouvement de contre-révolution intérieure qu'il pense, mais avec l'idée de l'exploiter d'abord à son profit. Les Autrichiens doivent rompre la trêve immédiatement, tomber sur l'armée dont Moreau a pris le commandement, la battre et la poursuivre jusqu'à ce que Pichegru soit rappelé à sa tête. Le général demandera un armistice, et les Autrichiens l'accorderont en déclarant qu'ils ne veulent traiter qu'avec lui. A ce moment un coup de théâtre se produira. On appellera Pichegru à la dictature. Il préparera alors la place pour le rétablissement de la monarchie en indiquant à quelles conditions il sera possible.

5° Attaque immédiate des Autrichiens et défaite de Moreau qui nécessiteront son rappel au commandement de l'armée de Rhin et Moselle, coup d'État intérieur avec la complicité de l'opinion qui le portera à la

dictature, telles sont jusqu'en novembre 96 les deux idées maîtresses du plan de Pichegru. Les victoires de Bonaparte en Italie ; au delà du Rhin l'impuissance des Autrichiens à cerner Moreau et à lui couper la retraite compromettent le succès de la première. Quant à la seconde, Pichegru ne précise rien. A partir d'octobre, son élection semble devenir sa préoccupation dominante, la condition indispensable de son action à Paris. Le 20 février 1797, dans une conversation avec d'Hottelans à Strasbourg, il déclare qu'il ne compte plus sur l'offensive autrichienne. Il renonce pour un temps du moins à reprendre le commandement de son armée. Devenu député, il groupera autour de lui les éléments d'une opposition nouvelle, constitutionnelle en apparence. Il attendra la contre-révolution d'un mouvement d'opinion. Mais à mesure qu'il se tourne vers l'intérieur s'accentue son dissentiment avec Condé. « Les royalistes souhaitent une conquête violente du trône qui leur rendra la puissance absolue et leur permettra d'assouvir leurs rancunes. Pichegru au contraire rêve une restauration accomplie avec l'appui de l'opinion publique, suivie d'oubli et de pardon, de concessions nécessaires, restauration où il jouerait le rôle de modérateur suprême, où sa trahison trouverait son excuse, s'effacerait devant le bien public ». Aussi, dès octobre, Condé ne compte plus sur Pichegru, ou plutôt n'attend plus de lui ce qu'il en espérait.

Si on ne peut arriver à préciser davantage la pensée de Pichegru, qui ne voit combien de points d'interrogation se posent encore. Dans quelle mesure Pichegru a-t-il agi pour son propre compte et dans quelle mesure pour celui du roi ? N'a-t-il pas joué plusieurs parties à la fois, complotant avec les royalistes, de manière à exploiter les chances d'une restauration si les circonstances s'y prêtaient, mais maintenant sa situation vis-à-vis des républicains pour demeurer indemne si l'heure favorable ne sonnait pas, substituant peu à peu un plan de dictature personnelle à celui d'une restauration monarchique, sans renoncer en apparence au dessein de ramener Louis XVIII qui lui valait l'appui et les subsides des royalistes à l'intérieur et des Anglais ? A-t-il été d'ailleurs capable de combiner un plan d'action ? Le vague, le caractère très général de ses déclarations aux royalistes ne dénoncent-ils pas simplement les hésitations et les incertitudes de son esprit ? Et en définitive, ne serait-il pas un homme ondoyant, à la merci des circonstances, assez intelligent et peu scrupuleux pour chercher à profiter dans son intérêt de toutes les éventualités, mais n'ayant ni la force de la pensée, ni l'énergie qui permettent de diriger les événements ?

A toutes ces questions, la thèse de M. C. — qui nous apporte cependant le maximum d'éléments d'appréciation — ne permet pas, à

mon sens, de répondre. Nous permet-elle du moins de le faire pour cette autre question essentielle que soulève l'étude de l'intrigue ? Jusqu'à quel point la trahison de Pichegru a-t-elle été consommée ; ou, en d'autres termes, a-t-il commencé à réaliser ses promesses aux agents de Condé ? C'est ici que nous arrivons à la partie la plus originale de la démonstration de M. C., à celle qui lui a demandé le plus de temps et d'efforts, à l'étude des rapports entre l'intrigue et les fautes militaires de Pichegru en 1795 et 1796 Tout en gardant beaucoup de mesure dans ses conclusions, M. C., en suivant parallèlement l'intrigue et la campagne de l'armée du Rhin et Moselle, estime que les défaillances de Pichegru en 1795 et 1796 ont été des défaillances de parti-pris, qu'elles s'expliquent par ses desseins politiques et ses compromissions avec les agents de Condé.

Nous ne saurions retracer, même en la résumant, la démonstration sur ce point de M. C. Elle exigerait un récit trop long et trop minutieux des faits militaires. Nous renvoyons le lecteur à l'exposé que l'auteur en a fait au moment de sa soutenance de thèse et qui a été reproduit dans la *Révolution française* (14 juin 1908).

La partie la plus concluante de la démonstration de M. C. est, à notre avis, celle qui concerne l'attitude de Pichegru après la signature de la trêve du 1er janvier, lorsqu'il laissa pendant l'hiver de 1796 ses troupes mourir de faim dans leurs cantonnements. C'est à cette époque, d'après Saint-Cyr, qu'aurait été consommée sa trahison. M. C. indique avec raison que pour cette question des cantonnements d'hiver, nous sortons des hypothèses. Nous avons les propos de décembre sur la nécessité de démoraliser et de travailler l'armée, nous avons ceux de janvier 96 sur « la gradation d'une pénurie bien sentie amenant le soulèvement ». Faits et propos sont en trop étroits rapports pour que leur concordance ne constitue pas un très sérieux indice.

Mais pour la période qui précède la trêve, il y a encore lieu, pensons-nous, de supendre notre jugement. Sans doute, nous possédons sur les opérations de Pichegru pendant cette période, quelques propos intéressants, ceux à Rusillon que nous avons relevés, ou encore ceux à Demougé relatés dans la lettre de Wickham à Grenville, du 14 décembre 96. Pichegru aurait assuré à Demougé que dans la campagne dernière, il avait fourni aux Autrichiens des occasions de le battre : 1° en ne passant le Rhin, ni aussi tôt, ni avec des forces aussi importantes qu'il l'aurait pu ; 2° en composant la garnison de Manheim de 10.000 hommes de troupes, excellentes sans doute, mais désespérées de misère, sous les ordres d'un homme incapable de les commander ; 3° et 4° en exposant son armée entière deux fois, surtout sur la Pfrimm, dans une position

certainement bonne (car il ne pouvait en prendre d'autre avec ses généraux), mais sur un terrain de grande bataille où les Autrichiens devaient la détruire complètement. Mais si on cherche dans les faits la démonstration de ces propos la preuve formelle échappe. On ne peut que constater les coïncidences et formuler des hypothèses. Que d'éléments en effet dont il faut tenir compte pour apprécier les opérations militaires : l'insuffisance des effectifs disséminés sur une étendue énorme, la démoralisation de certains corps, résultat de souffrances prolongées, le manque d'approvisionnements et l'incurie de l'administration militaire, le manque de chevaux et de canons, la nécessité de se concerter avec Jourdan et les rapports avec l'armée de Sambre-et-Meuse, et, plus que tout, les fautes que Pichegru a pu commettre parce qu'il n'était peut-être pas l'homme de guerre extraordinaire que se représentait l'opinion après la campagne de l'armée du Nord et la conquête de la Hollande ! Faut-il rappeler également que les opérations militaires n'ont pas été appréciées de la même façon par les officiers des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin qui nous en ont laissé le récit (par exemple Soult et Gouvion Saint-Cyr) et que les conclusions militaires de M. C. qui nous ont semblé reposer sur une étude extrêmement consciencieuse et approfondie des documents du ministère de la Guerre, commencent cependant déjà à être discutées par les historiens militaires. Dans des études aussi complexes, comment doser exactement l'influence des négociations de 1795, en l'absence de tout texte, de tout indice écrit qui nous permettent de la saisir ?

Je ne crois donc pas que l'excellente thèse de M. C. ait apporté à l'histoire d'autre conclusion bien établie que celle de la trahison minimum de Pichegru. Tout le reste demeure supposition, raisonnements plus ou moins vraisemblables. En l'état actuel des documents, qu'il était impossible d'étudier plus consciencieusement que ne l'a fait M. C., il ne pouvait en être autrement.

Le lecteur trouvera également dans la thèse de M. C. un exposé des intrigues royalistes en Franche-Comté et dans l'Est de la France qui se rattachent à l'offensive royaliste telle que la dirigeait Condé, et auxquelles Pichegru se trouve mêlé à plusieurs reprises, sujet déjà en partie connu par les travaux de M. Pingaud [1], et même par ceux de M. Daudet et à la fin du volume, deux chapitres sur le complot constitutionnel et Fructidor, où M. C. nous retrace le rôle de Pichegru après son élection, la façon dont sa trahison fut dévoilée et dont ses intrigues avec Condé furent con-

1. Pingaud, *Le président de Vezet* (*Revue historique*, novembre 1882). *Une négociation secrète sous le Directoire : l'affaire de Besançon* (*Revue d'histoire diplomatique*. T. VIII, 1894). *Pichegru et le parti royaliste en Franche-Comté* (*Annales franc-comtoises*, 1900).

nues des Directeurs, et son échec définitif au moment de Fructidor. — PIERRE MURET.

Duchesse de DINO (puis duchesse de TALLEYRAND et de SAGAN). **Chronique de 1831 à 1862**, publiée avec des annotations et un index biographique par la princesse Radziwill. Tomes Ier et II. Paris, Plon-Nourrit, 1909. 2 vol. in-8, IV-461 p. (portr.) et 544 p.

La *Chronique* de la duchesse de Dino, dont la princesse Radziwill vient de commencer la publication, s'ouvre à la date du 9 mai 1831 et va jusqu'en 1862, année de la mort de la duchesse. Les deux premiers volumes viennent de paraître : le premier va de 1831 à 1835, le second de 1836 à 1840. Cette *Chronique* complète les *Souvenirs* de la duchesse de Dino, publiés récemment par Mme Jean de Castellane et qui se bornent au récit des premières années de l'auteur [1].

On connaît le rôle joué par Mme de D. auprès de Talleyrand. Devenue sa nièce par son mariage avec Edmond de Périgord, duc de Dino, elle eut toujours pour son oncle une très vive admiration et vécut constamment avec lui depuis le moment où elle fut séparée de son mari. Elle lui servit de secrétaire et de confidente ; elle l'accompagna à Vienne en 1815 et à Londres en 1830. Lorsqu'elle était à Paris, son salon était le rendez-vous de tous les amis de Talleyrand et des principaux personnages de la monarchie de Juillet, sa chronique peut donc présenter un grand intérêt, par tout ce qu'elle a pu voir et noter.

La princesse Radziwill est la petite-fille de Mme de D., qui lui fit remettre son manuscrit après sa mort par M. de Bacourt, son exécuteur testamentaire. C'est donc sur l'original que la publication a été faite. Elle s'adresse évidemment aux gens du monde : un index biographique donne des renseignements sommaires sur les personnages cités. Ce n'est pas un mal, mais que penser de notices comme celles-ci : « Raphaël Sanzio 1483-1520. Célèbre peintre de l'école romaine de la Renaissance » ; ou encore : « Protée, dieu marin, qui changeait de forme à volonté ». Il eût été plus utile de mettre à la fin de chaque notice des renvois, sans lesquels les publications de ce genre sont d'un maniement assez incommode. On a eu raison de reproduire à la fin de chaque volume des pièces justificatives, lettres, discours, pièces diplomatiques, d'après les journaux de l'époque, surtout d'après le *Moniteur* et le *Journal des Débats*. Un portrait accompagne le premier volume.

1. *Souvenirs de la duchesse de Dino*, publiés par Mme Jean de Castellane, préface d'Ét. Lamy. Paris, Calmann-Lévy, 1908. Voir également, sur la famille de Courlande et sur la duchesse de Dino, baron de Vitrolles, *Souvenirs autobiographiques d'un émigré*, *La duchesse de Courlande* dans la *Revue historique*, t. XCIX, p. 266-289.

Quel parti les historiens peuvent-ils tirer de cette *Chronique*? « [Elle] a été composée, dit la préface, avec des notes recueillies en Angleterre, durant l'ambassade du prince de Talleyrand, et ensuite avec des fragments extraits des lettres adressées pendant trente ans par Mme la duchesse de Dino (plus tard duchesse de Talleyrand et de Sagan) à M. Adolphe de Bacourt [1] ». La première partie a donc été rédigée au jour le jour. Pour la seconde, l'éditeur ne dit pas quand la rédaction a été faite, si Mme de D. s'est contentée de transcrire intégralement sur son journal au fur et à mesure des envois, les passages intéressants de ses lettres à M. de Bacourt, ou si dans une rédaction postérieure elle a refondu le texte primitif de ses lettres. La première hypothèse est probable; en effet, si Mme de D. avait pris la peine de rédiger ses notes après coup, elle leur aurait donné la forme, plus agréable à lire, d'un récit continu, ce qu'elle fit pour ses *Souvenirs* de jeunesse.

Nous pouvons donc admettre que nous avons là un témoignage contemporain des événements. Que vaut-il? Mme de D. est une princesse courlandaise qui a passé toute son enfance en Allemagne, et est entrée par son mariage dans une grande famille française. Aussi a-t-elle un sentiment très profond de l'éclat de sa naissance et de son rang. Elle est restée très attachée aux formes anciennes du gouvernement et de la société. Sans doute, sous l'influence de Talleyrand, et à la suite d'un assez long séjour en Angleterre, elle a admis un régime représentatif, dans lequel l'aristocratie partage le pouvoir avec le roi : c'est un idéal tory. Mais elle a le mépris de la bourgeoisie, des avocats arrivés, comme Dupin et lord Brougham; elle a vis-à-vis des gens du peuple, et principalement des paysans, cette familiarité seigneuriale qui n'est compatible qu'avec le respect, et qui est très « ancien régime ». Or le hasard a fait que cette étrangère, si fière de son rang, a été étroitement mêlée à la vie politique de la France libérale. Elle réprouve la Révolution, mais l'homme qu'elle admire a joué un grand rôle dans cette Révolution et du côté des révolutionnaires; il est, à partir de 1830, l'ambassadeur et le conseiller d'un roi dont le pouvoir est né de l'émeute. Aussi ses sentiments contre-révolutionnaires s'en trouvent-ils atténués. La Révolution lui apparaît comme une calamité dont il faut bien, pour vivre, s'accommoder, mais qu'on doit s'efforcer de limiter autant que possible. Tel est d'ailleurs le sentiment de Talleyrand, tel est celui de Louis-Philippe. La *Chronique* de Mme de D. juge donc les

1. *Chronique*, p. I. Sur les rapports de Mme de Dino et de M. de Bacourt, voir une lettre du 10 novembre 1833 publiée en 1894 dans les *Mémoires de la Société des sciences morales de l'Oise*, t. XVIII, et reproduite dans la *Revue historique* à la suite des souvenirs du baron de Vitrolles, p. 289 en note.

évènements et les hommes dans un esprit très monarchiste et très favorable à l'idée autoritaire et aristocratique.

Elle nous représente bien l'opinion du monde diplomatique européen qu'elle a fréquenté à Londres et dont les conversations et les potins sont pour la première partie la principale source de sa *Chronique*. Quand elle est à Paris ou à Valençay, elle est informée de ce qui se passe par Mme de Liéven qui, après avoir quitté l'ambassade de Russie à Londres, vécut d'abord en Russie et ensuite à Paris ; par Royer-Collard, pour qui elle s'est prise d'une vive amitié et qui la renseigne sur les débats parlementaires ; mais surtout par Mme Adélaïde, la fidèle correspondante de Talleyrand, dont elle cite souvent les lettres. Si l'on ajoute à cela qu'elle est en relations avec Thiers et Molé, on voit que sa *Chronique* est toute d'inspiration gouvernementale.

La vie de Mme de D. est tout entière subordonnée à celle de Talleyrand. Partie avec lui pour Londres, elle y resta jusqu'en mai 1832, et vint passer avec lui son congé en France jusqu'en janvier 1834. A ce moment, la question belge est presque réglée et Talleyrand songe à quitter son poste. Il y est rappelé en 1834 par suite de l'attitude de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie à Münchengraetz et par les affaires d'Espagne et de Portugal. Mme de D. l'y suivit et resta à Londres jusqu'à un nouveau congé, en août 1834. Ses notes d'Angleterre disent peu de choses des négociations diplomatiques. Les anecdotes de la cour de Guillaume IV et les luttes politiques qui préparent la réforme électorale de 1832 en font tout l'objet.

Pendant les deux séjours qu'il fit en France au milieu et à la fin de son ambassade, Talleyrand vécut presque toujours à Valençay. Il se tenait donc au courant de la politique générale par ses amis de Paris et principalement par Mme Adélaïde [1]. A la fin de 1834, une crise ministérielle fut provoquée par la démission de Soult, président du Conseil, suivie peu après par celle de son successeur Gérard. Pendant cette crise, un ministère, qui dura trois jours, fut constitué sous la présidence de Maret, duc de Bassano, ancien rival de Talleyrand sous Napoléon ; le ministre des affaires étrangères fut Bresson, diplomate qui avait commis, au jugement de Talleyrand, des maladresses lors de la crise belge. Celui-ci, vieilli, rebuté par l'arrogance de Palmerston, vit dans cette double nomination une occasion de se retirer.

Il revint avec sa nièce à Paris, qu'il habitait l'hiver, partant l'été pour

1. Sur les rapports de Talleyrand et de la famille royale, voir comtesse de Mirabeau, *Le prince de Talleyrand et la maison d'Orléans*, Paris, 1890, in-8°, et Arnaud, *L'Égérie de Louis-Philippe, Adélaïde d'Orléans (1777-1842)*, Paris, 1908, in-8°.

Valençay. Il conservait une grande influence, restait un conseiller secret et écouté, ayant ses entrées aux Tuileries, parfaitement d'accord avec Louis-Philippe. L'alliance anglaise et le maintien de la paix, la répugnance pour toute politique aventureuse, même pour une intervention en Espagne, ce qui le sépara un instant de Thiers en 1836 ; à l'intérieur, le maintien de l'ordre et de la charte, voilà quel était son idéal. Mme de D. recueillait naturellement une part de la confiance et de l'amitié de la famille royale pour Talleyrand. Elle allait souvent aux Tuileries et sa *Chronique* est pleine d'anecdotes, de conversations avec le Roi et le duc d'Orléans. Elle admire infiniment Louis-Philippe, mais se défie de son fils, trop libéral à son gré. Elle nous entretient des préoccupations paternelles du roi qui cherche à marier ses enfants. Après un voyage des princes en Allemagne en 1836 qui désarma les cours de l'Europe, le duc d'Orléans épousa en 1837 la princesse Hélène de Mecklembourg. Mme de D. nous donne des détails sur la vie de la cour, particulièrement brillante, de 1836 à 1840, malgré la fréquence des attentats contre le Roi. C'est l'époque où la monarchie de Juillet, n'ayant plus à lutter contre les émeutes, mais seulement contre les tentatives isolées de quelques exaltés s'affirme de plus en plus comme une royauté, s'essaie à une vie plus luxueuse, et relègue peu à peu dans l'ombre le légendaire parapluie.

Les dernières années de Talleyrand furent marquées par sa réconciliation avec l'Église. Mme de D. y eut beaucoup de part. Elle semble avoir été elle-même très préoccupée des choses religieuses et servit d'intermédiaire entre son oncle et Mgr de Quelen, archevêque de Paris, ancien ami de la famille de Périgord, qui désirait obtenir la conversion de Talleyrand. A de légères indications, on suit dans la *Chronique* le travail qui se fit peu à peu en celui-ci. Ce fut l'abbé Dupanloup, en relation avec Mme de D. à propos de l'instruction religieuse de sa fille, qui fut le dernier artisan de cette conversion. Dans une lettre qu'elle lui adressa le 10 mai 1839, qui a été publiée dans le *Temps* du 3 avril 1908, et qu'elle reproduit, Mme de D. raconte comment s'est réconcilié avec l'Église l'ancien évêque d'Autun. La mort de la princesse de Talleyrand en 1835 avait beaucoup facilité le choses.

Les quatre ans qui s'écoulent de 1836 à 1840 sont, dans l'histoire parlementaire de la monarchie de Juillet, une époque critique. L'année 1836 marque la séparation définitive de Thiers et de Guizot : c'est l'abandon du système des premières années, qui réunissait dans le ministère tous les chefs de la résistance sous la présidence lointaine d' « une grande épée », Soult, Mortier ou Gérard, et qui faisait du roi l'arbitre et le véritable chef du cabinet. Désormais, les présidents du Conseil sont pris parmi les lea-

ders parlementaires, mais Louis-Philippe ne renonce pas à son rêve de gouvernement personnel. C'est la véritable raison de la chute de Thiers en 1836, à laquelle Talleyrand semble avoir indirectement contribué. Le pouvoir passa à Molé, l'homme du roi, qui provoqua la coalition de la gauche et des doctrinaires et finit par céder le pouvoir à Thiers au début de 1840. Mme de D. donne quelques détails sur les remaniements de 1836 et 1837, mais l'année 1839 manque totalement dans sa *Chronique* et elle ne dit rien des luttes furieuses de la coalition contre Molé. A cette date, Talleyrand est mort depuis le mois de mai 1838, la duchesse de Sagan, sœur de Mme de D., meurt au début de 1840. Celle-ci est obligée de faire un voyage en Prusse pour régler la succession ; ses notes, à part quelques pages sur son séjour à Berlin, sont assez peu intéressantes.

Mme de D. est en Allemagne quand éclate la crise d'Orient. Ce n'est qu'à son retour en France (fin août 1840) qu'elle peut se mettre au courant des événements et nous renseigner. C'est Guizot, ambassadeur à Londres, qu'on rend responsable de la crise. On se moque de lui aux Tuileries, de ses essais de dandysme, de sa liaison tardive avec l'exubérante Mme de Liéven [1]. Mme de D. se montre assez favorable à Thiers. Elle le juge bien, discernant en lui ce qu'il y a d'amour du pouvoir, et d'esprit d'ordre, qui font de lui au fond un véritable conservateur ; mais elle craint son « enivrement », cet amour de la popularité, qui le pousse à flatter les passions chauvines de l'opinion publique, sans bien prévoir toujours la portée de ses actes. Elle n'aime guère les doctrinaires, malgré ses opinions conservatrices ; Molé lui plait assez. D'une façon générale, elle juge tous ces hommes politiques bien moins d'après leurs idées que d'après leurs personnes.

Le second volume se ferme sur cette crise de 1840 qui a exaspéré les passions et creusé un fossé profond entre les doctrinaires et la gauche, entre la nation et le Roi. L'importance du duc d'Orléans grandit par le seul fait de l'impopularité de son père, et dès 1840 on s'explique quel coup mortel sa disparition, deux ans plus tard, va porter à la monarchie de Juillet. La *Chronique* de Mme de D. nous apporte un écho des passions de cette époque critique. Malgré les défauts qu'on a signalés, c'est une publication qui apporte une contribution utile à l'histoire du règne de Louis-Philippe. — Albert Girard.

---

1. Voir E. Daudet, *Une vie d'ambassadrice au siècle dernier. La princesse de Liéven*, Paris, 1903, in-8°.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales des Sciences politiques. 1909.

15 Juillet. = CHRISTIAN SCHEFER. *Taine et l'histoire.* [Cet article paraît, au premier abord, vouloir faire justice des critiques dirigées récemment contre Taine. Ainsi M. S. reproche à M. Aulard la minutie de certaines critiques, discute le bien fondé de certaines autres; il lui fait grief — à tort, semble-t-il, — d'avoir considéré Taine comme étant de mauvaise foi; il pense qu'en écrivant son « pamphlet », M. Aulard a été poussé par des rancunes et des arrière-pensées politiques. Mais M. S. qui déclare en débutant « allier une invincible antipathie pour beaucoup des idées de Taine et une hostilité déclarée contre ses plus chauds défenseurs, avec une grande admiration pour son talent et un profond respect pour son caractère » a écrit à son tour un véritable réquisitoire contre les *Origines*. Examinant d'un point de vue général la méthode de Taine, M. S. affirme que toujours son point de départ sera non dans des théories, mais dans l'examen de faits incontestés ; néanmoins force lui est bien de reconnaître le caractère artificiel et superficiel de l'observation de Taine, le caractère hâtif de ses généralisations. Taine a cherché à rassembler le plus grand nombre possible de faits ; mais il était extrêmement mal préparé pour les recherches qu'il entreprenait et il ne sut pas les conduire comme il aurait fallu. De plus, il manquait de critique et ne savait en aucune façon se rendre compte de la valeur relative des pièces inédites qu'il maniait aux Archives. Les faits une fois recueillis, il faut les utiliser : Taine a hésité sur ce qu'il voulait faire et au lieu d'un livre de considérations générales, il en vint à faire un exposé historique. M. S. qui note, d'après la *Correspondance*, l'effort douloureux de Taine pour composer son œuvre, insiste sur la beauté générale de la construction, mais il montre aussi les fissures de l'édifice : l'absence de chronologie serrée, « le temps paraissant ne pas exister pour Taine » ; la particularité des lieux n'est souvent pas mieux observée ; l'importance relative des faits n'est pas nettement aperçue ; enfin l'abus de l'abstraction. Quels sont donc les résultats obtenus et leur portée pour l'histoire ? L'œuvre de Taine n'est pas exempte de contradictions, témoin ses appréciations successives de l'Ancien Régime; ses procédés de travail, ses habitudes d'existence, sa tournure d'esprit ont influencé ses jugements ; bref, les résultats définitifs ne sont pas inattaquables ; l'œuvre est incomplète ; les explications données des événements ne suffisent point. Est-ce à dire que les *Origines* n'ont pas de valeur historique ? M. S. se pose la question en terminant, mais il ne la résout pas d'une façon nette; il lui faudrait, dit-il, un nouvel article pour traiter la ques-

tion ; après avoir déclaré que Taine n'est pas un historien, il affirme que « si telle qu'il la présente l'œuvre révolutionnaire est incontestablement inexplicable, on demeure incapable de comprendre toute une partie de la Révolution si l'on ne tient pas compte du merveilleux portrait qu'il a su tracer du jacobin »].

Annales du Midi. 1909.

Janvier. = J. ADHER. *Le diocèse de Rieux au XVIIIe siècle. Les dettes des communautés.* [Suite d'un travail déjà paru dans la même Revue (1905) sur les biens patrimoniaux de ce diocèse. L'auteur montre par quelques exemples précis, l'influence sur les charges locales et sur la vie économique des populations, de la liquidation des dettes contractées par les communautés. Les créanciers sont surtout les grands propriétaires ruraux, les emprunts sont dus aux passages de troupes, épidémies, procès du XVIIe siècle. Ces dettes empêchent le développement de la vie municipale, amènent l'abandon des terres, et leur liquidation favorise le relèvement ultérieur des communautés]. — J. CALMETTE. *Un concours professoral à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIe siècle.* [Fin. Thèses de Jean Saporta et de Bermond Pagès]. — G. CLAVELIER. *Œuvres inédites de François Maynard.* [Suite. La fin dans le nº de juillet].

Avril. = P. BOISSONNADE. *L'état, l'organisation et la crise de l'industrie languedocienne pendant les soixante premières années du XVIIe siècle.* [L'industrie est à cette époque aussi développée que l'agriculture qui ne prendra que plus tard la première place. Extrême variété : industries minérales (exploitation des mines, travail des métaux) ; fabrication des tissus (soie, lainages, bonneterie), des produits chimiques et pharmaceutiques (teintureries ; parfumerie et liqueurs de Montpellier) ; minoterie, tannerie. Mais l'organisation de cette industrie est défectueuse, rudimentaire ; peu de capitaux, peu d'ouvriers, production peu intense. L'opinion attribue ce déclin à l'absence du régime corporatif ; l'introduction de ce régime dans les principales villes, la police exercée par les corps municipaux (Castres, Toulouse) ou par l'administration royale ne donnent que de mauvais résultats. Oppression fiscale, insécurité des routes. La guerre civile et la guerre étrangère, la disette, la peste, achèvent de provoquer une crise industrielle terrible qui dure jusqu'à la paix des Pyrénées, jusqu'au moment où Colbert ranimera l'industrie langedocienne en lui rendant la sécurité du lendemain, la discipline, en y suscitant les initiatives, en lui assurant la protection éclairée de l'État]. — H. TEULIÉ. [Notice nécrologique sur Chabaneau].

Juillet. = P. DOGNON. [Notice nécrologique sur Cabié]. — Fr. GALABERT. [Notice nécrologique sur Roschach].

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1908.

Mai-Juin. = C. BOST. *Deux études sur la Révocation dans le Languedoc.* [Examine, en s'appuyant sur les documents d'archives, quelques-uns des résultats contenus dans deux ouvrages de l'abbé Rouquette, « L'abbé du Chayla et le clergé des Cévennes », et les « Poètes cénevols » ; il discute notamment les rapports de

l'abbé du Chayla et de son ennemi personnel Meynadier, et les débuts de la guerre des Camisards.] — T. Rivier. *L'église française de Saint-Gall.* [Suite ; continué en nov.-déc. Les réfugiés français à Saint-Gall au XVIIIe siècle ; les Orangeois, les galériens libérés ; origine et moyens d'existence des réfugiés ; les familles Chiout, Suchier, Roustau, Boyer, Valpillier ; les prédicants J. Martel, J. Bourbonnoux, P. Lorient. L'église de Saint-Gall de 1722 à 1794 ; les pasteurs Fels, Tilli, Rietmann, Stehelin, les diacres Jacques, Daniel, Chr. Wegelin ; les ressources financières de l'église.] — H. Lehr. *Une liste des protestants chartrains en 1567.* — J. Viénot. *Les protestants de Metz dénoncés par le coadjuteur de l'évêque (1644).* [Ce coadjuteur est Martin Meurisse, connu par quelques ouvrages historiques relatifs à Metz ; le document reproduit contient des renseignements inédits et curieux sur l'église réformée de Metz.] — G. D. *Au pays montalbanais.* [Liste de jeunes filles protestantes enfermées au couvent de Sainte-Claire à Montauban (1685-1716), et des protestants montalbanais qui essayèrent de fuir, malgré les édits royaux. Affaire des demoiselles de Noalhan, Delmas, Portal, etc., inculpées d'irrévérence envers le Saint-Sacrement en 1750.] — J. Pannier. *Le cimetière des protestants de Paris, près l'hôpital de la Trinité (rue Saint-Denis).* [Avec plan.] — E. Griselle. *Avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687.* [Suite ; continué en sept.-oct., nov.-déc., et à suivre. Chronique des événements du 26 nov. 1685 au 16 janv. 1686.]

Juillet-Août. = F. de Schickler et J. Pannier. *Rapport sur l'exercice 1907-1908.* [A propos de la 53e assemblée générale de la Société, tenue à Nancy, les auteurs donnent des détails sur Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, duchesse de Bar en 1599, et la liste des pasteurs qu'elle eut à son service entre 1584 et 1604.] — N. Weiss. *La maison de Lorraine et la Réforme en France au XVIe siècle.* [Étude solidement documentée, quoique fragmentaire, sur différents épisodes de la Réforme en Lorraine : le duc Antoine et le moine augustin Jehan Chastellain ; la guerre des paysans et la bataille de Saverne (1525) ; la mort du duc Antoine de Lorraine (1544) ; Ligier Richier, l'auteur du squelette de Bar-le-Duc, et Louis des Mazures ; les Lorrains en France, Claude de Guise et ses fils, le tumulte d'Anboise, le triumvirat, la guerre civile, la Saint-Barthélemy, la Ligue, l'assassinat du château de Blois, décembre 1588.] — F. P[uaux]. *Comment Saint-Joseph des Prémontrés est devenu le temple de l'église réformée de Nancy.* — Th. Schœll. *Pierre Bayle.* [A propos des ouvrages de MM. Devolvé et Cazes, l'auteur examine, critique et complète les travaux les plus récents parus sur le personnage.]

Septembre-Octobre. = N. Weiss. *Calvin, Servet, G. de Trie et le tribunal de Vienne.* [Prouve, avec pièces à l'appui, que la présence de Servet à Vienne fut révélée par Guillaume de Trie à un de ses parents de Lyon, qui dénonça le médecin à l'Inquisition ; Guillaume de Trie réussit à se faire donner par Calvin des lettres de Servet, qui furent livrées ; mais ces lettres n'étaient pas confidentielles, puisque Servet venait lui-même de les faire imprimer.] — L. Bastide. *Un marin de La Rochelle au XVIIIe siècle, Jacques-Alexandre Boutet.* [Boutet fit, sur le « Henri IV », un voyage aux Indes orientales en 1791 ; il se retira ensuite dans l'Ile de Ré ; c'était le beau-frère du conventionnel De Chaizeault.] — A. de C. *Val-*

francesque. [Dans les Cévennes ; liste des protestants de cette vallée en 1688.] — F. PUAUX. *A propos d'une décoration*. [Celle des trois premiers pasteurs inscrits dans la Légion d'honneur, Rabaut-Pomier, Mestrezat et Marron ; l'auteur n'explique pas pourquoi la croix de la Légion d'honneur qui est dans le vitrail de la façade nord du temple de l'Oratoire est suspendue à un ruban bleu.] — TH. MAILLARD. *Un nouveau méreau saintongeais*. [Celui de l'église de Cozes, canton de l'arrt de Saintes.]

Novembre-Décembre. = G. D. *Une famille de gentilshommes verriers. Les Amouin*. [Les membres de cette famille sont établis sur les confins de la Montagne noire au XVIIe siècle, leur dispersion à la suite de la Révocation. La famille disparaît dans le premier tiers du XVIIIe siècle.] — A. FALGUIÈRE. *Livre de raison d'Étienne Ducros, époux Pierrette de Vignolles, bourgeois de Sumène* [Gard], *professant la religion réformée*. [Extraits de 1618 à 1674.] — C. BASTIDE. *Pierre Coste, d'après quelques lettres inédites*. [Quelques détails biographiques sur le traducteur de Locke, né à Uzès en 1668, mort à Paris en 1747 ; ses rapports avec les publicistes anglais. Plusieurs lettres de Coste aux demoiselles Brun, établies à Amsterdam.] — D. BOURCHENIN. *Une lettre de Rabaut-Pomier*. [Du 6 floréal, an X.] — DE FRANCE. *Notes sur l'ancienne église protestante de La Bastide d'Armagnac, près Mont-de-Marsan*. [D'ap. un registre d'état civil déposé aux archives du greffe du tribunal civil de Montauban et qui va de 1615 à 1671 ; intéressant pour l'onomastique protestante.]

1909. Janvier-Février. = A. MAILHET. *Les protestants du Diois et des Baronnies en 1692, pendant l'invasion du Dauphiné. La légende de Philis de la Tour la Charce*. [Récit, avec croquis, des opérations dans la haute vallée de la Durance, celles du Buech et du Drac supérieur ; la résistance des populations, et particulièrement des nouveaux convertis ; quant à Philis de la Tour la Charce, dans laquelle on a voulu personnifier le patriotisme dauphinois en cette occasion, son nom ne se rencontre pas dans les documents officiels ; son rôle dans ces circonstances paraît des plus obscurs, et, dans tout ce qu'on a raconté, entre une bonne part de légende. Ce qui est sûr, c'est qu'elle déploya un grand zèle, après sa conversion, pour ramener à l'Église catholique les protestants dauphinois, et c'est même pour cela que Louis XIV lui accorda une pension de 2000 livres.] — R. FROMAGE. *Poésies inédites de Clément Marot*. [Il s'agit de la poésie intitulée « D'un monstre nouvellement baptizé », tirée du ms. fr. 22560, ff. 203-205. Cette pièce aurait été composée lors de l'avènement de Paul III, en sept. ou oct. 1534, et cela expliquerait les poursuites dont Marot fut l'objet, à la suite de l'affaire des Placards.] — Dr L. GAUTIER. *Décès de réfugiés français à Genève de 1681 à 1710*. [Liste, d'après le registre mortuaire de Genève.] — P. DE FÉLICE. *Quand Bolsec commença-t-il à calomnier Calvin* ? [Probablement dès 1552, bien que la vie de Calvin n'ait été publiée qu'en 1577.] — A. DE CHAMBRIER. *Évaluation de la livre tournois et des principales monnaies en usage dans le pays du Refuge (1685-1715)*.

Mars-Avril. = Mme ALEXANDRE DE CHAMBRIER. *Les réfugiés français en Suisse de 1693 à 1699 et la convention entre Berne et les cantons évangéliques*. [L'affluence des réfugiés français dans le canton de Berne conduit cet État à prendre des

mesures pour se décharger de l'entretien de ces émigrants. Les cantons de Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall et Zurich concluent en 1694 une convention avec le canton de Berne, aux termes de laquelle ces cantons se chargeaient, chacun à tant pour cent, de la moitié des dépenses des réfugiés de Berne. Cette convention dura jusqu'en 1699. A l'aide de documents tirés des archives de Berne et de Zurich, l'auteur énumère les sommes dépensées chaque année. En 1699, la plupart des émigrés français établis en Suisse se dispersèrent à travers l'Allemagne, les Provinces-Unies, etc. Les cantons assurèrent les frais de cet exode et fournirent des subsides pour l'installation des réfugiés dans les autres pays.] — R. PETIET. *Les Sainte-Hermine, cousins de Mme de Maintenon.* [Énumération des membres de cette famille et récit des efforts, des stratagèmes, quelques-uns abominables, imaginés par Mme de Maintenon pour amener leur conversion au catholicisme.] — R. FROMAGE. *Poésies inédites de Clément Marot.* [Fin en mai-juin. Reproduit le texte du « Sermon notable pour le jour de la dédicace », et, d'après un ms. du XVIe siècle appartenant à la bibliothèque cantonale de Lausanne, diverses petites pièces (épigrammes, dizains, chansons, épitre) attribuées à Marot ; ces pièces avaient été signalées et publiées en 1844 par Chavannes, à l'exception d'une « Epitre » de 124 vers que M. F. a ajoutée.] — J. CAULLERY. *Notes sur Samuel Chappuzeau.* [La collaboration de Chappuzeau au dictionnaire de Moreri, d'après une lettre adressée à Thierry, libraire à Paris, le 25 juin 1686 ; Chappuzeau serait probablement l'auteur d'une comédie en un acte, « Les frayeurs de Crispin », 1682. Cette comédie ne peut en tout cas avoir pour auteur le nommé Crosnier, à qui on l'a parfois attribuée.] — H. DANNREUTHER. *La « Confession des péchés de la liturgie des Églises réformées de France » insérée dans un livre de piété catholique.* [Il s'agit d'un livre de prières catholique publié en 1587, avec l'approbation de deux docteurs de Sorbonne, et réimprimé en 1601 et 1615.] — N. W[EISS]. *Le protestantisme dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge au milieu du XVIIIe siècle.* [Extrait des « Mémoires instructifs » sur la défense des frontières maritimes du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et des îles adjacentes, rédigés par le commandant en chef de ces provinces en 1746-1748.] — E. GRISELLE. *Avant et après la révocation de l'Édit de Nantes. Chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687.* [Suite, continué en mai-juin, et à suivre. Événements du 18 janvier au 9 mars 1686.]

Mai-Juin. = J. PANNIER. *Etudes historiques sur les églises réformées de l'Ile-de-France. Le protestantisme à Claye de 1554 à 1700.* [Dès le milieu du XVIe siècle il y eut à Claye, près de Meaux, des protestants, à commencer par les seigneurs du lieu, les Anjorrant ; l'église réformée s'y organisa dans le dernier quart du siècle ; c'est là que se réunit en 1601 le premier synode provincial de l'Ile-de-France après l'Édit de Nantes. M. P. donne la liste des pasteurs et curés de Claye au XVIIe siècle et décrit les vicissitudes des protestants. Le culte public, interrompu une première fois en 1636-1637, fut supprimé définitivement en 1668. L'œuvre de conversion fut dirigée activement par l'évêque de Meaux, Bossuet, qui eut au moins ce résultat imprévu d'amener au protestantisme le curé-prieur de Claye, Pierre Frotté.] — N. WEISS. *Précisions documentaires sur l'histoire des Camisards.* [Pour préciser le rôle de l'archiprêtre du Chayla, M. W. cite le rapport du comte de Peyre au

ministre de la guerre, du 19 août 1702, que les auteurs catholiques des histoires les plus récentes des Camisards n'auraient pas dû ignorer, puisque le document en question a été publié tout au long dans le t. XIV de l' « Histoire générale du Languedoc ».] — N. Weiss. *A propos du quatrième centenaire de la naissance de Calvin. Le Monument. Les commémorations et les publications.* [Revue bibliographique des ouvrages, articles, etc., provoqués par le quatrième centenaire de la naissance de Calvin.]

Feuilles d'histoire du XVIIe au XIXe siècle. 1909.

1er Février. = G. Picot. *Les lois fondamentales de la Monarchie.* [Critique de l'ouvrage de M. Lemaire, dont nous avons rendu compte ici même, t. IX, p. 124. Certaines idées de l'auteur sont systématiques et contredites par l'étude des faits, par exemple en ce qui concerne les prérogatives financières des États généraux. « Les tendances de l'auteur apparaissent dès que, de près ou de loin, il rencontre les États généraux : dès qu'il aperçoit un droit, il le conteste ; dès qu'il entrevoit une limitation des pouvoirs du roi, il se sent pris d'inquiétude ; il voit, trois siècles d'avance, poindre la Révolution ».] — A. Chuquet. *Les mémoires de Primi.* [Analyse, en vingt pages, de ces mémoires, récemment édités par M. J. Lemoine, et dont M. C.-G. Picavet a rendu compte ici-même, ci-dessus, p. 176.] — R. Guyot. *Murat et Fanny Lechi.* [Raconte leurs amours en 1796-1797 et publie la lettre par laquelle le mari de Fanny, Francesco Gherardi, représentant de la Cisalpine au Conseil des Anciens, réclama au Directoire, le 22 pluv. an III, sa femme, qui avait suivi Murat à Paris. Son retour à Brescia arrangea l'affaire.] — A. Chuquet. *Les poètes allemands de 1813.* [Surtout Arndt, Körner et Schenkendorf ; ils ont largement contribué au soulèvement contre Napoléon, et ils ont éveillé dans les âmes le désir d'une Allemagne une et puissante.] — J. H. *Les procès-verbaux de la Commission de l'impôt sur le revenu en 1848, rédigés par Léon Faucher.* [Continué en mars et avril, et à suivre. Il s'agit de la Commission chargée d'examiner le projet, déposé par Goudchaux le 23 août 1848, d'un impôt frappant « les bénéfices des fermiers dans les exploitations agricoles, les profits du commerce et de l'industrie, le produit des offices ministériels et des professions libérales, les pensions et traitements publics, sauf quelques exemptions, les traitements privés et les salaires, les rentes, dividendes et intérêts des actions et obligations industrielles ». Destiné à produire 50 millions, il devait être réparti entre les départements proportionnellement au principal des contributions personnelle et mobilière et des portes et fenêtres. Le rapporteur, M. de Parieu, déposa son rapport le 30 septembre. M. J. H. a retrouvé et publie les notes prises en séance par Léon Faucher, membre de la Commission ; elles s'arrêtent au 15 septembre.] — *Mélanges* : C.-G. Picavet. *Pamphlets manuscrits au début du règne de Louis XIV.* [Ils ont été alors très nombreux, et ont dénoncé l'absolutisme royal avec une vivacité qui attira les rigueurs du pouvoir ; c'est ainsi que fut embastillé, en mai 1662, l'abbé Marigny, gazettier impénitent.] A. Ch. *Le tremblement de terre des Calabres en 1783.* [D'ap. une peinture de ses effets par le général Griois, dont M. C. vient de publier les mémoires.] A. Ch. *Bonaparte en Italie.* [Deux anecdotes relatives à son passage à

Bosco, puis à Pavie, en mai 1796.] A. Ch. *Les officiers français à Neuwied.* [Quelques renseignements biographiques sur le capitaine Neigre et les chefs de bataillon Tirlet et Souhait, qui séjournèrent dans la ville en 1797.] A. Ch. *Menou et le hachich.* [Il le proscrit sévèrement par un ordre du jour à l'armée d'Égypte, du 17 vendém. an IX.] A. Ch. *Une lettre de Stendhal interceptée par les Cosaques.* [Publiée sans nom d'auteur par le « Carnet de la Sabretache » en 1899, adressée à Martial Daru, intendant de la Couronne, de Smolensk, 10 nov. 1812, elle est certainement de Stendhal.] A. Ch. *Charles-Auguste de Weimar à Paris en 1814.* [D'après des extraits de sa correspondance avec la duchesse sa femme, publiés dans la « Deutsche Rundschau » en août 1908.] A. Ch. *L'ordre de tirer sur Napoléon (29 juin 1815).* [Il a été donné par le général Desfourneaux, commandant les redoutes de Montmartre, pour le cas où l'Empereur essaierait d'y pénétrer.] A. Ch. *Mérimée à Strasbourg.* [Détails sur les deux séjours qu'il y fit, donnés par Louis Spach, archiviste du Bas-Rhin, dans ses Essais de littérature française.] A. Ch. *La charge de Bredow (16 août 1870).* [D'après le témoignage du général Von Kretschman, Bredow hésitait à l'ordonner, et il ne s'y décida que sur les instances du chef d'état-major Voigts-Rhetz.] A. Biovès. *Renan devant Khartoum.* [En octobre 1884, Gordon fut informé de la présence d'un Français au camp du Mahdi ; il se figura que c'était Rochefort ou Renan : c'était Olivier Pain.] A. Ch. *Greif et l'Afrique allemande.* [Traduction d'une poésie où il en célèbre la conquête.] — *Documents* : P. D. P. *Une relation de Senefte.* [Adressée le 12 août 1674 à Turenne par le Mis de Chamlay.] P. D. P. *Mœurs du XVIIIe siècle. Maurice de Saxe et Kœnigsegg.* [Lettres échangées entre eux, en août 1745, au sujet des réquisitions frappées en Belgique par l'armée française ; Maurice de Saxe proteste de sa bonne volonté à l'égard des populations : mais la guerre a d'impérieuses nécessités.] — *Quatre lettres de Bonaparte.* [Les deux premières, écrites par Bonaparte, au nom de sa mère, à l'intendant de Corse, La Guillaumye, en 1788 ; la troisième à Paoli, en janv. 1791 ; la quatrième au général d'Urtubie, commandant l'artillerie de l'armée de l'Intérieur, pour l'inviter, le 15 brum. an IV, à faire plus exactement son service.] A. Ch. *A la veille de Valmy.* [Lettre du commissaire des guerres Barrault à son collègue d'Hillerin, de Châlons, 8 sept. 1792 ; Barrault se rend bien compte de la situation assez précaire de l'armée prussienne.] A. Ch. *Plus de prêtres.* [Suppression du service religieux à l'École du génie de Mézières, en oct. 1793.] A. Ch. *Andréossy à Dugua.* [Lettre du 12 flor. an VII, sur le siège de Saint-Jean d'Acre.] *Clarke à Kléber.* [Lettre du 25 niv. an VIII, sur la situation générale de la France, après brumaire.] A. Ch. *Kléber et Talleyrand à Desgenettes.* [Lettres du 9 flor. an VIII et du 22 nov. 1806.] A. Ch. *Doléances d'une colonelle.* [De Briançon, 27 niv. an XI ; la colonelle, dont M. C. ne donne pas le nom, se plaint d'être indignement trompée par son mari.] A. Ch. *La bataille de Friedland.* [Lettre du chef d'escadron comte d'Audenarde, le 6 juill. 1807 ; quelques renseignements sur le rôle de son régiment, le 3e cuirassiers.] A. Ch. *Le peintre David et le gouvernement prussien.* [Efforts d'Alexandre de Humboldt pour l'attirer en Prusse, en 1816 ; dossier de la négociation, qui n'aboutit pas.] A. Ch. *Metz en 1833.* [Quelques détails sur les troubles dont elle fut alors le théâtre, tirés d'une lettre du Gal Hulot.] A. Ch. *La Petite-Pierre*

et Lichtemberg en 1856. [Notes prises au cours d'une inspection par le Gal Thiry.] *Petetin peint par Castellane.* [Sans bienveillance, dans une note de 1860.] A. Ch. *Gambetta et Freycinet en 1870.* [Mémoire anonyme sur leur rôle ; l'auteur, qui est très bien renseigné, est trop sévère pour eux.] G. *Une lettre d'Auguste Barbier et la candidature académique de Mgr Perraud.* [Lettre du 9 oct. 1881, sans doute à V. de Laprade ; statistique minutieuse des voix sûres, douteuses, contraires ; Barbier est favorable à la candidature.] A. Biovès. *Lettre de Taine à Brunetière.* [Du 13 juin 1890 ; Taine se défend contre le reproche à lui adressé par Brunetière d'avoir trop diminué l'importance de l'individualité dans la formation du génie littéraire.] — *Glanures.* [Notes de lecture sur l'Allemagne au Vaudeville en 1849, Barnave, Beaumarchais, Blücher, l'Assemblée constituante, le Consulat, l'expression « avaler le crapaud », Curtius, le comte Du Muy, Garat, Hoche, Leibniz et son projet d'Égypte.]

1er Mars. = C. Stryienski. *Le quart de conversion de la marquise de Pompadour.* [Fait sommairement le tableau des événements intérieurs (opposition des Parlements, luttes entre défenseurs et adversaires de la Constitution « Unigenitus » depuis 1751, et estime qu'il faut voir dans le changement de la politique royale en faveur des Parlements (1754), puis du parti ultramontain (1756), l'influence de Mme de Pompadour, qui, menacée dans son crédit, voulut se concilier le monde parlementaire, fit mine de tourner à la dévotion et se mit sous la direction des jésuites.] — A. Ch. *Onze lettres inédites de Bonaparte.* [Écrites avant son départ pour l'Italie, les cinq dernières pendant le commandement de l'armée de l'Intérieur.] — A. Chuquet. *Les lettres de guerre du major Kretschman (1870-1871).* [Elles ont été récemment publiées par sa fille, Mme Lily Braun, et fournissent les détails les plus intéressants sur l'armée prussienne et ses chefs, les opérations, l'occupation, et la personnalité du général lui-même. M. C. en donne un résumé très substantiel.] — *Mélanges* : P. D. P. *Turenne et Condé.* [Parallèle entre les deux hommes de guerre, publié dans le « Mercure hollandais » de juill. 1674.] A. Ch. *Les journaux de Paris en 1789.* [Reproduit une série de notices assez curieuses sur 40 de ces journaux, notices qui figurent dans une brochure de 1790, la « Correspondance de quelques gens du monde sur les affaires du temps ».] A. Ch. *Le retour de Desaix en Europe.* [Parti d'Alexandrie le 4 mars, capturé et retenu à Livourne par les Anglais pendant un mois, il n'arriva à Toulon que le 3 mai, et dut encore subir une quarantaine de trente jours.] A. Ch. *Paul-Louis Courier et le lieutenant Maire.* [Détails biographiques sur ce dernier, qui, en mai 1803, fut avec Courier, dans le corps d'officiers du 1er d'artillerie, un des principaux opposants à la proclamation de l'Empire.] A. Ch. *Le colonel de Napoléon.* [Rectifie une anecdote des mémoires de Chlapowski, récemment publiés : il s'agit de la rencontre de Napoléon, à Agen, en 1808, avec son ancien colonel au 4e d'artillerie, Delart-Campagnol.] A. Ch. *Un discours du maréchal Lefebvre.* [Le 24 nov. 1808, à Carrion, aux soldats de son corps d'armée, pour leur reprocher, avec un mélange de colère et d'indulgence, leurs pillages.] A. Ch. *Stendhal et Marigner.* [Renseignements biographiques sur cet ami de Stendhal, suivis de rectifications à l'édition de la Correspondance de ce dernier, par Paupe et Cheramy.] A. Ch. *Chamisso et Charles X.* [Traduction d'une pièce que lui

inspira la chute de Charles X.] A. Ch. *La maréchale Bazaine en 1870.* [D'après des notes, publiées dans la « Revue d'Alsace » de janv.-févr., du Ct Odoul, qui s'était chargé de la conduire de Tours à Metz auprès de son mari, à la fin d'octobre.] — *Documents* : P. D. P. *Lettre d'un réfugié.* [Il demande de La Haye, 3 juill. 1706, au ministre de la guerre, le rétablissement de l'édit de Nantes.] R. G. *Protestation d'un curé contre le marc d'argent.* [Demeusy, curé près de Belfort, proteste, en mars 1791, contre le décret du 22 déc. 1789, qui prive les trois quarts des citoyens de leur droits politiques.] A. Ch. *Lettre de nouvel an d'un volontaire.* [Écrite à ses parents par Toussaint Mouthier, volontaire au 7e bataillon de Paris, de Charlemont, le 1er janv. 1793.] A. Ch. *Deux signalements de Joséphine.* [Passeports de l'an III et de l'an IV.] A. Ch. *Une satire contre Clarke.* [En vers, tirée d'un cahier ayant appartenu au Gal Charpentier, chef d'état-major du prince Eugène.] A. Ch. *L'affaire des canons, 18 mars 1871.* [Lettre écrite peu de jours après, à l'un de ses amis, par un officier, témoin oculaire.] — *Glanures.* [Notes de lectures sur le prince Louis-Ferdinand de Prusse († 1806), Napoléon à l'armée, Philippe-Égalité, l'abbé Raynal, la popularité du roi en 1682, Sedan en 1803, le ministre Servan, Souvorov, Mme de Staël et Bonaparte, l'importance stratégique de Tournay sous Louis XIV, Voltaire et Calas.]

1er Avril. — Gal de Galliffet. *Lettre au Directeur de la Revue.* [Dément une assertion de Krestchman dans ses lettres : prisonnier à Sedan, il a demandé à être échangé, mais non contre un « général prussien ».] — A. Ch. *Un portrait inédit de Souvorov.* [Par le Mis de Toustain, dans ses mémoires inédits, que M. C. compte publier prochainement.] — F. Rocquain. *Les archives du Vatican à Paris.* [Insiste sur l'intérêt que présentent les extraits de ces archives faits par la Commission que Napoléon avait chargée de préparer deux ouvrages de polémique contre le Saint-Siège, d'après ses propres archives ; ces extraits sont actuellement conservés aux Archives nationales.] — E. *Lettres de Napoléon et de Murat pendant la campagne de Russie.* [Sept de Napoléon et trois de Murat, nov. 1812, prises par les Russes et conservées à Saint-Pétersbourg ; quatre des lettres de Napoléon concernent l'affaire Malet et ont une réelle importance.] — R. Guyot. *L'affaire du Luxembourg (1867).* [D'après l'ouvr. récent de M. Matschoss, « Der Kriegsgefahr im J. 1867 ». L'auteur, qui est pangermaniste, et qui ne peut supporter l'idée qu'à un moment quelconque Bismarck se soit rendu coupable d'*Undeutschkeit*, soutient que, dès le début de l'affaire, il n'a eu d'autre but que de jouer la France, et qu'il ne s'est sincèrement rallié, à aucun moment, au projet d'annexion. S'il s'est borné à l'humiliation infligée à Napoléon III, c'est qu'il préférait attendre que l'Allemagne fût mieux préparée à la guerre ; mais, s'il y avait été poussé, il l'aurait faite sans hésiter. M. G. estime que la thèse de M. Matschoss, sans être rigoureusement démontrée (des documents essentiels sont encore inaccessibles), paraît tout à fait plausible, et que la mauvaise foi de Bismarck, à laquelle les historiens français ont hésité à croire, n'est pas douteuse.] — A. Biovès. *La conférence de Constantinople (juin-août 1882).* [Relative à l'Égypte. Les préliminaires de la conférence. A suivre.] — *Mélanges et documents* : C.-G. Picavet. *Louvois et Pomponne.* [Reproduit une lettre de Louvois qui montre que, dès 1673, son crédit l'emportait auprès du roi sur celui

de Pomponne.] P. D. P. *Deux inventeurs, Courbouillon et Godard*. [Courbouillon, cuisinier de Turenne, inventeur de la recette qui porte son nom; le pâtissier Godard, inventeur de l'aloyau braisé.] A. Ch. *Une brochure de 1790 sur Mirabeau*. [Intitulée « Monsieur au Conseil », et où les intentions de Mirabeau, dans ses négociations avec la Cour, sont assez exactement indiquées. M. C. en reproduit le texte.] A. Ch. *Une lettre sur Valmy*. [Lettre du lieutt-colonnel Lacoste, du 4e dragons, à sa femme, 24 sept. 1792.] A. Ch. *Une dénonciation contre Beauharnais*. [Par Ancar, commissaire du pouvoir exécutif, en juin 1793; il accuse Beauharnais de ne songer qu'aux femmes.] A. Ch. *Botidoux et les Girondins*. [Analyse sommaire d'une brochure récente où M. P. Hémon prouve que Botidoux n'a pas trahi les Girondins proscrits. *Avant et après Wattignies*. [Lettres de Rochette, commandant à Avesnes, et du conseil de guerre d'Avesnes, à Bouchotte, avant la bataille : lettre de l'adjoint Fevrier et de l'adjudant général Aubert à un employé supérieur du ministère de la guerre, 23 oct. 1793, après la victoire.] A. Ch. *Sucy à Scherer*. [Lettre du 12 brum. an IV, contenant d'intéressants détails sur la détresse de l'armée d'Italie.] A. Ch. *Aymé et Murat*. [Lettre du 16 prair. an XI, par laquelle Murat recommande à Marescot le futur général baron Aymé, alors chef de bataillon du génie.] A. Ch. *Une maîtresse de Masséna*. [Mme Leberton, femme d'un major de dragons, de l'état-major de Masséna en 1806 et 1807.] A. Ch. *Ducrot et Trochu*. [Critique, par Trochu, d'un plan d'opérations dans l'Allemagne du Sud, conçu par Ducrot en 1868.] A. Ch. *J.-J. Weiss pendant la guerre*. [Analyse de lettres publiées dans la « Nouvelle Revue » du 25 févr. Critique amère des hommes et des choses.] A. Ch. *Trois heures chez Bismarck*. [Curieux récit, publié dans la « Deutsche Rundschau » d'oct. 1908, et dont l'auteur est le jurisconsulte Rod. d'Ihering, d'un dîner chez Bismarck, le 27 mars 1885.] — *Glanures*. [Notes de lecture sur Arndt, Barras, le duc de Berry, Brune, Florian, Marat, Merlin de Douai, Paris en 1815, la présidence de la Constituante, J.-J. Rousseau, le Mal de Saxe, Stendhal.]

Journal des Savants. 1909.

Avril. = Charles Joret. *L'helléniste d'Ansse de Villoison et la création d'une chaire de grec moderne au Collège de France*. [D'Ansse de Villoison fut autorisé en 1799 à professer un cours libre de grec moderne à la Bibliothèque nationale ; il fut nommé à l'école des langues orientales en 1800, mais il ne touchait que demi traitement ; comme il avait été ruiné pendant la Révolution, il cherchait une situation qui le mit à l'abri du besoin. Il entra en relations avec Bonaparte, reçut des secours pécuniaires, fut élu en 1802 membre de l'Institut et nommé chevalier de la Légion d'honneur. En novembre 1804, grâce à l'appui de ses amis Millin et de Gérando, il fut nommé professeur au Collège de France ; mais il était déjà fort malade et ne devait jamais monter dans sa chaire. Il mourut le 26 avril 1805.]

La Révolution de 1848. 1909.

Mars-Avril. = Lectures faites à l'assemblée générale de la Société d'histoire de la Révolution de 1848, le 24 février 1909 : J. Prudhommeaux. *Louis Bonaparte et*

Étienne Cabet en 1839. [Lors de son séjour en Angleterre, Cabet a eu onze entrevues avec Louis Bonaparte ; M. P., après avoir donné, d'après des documents nouveaux, des renseignements sur l'exil de Cabet et sur les relations qu'il eut en Angleterre avec l'entourage du prétendant, publie une lettre que ce dernier adressa à Cabet le 20 avril 1839, et où il lui exposait ce qu'il comptait faire avant et après « l'événement », c'est-à-dire son arrivée au pouvoir, et comment il concevait une alliance des bonapartistes et des républicains : laisser « chaque parti théoriquement plaider sa cause sans s'attaquer réciproquement ». Cabet lui répondit le lendemain par un mot laconique, où il exprimait le regret qu'ils fussent en désaccord « sur quelques points capitaux ».] A. Lebey. *Une lettre de Ledru-Rollin à F. de Lesseps.* [Du 31 (*sic*) novembre ; l'année n'est pas indiquée, mais c'est évidemment 1850. L'éditeur commet d'ailleurs une méprise singulière en faisant de Ferdinand de Lesseps le destinataire : il s'agit de Charles de Lesseps, le publiciste ; les allusions de Ledru-Rollin au journal « Le Vote universel », les considérations auxquelles il se livre sur la politique à suivre par la Montagne, dont Ch. de Lesseps venait précisément de se rapprocher, ne laissent aucun doute à cet égard.] H. Moysset. *Récit du 25 février.* [Fragment du « mémorial » d'Hippolyte Carnot, que la Société d'histoire de la Révolution de 1848 va prochainement publier.] — *Notre banquet du 24 février 1909.* [Compte rendu du banquet de la Société, contenant le texte de deux morceaux qui y ont été chantés, « La Marseillaise de 1848 », et « La Parisienne de 1848 ».] — H. Monin. *Le général Changarnier et la journée du 13 juin 1849.* [Publie un ordre général publié par Changarnier le 13 juin et d'où il résulte que c'est ce jour là seulement qu'il a été investi du commandement des forces réunies de la 1re division militaire et des gardes nationales : c'est donc « sans aucun titre légal » qu'il a ordonné, le 12 juin, les premiers mouvements de troupes.]

La Révolution française. 1909.

14 Mai. = C. Riffaterre. *L'origine du mot « muscadin ».* [Se rencontre dès le 3 février 1793 dans une lettre de Chalier ; n'est peut-être pas antérieur au mois d'août 1792. On trouve dans le *Journal de Lyon* du 25 août l'expression « grenadiers musqués », d'où on aurait tiré « muscadin ».] — E. Chapuisat. *Palloy et la République de Genève.* [Lettre de Palloy, du 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794) au « Sénat » de Genève, en lui envoyant une pierre de la Bastille, et réponse du Conseil de Genève, pour le remercier, du 25 avril 1795.] — J. Adher. *La défense nationale dans les Pyrénées centrales.* [Tension des rapports entre l'Espagne et la France, depuis la chute de Louis XVI. Mission de Carnot, Garrau et Lamarque aux Pyrénées ; mesures qu'ils prennent ; ils donnent l'impulsion aux pouvoirs locaux, tracent le cadre des différents services à organiser. Lacuée, commissaire du pouvoir exécutif, reste après eux et prépare tout pour l'invasion de la vallée d'Aran. Cette vallée est conquise le 31 mars 1793, vingt-quatre jours après la déclaration de guerre ; elle reste occupée par les troupes françaises jusqu'au traité de Bâle.] — R. Bonnet. *Encore le père de Sainte-Beuve.* [Fac-simile d'une pièce contenant les noms et signatures des administrateurs du département du Pas-de-Calais, au

nombre desquels était le père de Sainte-Beuve, au mois de ventôse an IV.] — L. Abensour. *Le féminisme sous la monarchie de Juillet.* [Suite et fin. *L'éducation.* Les féministes demandent une réforme de l'instruction féminine. Les uns veulent pour les femmes la même instruction que pour les hommes ; d'autres, les féministes chrétiens, admettent des différences, demandent qu'on développe chez les femmes le sentiment plutôt que l'intelligence. *Les professions.* Celles que les femmes demandent surtout à exercer sous Louis-Philippe sont celles qui n'exigent pas de grandes forces physiques, celles qui intéressent surtout les femmes, certaines fonctions bureaucratiques, le commerce ; parmi les professions libérales, celle de médecin ; quelques femmes ont réclamé l'exercice du sacerdoce ; tous les partis féministes demandent pour la femme le droit d'enseigner. *Les droits civils et politiques.* Les derniers n'ont été réclamés que par une faible minorité, mais presque tous les féministes s'accordent à revendiquer les premiers, surtout le droit d'être « jurée ».] — *Notes de lecture. I. Un témoignage de Villoison sur Hérault de Séchelles.* [Lettre d'Ansse de Villoison à Senebier, bibliothécaire de Genève, pour lui recommander Hérault de Séchelles, le 3 août 1783 ; publiée par la *Revue de philologie* (1909, t. XXXIII).] *II. Origine du mot « Ça ira ».* [Anacharsis Cloots, dans la *Chronique de Paris* du 4 mai 1792, l'attribue à Franklin qui, lors des premiers revers des Américains dans la guerre d'Indépendance, répétait toujours ce mot pour rassurer ses concitoyens ; plusieurs révolutionnaires français se rappelèrent ce mot, c'est ce qui donna lieu à la chanson patriotique française.] *III. Une poésie de P.-J. Audouin sur la mort de Marat* [publiée dans le *Journal des Hommes libres* du 20 juillet 1793.]

14 Juin. = A. Aulard. *Les premiers historiens de la Révolution française : les Deux Amis de la Liberté, Rabaut Saint-Étienne.* [Cette étude ne s'occupera que des historiens qui furent vraiment lus, qui exercèrent une influence. La première histoire en date est celle des Deux Amis de la Liberté (Paris, Clavelin, puis Bidault, 1790-1803, 20 vol. in-8). Les sept premiers volumes étaient publiés en 1792 ; c'est en l'an V que la publication reprit avec le tome VIII. Les auteurs de la seconde partie haïssent autant la Révolution que ceux de la première l'aimaient. Cette première partie est une histoire politique, non de toute la France, mais de Paris ; c'est le tableau de l'opinion « patriote », de l'opinion des hommes de 1789. — Le petit livre de Rabaut Saint-Étienne (Paris, Onfroy, 1792, in-18 de 284 pages) est une apologie de la Révolution, une réponse à ses détracteurs, un exposé clair des opérations de l'Assemblée, de l'attitude de Paris, des principaux événements politiques de la Révolution avec l'explication des causes, des rapports et des effets.] — F. Braesch. *A M. Arthur Chuquet, à propos de la correspondance de Chaumette avec Doin fils.* [M. Chuquet ayant exprimé l'opinion que cette correspondance est dans le ton de l'époque et ne prouve pas qu'il y ait eu entre ces deux personnages, comme le pense M. B., autre chose que de l'amitié, M. B renvoie à cette correspondance (Arch. nat., T 604 [1]), qui, dit-il, ne laisse place à aucun doute.] — R. Bonnet. *Les dangers du modérantisme dénoncés par le conventionnel Ch. Millard à la Société populaire de Chalon-sur-Saône (frimaire an II).* [Dans une longue lettre, du 3 frimaire, Millard prêche à ses concitoyens la dénonciation des aristocrates, la

fermeture des églises, l'établissement du culte de la Raison, etc.] — A. Onou. *Les élections de 1789 et les cahiers du Tiers-Etat.* [A suivre. Exposé, par l'auteur, de son volume : *Les élections de 1789 en France et les cahiers de 1789 au point de vue de leur sincérité.* Après avoir étudié la législation électorale et l'attitude des autorités (lieutenants généraux ou particuliers des bailliages et sénéchaussées, subdélégués, officiers de justice) vis-à-vis des électeurs, la pression électorale, la comparution des paroisses aux assemblées du second degré, la confection des cahiers et le degré de confiance qu'ils peuvent inspirer, l'auteur aborde la question principale : la valeur historique des cahiers primaires, aux points de vue de leur sincérité (valeur subjective) et de leur exactitude (valeur objective).] — *Documents inédits : les Sœurs de la Constitution de Breteuil.* [Procès-verbal d'une assemblée des jeunes filles de Breteuil, du 8 août 1790, qui font don d'un drapeau blanc à la ville, et statuts de cette sorte de confrérie civique.] — *Notes de lecture : La collection d'autographes de Victorien Sardou.* [Indication des pièces relatives à la Révolution contenues dans cette collection, et des prix auxquels elles ont été vendues.]

14 Juillet. = Cl. Perroud. *Etude critique sur les « Mémoires de Brissot ».* [A suivre. Dans un précédent article (cf. la *Revue*, VI, 62), M. P. éliminait comme inauthentiques ou introduits arbitrairement dans ces *Mémoires* environ 200 pages sur les 1.300 des quatre volumes ; il constatait que l'éditeur, de Montrol, avait retravaillé le texte de Brissot pour le mettre au goût du public de 1830 ; mais il admettait, sous ces réserves, que l'œuvre, telle que nous l'avons, n'en restait pas moins un document essentiel. Une étude plus approfondie de cette question l'a conduit à modifier ses conclusions. Les interpolations sont si nombreuses, si étendues, qu'elles représentent près des deux tiers de l'ouvrage ; c'est environ 800 pages, et non plus 200, qu'il arrive à écarter. D'abord, de Montrol a eu en mains, non un manuscrit suivi, complet, mais des « papiers », des pages rédigées à diverses époques, des notes, des lettres ; d'autre part il n'avait pas nos scrupules sur la probité littéraire, telle que nous l'entendons maintenant.] — A. Aulard. *Les premiers historiens de la Révolution française : Montjoye, Lorenz, Pagès, Fantin Désodoards.* [Montjoye fit une introduction pour son *Ami du Roi* ; c'est une histoire des débuts de la Révolution, jusqu'à la fin de juillet 1789. Il rapporte toute la Révolution à quelques hommes qui l'auraient dirigée et faite tout entière. Son livre est un recueil d'anecdotes contre-révolutionnaires agréablement présentées. — J.-M. Lorenz écrivit une histoire de la Révolution en latin, en style lapidaire. — Pagès composa en 1793, sur la Révolution, un poème épique en dix chants où il prend de singulières libertés avec l'histoire. — En 1796, Fantin Désodoards fit paraître une *Histoire philosophique de la Révolution de France...* ; sa philosophie de l'histoire n'est qu'un verbiage puéril, son livre est un roman girondin ; mais il donne une idée de la façon dont les salons de l'époque du Directoire, encore à demi-républicains, comprenaient et jugeaient la Révolution. — Pagès publia en 1797 une *Histoire secrète de la Révolution française...* ; après l'avoir glorifiée en vers, il la dénigre en prose, avec la violence d'un thermidorien de droite. Tissu de déclamations niaises, de bavardages, de plagiats, son livre est aujourd'hui inutile.] — A. Onou. *Les élections de 1789 et les cahiers du Tiers-État.* [Suite et fin. M. O. divise les cahiers

des paroisses en trois principaux groupes : les cahiers politico-littéraires, qui ne sont pas l'œuvre des paysans, mais que les paysans acceptèrent, qui offrent donc un grand intérêt politique ; les cahiers douteux, dont la sincérité est sujette à caution, dictés par l'intérêt particulier du rédacteur (ils sont rares) ou dans lesquels des articles ont été intercalés, introduits par contrebande ; la critique doit signaler les passages douteux, mettre à l'index les cahiers qui ne peuvent être considérés comme sincères ; enfin, les cahiers vraiment populaires et sincères, qui expriment les doléances et les *desiderata* des paysans (poids des impôts, insuffisance de la terre pour subvenir à leurs besoins, arbitraire, absence de sécurité des personnes et des propriétés, droits seigneuriaux, etc.). L'auteur a ensuite analysé les cahiers des différents types, au point de vue politique, économique et social. Il conclut que les élections et les cahiers de 89 résument fidèlement l'action des différentes classes et des différentes causes qui produisirent la Révolution.] — *Notes de lecture : Hoche maratiste.* [Lettre, du 30 septembre 1793, dans laquelle Hoche rappelle à Bentabole qu'ils mangèrent dix fois ensemble chez Marat, « cet infortuné apôtre de la liberté ».]

La Revue de Paris. 1909.

1er Avril. = *A Casablanca.* [Suite et fin le 15 avril, 4 et 5 août 1907. Débarquement de l'enseigne de vaisseau Ballande ; affaire de la porte de la marine ; la compagnie de débarquement du « Du Chayla » descend à terre ; défense des consulats ; bombardement, 6 et 7 août 1907. Continuation de la défense des consulats. Arrivée de la flotte sous les ordres de l'amiral Philibert et débarquement des troupes sous les ordres du général Drude. Délivrance des consulats et occupation de Casablanca.]

15 Avril. = Louis Batiffol. *L'origine du château de Versailles.* [I. Le village de Versailles au début du XVIIe siècle ; description : peuplé de 4 à 500 habitants, territoire morcelé cultivé, jardins potagers, quelques vignes, terres de labour, prés ; on a exagéré l'importance des landes et étangs. II. La seigneurie de Versailles, ses possesseurs ; elle est acquise en 1560 par Martial de Loménie, qui en augmente l'importance territoriale ; après sa mort, elle est vendue en 1575, à Albert de Gondi, comte de Retz, maréchal de France ; lui et son fils Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, font des acquisitions de terres. III. Louis XIII, passionné pour la chasse, passait souvent sur les terres de Versailles, venant de Saint-Germain ou de Noisy : ce fut à l'hiver de 1623-1624 que le roi eut l'idée de faire construire sur la butte de Versailles une petite maison pour y séjourner à l'aise, loin de la Cour et des affaires publiques ; les dépenses furent inscrites au budget des « Menus plaisirs ». Choix du terrain, délimitation et arpentage (1624) ; à peu près 40 hectares au début. Le château, son plan : corps de logis avec deux ailes en retour renfermant une cour rectangulaire, ouverte par un portique à arcades (emplacement de l'actuelle cour de marbre) ; murailles en briques avec chainages de pierre, toits élevés d'ardoises. L'aspect du château ; par son style architectonique, il se relie à la tradition française de la fin du XVIe siècle. Quel fut l'architecte ? Pas de tradition au

XVIIe siècle; l'attribution à Jacques Lemercier sans fondement; à Salomon de Brosse, l'auteur du palais du Luxembourg, erronée, car l'artiste était alors en disgrâce. D'après des comptes et quittances d'entrepreneurs, signalés sans références, l'auteur des plans du château et le directeur de la construction aurait été un nommé Le Roy, architecte (?) fort obscur de cette époque. La durée des travaux; noms des entrepreneurs. Les premiers séjours du roi en sa petite maison d'après le *Journal* d'Héroard. Le jardin; Jacques Boyceau n'y a pas travaillé; ce fut son neveu Jacques de Menours, éditeur du *Traité de jardinage*, qui donna les dessins des premiers parterres. IV. Liquidation des dépenses faites pour le château; les difficultés financières; acquisition de terres pour augmenter le parc; achat aux Gondi de leur domaine en 1632. Description de l'intérieur du château et du mobilier d'après un inventaire (déjà publié) dressé en 1630.]

1er Mai. = GÉNÉRAL SERVAN, GÉNÉRAL DUMOURIEZ. *Après Valmy*. [Correspondance échangée entre Dumouriez et Servan du 23 sept. 1792 au 4 oct. 1792, conservées aux Archives nationales, F^7 4692, et aux archives du Ministère de la Guerre. — Servan, le 23 sept. au soir, insiste pour que Dumouriez se place entre les ennemis et Paris. — Dumouriez à Kellermann, 25 sept. : la division entre eux deux ne peut durer; il expose les rivalités déjà existantes entre leurs administrateurs des subsistances, de sorte qu' « il semble que nous soyons deux armées ennemies réunis sur le même terrain par une trêve et vivant chacun de leur côté ». Réunis, il ne doit y avoir qu'un seul commandement et, malgré son ancienneté, Dumouriez propose à Kellermann que celui dont le plan sera accepté ait le commandement en chef. Quant à lui il repousse tout projet de retraite qui livre la route de Paris aux ennemis et qui de plus leur permet de trouver des subsistances pour hiverner et préparer une deuxième campagne. — Dumouriez à Servan, 25 sept. : le fait juge de son différend avec Kellermann : « réunion ou retraite ». — Servan à Dumouriez, 26 sept. : Westermann et Benoit partent pour s'occuper des négociations avec le roi de Prusse. — Dumouriez à Servan, 26 sept. : Kellermann s'est rangé à son avis; Dumouriez s'étonne que Servan écrive séparément à Kellermann, ce qui amène des complications et des contr'ordres; après ce qu'il a fait depuis le 28 août, Servan peut lui accorder sa confiance : « J'ai été le Fabius, il a été le Marcellus, et nous minons sensiblement l'Annibal Brunswick. » État des négociations avec les Prussiens; persévérance et courage des soldats « quoique sans pain depuis deux jours par la lenteur des convois ». — Servan (29 sept.) à Dumouriez, qui refusait de « gâter la campagne, faire une retraite qui ôterait à notre armée toute son énergie et toute sa confiance »; Dumouriez est laissé libre de faire comme il l'entendra. — Dumouriez repart. Le 1er oct., matin, il annonce la retraite de l'ennemi, qui est poursuivi par Beurnonville. — Le soir du même jour, il écrit que la retraite continue; les Prussiens abandonnent des chevaux morts, des effets, des bagages, après avoir enterré de nombreux morts; « on a poussé l'examen jusqu'aux fosses de leurs latrines qu'on trouve pleines de sang ». — Dumouriez à Servan, 2 oct. : il pourchasse toujours les Prussiens. — Servan, le 4 oct., le félicite de ses opérations.] — JEAN POMMEROL. *Vivre noblement. I.* [A suivre. « 1576-1586 : dix bonnes années ». Essai de peinture de la vie de la noblesse des environs de

Morlaix, qui après avoir fait « dormir » sa noblesse, s'enrichit dans le commerce en gros, et, en se retirant des affaires, se remet à « vivre noblement ». Les sources sont vaguement indiquées. Le style cherche à être un pastiche.]

Revue des Deux Mondes. 1909.

15 Février. = G. HANOTAUX. *Fachoda, II. La Convention de juin 1898 et l'incident de Fachoda.* — Mis DE SÉGUR. *Au couchant de la Monarchie, II. Les premiers actes du règne.* [I. Influence de Maurepas. II. Popularité du roi et de la reine; démission de d'Aiguillon. III. Son remplacement par Du Muy et Vergennes; opposition de Marie-Antoinette contre Vergennes : elle obtient le rappel de Choiseul ; sa rentrée triomphale. Simplicité et bonhomie de la Cour. IV. Incohérence du gouvernement de Louis XVI. La question des Parlements de 1771 à 1774. V. Maurepas s'entend avec le duc d'Orléans pour obtenir le rappel du Parlement. VI. Renvoi de Bourgeois de Boynes et son remplacement par Turgot. VII. Indécision du roi sur la question du Parlement. Meaupou et Terray envoyés en exil et remplacés par Miromesnil et Sartine au ministère. VIII. Dès lors le rappel des Parlements est décidé ; ils sont rétablis le 12 novembre 1774 aux applaudissements du peuple. C'est la première faute de Louis XVI qui, ainsi, « pose la première pierre de la Révolution ».] — E. FAGUET. *Une famille parisienne au XVIIe siècle.* [D'après les *Mémoires de ma vie*, par Charles Perrault, et le *Voyage à Bordeaux* (1669), par Claude Perrault, publiés par M. P. Bonnefon (Laurens, 1909), M. F. esquisse l'histoire de la famille des cinq frères Perrault : Jean, avocat; Nicolas, d'église et Docteur en Sorbonne ; Pierre, receveur général des finances ; Claude, médecin, puis architecte par amusement, ce qui le conduit à la gloire ; enfin Charles, contrôleur général des Bâtiments. « C'est plus qu'une famille, c'est un syndicat ».] — J. DORNIS. *Le lyrisme de Leconte de Lisle.*

1er Mars. = G. D'AVENEL. *Les riches depuis 800 ans ; IX, Honoraires des auteurs et artistes dramatiques.*

15 Mars. = H. TAINE. *Étienne Mayran*, avec une introduction de M. P. BOURGET. [Début d'un roman composé par Taine vers 1861, au moment où il sortait d'une longue crise de santé durant laquelle il lui avait été interdit de travailler. II. « J'ai renoncé au roman ; je copiais Stendhal sans m'en apercevoir » disait Taine à Bourget. C'est exact, mais l'originalité subsiste, surtout par les nombreuses observations empruntées à la réalité, car Étienne Mayran a une « haute valeur de document » pour la peinture d'une institution entre 1840 et 1850 ; cela peut se vérifier par l'identité avec *Jacques Vingtras*, de Jules Vallès. III. Ce roman est une autobiographie. IV. Si la composition de cet ouvrage a été abandonnée, c'est que par pudeur Taine ne voulait pas se donner en spectacle et que « ces pages répugnaient au principe fondamental de son esthétique, celui sur lequel je ne l'ai jamais vu varier : l'objectivité absolue du récit ». M. Bourget regrette que Taine ait arrêté à ces huit chapitres sa tentative. Première partie.]

1er Avril. = H. TAINE. *Étienne Mayran.* [Dernière partie.] — ÉMILE OLLIVIER. *Les Préliminaires de la guerre.* [I. Le 3 juillet une dépêche de Mercier annonce

l'offre de la couronne au prince de Hohenzollern. A Paris, la candidature « éclate comme une bombe ». Les dépêches de Grammont à Mercier du 3 juillet : « combattre la candidature, pas de dépit, mais de la défiance » et à Lesourd, à Berlin : « L'impression est mauvaise, s'expliquer en ce sens avec le cabinet de Berlin ». Le 4, entrevue de Gramont et d'Olozaga. Surprise d'Olozaga qui ignore la nouvelle. Gramont informe Werther qui part pour Ems que la France n'autorisera pas la candidature prussienne. Démarche d'Ollivier pour le supplier « d'éteindre le brulot ». II. Efforts de Prim pour convertir au plus vite la candidature en un fait accompli. Réunion des ministres, le 4 juillet, à la Granja : le rappel des Cortès décidé pour le 20 juillet ; le 5, il envoie au prince Léopold la décision du Conseil des ministres ; le 6, il la communique à tous ses représentants diplomatiques. A Berlin, Thile affecte l'ignorance et se moque de la France. La campagne de presse contre la France inspirée par Bismarck et Lothar Bucher. III. L'émotion de l'opinion en France (Vaillant, Jules Favre, Jules Simon, Thiers, Gambetta : il est impossible à la France de tolérer la candidature du prince Léopold). L'opinion des hommes d'État étrangers se prononce comme celle des hommes d'État français (Granville, Beust, Topete, le Tzar, Roest von Limburg). Dans l'Allemagne du Sud, Bismarck est regardé comme l'inventeur de la candidature. IV. Le but de la politique française est de déjouer le guet-apens et d'éviter la guerre par des négociations diplomatiques. La délibération du 5 juillet à Saint-Cloud (l'empereur, Ollivier, Gramont). Projet d'une déclaration pour faire entendre aux puissances complices ce que l'une ne veut pas comprendre et l'autre ne veut pas entendre et pour réveiller une Europe engourdie. L'interpellation Cochery déposée le 5 juillet, donne le moyen de porter la déclaration à la tribune. V. Le conseil des ministres du 6 juillet. Confiance de Vaillant, de Bourbaki, de Frossard, de Failly, de Le Bœuf dans l'armée. VI. La question des alliances. Aucun concours matériel à attendre de l'Angleterre parce que nous n'avons rien à lui offrir. « Nous ne doutâmes pas de l'Italie ». Le choix entre l'alliance russe et l'alliance autrichienne. Aversion d'Ollivier contre l'Autriche. Au contraire il est attiré par l'alliance russe et propose d'aller droit à Pétersbourg pour y proposer la révision complète du traité de Paris. Gramont au contraire se prononce pour l'alliance autrichienne. L'Empereur donne lecture des lettres de 1869 et est absolument convaincu que Victor-Emmanuel et François-Joseph tiendront leurs promesses. VII. Lecture et remaniement de la déclaration de Gramont au Conseil des ministres. La séance au Corps législatif. La déclaration de Gramont est acclamée. Ollivier la juge « irréprochable ». Les députés de gauche (Garnier-Pagès, Picard, Raspail, Glais-Bizoin, Crémieux) lui reprochent d'être belliqueuse. Ollivier leur répond. VIII. Nouvelle tentative (6 juillet) pour amadouer ou intimider le gouvernement espagnol et instructions envoyées à Mercier. Prim continue l'organisation de l'élection aussi tranquillement que si nous n'avions rien dit (circulaire de Sagasta narguant la France sans ménagement). Gramont envoie une dépêche à Lesourd pour indiquer que la France n'est pas dupe des échappatoires de Thile. Elle ne produit aucun effet. Appel de l'empereur à Serrano. Il charge l'envoyé de Mercier à Saint-Cloud, Bartholdi de cette démarche. Le suprême effort décidé auprès du

roi de Prusse à Ems. IX. Le 7 et le 8, Gramont, pour appuyer ses démarches auprès de Serrano et de Guillaume, sollicite le concours de toutes les puissances. Proposition d'Olozaga de tenter lui-même une démarche auprès des Hohenzollern par l'intermédiaire de Strat, agent de Roumanie Entrevue de Strat et de Napoléon III.] — E. Faguet. *La jeunesse d'Eugène Fromentin*. [A propos de la publication par Pierre Blanchon des lettres de jeunesse d'Eugène Fromentin (1840-48), entre 20 et 28 ans (Plon).]

15 Avril. = Émile Ollivier. *Le retrait de la candidature Hohenzollern*. [I. Négociations ; Gortchakof malveillant, « la France a besoin d'une leçon », le Tsar au contraire demande à Guillaume de se désintéresser de cette candidature ; Beust « ne refuse pas ses paroles » ; Visconti-Venosta insiste surtout à Madrid : Varnbuhler et Bray, craignant une guerre et l'invasion de l'Allemagne par les troupes françaises, ce qui les obligeait à intervenir en faveur de la Prusse, restent indécis et s'abstiennent ; Granville refuse de proposer la réunion d'une conférence internationale pour régler la question de la candidature : « Sa conduite fut équivoque, mesquine et poltronne ». II. Échec de la diplomatie amie à Berlin. A Madrid, Prim « se donne un rôle d'innocent ». Bartholdi remplit sa mission auprès de Serrano : elle aboutit à l'envoi du général Lopez Dominguez, secrétaire et neveu du Régent, à Sigmaringen, pour demander au prince Léopold de retirer sa candidature. III. Envoi de Benedetti à Ems pour négocier avec le roi Guillaume ; portrait de l'ambassadeur « en résumé, bon diplomate auquel on pouvait en toute sécurité confier une mission difficile ». IV. Bismarck prie le roi de ne pas traiter avec Benedetti. But de la mission. Arrive le 8 juillet à 11 h. soir et demande sur le champ une audience qui lui est accordée pour le 9, à 3 h. soir. V. L'entrevue. Le roi répond que le gouvernement prussien est resté étranger à la candidature et que lui-même n'est intervenu qu'en qualité de chef de famille ; qu'il refuse d'exiger la renonciation du prince Léopold, mais que, si ce dernier renonce au trône, il ne l'en détournera pas, et que d'ailleurs il en a écrit au prince Antoine dont il attend la réponse. A Paris, « on comprend la distinction, mais on la trouve divertissante ». D'ailleurs des précédents autorisaient le gouvernement français à influer sur le roi Guillaume, même en temps que chef de famille. VI. Inquiétude à Paris le 10 : « Notre impression fut que le roi nous amusait ». On croit la guerre imminente ; préparatifs. VII. Thiers, par l'entremise de Philippe de Massa, fait savoir à la duchesse de Mouchy que « si on ne réussissait pas à éviter la guerre, l'Empereur pouvait compter sur son patriotisme ». La duchesse de Mouchy transmet de suite le message directement à l'Empereur qui accepte ce concours avec froideur, et refuse de parler avec Thiers. Sur les instances de Benedetti, peu de mesures militaires apparentes sont prises. VIII. Nouvelle audience accordée par le roi à Benedetti le 11 ; caractère dilatoire. A la Chambre, Grammont donne quelques courtes explications ; en répondant à une question d'Arago sa voix est couverte par la droite, et cet incident permet à Waldersee, attaché militaire prussien, d'écrire : « Les Français veulent la guerre, que Hollenzollern se retire ou non », opinion qui peut être confirmée par les conversations de couloir au Corps législatif entre députés de droite et d'extrême-gauche. IX. Jugement impartial sur la diplomatie

de Benedetti, « cette première partie de la négociation d'Ems restera comme une des bonnes pages de notre histoire diplomatique ». Il obtient du roi qu'il envoie Werther s'aboucher avec Grammont à Paris. X. Mais Strat arrivé le 8 à Sigmaringen avait réussi dans sa mission ; grâce surtout à l'intervention de la princesse, sa femme, le prince Antoine avait renoncé à la couronne d'Espagne pour son fils Léopold auquel il imposa sa résolution, non sans difficulté. Le 11 au soir, des télégrammes étaient envoyés à Prim, à Olozaga et aux différents journaux et agences pour annoncer le retrait de la candidature Hohenzollern.] — V. GIRAUD. *Une héroïne cornélienne. Jacqueline Pascal.* [Nouvelle esquisse « sans recherche d'érudition singulière, mais simplement en laissant parler les textes déjà connus ».]

Revue d'histoire de Lyon. 1909.

Mai-Juin. = M. BRISAC. *Lyon et l'insurrection polonaise de 1830-1831.* [Les événements de Pologne provoquèrent à Lyon une émotion profonde, que les républicains lyonnais utilisèrent pour développer leurs idées tout en prenant des mesures pour secourir les Polonais. Parmi ces mesures, l'une des plus curieuses fut la création d'un « Bazar polonais », alimenté par des dons vendus au profit des insurgés. Le « Bazar polonais » centralisa le mouvement dans la région lyonnaise et son action dura jusque vers 1834. A ce moment, les républicains, qui avaient défendu la cause des Polonais, furent sollicités par d'autres actions qui devaient aboutir à l'insurrection de 1834.] — H. DE BOISSIEU. *L'aumône générale de 1534 à 1562.* [Suite. Détails de l'œuvre : la « passade », ou secours accordé aux malheureux passant par Lyon ; éducation des orphelins adoptés par l'œuvre. A suivre.] — O. FESTY. *Le « Commerce véridique et social » à Lyon et les pouvoirs publics (1836).* [Le « Commerce véridique et social » fut une épicerie coopérative fondée à Lyon en 1836 par un nommé Dérion ; renseignements sur l'œuvre fournis par quelques rapports de police conservés dans un dossier des Archives nationales.] — E. V. *Elections de consuls à Oullins, en 1608.* [Document tiré des archives communales de cette ville.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1909.

Avril. = H. B. [Cne H. BOURDEAU]. *Les armées du Rhin au début du Directoire (Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle).* [Fin. XI. L'état moral pendant l'amnistice. Influence pernicieuse des privations ; actes d'insubordination, mutineries, d'autant moins évitables que l'autorité des officiers subalternes, qui vivent avec les soldats et partagent leurs misères, s'est beaucoup affaiblie. Malgré tout, la masse reste saine et disciplinée ; elle contient d'ailleurs, à en juger par quelques lettres qui ont été conservées, des individus d'une haute valeur intellectuelle et morale, capables d'agir utilement sur leurs camarades. C'est surtout dans les états-majors qu'on trouve alors les sujets d'élite. Les grands chefs, Jourdan, Marceau, Colaud, se découragent parfois, mais reprennent bientôt le dessus. Tenant compte aux troupes de leurs souffrances, ils se montrent à leur égard bienveillants et indulgents, un peu trop parfois. Entre généraux, les relations sont cordiales, voire affectueuses, sans exclure, en cas de besoin, une juste sévérité. Le désintéressement est réel ; on ne

sert ni par ambition, ni par espoir de gain, mais par un sentiment du devoir qui, chez des hommes comme Colaud, se révèle profond et très noble. VI. L'évolution morale des armées. D'une manière générale, on constate, au début de l'an IV, un affaiblissement de l'esprit démocratique, affaiblissement causé par l'évolution politique intérieure, et par le développement de l'esprit militaire pur, à mesure que la guerre se prolonge. Le patriotisme des troupes n'est plus celui de l'an II, si fortement imbu de « civisme » ; le sentiment de l'honneur, celui de la supériorité du soldat français sur les « esclaves des tyrans » prend une place de plus en plus large, ainsi que l'attachement aux chefs, l'esprit de solidarité entre les troupes d'une même armée. Du reste, ces changements n'ont pas diminué, à la veille de la campagne de 1796, la valeur des armées du Rhin. Si elles combattent désormais pour la gloire plutôt que pour la liberté de la patrie, elles n'en sont pas moins pleines d'ardeur. Ces 150.000 hommes, issus d'une sélection qui a porté sur près de 500.000 hommes incorporés depuis 1792, offrent au plus haut degré les qualités de résistance physique et morale.] — E. P. [Ct E. Picard]. *La bataille de Hohenlinden (12 frimaire an IX-3 décembre 1800)*. [Extrait d'un volume à l'impression sur « Hohenlinden ». Description du champ de bataille ; emplacements de l'armée française ; premiers mouvements des colonnes autrichiennes ; les combats dans la forêt ; le mouvement tournant de Richepance et destruction de la colonne Kollowrat ; offensive des divisions françaises. A suivre.] — P. B. *Etudes tactiques sur la campagne de 1806. Auerstedt*. [Suite. XVI. Retraite de l'aile gauche prussienne. XVII. Déploiement de la réserve. Le roi de Prusse ordonne la retraite. XVIII. Le 3e corps attaque la position d'Eckartsberga. Retraite définitive de l'armée prussienne. A suivre.] — G. L. *Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807*. [Suite. V. La route de l'armée de Berlin à la Vistule (suite). Dès que la Grande Armée a pénétré en Pologne, la pauvreté du pays, l'insuffisance du réseau routier aggravent singulièrement la difficulté des communications. Il faut vivre à peu près au jour le jour. Lorsque Napoléon décide de franchir le Vistule, il organise la route de l'armée par Posen et Varsovie ; les subsistances, tirées en grande partie de la Silésie, exigent d'immenses transports. Pendant les opérations du début de janvier 1807, l'armée souffre beaucoup. Grands travaux entrepris par le génie pour assurer les communications entre la Vistule, le Bug et la Narew. Les difficultés sont accrues par l'insécurité des routes dans la Poméranie et la Prusse occidentale, où les populations sont hostiles aux Français, et que sillonnent des détachements ennemis. Quand Napoléon part, à la fin de janvier, pour la « manœuvre de l'Alle », c'est par des convois, d'ailleurs insuffisants, qu'il pourvoit à l'approvisionnement de l'armée. Après la bataille d'Eylau, la communication est établie par Thorn ; heureusement la région d'Elbing présente d'abondantes ressources ; rôle important attribué aux places de Marienburg et Marienwerder. A suivre.] — *La guerre de 1870-1871* (suite). *L'investissement de Paris. Ve partie : Marche des armées allemandes de Sedan sur Paris*. [Suite, et à suivre. XVII. Le combat de Chatillon (fin). Combat sur le plateau de Villejuif, et résultats de la journée du 19 septembre : nettement mauvais pour les Français. XVIII. Dernières marches des troupes de la IIIe armée suivant en seconde ligne.] — *La correspondance inédite*

de Napoléon aux archives de la Guerre. [Suite, et à suivre. Ordres et lettres du 11 mars au 17 mai 1806.]

Revue politique et parlementaire. 1909.

10 avril. = GEORGES DE NOUVION. *La vente des biens nationaux pendant la Révolution.* [Bref résumé des livres de MM. Marion, Viallay et Le Carpentier.]

10 mai. = PIERRE CARON. *Une enquête sur la vie économique de la Révolution.* [Exposé du fonctionnement et des travaux de la Commission pour la recherche et la publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution qui a déjà cinq ans d'existence. Elle a donné une vive impulsion aux études historiques en province.]

10 juin. = F. DUMAS *Les relations commerciales de la France avec l'Angleterre, 1661-1688.* [L'importance des questions économiques dans les relations internationales au XVIIe siècle a été jusqu'à présent, presque toujours, et à tort, méconnue. En 1661, l'Angleterre était protectionniste à outrance; la France n'avait pas encore de principes bien arrêtés ; les mesures protectionnistes n'avaient jamais été sérieusement appliquées. Arrivé au pouvoir, Colbert engage une guerre de tarif avec l'Angleterre; cependant il ne peut tout d'abord agir aussi vigoureusement qu'il l'aurait voulu ; il dut commencer par diminuer et convertir les multiples droits qui existaient en France. Ce fut l'objet du tarif de 1664 : la France restait encore partagée en troit zones douanières ; libre échangiste pour certaines matières, le tarif était protecteur pour les industries mécaniques, en particulier pour les tissages ; mais il était bien inférieur au tarif anglais et nullement exagéré. Le tarif de 1667 eut un tout autre caractère ; il était nettement protecteur et même prohibitif pour quelques articles ; en outre, il était exécutable dans toutes les provinces du royaume, sauf dans les provinces de l'étranger effectif et dans les ports francs ; les droits étaient souvent doubles ou triples de ceux de 1664. Pour faciliter la vente de nos produits à l'extérieur, Colbert réduisit ou supprima les droits de sortie et prit des mesures pour développer la marine marchande et le domaine colonial français. Le tarif de 1667 souleva l'opinion anglaise ; les droits sur les vins et alcools français furent élevés. Chose curieuse, on était en pleine guerre de tarif au moment où Louis XIV et Charles II cherchaient à conclure une alliance politique; les négociations s'engagèrent bientôt sur le domaine économique; Charles II se montrait bienveillant, mais il ne pouvait aller contre les intérêts de son peuple. Le projet de traité de commerce que le ministre Arlington remit le 10 septembre 1669 au ministre de France, et que Colbert communiqua aux marchands des principales villes était inacceptable et en outre incomplet. La Chambre des Communes ayant augmenté à nouveau les droits sur les vins, les négociations en restèrent là et le traité de Douvres fut purement politique. Les pourparlers reprirent en 1672 ; mais Colbert était hostile au fond à tout traité de commerce ; les tarifs assuraient la prospérité de l'industrie et du commerce français : on n'aboutit à rien et bientôt l'Angleterre obtint de Charles II la paix avec la Hollande. En 1675, la Chambre des Communes demanda au roi de frapper les marchandises d'une prohibition absolue « si avant le mois de mai 1676 le dernier tarif de France ne se trouvait pas révoqué ». Grâce aux subsides que Louis XIV distribuait généreusement aux

députés, la menace resta vaine et les négociations se poursuivirent ; en 1677 fut même signé un traité de navigation qui réglementait les prises et favorisait le transport des marchandises neutres sur les vaisseaux anglais. Mais les progrès des armées françaises aux Pays-Bas finirent par amener l'alliance de l'Angleterre avec la Hollande et la prohibition de tous les produits français. Louis XIV traita alors avec les Hollandais auxquels il accorda le retour au tarif de 1664 ; en même temps il concluait un traité de subsides avec Charles II. Mais le Parlement resta partisan des prohibitions qui furent maintenues jusqu'en 1685. D'ailleurs, malgré tout, le commerce ne fut jamais interrompu. La levée des prohibitions fut suivie d'une véritable inondation de produits français en Angleterre. Cette exportation ne tarda pas à diminuer, par suite de l'émigration de beaucoup d'ouvriers protestants qui apprirent aux Anglais à fabriquer les taffetas de soie, les papiers, l'horlogerie, la bijouterie, etc. De nouvelles tentatives furent faites par Seignelay, qui envoya en mission M. de Bonrepaus (1685-1687), pour obtenir la réciprocité ; elles n'aboutirent pas.] — M. J. Pain. *Balzac et les fonctionnaires*. [M. P. donne de larges extraits du roman intitulé *les Employés* (1836) ; la peinture, dit-il, est restée vraie ; Balzac dans cette œuvre a prétendu faire une monographie complète des fonctionnaires des administrations publiques. Il ne se borne pas à une critique de l'administration : il présente un plan de réforme dont les traits principaux sont les suivants : refonte du personnel ; employer moins de monde et grossir les traitements ; prendre les employés jeunes et leur réserver les hauts emplois ; selon lui, six cents employés auraient suffi pour le gouvernement central.] — De Woinbey. *Un incident inconnu des relations franco-japonaises*. [En 1885, lorsque nous étions fort occupés à lutter pour nous établir en Indo-Chine, deux hommes politiques de l'opposition firent en secret la proposition à notre ministre à Tokio, d'appuyer la France par un corps de volontaires japonais. Notre ambassadeur, M. Sienkiewicz était convaincu que le gouvernement du Mikado, n'osant proposer ses services directement, s'était servi de ce moyen assez oriental pour tâcher de montrer ses soldats.]

10 juillet. = Paul Dislère. *Le régime légal de la Légion d'honneur*. [Énumération de toutes les dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'ordre depuis sa fondation.] — Louise Georges-Renard. *Belle de Zuylen et ses amoureux*. [Mme R. trace le portrait de la future Mme de Charrière, d'après ses lettres, récemment publiées par M. Ph. Godet, au colonel Constant d'Hermenches.]

NOTES ET NOUVELLES

NOTES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUES

I. — Bibliographie et généralités

Letonnellier et Godard. *Table analytique et centennale des publications de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* Vesoul, 1908, in-8, 76 p. — Ce répertoire rendra de grands services et il serait à souhaiter qu'on en eût de semblables pour toutes les sociétés savantes. Le relevé des articles et publications sur l'agriculture, un des plus longs, fournira d'utiles indications sur l'économie rurale, les cultures diverses, l'arboriculture et la viticulture, l'élevage et les arts vétérinaires du département.

L. Gallois. *Régions naturelles et noms de pays. Étude sur la région parisienne.* Paris, A. Colin, 1908, in-8, 356 p., 8 pl. hors texte. — Les anciens géographes se préoccupaient surtout de décrire ; ne séparant pas la géographie de l'histoire et ignorant les progrès de la géologie, ils empruntaient à l'histoire le cadre de leurs descriptions, c'est-à-dire les divisions politiques ou administratives. Les nouveaux géographes, initiés aux découvertes géologiques et préoccupés d'expliquer les faits, non de les constater, ont rompu avec les historiens. Devenue science indépendante, la géographie pensait d'autant plus pouvoir ignorer l'histoire qu'elle avait trouvé chez les géologues, pour le classement et l'interprétation des faits, des divisions nouvelles empruntées à la nature elle-même, les régions naturelles. Malheureusement, si les anciens géographes avaient le tort d'être plus historiens que géologues, les nouveaux ne sauraient sans danger être plus géologues qu'historiens. Dans un pays où l'activité humaine s'est à peine manifestée, l'influence des conditions physiques sur la vie matérielle de l'homme et sur cette activité humaine étant seule ou presque seule à se faire sentir, doit avoir évidemment son maximum d'effet. Mais au fur et à mesure que l'activité humaine s'y multiplie et s'y complique, la nature du sol n'en détermine plus seule la physionomie, n'intervient plus seule comme principe de différenciation ; aux conditions physiques se superposent des conditions créées par l'activité de l'homme, des conditions économiques et sociales que la notion de région naturelle, devenue trop étroite, risque de méconnaître. Les géographes perspicaces, auxquels la pratique des recherches géologiques et historiques a donné le sentiment de la complexité des choses, s'en sont aperçu : dans une remarquable étude critique, M. Gallois vient de démontrer l'importance exagérée accordée par quelques géographes à la notion de région naturelle ; on ne saurait prouver avec plus de force « qu'il ne suffit pas de partager la France en un certain

nombre de compartiments plus ou moins bien délimités pour tenir l'explication de tous les faits qui peuvent intéresser un géographe ». En même temps qu'il ramène à sa juste valeur la notion de région naturelle, M. G. élucide la question des noms de pays dont on a voulu faire des désignations populaires de régions naturelles. Les noms de pays n'ont pas tous l'ancienneté qu'on leur prête, et l'analyse qu'en fait M. G. dans la région parisienne, dans le département de l'Eure, dans le Bassigny, dans la Wœvre et la Haye, en précisant leur origine très diverse, montre qu'ils ne s'adaptent pas toujours à une division rationnelle du sol. De ce livre, dont le titre ne révèle pas toute la richesse [1], il faudra retenir, non pas seulement les conclusions si intéressantes et si solides, mais encore et surtout la méthode. Pour apprécier la réalité des noms de pays, l'observation directe des faits est indispensable mais insuffisante : « l'histoire, l'histoire territoriale surtout » permet seule « de remonter, à travers leurs formes changeantes, jusqu'à leur origine ». Ce livre, avec celui de M. Sion sur les *Paysans de la Normandie orientale*, est une preuve nouvelle que l'explication des faits doit être souvent demandée à l'observation géographique et au témoignage de l'histoire à la fois.

Édouard DRIAULT. *Le monde actuel. Tableau politique et économique*. Paris, Félix Alcan, 1909, in-8, 372 p. (Bibliothèque d'histoire contemporaine). — Ce tableau politique et économique du monde actuel n'est en réalité qu'une esquisse où quelques-uns des traits essentiels de la physionomie mondiale ont été sommairement indiqués. Il n'en pouvait être autrement dans un livre de 372 pages, qui n'est pas seulement une analyse des conditions économiques et politiques des nations européennes, américaines et jaunes, mais encore une synthèse des principaux éléments de la civilisation contemporaine que révèlent les relations internationales et le mouvement des idées. Pour ceux cependant qui n'ont pas une idée d'ensemble de l'évolution mondiale, ce livre sera une lecture instructive et agréable.

Alfred UHRY. *L'orientation économique de la Suède*. Extrait de la *Revue économique internationale*, décembre 1908, in-8, 56 p. — Article intéressant et documenté, dans lequel on trouvera un tableau d'ensemble de la mise en valeur de la Suède. L'auteur insiste surtout sur l'orientation économique nouvelle, déterminée par une utilisation scientifique des ressources naturelles ; la Suède s'est surtout préoccupée d'industrialiser ses produits, l'élevage, la laiterie, le bois et le fer ; la prospérité économique à laquelle elle est parvenue semble démontrer qu'elle y a réussi [2].

Fr. Ch. ROUX. *Le coton en Egypte*. Paris, A. Colin, 1908, gr. in-8, 410 p. — La

---

1. Il n'est pas seulement une étude sur la région parisienne, sur ce territoire qui va de Laon à la Loire, des confins de la Normandie à ceux de la Champagne, il est encore — par ses appendices, véritables études originales sur des noms de pays de l'Eure, de la Haute-Marne, de la Lorraine, sur les « progrès de la cartographie de la région parisienne jusqu'à la carte de Cassini » — une description de l'Eure, du Bassigny, de la Woévre et de la Haye et une contribution importante à l'histoire de la cartographie française.

2. Cf. aussi P. Nicou. *La Suède, ses minerais de fer, son industrie sidérurgique*. Nancy, 1908, gr. in-8, 28 p. (Extrait du *Bul. de la Soc. industrielle de l'Est*, Supplément au n° 65, 1908) ; *Les gisements de minerai de fer de la Laponie suédoise*, Paris, 1909, in-8, 244 p., 29 fig., 4 pl. (Extrait des *Annales des mines*), et Dr Helmer Key. *Aperçu sur les conditions économiques de la Suède*. Paris, Plon-Nourrit, 1909, in-8, 47 p.

question du coton est en train de se transformer, il semble que bientôt elle se posera tout différemment. Dans ces dix dernières années, le développement de l'industrie textile dans les pays producteurs, notamment aux États-Unis, avait inspiré aux filateurs la crainte de manquer de coton ; l'Europe, pour parer à l'insuffisance possible de la production américaine et aussi pour s'en affranchir, a fait de grands efforts pour développer ou introduire la culture du coton dans les pays favorables ; on connaît le rôle des associations qui, comme l'*Association cotonnière coloniale* en France, préconisent la culture du coton dans nos colonies. Ces efforts n'ont pas été vains : la production des marchés secondaires a passé entre 1897 et 1907 de 4 à 7 millions de balles. Seulement c'est l'Amérique qui, à son tour, s'est inquiétée de cette concurrence ; tout en assurant la consommation croissante de son industrie, elle a voulu garder ses clients européens, elle a surexcité sa production et l'a portée, dans la même période, de 9 à 13 millions et demi de balles. Loin de manquer, la matière première semble donc devoir être bientôt trop abondante ; l'équilibre entre la consommation et la production risque d'être rompu, si de nouveaux débouchés ne viennent pas augmenter les besoins de l'industrie. La part de l'Égypte dans cet accroissement de la production secondaire est une des premières ; aussi saura-t-on gré à M. Roux d'avoir retracé avec précision le développement de la culture cotonnière, dont l'histoire est intimement liée à celle de la régularisation du Nil et de la construction des barrages, ainsi que les progrès de l'industrie et du commerce égyptiens.

Les forces productrices de la France. (Conférences organisées à la Société des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques). Paris, Alcan, 1909, in-8, 252 p. — Sur la foi du titre, il ne faudrait pas chercher dans ce livre une description ni même un inventaire rapide des productions de la France. Les auteurs ont obéi à des préoccupations doctrinales, que révèlent les titres de chaque conférence : Daniel Zolla, La productivité de l'agriculture et les problèmes sociaux ; E. Allix, La concentration industrielle et le sort des classes ouvrières ; J.-C. Charpentier, Le commerce extérieur et les agents de son développement ; P. de Rousiers, La marine marchande et les forces productives de la France ; de Peyerimhoff, Les forces nouvelles en formation dans l'Afrique du Nord. Ces trois dernières conférences n'ont abordé que des questions théoriques de production ou de colonisation ; celles de MM. Zolla et Allix ont eu surtout pour but d'une part de montrer que, dans l'état actuel de l'agriculture, « la répartition égalitaire » des produits agricoles « ne donnerait à chacun que le quotient social le plus modeste », d'autre part de « mettre en relief l'heureuse influence de la concentration industrielle sur le sort de l'ouvrier ».

II. — Monographies régionales.

F. Guibeaud. *Notes sur le Pérou* dans la *Revue de géographie annuelle*, publiée sous la direction de Ch. Vélain, t. II, année 1908, pp. 561-627, Paris, Delagrave, in-4, carré. — M. Guibeaud voudrait convaincre la France de l'influence qu'elle pourrait exercer sur les républiques sud-américaines. Ses préoccupations, à vrai

dire, ne semblent pas d'ordre purement économique ; à son avis, « les courants des idées ne sont pas indépendants de ceux des intérêts », et, comme il veut que la France cherche à la fois « grandeur et profit », ce ne sont pas seulement les produits commerciaux, mais encore « l'âme et l'esprit de la France » qu'il faut faire pénétrer dans le monde latin. Je ne veux pas discuter ici ce rapprochement des « intérêts moraux » et des « intérêts matériels » d'une grande puissance, rapprochement peu justifiable à une époque où l'on invoque volontiers les premiers quand on n'ose pas avouer les seconds ; j'aime mieux dire ce qu'on pourra trouver d'utile dans le travail de M. G. : les conditions géographiques, économiques et sociales du Pérou y ont été bien mises en évidence ; la description des grandes régions est peut-être un peu rapide, mais elle a noté les traits essentiels de la *Costa*, où, l'irrigation étant l'élément essentiel de prospérité, le droit à l'eau se paie parfois plus cher que la terre elle-même ; de la *Sierra*, l'ancien centre de la puissance des Incas, pays de grande propriété et d'élevage ; de la Montaña, la région la plus fertile, où les cultures commencent à faire reculer la forêt ; de la *Selva*, la forêt vierge qui s'étend, à peine reconnue, des Andes à l'Atlantique. Les tableaux où sont énumérés les différents produits du Pérou, avec l'indication de leurs lieux d'origine et de leurs débouchés, les pages consacrées aux voies de communication fournissent des données statistiques récentes. Il y a enfin des pages intéressantes sur la distribution, les mœurs et les rapports des divers habitants entre eux, Indiens, Nègres, Jaunes et Blancs [1].

Ét. de Monti-Rossi. *L'île de Corse (étude générale sur l'état économique)*. Paris, 1908, in-8, 322 p. (thèse de droit de Paris) ; Georges Maquard. *Mémoire sur la crise économique de la Corse, adressé à la commission extra parlementaire et interministérielle chargée d'étudier la situation actuelle de la Corse*. Paris, 1908, in-8, 51 p. ; J. Deprat. *Etude analytique du relief de la Corse* dans la *Revue de géographie annuelle*, pub. sous la direction de Ch. Vélain, année 1908, t. II, p. 1-200, Paris, Delagrave. — Les deux premiers travaux sont de véritables plaidoyers en faveur du relèvement de la Corse. Ils s'efforcent, tout en indiquant l'importance des ressources naturelles de l'île, de prouver que les Corses ne sont pas dénués de toute aptitude économique et qu'on peut espérer, en tout cas, par le développement des moyens de transport et par l'école, corriger leur caractère et leurs mœurs [2]. La démonstration de M. Maquard est surtout enthousiaste ; on la voudrait plus documentée. Celle de M. de M., bien qu'aussi chaleureuse, est beaucoup plus sérieuse ; elle est riche de faits et de citations, surtout quand elle aborde l'histoire économique du pays depuis 1769, le problème de l'assainissement, les questions de transport, l'évolution agricole, industrielle et commerciale ; elle précise à l'occasion les gains ou les pertes économiques ; on lui empruntera notamment d'intéressants détails sur la répartition des terres et des modes de propriété à différentes époques, sur l'augmentation des animaux, des ovins, des chevaux,

1. Cf. aussi P. Walle, *Le Pérou économique*. Paris, Guilmoto, 1908, in-8, XVI-388 p.

2. Sur cette question, cf. aussi : Ed. Spalikowski. *Impressions de Corse. Le pays, les habitants, l'industrie, la politique, les mœurs*. Paris, Maloine, 1909, in-8, 108 p.

des porcins surtout, sur les progrès des prairies et de la production en fruits, sur le recul des cultures de céréales et le développement des terres incultes.

En attendant que M. Deprat nous donne le mémoire — qu'il nous promet — sur les conséquences ethnographiques et économiques du modelé de la Corse [1], on tirera de précieuses indications de son étude analytique du relief corse. Dans son analyse détaillée des formes géographiques, du littoral notamment, il lui échappe déjà quelques remarques sur la répartition des habitations, sur les cultures, sur l'établissement des routes. Cette analyse d'ailleurs est indispensable pour comprendre l'évolution économique de la Corse, pour s'expliquer l'importance prise par la montagne dans cette île au littoral pourtant si articulé et si développé. Il est frappant, dans cette île, où, sur 300.000 habitants, 15.000 à peine sont vraiment côtiers, qu'on n'ait tiré de la mer aucun profit. Si la vie y est restée surtout rurale, si les habitants se sont éloignés de la côte, c'est que cette côte est le plus souvent tantôt inaccessible du fait de sa structure escarpée, tantôt inhabitable du fait de la malaria. L'étude morphologique du littoral nord révèle pourtant et explique l'existence d'une région plus maritime, les districts compris entre Bastia et la marine de Macinaggio. Dans ces districts, toutes les vallées orientées E. W, ont le caractère de bassin isolé ouvert seulement vers la mer; toutes forment autant de domaines distincts, sans relations avec l'intérieur. De cet isolement sont résultées les mœurs migratrices des Caps corsins, qui, de tout temps, attirés par la mer, ont pris le goût des entreprises maritimes. C'est avec l'argent rapporté de l'étranger, principalement de l'Amérique du Sud, qu'ils ont attiré la main-d'œuvre lucquoise pour aménager leur pays et en faire la région la mieux cultivée de la péninsule.

U. Athané. *Essai sur Montauban et le Tarn-et-Garonne géographique, historique, économique*. Montauban, 1908, in-16, IV-424 p. — Cette monographie du Tarn-et-Garonne ne sera pas inutile pour étudier l'évolution économique de ce département. Elle a réuni de nombreux renseignements sur la production animale et végétale, sur le commerce, sur les voies de navigation : le Tarn, la Garonne, l'Aveyron, les canaux du Midi et le canal latéral à la Garonne. Elle permettra aussi d'apprécier la diversité d'aspects et de ressources du département dont les différentes parties : pays toulousain, Gascogne et Rouergue tarn-et-garonnais, Quercy montalbanais, Montauban et Quercy moissagais ont été étudiées séparément.

Jules Sion. *Le Var supérieur. Etude de géographie physique*. Paris, 1909, 97 p., 8 photographies hors texte. — Parmi les agents d'érosion qui sculptent et transforment le relief, la rivière est un des plus actifs et des plus importants. Un « plan de monographies des rivières françaises » qui se bornerait, comme l'indique M. A. Vacher [2], à mettre en lumière le « stade d'évolution auquel sont parvenues les vallées des rivières » et les « conditions de la vie saisonnale des rivières » serait cependant un plan très incomplet. La rivière en effet ne collabore pas seulement à

1. Ces conséquences ont été déjà partiellement indiquées par M. Vanutberghe, *La Corse. Étude de géographie humaine* dans *An. de géographie*, t. XIII, 1904; cf. aussi l'article de F. Ratzel, *La Corse. Étude anthropogéographique* dans *An. de géographie*, t. VIII, 1899.

2. *Fleuves et rivières de France. Étude sur les documents réunis par l'administration des ponts et chaussées*. Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-8, p. 69.

la sculpture des différents sols qu'elle entame, elle participe étroitement à la vie agricole ou industrielle des pays riverains ; bien plus elle peut attirer ou éloigner la vie humaine, comme le remarque M. Sion dans le dernier chapitre de son « Étude de géographie physique », où il précise les rapports entre « le déboisement et le régime torrentiel » du Var supérieur. On doit admettre qu'à l'époque où les groupements humains actuels se fixèrent sur les cônes de déjection des torrents, le régime torrentiel avait été presque aboli. C'est le déboisement qui a ranimé ce régime torrentiel et le déboisement est en grande partie l'œuvre de l'homme. La vallée supérieure du Var fut jadis très peuplée ; la population, trop dense, incendia les forêts pour ensemencer le sol écobué ; l'habitude de construire et de couvrir les maisons en bois, les incendies fréquents, les ravages des troupeaux, des chèvres surtout, contribuèrent à décimer les bois ; les hivers terribles du XVIIIe siècle détruisirent 5 ou 6 fois les oliviers. La législation dut intervenir dès le début du XVIe siècle, mais elle ne put arrêter les progrès du déboisement, que le partage des communaux, sous la Révolution, précipita. En même temps que le régime torrentiel a reparu, les sources qui jadis alimentaient des rivières permanentes se sont taries et l'Elenos, la Roudoule, le Tuébi ne sont plus capables, comme jadis, de faire marcher des moulins à farine, des moulins à foulon, des moulins à huile et des scieries. Depuis 1860, l'intervention énergique de l'administration française a défendu les forêts ; le nombre des chèvres est tombé de 120.000, en 1847, à 19.230, en 1905 ; celui des moutons, de 119.000 en 1873, a 84.664 en 1905. Depuis 1882, on s'efforce de reboiser ; mais l'œuvre de reboisement est entravée par le manque d'argent sans doute, mais aussi par les habitudes des populations montagnardes, dont quelques-unes sont si misérables, qu'on n'ose chasser leurs brebis des bois ou leurs chèvres des pâtis, bien que la montagne s'en aille pierre à pierre et que bientôt le ruissellement emportera la dernière molécule de terre végétale.

III. — Agriculture et classes rurales.

Jules Sion. *Les paysans de la Normandie orientale, Pays de Caux, Bray, Vexin normand, vallée de la Seine. Etude géographique.* Paris, A. Colin, 1909, in-8, 550 p., 14 fig. et cartes, 8 pl. hors texte. — Nous n'avions pas eu, depuis *la Picardie* de M. Demangeon, d'étude géographique aussi originale que celle de M. Sion. L'originalité de ce dernier est d'avoir bien compris que les faits sont soumis à des influences historiques et ethniques d'une part, à des influences naturelles d'autre part, que la physionomie présente d'un pays reste impénétrable quand on ne l'éclaire pas à la lumière de son passé. Son livre est un bel exemple de la collaboration de l'histoire et de la géographie pour fixer les traits d'une région dont l'unité géographique lui vient de l'homme plus que de la nature. Je sais bien qu'il n'avoue pas nettement sa méthode ; pour avoir admis que la géographie est une science indépendante, les géographes, quand ils utilisent l'histoire, semblent avoir honte d'y recourir. Quand M. S. décrit l'évolution de la vie paysanne au XIIIe et au XVIIIe siècle, on pourrait supposer qu'il fait de l'histoire ; il s'en défend pourtant

et déclare faire de la « géographie rétrospective ». Que les faits économiques et sociaux utilisés par lui soient de l'histoire ou de la « géographie rétrospective », il nous importe peu ; c'est là chicane de mots. Ce qui importe c'est qu'on reconnaisse avec lui qu'une pareille étude « eût été incomplète si elle se fût bornée au présent ». Plus un pays est de civilisation ancienne et plus il a participé à la vie économique générale, plus la géographie est impuissante à tout expliquer. Si les influences naturelles conditionnent le milieu physique, les influences historiques déterminent les adaptations différentes de l'activité humaine au milieu physique. M. S., en faisant le départ des unes et des autres, a dû en convenir. Il a beau déclarer, au début de son livre, s'être placé à un point de vue géographique et s'être surtout efforcé de mettre en lumière les influences naturelles, en réalité, ce qui ressort de sa démonstration, c'est que l'action du sol et du climat, en Normandie orientale, est réduite à son minimum d'effets. L'étude du milieu naturel montre peut-être « comment les régions de la Normandie orientale se distinguent par leur sol » et fait peut-être pressentir « comment cette diversité doit se retrouver dans leur fonction agricole » ; elle montre aussi, au moins pour le pays de Caux et pour les plateaux qui le prolongent jusqu'à la Bresle et l'Andelle, que « le milieu physique ne limite pas étroitement » la production agricole et que le paysan reste maître, selon le prix des denrées, « d'étendre ou de restreindre ses champs ». Même dans les régions où elle semble devoir déterminer plus rigoureusement l'aspect du paysage agricole, l'action du sol n'est pas seule à se faire sentir : sans doute « la dépression brayonne, argileuse, difficilement drainée » ne convient pas à la culture ; mais si l'élevage « a presque complètement éliminé la culture dans le Bray » et s'il « en restreint peu à peu l'étendue dans les plaines crayeuses » cette transformation est aussi une conséquence économique et sociale, elle est « imposée par le manque de main-d'œuvre, par la dépopulation des campagnes » d'une part, par la proximité de Paris d'autre part, dont M. S. a noté à plusieurs reprises l'influence sur le développement de l'agriculture et de l'élevage normands, sans peut-être la mettre suffisamment en relief. Incontestablement, les influences historiques tiennent, en Normandie Orientale, une place prépondérante. C'est à elles que M. S. a dû recourir pour expliquer les variations les plus importantes de l'économie rurale. Comme il le dit excellemment « la stabilité de la population rurale, le développement de l'industrie domestique, la solidité du lien qui unit l'homme à la terre, dépendent en partie de la façon dont le sol est réparti entre les paysans. On n'achève de définir l'originalité d'une région qu'en analysant les conditions sociales du travail agricole ». Ces conditions sociales du travail agricole, ainsi que les résultats de l'action de l'homme, si importante dans un pays « dont l'unité préparée par la nature » a été « réalisée par le travail de l'homme », il les a démêlés et exposés avec beaucoup de perspicacité et d'intelligence. Son exposé n'est peut-être pas toujours aussi fouillé qu'on le souhaiterait : ce qu'il dit de la culture et du commerce des céréales, au XVIIIe siècle, est par exemple un peu superficiel, car l'importance de cette question méritait plus d'attention ; les voies de communication à la même époque sont de même trop brièvement étudiées ; on peut regretter aussi que ce livre de géographie manque de cartes et de diagrammes ; il n'eût pas été

inutile notamment de traduire en cartes la répartition des modes d'exploitation, de la population actuelle, des céréales et des cultures industrielles à différentes époques. Mais ces regrets n'empêcheront pas de rendre toute justice au mérite de M. S. ; dans sa forte sobriété, son livre révèle un grand sentiment de la complexité des phénomènes économiques et sociaux et cette qualité n'est pas aussi banale qu'on pourrait croire.

Georges Bourgin. *Notes sur l'administration de l'agriculture et la législation rurale de 1788 à l'an VIII. Recueil des principaux textes législatifs et administratifs concernant l'économie rurale de 1788 à l'an VIII. Recueil des principaux textes législatifs et administratifs concernant l'économie forestière de 1788 à l'an VIII. Notes sur les sources générales de l'histoire de l'économie rurale pendant la Révolution* dans le *Bulletin de la commission... des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, 1908, nos 3 et 4, pp. 248-493 ; *Les communaux et la Révolution française* dans *Nouvelle Rev. hist. de droit français et étranger*, novembre-décembre 1908, pp. 690-752. — Les notes et les recueils de M. B. n'ont pas d'autre ambition que de fournir des indications sommaires aux auteurs de publications sur l'agriculture. Tels qu'ils sont, ils rendront de réels services aux travailleurs en leur permettant de s'orienter rapidement. *Le recueil des principaux textes... concernant l'économie rurale* est le plus étendu de ces quatre articles ; une table sommaire des matières permet de s'y retrouver facilement.

Plus original est l'article sur *Les Communaux et la Révolution française* ; M. B. a parfaitement raison d'affirmer que l'action et les lois révolutionnaires « s'expliquent par tout un travail antérieur, toute une élaboration juridique... » qu'il a retracés en des pages très substantielles. On a parfois trop de tendance à étudier la Révolution comme une époque toute différente de l'Ancien régime ; or, elle apparaît de plus en plus, dans le domaine économique et social, comme l'aboutissement de l'Ancien régime ; elle est bien plus la fin d'une évolution que le commencement d'une ère nouvelle [1].

Jos. Imbart de la Tour. *La Nièvre au point de vue agricole*. Nevers, 1908, in-8, VII-137 p. — Cette étude a été suscitée par le concours pour le prix Faucher en 1908 [2]. Après quelques chapitres préliminaires sur la géographie de la Nièvre, un peu décousus et superficiels, elle décrit successivement la production végétale et animale, les modes d'exploitation et l'outillage agricoles, l'économie rurale, les débouchés, la condition des agriculteurs, les institutions d'enseignement, d'assistance, de crédit agricoles ; aucune question importante n'a été oubliée. L'auteur a même étendu son sujet ; il ne se cantonne pas toujours dans les cinquante dernières années ; il remonte parfois aux siècles précédents : c'est ainsi qu'à propos de la disparition des bois consommés par les forges, il nous donne des détails sur le prix du bois du XVIe au XIXe siècle et la liste des usines et établissements

1. La thèse de droit de Emm. Vigier. *Du partage des biens communaux en Auvergne sous l'Ancien régime et étude sommaire de la question de la Révolution à nos jours*, Paris, 1908, in-8, 135 p., est sans originalité ; elle est redevable de ses meilleures pages au livre de M. Trapenard sur le *Pâturage communal en Haute-Auvergne*, Paris, 1904, in-8.

2. Cf. la *Revue*, t. XII, mars 1909, p. 67.

métallurgiques à la fin du XVIIe siècle. Son livre, malheureusement, n'est pas un livre ; c'est un inventaire touffu où les faits s'entassent, les chiffres se pressent souvent sans ordre logique ; c'est un abondant recueil de notes sur l'évolution agricole de la Nièvre ; ce n'est pas une monographie agricole.

IV. — Industrie et classes ouvrières [1].

Ch. Schmidt. *Un essai de statistique industrielle en l'an V* dans *Bulletin de la commission... des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, année 1908, nos 1-2, pp. 11-206, Paris, Imprimerie nationale, 1908. — M. S. a eu raison de publier les réponses que firent les départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Moselle, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Sarthe à une circulaire de François de Neufchâteau du 9 fructidor an V. Ces réponses sont de véritables statistiques industrielles d'autant plus précieuses qu'elles ont été soigneusement établies. Toutes, elles signalent le dépérissement de l'industrie depuis la Révolution et les causes de ce dépérissement, causes générales comme la guerre extérieure, les réquisitions, le papier-monnaie, les troubles intérieurs, le maximum, la dégradation des voies de communication, la concurrence anglaise ; causes régionales comme l'annexion de la Belgique et de la rive gauche du Rhin dont se plaint le département du Nord. On trouvera aussi déjà dans les vœux exprimés par les industriels de l'an V, tout le « système continental » napoléonien.

F. Teisserenc. *L'industrie lainière dans l'Hérault*. Saint-Brieuc, Guyon, 1908, in-8, 146 p. (thèse de droit de Paris). — Des deux parties de cette thèse, l'une est consacrée à l'origine et au développement de l'industrie du XIIIe au XIXe siècle, l'autre à l'industrie contemporaine. Bien qu'un peu rapide, la première partie contient de bonnes pages sur la réglementation de l'industrie, sur les procédés de fabrication, sur le commerce, la statistique des métiers. La seconde partie est plus fouillée ; l'étude générale de l'industrie, puis l'étude détaillée des différents groupes industriels des arrondissements de Saint-Pons et de Montpellier, de Lodève, Clermont, Villeneuvette et Bédarieux, de 1860 à nos jours, montrent comment le progrès mécanique a diminué le nombre des ouvriers employés, comment s'est faite la disparition des petits ateliers, la concentration dans les grandes usines et comment la production, jadis plus variée, s'est peu à peu bornée à la fabrication des draps de troupe.

C. Grellier. *L'industrie de la porcelaine en Limousin. Ses origines, son évolution*. Paris, Larose, 1908, in-8, 515 p. (thèse de droit de Paris). — Ce livre est une bonne thèse de droit ; il témoigne de recherches personnelles sérieuses aux Archives et à la Bibliothèque nationales, aux Archives de Sèvres, aux Archives municipales et départementales de Limoges. L'industrie de la porcelaine limousine, la plus importante de la région et celle qui occupe le plus de bras, méritait d'être aussi consciencieusement étudiée. L'auteur a eu raison de faire avant tout, dans

1. Cf. dans la *Revue* les comptes rendus de : Hubert Bourgin. *L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise, au XIXe siècle...* (t. XII, pp. 42-45) ; M. Ferdinand-Dreyfus. *L'assistance sous la seconde République* (1848-1851)... (*ibid.*, pp. 128-131).

cette étude, œuvre économique et de négliger ou d'esquisser seulement tout ce qui relève plutôt de l'économie sociale. Il a pu ainsi, avant de tracer le tableau actuel de l'industrie limousine, en décrire les origines et l'évolution. Tout son livre II est une histoire intéressante de la découverte du kaolin en France et des premières manufactures limousines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Dans les livres suivants, il montre comment le Limousin est resté longtemps, grâce à la proximité de bonnes matières premières et du combustible, au premier rang de l'industrie porcelainière ; comment l'éloignement de certaines matières premières nouvelles et surtout du combustible, la houille ayant en grande partie supplanté le bois, a rendu plus difficile la lutte contre la concurrence en augmentant les frais de la production.

Robert DESBORDES. *Les syndicats résiniers dans les Landes*. Bordeaux, 1908, in-8, 161 p., 1 carte (thèse de droit de Paris) ; Bertrand FAURE. *L'industrie de la résine* dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 mars 1909, pp. 566-581. — La thèse de M. D. est gauchement composée et superficielle. Des chapitres entiers en sont inutiles : tels ceux sur les syndicats agricoles de défense ouvrière en général, sur les syndicats de défense ouvrière en Italie, dans le midi de la France, chez les bûcherons du Cher et de la Nièvre, qu'on dirait extraits d'un cahier de cours. Par contre, on n'y trouve que des généralités sur l'exploitation des Landes et le rendement de la forêt landaise ; sur l'étendue et le développement de cette forêt, rien ; M. D. ne connaît pas les cartes et plans signalés par M. Henri de Coincy [1] : le plan général des dunes des Landes au 1/5000e, dressé par Dumont entre 1819 et 1822, les plans des forêts domaniales établis après 1862 par l'administration des eaux et forêts, la carte générale des dunes de la Gironde et des Landes au 1/80000e qui donne le nom, l'âge et la situation des semis exécutés pour la fixation des dunes entre 1790 et 1855. Quant aux syndicats, si on en suit assez bien l'historique, on n'en voit pas suffisamment le fonctionnement et les résultats économiques. Les pages les plus utiles de ce livre sont consacrées aux rapports — que troublèrent quelques soulèvements de paysans — entre propriétaires et métayers depuis 1836 et au prix de la résine dont un diagramme montre l'accroissement de 1789 à 1902.

On lira avec autant de fruit le simple article de M. Faure sur les rapports économiques entre les propriétaires, les résiniers et les usiniers qui ont vu, ces dernières années, les uns et les autres, augmenter l'intérêt de leurs capitaux et le salaire de leur travail, sur le gemmage et la distillation de la gemme.

L. J. GRAS. *Histoire économique de la métallurgie de la Loire suivie d'une notice sur la construction mécanique et l'industrie des cycles et automobiles dans la région stéphanoise*. Saint-Étienne, 1908, in-8, XLII-622 p. — La première partie de cette histoire traite de la production du fer, de l'acier et de la fonte dans la région stéphanoise ; cette production s'est singulièrement accrue depuis 1816, l'époque où l'anglais James Jakson construisait la première fabrique française d'acier fondu : on s'en rendra compte en énumérant, avec M. G., les usines installées depuis cette

1. *Cartographie des dunes de Gascogne* dans *Comité des travaux historiques et scientifiques. Bul. de géographie hist. et descriptive*, 1908, nos 1 et 2, pp. 165-172.

date. Le reste de l'ouvrage n'est pas uniquement consacré à l'industrie des cycles et des automobiles, et à la construction mécanique dont il donne les statistiques pour 1834 et 1906 ; il contient aussi plusieurs chapitres sur l'organisation commerciale : tribunaux et chambres de commerce, chambres consultatives, prudhommes, législation industrielle, tarifs de douane, moyens de transport, sur l'organisation ouvrière et patronale : syndicats patronaux et ouvriers. Ce livre touffu est une véritable histoire économique et sociale d'une des industries françaises les plus importantes.

V. — Commerce et colonisation [1].

Un siècle de commerce entre la France et le Royaume-Uni. Tableaux statistiques et graphiques dressés sous la direction de M. Jean Cruppi, ministre du commerce. Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4, IX-139 p. — L'ensemble de ces tableaux et de ces graphiques constitue une véritable histoire statistique des relations commerciales franco-anglaises depuis la fin du XVIIIe siècle. Si le tableau général du commerce de la France et de la Grande Bretagne ne remonte pas au delà de 1866, date avant laquelle nous n'avons pas de statistiques sûres, 4 graphiques ont été dressés pour représenter l'ensemble des importations anglaises en France et des exportations françaises en Angleterre, pendant tout le cours du XIXe siècle, même depuis 1787 jusqu'en 1907. Ces graphiques se complètent par d'autres graphiques et tableaux où l'on trouvera l'indication des principaux objets de commerce entre les deux pays, celle du trafic colonial et de la part du pavillon anglais dans le commerce maritime français ; une carte de l'exportation française enfin montre très clairement les produits expédiés par chacune des régions de France en Angleterre.

Édouard Chapuisat. *Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française* (1798-1813). Genève et Paris, 1908, in-8, XII-337 p. — Les révolutionnaires avaient promis à Genève que son incorporation à la France lui rendrait son ancienne prospérité commerciale ; ce fut le contraire qui se produisit : la domination française précipita la décadence de Genève dont les fabriques d'indiennes, les tanneries et surtout les fabriques d'horlogerie ne retrouvèrent pas leur activité passée. Genève tout d'abord souffrit de la réglementation française ; elle fut victime d'un rigoureux protectionnisme. Les guerres successives de l'Empire finirent de la ruiner : elle avait été jusqu'alors l'entrepôt des marchandises envoyées d'Italie en Allemagne et en Suisse, ou réciproquement, par la Savoie ; les hostilités obligèrent les négociants à abandonner la route du Mont-Cenis pour celles du Valais et de la cité d'Aoste, pourtant plus difficiles et périlleuses ; d'autre part, la France étant en lutte contre presque toute l'Europe, les débouchés de l'exportation suisse se fermèrent et les fabriques durent renvoyer une partie de leurs ouvriers [2].

---

1. Cf. dans la *Revue* les comptes rendus de : E. W. Dahlgren. *Les relations commerciales entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique* (commencement du XVIIIe siècle.) T. Ier (t. XII, pp. 30-32) ; J. Darcy. *Cent années de rivalité coloniale. L'affaire de Madagascar...* (t. XII, pp. 45-46).

2. Cf. le compte rendu publié ci-dessus, p. 201.

Georges PITRE. *La ferme générale en Bourgogne et l'inspection de M. de Caze, 1745-1746*. Dijon, 1908, in-8, 190 p. (thèse de droit de Dijon). — Cette thèse n'a guère coûté de peine à son auteur qui l'a empruntée, presque toute faite, au fermier général de Caze ; elle est presque tout entière en effet la reproduction ou l'analyse des « Observations faites par M. de Caze... pendant les tournées qu'il a faites dans les provinces de Bourgogne et de Champagne pendant les années 1745 et 1746 » (Archives nationales, G[1] 20). Sans doute, comme le remarque dans sa conclusion, M. P., ces observations auraient pu être plus complètes ; je veux bien regretter, avec lui, que M. de Caze n'ait rien dit des rapports de la ferme et des États, de la lutte entre la Compagnie et les États, de l'attitude du Parlement à l'égard de la Compagnie ; s'il en eût dit quelque chose, M. P. l'eût dit après lui et nous en profiterions. Mais si l'on doit reprocher des lacunes à quelqu'un, est-ce bien à M. de Caze qui n'a pu remplir un plan qu'il n'avait pas conçu ? Telles quelles sont d'ailleurs, ses observations suffisent pour rendre la thèse de M. P. intéressante, puisqu'elles nous donnent des renseignements précis sur les différents greniers à sel et leurs opérations, sur les bureaux des traites, leurs recettes annuelles, sur la nature et la destination des marchandises taxées aux bureaux, sur la consommation du tabac et sur la fraude considérable qu'on en faisait.

Émile ROCHE. *Le commerce des vins de Champagne sous l'Ancien régime*. Châlons-sur-Marne, 1908, in-8, 216 p. (thèse de droit de Dijon) ; A. LIMASSET. *Réglementation du vin dans la province de Languedoc et particulièrement à Roquemaure au XVIIe et au XVIIIe siècles*. Avignon, 1908, in-8, 29 p. (Extrait des *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, t. VIII, année 1908). — La thèse de M. R. révèle évidemment la préoccupation d'un problème économique actuel, le problème de la délimitation de la Champagne viticole ; la première partie, en effet, en est consacrée à la situation et à la superficie du vignoble champenois dont elle limite l'étendue au seul département de la Marne. Après avoir historiquement justifié cette limitation du « champagne », M. R. en étudie le commerce au XVIIIe siècle, c'est-à-dire la transformation des courtiers-commissionnaires en négociants et la création des maisons de champagne proprement dites. Parmi les bonnes pages de son livre, je note celles où il précise l'origine du champagne moussseux, celles où il indique les charges du commerce des vins, où il décrit les foires de Reims et de Châlons, celles où, à propos de la fraude, il montre la rivalité des vins de Bourgogne et de Champagne, avant 1750, c'est-à-dire avant le succès définitif des mousseux blancs, et surtout celles où il nous donne le tableau du prix des vins du XVIe au XIXe siècle, des états des vins exportés en 1747 et 1748 et des renseignements sur les bonnes et mauvaises récoltes du XVIIIe siècle.

C'est à une réglementation sévère qui empêchait de frauder sur la qualité, que les vins de Roquemaure durent leur réputation ; achetés pour Paris, pour la Bourgogne, la Flandre, la Hollande, ces vins s'exportaient en partie par le Rhône ; les registres du bureau des fermes accusent pour 1735 plus de 8.000 pieces embarquées. La réglementation, qui interdisait l'entrée de la ville à tous les vins qui n'avaient pas été récoltés sur le terroir de Roquemaure, ne fut pas toujours rigoureusement observée. Ce sont les efforts déployés pour l'appliquer et pour assurer la bonne fabrication des vins et des tonneaux que M. Limasset nous retrace.

M. Zimmermann. *La colonisation européenne dans le monde. Son développement depuis un demi-siècle. Zones d'expansion et perspectives d'avenir* dans la *Revue de géographie annuelle*, année 1908, t. II, pp. 629-689. Paris, Delagrave, in-4 carré. — Ce « très modeste essai », comme l'appelle M. Zimmermann, est une remarquable analyse, très pénétrante et très lucide, d'un des traits caractéristiques de l'activité économique dans la seconde moitié du XIXe siècle, de l'activité coloniale. A l'aide de l'histoire et de la géographie, il apprécie la vitalité, la force d'expansion des colonies européennes ainsi que les obstacles qui menacent leur avenir. C'est en somme un inventaire des efforts accomplis par l'Europe, un bilan des résultats acquis, une revue des problèmes coloniaux non encore résolus qui mettent vivement en lumière l'importance prise depuis 1876 par la colonisation en pays tropical, où l'Européen, sorti de sa sphère naturelle, doit compter non seulement avec les hommes, mais encore avec le climat et les fléaux endémiques ou périodiques qui en résultent.

Lucien Hubert. *L'Éveil d'un monde. L'œuvre de la France en Afrique occidentale.* Paris, Alcan, 1909, in-8, 249 p. ; Georges Deherme. *L'Afrique occidentale française. Action politique. Action économique. Action sociale.* Paris, Bloud, 1908, in-8, 528 p. — Rapporteur des emprunts de l'Afrique Occidentale française, M. Hubert — qui récemment professait en Sorbonne un cours libre sur la colonisation française en Afrique — connaît admirablement la situation économique de nos colonies africaines. A vrai dire, c'est moins le tableau de cette situation économique qu'il nous donne que l'exposé de l'œuvre et des méthodes coloniales françaises. Des deux seuls chapitres consacrés à « l'organisation économique », l'un, sous le titre de la « circulation » expose assez longuement la question des voies ferrées, mais l'autre décrit trop rapidement la production. Ce qui a surtout intéressé l'auteur, c'est l'organisation administrative et sociale du pays, c'est le programme d'une colonisation basée sur l'association du blanc et de l'indigène, sur l'éducation et le perfectionnement de ce dernier.

L'action administrative et sociale de la France a également retenu l'attention de M. Deherme qui a écrit des pages précises sur l'organisation des divers services publics. Mais toute une partie du livre a été réservée à la vie économique des colonies dont l'activité commerciale a plus que doublé depuis 1895. Cette partie n'est pas seulement une étude critique de l'outillage économique, des routes, des chemins de fer et des ports, elle est aussi une véritable revue des productions agricoles et minières, des ressources de la chasse et de la pêche, des méthodes d'extraction ou de culture.

A. G. P. Martin. *A la frontière du Maroc. Les oasis sahariennes* (*Gourara*, *Touat*, *Tidikelt*), t. Ier. Paris, A. Challamel, 1908, in-8, 406 p. grav. et carte. — En dehors de l'étude géographique des oasis sahariennes et du récit de leur histoire, le livre de M. M. offre comme l'inventaire économique du pays habituellement désigné sous les noms de Gourara, Touat et Tidikelt ; il contient notamment des pages intéressantes sur la culture du palmier et le système indigène d'irrigation, sur la diminution des réserves d'eau qu'accuse la comparaison des statistiques [1].

1. A voir aussi dans : Maurice Benhazera (*Six mois chez les Touareg du Ahaggar*, Alger, 1908, in-8, 233 p. grav. et carte) une description du commerce et des caravanes, de l'agri-

Les chemins de fer et la mise en valeur des colonies françaises. — Les projets de chemins de fer aux colonies n'intéressent pas seulement l'industrie métallurgique toujours en quête de nouveaux débouchés. Le chemin de fer, actuellement, apparait en effet comme le meilleur moyen de pénétration dans des pays où — indépendamment des distances énormes — les conditions climatériques et topographiques rendent la route et la rivière souvent incommodes, parfois impraticables. En Afrique particulièrement, où les inconvénients de la route entrainent l'abus du portage, on cherche de plus en plus la solution du problème des transports dans l'établissement de voies ferrées. En Afrique Occidentale française (*Les voies ferrées de l'Afrique Occidentale française*, par XXX, dans *Revue générale des Sciences...*, 30 mars et 15 avril 1908, et *Les chemins de fer de l'Afrique Occidentale française* par SALESSES, dans *Bul. de la Soc. de géographie commerciale de Paris*, t. XXXI, janvier 1909), on a conçu dans ces dernières années le plan d'un vaste réseau ferré qui relierait entre elles les diverses colonies. Cette conception est une conséquence de l'unité de direction administrative réalisée par le gouverneur général Roume : 1376 kilomètres de voies ferrées sont actuellement exploitées ; 2.815 kilomètres sont en construction ou à l'étude. Les lignes exploitées, de Dakar à Saint-Louis, de Kayes au Niger, de Konakry à la rivière Konkouré, d'Abidjean à Ery-Macougnie, de Kotonou à Paouignan sont déjà fort actives, comme en témoignent des tableaux détaillés de leurs recettes et de leurs dépenses, de leurs tarifs et de leur trafic [1]. A en croire leurs protagonistes, les lignes projetées seraient appelées au même succès. L'étude comparative des tracés Thiès-Kayes et Thiès-Talary, à laquelle s'est livré M. Fréd. RIEMBAU (*De Dakar au Niger. La question du chemin de fer et la mise en valeur des territoires de la Sénégambie et du Niger.*. Paris, Challamel, 1908, in-8, 115 p., tableaux et cartes hors texte) nous montre la richesse industrielle et agricole possible des régions traversées : le Baol Oriental, le Haut Saloum, le Niani-Ouli, la Haute Gambie...

Au Congo, depuis 1887, on n'a cessé d'étudier l'établissement d'une voie de pénétration : les uns préconisent un chemin de fer du Sud ; les autres un chemin de fer du Nord, d'autres encore les deux chemins de fer à la fois [2]. La dernière mission au Congo français, la mission Bel (Jean Marc BEL. *Gisements miniers et projets de chemins de fer au Congo* et J. MORNET. *Chemin de fer de Brazzaville à l'Océan*, Paris, 1908, extr. du *Bul. de la Soc. française des ingénieurs coloniaux*)

---

culture, dont les ouvriers se recrutent dans le Touat et le Tidikelt, et un tableau du prix des denrées du Ahaggar.

1. Cf. aussi Henry Chevans, *La mise en valeur de l'Afrique Occidentale française*, Paris, 1907, in-8 ; le chapitre sur la circulation dans l'*Éveil d'un monde* de Lucien Hubert (cité plus haut) ; Duchesne-Fournet, l'*Afrique occidentale française*, dans *Bul. de la Soc. de géographie commerciale de Paris*, t. XXX, décembre 1908.

2. Cf. l'article d'A. J. Wauters dans le *Mouvement géographique* du 13 décembre 1908 et, dans la *Revue politique et parlementaire* des 10 décembre 1908 et 10 février 1909, les articles de M. Henri Lorin et d'un anonyme sur l'*Organisation du Congo français*. Dans la *Dépêche coloniale illustrée* du 31 janvier 1909. M. Lemoine etudie *Le chemin de fer Sud-Congo* (28 p. et 1 carte du projet de chemin de fer) ; cf. aussi du même : *L'Avenir économique du Congo français* dans *Le Mois colonial et maritime*, mai 1909, pp. 444-454.

reprend, en les combinant, d'anciens projets d'un tracé sud et préconise une ligne Pointe-Noire à Brazzaville par la vallée de la Loémé.

Quel que soit le tracé adopté, souhaitons qu'on ne commence les travaux qu'après de sérieuses et sincères études. Il serait regrettable que l'on pût dire du réseau ferré africain, ce qu'on dit des chemins de fer indo-chinois, qu'il sera fait uniquement « pour consommer des rails, des traverses, des locomotives et du matériel ». Le chemin de fer ne crée pas toujours la production, n'en déplaise au colonel Thys ; la preuve, c'est qu'on peut l'accuser « d'avoir ruiné l'Indo-Chine pour cinquante ans [1] ».

VI. — Voies de communication et transports.

Ministère des travaux publics, des postes et télégraphes. Direction des chemins de fer. Statistique des chemins de fer français au 31 décembre 1906. 1er volume. France, intérêt général. Melun, Imprimerie administrative, 1908, in-4°, 519 p. — Conformément à la décision ministérielle du 13 avril 1908, la statistique des chemins de fer français ne comprendra plus que 2 volumes, l'un consacré aux chemins de fer d'intérêt général, l'autre aux chemins de fer d'intérêt local, aux tramways de la métropole et à l'ensemble des voies ferrées de l'Algérie et de la Tunisie. Ce premier volume est donc tout entier réservé aux chemins de fer d'intérêt général : parmi les principaux relevés qu'il contient, je signalerai les relevés des résultats généraux de l'exploitation pour chacun des 7 grands réseaux, du mouvement et des recettes (voyageurs et marchandises) pour l'ensemble des lignes, des dividendes payés aux actionnaires des six grandes compagnies. De plus, il débute par deux tableaux intéressants de la « situation successive du réseau des chemins de fer français au 31 décembre de chaque année », de 1823 à 1865 et de 1866 à 1906 [2].

Paul Lenglin. *Des relations économiques entre les compagnies houillères et les industries de transport dans la région du Nord.* Paris, Rousseau, 1908. in-8, 121 p. (thèse de droit de Paris). M. L. fait le procès des transports par eau ; après avoir comparé les prix respectifs des transports par voie fluviale et des transports par voie ferrée, il déclare ceux-ci plus avantageux que les premiers ; comme, de plus, il prétend que la batellerie ne peut guère être améliorée, qu'elle ne peut guère abaisser ses tarifs sous peine de ne plus pouvoir vivre, il démontre que le projet du canal du Nord est aussi coûteux qu'inutile. Tous les renseignements qu'il a recueillis sur les rapports des houillères avec la batellerie, sur les variations du fret depuis la création des chemins de fer jusqu'à nos jours, sur les projets d'améliorer la batellerie du Nord l'ont été pour servir à cette démonstration ; il faudra donc les utiliser avec prudence.

Justin de Pas. *Les coches d'eau de Saint-Omer vers Dunkerque et les autres villes*

---

1. Cf. Pierre Duclaux. *L'Annamite et nous* dans la *Revue de Paris*, 1er mai 1909, pp. 202-224.

2. En attendant les statistiques pour 1907 et 1908, on pourra se servir de : Marcel Peschaud : *L'état actuel des chemins de fer français* dans la *Revue politique et parlementaire* des 10 janvier (pp 68-83) et 10 février (pp. 265-279) 1909.

de la Flandre maritime aux XVIIe et XVIIIe siècles. Dunkerque, 1908, in-8, 46 p., pl. et fac-similé (*Congrès des sciences historiques de Dunkerque*). — Dans ce pays des wateringues, les communications par eau se développèrent plus vite que les transports par route ; elles eurent d'autant plus d'importance que Saint-Omer fut longtemps l'entrepôt des marchandises et le lieu de passage des voyageurs venant du Nord, de la Hollande, et de l'Angleterre soit vers Paris et les provinces méridionales, soit vers la Flandre, le Cambrésis, la Champagne... M. de P. retrace l'histoire des différents coches d'eau, de leur transformation ; il donne des détails utiles sur les services principaux, sur le prix des voyages, sur les abus des bateliers et aussi sur l'hostilité de Bourbourg et de ses aubergistes à l'établissement des carrosses d'eau qu'ils trouvaient trop rapides.

J. LETACONNOUX

— Liste des prix décernés par les Académies à des ouvrages d'histoire moderne :

ACADÉMIE FRANÇAISE. — Le prix Jean Reynaud (10.000 fr.) a été attribué à Mme Vve Brunetière pour les derniers travaux de M. Ferdinand Brunetière.

Le premier prix Gobert (9.000) a été décerné à M. Fortunat Strowski, pour son ouvrage : *Histoire du sentiment religieux au XVIIe siècle, Pascal et son temps* ; le second prix (1.000 fr.) a été obtenu par M. J. Nouailhac pour son livre : *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III, Henri IV*.

Le prix Thérouanne a été réparti ainsi qu'il suit :

1.000 fr. à M. G. Caudrillier, *La trahison de Pichegru et les intrigues royalistes dans l'Est avant fructidor* ; 500 fr. aux ouvrages de MM. : Paul d'Estrée, *Le Père Duchêne, Hébert et la Commune de Paris (1792-1794)* ; Gaston Gautherot, *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle* ; M. Paul Kæppelin, *La Compagnie des Indes Orientales et François Martin* ; Gabriel de Mun, *Richelieu et la Maison de Savoie* ; Pierre Rain, *L'Europe et la Restauration des Bourbons (1814-1818)* ; Albert Schuermans, *L'itinéraire général de Napoléon Ier*.

Sur le prix Juteau-Duvigneaux, 1.500 fr. ont été donnés au R. P. Mortier, *Histoire des Maîtres généraux de l'Ordre des Frères prêcheurs*, et 500 fr. à l'abbé J. Paquier, *Le jansénisme*.

Le prix Sobrier-Arnould (2.000 fr.) a été partagé également entre M. Eugène Guénin, *Dupleix* et M. Jean Lionnet, *Chez les Français du Canada*.

Le prix Charles Blanc a été décerné ainsi : 900 fr. à M. Gustave Clausse, *Les Sforza et les arts en Milanais* (1450-1530) ; trois prix de 500 fr. à MM. Louis Hourticq, *La peinture, des origines au XVIe siècle* ; Ernest Meininger, *Les anciens artistes mulhousiens jusqu'au XIXe siècle* ; J. Péladan, *Textes choisis de Léonard de Vinci*.

Sur le prix Saintour (3.000 fr.) une somme de 1.500 fr. a été attribuée à M. Rosset pour son ouvrage : *Entretiens, Doutes, Critiques et Remarques du Père Bouhours sur la langue française (1671-1692)*.

Sur la fondation Montyon, les récompenses suivantes ont été décernées : 1.000 fr. aux ouvrages de MM. : abbé Ch. Boutard, *Lamennais sa vie et ses doctrines* ; G. Deherme, *l'Afrique occidentale française* ; Edmond Estève, *Byron et le romantisme français* ; Paul Frémeaux, *Sainte-Hélène, les derniers jours de l'Empe-*

reur; 500 fr. aux volumes suivants: *Les généraux morts pour la patrie* par Noël Charavay; *Fénelon et la doctrine de l'amour pur*, par Albert Delplanque; *L'Alsace-Lorraine de nos jours*, par Florent-Matter; *La guerre de 1870-71 en province, campagnes de la Loire et du Mans*, par Ernest Gay; *Trois familiers du grand Condé*, par Jean Lemoine et André Lichtenberger; *La France à Madagascar*, par Pierre Suau.

Sur le prix Bordin (3.000 fr.), 1.500 fr. ont été remis à M. Radouant: *Guillaume du Vair*, et 500 fr. à M. l'abbé Charrier: *Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados*.

Sur le prix Marcellin Guérin (5.000 fr.), les récompenses suivantes ont été décernées: 1.500 fr. à l'ouvrage de M. Rigal, *Molière*; 1.000 fr. à chacun des volumes de MM. Reynier, *Le roman sentimental avant l'Astrée*, et Villey: *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*; 500 fr. à M. Bosq pour ses *Souvenirs de l'Assemblée nationale (1871-75)* et la même somme à M. Du Motey pour son livre intitulé: *Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises*.

Le prix Joest (2.000 fr.) a été décerné à l'ouvrage du Ct Lenfant intitulé: *La découverte des grandes sources du Centre de l'Afrique*.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Le prix Brunet (3.000 fr.) a été partagé comme suit: 1.500 fr. à M. Philippe Renouard pour sa *Bibliographie des impressions et œuvres de Josse Badius*, 500 fr. à chacun des ouvrages suivants: A. Briquet, *Les Filigranes, Dictionnaire historique des marques du papier*; M. L. Nardin, *Jacques Foillet, imprimeur-libraire et papetier (1554-1619)*, M. H. Stein, *Bibliographie générale des Cartulaires français*.

Académie des sciences morales et politiques. — Sur le prix F.-J. Audiffret (10.000 fr.), l'Académie a décerné les récompenses suivantes: 1.000 fr. à chacun des ouvrages suivants: A. Arcin, *La Guinée française, races, religions, coutumes, production, commerce*; C. Bloch, *L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*; H. Moris, *L'abbaye de Lérins, histoire et monuments*; A. Rébelliau pour ses derniers travaux, la 3e édition de *Bossuet historien du protestantisme*, *La compagnie secrète du Saint-Sacrement*, et sa collaboration à l'*Histoire de France* de E. Lavisse, période de 1685 à 1715; C. Vallaux, *La Basse Bretagne, étude de géographie humaine*; 500 fr. à chacun des livres suivants: E. Dolléans, *Robert Owen (1771-1858)*, H. Malo, *Les corsaires*, Ch. Normand, *La bourgeoisie française au XVIIe siècle (1604-1661)*, A. Tardieu, *La France et les alliances, la lutte pour l'équilibre*, L. Thénard et R. Guyot, *Le conventionnel Goujon*.

Conformément aux conclusions du rapporteur, M. Esmein, le prix Odilon Barrot (5.000 fr.) dont le sujet était: *Faire l'histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales...* n'est pas décerné: le sujet est remis au concours pour l'année 1912.

Le prix Drouin de Lhuys (3.000 fr.) a été décerné à MM. René Pinon, *L'Europe et l'empire ottoman* (2.000 fr.) et Dr Rouire, *L'Afrique aux Européens* (1.000 fr.).

Académie des Beaux-Arts. — Le prix Bordin (3.000 fr.) destiné à récompenser le concours sur la question suivante proposée par l'Académie: *Étude sur les graveurs portraitistes français sous le règne de Louis XIV* a été partagé ainsi qu'il

suit : une somme de 2.000 fr. a été attribuée à M. P.-A. Lemoisne et une somme de 1.000 fr. à M. Pierre Gusman.

— Sur le rapport de M. G. Darboux, l'Institut, toutes sections réunies, a réparti, dans la séance du 16 juin, les sommes disponibles de la fondation Jean Debrousse. Nous relevons, dans cette répartition, les attributions suivantes, faites à des entreprises historiques :

une somme de 3.000 fr. pour la suite de la publication de la *Correspondance de Bossuet* (dans la collection des « Grands écrivains de la France ») ;

une somme de 6.000 fr. à titre de subvention, à l'Académie des Sciences pour la publication de ses Procès-verbaux de 1795 à 1835 ;

une somme de 1.500 fr. pour subventionner la publication des *Restaurations des monuments antiques* par les architectes pensionnaires de l'Académie de France à Rome ;

une somme de 3.000 fr. pour la continuation du catalogue musical de la Bibliothèque nationale, par M. J. Ecorcheville ;

une somme de 1.000 fr. pour aider à la publication des Procès-verbaux de l'ancienne Académie d'architecture, préparée par les soins de la Société de l'histoire de l'art français.

— Académie des Sciences morales et politiques :

5 Juin : M. Émile Levasseur lit un mémoire sur le prix des denrées alimentaires en France, de 1880 à 1908, d'après une enquête faite dans 70 lycées.

26 Juin : M. Gabriel Monod communique une étude sur « les troubles du Collège de France en 1843 ». Il retrace, d'après les notes de Michelet et Quinet, les manifestations, assez insignifiantes en réalité, qui eurent lieu aux cours sur les Jésuites professés par les deux orateurs.

10 Juillet : M. Imbart de la Tour donne lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les travaux de son prédécesseur, l'historien Achille Luchaire.

24 Juillet : M. Louis Michon communique un travail sur « Casimir Périer et le gouvernement parlementaire de la Monarchie de Juillet ».

31 Juillet : M. Baguenault de Puchesse lit un mémoire sur « les doctrines économiques de l'abbé de Condillac ».

— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

4 Juin : M. Cordier annonce à l'Académie que, suivant le désir de son père, Mme Dubard-Hamy, fille du Dr Hamy, mort récemment, a, d'accord avec la famille Laugier, fait don, pour être déposée à la bibliothèque de l'Institut, de la collection des lettres de Humboldt à Mme Arago, de Humboldt à Mme Laugier, nièce d'Arago, de Humboldt à Mathieu, de l'Académie des sciences, père de Mme Laugier, enfin de Humboldt à Laugier, de l'Académie des sciences, gendre de Mathieu et neveu de François Arago. Toutes ces pièces forment un dossier précieux pour l'histoire des sciences au XIXe siècle.

25 Juin : M. F. de Mély étudie les miniatures des « Heures d'Anne de Bretagne », conservées à la Bibliothèque nationale et attribuées à Jehan Bourdichon ; il apporte une autre quittance de paiement à Jehan Bourdichon, datée de 1517, et suppose

qu'il y a eu confusion dans l'identification du livre d'Heures ; il relève aux Heures d'Anne de Bretagne des marques et signatures qui lui paraissent appartenir à d'autres artistes que Bourdichon. MM. de Lasteyrie, P. Durrieu et S. Reinach combattent les conclusions de cette communication, et montrent le danger des lectures paléographiques hâtives et incertaines.

— Le Congrès des Sociétés savantes s'est tenu cette année à Rennes, du 5 au 8 avril. Nous extrayons du *Journal officiel* (7, 8, 9, 10 avril) l'indication des communications qui y ont été faites sur l'histoire moderne et contemporaine.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE : J. BÉRANGER. *La Monnaie du Moulin ou des Etuves, à Paris, de 1551 à 1645.* — J. BÉRANGER. *Le privilège et la confrérie de Saint-Romain de Rouen, les méreaux du chapitre et les méreaux et jetons de la confrérie.* — M. BESNIER. *Plan des ruines de Corseul (Côtes-du-Nord) dressé en 1709 par l'ingénieur Garengeau.*

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE : H. BARRÉ. *La Provence dans le recueil des dessins originaux de Pascal Coste (1787-1879).* — E. BELLOC. *La géographie et la cartographie pyrénéennes au XVIIIe siècle.* — H. DE COINCY. *Les ateliers de semis des dunes de la Gironde depuis la fin du XVIIIe siècle.* — A. PAWLOWSKI. *Le geographe langrais Simon Girault (XVIe siècle).*

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE : G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. *Documents inédits sur le duc de Mercœur et son rôle dans les guerres de religion.* — BANÉAT. *L'incendie de Rennes en 1720.* — BAZEILLE. *Les registres paroissiaux antérieurs à l'établissement de l'état-civil dans la commune de Bures.* — ABBÉ BÉNARD. *Un général de campagne, Le Verger, trève de Talansac.* — Lt BINET. *Les archives de la famille de Palys relatives à la Bretagne (XVIIIe siècle).* — Lt BINET. *Les milices garde-côtes bretonnes, le duc d'Aiguillon et les États de Bretagne en 1756.* — L. BRAYE. *Le club de Ligny (1791-1794).* — P. CARAMAN. *Phénomènes météorologiques anormaux observés avant le XIXe siècle dans la partie de l'ancienne généralité de Bordeaux dont a été formé le département de la Gironde.* — P. COQUELLE. *L'ambassade du Cte Duchatelet à Londres (1768-1770).* — J. DURIEUX. *Une insurrection féminine dans la Dordogne en 1794.* — G. FLEURY. *Les appels de volontaires et les réquisitions d'hommes dans le district de Mamers pendant la Révolution.* — Bon GUILLIBERT. *Lettre d'un gentilhomme provençal à une dame de Rennes, en 1737, relative à une nouvelle édition des lettres de Mme de Sévigné.* — J. HAMON. *A propos de l'administration des dîmes dans une paroisse de Basse-Normandie. L'intervention du général des habitants de Passas dans un procès intenté par le curé à deux de ses paroissiens (1776-1777).* — JOÜAN DES LONGRAIS. *Jacques Cartier.* — LAURAIN. *Le véritable nom patronymique du poète clermontois Simon de la Roque (1551-1611).* — A. LESORT. *La rédaction des Cahiers de doléances des paroisses de la sénéchaussée de Rennes pour les États généraux de 1789.* — ABBÉ J. MATHURIN. *Épisodes de l'enfance de Surcouf.* — ABBÉ J. MATHURIN. *Le général d'une paroisse maritime et rurale [Saint-Servan et Saint-Enogat] au XVIIIe siècle.* — DE SERVENT. *Tableau par catégories et par époques des couvents franciscains de Bretagne.* — RHODES. *La Société populaire de Murat.* — VEUCLIN. *Relation inédite d'un voyage fait au Canada, en 1639, par des religieuses ursulines fran-*

çaises. — L. DE VILLERS. *Les sociétés littéraires et scientifiques en Bretagne au XVIIIe siècle.*

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES : PH. BARREY. *Une chambre de commerce indépendante au XVIIIe siècle. Les représentants du commerce du Havre.* — ABBÉ BLAZY. *L'école centrale de l'Ariège (1796-1804).* — L. BRAYE. *Notice sur l'ancien collège de Ligny-en-Barrois.* — ABBÉ DUINE. *L'ancien collège de Dol (1737-1882).* — A. LE GRIN. *Quinette de la Hogue et les riverains de la baie du Mont-Saint-Michel (XVIIe siècle).* — P. MOULIN. *Documents sur les contributions foncière et mobilière dans le district d'Aix au début de la Révolution.* — REBILLON. *La vente des biens nationaux dans l'ancienne commune de Fougeray, actuellement Le Grand Fougeray (Ille-et-Vilaine).* — Mme BLANCHE REY. *Mme de Staël devant la graphologie.* — H. ROQUET. *Les billets de confiance du département de la Sarthe.* — A. SAUBESTE. *Historique de l'école de Pèlegrin de Bordeaux.* — VEUCLIN. *Baux des grandes fermes et autres biens ruraux dans les environs de Dreux et de Nonancourt, aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

— La Société de l'histoire de France a tenu son assemblée générale le 4 mai 1909. M. Noël Valois, secrétaire, a présenté le rapport annuel sur les publications et travaux de la Société pendant l'exercice écoulé. Après avoir commenté les volumes déjà distribués : tome Ier des *Mémoires de Du Bellay* édités par V.-L. Bourrilly et Fleury Vindry, tome Ier des *Mémoires du cardinal de Richelieu*, t. III et dernier des *Mémoires de Souvigny* publiés par le Bon L. de Contenson, et dernier fascicule des *Mémoriaux du Conseil de 1661* par J. de Boislisle, M. Valois a donné l'état des impressions en cours. Deux volumes restent à publier sur l'exercice 1908 : le second tome des *Mémoires de Richelieu* et le tome X et dernier de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* comprenant la table alphabétique. La composition des ouvrages suivants se poursuit régulièrement : *Mémoires de Du Bellay* t. II ; *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. III ; *Mémoires de Turenne*, t. Ier ; *Mémoires de Floranges* et *Mémoires du M^al d'Estrées.*

Parmi les propositions de publications soumises au Conseil, qui ont été acceptées et sont désormais en préparation, trois intéressent l'histoire moderne. M. P. de Vaissière doit établir une nouvelle édition de l'ouvrage devenu rare, de Fr. Racine, seigneur de Villegomblain, paru en 1667 (2 vol. in-12) sous le titre : « *Les mémoires des troubles arrivés en France sous les règnes des rois Charles IX, Henri III et Henri IV* » ; M. Valois fils prépare l'édition d'une « *Histoire inédite de la Ligue* », composée par un ancien Ligueur ; enfin, M. Jean Lemoine doit publier la « *Correspondance du Chevalier de Sévigné avec Christine de France, duchesse de Savoie* ». Ces lettres, conservées aux Archives de Turin, contiennent de précieux renseignements sur la seconde Fronde, pendant la fin de 1651 et l'année 1652. Beau-père de Mme de La Fayette, oncle de Mme de Sévigné, le chevalier de Sévigné donne un témoignage important sur la conduite du cardinal de Retz, dont il fut l'auxiliaire et le confident.

— Dans la séance du 6 Juin de la Société d'histoire moderne, M. Paul Mantoux a fait une communication sur : « La mission diplomatique de Genest aux États-Unis ».

— La commission chargée de recueillir et de publier les documents relatifs à la

vie économique de la Révolution s'est réunie au ministère de l'instruction publique le 3 juillet, sous la présidence de M. Jaurès.

M. P. Caron, secrétaire, a présenté un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière réunion plénière.

Une nouvelle proposition de publication a été adoptée ; elle est relative au commerce de céréales dans le district de Moulins de 1788 à l'an V.

L'instruction pour la publication des documents relatifs à l'industrie, déjà discutée dans une précédente séance, a été définitivement approuvée.

M. Ch. Schmidt a communiqué un curieux règlement sur le travail des enfants dans une filature de coton en 1806. M. Aulard a lu une circulaire du Comité de Salut public, de pluviôse an II, prescrivant une enquête sur les effets de la suppression du maximum ; il a été décidé que les comités départementaux seraient invités à rechercher les réponses qui ont pu être faites à cette circulaire ; s'il en existe, elles seront d'un haut intérêt.

— La Société des études robespierristes a tenu le dimanche 20 juin, son assemblée générale, au Collège de France, sous la présidence de M. Louis Claveau. Une lecture a été faite par M. Albert Mathiez sur « Robespierre et la déchristianisation ».

A l'issue de la séance, le comité directeur a procédé à l'élection de son bureau. Ont été nommés : président, M. Albert Mathiez ; vice-présidents, MM. le Docteur Blottière, Paul-Coutant-Le Bas (Stéfane-Pol), Otto Carmin ; secrétaire général, M. Charles Vellay ; secrétaire, M. Louis Claveau.

La commission des publications a annoncé que le premier fascicule des œuvres de Robespierre, dont la Société va publier une édition critique et complète, pourrait paraître en novembre 1909.

— La Commission chargée de la publication des documents relatifs à l'histoire diplomatique de la guerre de 1870 a définitivement fixé le point de départ de son enquête. Elle avait tout d'abord décidé de commencer à la Convention de Gastein (août 1865) : l'étude de documents l'a convaincue qu'il était nécessaire, pour présenter un ensemble vraiment complet, de remonter beaucoup plus haut, jusqu'à janvier 1864. Le premier volume, qui va être mis sous presse, contiendra le dossier de l'affaire des Duchés et de la Conférence de Londres ; il promet d'être un des plus intéressants et des plus neufs du recueil.

— La 33e réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements s'est tenue à Paris à l'École des Beaux-arts, du 1er au 4 juin. Aux quatre séances, successivement présidées par MM. P. de Nolhac, L. Gonse, A. Roserot, H. Havard, il a été donné lecture des travaux suivants : Beaufils, *Pierres tombales de Grez, Barbey et Veinsles (Seine-et-Marne)* ; — Abbé Bossebœuf, *Documents sur les arts en Blésois* ; — Bouillon-Landais, *Prosper Grésy, peintre provençal (1804-1874)* ; — Abbé Brune, *Maximilien de Vaudrey, son effigie funéraire et l'inventaire de son mobilier (XVIe siècle)* ; — L. Charvet, *L'enseignement public des arts du dessin à Lyon* (fin) ; — E. Delignières, *Les sculptures des clefs de voûte de l'église Saint-Wulfran à Abbeville* ; — Deydier, *Les œuvres d'art de l'église de Cucuron (Vaucluse)* ; — A. Gandilhon, *Docu-*

ments pour servir à l'histaire des arts à Bourges du XIVe au XVIe siècle; — Bon Guillibert, *Portraits de Peiresc et Du Vair par Finsonius* ; — M. Hénault, *Les peintres Mignon de Valenciennes* (*Gaspard Mignon et son fils Remy-François, XVIIe siècle*) ; — A. Jacquot, *Essai de répertoire des artistes lorrains* (suite), *les graveurs* ; — H. Jadart, *Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims, pendant et depuis la Révolution* (*1790-1909*) ; — Lex, *La chapelle des Gendrets dans l'église Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône* ; — Martin et Jeanton, *Les pierres tombales figurées du département de Saône-et-Loire* ; — Chanoine Urseau, *Les peintures du plafond de la salle des gardes du château de Plessis-Bourré* (*Maine-et-Loire*).

— La Société de l'histoire de l'art français a tenu ses deux dernières séances de l'année, les 4 juin et 2 juillet. A la séance du 4 juin, des communications ont été faites par M. Louis Rouart, sur un tableau de Poussin, et M. J. Locquin sur le cours de B. Lépicié à l'école des élèves protégés. Le 2 juillet, M. J.-J. Guiffrey a étudié le tableau représentant une mascarade organisée à Rome par les élèves de l'Académie, œuvre de Barbault conservée au musée de Besançon ; M. A. Fontaine a signalé l'existence du tableau de réception de Claude Gillot dans une église de la Corrèze et a montré l'incertitude de l'attribution du portrait de Philippe de Champaigne (du Louvre) à l'artiste lui-même ; M. Ét. Clouzot a lu un document inédit, paiement d'une statue à Juste de Juste pour le portail de Notre-Dame-la-Riche à Tours ; enfin une discussion a été ouverte sur les attributions données par le catalogue aux portraits du XVIIIe siècle exposés récemment aux Tuileries, discussion à laquelle ont pris part MM. P.-A. Lemoisne, G. Brière, Ch. Saunier, etc. Le *Bulletin* publiera un catalogue rectificatif des 50 portraits français.

Le bureau de la Société a été renouvelé pour l'année 1909-1910 ; M. Henry Lemonnier devient président, et M. Henry Marcel a été élu vice-président.

— Par un arrêté en date du 2 juin 1909, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, autorise la communication aux historiens des archives de son département en ce qui concerne : 1° la « Correspondance politique » et les « Mémoires et documents », de 1830 au 23 février 1848 ; 2° la « Correspondance consulaire » jusqu'au 14 septembre 1791.

On sait que, jusqu'ici, les archives des Affaires étrangères ne communiquaient pas au public de documents postérieurs à 1830 ; il devient donc possible d'étudier, d'après les textes d'archives, l'histoire diplomatique de la Monarchie de Juillet. D'autre part, les travailleurs n'étaient admis à consulter que deux séries de documents du dépôt : la « Correspondance politique » et les « Mémoires et documents ». La « Correspondance consulaire », qui remonte au XVIIe siècle, était restée exclue des communications. Près de 1.500 cartons ou registres — si l'on ne parle que de la période antérieure à la Révolution — demeuraient ainsi condamnés, qui formaient pourtant une série précieuse pour l'histoire économique des XVIIe et XVIIIe siècles, particulièrement pour celle de notre commerce méditerranéen, intéressante même pour l'histoire politique, si l'on considère les fonctions complexes que remplissaient parfois les consuls.

En ouvrant aux recherches jusqu'au 14 septembre 1791 cette nouvelle et importante série, à peine entrevue jusqu'ici par quelques rares travailleurs, l'arrêté du 2 juin envisage sa mise en état et sa communication, par fractions chronologiques successives, à partir du 1er janvier 1910. La première fraction comprendra, avec la correspondance des postes consulaires jusqu'en 1715, certaines séries distinctes intéressant la Chambre de commerce de Marseille, les consulats en général, et plus spécialement les anciens consulats du Levant, de Barbarie, d'Italie, d'Espagne et du Nord.

C'est donc une matière nouvelle et considérable qui s'offre aujourd'hui à ceux qui veulent étudier l'histoire de notre pays dans ses rapports avec les autres États.

— Dans l'article qu'il a consacré ici-même (t. XI, p. 293-305) à *La question des « Volontaires »*, à propos de l'enquête entreprise par les soins du ministère de la Guerre, M. P. Caron a présenté diverses observations que lui paraissaient appeler les instructions données pour la recherche des documents et la rédaction des monographies. La Section historique de l'État-Major de l'armée a reconnu, après examen des nombreux dossiers qui lui ont été transmis, qu'il y avait lieu de modifier sur certains points ces instructions. Tel a été l'objet d'une nouvelle circulaire, en date du 20 avril 1909, que *La France militaire* a publiée. Elle est assez longue et détaillée, et nous y renvoyons ceux de nos lecteurs que la question intéresse. Disons seulement qu'il ne s'agit plus de faire l'historique des bataillons de volontaires, mais d'étudier les levées d'hommes, de quelque nature qu'elles soient, opérées, dans un territoire déterminé, entre 1789 et 1798. Les monographies comprendront : un exposé sobre, sans généralités inutiles, avec des références précises aux documents ; les documents eux-mêmes, reproduits intégralement ou partiellement ; enfin, sous le titre de *pièces annexes*, « tous les documents qui, sans se rapporter à l'un des points indiqués dans le programme des recherches, peuvent cependant avoir un intérêt historique ; tels sont, par exemple, ceux qui sont susceptibles de préciser le rôle militaire de telle ou telle personnalité connue, ou ceux qui donneraient quelque indication précise sur l'emploi aux armées des formations de volontaires, sur leur mode d'existence, sur leur état d'esprit, sur l'embrigadement, sur l'amalgame, etc. ; on fera grand cas de toutes les lettres de volontaires qui pourraient être rencontrées soit dans les archives publiques, soit dans les archives privées ».

Ainsi modifié, le plan de l'enquête devient tout à fait louable, et il faut espérer que la Section historique pourra largement faire connaître au public les résultats obtenus.

— Thèses de doctorat ès lettres récemment soutenues devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris :

Le 2 juin, soutenance de M. Davillé, chargé de cours au lycée de Bourges. Thèse complémentaire : *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France* ; thèse principale : *Leibniz historien, Essai sur l'activité et la méthode historique de Leibniz*. Le jury était composé de M. H. Lemonnier, président, et de MM. E. Bourgeois, Denis, Ch.-V. Langlois, Pfister et Seignobos.

M. Pfister, rapporteur de la thèse complémentaire, en a loué la nouveauté et l'intérêt ; il ne trouve à présenter à l'auteur que quelques observations de détail. M. Lemonnier a reproché à M. Davillé de n'avoir pas toujours exposé les faits avec une clarté suffisante pour un lecteur non initié ; il eût fallu supposer moins de faits connus ; peut-être aussi, sur certains points, les témoignages allégués ne sont pas suffisamment probants. M. Denis estime que le travail de M. Davillé est une contribution très importante à l'histoire de la Ligue ; si l'auteur avait pu étudier plus à fond les affaires de l'Empire, il aurait probablement mieux saisi les causes des fluctuations de Charles III.

La thèse principale a été, de la part du jury, l'objet d'éloges unanimes et à peu près sans réserves. M. Davillé a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable*.

Le 11 juin, soutenance de M. Maurice Lange, agrégé des lettres. Thèse complémentaire : « *Histoire secrète de l'Académie de Dijon de 1741 à 1770* », *composée et annotée par le président Richard de Ruffey. Extraits publiés avec une introduction, des notes et un index alphabétique* ; thèse principale : *La Bruyère critique des conditions et des institutions sociales*. Le jury était composé de M. Faguet, président, et de MM. Chamard, Gazier, Lanson, Rébelliau et Seignobos.

MM. Faguet et Gazier ont exprimé le regret que M. Lange n'ait donné que des extraits de l'*Histoire secrète* du président de Ruffey, texte fort piquant et intéressant. M. Seignobos a critiqué la description du manuscrit, insuffisante d'après lui. M. Chamard a discuté sur quelques points le commentaire.

La thèse principale, où M. Lange s'est efforcé de déterminer les emprunts de La Bruyère aux moralistes qui l'avaient précédé, et dont l'idée maîtresse est que cet écrivain, très hardi dans la critique des conditions, montre beaucoup plus de réserve à l'égard des institutions, a été l'objet des éloges de MM. Faguet, Lanson et Rébelliau. M. Lange a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable*.

— Voici les sujets de mémoires intéressant l'histoire moderne et contemporaine, qui ont été traités pour le Diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, session de juin 1909, dans les différentes Facultés des lettres :

Bordeaux. — *Histoire*. MM. Martin, Progrès des recettes budgétaires et de la richesse publique sous la Restauration. — *Philosophie* : Vigier, Huet. — *Lettres* : Senelle. Les lettres de Voltaire à Mme Du Deffand. — Trahard, Le scepticisme de La Mothe Le Vayer.

Caen. — *Histoire* : Abbé Sevestre, L'application de la Constitution civile du clergé dans la Manche (honorable). — Nicolle, La vie municipale à Vire pendant la Révolution. L'administration municipale issue du régime censitaire, 1789-1792 (honorable).

Clermont-Ferrand. — *Histoire* : Bideau, Monographie de la commune de Bellenaves. — Dépaillat, La coutellerie thiernoise (honorable).

Dijon. — *Histoire* : Belle, Essai sur les origines de la Réforme à Dijon jusqu'à la fin de la lieutenance de Saulx-Tavannes. — Drouot, Contribution à l'histoire du parti royaliste à Dijon pendant la Ligue : la crise de 1594 (éloge spécial). —

SIMON, Les subsistances à Dijon pendant la Révolution. — SEGAUD, La Fronde en Bourgogne ; le rôle du Parlement et de la Chambre de Ville de Dijon : Millotet, maire et avocat général. — *Philosophie* : MIDAUT, La morale sociale de Saint-Simon.

Grenoble. — *Histoire* : Mlle MANTHE. Charles-Albert et la préparation de l'Unité italienne (passable). — *Italien* : Mlle CATHELIN, La vie intellectuelle en Savoie de 1792 à 1860 (passable). — SAUZE, Cavriano, historien des guerres de religion sous Charles IX et Henri III (passable).

Lille. — *Géographie* : DESCUBES, Le Périgord (géographie physique et humaine). — COULON, La Basse-Seine (géographie physique et économique).

Montpellier. — *Lettres* : CIPRIANI, Jean-Jacques Rousseau et le « Discours sur le progrès des sciences et des arts » (assez bien). — THAUZIES, Les sources des 57 premiers sonnets de J. -M. de Hérédia (assez bien). — *Philosophie* : MOURGUE, La philosophie biologique d'Aug. Comte et ses sources (bien). — *Histoire* : la session est renvoyée au mois de novembre.

Nancy. — *Histoire* : Émile AUBRY, L'abbaye primitive de Sainte-Marie-aux-Bois [près Thiaucourt] du XIIe au XVIIe siècle. — Léon LESAINT, La vente des biens nationaux dans le district de Nancy pendant la Révolution. — Paul KELLER, L'hôpital Saint-Charles et l'hospice Saint-Julien à Nancy, de 1789 à 1799.

Paris. — *Histoire* : M. BATICLE, La constitution de 1793 et le vote populaire. — CHAZELAS, Limoges du 24 février au 27 avril 1848. — DUNAN, La Bavière dans le système continental. La politique économique de Napoléon et le royaume de Bavière, 1806-1813. — FORTIN, L'esprit public et la convocation des États généraux dans le bailliage de Troyes en 1789. — GATEAU, Lenoir à la lieutenance de police de Paris (1774-1785). — GOBÉ, Histoire de l'île Saint-Louis depuis les origines jusqu'au XVIIIe siècle. — LABICHE, L'armistice de Plesswitz en 1813. — LAJUSAN-LACLOTTE, Le plébiciste de l'an III. — LEGUAY, L'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon dans l'administration de son diocèse. — MICHON, La justice militaire sous la Révolution, 1789-1799. — MIREAUX, La condition des classes rurales dans l'élection de Melun pendant la seconde moitié du XVIIe siècle et au début du XVIIIe (1660-1720). — Mlle RYKOWSKA, De l'émigration française dans les colonies nationales à partir de 1870.

Rennes. *Histoire* : QUESSETTE, La fiscalité royale en Bretagne de 1689 à 1715. — LE NÉVANIC, L'agriculture dans le département d'Ille-et-Vilaine, de 1815 à 1870 (Des analyses détaillées de ces mémoires paraîtront dans les *Annales de Bretagne*).

Toulouse. — *Langues classiques* : ANTARIEU, L'esthétique de Flaubert (assez bien). — LASSALE, L'inspiration biblique dans Alfred de Vigny (bien). — ESPY, Les idées littéraires de La Bruyère (passable). — *Histoire* : BAYSSIÈRE, La révocation de l'édit de Nantes à Castres (passable). — *Philosophie* : MOULINIÉ, De l'idée d'une science politique chez de Bonald (bien).

— Deux très bons mémoires d'histoire moderne ont été présentés à la session de juin 1908 pour le diplôme d'histoire et géographie à la Faculté des Lettres de Montpellier. L'un, par M. Grousset, traite d'un personnage peu connu, mais inté-

ressant, de la Révolution, le conventionnel Chateauneuf Randon, et d'une question d'histoire politique et économique locale, le régime de la Lozère de 1789 à 1795, avec une ample documentation inédite, tirée des Archives nationales et lozériennes. Ce travail, intitulé : « *Chateauneuf Randon représentant du peuple ; un essai de dictature locale en Gévaudan pendant la Révolution* », pourra, développé et élagué comme il convient, devenir une excellente thèse de doctorat. L'autre, par M. Pla, traite, d'après de sérieuses recherches localisées aux Archives de l'Hérault, de « l'*Inspection du travail en Languedoc au XVIIIe siècle* ». Nous publions les sommaires de ces deux mémoires qui, sous leur forme actuelle, sont déjà des contributions historiques très utiles et très utilisables.

GROUSSET. *Chateauneuf-Randon*. I. *L'État économique du Gévaudan en 1789*. — Production insuffisante des céréales, danger des défrichements, insuffisance des pâturages. Crise de l'élevage à la fin du XVIIIe siècle. Importance et crise des manufactures de laine. Danger de l'introduction des cotonnades. Crise des cotonnades et des soieries, aggravée par le mauvais entretien des routes. Inconvénients de l'union économique et financière du Gévaudan avec le Languedoc.

II. *L'État politique du Gévaudan en 1789*. — Surpopulation. Paupérisme (malgré des salaires moyens, à cause des encouragements à la paresse). Mendicité et brigandage. Les corporations aux mains du clergé, leur défaut d'instruction. Le comté épiscopal et les privilèges : antagonisme de la féodalité laïque et de la féodalité ecclésiastique. Absence de bourgeoisie. Les nobles : économistes et anticléricaux La famille de Chateauneuf : le marquis Alexandre. La lutte des deux féodalités se retrouve dans les querelles du marquis et l'abbé de Siran.

III. *La débâcle économique*. — Mauvaises récoltes de céréales en 89, 90, 91 et 92. La famine. Inondations de 90 et de 91 nuisibles aux pâturages. Sécheresse de 93 funeste au bétail. Spéculations des bouchers. Causes de la chute de l'industrie des laines. Introduction du coton. Émigration des tisserands. Insuffisance des laines locales. Absence de capitaux. Spéculations des négociants du Bas-Languedoc. Introduction des assignats dans le commerce. Misère des tisserands. Chute des cotons et des soies. Délabrement des routes. Inondations de 1790 à 1794. Dépréciation de la terre. Néanmoins, le paysan n'a pas acheté du bien national ; son mécontentement. Dégradations et déboisement. Impôts d'ancien régime et contributions républicaines.

IV. *La Jacquerie et l'Action politique de Chateauneuf*. — Autres causes économiques de révolte. La désorganisation de l'assistance publique. L'hostilité du paysan contre la Garde nationale. La désertion et la révolte des conscrits. La complicité des municipalités permet l'organisation du brigandage. Prétextes religieux. Les doléances du clergé ont été gallicanes. Mais l'expropriation des biens du clergé ayant un contre coup sur le paysan, l'abbé de Siran s'en sert pour provoquer l'abstention électorale des catholiques. Entre ceux-ci et les révolutionnaires du district de Florac, le directoire départemental modéré essaie de tenir la balance égale. L'introduction du clergé constitutionnel provoque la retraite des modérés. D'une pauvreté réelle, le bas-clergé se solidarise avec les paysans affamés et contre-

révolutionnaires. L'ambition du marquis de Chateauneuf, servie par un heureux hasard (le désistement en sa faveur du candidat élu), se manifeste à la Constituante. Anticléricalisme déguisé. Correspondance suivie avec les Lozériens. Sa tactique avec les paysans catholiques. Sa lutte contre ses collègues lozériens du Tiers. Élu président du département, il appelle la troupe à Mende ; une émeute lui fournit l'occasion de remplacer les autorités constituées et d'établir le régime militaire : puis il est élu à la Convention. L'influence du clergé de campagne fait éclater la Jacquerie catholique. L'insurrection de Charrier ; son personnel est recruté dans le quatrième état. Retraite. La population rurale dans les montagnes. Formation de bandes de partisans et prodiges religieux au désert. Prélude d'une guerre de religion contre les réformés cévenols. Brigandage permanent. Caractères religieux de cette révolte ; en rapports avec la Vendée, Lyon et Toulon. Douceur de Chateauneuf envers les paysans révoltés. Les prêtres, les nobles et Charrier. Il lutte contre les terroristes extrêmes. Formation d'un parti Girondin en Lozère : Samuel François. Acharnement de Chateauneuf contre le Directoire Girondin. Ruines causées par les insurrections. Les troupes d'occupation épuisent les subsistances, traitent la Lozère en pays conquis. Pillage et famine. Chateauneuf défend la Lozère contre elles et contre Solon-Raynaud. Il crée la société populaire de Mende recrutée dans la petite bourgeoisie. Son action républicaine : anticléricalisme et philosophisme.

V. *Œuvre économique de Chateauneuf.* — Découragement des travailleurs Lozériens. Le docteur Bonnel, économiste lozérien, Jacobin et maire de Mende, inaugure une politique agricole. Intervention du Directoire lozérien. Protection, réglementation du travail et des salaires agricoles. Tentative de rénovation dans les cultures. Exploitation par l'État des mines de plomb. État des récoltes et du bétail de 93 à 99 : la débâcle continue. Dépréciation des assignats. Réquisition de blés et fourrages, et de toutes céréales chez les producteurs et les bourgeois. Hostilité du paysan contre la réquisition. Les greniers publics et les marchés, réglementés et néanmoins dégarnis. Distributions de vivres. Accaparements et spéculations. L'administration et les bouchers, boulangers, épiciers. Abus de la réquisition des outils et du bétail. Protection. Réglementation des industries des lainages, cotonnades, chaudronnerie, serrurerie. Forges et baïonnettes. Tanneries, corroiries, cordonnerie. Atelier de salpêtre. Monopolisation par l'État des eaux de Bagnols. Condition des ouvriers et politique ouvrière du directoire lozérien. Ateliers de travail pour l'entretien des routes de 1790 à 1795. Leur échec, par suite du refus des entrepreneurs et ouvriers.

VI. *Chute de Chateauneuf.* — Devenu suspect aux Jacobins, Chateauneuf est sauvé par Thermidor. Mais thermidor compromet son œuvre. Réapparition des *Girondins* lozériens. Plaidoyer du marquis pour l'apaisement. Campagne de pamphlets contre lui. Jean de Bry, Chazal et Olivier Gérante abattent en Lozère son parti. Chateauneuf échoue aux élections, mais est nommé général en Lozère. Essai de dictature militaire et lutte contre le directoire modéré de la Lozère. Retour des émigrés. Le parti de Chateauneuf écrasé entre les bourgeois modérés et les paysans catholiques. Chateauneuf quitte la Lozère.

J. Pla. *L'inspection du travail en Languedoc au XVIIIe siècle.* — Les inspecteurs du travail de l'Ancien régime ou inspecteurs des manufactures veillaient à l'application des règlements techniques de l'industrie : l'organisation de leur service, très perfectionnée en Languedoc, a suivi dans son évolution à travers le XVIIIe siècle le mouvement contemporain des esprits.

Colbert établit deux inspecteurs en Languedoc ; Pontchartrain porta leur nombre à quatre ; en 1742 on comptait onze inspecteurs « départementaux » languedociens. De plus, dès 1714, fut créée à Montpellier une inspection pour les draps destinés au Levant, et, en 1740, deux autres inspections pour les étoffes destinées à l'Espagne furent instituées à Nîmes et à Montpellier. En 1746, l'inspection générale du Languedoc reçut enfin son organisation définitive. Pendant la première partie du siècle, ces inspecteurs, mal recrutés et fort médiocres, s'attachaient étroitement à la lettre des règlements ; ils surveillaient surtout en Languedoc les industries de la laine et de la soie ; l'inspection des draps pour le Levant avait une organisation spéciale et une importance toute particulière ; l'inspecteur général, dont les fonctions étaient aussi très importantes, surveillait en personne les grandes foires de la province (Pézenas, Montagnac, Beaucaire). Les appointements de tous ces fonctionnaires grevaient lourdement l'industrie de la province.

Cette importance croissante de l'inspection des manufactures s'explique par l'état général des esprits : la nécessité de la règlementation était alors à peu près universellement admise. Le pouvoir central (Machault le père, Orry) et les intendants languedociens (les deux De Bernage, Lenain) multiplient les règlements, punissent sévèrement les infractions et ne permettent aucune défaillance de la part des inspecteurs. Les fabricants et marchands influents demandent eux-mêmes une règlementation plus étroite et des surveillants plus sévères et plus nombreux ; les inspecteurs ont une foi entière dans la vertu du principe qu'ils représentent, et le soutiennent avec la dernière énergie.

En 1761 l'intendant de Languedoc, Saint-Priest constatait qu'une tournée faite en 1753 dans sa province par l'intendant du commerce Gournay, avait provoqué l'inexécution des règlements et le discrédit des inspecteurs. Les économistes en effet avaient alors répandu de nouvelles théories sur le gouvernement de l'industrie. Gournay attaque les règlements et les inspecteurs qui empêchent les fabricants français de suivre les caprices fuyants de la mode et mettent l'industrie nationale dans un état d'infériorité constante vis-à-vis de ses concurrents étrangers. D'après Turgot, l'État doit se borner à faire respecter la liberté de vente et d'achat ; Baudeau réclame « la liberté, la liberté totale » en faveur de l'industrie et veut restreindre le rôle de l'État à ses fonctions d' « autorité garantissante » et d' « autorité instruisante. »

On supprime d'abord en Languedoc les deux inspecteurs pour les étoffes destinées à l'Espagne ; en 1755 le nombre des départements est réduit à six ; en 1761, on décide qu'il n'y aura plus par province qu'un inspecteur aidé de quelques sous-inspecteurs ; en 1786 il ne restait que quatre départements d'inspection en Languedoc. A partir de 1746, les inspecteurs, d'abord aspirants, puis élèves, puis sous-inspecteurs, furent plus soigneusement recrutés ; ils comptèrent parmi eux des

hommes éminents tels que Roland, le futur ministre, et l'inspecteur général Le Blanc ; comprenant leur rôle d'une manière plus large, ils s'ingénièrent à améliorer la production dans le pays des matières premières (soie et laine) nécessaires à l'industrie languedocienne. Moins nombreux et partiellement remplacés par des sous-inspecteurs, ils coûtèrent moins cher à la province.

La cause de tous ces changements doit être cherchée dans une évolution de l'opinion publique sous l'influence des Economistes. Le contrôleur général Maynon d'Invau recommande aux inspecteurs de ne pas intervenir dans la fabrication, d'opérer le moins de saisies possible et d'éclairer simplement de leurs lumières les industriels. Turgot leur vante les bons effets de la tolérance, leur dénonce les absurdités et les contradictions des règlements et les engage à consoler les ouvriers malheureux. Après eux Necker et Joly de Fleury tentent, il est vrai, de réagir contre les doctrines libérales. Les intendants de Languedoc (les deux Saint-Priest), d'abord assez hostiles aux théories des Économistes, protestent cependant contre les dernières mesures de réaction du pouvoir central, qu'ils estiment ne devoir être admises que dans une « justice bottée » ; le dernier d'entre eux enfin, Balainvilliers, essaie de persuader à l'intendant du commerce Tolozan que les saisies sont inutiles, que « la liberté est le plus puissant ressort de l'industrie » et que deux inspecteurs seraient suffisants en Languedoc pour y répandre les lumières de l'autorité « instruisante ». Malgré certaines résistances opiniâtres de la part des privilégiés, beaucoup de fabricants, ceux de Nîmes notamment, réclamèrent l'application des théories des Économistes, et de simples ouvriers tisserands réussirent à faire entendre leurs protestations contre les règlements. Il fut même des inspecteurs qui surent comprendre les véritables intérêts de l'industrie et demander sa libération : parmi ces derniers, il faut citer Roland et surtout l'inspecteur général Le Blanc (1761-1785). D'après celui-ci, chacun doit jouir d'une pleine liberté de vendre et d'acheter » ; ce n'est pas un acte contraire aux lois que de fabriquer de nouvelles étoffes, mais bien une marque d'attachement au roi et à la patrie ; la marchandise n'a pas besoin de règlements pour assurer sa qualité, « la preuve qu'elle est bonne et la plus sûre, c'est que sa réputation est déjà faite et qu'elle l'est sans le secours du gouvernement » ; il ne devrait y avoir de saisie qu'en cas de mauvaise foi et les inspecteurs devraient se borner à rechercher les causes de progrès et de décadence de l'industrie afin d'éclairer les « vues » des industriels. — L'inspecteur général languedocien s'était converti aux idées libérales des Économistes.

— Ouvrages en préparation :

Trois fascicules, ou plus exactement trois volumes nouveaux paraîtront l'automne prochain dans la Bibliothèque d'histoire moderne, publiée sous les auspices de la Société d'histoire moderne. Ce sont : *La Révolution de Février, Etude critique sur les journées des 21, 22, 23 et 24 février 1848*, par Albert Crémieux ; *Les négociations de Lille (1797)*, par Charles Ballot ; *La Constitution de Bayonne* (1808), par Pierre Conard. Viendront ensuite : *Les élections législatives de 1849*, carte statistique, accompagnée d'une étude, publiée par A. Génique, et *Les clubs de Barbès et de Blanqui (1848)*, par Mlle S. Wassermann.

La librairie A. Picard annonce la préparation d'une *Histoire de la Compagnie de Jésus, en France, des origines à la suppression* (1762). Cet ouvrage, composé d'après les archives de la Compagnie par plusieurs pères jésuites formera 8 ou 10 volumes in-8. Le tome Ier, écrit par le R. P. Fouqueray, comprenant les années 1520-1575 doit paraître à l'automne.

M. André Marty, éditeur, annonce la prochaine publication, par fascicules, d'un travail iconographique composé par MM. Albert Vuaflart et Henri Bourin sous le titre : *Les Portraits de Marie-Antoinette*. Chaque fascicule contiendra environ 60 pages de texte et 30 reproductions hors texte.

Le même éditeur prépare un recueil de reproductions sous la direction de M. François Bruel : *Histoire aéronautique par les monuments peints, sculptés, dessinés et gravés, des origines à 1830*.

Le libraire éditeur Louis Conard annonce la préparation d'une édition définitive des œuvres complètes de Gustave Flaubert, augmentée de notes, variantes, d'après les manuscrits, reproductions d'autographes, et suivies des œuvres de jeunesse inédites, qui ne comprendront pas moins de 5 volumes. Cette édition sera complète en 18 volumes à 8 fr., de format gr. in-18 (format de l'édition de Guy de Maupassant poursuivie par la même maison).

A la librairie H. Champion, dans la collection *La Bretagne et les pays celtiques*, pour paraître en août : *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord*, par Léon Dubreuil.

— Périodiques nouveaux :

La Renaissance romantique, revue d'art et de littérature, paraissant tous les deux mois (n° 1 en mai 1909, administration : 10 bis, rue Montgallet, à Paris).

Les Arts illustrés, revue consacrée aux arts plastiques et à la musique, destinée à la vulgarisation « du sentiment de l'art dans la famille », publiée sous la direction de M. A. Sebilleau, et paraissant deux fois par mois en fascicules illustrés in-4°. Le n° 1 porte la date du 10 juin 1909 (administration : 169, rue de Rennes, à Paris).

— Le 23 mai 1909, est mort à Paris, M. Émile Michel, membre de l'Institut. Né à Metz le 19 juillet 1828, peintre paysagiste, M. E. Michel était devenu critique et historien d'art à la suite de voyages à travers les musées d'Europe et de longues études devant les œuvres des maitres. Il s'attacha particulièrement aux écoles de peinture du Nord et fut, en France, le plus illustre historien des peintres flamands et hollandais. Ses monographies, les premières plus courtes mais déjà parfaites, parues dans l'ancienne collection des « Artistes célèbres » : *Rembrandt*, *Hobbema*, *Terburg*, *Paul Potter* ; les dernières plus minutieuses publiées sous une forme luxueuse : *Rembrandt*, *Rubens*, sont devenues classiques. M. E. Michel, passionnément épris des spectacles de la nature, avait étudié les paysagistes avec soin ; il a célébré leurs œuvres dans un beau livre : *Les maitres du paysage* et achevait, la veille de sa mort, une histoire de la *Forêt de Fontainebleau*, dont il s'était plu, bien souvent, à retracer les beautés. Des nombreux articles parus aux périodiques littéraires ou artistiques, M. E. Michel avait réuni les principaux en deux livres fort intéressants : *Études d'histoire de l'art* (Paris, 1895, in-16), et

Nouvelles études d'histoire de l'art (Paris, 1908, in-16). Là se retrouvent ses travaux sur Claude Lorrain et le paysage français au XVIIe siècle, sur Vélasquez, la critique d'art, le Musée du Louvre ; etc. Ceux qui ont connu M. Émile Michel proclament que sa vie fut un modèle de droiture et d'honneur.

— M. Jean Tissier, bibliothécaire archiviste de la ville de Narbonne, vient de publier (Paris, Hachette, 1909, in-4, VI-62 p.) une *Table analytique du Journal des Savants*, de janvier 1859, date à laquelle s'arrête la table publiée par H. Cocheris en 1860, à décembre 1908, date à laquelle le *Journal des Savants* a cessé d'être l'organe de l'Institut tout entier. Moins développée que celle de Cocheris, la table de M. Tissier n'en est pas moins fort complète ; chaque article est mentionné trois fois : au nom de l'auteur de l'article, au nom de l'auteur de l'ouvrage recensé, au mot-type du titre.

— Dans le nº de Juillet-Décembre 1908, du *Bibliographe moderne* (p. 251-268), M. L. Lecestre a publié une table méthodique des 348 appendices contenus aux tomes I à XX de l'édition des *Mémoires de Saint-Simon* par M. de Boislisle. Ces appendices contiennent des morceaux inédits de Saint-Simon (portraits, notices généalogiques) ; des documents inédits extraits de Mémoires ou des réimpressions de pièces, des études enfin — dont plusieurs considérables — rédigées par l'éditeur sur divers sujets, partie la plus importante et la plus utile. M. L. en groupant ces appendices par séries : Saint-Simon, Histoire intérieure par ordre chronologique, Histoire religieuse, Histoire militaire, Histoire des institutions, Histoire financière, Histoire étrangère par pays, Généalogie, Noblesse, Portraits (par ordre alphabétique), Divers, a rendu un service signalé aux travailleurs qui ont si souvent besoin de fouiller dans l'énorme répertoire qu'offre l'édition monumentale du grand annaliste. Il serait même à souhaiter que pareille Table puisse se retrouver au prochain volume de l'édition des *Mémoires* que poursuit M. Lecestre lui-même avec l'aide de M. J. de Boislisle.

— Fleury Vindry. *Les Parlementaires français au XVIe siècle. I. Parlements d'Aix, Grenoble, Dijon, Chambéry, Dombes.* Paris, Champion, 1909, in-8, 220 p. — Le nouveau volume que publie M. Fleury Vindry est le premier d'une série ; il contient les notices biographiques de tous ceux qui, comme présidents, conseillers, procureurs et avocats généraux, ont fait partie des Parlements d'Aix, de Grenoble, de Dijon, de Chambéry, de Dombes. La méthode est celle que M. F. V. a suivie pour établir son *Dictionnaire de l'État-major français du XVIe siècle* ou son répertoire des *Demoiselles de Saint-Cyr*. A l'aide de nobiliaires, de dictionnaires généalogiques, contrôlés et complétés par d'innombrables documents d'archives, il a dressé près de 700 notices. Ce nouveau recueil paraît même supérieur aux précédents par l'abondance des recherches, la précision et la sûreté des résultats, et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la puissance de travail de l'auteur (qui a dû pousser ses recherches non seulement dans les dépôts de Paris, mais encore dans les dépôts des diverses villes de Parlement), ou de son abnégation qui le fait se consacrer à un labeur absorbant et ingrat, alors qu'il pourrait aussi bien qu'un autre écrire des ouvrages d'histoire brillants et capables d'intéresser un plus large

public. Ces notices rendront de très grands services, même sous la forme succincte où elles se présentent généralement. Il en est une cependant qui tranche par son développement avec les autres : c'est celle qui traite d'Aymar du Rivail, l'auteur du *De Allobrogibus*. L'exemple prouve ce que l'auteur pourrait faire, s'il consentait à développer certaines des notices qu'il a dû condenser en quelques lignes sèches et précises. La série sur l'*État-major* a été très utile ; la série présente sur les *Parlementaires* le sera plus encore peut-être, à cause de la situation sociale occupée par plusieurs d'entre eux et de leurs relations politiques ou littéraires [1]. — V.-L. B.

— E. Jovy. *Pascal inédit*. Vitry-le-François, Tavernier, 1908. In-8, 563 p. — Dans ce nouveau volume, que nous devons à son inlassable curiosité, M. Jovy a recueilli un grand nombre de textes qu'il a tirés de la Bibliothèque nationale : d'abord quelques écrits théologiques de Pascal et quelques documents relatifs aux derniers rapports de Pascal avec Port-Royal et à ses derniers moments, contenus dans le ms. fr. 12449 ; puis quelques documents inédits ou peu connus sur Pascal et le jansénisme, extraits du ms. fr. 12988 ; des notes généalogiques sur les Pascal et les Périer, ms. fr. 11845 ; des extraits tirés par Rochebilière des archives de l'Hôtel de Ville et relatifs aux actes de décès de Pascal, de son père, etc. ; ces extraits sont actuellement dans le ms. 3621, nouv. acq. fr. M. J. a relevé en certain nombre de rapprochements entre les *Pensées* et les œuvres du P. Mersenne ; enfin, à propos d'une lettre du jésuite Lalouere qui se trouve dans le ms. fr. 2812, il a étudié les rapports de ce jésuite avec Pascal, au sujet du problème de la roulette, et dans cette affaire, Pascal ne parait pas précisément à son avantage.

En dépit du titre, tout n'est pas inédit dans ce que M. J. reproduit et il a d'ailleurs lui-même pris soin de noter scrupuleusement ses prédécesseurs. Mais il a eu le mérite de rassembler en un volume unique et maniable une foule de documents très dispersés ; ces documents, il les a fort bien présentés, les accompagnant de notes nombreuses et savantes, telles qu'on pouvait les attendre de son érudition abondante et variée ; il a étudié son auteur avec diligence et sympathie, mais sans superstition. Il a ainsi fourni aux études sur Pascal une contribution importante et dont on apprécierait peut-être encore plus le prix, dont en tout cas l'utilisation serait plus immédiate et plus aisée si son livre avait été muni d'un index des noms cités. — V.-L. B.

Maurice Herbette. *Une ambassade persane sous Louis XIV, d'après des documents inédits*. Paris, Perrin, 1907, in-8, 399 p. — On connaît, par Saint-Simon et par Montesquieu, l'incident curieux de l'ambassade persane que Louis XIV reçut à Versailles pendant les derniers mois de sa vie : c'est à l'audience de congé de Méhémet Riza Beg que le vieux roi parut pour la dernière fois en cérémonie à la Cour, le 13 août 1715. On sait aussi que les bizarreries du Persan, le peu d'éclat

---

1. Ajouter à la notice sur Michel Riccio un article de Léon-G. Pélisssier, dans la *Revue de la Renaissance*, 1906 ; la *Chronologie des officiers des Cours souveraines de Provence* de Balthasar de Clapés-Collongues a été publiée, annotée et augmentée par le marquis de Boisgelin, dans les *Annales de la Société d'Etudes provençales*, 1903-1908.

de sa suite, la mince valeur des présents qu'il apporta, donnèrent aux contemporains le soupçon que l'ambassade avait été supposée : Saint-Simon n'hésite point à accuser Pontchartrain d'avoir « travesti » le Persan « en ambassadeur », afin d'amuser le roi et lui faire sa cour.

Or la correspondance diplomatique du temps ne permet point de douter que Méhémet Riza Beg fût bien un ambassadeur du Chah Hussein. Elle nous raconte les péripéties de son voyage en pays turc, où il dut se faire passer pour un marchand, puis pour un pélerin, parce que les Turcs avaient alors intérêt à entraver les rapports de commerce qui commençaient à s'établir entre la Perse et l'Occident. Elle nous fait suivre le malheureux ambassadeur d'Érivan à Smyrne, d'où ses présents partent sans lui pour la France; de Smyrne à Constantinople, où les Turcs le gardent prisonnier pendant quarante jours et ne lui permettent de quitter la ville que pour entreprendre le pélerinage de la Mecque; enfin, de Constantinople à Alexandrette, où il échappe à ses gardiens et trouve asile sur un bateau français, la *Vierge de Grâce*, qui le conduit à Marseille.

C'est le récit de ces pérégrinations en pays turc ; puis les incidents du voyage de Marseille à Charenton, où l'ambassadeur persan fut d'abord logé ; ceux enfin de son entrée à Paris le 7 février 1715, de son audience de réception le 19 février, et de son audience de congé le 13 août, que M. Maurice Herbette a pris plaisir à nous conter tout au long. Les tomes III et IV de la « Correspondance de Perse » aux Archives des Affaires étrangères, qu'il cite assez fréquemment ; peut-être, bien qu'il ne les signale point, les tome LII et LIII de la « Correspondance de Constantinople », où l'ambassadeur de France, des Alleurs, nous raconte en détail les aventures de Riza Beg à Smyrne et à Constantinople ; en tout cas et surtout, les mémoires inédits du baron de Breteuil, l'introducteur des Ambassadeurs, dont l'original est à l'Arsenal et dont une copie se trouve précisément au ministère des Affaires étrangères, dans le fonds *France*, ont fourni à M. M. H. tous les éléments d'un récit, qui ne méritait peut-être pas près de quatre cent pages, mais qui n'est point ennuyeux, et qu'illustrent treize gravures hors texte, d'après des estampes du temps. — G. P.

— Émile Bouchet. *La conquête de la Hollande en 1795, d'après les papiers inédits du général Lemaire*. S. l. n. d., in-8, 100 p., avec portr. (Extr. des *Mém. de la Soc. Dunkerquoise*). — Le général Lemaire, né en 1738, mort en 1802, ancien soldat de métier, ramené au service par la Révolution en 1792 et promu général en 1793, a joué un rôle assez obscur, mais honorable, à l'armée du Nord, dont il a commandé, pendant la campagne de Hollande, la 3e division. M. Bouchet a dépouillé ses registres d'ordres et de correspondance, qui sont conservés à la Bibliothèque de Dunkerque, et il en a tiré des renseignements fort intéressants. Dans tous les livres d'histoire, on vante l'attitude prodigieuse de l'armée de Pichegru en Hollande, son respect stoïque de la discipline au milieu des souffrances et des privations. Il faut en rabattre. Cette armée a bel et bien pillé, comme toutes les armées françaises de 1793 à 1815, et ses chefs ont dû, pour enrayer la maraude, user d'une extrême rigueur. Et, si elle a pillé, c'est qu'elle était assez mal vêtue et fort mal

nourrie. Les Hollandais refusaient les assignats, et les soldats, qui n'avaient pas d'autre monnaie, ne pouvaient se procurer les objets de première nécessité ; d'où, de l'exaspération et des actes de violence. La brochure de M. B. fournit à cet égard des détails curieux et instructifs ; elle apporte une très utile contribution à notre connaissance de l'histoire interne des armées républicaines. M. B. promet de compléter son travail sur quelques points; c'est une promesse que nous enregistrons avec plaisir, nous souhaitons qu'il la tienne bientôt.

— M. Ferdinand-Dreyfus a rédigé, à l'occasion de la « Fête des Écoles de 1908 », une étude sur *L'école en 1848 et le ministère d'Hippolyte Carnot, 24 février-5 juillet 1848*. (Paris, bureaux de la Ligue de l'enseignement [1908], in-8, 36 p.) Après un exposé de l'état de l'enseignement primaire au moment de la Révolution de février, il retrace l'œuvre réformatrice entreprise par Carnot, et montre que le projet de décret déposé le 30 juin 1848, sans aller jusqu'à la conception de l'enseignement laïque, s'inspirait de vues « franchement démocratiques », qui ne devaient triompher que sous la troisième République. Cette brochure, sous son aspect modeste, représente un travail très sérieux, et la documentation en est étendue et solide ; c'est une contribution importante à l'histoire de l'instruction publique en France.

— André Mater. *La politique religieuse de la République française*. Paris, Nourry, 1909. In-12, 425 p. — Publié par le « Comité pour défendre à l'étranger la politique religieuse de la France », ce livre est avant tout un livre de propagande et ne s'en cache pas. Il vise à présenter la lutte entreprise par la République française contre l'Église romaine sous un jour exact à l'opinion européenne souvent timorée ou même abusée par une certaine presse. C'est dire que le ton sera celui d'un plaidoyer ou d'un requisitoire. Mais ce réquisitoire ou ce plaidoyer est fortement documenté. Les travailleurs qui s'occupent d'histoire religieuse auront profit à le lire ; ils y trouveront maints renseignements peu connus ou d'accès difficile sur la crise anticléricale de ces dix dernières années, non seulement en France mais en Europe. Le chapitre XIII intitulé : « Le cléricalisme dans les autres pays catholiques » et le chapitre XIV : « Le cléricalisme dans les pays protestants » sont spécialement intéressants. On y voit à quelle universelle politique de provocations et de perfidies aboutit l'insatiable soif de domination de la curie romaine et la réaction anti-catholique qu'elle a commencé à déchaîner par contre-coup en Europe. A signaler, parallèlement à la « catholicisation » progressive de l'Allemagne, l'arrêt du retour à Rome en Angleterre et le réveil de l'anglicanisme, où M. M. voit le contre-poids nécessaire de l'intolérance papiste : espoir peut-être exagéré.

Ajoutons que M. M., auteur d'un très commode précis de vulgarisation de droit canonique [1] connaît admirablement choses et gens d'Église, même les détails administratifs ignorés d'ordinaire des profanes. Il ne manque pas une occasion de rattacher le présent au passé et d'expliquer l'un par l'autre. Il a su faire ainsi non seulement œuvre de polémiste mais encore d'historien.

1. André Mater. L'Église catholique. Sa constitution. Son administration. Paris, Colin, 1 vol. in-18, IV-462 p. 1906.

— Les pièces justificatives de l'ouvrage précédent sont réunies dans un autre volume publié par le même « Comité » sous le titre : *Les textes de la politique française en matière ecclésiastique*. Paris, Nourry, 1909, in-12, 182 p. On y trouvera un certain nombre de documents qu'on serait obligé de chercher çà et là à grand' peine, tantôt dans le *Journal officiel*, tantôt dans les organes de la presse catholique ; d'abord, les lois fondamentales du régime actuel des cultes en France : lois du 9 décembre 1905, du 2 janvier et du 28 mars 1907, loi du 13 avril 1908 (loi de séparation ; — loi concernant l'exercice public des cultes ; — loi relative aux réunions publiques ; — loi sur la dévolution des biens ecclésiastiques). Viennent ensuite les actes de la hiérarchie romaine : encyclique *Vehementer*, du 11 février 1906, condamnant la séparation ; encyclique *Gravissimo*, du 10 août 1906, condamnant les associations cultuelles ; celle du 6 janvier 1907, protestant contre la formalité de la déclaration annuelle pour l'exercice du culte ; enfin la lettre apostolique du 17 mai 1908, condamnant les « Mutualités approuvées ». Pour l'histoire des tentatives de conciliation, on y a joint la fameuse lettre dite des « cardinaux verts » du 26 mars 1906, la supplique d'un groupe de catholiques français au pape Pie X (2 septembre 1906), et les statuts des futures associations cultuelles adoptés par les évêques, le 31 mai de la même année.

Enfin, dans le dessein sans doute de prouver le mal-fondé des censures pontificales, on a reproduit, d'une part, les considérants d'un jugement du tribunal de Brive, du 23 décembre 1908, déboutant de sa demande une cultuelle schismatique en instance de dévolution de biens ; de l'autre, les statuts de la très orthodoxe cultuelle de la paroisse française Saint-Louis de Moscou, qui fonctionne actuellement avec curé et vicaires présentés par l'assemblée des fidèles [1].

Cette simple énumération suffira à montrer de quelle utilité peut être pour les travailleurs cette petite brochure substantielle. — R. D.

— On lira avec beaucoup d'intérêt le petit volume de M. Charles Picard sur *H. Taine* (Paris, Perrin, 1909, in-12, 99 p.). Ce travail a remporté le prix d'éloquence à l'Académie française en 1908 : nous en ferons l'éloge en disant qu'on n'y trouve pourtant pas les formules banales de l'éloquence académique. L'auteur a voulu « montrer, d'abord, comment était bâti l'esprit de Taine, et comment, de la structure même de cet esprit, une méthode résultait » ; il a ensuite étudié « la doctrine qui, à son tour, dériva de cette méthode » ; enfin il a tenté d'expliquer, « en elle-même et dans ses suites, la crise de caractère qui, un jour, détourna Taine de la spéculation pure, pour le ramener à l'action pratique, l'orienter vers la morale, la politique et l'histoire ». Pour son étude, M. P. a utilisé exclusivement les écrits de Taine, notamment sa correspondance. Nous recommandons particulièrement les pages consacrées à Taine historien ; sans doute, il y aurait beaucoup à y ajouter, mais elles contiennent des remarques intelligentes et justes sur la place très large faite par Taine, dans sa conception de l'histoire, à l'interprétation psychologique.

---

1. Sur cette cultuelle et sur d'autres organisations similaires en Suisse et aux États-Unis, cf. *Revue de Paris*, 15 oct. 1906 : André Mater, *Le Syndicalisme ecclésiastique*.

— Les deux volumes que M. E. Sarot, avocat à Coutances, a publiés sous le titre : *Les Costentin, seigneurs de Tourville et autres lieux*, sont consacrés à l'étude généalogique d'une intéressante famille normande. Dans le premier (Coutances, Daireaux, 1907, in-8, 101 p. av. portrait), l'auteur retrace le *Personnel de la famille*, qu'il prend au moment où elle se sépara en deux branches, celle de Tourville et celle de l'Épinay, en 1516. La première se divisa elle-même en deux au XVIIe siècle, avec Jean IV, chef de la branche de Coutainville, et Guillaume II, chef de celle des comtes de Tourville. A celle-ci appartient le personnage le plus illustre de cette famille : un petit-fils de Guillaume II fut Anne-Hilarion, comte de Tourville et de Fismes, amiral, puis maréchal de France, né en 1642, mort en 1701. Un arrière-petit neveu du célèbre amiral, Charles-César du Mesnildot (1741-1780), eut en 1772 une fille qui est également connue, mais d'une façon moins glorieuse : c'est Élisabeth-Charlotte, dame de Saint-Germain-le-Vicomte et de Goubesville, qui épousa en 1786, à quatorze ans, Pierre-Marie Le Tellier de Vaubadon, et dont MM. de la Sicotière, dans son livre sur *Frotté*, et Lenôtre, dans son *Tournebut*, nous ont narré les aventures ; c'est elle qui, enrôlée dans la police secrète, livra au gouvernement impérial le conspirateur royaliste d'Aché. Dans le second volume (Coutances, Daireaux, 1908, in-8, 274 p.), M. S. énumère et décrit les *Fiefs de la famille*, épars dans les élections de Coutances, de Carentan, de Valognes, de Bayeux et de Caen. L'auteur, en terminant, fait remarquer qu'en aucun endroit de son œuvre, il ne s'est occupé de « politique », bien que, dit-il, il lui fût « souvent facile de le faire et, à propos de tel ou tel incident, de comparer l'ancien état de choses avec le nouveau, de donner à l'un la prééminence sur l'autre et de tirer de ce rapprochement soi-disant philosophique une conclusion, soit favorable, soit hostile au régime qui triomphe aujourd'hui ». Ces comparaisons, ces rapprochements et ces conclusions eussent enlevé à son étude le caractère d'une œuvre purement historique, et nous estimons, comme lui, « que de pareilles discussions... étaient complètement hors de mise ». — Signalons enfin, dans le premier volume, un portrait de l'amiral de Tourville d'après une peinture attribuée à Largillière ; cette reproduction serait intéressante si la gravure était bonne, mais elle est bien mauvaise. — P.-R. M.

— Le livre de M. A. Lerosey sur *Loudun, Histoire civile et religieuse* (Paris, H. Champion, 1908, in-8, VII-448 p.) est un recueil de notes plutôt qu'un ouvrage composé. L'histoire religieuse y tient une place prépondérante, et M. L. a accumulé (sans d'ailleurs donner des références suffisamment nombreuses et précises) les renseignements sur les couvents, les églises et les ecclésiastiques londunais. Le mouvement protestant est l'objet d'un chapitre particulier. Quant à l'histoire civile, elle est traitée succinctement, et, en ce qui concerne la Révolution, faiblement. M. L. débute (p. 113) par ce jugement d'une remarquable simplicité : « La Révolution est jugée depuis longtemps par les consciences honnêtes ». Il affirme ensuite (p. 124) que Marat porte dans l'histoire le nom de « Cannibale de la Convention », parle des « fêtes ignobles de la déesse Raison » (p. 126), de « l'hydre révolutionnaire » (p. 138). Mais d'indications vraiment utiles et intéressantes, peu ou point.

Doit-on le regretter ? M. L. croit qu'il n'était pas « sans danger pour les signataires, étant donné le caractère de Robespierre, d'envoyer à la Convention, le *14 thermidor an II*, une adresse anti-robespierriste (p. 139) ; il place (p. 150), en février 1799, l'institution des préfets. Il faut avoir une connaissance plus sûre des événements généraux de la Révolution pour en suivre la répercussion dans un département ou dans une ville, si petite soit-elle.

— Le rapport rédigé par M. Maurice Pigallet, archiviste du Doubs, sur la situation et le service des archives de son département en 1908, contient, à côté des indications d'usage sur les travaux d'inventaire, de réintégration, etc., des renseignements historiques et des textes intéressants. C'est ainsi que M. P. raconte, avec pièces à l'appui, comment Charles Nodier, nommé, en fructidor an VI, bibliothécaire-adjoint de l'École centrale du Doubs, fut suspendu, pour raisons d'économie, un an après, puis réintégré en nivôse an VIII. Notons aussi des tableaux et documents sur les premiers membres du Conseil général, sur l'installation du préfet Marson en prairial an VIII, sur les élections et les plébiscites. D'autre part, M. P. a été assez heureux pour réintégrer dans ses archives, en exécution d'une circulaire dont nous avons parlé (voir la *Revue*, t. XI, p. 259), 50 registres de transcription de la correspondance du procureur général de Besançon, embrassant les années 1811 à 1856 : on sait l'intérêt que présentent les correspondances de ce genre, surtout pour la période de la monarchie de Juillet, si maigrement représentée aux Archives nationales. Enfin M. P. fournit d'utiles indications sur les archives anciennes et modernes de 41 communes qu'il a visitées en 1908 ; on doit constater avec regret que, dans le Doubs, comme ailleurs, les registres de délibérations municipales de l'époque révolutionnaire ont trop souvent disparu.

Signalons également le rapport de M. Lhermitte, archiviste de la Sarthe, et celui de M. Boutillier du Retail, archiviste de l'Aube, qui vient de mettre en communication un recueil de notes relatives à près de 300 artistes troyens, notes recueillies par feu Natalis Rondot et données par sa veuve aux archives de l'Aube en 1906.

Nous rappelons que les rapports des archivistes sont imprimés chaque année dans les procès-verbaux des Conseils généraux.

— Sous les auspices de la Ville et sous la direction de M. Cantinelli, conservateur, la Bibliothèque de Lyon entreprend la publication d'une série d'ouvrages qui doivent constituer peu à peu une bibliographie historique de la province. Le premier travail est une *Bibliographie iconographique du Lyonnais*, qui sera un inventaire aussi complet et aussi détaillé que possible de tous les documents figurés relatifs à cette province. Le premier tome, consacré aux *Portraits*, vient de paraître sous la signature de M. Marius Audin (Lyon, Rey, 1909. In-8, VIII-215 p.). On y trouvera les références bio-iconographiques de 1400 personnages et la description détaillée (avec l'indication des collections ou livres d'où ils sont tirés) de plus de 3.000 documents. Cette bibliographie est dressée jusqu'en 1789 pour le Lyonnais proprement dit, le Forez et le Beaujolais et depuis cette époque, pour le seul département du Rhône. Les recherches ont été faites avec le plus grand soin et la disposition de ce catalogue critique est un véritable modèle.

Cette bibliographie iconographique du Lyonnais sera complétée par 3 autres volumes : Vues générales et particulières (Dép. du Rhône) ; Monuments civils (Lyon) ; Monuments religieux (Lyon); Monuments civils et religieux (Dép. du Rhône).

— Nous avons reçu trois brochures de M. J. Soyer, archiviste du Loiret. La première (Orléans, Imp. Pigelet, 1907, in-8, 3 p.) contient le texte de *Lettres de sauvegarde au nom du duc François de Guise, datées du camp de Messas, près Beaugency (10 janvier 1563)*. Dans la seconde (Orléans, Imp. Pigelet, 1908, in-8, 4 p.), M. S. reproduit un *Projet par Pigalle d'un monument à élever à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc (1761)*. Enfin, dans la troisième (Orléans, Imp. Pigelet, 1908, in-8, 7 p., Extr. du Bull. de la Soc. hist. et archéol. de l'Orléanais), M. S. raconte *La fin du père Patrault, professeur de Bonaparte à l'école de Brienne* ; ce religieux, déprêtrisé en 1793, et qui avait obtenu une pension de Napoléon, mourut le 29 avril 1817 à Villemoutiers, dans le Loiret, et le sous-préfet de Montargis, en donnant cette nouvelle à son préfet, exprima le regret de n'avoir pu mettre légalement la main sur les papiers d'un homme dont la vie politique avait été « assez remarquable » et qui avait « dû être dépositaire de grands secrets ».

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. Hubert Bourgin la lettre suivante :

Paris, le 25 juin 1909.

Messieurs les Directeurs,

Je vous remercie de me permettre de discuter dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* la valeur méthodologique des critiques de votre collaborateur M. Letaconnoux sur mon travail intitulé *L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au XIXe siècle*[1].

M. Letaconnoux reconnaît en ce livre, ce qu'il est réellement, « un essai d'application de la méthode sociologique » ; mais il indique, sous une forme dubitative, que cette « préoccupation sociologique » lui paraît « contraire à une étude impartiale des faits », et qu'elle « porte à méconnaître la fréquence ou l'importance des phénomènes qui n'ont pas le caractère social ». Ces griefs, s'ils étaient fondés, mettraient en question toute étude de sociologie positive, et leur admission devrait interdire à la sociologie de porter ses investigations sur des terrains réservés aux enquêtes d'une méthode traditionnelle. Or, de ces terrains réservés, il n'y en a pas pour les travailleurs qui ont définitivement rompu avec toute espèce de traditiona-

1. Voir ci-dessus, p. 42.

lisme ; et s'il y a entre eux quelque apparence de contradiction sur ce point, elle tient sans doute à des malentendus qu'il importe de dissiper.

La préoccupation initiale que M. Letaconnoux tient en suspicion n'a rien de tacite, de latent, d'inconscient et d'obscur ; elle se révèle et s'avoue en pleine clarté. Elle n'a rien de commun avec le parti-pris personnel, avec le préjugé de doctrine ou de passion, qui écarte, ignore ou dissimule une partie de la réalité ou même toute la réalité ; c'est la préoccupation initiale de toute discipline scientifique qui, en se déterminant, détermine son objet, son domaine, ses limites. On ne refuse pas au biologiste le droit d'étudier dans l'être humain, à l'exclusion de tous les autres, les phénomènes physico-chimiques qui intéressent la vie de cet être ; on ne refuse pas au physicien le droit d'expérimenter sur des corps, dans des conditions déterminées, voulues, choisies, pour dégager des variations et des changements d'état de ces corps les lois que la science se propose d'établir. On ne peut pas refuser au sociologue le droit de saisir, s'il les saisit, et d'étudier, pourvu qu'il les étudie scientifiquement, des « phénomènes n'ayant pour lui d'autre intérêt que de permettre la recherche des causes sociales qui les déterminent ». Cet intérêt n'a rien dont puisse souffrir l'impartialité. La précision et la rigueur avec lesquelles il prend conscience de lui-même n'ont rien qui ne puisse contribuer, au contraire, au progrès de la science.

Il ne conduit même pas, comme le craint M. Letaconnoux, à méconnaître la fréquence ou l'importance des phénomènes qui n'ont pas le caractère social. Il se porte ailleurs, sans doute ; mais si les enquêtes qu'il provoque découvrent et analysent le social, c'est au travers et c'est aussi au moyen de l'individuel, qui offre aux recherches entreprises la substance, ou l'obstacle, de ses manifestations multiples et diverses, avant que l'esprit puisse reconnaître, saisir et interpréter les séries, les groupements, les répétitions qui présentent le caractère social. De là résulte que, si peut-être l'habitude des investigations limitées aux manifestations non sociales prépare mal à l'observation et à la compréhension des faits sociaux, qui constituent le principal et l'essentiel de ce qu'on appelle encore l'histoire économique, peut-être au contraire il n'y a pas de plus sûre méthode pour déterminer la fréquence *relative* et l'importance *réelle* des autres faits, individuels, accidentels ou anormaux, que la méthode qui se propose et permet la connaissance de la réalité sociale par laquelle ils sont conditionnés. Il n'y a donc pas lieu, avant toute épreuve, et par une préoccupation qui, cette fois, risquerait d'être une prévention, de redouter que la direction sociologique de la recherche tende à la méconnaissance de ces faits : atteint-elle la réalité qu'elle poursuit, est-elle exacte et complète, les explications où elle conduit sont-elles valables, voilà ce qu'il faut examiner, et cela seul. Et si ces explications, reconnues valables, ont pour effet de restreindre, dans l'interprétation des phénomènes étudiés, la part des individus, de leurs mobiles particuliers, de leurs tendances spéciales, il convient de s'y résigner ; de même que, si elles établissent la valeur positive des mobiles ou des causes d'ordre social, il convient d'admettre ces causes, puisqu'elles sont obtenues par une méthode éprouvée.

Après les doutes exprimés par M. Letaconnoux sur l'impartialité de cette

méthode, on s'attend ici, quand il passe à l'examen des résultats acquis par elle, à ce qu'il conteste leur validité et refoule les conclusions, sans doute téméraires, de la sociologie dans les limites auxquelles doit se heurter l'observation prudente des cas et des accidents. Il n'en est rien. Ce que M. Letaconnoux reproche à ces conclusions, c'est en somme leur timidité. Elles sont, à ses yeux, inégales et insuffisantes. Inégales : et pourtant sur aucun point il n'indique que cette inégalité résulte d'une défaillance de l'enquête : insuffisantes : et pourtant sur aucun point il n'indique que cette insuffisance soit due à un vice de méthode. Dans le premier cas, il reconnait, après l'auteur, que l'inégalité de la connaissance tient à l'inégalité de nombre et d'importance des phénomènes accessibles, saisissables, connaissables ; et je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il suffise de répéter, après lui, que cela est « fâcheux », mais j'ajoute que, si la méthode est bonne et mérite confiance, des investigations ayant un objet plus vaste et plus considérable donneront certainement des résultats importants et peut-être décisifs. Dans le second cas, M. Letaconnoux se contente de dire que l'analyse des faits n'est « pas assez explicative », et aux doutes ou aux abstentions de l'auteur il substitue, non point des indications de méthode capables de conduire à des solutions, mais des hypothèses qui ne décident rien ou des questions nouvelles auxquelles il me paraîtrait oiseux de répondre à mon tour par des hypothèses. Ces substitutions peuvent-elles être profitables, j'en doute ; au surplus elles me semblent montrer qu'on a pu ne pas assez attacher d'importance à trois idées que mon travail, par lui-même, et sans insistance particulière de ma part, m'avait paru illustrer.

La première de ces idées, c'est qu'une monographie portant sur des questions très nettes et très précises de sociologie économique, des questions de forme, de matière, de régime et de fonction, ne peut pas et ne doit pas prétendre résoudre les problèmes nouveaux et extrinsèques que la recherche des causes conduit à poser, surtout quand ces problèmes sont disparates et relèvent de disciplines différentes. La science, surtout dans les matières toutes neuves encore, réclame la spécialité, condition de la compétence ; et la spécialité accepte les limitations qui ne sont des diminutions qu'en apparence. Une monographie méthodique se contente de poser les problèmes qui excèdent sa prise, dans les termes qu'elle a établis, avec les faits qu'elle a élucidés, qui servent de jalons au bord des pays inexplorés et qui marquent les points où les études ultérieures pourront se souder aux présentes. Il en est ainsi, en particulier, pour ces questions de différences régionales et de modes de peuplement, dont j'ai marqué le rapport avec l'objet propre de mon étude, sans entreprendre des analyses qui supposent et sollicitent plusieurs séries d'études diverses. Je n'ai pas voulu édifier assez vainement le sommaire de plusieurs livres de géographie, de démographie, d'administration, d'économies spéciales, sur un modeste travail de sociologie, à la manière de ces géographes qui, sur leurs études géographiques, entassent, en guise de conclusion, le trompe-l'œil d'une bibliothèque économique.

En second lieu, si plus d'une fois je n'ai pu fournir une explication suffisante des diversités observées dans les phénomènes économiques eux-mêmes, j'ai eu soin de remarquer que l'analyse de ces phénomènes révélait des états différents de déve-

loppement, sans doute compatibles avec des explications différentes et exactement appropriées. La notion de ces états de développement, différents et pourtant comparables, en un même moment, est une notion encore obscure, parce qu'il nous manque un nombre suffisant d'expériences et des règles de comparaison et d'estimation, mais c'est une notion nécessaire, et indispensable pour éviter d'incessantes confusions et d'interminables malentendus. Ainsi, par exemple, les discussions inépuisables sur les progrès ou les regrès de la concentration industrielle devront prendre fin le jour où l'on pourra rapporter à des états de développement déterminés, quantifiés et datés, les exemples dont on se sert habituellement pour ou contre.

Enfin, en réduisant à une « donnée courante » la loi de consommation que j'ai tâché d'établir, M. Letaconnoux confond l'aspect scientifique d'un jugement explicatif avec l'aspect usuel dont l'individu sans culture lui-même peut avoir une représentation grossière. La fonction de la science est précisément d'élaborer sous forme de lois les données de l'expérience. Quand les physiciens ont établi les lois de la chute des corps, de l'hydrostatique, ou, si l'on veut, de la compressibilité des gaz, ils n'ont point renversé ni retourné les données courantes, mais il leur ont assuré, par leurs expériences, leurs déterminations, leurs évaluations, la rigueur scientifique. Établir de la même manière, et avec autant de solidité, les données courantes de l'expérience économique, c'est un but qui peut suffire à notre ambition.

Mais ici apparaît le malentendu le plus grave. En effet, le principe même de l'explication sociologique est contesté si l'on doute, avec M. Letaconnoux, qu'une loi, — une « prétendue loi », dit-il, — puisse « se concilier avec la complexité des phénomènes économiques qui réagissent si profondément les uns sur les autres qu'il est souvent difficile — pour ne pas dire impossible — de saisir celui qui détermine l'autre, et dans quelle mesure il le détermine ». Si nous admettons, — je ne dis pas cette difficulté, nous la connaissons par expérience, — mais cette impossibilité, nous devons renoncer à toute œuvre sociologique. Nous y renoncerons alors avec l'état d'esprit d'un biologiste qui renoncerait à la recherche des lois de la biologie en raison de la complexité des phénomènes biologiques, qui réagissent aussi si profondément les uns sur les autres. Nous y renoncerons parce que nous ne saurons pas ou parce que nous n'oserons pas. Est-ce admissible ? La valeur des résultats déjà obtenus par la sociologie, l'inconsistance des critiques dirigées contre sa méthode, et aussi la parfaite inutilité pour la science de tant de livres conçus avec un esprit qui n'est pas le sien peuvent confirmer notre audace ou notre sagesse.

Mais, dit M. Letaconnoux, admettons cette explication sociologique : elle « ne repose plus seulement sur l'analyse « positive », « scientifique » des faits, mais aussi sur des données psychologiques ». Sans aucun doute. Mais M. Letaconnoux en est-il à ignorer que la sociologie est essentiellement l'étude des phénomènes de psychologie collective, et à contester le principe d'une discipline scientifique appliquée à cet ordre de faits ? La contradiction qu'il dénonce est tout imaginaire, et je ne puis que le renvoyer encore aux démonstrations de théorie et d'expérience qui ont été fournies depuis seulement vingt ans.

Ce n'est donc pas « reculer la véritable explication » de phénomènes économiques déterminés, de phénomènes morphologiques ou fonctionnels, par exemple, que d'établir la valeur causale des « données psychologiques » d'ordre social qu'on a découvertes et analysées. D'autre part, comme cette découverte et cette analyse, pour être possibles et valables, exigent les procédés rigoureux de la méthode historique, il n'est pas nécessaire, une fois obtenu le résultat proposé, et pour le légitimer à l'égard de cette méthode, de « se préoccuper — tout comme un historien — des conditions modernes d'existence, des progrès de l'économie rurale, du progrès économique général, en un mot des transformations de la vie sociale ». Si l'œuvre du véritable historien consistait à réintroduire dans des démonstrations limitées, mais positives, tout l'ensemble de tous les phénomènes où sont impliqués les objets de ces démonstrations, et s'il fallait, dans le cas particulier, pour parfaire l'explication des transformations de la boucherie, passer des conditions de son propre développement au progrès économique général, et, plus généralement encore, aux transformations de la vie sociale, apparemment on n'aurait pas seulement à reculer l'explication, mais on aurait d'abord à achever la science, d'où toutes les explications couleraient ensuite d'elles-mêmes sur l'objet initial d'une aussi colossale entreprise. Et d'ailleurs je défie bien qu'elles pussent apparaître alors sous une autre forme que celle de lois de psychologie collective appliquées aux mobiles et aux déterminations que mon travail et les travaux analogues auront eu l'utilité modeste, mais précise, d'analyser et de définir.

Croyez, etc.

Hubert BOURGIN.

M. J. Letaconnoux, à qui nous avons communiqué cette lettre, nous a adressé la réponse qui suit :

Je prie les lecteurs de la *Revue* de vouloir bien se reporter à mon compte rendu parce que je n'ai rien à en retrancher et surtout parce que M. Hubert Bourgin y a vu des critiques que je n'y ai pas mises. Avant tout, je me refuse à laisser croire que les conclusions de M. Hubert Bourgin sont « à mes yeux, inégales et insuffisantes » et qu'« en somme » je leur reproche « leur timidité ». Entendons-nous. J'ai, en réalité, avancé deux choses : d'une part que les « éléments de la connaissance économique » — et non les conclusions — étaient inégaux et insuffisants ; d'autre part que les conclusions de M. Hubert Bourgin, tout en étant banales, étaient tout de même *téméraires*. Je ne peux reprocher à l'auteur, qui les reconnaît lui-même, l'inégalité et l'insuffisance de sa documentation quand celles-ci tiennent à l'inégalité et à l'insuffisance des phénomènes accessibles ; mais, parce qu'il s'est trop facilement accommodé de cette insuffisance, j'ai le droit de trouver ses conclusions téméraires. Si j'ai dit et si je maintiens que son « analyse des faits » n'est pas toujours assez explicative, qu'elle est parfois téméraire, pour parler plus brutalement, c'est que beaucoup de ses conclusions ne reposent pas, quoi qu'il en dise, sur une démonstration rigoureusement « scientifique », c'est qu'elles sont affirmées sans preuves. Son analyse est-elle assez explicative, quand il affirme que

*

le développement et l'accroissement de la boucherie « diffèrent selon les régions et selon le mode de peuplement » sans dire un mot, sans avoir entrepris — comme il l'avoue dans sa lettre — l'analyse des modes de peuplement ? Est-elle assez explicative, quand il se trompe sur le rôle et la portée de la taxe ? Est-elle assez explicative, quand certains phénomènes contredisent ses conclusions ou ses hypothèses — car cette étude « positive » aboutit souvent à des hypothèses — quand, par exemple, après avoir supposé qu'« une constance tende à s'établir entre le développement de l'industrie et le développement de la population », il ne nous fait pas remarquer ni ne nous explique pas comment, dans l'arrondissement de Clermont, entre 1871 et 1904, le nombre des boucheries a pu augmenter de 18 et celui des habitants tomber de 8001 ? Est-elle enfin assez explicative, je veux dire n'est-elle pas téméraire, quand il conclut que la cause essentielle du développement de la boucherie est la consommation, alors qu'il n'a pu évaluer cette consommation et qu'il a dû commencer par avouer (p. 147) que les données manquaient pour la recherche d'une relation précise entre l'augmentation de la consommation et l'augmentation du nombre des bouchers ? Je tiens aussi à déclarer que je n'ai nullement prétendu interdire à la sociologie « des terrains réservés aux enquêtes d'une méthode traditionnelle »; je ne suis pas si conservateur; que je n'ai pas davantage voulu voir de la mauvaise foi dans ce que j'appelais la préoccupation sociologique: je crois au contraire que, si les sociologues se trompent, ils se trompent en toute sincérité, avec méthode.

Maintenant je reconnais bien volontiers ne pas avoir la même confiance que M. Hubert Bourgin dans l'excellence de la méthode sociologique, et, puisqu'on m'en fournit l'occasion je ne suis pas fâché de dire ce que je pense des prétentions de cette méthode et de son insistance à se qualifier de positive et de scientifique. Pour parler net, je crains fort qu'elle ne soit qu'une discipline verbale, scolastique, bien plus qu'une discipline scientifique.

Je conteste tout d'abord l'analogie que M. Hubert Bourgin établit si complaisamment entre la méthode sociologique et la méthode des sciences physiques et naturelles, car je ne conçois pas qu'on puisse étudier de la même manière un phénomène physique et un phénomène psychologique, et j'imagine malaisément ce que peut être une « expérience économique ». Dans les sciences physiques, l'expérience porte sur les phénomènes eux-mêmes ou sur des manifestations directes de ces phénomènes. Les sociologues auront beau faire; d'une part, l'expérience économique ne portera jamais que sur des représentations statistiques et historiques des phénomènes ; elle ne les connaîtra qu'à travers l'infidélité de la statistique et de l'histoire ; d'autre part, il n'y aura pas possibilité, l'hypothèse d'un mobile psychologique étant posée, d'expérimenter et de vérifier réellement ce mobile. Il sera toujours téméraire de vouloir, avec les données imparfaites et non vérifiables de l'« expérience économique », élaborer des lois. Comme dans le cas particulier de la boucherie, on ne pourra que transposer en loi une donnée courante. Je ne sais si je confonds « l'aspect scientifique d'un jugement explicatif avec l'aspect usuel dont l'individu sans culture lui-même peut avoir une représentation grossière », mais ce que je sais bien, c'est que, si je ne vois aucune différence entre la *notion courante de con-*

sommation, telle que nous la suggère l'observation grossière et la *loi de consommation* telle que M. Hubert Bourgin l'affirme sans avoir pu la démontrer, j'en vois au contraire une considérable entre les *données courantes* et les *lois* de la chute des corps. Comment croire que les physiciens, en établissant la loi de la chute des corps, ont seulement assuré la « rigueur scientifique à des données courantes » ? La donnée courante de la chute des corps, c'était — avant Galilée — que les corps tombent avec une vitesse proportionnelle à leur poids, et c'était une erreur, ou bien encore que les corps tombent, tout simplement, et c'est une pure constatation ; la loi de la chute des corps, c'est : 1° que les espaces parcourus par un corps tombant en chute libre sont proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir ; 2° que la vitesse acquise par un corps tombant en chute libre, sans vitesse initiale, est proportionnelle au temps écoulé depuis l'origine de la chute ; et c'est, il me semble, tout autre chose. Ainsi, non seulement je ne crois pas que les sociologues puissent établir les « données courantes » de l'« expérience économique », « de la même manière et avec autant de solidité » que les physiciens établissent « leurs expériences, leurs déterminations, [et] leurs évaluations », mais encore je n'aperçois aucune analogie réelle entre une loi physique et une loi sociologique, entre la loi de la chute des corps et la loi de consommation, par exemple que rapproche M. Hubert Bourgin.

Est-ce à dire que je mette « en question toute étude de sociologie positive » et que je refuse au sociologue « le droit de saisir » les phénomènes sociologiques ? Distinguons. Si M. Hubert Bourgin veut dire que la sociologie se borne à découvrir — empiriquement bien plus que scientifiquement — et à signaler le *côté* social des phénomènes, rien de plus légitime ; personne ne conteste l'influence partielle des facteurs psychologiques dans le développement de l'industrie de la boucherie. Dans ce cas alors, on peut admettre que le sociologue rencontrera les « problèmes nouveaux et extrinsèques », « disparates » et relevant « de disciplines différentes » dont parle M. Hubert Bourgin. Mais si la sociologie, non contente de déceler le social, prétend y puiser des « jugements explicatifs » et y voir « la détermination causale » des phénomènes économiques, elle méconnaît singulièrement ses forces et son pouvoir. Le social peut être une explication partielle, il ne peut être une explication nécessaire et suffisante. Dès qu'on prétend expliquer, il ne s'agit plus de savoir quels phénomènes ont une origine sociale, mais de noter tous ceux, d'origine sociale ou non, qui peuvent contribuer à expliquer le développement d'une industrie. Dans ce cas, il n'y a plus de « problèmes extrinsèques ». Puisque M. Hubert Bourgin voulait nous donner un « jugement explicatif », il n'était pas si vain qu'il le pense, d'« édifier le sommaire de plusieurs livres de géographie, de démographie, d'administration, d'économies spéciales ». Ce n'est pas « réintroduire dans des démonstrations limitées, mais positives, tout l'ensemble de tous les phénomènes où sont impliqués les objets de ces démonstrations », que de s'occuper de tous les phénomènes susceptibles d'éclairer et de compléter ces « démonstrations limitées », et écrire que « pour parfaire l'explication des transformations de la boucherie », l'on n'a pas voulu « *passer des conditions de son propre développement au progrès économique général et plus généralement encore aux transforma-*

tions de la vie sociale », c'est ne pas voir que le progrès économique général et les transformations de la vie sociale sont précisément des *conditions importantes du propre développement de la boucherie.*

Ils le sont pour une double raison. En premier lieu, quand M. Hubert Bourgin conclut que la consommation est une « détermination, de valeur sociale et collective, de facteurs psychologiques », que ce sont les variations de la consommation qui, en conduisant à la décision « les mobiles sociaux d'action, mobiles désignés sous les noms d'esprit d'entreprise, d'esprit de concurrence... », ou même en les développant, en les suscitant au besoin, « font qu'une maison de boucherie se constitue, qu'un garçon boucher quitte son patron pour s'établir... », il n'a oublié qu'une chose, c'est de se demander si, dans tous les cas, c'est la consommation qui détermine les mobiles à agir, c'est-à-dire « les variations du nombre des établissements », c'est de nous prouver que les mobiles à leur tour ne peuvent jamais créer ou développer la consommation. Pour ma part, je sais des villages bretons où, il y a quinze ans, l'on consommait peu de viande et où la viande consommée provenait de vaches, mais surtout de porcs tués et salés par les paysans eux-mêmes ; d'abord les bouchers du bourg voisin y sont venus à jours fixes mettre en vente de la viande fraîche ; ils se sont lentement formé une clientèle de paysans qui, trouvant à vendre leurs bêtes plus cher, ayant plus d'argent à leur disposition et prenant goût à l'usage de la viande fraîche ont, tout en augmentant leur consommation de viande progressivement cessé de tuer et de saler des vaches ; quelquefois les bouchers se sont bientôt établis dans les villages même, mais l'établissement ne s'est transformé qu'après avoir lui-même réellement créé et développé la consommation. Puisque ce n'est pas la consommation, quelle est donc ici la cause qui a poussé le mobile « esprit d'entreprise » à agir, c'est-à-dire à créer un établissement ? N'est-ce pas là un exemple de la complexité des phénomènes économiques et de leur action réciproque les uns sur les autres ? En second lieu, même si l'on avait prouvé — ce qui encore une fois ne l'a pas été — que c'est la consommation qui détermine toujours et partout les mobiles sociaux à la décision, aurait-on vraiment donné un « jugement explicatif » du développement de la boucherie ? Je ne crois pas. C'est comme si l'on disait que c'est le fusil qui tue et non pas la main qui l'a chargé et le fait partir. La consommation ne fait qu'enregistrer et transmettre l'action déterminante de phénomènes qui n'agissent pas partout avec la même force, puisque, au même moment, la consommation peut différer d'étendue et d'intensité dans deux localités distinctes. Puisque M. Hubert Bourgin invoque le phénomène de la chute des corps, on ne saurait voir dans la consommation que l'enregistrement, la représentation des « espaces parcourus » ou de la « vitesse acquise » en quelque sorte par un phénomène, par une « détermination causale », dont M. Hubert Bourgin ne s'est pas occupé.

En résumé, je reproche à la sociologie une confiance exagérée en sa méthode et une préoccupation trop exclusive des phénomènes psychologiques. Pour M. Hubert Bourgin, l'inégalité de la connaissance n'a rien de fâcheux « si la méthode est bonne et mérite confiance » ; pour lui encore, « le caractère social des phénomènes étudiés » est indéniable quand « ils se sont *prêtés* à l'analyse et à l'interprétation

sociologiques ». Faire pareil crédit à une méthode quelle qu'elle soit est bien dangereux. N'est-ce pas en faire une sorte de criterium, de pierre de touche magique qui permettrait de déceler infailliblement le social et de découvrir la loi de phénomènes même incomplètement connus ? Jamais une méthode, si sûre qu'elle puisse être, ne suppléera à l'inégalité de la connaissance. D'autre part, de ce qu'une méthode peut aider à saisir et à interpréter un certain nombre de phénomènes, il ne s'en suit pas nécessairement qu'elle puisse garantir l'exactitude des « explications où elle conduit » ; quand les faits ne sont pas assez nombreux pour permettre de démontrer la valeur des explications que leur étude « suggère », c'est faire une pétition de principe que d'écrire : *«... si ces explications reconnues valables... établissent la valeur positive des mobiles ou des causes d'ordre social, il convient d'admettre ces causes puisqu'elles sont obtenues par une méthode éprouvée* ».

Enfin, si je vois bien les conséquences, les applications importantes, comme la presse hydraulique, auxquelles conduisent les lois de l'hydrostatique et si je ne nie pas les services que pourrait rendre, avec moins d'ambition, la sociologie, sincèrement je n'aperçois point de quelle utilité sera pour la *science* la loi de consommation telle que l'établit M. Hubert Bourgin. Je n'entame pas ici une querelle de boutique et je n'obéis à aucune jalousie ou fatuité d'historien. Mais si j'admets volontiers la « parfaite inutilité pour la science de tant de livres conçus dans un esprit qui n'est pas le sien », je dirai même qui ne peut pas être le sien, je ne peux m'empêcher d'englober à la fois dans ces livres et les livres d'histoire et les livres de sociologie. D'ailleurs je dois dire, à la décharge des historiens, que je ne leur connais pas l'ambition d'aboutir à des formules scientifiques, à des lois. Si malgré la belle assurance des sociologues et « l'inconsistance des critiques dirigées contre [leur] méthode », mes sympathies vont aux historiens et aux géographes, c'est que ceux-ci se gardent de l'abstraction et de l'absolu, c'est qu'ils ont le goût du concret et de la vie, le sens du relatif. Si l'on ne veut pas se condamner à ne voir qu'un côté des choses, il ne faut pas se mettre d'œillères ; en matière économique et sociale, la formule ne sera jamais qu'un cadre étroit, incapable d'enfermer toute la réalité.

J. Letaconnoux.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — *Mary A. Hollings.* Europe in Renaissance and Reformation (1453-1659). London, Methuen, 2 s. 6 d. — *G. Maze-Sencier.* Sur les lisières. Études historiques et littéraires. Paris, Rivière, 3. 50. — *C. Striyenski.* Le XVIIIe siècle. Paris, Hachette, 5.00 (L'Histoire de France racontée à tous). — *J. Tissier.* Table analytique du « Journal des Savants », 1859-1908. Paris, Hachette, 3. 00.

Histoire politique intérieure. — *R. Arnaud.* Journaliste, sans-culotte et thermidorien. Le fils de Fréron (1754-1802). Paris, Perrin, 5. 00. — *C. Bocher.* Mémoires (1816-1907). T. II : 1848-1870. Paris, Flammarion, 7. 50. — *G. Bord.* La conspiration révolutionnaire de 1789. Paris, Libr. des Saints-Pères, 7. 50 (Bibliothèque d'histoire moderne). — *M. Bressot.* Du rôle politique de Cambon dans les diverses assemblées révolutionnaires. Montpellier, Imp. générale du Midi.— *A. Catel.* Une émeute à Provins sous la Restauration. Montereau, Impr. L. Castera. —*J. Clémanceau.* Histoire de la guerre de la Vendée (1793-1815), publiée par l'abbé *F. Uzureau.* Paris, Nouv. Libr. nationale, 5. 00. — Mémoires de *Constant*, premier valet de chambre de Napoléon Ier. Édition annotée par *A. Galopin.* Paris, A. Michel, 5. 00. — Souvenirs du *chevalier de Cussy*, garde du corps, diplomate et consul général (1795-1866), publiés par le *Cte M. de Germiny.* T. II. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *L. Davillé.* Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France. Paris, Alcan, 6. 50. — *T. Duret.* Les Napoléons, réalité et imagination. Paris, Fasquelle, 3. 50. — *H.-A.-L. Fisher.* Le Bonapartisme. Préface de M. Ch. Seignobos. Trad. de H.-H. Duncan. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *H. Fleischmann.* Napoléon adultère. Paris, Mericant, 3. 50. — *Fleury Vindry.* Les parlementaires français au XVIe siècle. T. Ier : Parlements d'Aix, Grenoble, Lyon, Chambéry, Dombes. Paris, Champion, 6. 00. — *Abbé J. Gaston.* Une prison parisienne sous la Terreur. Le couvent des Bénédictines anglaises du Champ-de-l'Alouette. Paris, Champion, 1. 00. — *P.-B. Gheusi.* Gambetta par Gambetta. Lettres et souvenirs de famille. Paris, Ollendorff. — *Ph. Gonnard.* The exile of Saint-Helena : The Last Phase, in fact and fiction [Trad. du français.] London, Heinemann, 10 sh. — *J. Guillaume.* Études révolutionnaires. 1re et 2e séries. Paris, Stock (Bibliothèque historique, nos 2 et 4). — *H. de Jouvencel.* Catalogue des gentilshommes de Lyonnais, Forez et Beaujolais, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, par *L. de la Roque et E. de Barthélemy*, nouvelle édit. augm. Paris, Champion. — *H. de Jouvencel.* L'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789. Lyon, L. Brun, 40 00. — *A. Lefebvre.* Recueil des pièces et documents officiels relatifs à la Légion d'honneur. Paris, Champion, 10. 00. — *Max Lenz.* Napoleon. A biographical study. London, Hutchinson, 6 sh. — Cahier de route d'un émigré depuis le 1er septembre 1791 jus-

qu'au mois de janvier 1793, publié par *G. Loquet*. La Roche-sur-Yon, R. Ivonnet. — *Bon A. de Maricourt*. Les aventures du cardinal de Richelieu et de la duchesse d'Elbeuf. Paris, Sansot, 3. 50. — *Ch. Maurras*. Enquête sur la monarchie (1900-1909). Paris, Nouv. libr. nat., 7. 50. — *É. Ollivier*. L'empire libéral. T. XIV : La guerre de 1870. Paris, Garnier, 3. 50. — *Roland et Marie Philipon*. Lettres d'amour (1777-1780), publiées avec introduction, commentaire explicatif et notes, par *Cl. Perroud*. Paris, A. Picard, 7. 50 (Coll. de mém. et de doc. relatifs aux XVIIIe et XIXe siècle). — *J.-H. Robinson and Ch. A. Beard*. Readings in modern European History. I. The eighteenth Century, the French Revolution and the Napoleonic period. Boston and New-York, Gum and Co. — *L. Romier*. La carrière d'un favori. Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562). Paris, Perrin, 5. 00. — *P. Samuel*. Du droit de pétition sous la Révolution. Paris, Giard et Brière. — Annuaire du Parlement, publié sous la direction de MM. *R. Samuel et Geo. Bonet-Maury*. 10e année (nouvelle série, 7e vol), 1907-1908. Paris, G. Roustan, 7. 00. — *F. Saulnier*. Le parlement de Bretagne (1554-1790). 2 vol., Rennes, Plihon et Hommay, 30. 00. — *A. Savine*. Les déportés de fructidor. Journal d'Ange Pitou, d'après les documents d'archives et les mémoires. Paris, Michaud, 1. 50.

Histoire diplomatique. — *M. de Boissieu*. Un diplomate au XVIIe siècle. Le marquis de Saint-Chamond. Lyon, A. Rey. — *M. Handelsman*. Napoléon et la Pologne (1806-1807). Paris, Alcan, 5. 00. — *G. Hanotaux*. Le partage de l'Afrique. Fachoda. Paris, Flammarion, 3. 50. — *Jos. Alex. Frhr. von Helfert*. Geschichte der osterreichischen Revolution im Zusammenhange mit der mitteleuropaischen Bewegung der Jahre 1848-1849. 2. Band : Bis zur Flucht der kaiserlichen Familie aus Wien. Freiburg in Brisgau, Herder, 9 mk. — *R. Moulin et S. de Chessin*. Une année de politique extérieure. Préface de P. Deschanel. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *A. Tardieu*. La conférence d'Algésiras. Histoire diplomatique de la crise marocaine (15 janvier-7 avril 1906). 3e éd. revue et augmentée d'un appendice sur le Maroc après la conférence (1906-1909). Paris, Alcan, 10. 00.

Histoire militaire. — *P. Azan*. La campagne de 1800 en Allemagne. T. II : Du Rhin à Ulm. Paris, Chapelot, 15. 00. — *Bernard-Attanoux*. Les volontaires du Nord sous la première République. Le 2e bataillon de volontaires, son incorporation dans la 32e demi-brigade. Draguignan, Imp. Latil frères (Extr. du Bull. de la Soc. d'études scient. et archéol. de la ville de Draguignan). — Registres d'ordre du *Maréchal Berthier* pendant la campagne de 1813, publié par X... T. Ier : 29 mars-31 juillet. Paris, Chapelot. — *A. Braquehay*. Œuvres posthumes. T. Ier : Montreuil-sur-Mer dans l'histoire. Histoire militaire de Montreuil depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Édité par *H. Potez*. Montreuil-sur-Mer, Impr. du « Journal de Montreuil ». — *Lt Braun*. Das rheinische Ulanen-Regiment no 7 im deutsch-franzosischen Kriege 1870-71. Berlin, Stilke, 2 mk. — *Gal Cte Hannibal Zu Dohna*. Napoléon au printemps de 1807. Trad. G. Douare. Nice, Édit. de la Revue des lettres et des arts. — Mémoires du *capitaine Duthilt* publiés par *Camille Lévi*. Lille, Tallandier (Public. de la Soc. dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts). — *Adf. Fausel*. Ein Ritt ins Franzosenland. Bilder aus dem Kleinleben im Felde 1870-71. Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 2 mk. 50. — Deux volontaires de 1791. Les frères Favier, de Montluçon. Journal et lettres publiés d'après les papiers de famille, par *L. Duchet*. Montluçon,

Impr. Herbin, 5.00. — *G. Ferry*. La France sauvée (1711-1712). Tours, Mame. — *H. Genevois*. Les premières campagnes dans l'Est. Cambriels, Garibaldi, Cremer. Paris, Fasquelle, 7.50. — *J. Koch*. Der Anteil des 1. Armeekorps an der Schlacht bei Noisseville am 31. VIII. und 1. IX. 1870. Berlin, Weidmann, 1 mk. — *A. Lefebvre*. Le centenaire du 16 août 1804 [distribution des croix au camp] à Boulogne-sur-Mer. Paris, Champion (Public. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer). — *Bon de Lingk*. Souvenirs d'un commandant d'étapes, 1870-1873. Le service des étapes de la IIIe armée pendant la période de l'occupation allemande. Traduit de l'allemand par G. Richert. Paris, Chapelot. — *P. Martin*. Causes de la défaite de l'armée française à Waterloo. Paris, Dubois, 1.50. — *F.-N. Maude*. The Iena campaign, 1806. Sonnenschein, 5 sh. (Special Campaign Ser., no 9). — *P. Metzger*. La capitulation de Baylen et le sort des prisonniers français d'après le journal du colonel d'Eslon (1807-1811). Paris, Charles-Lavauzelle. — *Frz. Nowak*. 1809. Die Kämpfe der Tiroler für Vaterland und Dynastie. Bozen, « Tyrolio », 1 mk. 20. — *Ct Picard*. Les combats de Palestro (30 et 31 mai 1859). Paris, Chapelot, 1.00. — *Gal A. Pollio*. Waterloo. Trad. de l'italien par le Gal Govian. Paris, Lavauzelle, 12.00. — *M. Quentin-Bauchart*. Les événements de 1870-71. Impressions et souvenirs. Paris, Juven, 3.50. — *F. Regensberg*. Sedan und der Zusammenbruch des Kaiserreiches. Stuttgart, Franckh, 2 mk. 60. — *A. Savine*. L'Espagne en 1810. Souvenirs d'un prisonnier de guerre anglais. Paris, Michaud, 1.50. — Mémoires du *comte de Souvigny*, lieutenant-général des armées du roi. Publiés par le *Bon L. de Contenson*. T. III : Année 1660, et appendice. Paris, H. Laurens (Société de l'histoire de France).

Histoire religieuse. — *Mgr Baudrillart, Vogt et Rouzies*. Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques. 1er fascicule. Paris, Letouzey et Ané, 5.00. — *D. F. Barth*. Calvin und Servet. Bern, Francke, 0 mk. 50. — *E. Bombal*. Notice sur Pierre Relier, curé d'Argentat (1763-1846). Tulle, Imp. Crauffon (Extr. du Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze). — *V. Brodin*. Le frère Jean-Baptiste, religieux profès de la congrégation de Sainte-Croix. Sa vie (1825-1908), les œuvres. Laval, Vre A. Goupil. — *Channe V. Caillard*. Vie de la bienheureuse Marie-Madeleine Postel, fondatrice des sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde. Tours, Mame. — Charles Peyraud, Perreyve et Gratry, par quelques témoins de leur vie. Réponse à MM. Loyson et Houtin. Paris, Bloud, 1.50. — *R. Fage*. Le petit séminaire de Cublac et son transfert à Brive en 1669. Tulle, imp. Crauffon. — *P. Harispe*. Lamennais et Gerbet. T. Ier. Paris, Soc. d'édit. française et étrangère. — *H.-F. Henderson*. Calvin in his letters. London, Dent, 1 sh. 6. — Histoire de la congrégation du Bon-Secours de Paris, depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1824-1902). 2 vol. Paris, Libr. Saint-Paul. — *P. de La Gorce*. Histoire religieuse de la Révolution française. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *P. Labargou*. Le grand séminaire de Dax. Paris, Poussielgue (Trois siècles d'enseignement à Dax). — *L. Lempereur*. État du diocèse de Rodez en 1771. Rodez, Imp. L. Loup. — *P. Lorette*. Petite histoire de l'Église catholique au XIXe siècle. Paris, Bloud. — *L. Marquiset*. L'abbaye Saint-Paul de Besançon (650-1775). Besançon, Imp. Bossanne. — *G. Poussin*. Ambroise Soutif, en religion frère Jean-Baptiste, de la congrégation des frères de Sainte-Croix (1825-1907). Laval, Chailland. — *G. Weill*. Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908). Paris, Alcan, 3.50.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *J. Ajalbert.* Les destinées de l'Indo-Chine. Voyages, histoire, colonisation. Paris, Michaud, 3.50. — *Dr D'Anfreville de la Salle.* Notre vieux Sénégal. Son histoire. Son état actuel. Ce qu'il peut devenir. Paris, Challamel, 7.50. — *E. Auxionnat.* L'imprimerie, la librairie et la presse à Gisors [Eure] de 1779 à 1908. Gisors, Imp. A. Buisson. — *Vte G. d'Avenel.* Les riches depuis sept cents ans. Paris, A. Colin, 4.00. — *H. de Barres.* Les secours publics à Paris sous Louis XIV. Paris, Larose. — *L. Bateave.* Les petits comédiens du roi au bois de Boulogne, 1778-1779. Paris, J. Schemit, 2.00 (Extr. du Bull. de la Soc. hist. d'Auteuil et de Passy). — *Cte de Beauchamp.* Comptes de Louis XVI, d'après le mss. autographe du roi conservé aux Archives nationales. Paris, H. Leclerc, 25.00. — *N. Beaurieux.* Les prix du blé en France au XIXe siècle. Histoire et statistique. Paris, E. Larose. — *P. Boissonnade.* L'État, l'organisation et la crise de l'industrie languedocienne pendant les 60 premières années du XVIIe siècle. Toulouse, Privat (Extr. des Annales du Midi). — *G. Bord.* Rosina Stolz (Virginie Noël), de l'Académie royale de musique (1805-1903). Paris, Daragon, 3.50. — *F. Bournand.* L'amour sous la Révolution. Paris et Leipzig, Grethlein, 3.50. — *P. Boyé.* Les premières expériences aérostatiques faites en Lorraine (1783-1788). Paris, Berger-Levrault. 2.50. — *Dr Cabanès.* Les indiscrétions de l'histoire, 6e série. Paris, A. Michel. — *L. Chambroisier.* La poste à travers les âges. Paris, édition de la « Fédération philatélique de France », rue de Grammont. — *G. Compayré.* Jules Gaufrès, sa vie et son œuvre. Paris, Hachette, 3.50. — — *R. Delvaux.* Gabeleurs et faux sauniers. Sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne (1691-1713). Moulins, Crépin-Leblond. — *V. du Bled.* La Société française du XVIe au XXe siècle. 7e série. Paris, Perrin, 3.50. — *R. Dubois-Corneau.* Le comte de Provence à Brunoy (1774-1791). Recherches sur les fêtes, les théâtres, les chasses et les revues de carabiniers. Paris, J. Schemit, 25.00. — Souvenirs de Mlle Duthé de l'Opéra (1748-1830). Notes et preface de *P. Ginisty.* Paris, Michaud, 3.50. — *J. Endell.* The love story of Empress Josephine. T. IV. London, Laurie, 7 sh. 6 d. — *G. Ferrand.* La colonisation militaire du maréchal Bugeaud (1841-1847). Paris, Larose. — *J. Fèvre et H. Hauser.* Régions et pays de France. Paris, Alcan, 7.00. — *H. Fleichsmann.* Dessous de princesses et maréchales d'Empire. Paris, Libr. des Annales politiques et littéraires, 3.50. — *P. Frain de la Gaulayrie.* Les majorats depuis le premier Empire. Rennes, Impr. E. Prost. — *P. Fromageot.* Mme du Barry, de 1791 à 1793. Versailles, L. Bernard. — *V. Gastebois.* Le livre de raison Jean Gereux de Martigny, ou le Journal d'un paysan normand à la veille de la Révolution. Avranches, Imp. de « l'Avranchin ». — *J. Lalau Keraly.* Étude sur les domaines congeables. Paris, Larose. — *G.-B. Laurie.* The french conquest of Algeria. London, Rees, 3 sh. 6 d. — *L.-H. Lecomte.* Un amour de Déjazet. Histoire et correspondance inédites (1834-1844). Paris, Daragon, 6.00 (Bibl. du Vieux Paris). — *G. Lepreux.* Gallia Typographica, ou répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France, depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution. T. Ier : Flandre, Artois, Picardie. Paris, Champion, 10 fr. (Revue des bibliothèques, suppt I). — *F. Libaudière.* Les origines de l'industrie nantaise au XIXe siècle. La navigation à vapeur (1822-1825). Nantes, Imp. Biroché et Dautais, 0.50. — Documents relating to the seigniorial tenure in Canada, 1598-1854. Edited with an historical introduction and explanatory notes by *W. Bennett Munro.* Toronto (Public. of the Champlain society, vol. III). — *Portallier.* Étude sur les juridictions consulaires. Le tribunal de commerce de Saint-Etienne et son aïeule, la conservation de Lyon. Lyon,

L. Brun, 20.00. — *Vte de Reiset*. Grandes dames, tragédiennes et aventurières. Belles du vieux temps. Paris, Emile-Paul, 5. 00. — *Le Président Richard de Ruffey*. Histoire secrète de l'Académie de Dijon, de 1741 à 1770, extraits publiés avec une introduction, des notes et un index alphabétique par *M. Lange*. Paris, Hachette, 4.00. — *E. Vigier*. Du partage des biens communaux en Auvergne sous l'ancien régime, et étude sommaire de la question de la Révolution à nos jours. Paris, Larose. — *George M. Wrong*. A Canadian manor and its Seigneurs. Toronto, Macmillan.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *P. Adam*. Dix ans d'art français. Paris, Méricant, 3.50. — *N.-I. Apostolescu*. L'influence des romantiques français sur la poésie roumaine. Paris, Champion, 5.00. — *F. d'Armade*. Le théâtre français des origines jusqu'à nos jours. Extraits, analyses et notices biographiques. Paris, Delagrave, 6.00. — *A. de Baudot et A. Perrault-Dabot*. Les cathédrales de France. 2 vol. Paris, Laurens, et Ch. Schmid, 150.00. — *J. Boulenger*. Marceline Desbordes-Valmore, d'après ses papiers inédits. Paris, A. Fayard, 3.50. — *P. Brun*. Savinien de Cyrano Bergerac, gentilhomme parisien. L'histoire et la légende. De Lebret à M. Rostand. Paris, Daragon, 12.00. (Bibl. du Vieux Paris). — *Madame de Chateaubriand*. Ses cahiers, publiés intégralement avec introduction par *J. Ladreit de Lacharrière*. Paris, Émile-Paul, 5.00. — *J. Dedieu*. Montesquieu et la tradition politique anglaise en France. Les sources anglaises de l'« Esprit des lois ». Paris, Lecoffre, 6.00. — *R. Dreyfus*. Petite histoire de la revue de fin d'année. Paris, Fasquelle, 5.00. — *E. Dumonthier*. Étoffes d'ameublement de l'époque napoléonienne. Paris, Ch. Schmid, 125. 00. — *Jos. Ettlinger*. Benjamin Constant, Der Roman eines Lebens. Berlin, Fleischel, 5 mk. — *M. Furcy-Raynaud*. Inventaire des sculptures commandées au XVIIIe siècle par la direction générale des bâtiments du roi (1720-1790). Paris, J. Schemit, 6. 00. — *E. Gilbert*. Le roman en France pendant le XIXe siècle. 5e éd. augm. Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *A. Hallays*. Avignon et le Comtat-Venaissin. Paris, Laurens, 4.00 (Les villes d'art célèbres). — Correspondance entre *Victor Hugo et Paul Meurice*. Préface de *J. Claretie*. Paris, Fasquelle, 3.50. — Ingres, d'après une correspondance inédite [de Gilibert avec Ingres]. Paris, Daragon, 25. 00 (Bibliothèque du Vieux Paris). — *A. Jullien*. Ernest Reyer. Paris, Librairie du « Journal des Débats », 6. 00. — *Dr. E. Kröger*. Die Gedichte des Grafen Alfred de Vigny. Berlin, Weidmann, 1 mk. — *M. Lange*. La Bruyère, critique des conditions et des institutions sociales. Paris, Hachette, 7. 50. — *Frederika Macdonald*. La légende de Jean-Jacques Rousseau rectifiée. Traduct. de G. Roth. Paris, Hachette, 3.50. — *Haldane Macfall*. Vigée Le Brun. Jack, 1 sh. 6 d. (Masterpieces in Colour). — *P. Marcel*. Charles Le Brun. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50 (Les maîtres de l'art). — *H. Martin*. Les peintres de manuscrits et la miniature en France. Paris, Laurens, 2. 50 (Les grands artistes). — *A. Michel*. Histoire de l'art. T. III, seconde partie. Les débuts de la Renaissance. Paris, A. Colin, 15.00. — *E. Michel*. La Forêt de Fontainebleau, dans la nature, l'histoire, la littérature, l'art. Paris, H. Laurens, 9.00. — Les vieux hôtels de Paris, Le Temple et le Marais, 2e série. Paris, Contet, 40. 00. — *C. Saint-Saëns*. Portraits et souvenirs. Paris, Calmann-Lévy, 3. 50. —*J. Vacquier*. Ancien hôtel du Maine et de Biron à Paris. Contet, 4. 00. — *F. Vial et L. Denise*. Idées et doctrines littéraires du XVIIIe siècle. Extraits des préfaces, traités et autres écrits théoriques. Paris, Delagrave, 4. 00.

Histoire locale et généalogique. — *F. Jourdan.* Avranches, ses rues et places, ses monuments, ses maisons principales, ses habitants, leurs professions pendant la Révolution. Avranches, Imp. de l'Avranchin. — *E.-A.* La famille Aymonier du Chatelard en Bauges (Savoie). Le Puy, Peyriller, Pouchon et Gamon. — Généalogie de la maison de Bernard. Paris, G. Grassin, 30.00. — *A. Nicolai.* La population de Bordeaux au XVIIIe siècle. Paris, Giard et Brière, 7.50. — *Channe J. Chevalier.* Essai historique sur l'église et la ville de Die. T. III : 1509-1790. Valence, Impr. J. Ceas. — *Max Dollfus.* Histoire et généalogie de la famille Dollfus de Mulhouse (1450-1908). Paris, Champion, 150.00. — *M. Audin.* Bibliographie iconographique du Lyonnais. T. Ier : Portraits. Lyon, Rey, 10.00. — (Bibliothèque de la ville de Lyon. Collection de travaux de bibliographie publiés sous la direction de M. Cantinelli, conservateur). — *Baudrier.* Bibliographie lyonnaise du XVIe siècle. 7 vol. Lyon, L. Brun, 140.00. — *Beyssac.* Les prévôts de Fourvière. Lyon, L. Brun, 25 fr. — *Cte B. de Broussillon.* Cartulaire de l'évêché du Mans (965-1786). Le Mans (Archives historiques du Maine, t. IX). — La Maurienne. Notes historiques et géographiques de la circonscription de Saint-Jean-de-Maurienne, précédées d'une vue d'ensemble par *M. Germouty.* T. II. Saint-Jean-de-Maurienne, Imp. Vulliermet. — *G. Cain.* A travers Paris. Paris, Flammarion, 5.00. — *Calmette et Vidal.* Le Roussillon. Paris, L. Cerf, 3.00 (Les régions de la France). — *A. Guinhut.* Notice historique sur Saint-Laurent-de-la-Plaine. Angers, Siraudeau. — *L. Broullon.* Histoire de la ville de Sainte-Menehould. Sainte-Menehould, Martinet-Heuillard. — *A. Lacroix et C. Bellet.* Inventaire sommaire des Archives communales de Tain antérieures à 1790. Valence, Impr. J. Beas. — *Bon de Villebois-Mareuil.* Histoire généalogique de la maison de Villebois-Mareuil. Paris, G. Grassin, 25.00.

ERRATUM

P. 210, Revue de Paris, *au lieu de :* 1908, *lire :* 1909.
P. 290, l. 16, *au lieu de :* Daine, *lire :* Daire.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Allier (*R.*), Une société secrète au XVIIe siècle. La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille (V.-L. Bourrilly), 189.

Ardascheff (*P.*), Les intendants de province sous Louis XVI (R. Girard), 114.

Athané (*U.*), Essai sur Montauban et le Tarn-et-Garonne... (J. Letaconnoux), 338.

Audin (*M.*), Bibliographie iconographique du Lyonnais. Portraits, 370.

Bel (*J.-M.*), Gisements miniers et projets de chemin de fer au Congo (J. Letaconnoux), 347.

Bligny-Bondurand (*E.*), Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes pour les Etats généraux de 1789, t. Ier (Marion), 292.

Bloch (*C.*), L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution (L. Cahen), 32.

Bondois (*P.-M.*), Les secrétaires d'Etat sous François II (V.-L. B.), 220.

Bonet-Maury (*G.*), La liberté de conscience en France depuis l'Édit de Nantes jusqu'à la Séparation (V.-L. B.), 220.

Bornarel (*F.*), Cambon et la Révolution française (C. Richard), 197.

Bossuet, Correspondance, publiée par *Ch. Urbain* et *E. Levesque*, t. Ier (A. Cans), 285.

Bouchet (*E.*), La conquête de la Hollande en 1795, d'ap. les papiers du Gal Lemaire, 366.

Bourgin (*G.*), Notes sur l'administration de l'agriculture et la législation rurale de 1788 à l'an VIII. Recueil des principaux textes... (J. Letaconnoux), 341. — Les communaux et la Révolution française (J. Letaconnoux), 341.

Bourgin (*H.*), L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au XIXe siècle (J. Letaconnoux), 42. — Lettre de M. H. Bourgin, 371 et réponse de M. J. Letaconnoux, 375.

Bridrey (*E.*), Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin pour les Etats généraux de 1789, t. II (Marion), 292.

Bruchet (*M.*), L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793), (Ph. Sagnac), 290.

Cauchie (*A.*), Relation d'un P. Jésuite sur la situation de la France en 1595 (V.-L. B.), 220.

Cauchie (*A.*), Rapport sur la correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani (V.-L. B.), 220.

Cauchie (*A.*), voir *Lesueur*.

Caudrillier (*G.*), La trahison de Pichegru et les intrigues royalistes dans l'Est avant Fructidor (P. Muret), 299.

Challaye (*F.*), voir L'année internationale, etc.

Chapuisat (*E.*), Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française (1798-1813), (Ch. Schmidt), 201. — (J. Letaconnoux), 344.

Chilly (*L^t de*), Le premier ministre constitutionnel de la guerre, La Tour du Pin (P. Caron), 119.

Dahlgren (*E. W.*), Les relations commerciales entre la France et les côtes de l'Océan pacifique. T. Ier (Ph. Sagnac), 30.

Dantin (*Abbé L.*), François de Gain-Montaignac, évêque de Tarbes, et son

diocèse pendant la Révolution (P.-R. Mautouchet), 125.
Darcy (*J.*), Cent années de rivalité coloniale. L'affaire de Madagascar (P. Kaeppelin), 45.
Daudet (*E.*), L'exil et la mort du général Moreau (P. Caron), 127.
Daudet (*E.*), Récits des temps révolutionnaires (P.-R. M.), 221.
Deherme (*G.*), L'Afrique occidentale française (J. Letaconnoux), 346.
Deprat (*J.*), Étude analytique du relief de la Corse (J. Letaconnoux), 337.
Desbordes (*R.*), Les syndicats résiniers dans les Landes (J. Letaconnoux), 343.
Dino (*Duchesse de*), Chronique de 1831 à 1862, publiée par la Pcesse Radziwill, t. I et II (A. Girard), 307.
Driault (*Ed.*), La question d'Extrême-Orient (P. Muret), 48.
Driault (*Ed.*), Le monde actuel. Tableau politique et économique (J. Letaconnoux), 335.
Fage (*R.*), La vie à Tulle pendant la Révolution, 67.
Fage (*R.*), Un demi-siècle de théâtre à Tulle, 68.
Faure (*B.*), L'industrie de la résine (J. Letaconnoux), 343.
Ferdinand-Dreyfus (*M.*), L'assistance sous la seconde République (A. Crémieux), 128.
Ferdinand-Dreyfus (*M.*), L'école en 1848, 367.
Fleury Vindry, Les parlementaires français au XVIe siècle (V.-L. B.), 364.
Fournier (*J.*), Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Marseille pour les Etats généraux de 1789 (Marion), 292.
Fouvastié (*V.*), Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors pour les Etats généraux de 1789 (Marion), 292.
Fray-Fournier (*A.*), Le département de la Haute-Vienne, sa formation territoriale, son administration, sa situation politique pendant la Révolution (P. Caron), 297.
Gallois (*L.*), Régions naturelles et noms de pays (J. Letaconnoux), 334.
Geoffroy de Grandmaison, Correspondance du Cte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne (1808-1813), t. II (P. Muret), 36.
Godard, voir *Letonnellier*.
Gras (*L.-J.*), Histoire économique de la métallurgie de la Loire... (J. Letaconnoux), 343.
Grellier (*C.*), L'industrie de la porcelaine en Limousin (J. Letaconnoux), 342.
Grousset, Chateauneuf-Randon. Le Gévaudan pendant la Révolution (analyse), 359.
Gruyer (*A.*), La jeunesse du roi Louis-Philippe (article du *Temps*, d'après un chapitre de ce livre), 65.
Guibeaud (*F.*), Notes sur le Pérou (J. Letaconnoux), 336.
Guichen (*Vte de*), Crépuscule d'ancien régime (R. Girard), 190.
Hauser (*H.*), Les sources de l'histoire de France au XVIe siècle. II. François Ier et Henri II (V.-L. Bourrilly), 283.
Herbette (*M.*), Une ambassade persane sous Louis XIV (G. P.), 365.
Houtin (*A.*), Evêques et diocèses, 2e série (R. D.), 223.
Hubert (*L.*), L'éveil d'un monde. L'œuvre de la France en Afrique occidentale (J. Letaconnoux), 346.
Imbart de La Tour (*J.*), La Nièvre au point de vue agricole (J. Letaconnoux), 341.
Jeanton (*C.*) et *J. Martin*, Le château d'Uxelles et ses seigneurs (V.-L. B.), 68.
Jovy (*E.*), Pascal inédit (V.-L. B.), 365.
La Chesnais, voir L'année internationale.
Lafont (*E.*), La politique religieuse de la Révolution française (P. S.), 69.
La Forest (*Cte de*), voir : *Geoffroy de Grandmaison*.
L'année internationale, politique, ouvrière par *F. Challaye*, *La Chesnais*, *A. Thomas* (R. Durand), 205.
La vie politique dans les deux mondes. publiée sous la direction de *A. Viallate* (P. Muret), 203.
Lazard (*R.*), Michel Goudchaux (1797-1862), son œuvre et sa vie politique (A. Crémieux), 41.
Le Brethon (*P.*), voir *Murat* (*Pce*).
Lecestre (*L.*), Table des appendices de l'édition de Saint-Simon, par de Boislisle, 364.
Le Griel (*J.*), Le chevalier Maupeou et la magistrature à la fin de l'ancien ré-

gime. Le Conseil supérieur de Clermont-Ferrand (A. Girard), 192.
Leuglin (*P.*), Des relations économiques entre les compagnies houilleres et les industries de transport dans la région du Nord (J. Letaconnoux), 348.
Lenôtre (*G.*), Le tribunal révolutionnaire (P. Caron), 194.
Lerosey (*A.*), Loudun, histoire civile et religieuse, 369.
Les forces productrices de la France. Conférences (J. Letaconnoux), 336.
Lesueur (*Dr F.*) et *A. Cauchie*, Cahiers de doléances du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin pour les Etats généraux de 1789 (Marion), 292.
Letaconnoux (*J.*), Les relations du pouvoir central et de la province de Bretagne pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (Ph. Sagnac), 287.
Letonnellier et Godard, Table des publications de la Société d'agriculture, lettres... de la Haute-Saône (J. Letaconnoux), 334.
Levasseur (*E.*), Rapport sur le prix L. Faucher, état de l'agriculture en France au XIXe siècle, 67.
Limasset (*A.*), Réglementation du vin dans la province du Languedoc... au XVIIe et au XVIIIe siècle (J. Letaconnoux), 345.
Maquard (*G.*), Mémoire sur la crise économique de la Corse... (J. Letaconnoux), 337.
Marion (*M.*), La vente des biens nationaux pendant la Révolution (P. Caron), 121.
Martin (*A. G. P.*), A la frontière du Maroc. Les oasis sahariennes (J. Letaconnoux), 346.
Martin (*J.*), voir : *Jeanton*.
Mater (*A.*), La politique religieuse de la République (R. D.), 367. Les textes de la politique religieuse de la République (R. D.), 368.
Matter (*P.*). Bismarck et son temps, t. III (R. Guyot), 46.
Merki (*C.*), L'amiral de Coligny, la maison de Chatillon et la révolte protestante (1519-1572), (V.-L. Bourrilly), 112.
Monti-Rossi (*E. de*), L'Ile de Corse (J. Letaconnoux), 337.
Mornet (*J.*), Chemin de fer de Brazzaville à l'océan (J. Letaconnoux), 347.
Murat (*Pce*) et *P. Le Brethon*, Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, t. II, 68.
Pas (*J. de*), Les coches d'eau de Saint-Omer vers Dunkerque... aux XVIIe et XVIIIe siècles (J. Letaconnoux), 348.
Picard (*Ch.*), Taine, 368.
Picquemal (*Abbé A.*), Etude sur la ville et paroisse de Courbevoie. P. Hébert, premier curé de Courbevoie, guillotiné à Paris sus la Terreur (P.-R. Mautouchet), 200.
Pigallet (*M.*), Rapport sur les archives du Doubs, 370.
Pitre (*G.*), La ferme générale en Bourgogne et l'inspection de M. de Caze, 1745-1746 (J. Letaconnoux), 345.
Pla (*J.*), L'inspection du travail en Languedoc au XVIIIe siècle (Analyse), 361.
Porée (*Ch.*), Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les Etats généraux de 1789 (Marion), 292.
Quentin-Bauchart (*P.*), Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de février (24 février-24 juin 1848), (A. Crémieux), 38.
Radziwill (*Pcesse*) voir : *Dino* (*Desse de*).
Rébelliau (*A.*), Bossuet historien du protestantisme, 221.
Reinach (*S.*), Orpheus, histoire générale des religions (R. D.), 219.
Riembau (*F.*), De Dakar au Niger. La question du chemin de fer... (J. Letaconnoux), 347.
Roche (*E.*), Le commerce des vins de Champagne sous l'ancien régime (J. Letaconnoux), 345.
Rousset (*Lt-Col*), Le haut commandement des armées allemandes en 1870, 69.
Roux (*F.-Ch.*), Le coton en Egypte (J. Letaconnoux), 335.
Sagnac (*Ph.*), La révolution du 10 Août. La chute de la royauté (Ph. Sagnac), 294.
Salesses, Les chemins de fer de l'Afrique occidentale française (J. Letaconnoux), 347.
Sarot (*E.*), Les Costentin (P.-R. M.), 369.
Schelle (*G.*), Turgot (R. Girard), 288.
Schmidt (*Ch.*), Un essai de statistique

industrielle en l'an V (J. Letaconnoux), 342.
Sion (*J.*), Le Var supérieur (J. Letaconnoux), 338.
Les paysans de la Normandie orientale, pays de Caux, Bray, Vexin normand, vallée de la Seine (J. Letaconnoux), 339.
Soyer (*J.*), brochures sur l'Orléanais, 371.
Statistique des chemins de fer français au 31 déc. 1906 (J. Letaconnoux), 348.
Teisserenc (*F.*), L'industrie lainière dans l'Hérault (J. Letaconnoux), 342.
Thomas (*A.*), voir L'année internationale, etc.
Tissier (*J.*), Table du *Journal des Savants*, 364.
Tuetey (*A.*), Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution, t. VIII (P. S.), 69.
Uhry (*A.*), L'orientation économique de la Suède (J. Letaconnoux), 335.
Un siècle de commerce entre la France et le Royaume-Uni. Tableaux statistiques et graphiques (J. Letaconnoux), 344.
Viallate (*A.*), voir : La vie politique dans les deux mondes.
Villey (*P.*), Les sources italiennes de la « Deffence et illustration de la langue françoise » de Joachim du Bellay (V.-L. Bourrilly), 131.
Walker (*W.*), Calvin, l'homme et l'œuvre (V.-L. Bourrilly), 284.
X, Les voies ferrées de l'Afrique occidentale française (J. Letaconnoux), 347.
Zimmermann (*M.*), La colonisation européenne dans le monde. Son développement depuis un demi-siècle (J. Letaconnoux), 346.

TABLE DES MATIÈRES

Articles de fond :

CAHEN (L.). Les mémoires du cardinal de Bernis et les débuts de la guerre de Sept ans 73-99
CRAPET (A.). L'industrie dans la Flandre wallonne à la fin de l'ancien régime. L'organisation du travail 5-29
PICAVET (C.-G.). Les mémoires de Primi Visconti. Étude critique ... 176-188
RENAUDET (A.). Les origines de la Réforme française d'après un ouvrage récent 257-273
RICHARD (C.). L'application de la Constitution civile du clergé dans le département du Nord (Juin 1791-Septembre 1792) 229-256
SAGNAC (Ph.). L'état des esprits en France à l'époque de Varennes (Juin-Juillet 1791) 149-175
SAGNAC (Ph.). Une relation inédite de la journée du 10 Août 1792 .. 274-282
WEILL (G.). Le catholicisme libéral en France 100-111

Comptes rendus (voir l'Index alphabétique) 30, 112, 189, 283

Livres nouveaux 70, 145, 223, 380

Revue des Périodiques :

Annales de Bretagne 207
Annales des Sciences politiques 207, 312
Annales du Midi 313
Annales révolutionnaires 133
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français 313
Feuilles d'histoire 317
Journal des Savants 209, 321
La Révolution de 1848 ..... 53, 321
La Révolution française 54, 136, 210, 322
La Revue de Paris 55, 210, 325
Revue des Deux Mondes 56, 327
Revue des Questions historiques 59, 212
Revue d'histoire de Lyon 211, 330
Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée 61, 137, 330
Revue historique 138, 213
Revue politique et parlementaire 140, 332

Notes et nouvelles :

LETACONNOUX (J.), Notes d'histoire et de géographie économiques... 334
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 351
Académie des Sciences morales et politiques..... 63, 141, 214, 351
Archives du Ministère des Affaires étrangères..... 355
Archives nationales : récents versements..... 142
Aumale (Papiers du duc d' — à Chantilly)..... 142
Bibliothèque Nationale : Modifications au *Bulletin mensuel des publications françaises*..... 64
— Acquisitions récentes du Département des manuscrits..... 144
Congrès des Sociétés savantes en 1909..... 352
Commission de l'histoire diplomatique de la guerre de 1870-71..... 142, 354
Commission d'histoire économique de la Révolution..... 64, 353
Diplôme d'histoire et géographie ; sujets des mémoires présentés aux Facultés des Lettres pour la session de 1909..... 357
Enquête par le Ministère de la Guerre sur les bataillons de « Volontaires » pendant la Révolution..... 356
Montaigne (Derniers travaux relatifs à) (V.-L. B.)..... 67
Mouvement des revues..... 64, 65, 66, 143, 363
Bibliographie des sciences économiques, politiques et sociales..... 143
Les Marches de l'Est..... 65
Revue napoléonienne..... 143
Rivista di Scienza..... 66
Nécrologies : Émile Michel..... 363
A. Robaut..... 145
E. Roschach..... 144
Ouvrages en préparation et sous presse..... 64, 141, 142, 362
Paris. Exposition de « Paris sous la République, 1848-51 »..... 215
Prix décernés par les Académies à des ouvrages d'histoire moderne.. 349
Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements en 1909..... 354
Société de l'histoire de France..... 353
Société de l'histoire de la Révolution française..... 63, 141
Société de l'histoire de l'Art français..... 64, 142, 214, 355
Société d'histoire contemporaine..... 142
Société d'histoire de la Révolution de 1848..... 64
Société d'histoire moderne..... 63, 141, 214, 353
Société des Études historiques..... 214
Société des Études robespierristes..... 142, 354
Soutenances de thèses :
Mlle A. Beffort (doctorat d'université)..... 217
M. Davillé (doctorat ès lettres)..... 356
M. M. Lange (doctorat ès lettres)..... 357
M. G. Rudler (doctorat ès lettres)..... 215
Travaux sur l'histoire de France dans les Universités d'Amérique..... 66

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON

D
1
R27
t.12

Revue d'histoire moderne et
contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY